



ICRML

Institut canadien
de recherche
sur les minorités
linguistiques

CIRLM

Canadian Institute
for Research
on Linguistic
Minorities

La francophonie boréale

La vitalité des communautés francophones dans les territoires

Étude réalisée par

Anne Robineau

Christophe Traisnel

Éric Forgues

Josée Guignard Noël

Rodrigue Landry

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

en partenariat avec le

**Ministère
du Patrimoine canadien**

et le

**Commissariat
aux langues officielles**

Octobre 2010

La francophonie boréale
**La vitalité des communautés
francophones dans les territoires**

La francophonie boréale La vitalité des communautés francophones dans les territoires

Étude réalisée par

Anne Robineau

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

Christophe Traisnel

Université de Moncton

**Éric Forgues, Josée Guignard Noël
et Rodrigue Landry**

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques

en partenariat avec le

Ministère du Patrimoine canadien

et le

Commissariat aux langues officielles



ICRML

Institut canadien
de recherche
sur les minorités
linguistiques

CIRLM

Canadian Institute
for Research
on Linguistic
Minorities

Moncton (Nouveau-Brunswick)
Octobre 2010



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

Canada

ISBN 978-1-926730-15-8

© **Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques/**

Canadian Institute for Research on Linguistic Minorities

Pavillon Léopold-Taillon, pièce 410

Université de Moncton, Campus de Moncton

Moncton (Nouveau-Brunswick), Canada E1A 3E9

Téléphone : 506 858-4669 Télécopieur : 506 858-4123

Site Web : www.icrml.ca

Dépôt légal : 3^e trimestre 2010

Bibliothèque nationale du Canada

Imprimé au Canada

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Liste des figures..... | 13 |
| Liste des tableaux..... | 15 |
| Liste des cartes..... | 19 |
| Liste des acronymes..... | 21 |
| Avant-propos..... | 23 |
| Remerciements..... | 25 |
| Introduction..... | 27 |
| Partie 1 – Contexte historique, social, démographique et organisationnel..... | 31 |
| Chapitre 1 – Contexte historique..... | 33 |
| 1.1 Territoires : contexte global..... | 33 |
| 1.1.1 La superficie des territoires et sa population : un contraste saisissant..... | 33 |
| 1.1.2 Les territoires : espaces de la diversité culturelle et linguistique..... | 34 |
| 1.1.3 Le statut juridique des territoires : une institution du Parlement canadien..... | 35 |
| 1.2 Histoire des territoires..... | 36 |
| 1.2.1 Le Yukon..... | 36 |
| 1.2.2 Les Territoires du Nord-Ouest..... | 38 |
| 1.2.3 Le Nunavut..... | 41 |
| 1.3 Trois territoires : contexte historique francophone..... | 42 |
| 1.3.1 Le Yukon..... | 43 |
| 1.3.2 Les T.N.-O. et le Nunavut..... | 46 |
| 1.4. Conclusion..... | 47 |
| Chapitre 2 – Méthodologie et cadre théorique..... | 49 |
| 2.1 Définition des concepts et modèle d’analyse..... | 51 |
| 2.1.1 L’aperçu des dynamiques communautaires : description du schéma conceptuel..... | 51 |
| 2.1.1.1 Le contexte territorial..... | 53 |
| 2.1.1.2 La communauté..... | 53 |
| 2.1.1.3 Le groupe d’aspiration..... | 53 |
| 2.1.2 Le produit des dynamiques communautaires : les effets des interactions..... | 54 |
| 2.1.2.1 Au sein du territoire : évolution du statut de la langue..... | 54 |
| 2.1.2.2 Au sein de la communauté francophone : changements dans les pratiques linguistiques et les représentations de la communauté..... | 55 |
| 2.1.2.3 Au sein du groupe d’aspiration : modifications du discours sur l’identité collective de la communauté..... | 55 |
| 2.1.2.4 La gouvernance et l’autonomie culturelle..... | 56 |
| 2.1.3 Les dimensions d’analyse..... | 56 |
| 2.1.3.1 La démographie..... | 57 |
| 2.1.3.2 Les pratiques linguistiques..... | 57 |
| 2.1.3.3 Le dynamisme du milieu associatif et institutionnel..... | 57 |
| 2.1.3.4 La gouvernance..... | 57 |



| | | |
|--|---|------------|
| 2.1.3.5 | Le développement d'une identité collective | 58 |
| 2.1.3.6 | La légitimité idéologique de la présence francophone dans le nord | 59 |
| 2.2 | Méthodologie..... | 59 |
| 2.2.1 | La dimension comparative de la recherche | 59 |
| 2.2.2 | La justification de la démarche méthodologique | 60 |
| 2.2.3 | Les analyses documentaires | 61 |
| 2.2.4 | Les entretiens semi-directifs avec des francophones..... | 61 |
| 2.2.5 | Le choix des interlocuteurs, règles de confidentialité et traitement des données | 62 |
| 2.2.6 | Les observations <i>in situ</i> | 63 |
| 2.2.7 | Les groupes de discussion multisectoriels | 64 |
| Chapitre 3 – Contexte géographique et portrait démographique des francophonies boréales | | 65 |
| 3.1 | Contexte géographique..... | 65 |
| 3.1.1 | Le Yukon..... | 65 |
| 3.1.2 | Les Territoires du Nord-Ouest | 67 |
| 3.1.3 | Le Nunavut..... | 68 |
| 3.1.4 | « En bref... » | 70 |
| 3.2 | Généralités : combien et où sont les francophones ? | 70 |
| 3.2.1 | Le français dans les territoires : d'une langue héritée à une langue apprise | 70 |
| 3.2.2 | Les francophones dans les territoires : des proportions comparables aux autres minorités francophones au Canada | 71 |
| 3.2.3 | Une concentration plus élevée dans les villes | 73 |
| 3.2.4 | Le français, les autres langues et l'identité autochtone | 77 |
| 3.3 | Profil démographique et socioéconomique | 80 |
| 3.3.1 | Le lieu de naissance | 80 |
| 3.3.2 | L'âge..... | 86 |
| 3.3.3 | Le secteur d'activité et le type de profession | 88 |
| 3.3.4 | Le travail..... | 92 |
| 3.3.5 | La scolarité et les domaines de formation | 94 |
| 3.3.6 | Le revenu | 99 |
| 3.4 | Mouvements migratoires : venir, rester ou partir | 101 |
| 3.5 | Usage et transmission de la langue | 106 |
| 3.6 | Conclusion..... | 111 |
| Chapitre 4 – Portrait institutionnel et social des milieux associatifs | | 113 |
| 4.1 | Développement et l'organisation du groupe d'aspiration linguistique de la communauté franco-yukonnaise..... | 113 |
| 4.1.1 | L'historique | 113 |
| 4.1.2 | Le milieu associatif du Yukon aujourd'hui | 118 |
| 4.1.3 | Le Centre de la francophonie..... | 119 |
| 4.1.4 | Le groupe d'aspiration par secteurs | 119 |
| 4.1.4.1 | L'éducation et la formation | 119 |
| 4.1.4.2 | La formation continue | 121 |
| 4.1.4.3 | La santé..... | 121 |
| 4.1.4.4 | L'économie..... | 123 |
| 4.1.4.5 | L'immigration..... | 125 |



| | | |
|------------|--|------------|
| 4.1.5.6 | Un secteur à part : la paroisse catholique | 126 |
| 4.1.5 | La gouvernance communautaire : un état des lieux | 126 |
| 4.1.5.1 | Les groupes d'intérêt et les lieux de vie communautaire | 126 |
| 4.1.5.2 | L'analyse de la complétude institutionnelle | 127 |
| 4.1.5.3 | L'engagement et la mobilisation | 130 |
| 4.1.5.4 | Les consultations et la planification communautaires | 131 |
| 4.1.6 | La question des ressources | 133 |
| 4.1.6.1 | Le financement | 133 |
| 4.1.7 | Le rôle et responsabilité de l'État | 134 |
| 4.1.7.1 | Le contexte juridique | 134 |
| 4.1.7.2 | L'engagement de l'État fédéral | 137 |
| 4.1.7.2.1 | L'entente Canada communauté et l'Accord de collaboration | 137 |
| 4.1.7.2.2 | Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada | 138 |
| 4.1.7.3 | La place du gouvernement territorial | 139 |
| 4.1.7.3.1 | Le secteur de l'éducation | 140 |
| 4.1.7.3.2 | Le secteur de la santé | 140 |
| 4.1.7.3.3 | Le secteur de l'immigration | 141 |
| 4.1.7.3.4 | Les services aux entreprises | 141 |
| 4.1.7.4 | Une vigile des services en français : l'AFY | 142 |
| 4.1.8 | Les partenariats avec le Québec | 143 |
| 4.1.9 | La question de l'évaluation des services | 143 |
| 4.2 | Développement et organisation du groupe d'aspiration linguistique de la communauté franco-ténoise | 145 |
| 4.2.1 | L'histoire | 145 |
| 4.2.1.1 | Mémoire et lieux de mémoire | 145 |
| 4.2.1.2 | Les symboles identitaires | 146 |
| 4.2.2 | Le milieu associatif des T.N.-O. | 146 |
| 4.2.3 | Les secteurs d'activités communautaires | 148 |
| 4.2.3.1 | L'éducation | 148 |
| 4.2.3.2 | Le milieu des arts et de la culture | 150 |
| 4.2.3.3 | Les médias | 150 |
| 4.2.3.4 | L'économie | 151 |
| 4.2.3.5 | La santé | 152 |
| 4.2.3.6 | L'immigration | 153 |
| 4.2.4 | La gouvernance communautaire | 154 |
| 4.2.4.1 | La complétude institutionnelle | 154 |
| 4.2.4.2 | L'organisation des activités communautaires | 154 |
| 4.2.4.3 | L'espace et le territoire | 155 |
| 4.2.5 | Le rôle et les responsabilités de l'État | 157 |
| 4.2.5.1 | Le contexte juridique | 157 |
| 4.2.5.2 | La dévolution et les transferts des responsabilités du gouvernement fédéral vers le gouvernement territorial | 158 |
| 4.2.5.3 | Le jugement Moreau | 158 |
| 4.2.6 | Les services en français | 158 |
| 4.3 | Développement et organisation du groupe d'aspiration de la communauté franco-nunavoise | 159 |
| 4.3.1 | L'histoire | 159 |
| 4.3.1.1 | Les symboles et l'identité | 160 |
| 4.3.2 | L'organisation communautaire | 161 |
| 4.3.3 | L'organisation par secteurs | 162 |



| | | |
|--|--|------------|
| 4.3.3.1 | Le secteur de l'éducation..... | 162 |
| 4.3.3.2 | Le secteur économique..... | 163 |
| 4.3.3.3 | Le secteur de la santé | 164 |
| 4.3.3.4 | Les médias et les communications | 166 |
| 4.4.3.5 | Le journal | 166 |
| 4.4.3.6 | L'Internet | 167 |
| 4.4.3.7 | La vie culturelle | 167 |
| 4.3.4 | La gouvernance communautaire | 167 |
| 4.3.4.1 | L'espace francophone..... | 167 |
| 4.3.4.2 | L'apprentissage de la gouvernance communautaire..... | 168 |
| 4.3.5 | La question du rapport à l'autre | 170 |
| 4.3.6 | Le rôle et la responsabilité de l'État..... | 170 |
| 4.3.6.1 | Le contexte législatif et juridique | 170 |
| 4.3.6.2 | L'analyse des services | 171 |
| 4.3.6.3 | L'engagement de l'État | 172 |
| 4.3.6.4 | Les partenariats avec l'État..... | 172 |
| Partie 2 – Parcours personnels, pratiques et représentations | | 173 |
| Chapitre 5 – Parcours personnels : une communauté de migrants | | 175 |
| 5.1 | Venir | 178 |
| 5.1.1 | Les raisons évoquées de l'installation..... | 178 |
| 5.1.2 | Arriver. Une installation au sein d'un territoire inconnu | 182 |
| 5.1.3 | Les désillusions, critiques et acceptations | 189 |
| 5.1.4 | La découverte ou redécouverte..... | 191 |
| 5.2 | Rester, s'adapter, s'insérer | 194 |
| 5.3 | Repartir ? | 201 |
| 5.4 | Conclusion : une communauté marquée par la mobilité..... | 208 |
| Chapitre 6 – Pratiques linguistiques et communautaires | | 211 |
| 6.1 | Portrait transversal des pratiques linguistiques des francophones dans les territoires..... | 212 |
| 6.1.1 | Les territoires : une belle opportunité d'améliorer son anglais | 212 |
| 6.1.2 | Le milieu associatif francophone : redécouvrir sa francophonie | 213 |
| 6.1.3 | La francophonie territoriale : les petites villes éloignées et les grands centres | 213 |
| 6.1.4 | L'ancienneté sur le territoire et l'évolution des droits linguistiques : des rapports différents à la langue | 214 |
| 6.2 | Portrait dans les différents secteurs de la francophonie territoriale | 217 |
| 6.2.1 | Les organismes communautaires | 217 |
| 6.2.2 | L'École | 218 |
| 6.2.2.1 | L'École francophone | 220 |
| 6.2.2.2 | Les écoles d'immersion..... | 223 |
| 6.2.2.3 | Le Programme pilote de français enrichi à l'école Robert Service de Dawson..... | 224 |
| 6.2.3 | Les pratiques linguistiques à la maison : situation générale des familles francophones et exogames..... | 225 |
| 6.2.4 | L'accès à des produits culturels francophones : un problème pour les familles | 227 |
| 6.2.5 | Les pratiques linguistiques entre amis..... | 229 |
| 6.2.6 | Les pratiques linguistiques dans le milieu du travail | 230 |
| 6.2.7 | Les pratiques linguistiques dans la rue | 232 |



| | | |
|---|--|------------|
| 6.2.8 | Les pratiques linguistiques dans les médias | 234 |
| 6.2.9 | Les restaurants et magasins..... | 236 |
| 6.2.10 | Les services publics et le secteur de la santé..... | 238 |
| 6.2.11 | La religion et les lieux de culte..... | 244 |
| 6.3 | Pratiques communautaires | 245 |
| 6.3.1 | La typologie des pratiques d'engagement communautaire : les TLM, les usagers, les silencieux..... | 246 |
| 6.3.1.1 | Les « toujours les mêmes »..... | 246 |
| 6.3.1.2 | Les « usagers » | 247 |
| 6.3.1.3 | Les « silencieux » | 247 |
| 6.3.2 | L'engagement et le militantisme dans la communauté francophone | 248 |
| 6.3.3 | Les rétributions individuelles du militantisme au sein de la communauté : principales raisons..... | 249 |
| 6.3.4 | Les rétributions communautaires du militantisme : l'effet surgénérateur et la mobilisation du groupe d'aspiration au nom de la communauté..... | 251 |
| 6.3.5 | La rétribution du silence | 252 |
| 6.3.6 | Une culture militante spécifique : les registres d'action du groupe d'aspiration francophone, entre contestation et collaboration | 253 |
| 6.3.7 | Les conflits et solidarités..... | 253 |
| 6.3.8 | L'insertion des francophones dans la société territoriale..... | 254 |
| 6.3.9 | Les relations avec les autochtones | 256 |
| 6.4 | Conclusion..... | 257 |
| Chapitre 7 – Représentations linguistiques et communautaires | | 259 |
| 7.1 | Représentations linguistiques : le statut du français et des autres langues | 260 |
| 7.1.1 | L'image de la langue française | 260 |
| 7.1.2 | La représentation de la place du français dans la société territoriale | 263 |
| 7.2 | Représentations communautaires : la question des identités et de l'image du français | 273 |
| 7.2.1 | Qui ça, nous ? Qui ça, eux ? Les diverses collectivités et appartenances exprimées dans les entretiens | 273 |
| 7.2.2 | Imaginer les francophonies boréales dans leur contexte | 276 |
| 7.2.2.1 | Imaginer la société territoriale | 277 |
| 7.2.2.2 | Imaginer les autres communautés au sein de la société territoriale..... | 282 |
| 7.2.2.3 | Imaginer la communauté..... | 285 |
| 7.2.2.4 | Imaginer le groupe d'aspiration. Les cadres de référence du groupe et la dimension proprement politique des francophonies boréales | 293 |
| 7.2.3 | Le sentiment d'appartenance des francophones des territoires..... | 295 |
| 7.3 | Conclusion..... | 296 |
| Partie 3 – Les défis des francophonies boréales..... | | 299 |
| Chapitre 8 – Enjeux et besoins | | 301 |
| 8.1 | Défis, besoins et revendications des trois groupes d'aspiration linguistique | 301 |
| 8.1.1 | Le Yukon..... | 302 |
| 8.1.1.1 | Les défis et les besoins généraux..... | 302 |
| 8.1.1.2 | Les défis et les besoins par secteurs | 304 |
| 8.1.1.3 | La vision et la stratégie de développement des organismes francophones | 307 |
| 8.1.1.4 | Les champs de revendication..... | 310 |



| | | |
|--------------------------------------|--|------------|
| 8.1.2 | Les Territoires du Nord-Ouest | 313 |
| 8.1.2.1 | Les défis et les besoins généraux..... | 313 |
| 8.1.2.2 | Les défis par secteurs..... | 315 |
| 8.1.2.3 | Les champs de revendication..... | 317 |
| 8.1.3 | Le Nunavut..... | 321 |
| 8.1.3.1 | Les défis et les besoins généraux..... | 321 |
| 8.1.3.2 | Les défis et les besoins par secteurs | 322 |
| 8.1.3.3 | Les champs de revendication..... | 325 |
| 8.1.4 | La conclusion..... | 325 |
| 8.2 | Besoins exprimés par les francophones rencontrés au sein des communautés | 326 |
| 8.2.1 | Les parents et l'éducation : des services pour tous les âges | 326 |
| 8.2.2 | L'accès aux services de santé : de la prévention et du suivi médical en français | 328 |
| 8.2.3 | L'économie et employabilité : recrutement et rétention de la main-d'œuvre | 328 |
| 8.2.4 | Les médias : des lieux de diffusion, des lieux de formation..... | 329 |
| 8.2.5 | Les arts, la culture et le divertissement | 330 |
| 8.2.6 | Les aînés..... | 331 |
| 8.2.7 | Les autres défis évoqués par les responsables et les bénévoles des organismes communautaires | 332 |
| 8.3 | Conclusion..... | 333 |
| Chapitre 9 – Conclusion | | 339 |
| 9.1 | Synthèse | 339 |
| 9.2 | Portée et limites de cette recherche..... | 341 |
| 9.3 | Constats et propositions | 343 |
| 9.3.1 | Les facteurs qui contribuent à la vitalité du français ou l'entravent | 343 |
| 9.3.1.1 | Des communautés en situation minoritaire pas comme les autres | 343 |
| 9.3.1.2 | Des sociétés de migrants | 344 |
| 9.3.1.3 | De petites communautés d'accueil..... | 346 |
| 9.3.1.4 | Une image de la langue : locale mais d'ailleurs | 347 |
| 9.3.2 | Améliorer la vitalité de la communauté francophone dans les trois territoires : pistes de solution | 348 |
| 9.3.2.1 | Le groupe d'aspiration francophone | 349 |
| 9.3.2.1.1 | Pour les porte-paroles communautaires | 349 |
| 9.3.2.1.2 | Les propositions pour les porte-paroles francophones à l'égard de la société territoriale et des gouvernements territoriaux et fédéral..... | 351 |
| 9.3.2.1.3 | Les services à la communauté | 354 |
| 9.3.2.2 | La société territoriale..... | 360 |
| 9.3.2.2.1 | À l'égard du groupe d'aspiration francophone..... | 361 |
| 9.3.2.2.2 | À l'égard de la communauté francophone | 363 |
| 9.4 | Conclusion..... | 369 |
| Bibliographie..... | | 375 |
| ANNEXES | | 397 |
| 1.1 | Grille d'entretien | 399 |
| 1.2 | Formulaires de consentement..... | 401 |



Liste des figures

| | | |
|------------------|---|-----|
| Figure 1 | Typologie des populations en interaction dans les territoires | 51 |
| Figure 2 | Schéma conceptuel des dynamiques communautaires | 52 |
| Figure 3 | Drapeau franco-yukonnais..... | 114 |
| Figure 4 | Logo des services en français au Yukon..... | 115 |
| Figure 5 | Logo de l'AFY..... | 116 |
| Figure 6 | Hymne franco-yukonnais..... | 117 |
| Figure 7 | Schéma de l'organisation du milieu associatif francophone au Yukon..... | 129 |
| Figure 8 | Drapeau franco-ténois..... | 146 |
| Figure 9 | Schéma de l'organisation communautaire francophone aux T.N.-O..... | 156 |
| Figure 10 | Drapeau franco-nunavois | 160 |
| Figure 11 | Schéma de l'organisation communautaire francophone au Nunavut | 169 |



Liste des tableaux

| | | |
|-------------------|---|----|
| Tableau 1 | Langues autochtones dans les trois territoires canadiens | 35 |
| Tableau 2 | Langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, de 1996 à 2006 | 72 |
| Tableau 3 | Connaissance des langues officielles de la population des trois territoires canadiens, de 1996 à 2006 | 72 |
| Tableau 4 | Population de langue maternelle française hors Québec, 2006 | 73 |
| Tableau 5 | Principales localités des trois territoires canadiens où il y a la plus forte concentration de francophones selon la langue maternelle, 2006 | 74 |
| Tableau 6 | Connaissance des langues officielles selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 76 |
| Tableau 7 | Indice de continuité linguistique (ICL) des francophones des trois territoires canadiens, de 1996 à 2006 | 77 |
| Tableau 8 | Personnes déclarant une identité autochtone selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 79 |
| Tableau 9 | Lieu de naissance selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 82 |
| Tableau 10 | Période d'immigration selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 84 |
| Tableau 11 | Génération d'immigration selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 85 |
| Tableau 12 | Âge selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 87 |
| Tableau 13 | Industrie selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 89 |
| Tableau 14 | Profession selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 91 |



| | | |
|-------------------|---|-----|
| Tableau 15 | Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 93 |
| Tableau 16 | Niveau de scolarité selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 95 |
| Tableau 17 | Domaine de formation selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 96 |
| Tableau 18 | Province ou territoire d'obtention des titres scolaires postsecondaires selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 98 |
| Tableau 19 | Revenu selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 100 |
| Tableau 20 | Migration nette (tous âges) selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 101 |
| Tableau 21 | Migration nette (20-29 ans) selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 102 |
| Tableau 22 | Taux de migration sortant par rapport à la population des trois territoires canadiens selon la langue maternelle (tous âges), 2006 | 103 |
| Tableau 23 | Provinces et territoires de destination des migrants interprovinciaux francophones des trois territoires canadiens (tous âges), 2006 | 103 |
| Tableau 24 | Taux de migration entrant par rapport à la population des trois territoires canadiens selon la langue maternelle (tous âges), 2006 | 105 |
| Tableau 25 | Provinces et territoires d'origine des migrants interprovinciaux francophones des trois territoires canadiens (tous âges), 2006 | 105 |
| Tableau 26 | Langue parlée le plus souvent à la maison selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 107 |
| Tableau 27 | Langue utilisée le plus souvent au travail selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006 | 108 |
| Tableau 28 | Proportion des enfants issus de couples exogames selon deux groupes d'âge (2001 et 2006) | 110 |
| Tableau 29 | Complétude institutionnelle au Yukon | 127 |



| | | |
|-------------------|--|-----|
| Tableau 30 | Offre active de services au Yukon (2006-2007)..... | 143 |
| Tableau 31 | Nombre de plaintes recevables..... | 144 |



Liste des cartes

| | |
|--|----|
| Carte 1 Territoires | 34 |
| Carte 2 Yukon | 66 |
| Carte 3 Territoires du Nord-Ouest. | 68 |
| Carte 4 Nunavut | 69 |
| Carte 5 Principales localités où il y a la plus forte concentration de francophones selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006..... | 75 |



Liste des acronymes

AIDE : Actions interculturelles de développement et d'éducation

AINC : Affaires indiennes et du Nord Canada

ACFT : Association culturelle franco-ténoise

AFFB : Association des francophones de Frobisher Bay

AFI : Association des francophones d'Iqaluit

AFN : Association des francophones du Nunavut

APECA : Agence de programme économique du Canada atlantique

APADY : Association des parents ayants droit de Yellowknife

APFY : Association des parents francophones de Yellowknife

APPÉF : Association des parents partenaires de l'école française

AFCY : Association franco-culturelle de Yellowknife

AFY : Association franco-yukonnaise

DÉO : Diversification de l'économie de l'Ouest Canada

CRONAF : Coalition régionale de l'Ouest et du Nord pour l'alphabétisation en français

CLO : Commissariat aux langues officielles

CFSN : Commission scolaire francophone du Nunavut

CDET.N.-O. : Conseil de développement économique des Territoires du Nord-Ouest

EEC : Entente Canada-communauté

FFT : Fédération franco-ténoise

GT.N.-O. : Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest



LLO : Loi sur les langues officielles

RPF : Regroupement des parents francophones des Territoires du Nord-Ouest

RDÉE : Réseau de développement économique et d'employabilité

RT.N.-O. SF : Réseau Territoires du Nord-Ouest santé en français

RHDCC : Ressources humaines et Développement des compétences Canada

SOFA : Service d'orientation et de formation des adultes

TIC : Technologies de l'information et de la communication

T.N.-O. : Territoires du Nord-Ouest



Avant-propos

Cette recherche traite des « francophonies boréales », autrement dit des membres des trois communautés francophones qui, dans le monde, sont situées le plus au nord : les Franco-yukonnais, les Franco-ténois et les Franco-nunavois.

Reconnaissons d'abord que vivre en français dans le Grand Nord canadien n'est pas encore une possibilité acquise d'emblée, ni d'ailleurs une situation très connue du reste du Canada. Pourtant, au fil des décennies, des francophones ont, avec d'autres, relevé les multiples défis posés par des contextes parfois extrêmes. Ces francophones, habitant les territoires du Nord canadien se sont également dotés peu à peu d'institutions et d'organismes les représentant. Le but de ces organismes est de favoriser l'épanouissement des communautés francophones dans ces régions. Pour cela, ils offrent des services en français dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'économie, des arts et de la culture ou se font le relais des besoins des francophones auprès des différents paliers de gouvernements qui dispensent ces services. Afin de rendre compte des efforts fournis pour disposer de certaines infrastructures en français et pour comprendre plus généralement comment se définit la vitalité de la francophonie nordique, les associations francophones des trois territoires ont exprimé le souhait de d'avoir un portrait de la vitalité de leurs

communautés respectives. Cette étude vise à y répondre en proposant à la fois un portrait institutionnel des communautés franco-yukonnaise, franco-ténoise et franco-nunavoise, et une présentation des données statistiques les concernant. Cette étude propose également de mieux comprendre les principaux enjeux et défis qui se posent aux personnes qui ont fait le choix de vivre dans les trois territoires du Nord canadien, notamment par une analyse de leurs pratiques linguistiques et de leurs représentations identitaires.

La recherche a été menée par l'équipe de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML) entre janvier 2008 et mars 2010. L'équipe est constituée d'Anne Robineau, sociologue et chercheure à l'ICRML et de Christophe Traisnel, politologue, professeur au Département de science politique à l'Université de Moncton qui assument la direction du projet en tant que chercheurs principaux. L'équipe de recherche est également constituée d'Éric Forgues, sociologue, chercheur et directeur adjoint à l'ICRML, de Josée Guignard Noël, géographe et agente de recherche à l'ICRML, et de Rodrigue Landry, psychologue de l'éducation et directeur de l'ICRML. En plus de la coordination du projet, Anne Robineau et Christophe Traisnel ont réalisé les études de terrain dans les trois territoires.



Remerciements

Cette recherche n'aurait pas pu avoir lieu sans l'appui financier de Patrimoine Canada et du Commissariat aux langues officielles, et sans le soutien de l'ensemble des personnes rencontrées à l'occasion de nos déplacements. Nous tenons en particulier à remercier les associations et organismes francophones et leurs dirigeants : Léo-Paul Provencher (FFT), Régis Saint-Pierre (AFY) et Daniel Cuerrier (AFN) dont l'aide a été précieuse. De très nombreuses autres personnes nous ont également apporté leur aide pour la collecte de données et la prise de contact avec des francophones sur place. Elles ont toute notre gratitude.

Nous remercions également chaleureusement toutes les personnes qui ont accepté de nous accorder un entretien dans le cadre de cette recherche, ou qui ont accepté de participer de manière directe ou indirecte à ce travail. Le récit de ces expériences multiples, recueillies à travers des dizaines d'heures de rencontres, de participation à des activités communautaires ou à des discussions sur la francophonie nous ont permis de saisir plus précisément le quotidien de la vie en français dans le Grand Nord canadien.



Introduction

La francophonie est ancrée dans chaque province et territoire du Canada. Cependant, sa connaissance est souvent réduite à celle de la communauté québécoise alors que plus d'un million de personnes ont le français comme langue maternelle à l'extérieur du Québec auxquels s'ajoutent les francophiles, toujours plus nombreux, et de nouveaux arrivants dont le français est la première langue officielle parlée et qui n'hésitent plus à s'installer ailleurs qu'au Québec. Tous ces individus, mais aussi un ensemble d'organismes et d'institutions francophones, participent ainsi à la vitalité des communautés d'expression française dans tout le pays. Les communautés francophones hors Québec, qui se trouvent par le fait même en situation minoritaire, ont déployé de nombreux efforts pour la survie de la langue et de la culture françaises. D'ailleurs, plus de quarante ans après l'entrée en vigueur de la Loi sur les langues officielles au Canada, ces communautés poursuivent leur lutte pour affirmer leur présence et leur vitalité dans un pays ayant inscrit la dualité linguistique au cœur de sa Constitution.

Pour diverses raisons, cette dualité linguistique et culturelle est souvent malmenée. Les études sur les communautés francophones en situation de minorité revêtent alors une importance considérable. Elles permettent de documenter à la fois les situations d'inégalité et d'injustice face au manque de respect des langues officielles, mais aussi de rendre compte du dynamisme des

communautés dans le maintien de leur langue et de leurs institutions et des principaux défis auxquels ces communautés linguistiques en situation minoritaire doivent faire face.

De façon générale, ces recherches contribuent donc à une meilleure connaissance des communautés francophones et acadiennes et peuvent aider à élaborer de meilleures stratégies favorisant l'épanouissement des minorités linguistiques. C'est dans cette perspective que la présente étude s'inscrit puisque peu d'éléments ont été exposés jusqu'à ce jour sur la réalité des communautés franco-yukonnaise, franco-ténoise et franco-nunavoise.

Un autre élément, tenant au contexte, doit également être évoqué : au moment où le Grand Nord canadien semble revenir sur le devant de la scène et occuper de plus en plus l'actualité politique, économique et stratégique, au moment également où le gouvernement fédéral renouvelle le plan d'action sur les langues officielles, il apparaît important de faire le point sur la vitalité de ces trois communautés établies au-delà du 60^e parallèle. La francophonie canadienne n'est pas présente que dans le sud et dans les provinces ; elle est aussi boréale et territoriale.

Mandat/problématique

L'objectif de ce travail est double. Par une meilleure connaissance des trois communautés francophones, il s'agit de



déterminer les facteurs favorisant ou entravant la vitalité linguistique des francophones des territoires. À travers ces questionnements, nous voulons dégager des pistes d'action en répondant à la question suivante : **sur quel(s) facteur(s) les acteurs communautaires et gouvernementaux peuvent particulièrement agir pour renforcer la vitalité linguistique de ces communautés ?**

On entend ici par acteurs communautaires et gouvernementaux les individus, les organismes et les institutions impliqués dans le développement de la francophonie dans les territoires. Si la focale est mise ici sur ce type d'acteurs sociaux susceptibles d'agir pour le bien collectif de l'ensemble des francophones, il ne s'agit pas pour autant d'ignorer ceux et celles qui participent à la vitalité des communautés par leurs pratiques culturelles ou associatives.

L'objectif de cette recherche ne peut être envisagé sans avoir d'abord une connaissance suffisante des communautés en question. C'est là le premier objectif de ce rapport : apporter un éclairage aussi précis que possible sur la réalité de la francophonie des territoires du Nord sous toutes ses formes. Pour y parvenir, nous avons procédé à un recueil diversifié de données présentant chacune une approche différente et un accès différencié à la réalité de ces communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) implantées dans les trois territoires du Nord du Canada. En cherchant à mettre à jour les dynamiques qui soutiennent la vitalité spécifique des communautés francophones du Nord, il sera par la suite plus facile pour elles de se doter d'outils appropriés pour accroître leur vitalité.

L'ambition de ce travail demeure modeste, tant au niveau de la *description* de ces communautés, qu'au niveau de l'*explication* de leurs dynamiques : nous ne pouvons proposer un portrait exhaustif de ces communautés humaines, caractérisées (comme toutes les communautés) par leur complexité, ni nous immiscer dans les débats politiques ou juridiques qui animent les communautés et dont nous nous contenterons de rendre compte. Il s'agit plutôt de proposer ici une approche distanciée et extérieure, celle d'une équipe de recherche composée d'un politologue, d'un psychosociologue, d'une géographe et de sociologues, concernant plusieurs réalités communautaires, en tentant de repérer les principales lignes de force (et les faiblesses) qui pèsent sur la vitalité de ces francophonies boréales. Cette approche doit pouvoir aider les acteurs, autant communautaires que gouvernementaux à modifier pour le mieux leur manière de fonctionner à la lumière de ces constats, ou à tout le moins de prendre conscience de certaines réalités qui auraient pu leur échapper dans leur travail quotidien.

La francophonie canadienne nordique : un contexte spécifique de recherche

Il convient ici d'insister sur le caractère très particulier de la situation des trois communautés francophones des territoires. La francophonie y est présente sur des territoires nordiques immenses, connaissant une très faible densité de population. L'enjeu linguistique doit également être évalué à l'aune d'un contexte de multilinguisme officiel dû à la présence reconnue des diverses langues autochtones. Ces communautés francophones apparaissent donc comme



largement « archipélagiques » : à l'image des pays insulaires, elles se trouvent très éloignées les unes des autres (par exemple, Dawson est à une journée de voiture de Whitehorse). Elles sont très éloignées également des grands centres ou des francophonies du « Sud » comme les désignent eux-mêmes les francophones des territoires.

Elles sont de petite taille si on les compare aux francophonies ontarienne, acadienne ou même torontoise. Cependant, comme nous le verrons en détail dans les portraits statistiques, si on resitue ces communautés dans le contexte démographique local, on peut constater qu'elles représentent parfois un pourcentage non négligeable des populations urbaines concernées : les francophonies boréales sont en effet très concentrées dans les principales villes du Nord.

Un autre élément notable est la reconnaissance du français comme langue officielle dans les trois territoires, de même que les initiatives des organismes francophones qui ont donné à la francophonie locale un rayonnement particulier et une visibilité importante qui dépasse la simple « logique des chiffres ». Nous chercherons ici à rendre compte de ce dynamisme particulier et de ses limites. Nous chercherons également à expliquer cette situation, et à proposer un certain nombre de pistes pour renforcer ces dynamismes.

Des méthodes de recherches adaptées

Cette situation particulière a eu des conséquences sur les outils d'enquête et la

démarche que nous avons décidé de privilégier : il apparaît en effet très difficile d'adopter ici une démarche exclusivement quantitative, à travers l'usage des statistiques ou de sondages¹. Les faibles nombres et le caractère très restreint des échantillons rendent indispensables l'utilisation d'autres méthodes plus exploratoires et qualitatives, dont nous ferons plus longuement état dans la partie consacrée à la méthodologie. Nous avons ainsi fait le choix de multiplier les voies d'accès aux données par des enquêtes plus modestes et plus qualitatives, mais non pas moins précises, pour parvenir à produire un portrait le plus complet possible de ces trois communautés.

Si le faible nombre des populations à l'étude peut présenter une limite dans notre enquête, l'analyse de trois communautés dans trois contextes territoriaux présentant un certain nombre de similitudes a pu au contraire représenter un atout de taille. En effet, cette situation a rendu possible une analyse de type comparative de deux ordres : une mise en perspective de la situation de chaque communauté par rapport aux deux autres, d'une part, et une mise en perspective des trois communautés francophones du Nord par rapport aux autres situations de francophonies minoritaires au Canada « du Sud », d'autre part.

¹ Le pourcentage des francophones étant assez restreint, les statistiques recueillies permettraient d'identifier personnellement les individus en croisant plusieurs données. Ceci est contraire à l'éthique de la recherche et la loi concernant les informations personnelles. C'est pourquoi les données statistiques sur les territoires, même celles réalisées par Statistique Canada, sont si limitées.



Plan du rapport

En suivant une logique de présentation du « général » au « particulier », la première partie du rapport consistera en un portrait des communautés, à travers la présentation du contexte historique (Chapitre 1). Le cadre théorique et méthodologique sera ensuite exposé (chapitre 2). Nous pourrons ensuite présenter le contexte géographique suivi d'un portrait démographique plus spécifique aux francophones en tentant de dégager, de ce portrait, les particularités démographiques de ces communautés (chapitre 3). Nous approfondirons ensuite l'analyse des communautés en nous intéressant à leurs structures organisationnelles, et à la manière dont ces communautés ont organisé leurs rapports avec les institutions territoriales (chapitre 4). Cette première partie posera les jalons de notre analyse qui suivra dans la deuxième partie du rapport.

Dans une seconde partie, nous avons souhaité présenter un portrait plus précis et individualisé des parcours, des expériences concrètes des francophones vivant sur le territoire, en s'intéressant dans un premier temps à leur parcours et les raisons de leur venue et de leur installation (chapitre 5), pour ensuite mieux comprendre leurs pratiques et leurs représentations linguistiques et communautaires (chapitre 6 et 7). Ces deux chapitres sont importants, dans la mesure où ils nous renseignent sur le *sens* que peuvent donner les acteurs de ces francophonies boréales à leurs comportements linguistiques et communautaires, et partant, sur l'image de la langue française et de la communauté en fonction desquels ils agissent et choisissent

(par exemple, de mettre ou non leur enfant à l'école française).

Enfin, dans une troisième partie, nous traiterons des défis des communautés. Comme toutes les communautés identitaires, les francophonies boréales s'inscrivent dans un processus permanent de construction, et leur vitalité dépend de la manière dont ce processus est établi. Si certains paramètres ne laissent que peu de marges de manœuvre aux acteurs politiques et sociaux, ces derniers peuvent agir sur certains facteurs et contribuer au succès de leur communauté. Nous traiterons d'abord des enjeux et défis soulevés par les francophones rencontrés et par les représentants communautaires (chapitre 8), pour ensuite, en guise de conclusion, insister sur ce qui constitue la singularité des francophonies boréales, et sur les pistes d'action qui nous paraissent les plus réalistes quant à un renforcement de la vitalité de ces francophonies particulières (chapitre 9).

PARTIE 1

CONTEXTE HISTORIQUE, SOCIAL, DÉMOGRAPHIQUE ET ORGANISATIONNEL

Chapitre 1 – Contexte historique

Au fil de l'histoire, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut sont passés par différents statuts géopolitiques. Habitées en premier lieu par les membres des Premières Nations et les Inuits, ces vastes étendues de chasse ont vite, dès le 18^e siècle, suscité la convoitise des compagnies marchandes qui y ont développé le lucratif commerce des fourrures. L'exploitation des ressources naturelles et minières a ensuite provoqué d'importants mouvements migratoires des autres provinces vers le nord, reconfigurant les rapports entre les communautés autochtones et les membres des communautés blanches ainsi que leurs représentants respectifs. Progressivement, le contrôle des territoires et de leurs ressources est devenu un enjeu crucial qui a orienté leur partition et leur administration plusieurs fois dans l'histoire canadienne. Aujourd'hui, ces régions nordiques sont toujours au cœur de plusieurs enjeux à la fois économiques et politiques, mais aussi sociaux et linguistiques. La dévolution du pouvoir entre les différents paliers de gouvernement, le rapport à l'entreprise privée et de ses pratiques gestionnaires ainsi que le respect des droits linguistiques des différentes communautés des territoires continuent à influencer la vie dans ces régions. Pour mieux le comprendre, ce chapitre mettra en relief, dans une première partie, leurs plus importants développements historiques et dans une seconde partie, le contexte historique francophone des territoires jusqu'aux années 1950 environ.

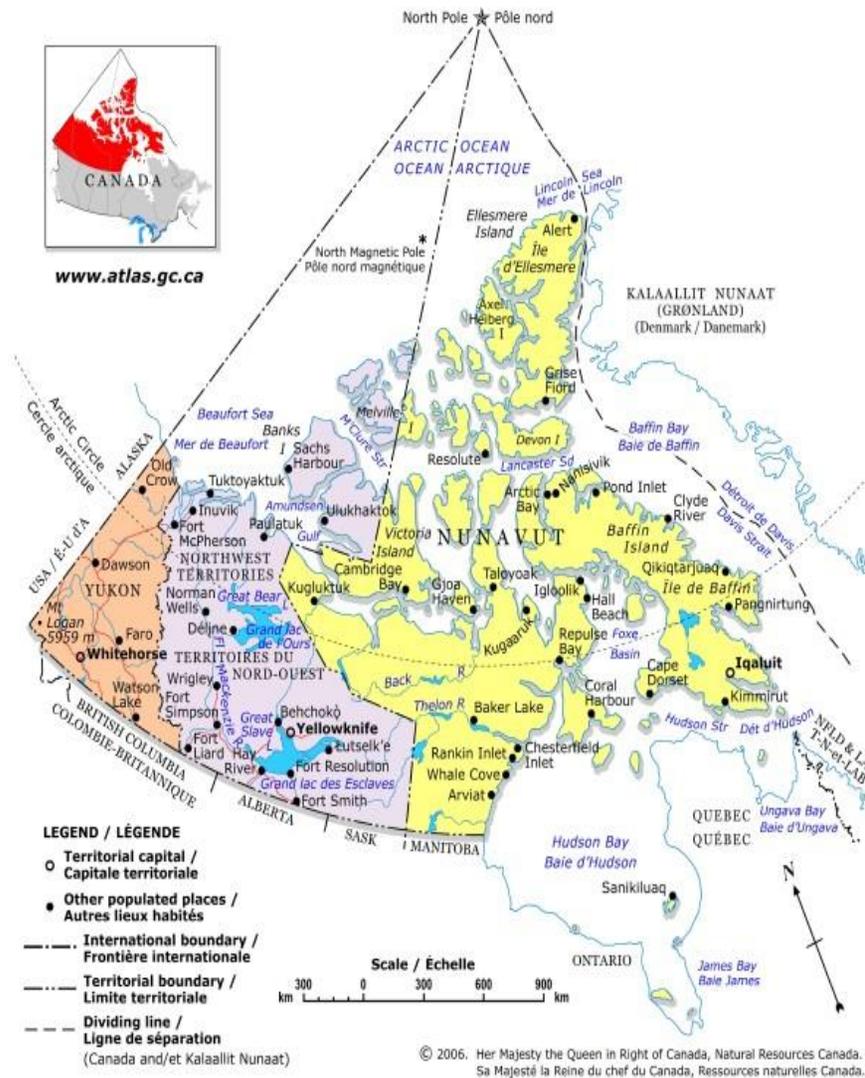
1.1 Territoires : contexte global

1.1.1 La superficie des territoires et sa population : un contraste saisissant

Les trois territoires occupent à eux-seuls près d'un tiers de la superficie totale du Canada. Cela contraste avec la faible densité de population qui ne constitue environ que 0,3 % de la population canadienne, soit 100 075 personnes sur les 31 241 030 que compte le Canada (Statistique Canada, 2006a). La petite taille de la population s'explique en grande partie par la situation géographique des territoires. Situés principalement au nord du 60^e parallèle et dans les zones arctiques, le climat difficile ne favorise ni la venue massive de familles et ni leur installation définitive dans le nord. Malgré tout, des villages et des centres urbains s'y sont développés participant à la sédentarisation des populations autochtones et la rétention d'autres communautés culturelles et linguistiques.



**Carte 1
Territoires**



Source : Reproduit avec la permission de Ressources naturelles Canada 2010, gracieuseté de l'Atlas du Canada.

1.1.2 Les territoires : espaces de la diversité culturelle et linguistique

Selon les mouvements migratoires qui se sont succédé dans les territoires et en fonction de l'évolution géopolitique de ces régions, la plupart de ces groupes ont acquis des droits linguistiques et/ou

territoriaux spécifiques. Ils continuent d'en négocier d'autres. Ainsi, au Yukon, il existe huit langues autochtones, aux T.N.-O., il en existe neuf, et au Nunavut, deux (se reporter au tableau 1 à la page suivante). Il faut ajouter à ces langues autochtones, les deux langues officielles du Canada, soit le français et l'anglais. D'autres langues sont parlées dans les territoires avec l'important

apport migratoire venant du sud. Par exemple, une importante communauté germanophone vit au Yukon à tel point que certains documents ou brochures, notamment touristiques, sont disponibles en allemand. D'autres communautés

linguistiques comme celles venant des Philippines et du Vietnam sont assez importantes aux T.N.-O. pour que certains de leurs membres soient propriétaires de plusieurs commerces et de restaurants.

Tableau 1
Langues autochtones dans les trois territoires canadiens

| Yukon | T.N.-O. | Nunavut |
|------------------------|---------------------------|-------------|
| Gwich'in (ou loucheux) | Dogrib (Taïchô) | |
| Hän | Esclave du Sud | |
| Kaska | Esclave du Nord (Peau-de- | |
| Tutchone du Nord | lièvre) | Inuktitut |
| Tutchone du Sud | Inuktitut | Inuinnaqtun |
| Tagish | Inuinnaqtun Inuvialuktun | |
| Tanana supérieur | Chipewyan | |
| Tlingit | Gwich'in (Loucheux) | |

La vie dans les territoires reste très dispendieuse, en particulier au Nunavut où il n'y a pas la possibilité d'acheminer les biens par voie terrestre. Aussi, pour maintenir des services publics de base en santé, en éducation et en services sociaux comparables à ce qui existe dans les provinces, il existe un financement spécial² attribué aux trois territoires.

1.1.3 Le statut juridique des territoires : une institution du Parlement canadien

Le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'ont pas exactement le même statut juridique que les provinces canadiennes (Leclerc, 2007a). En effet, ces

trois territoires sont assujettis à des lois fédérales contrairement aux provinces qui peuvent directement exercer des pouvoirs constitutionnels. Les territoires sont sous l'autorité du Parlement canadien. Ainsi, quand un territoire veut adopter une loi, habituellement désignée sous le terme d'ordonnance, celle-ci doit d'abord être adoptée par le Parlement territorial qui la transmet au gouvernement fédéral ainsi qu'à la Chambre des communes et au Sénat. Il n'en reste pas moins que les territoires ont acquis au fil du temps de plus en plus d'autonomie.

À propos des langues officielles du Canada, la *Loi constitutionnelle de 1982* précise que la *Charte des droits et liberté du Canada* étend son application aussi bien au Parlement et au gouvernement canadiens, mais aussi aux autres domaines relevant du Parlement, notamment ceux concernant le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest

² Il s'agit de la Formule de Financement des territoires. Pour l'exercice financier de 2009-2010, le montant s'élève à 2,5 milliards de dollars en paiements. Source : Ministère des finances du Canada, [En ligne] <http://www.fin.gc.ca/fedprov/tff-fra.asp> (Consulté le 15 septembre 2009).

(comprenant depuis 1999 le Nunavut)³. Ceci laisse la porte ouverte aux revendications des communautés francophones qui désirent obtenir plus de services en français⁴.

1.2 Histoire des territoires

Comme nous allons le voir maintenant, les territoires n'ont pas seulement en commun certains aspects géophysiques, mais ils partagent une histoire marquée par les mouvements migratoires des autochtones vers ces régions ainsi que par la découverte, puis l'exploitation de richesses naturelles par les autochtones et non-autochtones.

1.2.1 Le Yukon

Un centre culturel et scientifique ou d'interprétation, le centre de la Béringie⁵ expose les grands événements marquant la transformation géophysique du territoire depuis l'ère glaciaire. Quant à l'histoire proprement dite du Yukon, elle est exposée au *McBride Museum* de Whitehorse⁶. Un

autre musée, celui du musée d'histoire de la ville de Dawson, reconstitue le peuplement du territoire et son développement économique à partir de la fameuse ruée vers l'or qu'a connu le Klondike à la fin du 19^e et au début du 20^e siècles. La présence francophone n'y est d'ailleurs pas soulignée outre mesure, à l'instar de la plupart des musées yukonnais⁷. Par contre, il est fait une grande place, à juste titre, aux différents groupes autochtones et à leur rapport à la nature dans le développement humain des communautés. Le service des archives du ministère du Tourisme et de la Culture du Yukon met aussi en ligne une série de documents et d'expositions sur l'apport des francophones à l'histoire du Yukon⁸. La première page du site Web de ce service des archives est d'ailleurs illustrée par la reproduction d'une œuvre d'un célèbre artiste francophone du Yukon, installé à Dawson, Halin de Repentigny.

Plusieurs dates sont à retenir dans le développement du Yukon. Le commerce des fourrures a été très fort entre 1750 et 1890 entre les habitants du territoire et les membres de la communauté côtière, les Tlingits. La fin du 19^e siècle, c'est aussi l'époque où l'on cartographie les territoires, qu'on établit des postes de traite et que l'on découvre un peu plus les richesses naturelles des territoires, notamment l'or et d'autres minerais.

³ Article 32.1 de la Charte, Source : Leclerc, Jacques, « La juridiction des territoires fédéraux » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, Trésor de la langue française au Québec (TLFQ), Université Laval, [En ligne] <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/territoiresfed.htm> (Consulté le 16 août 2009).

⁴ Plus de détails concernant les revendications des communautés francophones sont développés dans le chapitre 4 et le chapitre 8.

⁵ Site Web du *Centre d'interprétation de la Béringie du Yukon/Yukon Beringia Interpretive Center* : <http://www.beringia.com/> (Consulté le 15 juin 2010).

⁶ Site Web du Musée *McBride de Whitehorse* (musée d'histoire du territoire) : <http://www.macbridemuseum.com/index.html> (Consulté le 15 juin 2010).

⁷ Observation sur place, Journal de terrain, *Compte-rendu d'observation du Yukon*, avril 2008.

⁸ Site Web de *La note francophone au Yukon/Yukon with a French touch*, Gouvernement du Yukon : <http://www.tc.gov.yk.ca/archives/frenchyukon/> (Consulté le 15 juin 2010).



Ainsi, John Franklin établit une carte de la côte arctique en 1825 lors de son exploration du passage du Nord-Ouest. En 1848, est établi Fort Selkirk par Robert Campbell pour la Compagnie de la baie d'Hudson. Ce fort sera abandonné en 1852 à la suite d'un conflit entre les commerçants de la Compagnie et ceux de la Première Nation Tlingit. Malgré les déboires de la compagnie, ce sera avec elle que le Parlement du tout nouveau Dominion du Canada fondé le 1^{er} juillet 1867, négociera l'acquisition de vastes étendues divisées jusqu'à cette date en provinces du Bas et du Haut-Canada.

C'est plutôt à partir des années 1880 que des groupes de prospecteurs commencent à explorer certaines parties du territoire. De l'or est découvert à l'embouchure de la rivière appelée, à l'époque, Fortymille. Un poste de traite y est établi en 1887. Certains individus, comme Skookum Jim, George Carmack et Dawson Charlie, poussent plus loin la prospection du précieux minerai. En 1896, ils en découvrent au ruisseau Bonenza relié à la rivière Klondike. Cela provoquera une véritable ruée vers l'or qui attirera, entre autres, un bon nombre de Canadiens-français.

Cet intérêt pour les ressources du Grand Nord fera en sorte qu'un certain nombre d'infrastructures vont se développer de manière fulgurante, comme des routes, des ports, des voies ferrées. Des villes vont rapidement s'établir dans des lieux de passage ou autour des postes de traite, c'est-à-dire là où la population se concentre, pour ensuite décroître progressivement, voire disparaître. D'autres demeurent. C'est le cas de la ville de

Whitehorse qui se développe à partir de 1900, sous le nom de Closeleigh. Bien qu'elle soit devenue aujourd'hui la capitale, elle n'a pas toujours été la plus importante ville yukonnaise. En 1898, la plus grande ville du Canada à l'ouest de Winnipeg est Dawson City. C'est aussi la même année que le Canada votera l'*Acte du Territoire du Yukon* qui fera du Yukon, un territoire distinct de l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest. Des gisements miniers à Mayo et à Keno Hill entraîneront le développement de ces villes.

Si la ruée vers l'or a conduit plusieurs milliers de personnes à s'installer plus ou moins définitivement dans les territoires, d'autres mouvements de population ont modifié la démographie du territoire. Dans les années 1940, au moins 10 000 membres appartenant à l'armée américaine transitent par le Yukon afin de construire la route de l'Alaska, territoire vendu en 1867 par la Russie aux États-Unis.

En 1953, Whitehorse devient la capitale du Yukon au détriment de Dawson. Dans les années 1970, les communautés autochtones américaines vont de l'avant pour revendiquer des droits vis-à-vis de leurs territoires auprès du Parlement⁹. Le mouvement est également présent au Yukon. Un rapport bien documenté donnera lieu à un premier accord-cadre en 1993. En 2003, la *Loi sur le Yukon* donnera plus de pouvoirs et de compétences au gouvernement du Yukon comme il se fait déjà dans d'autres provinces. Dans ce contexte, onze Premières Nations¹⁰ ont

⁹ Dépôt d'un rapport *Together Today for our Children Tomorrow* en 1973.

¹⁰ Noms des Premières Nations et date de leur entente respective : « Premières Nations de



conclu officiellement des ententes concernant leur autonomie et leurs revendications territoriales, trois autres groupes conservent le statut de bandes, n'ayant pas encore signé d'entente définitive avec le gouvernement en 2010.

Histoire politique et dévolution au Yukon

C'est en 1902 qu'il a été possible pour la première fois au Yukon d'élire un député à la Chambre des communes. En 1975, une modification est apportée à la *Loi constitutionnelle de 1867* (autrefois appelée *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique*) afin d'assurer une meilleure représentation du Yukon au niveau fédéral grâce à la possibilité de nommer un sénateur.

Comme il a été souligné plus haut, c'est en 1898 que le Parlement du Canada a voté *l'Acte du Territoire du Yukon*. Cet acte donnait alors au territoire une place distincte à l'intérieur de la Confédération canadienne ainsi que des pouvoirs administrés par un gouvernement territorial

Champagne et de Aishihik (1995); Conseil des Tlingits de Teslin (1995); Première Nation des Nacho Nyak Dun (1995); Première Nation des Gwitchin Vuntut (1995); Première Nation de Little Salmon/Carmacks (1997); Première Nation de Selkirk (1997); Première Nation des Tr'ondëk Hwëch'in (1998); Conseil des Ta'an Kwäch'än (2002); Première Nation de Kluane (2004); Première Nation des Kwanlin Dün (2005); Première Nation de Carcross/Tagish (2006). Trois Premières Nations n'ont pas encore réglé leurs revendications territoriales et elles conservent leur statut de bandes indiennes en vertu de la *Loi sur les Indiens* du gouvernement fédéral, soit la Première Nation de Liard, le Conseil Dena de Ross River et la Première Nation de White River. Gouvernement du Yukon, [En ligne]
<http://www.gov.yk.ca/fr/aboutyukon/yukontoday.html> (Consulté le 30 août 2009).

composé d'un commissaire et d'un conseil. Il fonctionne plus ou moins de la même façon encore aujourd'hui tout en s'étant fortement démocratisé. Le nombre de conseillers est passé progressivement de 4 à 10 membres. Cela traduit l'augmentation des responsabilités du gouvernement territorial au fil des ans, notamment par un transfert des compétences du gouvernement fédéral au gouvernement du Yukon. Ce transfert, qu'on désigne aussi par le terme dévolution, a donné lieu à la nouvelle *Loi du Yukon*, le 1^{er} avril 2003.

1.2.2 Les Territoires du Nord-Ouest

Tout comme le Yukon, l'histoire documentée des Territoires du Nord-Ouest remonte principalement au 17^e siècle. Le musée d'histoire de Yellowknife, le *Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles*, en retrace les principaux développements et possède également une exposition en ligne¹¹. Présentée de façon chronologique, l'exposition interactive relate des événements importants survenus dans les T.N.-O. depuis 1670 tout en illustrant le parcours individuel de personnages qui ont influencé le cours de l'histoire de ces territoires.

L'année 1670 est une date-clé dans l'histoire des territoires, car c'est à cette époque que le roi d'Angleterre cède tout le bassin hydrographique de la baie d'Hudson au prince Rupert et, en même temps, le commerce des fourrures à la fameuse Compagnie de la baie d'Hudson. Cette région s'est longtemps appelée la « Terre de

¹¹ Site Web du *Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles* : <http://www.pwnhc.ca/timeline/French/> (Consulté le 15 juin 2010).



Rupert » et s'étendait sur un très vaste territoire incluant le Nord du Québec et de l'Ontario actuels, tout le Manitoba, une grande partie de la Saskatchewan et une portion du Sud de l'Alberta.

Les frontières des T.N.-O. vont se transformer plusieurs fois au cours de l'histoire, notamment en 1870 quand le Canada achète les terres de la Compagnie de la baie d'Hudson. Par la suite, la création de plusieurs provinces et la division administrative d'autres portions des territoires vont réduire la superficie de ce qu'on désigne toujours actuellement comme les Territoires du Nord-Ouest. Ainsi, en 1881, la province du Manitoba, créée plus tôt en 1870, s'agrandit en amputant une partie des T.N.-O. L'année suivante, en 1882, c'est l'Ontario qui étend sa superficie aux dépens des T.N.-O. Pendant la même année, quatre nouvelles divisions administratives gèreront les territoires (Alberta, Assiniboia, Athabaska et Saskatchewan). Puis en 1895, quatre autres divisions se rajouteront aux institutions administrant les territoires (Yukon, Franklin, Ungava et Mackenzie). Certaines de ces divisions administratives deviendront des unités indépendantes comme le territoire du Yukon en 1898 et les provinces de l'Alberta et la Saskatchewan en 1905 tandis que d'autres marqueront l'établissement des frontières actuelles du Manitoba, de l'Ontario et du Québec. Enfin, le dernier grand changement qui transformera les limites des T.N.-O. est survenu en 1999 avec la création du Nunavut. La superficie des T.N.-O. passera alors de 3,3 millions de km² à 1,4 million de km² (Leclerc, 2007d).

Comme les frontières des trois territoires ont changé au fil du temps,

l'histoire de ces derniers s'entremêlent, surtout celle des T.N.-O. actuels et celle du Nunavut. Malgré tout, on peut rappeler quelques événements marquant le développement des T.N.-O. Bien que la présence d'individus dans l'ensemble des trois territoires remontent bien avant le 18^e siècle, c'est pourtant à partir de cette période que des rapports de pouvoir s'instaurent et qu'une historiographie des territoires débute. Cette historiographie met d'abord en relief les changements survenus dans le mode de vie des Premières Nations au contact des premiers « Blancs » arrivés pour le commerce des fourrures. Puis elle décrit les différentes institutions qui vont se mettre en place pour gérer les ressources des territoires et leurs populations.

Ainsi, le commerce de fourrures va dominer une grande partie du 18^e et 19^e siècles dans les T.N.-O. Pendant cette période, des employés de la Compagnie du Nord-Ouest et de la Compagnie de la baie d'Hudson vont parcourir les territoires et échanger des biens avec les membres des Premières Nations. Ce contact va, dans un premier temps, bouleverser le mode de vie traditionnelle des autochtones et déstabiliser profondément le pouvoir entre les différents groupes linguistiques des T.N.-O.¹², notamment les différents groupes *dénés*. Dans un deuxième temps, ce contact va aussi favoriser les alliances, surtout entre les Canadiens-français et les femmes autochtones pour donner naissance à un

¹² Le musée Prince de Galles mentionne par exemple, l'histoire de Thanadelthur, une jeune chipewyan, réduite en esclavage en 1713 par un groupe cri qui possédait des armes obtenues en échange de fourrures par la Compagnie de la baie d'Hudson.



groupe culturel à part entière, celui des Métis. Beaucoup de descendants métis portent encore des noms francophones et sont attachés à différents degrés à la culture francophone, par la pratique religieuse et par certaines pratiques musicales¹³.

Des dates importantes ont marqué les 18^e et 19^e siècles aux T.N.-O. Une date à retenir dans l'histoire des T.N.-O. et plus largement dans l'histoire des communautés autochtones est celle de la Proclamation royale de 1763. Celle-ci sera à l'origine de tous les traités et accords de revendication territoriale entre les Premières Nations et le gouvernement canadien.

L'histoire des trois territoires est également celle des explorateurs, et notamment celle de la quête, toujours recommencée, d'un passage maritime au nord-ouest. Cette quête a longtemps tarabudé les explorateurs et les sociétés américaines et européennes. On retrouve d'ailleurs une trace de cet imaginaire dans l'histoire de la littérature occidentale, un imaginaire qui continue de marquer les représentations du « Grand Nord » dans les sociétés du « Sud ». En 1789, Sir Alexander McKenzie qui travaillait pour la Compagnie du Nord-Ouest espérait trouver un passage de l'ouest vers l'Océan pacifique pour rendre le transport des fourrures et autres marchandises moins coûteux. En explorant la rivière qui porte maintenant son nom, il ne découvre qu'un passage vers l'océan Arctique.

Le 19^e siècle est marqué par plusieurs changements au sein des territoires. Tout

d'abord, le commerce des fourrures bat son plein et la compétition est féroce entre les deux principales compagnies. Ce qui pousse une exploration plus systématique qui se manifeste par des tentatives de cartographie. De petites populations se développent, et la seconde moitié du siècle va voir l'arrivée des missionnaires, la construction d'école et l'évangélisation des membres des Premières Nations. C'est d'ailleurs pendant cette période, en 1862, que l'on note l'arrivée du fameux père oblat, Émile Petitot. Celui-ci va apporter des connaissances considérables sur la géographie et les populations des territoires. Il est l'auteur de plusieurs cartes et de dictionnaires de langues autochtones.

Tout cela va contribuer à une meilleure connaissance des territoires. Le 20^e siècle va dessiner les rapports actuels entre les différentes populations habitant les territoires et la façon dont sont exploitées les ressources. En effet, les modes de transport évoluent et, avec l'avènement des bateaux à vapeur, la commercialisation des ressources des territoires s'accélèrent. C'est aussi parce que la population augmente et que l'économie de ces régions se développent que le gouvernement canadien décide d'y implanter les premières forces policières. Ainsi, en 1903, un premier poste de la Gendarmerie royale (Police montée) y est créé¹⁴. Pendant la première partie du 20^e siècle, on découvre aussi les premières mines d'or, de diamants, mais aussi de radium et d'uranium.

Les années d'après-guerre, et en particulier le contexte de la guerre froide,

¹³ La tradition des violoneux semble en être issue.

¹⁴ Voir site Web de la GRC : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/> (Consulté le 15 juin 2010).



accentuent le développement des technologies. Au nord-ouest, on construit notamment des radars sur la côte arctique, comme le fameux réseau d'alerte avancée, le « Distant Early Warning » (DEW). Celui-ci commence à être installé en 1957 en partenariat avec les États-Unis en Alaska. En effet, au nord, les États-Unis et le Canada ne sont pas qu'à quelques centaines de kilomètres de la Russie. On implante aussi des systèmes pour la réception de signal pour la télévision. Une autre ère commence dans le développement des territoires auquel les francophones vont grandement participer.

1.2.3 Le Nunavut

Le peuplement de la partie du territoire qui correspond au Nunavut actuel date d'au moins une dizaine de milliers d'année. Là aussi, la réalité a bien peu de choses à voir avec les représentations communément véhiculées, et ce depuis des siècles, dans les sociétés du Sud, présentant le Nunavut comme une banquise déserte à l'histoire récente. Des groupes de chasseurs venant de la Sibérie auraient parcouru la côte arctique d'Ouest en Est tout en développant leurs capacités d'adaptation à ce climat difficile. De nombreux sites archéologiques montrent, entre autres, comment ces chasseurs utilisaient les os de baleine pour construire leur habitat¹⁵. Plusieurs peuples ont précédé le peuple inuit d'aujourd'hui. Il s'agit des Pré-Dorsétiens, des Dorsétiens (aussi appelés Tuniits), puis des Thuléens

(Plumet, 1989). Peu de contacts ont été établis entre les ancêtres des Inuits et les Européens. Il semble que le contact avec les Vikings ait introduit l'utilisation du métal, notamment pour les outils de chasse, il y a plus de 500 ans. C'est plutôt avec le commerce des peaux et des fourrures entrepris par la Compagnie de la baie d'Hudson que des transformations notables dans le mode de vie inuit vont se faire sentir. À partir de la fin du 17^e siècle, ce commerce va modifier les modes de migrations saisonnières, de groupes plutôt nomades. Les Inuits vont avoir tendance à se sédentariser autour des postes de traite et à chasser en fonction de ces activités commerciales. Sans abandonner totalement leur culture traditionnelle, les Inuits deviennent de plus en plus dépendants du commerce des fourrures jusqu'à l'effondrement des marchés en 1929-30. Par la suite, la prise en charge de l'État canadien, fortement critiqué au niveau international par l'état de pauvreté dans lequel vivaient les Inuits, consacrera une série de mesures pour y remédier. Parmi ces mesures datant des années 1950, il y a eu l'envoi systématique des enfants inuits dans des pensionnats, dont plusieurs enquêtes révèlent aujourd'hui l'ampleur des abus psychiques, physiques et sexuels commis à l'égard des jeunes pensionnaires. À cette époque, le gouvernement décide également de délocaliser un certain nombre de familles sur l'ensemble du territoire pour assurer sa souveraineté. Toutes ces mesures vont faire en sorte que les structures de parenté et les façons traditionnelles de transmettre le savoir inuit, seront fortement ébranlées.

Les Inuits n'ont alors plus aucun pouvoir sur leur territoire dont certaines

¹⁵ Le site Web de l'*Institut culturel AVATAQ* propose une chronologie du peuplement de l'Arctique : <http://www.avataq.qc.ca/fr/L-institut/Departements/Archeologie/Decouvrir-l-archeologie/Chronologie-de-l-Arctique> (Consulté le 15 juin 2010).



compagnies commencent à en exploiter les ressources naturelles et minières. Toute l'administration concernant cette partie des territoires est gérée à partir d'Ottawa jusqu'en 1967, date à laquelle un premier gouvernement territorial est établi à Yellowknife. L'établissement de ce premier gouvernement donnera plutôt des résultats pour les habitants de la partie nord-ouest des territoires et non la partie nord-est où vivent la plus grande partie des Inuits. Ces derniers sont d'ailleurs peu considérés par l'État canadien, qui, en 1963, envisageait de couper les Territoires du Nord-Ouest en deux parties, les territoires du McKenzie et les territoires de Nunassiq¹⁶. Cette législation ne sera jamais appliquée et le Parlement sera dissout en 1963.

Histoire politique et dévolution

Pour que, plus de trente ans plus tard, le Nunavut soit finalement créé, il faut prendre en considération les actions politiques entreprises par des leaders inuits. Une prise de conscience de leur poids culturel et politique s'est faite progressivement au fur et à mesure que des ententes étaient conclues entre différents groupes autochtones et le gouvernement canadien concernant la gestion des territoires. Ainsi, en 1971, un groupe formé de leaders inuits du Nunavut actuel, du Québec et du Labrador ainsi que d'autres représentants autochtones des T.N.-O., l'Inuit Tapirisat du Canada, avec à sa tête Tagak Curley, s'engage dans des pourparlers concernant l'administration des territoires et la création d'un territoire distinct pour

les Inuits. La proposition finale qui ferait aussi de l'inuktitut, la langue officielle de ce territoire, sera déposée en 1976 auprès du gouvernement canadien. Vingt-trois ans se sont écoulés entre cette première proposition et la création du Nunavut actuel.

1.3 Trois territoires : contexte historique francophone

Au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, l'histoire des francophones est d'abord visible dans la toponymie et les lieux-dits. En effet, des noms de rues, de lacs, de rivières, de ruisseaux et, plus récemment, de certains édifices portent des noms de francophones. Également, des noms de famille à consonance française¹⁷ témoignent d'une forte présence francophone à un moment donné de l'histoire de ces territoires et de la transmission de cet héritage patronymique aux familles *métis* d'aujourd'hui. C'est le cas notamment dans certaines régions où il y a une forte concentration de la population *métis*, comme à Hay River par exemple. Chez certains aînés métis, inuits et autochtones, la culture française est ravivée par certains souvenirs de danses ou de chansons¹⁸.

L'histoire des francophones des trois territoires commence principalement avec l'arrivée de Canadiens-français participant à l'exploration des territoires pour le compte de compagnies comme celle des Territoires

¹⁶ Site Web de la *Bibliothèque et Archives Canada* sur la Confédération canadienne, <http://www.collectionscanada.gc.ca/confederation/023001-2275-f.html> (Consulté le 15 juin 2010).

¹⁷ Dans les bottins téléphoniques, les cimetières, les centres d'archives, etc.

¹⁸ Par exemple, au Sommet de la langue au Nunavut en février 2010, un aîné inuit s'est mis à chanter « Il était un petit navire ».



du Nord-Ouest ou celle de la baie d'Hudson. Plusieurs vagues de migration se sont succédé. L'exploitation des mines dans diverses régions des territoires remplacera progressivement le commerce des fourrures et attirera encore bon nombre de Canadiens-français. Ces mouvements migratoires en fonction de la découverte de précieux minerais participeront à la fondation de villes actuelles, notamment par la concentration des populations autour des mines et par les infrastructures mises en place autour d'elles (transport, magasins généraux, police, service d'incendie, école, etc.). L'apport des francophones au développement des territoires est donc loin d'être négligeable. Par contre, cet apport est peu connu et peu représenté notamment par les divers lieux de mémoire présents sur les territoires. Il faut se reporter directement aux quelques écrits de missionnaires qui ont parcouru et vécu dans les territoires ainsi qu'aux registres tenus par les compagnies ou encore aux archives de divers services publics et même des archives familiales pour trouver des traces documentées de la francophonie. Certaines sociétés d'histoire et des centres d'archives des territoires conservent des documents sur des personnages francophones. C'est le cas à Dawson. Mais, jusqu'à maintenant, ce sont surtout des membres des trois associations francophones, l'AFY, la FFT et l'AFN, qui ont rendu plus directement accessible l'histoire des francophones des territoires. Plusieurs initiatives ont conduit à la production de livres et d'expositions.

1.3.1 Le Yukon

Au Yukon, plusieurs initiatives de l'AFY ont permis de mettre en valeur les pionniers de la francophonie du territoire.

Sous la forme d'un roman historique publié par l'Association (Laroche et Girard, 1994), Renée Laroche et Cécile Girard mettent en scène plusieurs personnages d'époque qui ont vraiment existé et dont l'histoire est représentative de la vie des francophones du 19^e et du 20^e siècles. Quelques photos d'archives illustrent aussi l'ouvrage. Le père oblat Jean-Paul Tanguay a également écrit un livre sur son expérience de la vie dans le nord en tant que missionnaire (Tanguay, 1998), des extraits de son ouvrage sont régulièrement publiés dans le journal francophone, *L'Aurore boréale*. Une autre publication importante de l'AFY est celle recensant plus de 2 000 noms francophones de 1825 à 1950 (Boucher, 1997a). Réalisée par Caroline Boucher, l'étude a permis de retracer le rôle plus déterminant de certains francophones dans le développement du Yukon (Boucher, 1997b). À cet égard, le Centre de la francophonie qui abrite l'AFY et d'autres organismes francophones expose une galerie de portraits de francophones ayant marqué l'histoire. Un livret, réalisé par Yann Herry (2004) et présentant divers portraits des francophones qui ont particulièrement marqué l'histoire du Yukon, accompagne l'exposition permanente. Un jeu de société¹⁹ élaboré par l'AFY met aussi en avant les pionniers francophones du Yukon. Enfin, une exposition en ligne, accessible à partir du site Internet du service des archives du département du tourisme et de la culture du Yukon reprend les principaux apports des francophones au développement du territoire du 19^e siècle jusqu'aux années 1990²⁰.

¹⁹ Le jeu de société est constitué de cartes avec des questions-réponses et d'un jeu de dés.

²⁰ Site Web de *La note francophone au Yukon/Yukon with a French touch* :



Dans cette historiographie, il n'est pas facile de repérer une continuité historique qui ferait qu'aujourd'hui, plusieurs familles francophones du Yukon pourraient se targuer d'être des descendants directs des premiers voyageurs, pour la bonne et simple raison que, comme nous le verrons par la suite, l'installation dans le nord de population venant du sud reste aléatoire et fragile. Par contre, il est clair que, malgré l'alternance des vagues de migration des francophones dans ce territoire, plusieurs d'entre eux ont laissé des traces significatives dans l'essor des principales villes du Yukon. Avant même que la ruée vers l'or du Klondike commence et que premier le navigateur européen, John Franklin, débarque au Yukon, des Métis et quelques Canadiens-français vivaient sur le territoire. Des journaux de voyage de Franklin et de l'explorateur, Robert Campbell, employé de la Compagnie de la baie d'Hudson témoignent de cette présence francophone (Boucher, 1997b : 4). François Mercier, originaire du Québec, est l'un de ces nombreux coureurs des bois partis faire fortune dans le commerce des fourrures. Plus ambitieux que d'autres, il réussira à établir plusieurs comptoirs commerciaux dans les années 1870 qu'il arrivera à faire approvisionner par un bateau à vapeur, un exploit très apprécié par son employeur, la Compagnie de la baie d'Hudson et relaté dans divers journaux de l'époque.

Pour faciliter le commerce et assurer le lien entre les différents comptoirs, certains services sont amenés à se développer. D'autres types de compétence sont

recherchés et toute une série d'explorateurs seront alors employés par les différentes compagnies pour cartographier le territoire, trouver des routes plus accessibles et installer certains services comme le télégraphe. Le premier explorateur Canadien-français au Yukon serait Michel Laberge, originaire du Québec et qui, en 1867, travaillait pour la *Overland Telegraph Company*, puis pour la *Alaska Commercial Company* entre 1871 et 1875 (Boucher, 1997b : 6). Un lac porte encore aujourd'hui son nom. Comme le commerce se développe, que les contacts sont plus fréquents avec les membres des Premières Nations et que des familles finissent par s'installer dans les territoires, arrivent alors les premiers missionnaires. Parmi eux, le père Émile Petitot arrivé à Fort Yukon en 1870 est le plus connu, entre autres, parce qu'il publiera de nombreux documents sur le mode de vie autochtone et constituera des dictionnaires de langues autochtones. Le père Isidore Clut, originaire de la France, sera, quant à lui, célèbre pour avoir dit la « première » messe catholique au Yukon le 14 octobre 1882 (Boucher, 1997b : 9).

Avec la prospection de l'or, de nombreux Canadiens-français dont la terre ne rapporte pas au Québec ou dont les salaires dans les usines des États-Unis sont trop maigres pour subvenir aux besoins d'une famille, sont tentés par l'aventure de l'or et migrent alors vers le Klondike. Ainsi, plusieurs prospecteurs Canadiens-français se démarquent par leur découverte de gisements miniers et pour leur persévérance à vivre dans les conditions difficiles du Nord. François Buteau, Joseph Juneau, Joseph (Ladue) Ledoux et Pierre Tremblay sont parmi ceux dont l'histoire est la plus connue. En délimitant leurs

<http://www.tc.gov.yk.ca/archives/frenchyukon/>
(Consulté le 15 juin 2010).



concessions, certains donneront même leur nom à des villes, c'est le cas de la capitale de l'Alaska qui porte toujours le nom de Juneau. Quand à Joseph Ladue, il est considéré comme le fondateur de la ville de Dawson. En installant une scierie à cet endroit, il a été à l'origine de la plupart des bâtiments construits dans cette ville et a participé à la prospérité de Dawson. Plusieurs de ces édifices font encore partie du patrimoine historique de la ville aujourd'hui.

Peu de femmes canadiennes- françaises ont habité les territoires, mais la plus célèbre est sans nul doute Émilie Tremblay, l'épouse de Pierre Tremblay, reconnue pour sa générosité et son engagement social (Boucher, 1997b)²¹. Elle tiendra aussi un commerce de vêtements pour dames à Dawson. L'école francophone de Whitehorse porte son nom en l'honneur de cette pionnière, et plusieurs lieux de mémoire lui sont consacrés à Dawson. Elle est également mentionnée dans plusieurs musées du territoire²². Plusieurs religieuses s'installeront également à Dawson dont Agnès Ouimette en 1898 et Emma Fontaine en 1899. Elles travailleront à l'hôpital St. Mary. D'autres religieuses se consacreront à l'enseignement. Euphrasie DeRuyter deviendra, d'ailleurs, la première enseignante à l'école catholique St. Mary située à Dawson et qui rassemblait une cinquantaine d'élèves dès la première année de sa construction en 1899 (Boucher, 1997b : 55). Plusieurs Canadiens-français

étaient engagés dans la politique territoriale. Par exemple, Maxime Landreville, en dénonçant la corruption dans l'administration des concessions au nom des mineurs Canadiens-français, siègera au Conseil territorial du Yukon en représentant le district du Klondike de 1903-1905 et de 1909-1912. D'autres francophones participeront à la vie politique territoriale au début du 20^e siècle comme Charles Bossuyt²³, Joseph Paul Guité²⁴, Joseph Ena Girouard²⁵, Calixte Aimé Dugas²⁶ et François-Xavier Gosselin²⁷.

La ville de Dawson, alors la plus importante ville à l'ouest après Winnipeg, connaîtra un déclin démographique et, par conséquent, une crise économique au début du 20^e siècle. Un film, de l'ONF, « City of Gold », qui s'est mérité une palme au festival de Cannes, a été produit par un cinéaste originaire de Dawson, Pierre Berton, en 1957. Ce film relate le dépeuplement de Dawson. Plusieurs milliers d'habitants quitteront la ville pour d'autres gisements miniers en Alaska. Malgré tout, la ville continuera à consolider ses infrastructures administratives et à retenir plusieurs familles, y compris canadiennes-françaises pendant deux, voire trois générations. Parmi ces familles, on compte les Besner, les Simoneau, les Forest, les Forget, les L'Heureux, etc. Plusieurs de ces familles travailleront dans l'hôtellerie et la restauration. D'autres s'installeront dans

²¹ Elle était : « membre à vie de l'ordre *Daughters of the Empire*, elle a aussi été fondatrice du groupe *Ladies of the Golden North* et la présidente de *Yukon Women Pioneers* » (Boucher, 1997b : 17).

²² ICRML, *Journal de terrain « Yukon »*, document interne, juin 2008.

²³ Conseiller pour le district de Dawson Nord (1912-1915).

²⁴ Membre élu au Conseil territorial (1915-1916).

²⁵ Officier du registre des mines du premier Conseil territorial (1898-1908).

²⁶ Juge à la cour territoriale du Yukon (1898).

²⁷ Agent de la couronne pour le bois d'œuvre, puis pour les terres à Dawson (1898).

des localités avoisinantes. À Mayo par exemple, la famille Binet, en plus de sa scierie, construira un hôtel puis un magasin général. C'est ensuite la ville de Whitehorse qui se développera, après avoir longtemps été seulement une halte vers Dawson et Mayo. Une église de confession catholique y sera construite en 1901, représentant un premier élément de stabilité dans la ville. Des entreprises s'y développeront progressivement tout comme certaines infrastructures (école, hôtels). Une piste d'atterrissage y sera aménagée et accueillera le premier avion en 1920. Le capitaine Joseph Achille LeRoy, un autre francophone, sera à l'origine de ce projet militaire qui jouera un rôle considérable dans l'essor de l'industrie aéroportuaire à Whitehorse par la suite. Encore une fois, plusieurs francophones se distingueront par leur participation au développement de la ville. Par exemple, Albert Rousseau fondera le premier quotidien de Whitehorse, *le Daily Evening Star* en 1900. Comme pour les autres villes du Yukon, des commerces, des écoles et des services administratifs viendront apporter plus de stabilité à la vie des familles de Whitehorse avec, à leur emploi, un bon nombre de francophones.

1.3.2 Les T.N.-O. et le Nunavut

Le développement économique et social des T.N.-O. et du Nunavut est assez similaire à celui du Yukon. Comme nous l'avons vu précédemment dans la seconde partie de ce chapitre, il est lié aux différentes phases entourant les activités du commerce des fourrures, de l'exploitation des ressources naturelles et du déploiement de contingents militaires qui, dans leur ensemble, ont favorisé la sédentarisation des populations et la

croissance des villes et des villages. La participation des francophones à ce développement est réelle, mais leur histoire est fragmentaire, et du coup, mal connue. Il faut alors se référer aux archives et documents laissés par les compagnies de traite, les récits de missionnaires et les registres de compagnies minières pour retrouver la trace de ces francophones comme l'ont réalisé le politologue Denis Perreault et la sociologue Huguette Léger (1989) à travers leur portrait historique des francophones des T.N.-O. Dans leur ouvrage publié avant la création officielle du Nunavut en 1999, ils distinguent d'emblée les deux territoires, ceux Territoires du Nord-Ouest et ceux du Nord-Est (l'actuel Nunavut) afin de mieux cerner le développement respectif des deux régions et de l'apport des francophones à ces dernières. Ils relatent brièvement le rôle de Canadiens-français dans l'exploitation des ressources du Nord depuis la création de baie d'Hudson en 1670 jusqu'aux années 1980. C'est ainsi que Laurent Leroux est considéré comme étant le premier Canadien-français ayant pénétré dans les Territoires du Nord-Ouest pour le compte de la Compagnie du Nord-Ouest en 1786 et comme le fondateur de Fort Résolution. L'actuelle maison de la francophonie qui abrite une partie des organismes de la Fédération franco-ténoise à Yellowknife porte d'ailleurs son nom. L'expertise de Leroux étant reconnue, cela lui a permis de faire partie du voyage d'Alexander Mackenzie jusqu'à la mer de Beaufort en 1789, en compagnie de d'autres Canadiens-français et/ou Métis comme François Barriault, Charles Doucette et Joseph Landry.

Si Leroux fait partie de l'historiographie franco-ténoise (Lavigne, 2003), symbolisant même la présence francophone très tôt dans les territoires, ce ne fut pas le seul Canadien-français à s'y démarquer. Il faut comprendre qu'avant l'exploration plus au nord des territoires, un certain nombre de postes de traite avaient été établis plus au sud, c'est-à-dire dans les provinces actuelles du Manitoba et de la Saskatchewan. Le français y était très présent au point où il était devenu la langue de commerce, et ce, même si les compagnies de traite étaient détenues par des intérêts anglais ou néo-écossais. Cette présence du français était due en grande partie aux institutions religieuses qui enseignaient et diffusaient cette langue auprès des Autochtones et des Métis. Les Oblats de Marie Immaculée et les Sœurs grises ont été les plus actifs dans ce domaine, tout en étant concurrencés par la présence de missionnaires protestants anglophones tels que les presbytériens, les anglicans et les méthodistes. Il faut ajouter que lorsque la domination britannique s'est renforcée en provoquant le soulèvement du peuple métis (1885), il y a eu un certain rejet de la langue anglaise au profit du français. Par contre, en quelques générations, l'anglais a fini par dominer les échanges linguistiques. Aux T.N.-O., les noms de famille à consonance française constitue encore la trace la plus visible de l'histoire de la présence francophone. Cela s'explique par le fait qu'après l'échec de la rébellion métis et du gouvernement provisoire de Louis Riel en 1885, une grande partie des Métis qui vivaient au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, ont été repoussés plus au nord et se sont établis dans les villes et villages des territoires, c'est-à-dire principalement autour d'anciens postes de traite et d'anciennes missions. À

ce titre, il est utile de rappeler qu'au 18^e siècle et surtout au début des 19^e et 20^e siècles, plusieurs missions avaient été fondées dans le Grand Nord dans le but de convertir les populations autochtones aux valeurs chrétiennes. Plusieurs religieux qui ont participé à la fondation des missions catholiques dans les territoires étaient francophones comme le rappelle Perreault et Léger en évoquant les noms d'« Henri Grollier, Gabriel Breynat, Monseigneur Grouard, Monseigneur Taché, Mère Valade, Pierre Duchaussois (...) » (1989 : 28). La fondation de ces missions a commencé dans l'ouest et le sud des territoires pour remonter plus au nord et à l'est. Entre 1900 et 1930, plusieurs missions ont été établies dans des régions du Nunavut actuel comme Chesterfield Inlet, Eskimo Point, Pond Inlet et la baie de Repulse. Les distances entre ces missions étaient tellement importantes qu'un système de pensionnat s'est vite imposé aux enfants des populations locales, déstructurant complètement les relations traditionnelles de parenté.

1.4. Conclusion

Après la lecture du parcours historique du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, il est plus facile de comprendre comment les différentes communautés linguistiques y vivant ont progressivement pris leur place dans les territoires et développer leurs propres institutions. Le passage d'un mode de vie traditionnel liée à une économie de subsistance à un mode de vie caractéristique des populations habitant les régions urbaines a particulièrement bouleversé la culture des Premières Nations et des Inuits. L'adaptation des non-Autochtones et de leur contribution au développement des territoires est un autre



fait notable de cette histoire. Les francophones y ont participé dès le début. À l'époque des coureurs des bois, leur histoire est fragmentée, mais dès le moment où des villes et des villages émergent, une vie plus organisée les met en avant dans différents rôles (entrepreneurs, conseillers municipaux, agent de la paix, éducateurs et éducatrices, etc.).

Si ce rôle est appréciable jusqu'à un certain point, il est aussi à mettre en perspective avec le processus d'acculturation qu'il a entraîné auprès des populations autochtones. Le rôle des Églises a considérablement accéléré ce processus en imposant des valeurs chrétiennes au dépend des spiritualités amérindiennes et inuits tandis que l'émergence des villes a, de son côté, commencé à transformer les rapports de gouvernance et les systèmes politiques traditionnels des Premières Nations.

Ces changements ont pris des tournures dramatiques pour les Autochtones à travers

la mise en place d'un système éducatif intransigeant envers leur culture et leurs valeurs. Le système des pensionnats, en plus des abus physiques et moraux qui y ont été commis, ont créé une rupture dans la transmission des savoirs traditionnels et des langues autochtones.

L'histoire des territoires est donc marquée par cette ambiguïté des rapports entre Autochtones et non-Autochtones. Aux 20^e et 21^e siècles, des membres des Premières Nations et des Inuits se sont fait plus revendicateurs auprès des instances fédérales pour acquérir plus d'autonomie politique et culturelle. De leur côté, les francophones ont eux-aussi fait valoir progressivement leurs droits linguistiques et ont mis sur pied leurs propres organismes et institutions. Nous allons en prendre connaissance plus en détail dans les chapitres suivants.

Chapitre 2 – Méthodologie et cadre théorique

Nous avons adopté un cadre théorique susceptible de rendre compte des situations particulières des francophonies boréales. Ce qui a guidé notre travail est la proposition suivante : si les francophonies boréales sont des francophonies en situation minoritaire « à part », les possibilités politiques, sociales, économiques et culturelles qui leur sont offertes nécessitent, de la part des responsables communautaires comme des décideurs publics, des réponses institutionnelles et communautaires adaptées.

Cependant, les francophonies boréales ne sont pas que « particulières ». Elles rencontrent également certains défis et enjeux rencontrés par les francophonies du Sud, de même que par les communautés avec lesquelles elles se trouvent en interaction dans les territoires : les anglophones, les communautés culturelles et les populations autochtones. Nous avons alors souhaité questionner en particulier les limites de la communauté en ne choisissant pas *a priori* une définition du francophone²⁸, mais en considérant au contraire qu'un des enjeux de la vitalité

communautaire est, précisément, la question, toujours débattue, de la définition de la communauté francophone, qui ne se résume jamais à l'idée d'un « ensemble de parlants français ».

Nous considérons que les communautés francophones des trois territoires, comme toute communauté, sont imaginées et sont politiquement, socialement et culturellement construites, c'est-à-dire soumises à un processus, lent, constant, de définition et de redéfinition à travers les diverses actions collectives et réflexions sur la communauté entreprises par ses acteurs, ses militants, ses intellectuels, ses artistes et ses leaders. Ainsi, la communauté ne se résume pas à une somme d'individus, mais tient d'abord à la culture qu'elle génère via ses pratiques, de même qu'aux représentations d'elle-même qu'elle peut véhiculer à travers les actions de ses divers membres.

Nous avons donc plutôt tenté d'appréhender les communautés francophones à travers leurs dynamiques propres et la diversité (culturelle, générationnelle, économique, démographique ou linguistique) qui les caractérisent. Une communauté n'est pas qu'un ensemble quantifiable et monolithique d'individus répondant à une « logique des nombres », mais un groupe d'individus constitués en réseaux de connaissances, organisés à travers des structures plus ou moins formelles, en

²⁸ Nous nous sommes tout de même largement appuyés sur les francophones déclarant avoir le français comme langue maternelle ou comme première langue officielle parlée. Par exemple, un des critères de sélection des personnes à qui nous demandions un entretien était celui de la capacité effective à converser en français pendant au moins une heure. Cela nous a permis notamment d'inclure dans la communauté francophone des francophiles qui en sont, parfois, des membres très actifs.



fonction d'agendas, de causes et de valeurs qui les rassemblent. Nous avons donc voulu saisir la communauté telle qu'elle se présentait sur le terrain, c'est-à-dire avec ses militants, ses organisations, ses nouveaux venus, ses « anciens », ses jeunes et ses aînés, ses employés et ses institutions.

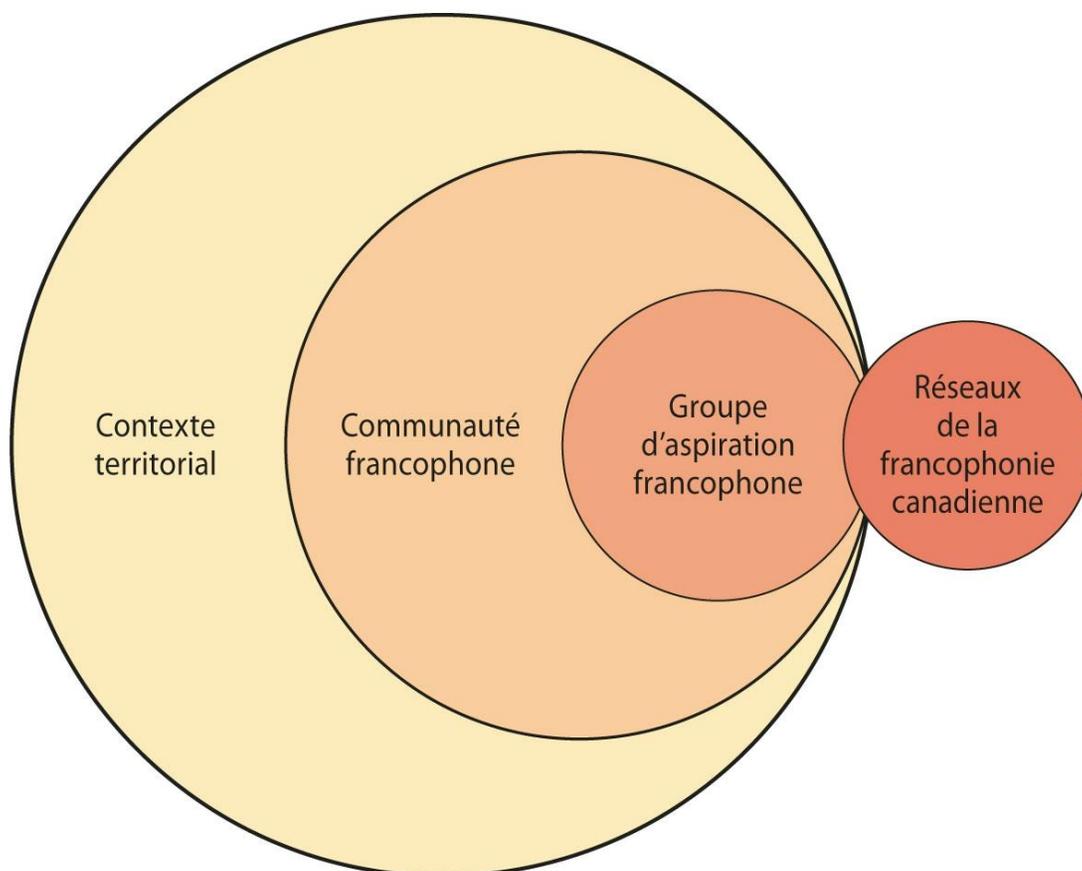
Parmi ces individus, les parcours sont multiples et le rapport, notamment aux organismes qui ont pris en charge la représentation de « la » communauté francophone, varie : certains se rapprochent peu à peu des organismes, d'autres vont et viennent, d'autres encore veulent prendre leurs distances. La communauté est traversée de débats sur la question linguistique, sur l'organisation, les activités, les rôles et responsabilités de chacun. Ces débats permanents constituent justement cette vie communautaire et culturelle. Elle est également caractérisée par son indécision sur les facteurs permettant de la distinguer comme communauté au sein d'une population plus large. Non pas que la communauté n'existe pas, mais ses limites restent indéfinies et poreuses. Cette porosité est essentielle dans le dynamisme de la communauté, car elle est l'expression de son caractère inclusif, de sa capacité à discuter de son identité, et partant, à accepter de nouveaux individus en son sein. Cette porosité reflète également une des réalités des francophonies boréales : l'importance des nouveaux arrivants et des membres sur le départ, c'est-à-dire une communauté où les nouveaux visages sont nombreux, et les réseaux sociaux restent aléatoires. C'est dans cette perspective, et en vue de mieux saisir la complexité de cette vie communautaire que nous avons fait le choix

de laisser nos interlocuteurs, notamment dans le cadre des rencontres ou des entretiens de type semi-directifs, se qualifier eux-mêmes de « membre » de la communauté, ou de « non-membre ».

Nous avons distingué trois types de populations pour les besoins de l'analyse. Même si dans les faits elles se trouvent étroitement imbriquées, à l'image de poupées gigognes, cette distinction permet de mieux cerner les dynamiques propres aux communautés francophones qui nous intéressent. Nous avons ainsi distingué le **contexte territorial** (la communauté des individus habitant chaque territoire), la « **communauté francophone** » elle-même (l'ensemble des individus qui ont une connaissance suffisante du français pour pouvoir converser en français), et enfin le **groupe d'aspiration linguistique** (composé de tout membre de la communauté francophone engagé à un titre ou à un autre dans la promotion ou la défense du français sur le territoire ; il est organisé, structuré, durable, et sa cohérence s'exprime à travers des pratiques et des représentations communes).

Une telle distinction est importante à double titre : d'un point de vue analytique, elle nous permet d'étudier les rapports qui existent entre chacune d'elles (contexte vs communauté ; communauté vs groupe d'aspiration ; groupe d'aspiration vs contexte) comme l'illustre le schéma à la page suivante :

Figure 1
Typologie des populations en interaction dans les territoires



D'un point de vue pratique, elle nous a également permis d'organiser adéquatement la répartition de nos outils d'enquête à tous les niveaux de l'analyse : au niveau des structures et du contexte (analyses statistiques ; étude de la législation linguistique ; étude des institutions territoriales) ; au niveau de la communauté (observation sur les lieux de mémoire et les commémorations ; participation aux diverses activités communautaires ; entretiens semi-directifs) ; au niveau du groupe d'aspiration (entretiens semi-directifs ; observation participante en milieu associatif ; recherche documentaire ; analyse des sites Web et

collecte d'informations sur la vie associative).

2.1 Définition des concepts et modèle d'analyse

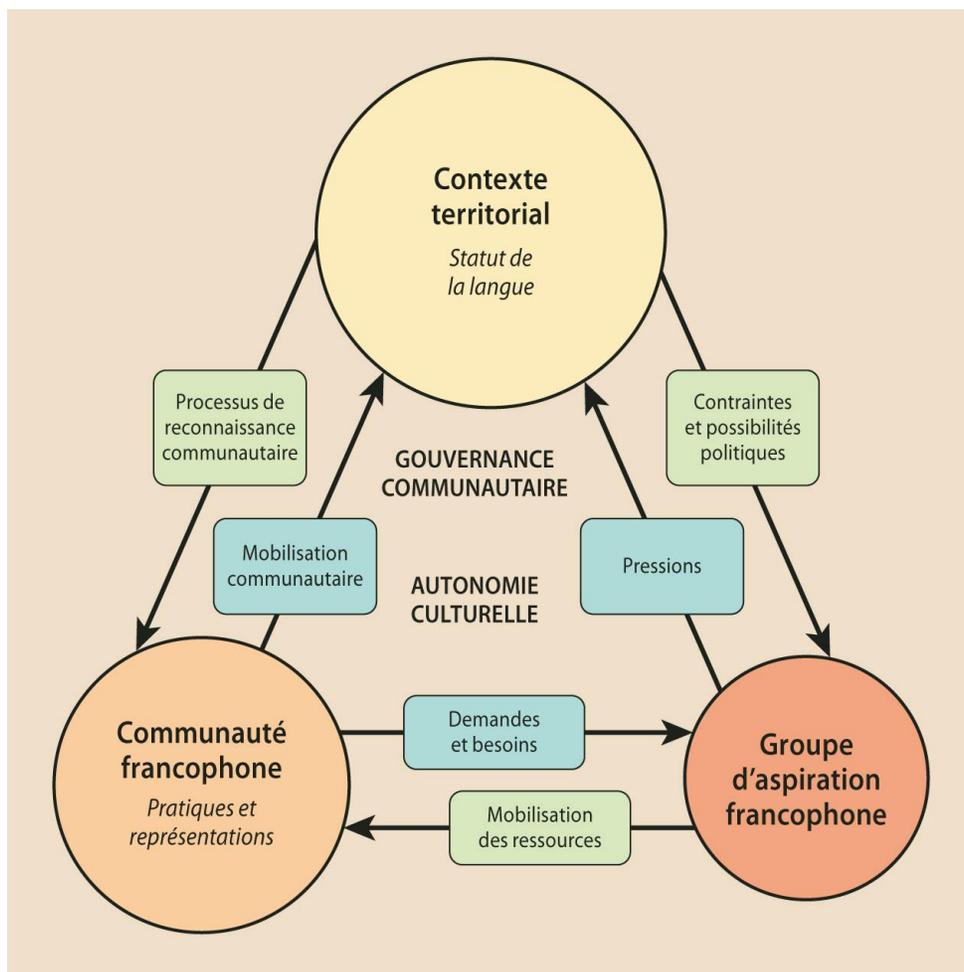
2.1.1 L'aperçu des dynamiques communautaires : description du schéma conceptuel

Dans le schéma à la page suivante, nous présentons notre approche théorique des dynamiques communautaires appliquée à l'étude des trois communautés francophones des territoires. Chaque

élément susmentionné se trouve en interaction avec les deux autres, et ce sont ces interactions qui vont déterminer le degré d'autonomie de la gouvernance communautaire. Chacune des six relations décrites joue un rôle dans le développement de cette autonomie, et partant, dans la capacité des acteurs de la francophonie territoriale à garantir la vitalité de la communauté. Cette présentation reste schématique. Dans les

faits, les relations communautaires sont bien plus complexes que telles que présentées. Ce schéma conceptuel permet de bien mettre en relief le rôle exercé par le « groupe d'aspiration » dans la représentation de la communauté francophone, dans la construction d'une identité communautaire et dans l'expression politique d'un enjeu linguistique local.

Figure 2
Schéma conceptuel des dynamiques communautaires



2.1.1.1 Le contexte territorial

Sans pour autant que cet aspect soit particulièrement développé dans le cadre de cette recherche, nous avons ici cherché à rassembler l'ensemble des éléments extérieurs à la communauté mais susceptibles d'avoir un impact plus ou moins direct sur sa vitalité, ou sur la manière dont la communauté s'organise. Dans le cadre d'une analyse de type comparatif, cet inventaire des facteurs externes pouvant intervenir sur la vitalité linguistique de la communauté nous a permis de nuancer ou de mettre en perspective certains constats quant aux facteurs intervenant dans la plus ou moins grande vitalité des communautés à l'étude. Elle nous a également permis de situer la place qu'occupent les francophones dans chaque territoire. Plusieurs aspects sont concernés : contexte géographique et territorial (écoumène) ; contexte institutionnel ; contexte démographique ; développement économique ; contexte politique et social ; contexte historique ; situation du français par rapport aux autres langues en présence (législation linguistique ; statut des langues) ; présence d'autres communautés linguistiques et/ou culturelles, dont les communautés autochtones.

2.1.1.2 La communauté

« Une communauté est un groupement d'individus qui ont des interrelations continues (aspect objectif) et qui partagent des intérêts et un sens d'appartenance (aspect subjectif). Les interrelations constituent la composante clé de la communauté, qu'il s'agisse d'une communauté établie sur un territoire,

partageant un espace géographique ou administratif, ou qu'il s'agisse d'une communauté d'intérêt sectoriel ou collectif, en relations réelles ou virtuelles. » (Johnson et Doucet, 2006 : 53).

Nous avons cherché à dresser le portrait de chacune des communautés francophones, c'est-à-dire une communauté d'individus définie à travers un critère linguistique, mais dont l'existence et la réalité se trouvent intimement liées à son insertion dans une communauté humaine plus vaste avec laquelle elle est en interaction en permanence. Cette interaction se manifeste à travers les organismes qui la représentent, ou les initiatives, plus diffuses, des membres qui composent cette communauté linguistique. Notre objectif a alors été de s'intéresser autant au statut de la langue qu'aux comportements linguistiques des membres composant la communauté, ainsi qu'au capital social engendré par cette communauté. Nous avons en particulier cherché à rendre compte des tendances en termes de vitalité linguistique sur les plans démographique, institutionnel, économique, juridique et culturel à travers l'exposé des données démographiques tout en prenant en compte l'environnement (géographique et social) des communautés à l'étude.

2.1.1.3 Le groupe d'aspiration

L'insertion de la « communauté francophone » dans la population plus vaste des individus vivant dans les territoires à l'étude pose la question des spécificités de cette communauté, et de la manière dont on peut la définir à travers le critère linguistique. En d'autres mots, ce critère



linguistique fait-il sens dans la définition d'une communauté francophone « distincte » ? La différence linguistique est-elle un critère de distinction communautaire dans les territoires, ou un « marqueur identitaire » réputé ? Quels sont les acteurs politiques ou sociaux qui, au sein de la communauté, contribuent à sa définition ? Ces questionnements sont loin de n'être que théoriques : bien souvent, dans les entretiens, nos interlocuteurs étaient bien en peine de nous dire ce qui distinguait un francophone, ou comment ils pourraient définir la communauté francophone. La présence d'un tel groupe d'individus, susceptible de donner un sens politique à la différence linguistique, participe à la vitalité de la communauté. En effet, comment élaborer des revendications sans l'existence d'un réseau d'individus et d'organisations susceptibles de formuler ces revendications et de réclamer, au nom de la communauté toute entière, l'application des législations linguistiques ? Dans ce cadre, nous quittons la population des individus composant la communauté elle-même pour nous intéresser à un autre groupe, à la fois inséré dans la communauté, mais distinct de par l'engagement de ses membres dans la défense et la promotion de la langue française. Le « groupe d'aspiration » linguistique (Traisnel, 1998) désigne ainsi l'ensemble des organisations et des individus qui ont fait de la défense du français et de la vitalité de la communauté francophone dans les trois territoires une *cause* autour de laquelle ils agissent et réfléchissent, à travers notamment les registres d'action propres aux mouvements sociaux : la mobilisation des ressources indispensables à leurs actions collectives, la définition de répertoires d'action en

fonction des possibilités et contraintes politiques offertes par le contexte et l'actualité de leur communauté, et la définition des cadres de référence susceptibles de donner un sens aux actions entreprises. Il s'agit de mieux connaître ce groupe qui contribue souvent de manière déterminante à la visibilité de la communauté et à la diffusion d'une image particulière (positive et négative) de la communauté, tant au sein de la communauté elle-même, qu'en dehors de la communauté. Autrement dit, nous nous sommes intéressés aux liens entre les organisations, au partage éventuel des tâches entre organisation, aux valeurs et aux aspirations des membres, aux déterminants de leur engagement communautaire, aux hiérarchies, implicites et explicites existantes, à la présence de leaders ou de personnages marquant la vie du groupe.

Ces dynamiques communautaires produisent des effets au sein de chaque population au sein du territoire, au sein de la communauté francophone et au sein du groupe d'aspiration.

2.1.2 Le produit des dynamiques communautaires : les effets des interactions

2.1.2.1 Au sein du territoire : évolution du statut de la langue

La langue française jouit d'un statut plus ou moins positif dans chaque contexte territorial, en fonction des rapports qu'entretiennent le groupe d'aspiration et la communauté francophone avec la société

territoriale. Ce statut, présent dans la communauté territoriale, dépend notamment des capacités d'action et de pression du groupe d'aspiration, des mobilisations de la communauté francophone au-delà des simples militants du groupe d'aspiration, des registres d'action mis en œuvre par le groupe d'aspiration. Ce statut évolue aussi dans le temps, notamment en fonction des succès et des échecs du groupe d'aspiration et de sa capacité à convaincre (ou à contraindre) la société territoriale et la communauté francophone du caractère acceptable de son programme et de son « agenda » de revendications.

2.1.2.2 Au sein de la communauté francophone : changements dans les pratiques linguistiques et les représentations de la communauté

Il s'agit de rendre compte de l'utilisation, par la communauté francophone, de la langue française dans différents contextes (familial, travail, lieux publics) et de l'impact de cette utilisation dans les choix de service (éducation, santé, commerces). C'est l'ensemble des pratiques et représentations linguistiques et communautaires qui sont ici concernées. Le changement dans les pratiques dépend du statut de la langue au sein du territoire, de la capacité du groupe d'aspiration à élaborer un discours identitaire mobilisateur et un programme de revendications adapté.

2.1.2.3 Au sein du groupe d'aspiration : modifications du discours sur l'identité collective de la communauté

Toute identité collective est sociologiquement construite, c'est-à-dire que sur la base de facteurs de distinction divers (ce peut être la langue, mais également la religion, des pratiques et coutumes, une spécificité géographique ou territoriale, des institutions, etc.). On définit un « nous » spécifique que l'on distingue d'un ou plusieurs « eux » par rapport auxquels on agence les divers facteurs de distinction. Deux questions se posent par rapport à ce processus constant de construction identitaire ou de construction d'un sens spécifique à l'identité : qui est ce « nous » ? Et comment produit-il cette identité ? À la première question, il est possible de répondre : tous ceux qui parlent de cette identité, c'est-à-dire tous les acteurs politiques et sociaux de la communauté ainsi « imaginée », de même que les acteurs en interaction avec cette communauté, soit par leur volonté d'en faire partie, soit par leur volonté de s'en démarquer. Pour répondre à la seconde question, il faut examiner comment ces acteurs débattent entre eux des critères de distinction identitaire, et c'est à travers ce débat permanent qu'est définie « collectivement » une identité collective. Or, dans ce débat, le groupe d'aspiration joue un rôle particulier en proposant au sein du débat public sur les identités une « doctrine » identitaire, c'est-à-dire un discours cohérent avec des références précises. Le groupe d'aspiration joue un rôle particulier dans le sens où son travail ou la



cause qu'il défend (garantir la vitalité linguistique de la communauté franco-yukonnaise, par exemple) implique qu'il se positionne sur la définition de cette communauté, et sur le sens à donner aux facteurs qui permettent de définir cette communauté. Il s'agit là pour lui d'un enjeu de premier plan (il s'agit de nommer et de définir la communauté qu'il dit représenter), et qui le conduit à un travail de réflexion permanent (sur l'histoire de la communauté, sur sa répartition géographique, sur ses droits, sur les obligations des gouvernements et des administrations à son égard).

2.1.2.4 La gouvernance et l'autonomie culturelle

Les interactions mentionnées plus haut entre la communauté territoriale, la communauté francophone et le groupe d'aspiration linguistique peuvent conduire au développement d'une autonomie culturelle et d'une forme également autonome de gouvernance dans un certain nombre de secteurs. Le développement d'une telle autonomie est un indice essentiel de vitalité pour une communauté de langue officielle en situation minoritaire. La **gouvernance** est un mode d'exercice du pouvoir qui propose une approche horizontale, fondée sur la concertation entre plusieurs acteurs, plutôt que l'approche verticale traditionnelle. Dans le contexte des communautés francophones, la gouvernance désigne un processus décisionnel communautaire fondé sur des structures organisationnelles et des activités de consultation réunissant plusieurs acteurs. L'**autonomie** renvoie à la capacité de la communauté francophone de définir son projet de société et de le

réaliser. Pour aspirer à une forme d'autonomie, qu'il ne faut pas entendre dans le sens restreint de l'indépendance politique, toute communauté doit réunir un certain nombre de conditions : des structures de gouvernance, une identité collective, une légitimité idéologique, des institutions qui lui sont propres, et une certaine vitalité (Landry, 2008). Bref, la communauté doit offrir à ses membres un répertoire de choix suffisant pour leur permettre de s'épanouir en son sein (Kymlicka, 2001).

2.1.3 Les dimensions d'analyse

Pour étudier la vitalité des communautés francophones du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, nous nous sommes demandé quels pouvaient être les signes observables de cette vitalité. D'emblée, plusieurs dimensions nous semblent incontournables à une analyse rigoureuse de la vitalité des communautés en question. La démographie, les comportements linguistiques, le dynamisme du milieu associatif et institutionnel constituent nos trois premières dimensions. À celles-là s'ajoutent trois autres : la gouvernance, le développement d'une identité francophone (ou collective) et la « légitimité idéologique »²⁹ des communautés francophones à promouvoir leurs droits et leur existence.

²⁹ Cette légitimité vient à la fois de la perception des francophones en tant que communauté, mais aussi de la perception et de l'orientation idéologique des pouvoirs en place qui font favoriser la reconnaissance de cette communauté (par exemple en promouvant l'affichage d'une langue minoritaire dans l'espace public).



2.1.3.1 La démographie

À l'intérieur de cette dimension, plusieurs indicateurs doivent être pris en compte pour connaître la taille de la population concernée, sa dynamique, son activité économique et sa vie sociale: les caractéristiques sociodémographiques de la population (âge, sexe, langue, exogamie, natalité, espérance de vie); les mouvements migratoires (immigration, migration interprovinciale et territoriale); les caractéristiques socio-économiques (scolarité, profession, revenu, taux de chômage, revenu d'emploi, transferts gouvernementaux, langue de travail) et la concentration territoriale des populations à l'étude.

2.1.3.2 Les pratiques linguistiques

Cette dimension vise à analyser les possibilités que les francophones ont de parler leur langue au travail, à la maison et dans leurs loisirs. Deux sous-catégories nous semblent pertinentes pour différencier l'usage du français : la langue privée (langue parlée à la maison, langue parlée entre voisins et amis) et la langue publique. Celle-ci peut, à son tour, être divisée en trois catégories : privée (langue parlée dans les commerces, au travail); communautaire (loisirs, sports organisés, bénévolat, religion, langue d'affichage des activités); publique (services gouvernementaux comme les bibliothèques, les hôpitaux, etc.).

2.1.3.3 Le dynamisme du milieu associatif et institutionnel

Cette dimension a pour but de dresser un portrait du groupe d'aspiration à travers

son milieu associatif et ses institutions. On s'intéresse alors à la structure du milieu, mais aussi à l'engagement de ses membres et à la vision qu'il projette. Les aspects suivants sont donc étudiés plus en détail : organismes par secteur (nombre, rôle, services); institutions par secteur; engagement (motivation, membership, participation); liens entre les organismes et les institutions (partenariats, sources de conflits); financement (source, montant); vision rassembleuse (définition d'une cause commune, degré de consensus, identification des leaders de la communauté).

2.1.3.4 La gouvernance

Dans cette dimension, précédemment définie, nous souhaitons explorer les possibilités que chaque communauté a de s'autogérer et d'obtenir l'appui politique nécessaire à son épanouissement. Dans un premier temps, cela implique une meilleure connaissance du contexte politique fédéral et territorial afin de comprendre les compétences de chaque juridiction (fédéral, territorial, municipal et communautaire) dans les principaux secteurs de la vie sociale (santé, éducation, politique, économie, arts et culture). Cela nous amènera à dégager ce qui constitue « l'architecture institutionnelle » dans laquelle les communautés francophones doivent s'intégrer, en prenant en compte cette architecture autant comme une possibilité que comme une contrainte quant au développement de son autonomie.

Dans un second temps, nous nous pencherons sur la gouvernance communautaire en tant que telle. Plusieurs aspects seront étudiés comme la capacité



de la communauté à définir un projet de société commun, de le rendre légitime à l'ensemble des membres de la communauté et à l'extérieur de celle-ci et à le réaliser. L'analyse comprendra également la description des structures et des mécanismes de gouvernance : tables de concertation, représentation des intérêts et de la population, mécanismes de décisions, activités de consultations de la population, transparence de la gouvernance et inclusion des acteurs et de la population, les capacités et le savoir-faire de la communauté pour assurer sa gouvernance. Nous regarderons alors de plus près comment se concrétise la participation au projet collectif de la communauté en prenant en compte l'engagement politique et social de ses certains membres (ou des membres les plus engagés).

Nous cherchons enfin à savoir comment l'enjeu linguistique est défendu dans le milieu associatif et institutionnel. Pour cela, nous nous intéressons à ses principaux défenseurs, aux débats que cela suscite, à la mobilisation que cela entraîne (manifestation, pétition, moyens de pression, médiatisation de l'enjeu) et aux scènes où l'enjeu linguistique se déploie (juridique, politique, social, société civile, espace public).

2.1.3.5 Le développement d'une identité collective

Cette dimension est très importante selon nous pour mesurer la capacité de la communauté francophone à s'auto-définir en s'appuyant sur des caractéristiques communes qui la distinguerait des autres communautés vivant sur le même territoire. Cette identité qui ferait que la communauté

s'exprimerait et agirait au nom d'un « nous » (soit les francophones des territoires), peut s'envisager d'au moins trois façons : un « nous » communautaire qui rassemblerait la population qui a en commun le français comme langue (mais qui n'est pas forcément engagé) ; un « nous » comme groupe engagé qui se réduirait à ceux qui perçoivent un geste politique dans le fait français ; et un « nous » associatif comme groupe organisé pour vivre en français.

Il s'agit cette fois de s'intéresser plus particulièrement au produit des actions et des réflexions des organismes communautaires en termes d'enjeu linguistique. Quel sens donner à cet engagement ? Quelles sont les raisons d'une défense du français ? Quel statut donnent-ils à la langue ? Existe-t-il, à travers ce discours sur la langue et la communauté, une manière de définir l'identité collective de la communauté, et si oui, de quelle manière est définie cette communauté ? En somme, il s'agit d'analyser les cadres de références du monde militant des trois CLOSM, et de déterminer, à travers l'analyse de ces références, s'il existe ou non un discours sur l'identité communautaire (présence de symboles identitaires ; pratiques et rituels communautaires ; événements ; manifestations et commémorations ; sentiment fort d'appartenance communautaire plus ou moins exclusif ; volonté de constituer des lieux de mémoire communautaires ; présence d'un « nous » communautaire au sein des discours). Il s'agira alors d'analyser les lieux de gouvernance communautaire, la manière dont on les représente comme institution communautaire et la manière dont le

groupe d'aspiration les a investi d'un sens communautaire (différence entre la gestion d'une école à destination d'une clientèle d'ayant droits francophones et la présentation de cette école comme un élément institutionnel ou patrimonial de la communauté francophone). Parallèlement à cela, l'inventaire de symboles identitaires (drapeaux, événements commémoratifs, prix pour l'engagement dans la communauté) mettra en relief l'interprétation du développement de la communauté et de sa capacité à transmettre les événements qui l'ont le plus marquée. L'analyse de la mémoire historique, des faits marquants historiques qui marquent l'imaginaire, des lieux de mémoire, de la transmission de l'histoire (à l'école, dans des associations historiques, etc.) complète cette analyse de l'identité collective.

2.1.3.6 La légitimité idéologique de la présence francophone dans le nord

Cette dimension rejoint la précédente en se concentrant sur la façon dont est perçue la présence francophone dans les territoires. La légitimité idéologique se manifeste dans le domaine juridique (les droits des francophones au niveau fédéral/territorial et municipal) et au niveau des représentations sociales. Ces dernières font référence à l'image et au statut de la communauté, de ses acteurs et du français comme langue officielle en général. Pour cette dimension, nous chercherons à connaître comment se concrétise le soutien de l'État et s'il entre en adéquation avec les besoins et les aspirations/revendications communautaires.

Toutes ces dimensions vont nous permettre de mieux saisir les enjeux que traversent les communautés francophones des territoires pour assurer leur vitalité. Bien que celles-ci soient distinguées pour faciliter l'analyse, elles se complètent toutes entre elles à différents degrés.

2.2 Méthodologie

2.2.1 La dimension comparative de la recherche

La recherche traitant de la situation des francophones dans les trois territoires, il nous paraît important d'éviter de produire la simple description de ces communautés, à travers la présentation de portraits successifs. Il nous a paru plus intéressant de croiser les analyses, et de rechercher les contrastes qui peuvent exister entre ces situations, en dépit de la relative similarité des communautés. C'est la raison pour laquelle le cadre théorique exposé juste avant présente un intérêt : son utilisation tout au long du travail nous permet de faire l'inventaire des singularités de chaque cas, singularités et contrastes mis en valeur par l'utilisation de ce cadre théorique unique.

Par ailleurs, nous mettrons en perspective les situations des trois francophonies du Nord avec celles du Sud, en cherchant à comprendre ce qui les distingue, et partant, quels sont les défis particuliers auxquels ces communautés (et les gouvernements) doivent faire face. Si certaines solutions préconisées pour la francophonie du Sud sont également valides pour les francophonies du Nord, l'inverse peut être également vrai. À titre d'illustration, le caractère migratoire fortement marqué des communautés



francophones du Nord implique des réponses adaptées en termes de service d'accueil des nouveaux arrivants ou de gestion et de formation de la main-d'œuvre.

2.2.2 La justification de la démarche méthodologique

Tel que nous l'avons déjà mentionné, les particularités propres à ces communautés ont pu représenter une contrainte : l'utilisation des données quantitatives reste limitée. Ainsi, nous avons utilisé les données statistiques secondaires qui étaient pertinentes pour notre recherche. En raison de la taille des communautés à l'étude, il apparaissait bien difficile d'organiser un sondage aux résultats probants si les échantillons ne sont pas suffisants. Les données des recensements de 2006 et de 2001 de Statistique Canada nous ont permis de faire une analyse statistique des populations francophones.

Par ailleurs, il est toujours possible d'étudier des groupes humains restreints, mais avec des outils d'enquête adaptés, à travers une multiplication des voies d'accès méthodologiques, à la fois qualitatives et quantitatives. C'est le choix que nous avons fait ici, en utilisant toutes les données statistiques disponibles (statistiques, données du recensement ; sondages « maison ») et en organisant pour les trois communautés une cueillette de documents et d'études, ainsi que des « terrains » de plusieurs semaines chacun. Cette démarche est particulièrement adaptée à notre objet : ces petites communautés, marquées par une grande mobilité, se laissent peu approcher par l'intermédiaire des sondages

d'opinion, qui nécessitent pour leur validité un échantillon conséquent. Comment en effet organiser un sondage dans des communautés de 500 à 2 500 personnes ? Qui choisir des personnes situées à l'extérieur des grands centres ? Comment sélectionner les répondants ? Autre problème : la définition de la frontière entre le « nous » et le « eux » l'est d'autant plus dans les petites communautés : quelle définition du francophone choisir ? Cette frontière n'est-elle pas renégociée sans cesse par les membres comme par les non-membres (comme le montrent les témoignages d'enseignants ou de responsables des activités culturelles sur lesquels nous reviendrons), ce qui en soi constitue également un terrain d'investigation sur la vitalité linguistique de la communauté francophone au sens large. Dans de tels groupes humains restreints, une définition *a priori* d'une communauté aux limites incertaines peut très vite paraître artificielle et biaisée. Nous avons donc privilégié dans la sélection de nos intervenants une définition très ouverte de la francophonie boréale : est réputé francophone (et donc susceptible de faire partie de notre échantillon d'interlocuteurs) toute personne susceptible de pouvoir mener une conversation en français (francophiles compris).

En effectuant ces choix méthodologiques, c'est la forme de l'approche qui est directement influencée : nous avons ainsi privilégié, non pas une démarche agrégative, mais l'étude du particulier, en nous intéressant, par exemple, aux récits d'installation et de vie des personnes interrogées, ou aux « petits mondes » militants des organismes francophones.



Ce travail de terrain a été rendu possible grâce à la participation active des divers organismes communautaires qui ont bien voulu, non seulement collaborer à la recherche (livraison de documents, renseignements, logistique, accueil, commentaires sur nos démarches et nos perspectives de recherche), mais également à l'organisation concrète d'un certain nombre de rencontres et d'événements. Cet accueil et cette collaboration directe ou indirecte nous ont permis de nous insérer assez rapidement dans les réseaux communautaires, et ainsi de limiter notablement l'inconvénient majeur de ces terrains : la durée assez réduite des séjours, et donc le caractère limité des observations que nous avons pu y effectuer.

2.2.3 Les analyses documentaires

Nous avons réalisé une revue de la littérature pertinente et une analyse de documents (sites Web, documents associatifs, rapports, procès-verbaux, plans stratégiques, etc.) pouvant nous renseigner sur les communautés à l'étude. Cette recension des travaux existants devait nous permettre d'éviter de refaire ce qui a déjà été fait et d'apporter une contribution originale à la recherche sur les communautés francophones des territoires. À cet effet, nous avons demandé à nos partenaires communautaires de nous fournir toutes les données et études pertinentes qu'ils auraient en leur possession. Par ailleurs, nous avons également sollicité des organismes publics, territoriaux et fédéraux, de même que les centres de recherche présents sur place. Enfin, nous avons également procédé à une recherche systématique des données sur les territoires disponibles sur le Web.

L'ensemble de ces documents ont par la suite été triés et traités, notamment à travers l'utilisation du logiciel de classement de données NVivo. L'utilisation des données dites secondaires nous est vite apparue parcellaire et incomplète, et ce dès l'élaboration de ce projet de recherche. Cela nous a conduits à privilégier, dans notre recherche, d'autres voies d'accès à des données exploitables, dont la réalisation de terrains et d'entretiens semi-directifs avec les membres des communautés à l'étude.

2.2.4 Les entretiens semi-directifs avec des francophones

Nous avons réalisé en tout près de 90 entretiens semi-directifs avec des francophones très divers : hommes, femmes, aînés, jeunes, nouveaux venus, anciens, couples, célibataires, urbains ou vivant dans des communautés éloignées ou en milieu isolé, engagés ou non dans la vie associative, retraités ou actifs, gens d'affaire ou personne sans emploi, saisonnier ou fonctionnaire. Nous n'avons pas privilégié le questionnaire formel, mais la technique de l'entretien semi-directif. Le questionnaire présente l'inconvénient d'imposer à l'interlocuteur un cadre formel qui limite singulièrement ses marges de manœuvre, et donc la possibilité qu'il a d'aborder des thématiques ou des aspects qui auraient pu échapper à l'enquêteur au moment de la préparation du questionnaire. À l'inverse, l'entretien semi-directif présente l'avantage de ne pas imposer à l'interlocuteur une problématique particulière, ni à l'enfermer dans un type de réponse qui serait imposé par le type de question proposée par le chercheur. La discussion « à bâtons



rompus », mais dirigée et encadrée par l'utilisation d'une grille de thèmes à aborder en cours d'entretien demeure propice à la découverte, sur le terrain, de réalités échappant parfois au regard trop systématique du chercheur extérieur parfois un peu trop enfermé dans ses cadres d'analyse. En outre, l'entretien semi-directif est un exercice plus agréable pour l'interlocuteur ; il permet de préserver un lien de confiance et de confiance à travers une conversation informelle, privilégiant le face-à-face dans un endroit convivial, neutre, et choisi, de préférence, par la personne interrogée. L'interrogé nous consacrant une partie de son temps gratuitement, il s'agit d'éviter que la personne passe un mauvais moment. Ce souci s'explique également par la volonté de tenir compte de « l'après enquête », et des conséquences du passage des chercheurs sur le terrain en question, par une démarche transparente mais préservant l'anonymat, conformément aux règles éthiques en vigueur au sein de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (cf. en annexe les protocoles d'enquête et d'entretien).

Nos entretiens étaient cependant structurés par l'utilisation d'une grille thématique de relances. La question de démarrage (ou amorce) était identique, de même que les questions concluant les entretiens et portant sur les identités (cf. en annexe la grille d'entretien). Entre ces deux impératifs, nous avons une série de thèmes et de sous-thèmes que nous abordions en cours d'entretien, et en respectant le rythme et l'intérêt, surtout, de notre interlocuteur pour tel ou tel thème. C'est donc une voix libre, bien qu'encadrée un minimum, que nous avons pu produire, et

dont nous chercherons à rendre compte ici, les personnes interrogées nous emmenant fréquemment (comme prévu) sur des terrains que nous n'avions pas spontanément envisagés comme pertinents *a priori*.

2.2.5 Le choix des interlocuteurs, règles de confidentialité et traitement des données

La prise de contact s'est faite par la méthode de la « boule de neige » : à travers quelques contacts préliminaires (via l'association des francophones, mais également via d'autres canaux comme la recommandation de francophones anciennement installés dans les territoires, le glanage d'informations sur internet), nous nous sommes ménagés quelques entretiens durant les premiers jours de terrain. Suite à ces premiers entretiens et aux rencontres faites dans les divers « lieux de socialisation » de la communauté francophone, ou à diverses occasions (taxi, magasins, administrations, hôtel, restaurant), nous étendions le réseau de nos contacts, jusqu'à atteindre des répondants qui, bien que francophones, ne participent aucunement aux activités de la communauté (notre catégorie « silencieux »). Dans chaque cas, nous avons cherché à sortir du réseau communautaire, ce qui n'a pas été difficile : il existe en effet d'autres lieux de rencontre des francophones comme l'église et les paroissiens, les activités culturelles extra-associatives, l'école et les parents d'élève. Par ailleurs, les prises de contact dans les commerces, restaurants ou secteur de l'hôtellerie permettent un recrutement de francophones parfois très extérieurs au secteur associatif. Nous cherchions

également à respecter les impératifs de nos interlocuteurs, et d'inférer le moins possible sur des agendas souvent chargés. Complètement informés des tenants et des aboutissants de la recherche comme par leur implication personnelle, nous leur avons laissé le choix des lieux d'entretiens, dans la mesure où ces lieux n'interdisaient pas tout enregistrement. Bien entendu, tous nos interlocuteurs savaient que l'entretien était enregistré et intégralement retranscrit, et que des portions de cette retranscription pouvaient être utilisées, dans le respect de leur anonymat. Cela peut limiter leurs témoignages, ou les altérer, à travers le processus bien connu de la reconstruction ou du travestissement de la réalité. Cependant, la source reste à l'état brut ; elle n'est pas agrégée ou codifiée a priori, ce qui constitue un grand avantage dans l'analyse du sens que peuvent donner les individus quant à leurs pratiques linguistiques et à leurs représentations communautaires notamment. Les entretiens ont fait l'objet d'enregistrement intégral, et d'une retranscription intégrale. Nous avons par ailleurs rendu anonyme tout témoignage, en supprimant tous les noms mentionnés, en utilisant des pseudonymes pour citer les entretiens, et en prenant soin d'évaluer systématiquement la portée et l'implication des témoignages cités quant à la vie communautaire, qui ne doit pas être perturbée par notre intervention de recherche. En effet, nous avons conscience que la communauté devra ensuite vivre avec les conséquences possibles de ce rapport, et nous ne souhaitons pas porter atteinte à la réputation de tel ou tel individu, ou de tel ou tel organisme. Les entretiens ont ensuite fait l'objet d'un traitement systématique, à travers

l'utilisation du logiciel NVivo. La grille de lecture a été composée en reprenant les catégories de la grille d'entretien et en tenant compte des différentes rubriques que nous souhaitions aborder dans le cadre du présent rapport.

2.2.6 Les observations *in situ*

Des visites sur les lieux ont été réalisées afin de recenser et analyser les espaces sociaux des francophones. Par ailleurs, des activités d'observation nous ont permis de mieux cerner, au sein des lieux de socialisation, les pratiques linguistiques des francophones. Ces observations sur le terrain ont consisté en la participation à des rencontres, activités, réunions associatives et communautaires. Nous avons visité des centres communautaires et autres lieux de rencontre des francophones. Ces observations ont été effectuées dans la plus grande transparence, et sans rôle d'emprunt. À ce titre, la participation d'Anne Robineau et de Christophe Traisnel à plusieurs émissions télédiffusées ou radiophoniques, de même que certains articles publiés dans la presse communautaire ont constitué une bonne entrée en matière au sein de la communauté. Par ailleurs, lorsqu'il s'agissait de participer à des réunions associatives ou à des rassemblements privés, les autorisations étaient demandées systématiquement, pour tout type de rencontre. C'est ainsi que nous avons participé à divers événements : fête d'halloween, 5 à 7, assemblées générales d'association, colloque sur les langues officielles, cérémonies religieuses, jeu de quilles, concerts, retransmission de match de hockey, repas communautaire, repas et cafés paroissiaux. Les informations ont été



recueillies à travers une prise de note et la tenue d'un journal de terrain. Ces observations, au sein du milieu associatif comme en dehors de lui, nous ont aidés à mieux cerner les problématiques propres à ces communautés.

L'observation a également porté sur les territoires eux-mêmes et les « lieux de vie » de la communauté francophone. Nous avons en particulier visité les divers lieux publics dans lesquels les francophones sont susceptibles de demander ou d'avoir besoin d'un service dans leur langue (hôpital, poste, hôtel de ville, bibliothèque), et des lieux ayant un intérêt quant à la représentation de la communauté francophone : lieux de mémoire, musées et assemblées législatives. Le recueil s'est, là aussi, fait à travers la prise de notes et la tenue du journal de terrain. Il a cependant été complété par la prise de photographies des lieux visités (façades, rues, commerces, services publics, intérieur des musées et des lieux ouverts au public). Nous avons également procédé à la cueillette et au recueil de documents disponibles sur place (brochures touristiques, formulaires administratifs, programmes). En aucun cas, ces observations constituent une évaluation des services en question. Mais ils nous permettent d'avoir une idée assez précise de la réalité à laquelle les francophones qui souhaitent utiliser le français sont confrontés dans leur demande de services.

2.2.7 Les groupes de discussion multisectoriels

Des groupes de discussion multisectoriels sur la base des thèmes privilégiés de notre recherche ont également été organisés. Il s'agissait essentiellement de susciter un débat communautaire, pour voir quels seraient les thèmes qui émergeraient spontanément. L'objectif était notamment de vérifier et d'approfondir les résultats de notre analyse et de valider un certain nombre de tendances que nous constatons à travers l'utilisation des autres approches méthodologiques. Il s'agissait également de mettre en situation divers acteurs de la communauté en vue de comprendre la manière dont la communauté pouvait, à l'occasion d'une rencontre, débattre de certains enjeux. Le rôle des chercheurs consistait essentiellement à effectuer un certain nombre de relances en cours de discussion, sans pour autant imposer a priori des thèmes de débat. Cet exercice a été important pour percevoir les enjeux de la communauté puisque chaque intervenant parle sous le contrôle et la critique des autres. Trois groupes de discussion ont ainsi été organisés : une rencontre avec des jeunes organisée dans le cadre de l'association des Jeunes des T.N.-O. ; deux rencontres avec divers responsables communautaires au Yukon et aux T.N.-O.

Chapitre 3 – Contexte géographique et portrait démographique des francophonies boréales

Introduction

Pour illustrer le rapport entre la faible densité démographique des territoires et les caractéristiques de sa population, voyons brièvement quelques données sociodémographiques sur ces régions. Des statistiques plus détaillées comparant les groupes linguistiques francophones et anglophones seront exposées plus loin dans ce chapitre.

Après une mise en contexte géographique des territoires, une seconde partie traitera des caractéristiques générales de la présence du français dans les territoires et de la concentration des francophones dans certaines localités. Ces caractéristiques seront mises en perspective avec celles des autres communautés linguistiques comme celle d'expression anglaise et celles affirmant une langue et/ou une identité autochtone. La troisième partie fera état de caractéristiques spécifiques et relatives au lieu de naissance, à l'âge, à l'immigration, à la profession, à la scolarité, au niveau de diplôme et au revenu des francophones des territoires. Ensuite, une quatrième partie reviendra sur un phénomène important pour comprendre les dynamiques vitalitaires des francophonies boréales : les migrations en particulier des provinces vers les territoires, puis au phénomène inverse de départ des territoires. Enfin, la

cinquième partie exposera les données sur l'usage et la transmission de la langue française dans les territoires, et abordera la question des enfants d'ayants droit en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

3.1 Contexte géographique

3.1.1 Le Yukon

Le Yukon a une superficie de 483 610 km² et comptait 30 372 habitants en 2006 selon Statistique Canada (Recensement de 2006). L'âge médian est de 38,4 ans et la taille moyenne des ménages est de 2,4 individus. Le revenu médian pour tous les ménages est légèrement supérieur à la moyenne, il est de 60 105 \$ pour le Yukon et de 53 634 \$ pour l'ensemble du Canada³⁰. Sur la population totale yukonnaise, 25 650 individus ont déclaré avoir l'anglais comme langue maternelle uniquement, soit 84,4 % de la population. Il y a aussi un nombre assez important d'immigrants, soit 3 200 personnes y compris celles qui ont le statut de résident permanent. Ce qui représente 10,5 % de la population. Environ 57 % de la population de 15 ans et plus est au Yukon depuis trois générations ou davantage. Le taux d'activité

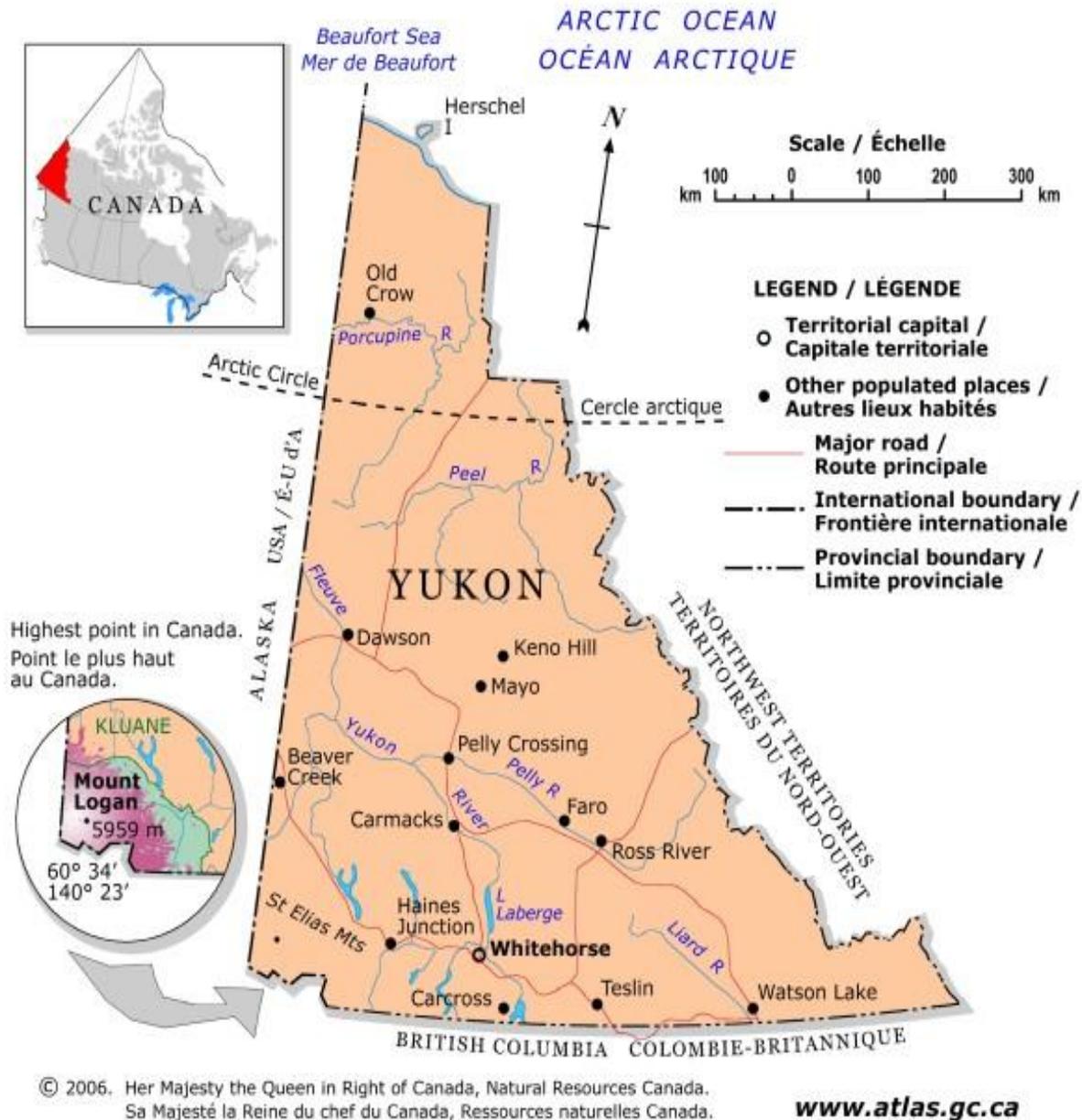
³⁰ Statistique Canada, « Revenu médian pour tous les ménages privés en 2005 », dans *Profil des communautés 2006*.



y est de 78 % et les professions les plus nombreuses se trouvent dans 1) la vente et les services (23,1 %), 2) les métiers, les transports et la machinerie (16,2 %), 3) les

affaires et les finances (16,1 %) et 4) les sciences sociales, l'enseignement, l'administration et la religion (12 %).

**Carte 2
Yukon**



Source : Reproduit avec la permission de Ressources naturelles Canada 2010, gracieuseté de l'Atlas du Canada.

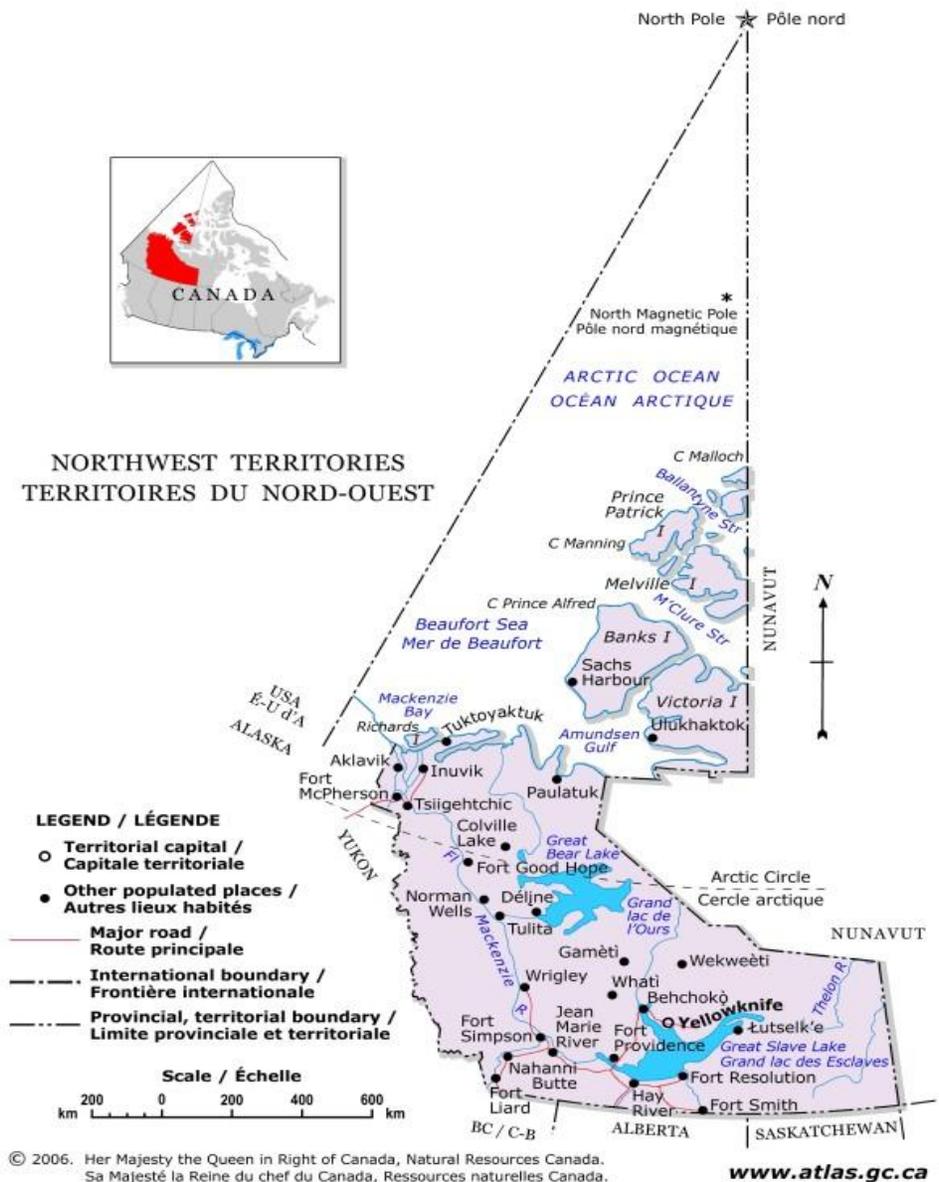
3.1.2 Les Territoires du Nord-Ouest

Comme nous l'avons expliqué en détail dans le portrait historique, les frontières des T.N.-O. ont changé plusieurs fois, de sorte qu'aujourd'hui, sa superficie est de 1,4 million de km². Sur ce vaste territoire, 41 464 personnes y vivent selon le dernier recensement de 2006 réalisé par Statistique Canada. L'âge médian est de 31,2 ans et la taille des ménages de 2,9 individus. Le revenu médian en 2005 pour tous les ménages privés des T.N.-O. est de 80 085 \$, ce qui est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale ou même celle du Yukon. Sur l'ensemble de la population

ténoise, 31 545 personnes ont uniquement l'anglais comme langue maternelle, soit 76 % de la population. Environ 60,9 % de la population de 15 ans et plus habite les T.N.-O. depuis au moins trois générations. Le taux d'activité y est de 76,5 % et les domaines professionnels les plus représentés sont principalement les mêmes qu'au Yukon, c'est-à-dire 1) la vente et les services (22,6 %), 2) les métiers, les transports et la machinerie (18,2 %), 3) les affaires et les finances (17,8 %), 4) la gestion (12,2 %) et 5) les sciences sociales, l'enseignement, l'administration et la religion (11 %).



Carte 3
Territoires du Nord-Ouest



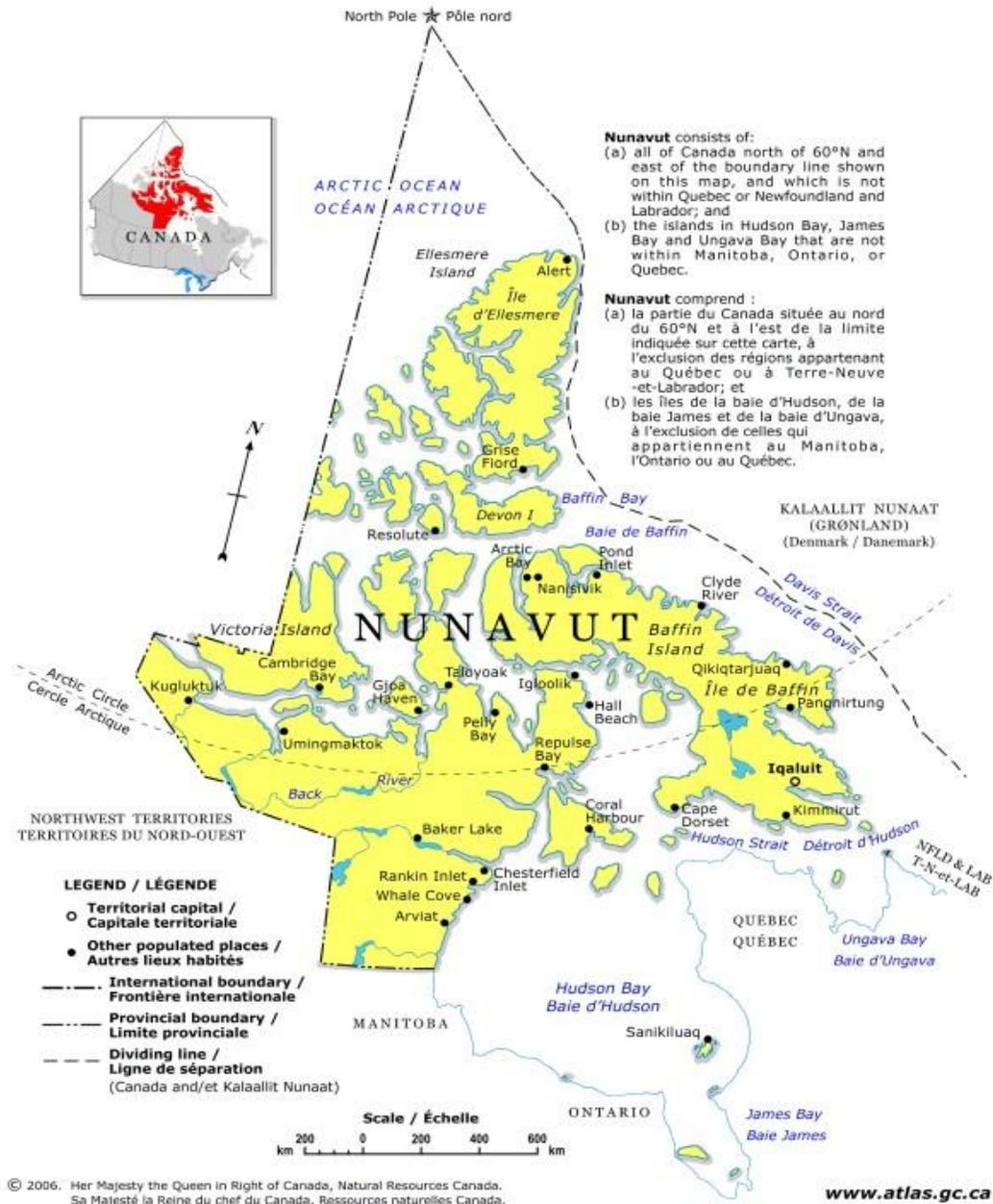
Source : Reproduit avec la permission de Ressources naturelles Canada 2010, gracieuseté de l'Atlas du Canada.

3.1.3 Le Nunavut

Officiellement créé le 1^{er} avril 1999, le Nunavut est un nouveau territoire fédéral dont la population est estimée à 29 474 individus (Statistique Canada, 2006). Autrefois, ce territoire faisait partie des

T.N.-O. Il s'étend aujourd'hui sur plus de 1,9 millions de km². En même temps que la création du territoire, la ville d'Iqaluit, anciennement Frobisher Bay, a été désignée comme la capitale. Plus de 85 % de la population du Nunavut est d'origine inuit.

**Carte 4
Nunavut**



Source : Reproduit avec la permission de Ressources naturelles Canada 2010, gracieuseté de l'Atlas du Canada.

Ainsi, sur ces 29 474 Nunavumiuts, seulement 7 765 individus ont l'anglais comme langue maternelle, celle-ci est en concurrence directe avec l'inuktitut dans la langue parlée à la maison (Statistique Canada, 2006b). L'âge médian, au Nunavut,

est de 23,1 ans avec une taille moyenne des ménages de 3,7 individus. Ce qui est plus élevé que les deux autres moyennes du Yukon et des T.N.-O. Par contre, le revenu médian en 2005 pour tous les ménages était seulement de 60 221 \$, ce qui



représente la moyenne la plus faible des trois territoires tout en étant supérieure à la moyenne nationale de 53 534 \$. L'immigration y est presque inexistante. Environ 62 % de la population a déclaré être au Nunavut depuis au moins trois générations. Le taux d'activité y est de 65,3 %, et les professions les plus représentées sont, comme dans les deux autres territoires, 1) la vente et les services (26,2 %), 2) les métiers, les transports et la machinerie (16,9 %), 3) les affaires et les finances (15,6 %), 4) les sciences sociales, l'enseignement, l'administration et la religion (16,4 %) et 5) la gestion (10,5 %) (Ibid).

3.1.4 « En bref... »

Les populations nordiques des territoires du Canada ne sont pas très denses, elles représentent 0,3 % de la population canadienne (Ibid) et vivent sur environ 33 % de la superficie du pays. Ainsi, si l'on récapitule les données précédentes, selon le dernier recensement effectué en 2006, on comptait 100 075 personnes habitant les trois territoires canadiens dont 30 195 au Yukon, 41 055 aux T.N.-O. et 29 325 au Nunavut sur une population totale canadienne de 31 241 030 individus. Malgré cette très faible densité de population, l'économie des territoires participe largement à celle du pays, grâce en grande partie à l'exploitation des ressources minières. Les territoires sont aussi d'une grande richesse culturelle de par les différentes communautés autochtones, métisses et inuits qui y habitent ainsi que les communautés francophones, anglophones et ethnoculturelles d'immigration récente. Comme toutes ces communautés, celles

rassemblant les francophones participent activement au développement social et économique du Nord canadien. Le portrait suivant, établi grâce aux données du recensement réalisé par Statistique Canada, dresse les principales caractéristiques sociolinguistiques, démographiques et économiques des francophones et des individus connaissant le français, et résidant dans les territoires.

3.2 Généralités : combien et où sont les francophones ?

3.2.1 Le français dans les territoires : d'une langue héritée à une langue apprise

Parmi les populations des territoires, un certain nombre d'individus ont le français comme langue maternelle (se reporter au tableau 2 à la page 70) auxquels s'ajoutent les individus bilingues et plurilingues pouvant s'exprimer en français ou autrement dit qui ont une connaissance du français sans pour autant l'avoir comme langue maternelle (se reporter au tableau 6 à la page 74). Ainsi, de 1996 à 2006, le pourcentage de la population totale qui est de langue maternelle française variait de 1,3 à 3,7 % (se reporter au tableau 2 à la page suivante).

Parmi les trois territoires, c'est au Yukon qu'on enregistre le plus haut taux de personnes ayant le français comme langue maternelle depuis les dix dernières années. Par contre, quand on regarde de plus près l'évolution démographique, on note une différence entre chacun des territoires. Par exemple, au Yukon le pourcentage de francophones a diminué de 1996 à 2001

alors qu'il a augmenté pour les Territoires du Nord-Ouest. Pour la période de 2001 à 2006, le pourcentage de francophones a augmenté au Yukon mais il a diminué aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Quant aux personnes ayant deux langues maternelles, l'anglais et le français, leur pourcentage est resté similaire de 1996 à 2006 pour chacun des territoires et varie de 0,1 à 0,4 %.

Si l'on compare ce pourcentage à celui des personnes ayant la connaissance des deux langues officielles, le taux varie de 3,8 à 11,4 % (se reporter au tableau 3 à la page suivante). **Ces derniers chiffres montrent que la francophonie s'étend bien au-delà des francophones de langue maternelle, mais comprend aussi ceux qui l'ont appris et qui constituent alors une population potentielle de francophiles.**

3.2.2 Les francophones dans les territoires : des proportions comparables aux autres minorités francophones au Canada

Au bout du compte, le pourcentage de francophones habitant les territoires varie de **1,3 à 3,7 % de la population des territoires**, ce qui est comparable aux pourcentages d'autres provinces canadiennes telles que la Colombie-Britannique ou la Nouvelle-Écosse par exemple (se reporter au tableau 4 à la page 74). **On ne peut donc pas ignorer la présence francophone dans les territoires si l'on tient compte de cette proportion plutôt que du nombre forcément restreint d'individus qui caractérise de toute façon les populations territoriales.**



Tableau 2
Langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, de 1996 à 2006

| YUKON | | | | TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | NUNAVUT | | |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Langue maternelle ³¹ N (%) | 1996 | 2001 | 2006 | 1996 | 2001 | 2006 | 1996 ³² | 2001 | 2006 |
| Anglais | 26 720 (87,2) | 24 840 (87,1) | 25 785 (85,4) | 36 710 (57,2) | 28 985 (78,1) | 31 865 (77,6) | n.d. ³³ | 7 370 (27,6) | 8 030 (27,4) |
| Français | 1 130 (3,7) | 890 (3,1) | 1 115 (3,7) | 1 375 (2,1) | 965 (2,6) | 985 (2,4) | n.d. | 400 (1,5) | 390 (1,3) |
| Anglais et français | 100 (0,3) | 85 (0,3) | 110 (0,4) | 110 (0,2) | 85 (0,2) | 45 (0,1) | n.d. | 25 (0,1) | 25 (0,1) |
| Autre langue ³⁴ | 2 700 (8,8) | 2 705 (9,5) | 3 185 (10,5) | 25 930 (40,4) | 7 065 (19,0) | 8 160 (19,9) | n.d. | 18 875 (70,8) | 20 880 (71,2) |
| Total | 30 650 (100) | 28 520 (100) | 30 195 (100) | 64 125 (100) | 37 100 (100) | 41 055 (100) | n.d. | 26 670 (100) | 29 325 (100) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada

Tableau 3.
Connaissance des langues officielles de la population des
trois territoires canadiens, de 1996 à 2006

| YUKON | | | | TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | NUNAVUT | | |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Connaissance des langues officielles N (%) | 1996 | 2001 | 2006 | 1996 | 2001 | 2006 | 1996 | 2001 | 2006 |
| Anglais seulement | 27 340 (89,2) | 25 505 (89,4) | 26 515 (87,8) | 55 875 (87,1) | 33 550 (90,4) | 37 010 (90,2) | n.d. | 22 125 (83,0) | 25 830 (88,1) |
| Français seulement | 45 (0,1) | 45 (0,2) | 105 (0,4) | 45 (0,1) | 40 (0,1) | 55 (0,1) | n.d. | 25 (0,1) | 20 (0,1) |
| Anglais et français | 3 210 (10,5) | 2 890 (10,1) | 3 445 (11,4) | 4 035 (6,3) | 3 130 (8,4) | 3 665 (8,9) | n.d. | 1 010 (3,8) | 1 165 (3,9) |
| Ni l'anglais ni le français | 55 (0,2 %) | 75 (0,3) | 130 (0,4) | 4 170 (6,5) | 385 (1,0) | 325 (0,8) | n.d. | 3 500 (13,1) | 2 305 (7,9) |
| Total | 30 650 (100) | 28 515 (100) | 30 195 (100) | 64 125 (100) | 37 105 (100) | 41 055 (100) | n.d. | 26 660 (100) | 29 325 (100) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada

³¹ « Les groupes linguistiques sont définis comme suit : « Anglais » comprend les répondants ayant déclaré l'anglais seulement ou l'anglais et une langue non officielle ; « Français » comprend les répondants ayant déclaré le français seulement ou le français et une langue non officielle ; « Anglais et français » comprend les répondants ayant déclaré l'anglais et le français, avec ou sans une autre langue non officielle. » (Recensement de la population de 2006, Statistique Canada).

³² Les Territoires du Nord-Ouest comprenaient le Nunavut en 1996. Le territoire du Nunavut a été créé en 1999.

³³ Non disponible ou pas applicable.

³⁴ Cette catégorie comprend les répondants ayant déclaré une langue non officielle comme leur seule langue maternelle (Recensement de la population de 2006, Statistique Canada).

Tableau 4³⁵
Population de langue maternelle française
hors Québec, 2006

| Provinces et territoires | Nombre | % |
|---------------------------|---------|------|
| Territoire du Yukon | 1 115 | 3,7 |
| Territoires du Nord-Ouest | 985 | 2,4 |
| Nunavut | 390 | 1,3 |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 1 915 | 0,4 |
| Île-du-Prince-Édouard | 5 370 | 4,0 |
| Nouvelle-Écosse | 32 675 | 3,6 |
| Nouveau-Brunswick | 233 100 | 32,4 |
| Ontario | 496 600 | 4,1 |
| Manitoba | 44 390 | 3,9 |
| Saskatchewan | 16 300 | 1,7 |
| Alberta | 62 550 | 1,9 |
| Colombie-Britannique | 56 585 | 1,4 |
| Canada moins le Québec | 951 975 | 4,0 |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

3.2.3 Une concentration plus élevée dans les villes

Qui plus est, cette proportion de francophones se trouve particulièrement concentrée dans les zones les plus urbanisées des territoires. Par exemple, 71,3 % d'entre eux résident à Whitehorse. Ils sont par ailleurs 71,1 % à Yellowknife et 74,4 % à Iqaluit. Comme nous pouvons le constater à travers la carte 5 à la page 75, il existe plusieurs pôles de la francophonie dans les capitales et quelques autres villes et villages du Nord.

Au Yukon, on retrouve ainsi 2,2 % de la population totale des francophones du territoire à Ibex Valley, 2,2 % à Mt. Lorne et 1,8 % à Faro (se reporter au tableau 5 à la page suivante). On note qu'à environ 500 km au nord-ouest de la capitale, la ville de Dawson comprend 4,5 % de la population totale des francophones recensés du territoire. Aux Territoires du Nord-Ouest, 8,1 % de la population totale des francophones du territoire habitent à Hay River, 5,6 % à Fort Smith et 4,1 % à Inuvik. On note aussi qu'à environ 600 km au nord-ouest de la capitale, la ville de Norman Wells comprend 2,5 % de la population totale des francophones du territoire et que Fort Simpson à 600 km à l'ouest de la capitale en comprend 2,0 %. **Ces chiffres montrent qu'il y a une présence francophone partout dans les territoires, si petite soit elle. La concentration des francophones dans les capitales territoriales et l'isolement de certains autres dans des communautés éloignées peuvent entraîner un accès différent aux services en français.**

³⁵ * Méthode de calcul : Langue maternelle française par province ou territoire divisé par la population totale de la province ou territoire.

** Méthode calcul : Langue maternelle française hors Québec divisé par la population totale du Canada.

*** Le calcul ne comprend pas les personnes déclarant à la fois l'anglais et le français comme langues maternelles.

Tableau 5
Principales localités des trois territoires canadiens où il y a la plus forte concentration
de francophones selon la langue maternelle, 2006

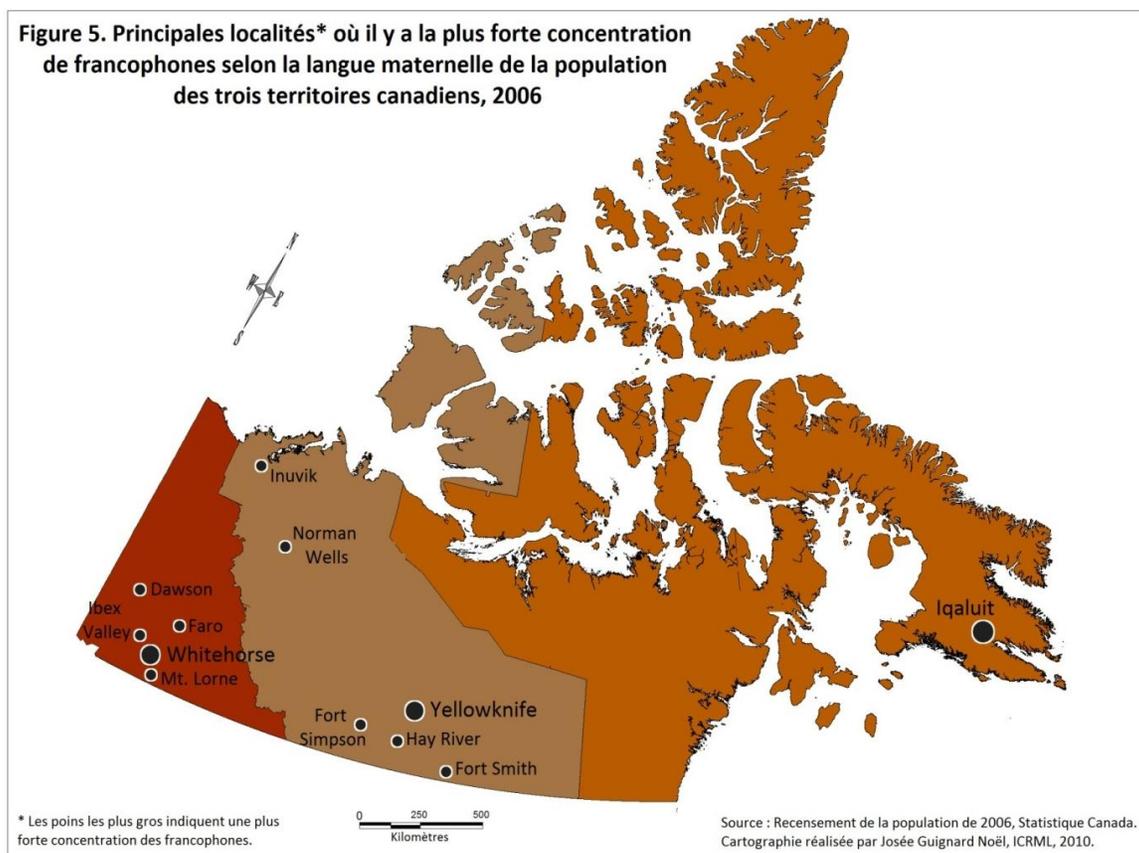
| Localités* N (%) | LANGUE MATERNELLE | | | | |
|----------------------------------|---------------------------|---------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| | Total – Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Autre langue |
| Yukon | 30 195 (100) | 25 785 (100) | 1 115 (100) | 110 (100) | 3 185 (100) |
| Whitehorse | 20 295 (67,2) | 17 630 (68,4) | 795 (71,3) | 95 (86,4) | 1 775 (55,7) |
| Faro | 345 (1,1) | 270 (1,1) | 20 (1,8) | 0 (0) | 55 (1,7) |
| Ibex Valley | 375 (1,2) | 305 (1,2) | 25 (2,2) | 10 (9,1) | 35 (1,1) |
| Mt. Lorne | 370 (1,2) | 305 (1,2) | 25 (2,2) | 0 (0) | 40 (1,3) |
| Dawson | 1 320 (4,4) | 1 180 (4,6) | 50 (4,5) | 0 (0) | 90 (2,8) |
| Autres | 7 490 (24,8) | 6 095 (23,6) | 200 (17,9) | 5 (4,5) | 1 190 (37,4) |
| Territoires du Nord-Ouest | 41 055 (100) | 31 865 (100) | 985 (100) | 45 (100) | 8 160 (100) |
| Yellowknife | 18 510 (45,1) | 15 115 (47,4) | 700 (71,1) | 25 (55,6) | 2 670 (32,7) |
| Hay River | 3 610 (8,8) | 3 170 (10,0) | 80 (8,1) | 15 (33,3) | 345 (4,2) |
| Fort Smith | 2 310 (5,6) | 1 985 (6,2) | 55 (5,6) | 0 (0) | 270 (3,3) |
| Inuvik | 3 430 (8,4) | 3 070 (9,6) | 40 (4,1) | 0 (0) | 320 (3,9) |
| Norman Wells | 760 (1,9) | 665 (2,1) | 25 (2,5) | 5 (11,1) | 60 (0,7) |
| Fort Simpson | 1 190 (2,9) | 895 (2,8) | 20 (2,0) | 0 (0) | 275 (3,4) |
| Autres | 11 245 (27,4) | 6 965 (21,9) | 65 (6,6) | 0 (0) | 4 220 (51,7) |
| Nunavut | 29 325 (100) | 8 030 (100) | 390 (100) | 20 (100) | 20 880 (100) |
| Iqaluit | 6 085 (20,8) | 2 680 (33,4) | 290 (74,4) | 20 (100) | 3 095 (14,8) |
| Autres | 23 240 (79,2) | 5 350 (66,6) | 100 (25,6) | 0 (0) | 17 785 (85,2) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

*Subdivision de recensement



Carte 5 Principales localités où il y a la plus forte concentration de francophone selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006



Le tableau 6 ci-dessous montre des données plus précises qui croisent la connaissance des langues officielles en fonction de la langue maternelle de l'individu. D'après ces données, on pourrait se poser la question suivante : est-ce que les francophones des trois territoires ont tendance à connaître davantage leur 2^e langue officielle que les anglophones ? Les statistiques montrent qu'une forte proportion, autour de 90 %, des personnes dont la langue maternelle est le français, connaissent autant l'anglais que le français, alors qu'à peu près 8 % des anglophones connaissent le français (se reporter au tableau 6 à la page suivante). À ceci s'ajoute

que moins de 10 % des francophones des territoires connaissent uniquement le français. Ce pourcentage laisse à penser que les francophones unilingues peuvent rencontrer des difficultés lors de leur installation dans les territoires. Cela montre l'importance du rôle des associations et des organismes francophones établis sur place dans la transition de ces nouveaux venus dans un contexte plurilingue et minoritaire. **On constate donc que le pourcentage des personnes connaissant uniquement leur langue maternelle est beaucoup plus élevé chez les anglophones que chez les francophones.**

Tableau 6³⁶
Connaissance des langues officielles selon la langue maternelle de la
population des trois territoires canadiens, 2006

| Connaissance des langues officielles N (%) | YUKON | | | | TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | | NUNAVUT | | | |
|--|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------|----------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------------------|---------------------------|-------------------------------|------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| | Total Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français |
| Anglais seulement | 26 515 (87,8) | 23 710 (91,9) | 40 (3,6) | 35 (31,8) | 37 010 (90,2) | 29 405 (92,3) | 65 (6,6) | 15 (30,0) | 25 830 (88,1) | 7 405 (92,3) | 30 (7,9) | 10 (40,0) |
| Français seulement | 105 (0,4) | 0 (0,0) | 85 (7,6) | 0 (0,0) | 55 (0,1) | 0 (0,0) | 40 (4,1) | 0 (0,0) | 20 (0,1) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Anglais et français | 3 445 (11,4) | 2 070 (8,0) | 990 (88,8) | 75 (68,2) | 3 665 (8,9) | 2 445 (7,7) | 875 (89,3) | 35 (70,0) | 1 165 (3,9) | 620 (7,7) | 350 (92,1) | 15 (60,0) |
| Ni l'anglais ni le français | 130 (0,4) | 10 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 325 (0,8) | 10 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 2 305 (7,9) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Total | 30 195 (100) | 25 790 (100) | 1 115 (100) | 110 (100) | 41 055 (100) | 31 865 (100) | 980 (100) | 50 (100) | 29 325 (100) | 8 025 (100) | 380 (100) | 25 (100) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

³⁶ Dans le total – langue maternelle de chaque territoire, la catégorie autres langues est comprise mais n'apparaît pas dans ce tableau.

Indice de continuité linguistique (ICL) des francophones

En 1996, l'indice de continuité linguistique³⁷ (ICL) des francophones est plus élevé au Yukon alors qu'il est plus élevé aux Nunavut pour les années 2001 et 2006 (se reporter au tableau 7). De 1996 à 2006, on constate une évolution de l'ICL très différente pour chacun des territoires. Au Yukon et dans les T.N.-O., l'ICL tend à baisser entre 1996 et 2001 et à augmenter de 2001 et 2006. La création du Nunavut entre 1996 et 2001 a bien sûr un impact sur les données des T.N.-O. La baisse que nous observons dans les T.N.-O. entre 1996 et 2001 peut renvoyer en partie à la perte des francophones du Nunavut qui affichent un ICL plus élevé que dans les T.N.-O. On voit que pour le Nunavut, l'ICL est de 49,4 % en 2001 et passe à 46,2 % en 2006. Ces chiffres indiquent que plus de la moitié des francophones (langue maternelle) parlent le plus souvent en anglais à la maison.

Tableau 7
Indice de continuité linguistique (ICL)
des francophones des trois territoires
canadiens, de 1996 à 2006

| INDICE DE CONTINUITÉ LINGUISTIQUE | | | |
|-----------------------------------|------|------|------|
| Territoires N = % | 1996 | 2001 | 2006 |
| Yukon | 42,0 | 41,6 | 43,5 |
| Territoires du Nord-Ouest | 36,1 | 33,2 | 41,6 |
| Nunavut | n.d. | 49,4 | 46,2 |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

3.2.4 Le français, les autres langues et l'identité autochtone

Dans les territoires, une grande partie de la population est d'origine autochtone, métis ou inuit. En effet, on sait que la moitié de la population totale des territoires affirme avoir une identité autochtone alors qu'une faible proportion de la population totale du Canada, soit 3,8 %, déclare avoir une telle identité. Il s'agit d'une dimension particulière du contexte territorial pour les francophones. On note toutefois une différence importante quant aux trois territoires puisque 25,1 % des Yukonnais ont une identité autochtone comparativement à 50,3 % des Ténos et 85,0 % des Nunavois (se reporter au tableau 8 à la page 80).

³⁷ Méthode de calcul de l'ICL : le nombre de personnes qui parlent le français à la maison (réponse unique) divisé par le nombre de personnes de langue maternelle française (réponse unique). Cet indice nous donne une bonne idée de la capacité d'une communauté linguistique à assurer la transmission de la langue d'une génération à une autre.

Si l'on compare les francophones et les anglophones déclarant une identité autochtone, la différence n'est pas très grande au niveau national mais l'est beaucoup plus au niveau territorial. Pour les personnes déclarant une identité autochtone, le pourcentage est plus élevé chez les anglophones que chez les francophones du Yukon (25,8 % et 6,8 % respectivement) et surtout aux Territoires du Nord-Ouest (46,4 % et 18,3 % respectivement) et au Nunavut (57,1 % et 19,2 % respectivement). **Ces données sont**

à mettre en perspective avec le transfert linguistique des langues autochtones d'une génération à une autre, transfert qui est très faible et qui menace la vitalité de ces langues au profit de l'anglais qui, la plupart du temps, est la langue d'enseignement à l'école et celle la plus couramment parlée au travail comme nous le verrons plus loin. Tout comme le français, les langues autochtones ont un statut minoritaire, même si plusieurs d'entre elles ont un statut de langue officielle dans les territoires.

Tableau 8
Personnes déclarant une identité autochtone selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006

| Identité autochtone N (%) | CANADA | | | | YUKON | | | | TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | | NUNAVUT | | | |
|---|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------------|-----------------------------|----------------------|------------------------|---------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français |
| Population ayant une identité autochtone | 1 172 785 (3,8) | 862 550 (4,8) | 97 575 (1,4) | 5 110 (4,7) | 7 580 (25,1) | 6 650 (25,8) | 75 (6,8) | 0 (0,0) | 20 635 (50,3) | 14 795 (46,4) | 180 (18,3) | 15 (30,0) | 24 920 (85,0) | 4 585 (57,1) | 75 (19,2) | 0 (0,0) |
| Population n'ayant pas une identité autochtone | 30 068 245 (96,2) | 17 260 235 (95,2) | 6 763 415 (98,6) | 104 305 (95,3) | 22 615 (74,9) | 19 135 (74,2) | 1 035 (93,2) | 105 (100) | 20 425 (49,7) | 17 070 (53,6) | 805 (81,7) | 35 (70,0) | 4 405 (15,0) | 3 445 (42,9) | 315 (80,8) | 15 (100) |
| Total | 31 241 030 (100) | 18 122 785 (100) | 6 860 990 (100) | 109 415 (100) | 30 195 (100) | 25 785 (100) | 1 110 (100) | 105 (100) | 41 060 (100) | 31 865 (100) | 985 (100) | 50 (100) | 29 325 (100) | 8 030 (100) | 390 (100) | 15 (100) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.



3.3 Profil démographique et socioéconomique

À côté de caractéristiques plus générales sur le pourcentage de francophones habitant les territoires et sur les localités où ils se concentrent, d'autres données apportent des précisions sur l'origine géographique de ces francophones, sur l'apport de l'immigration francophone, leur âge, leur profession, leur niveau de scolarité et leur revenu. Ces données correspondent bien à des observations faites sur le terrain, à savoir que très peu d'entre eux sont nés dans les territoires et que certains corps de métier sont beaucoup plus représentés que d'autres.

3.3.1 Le lieu de naissance

Au Canada

Si l'on regarde le portrait général de la population canadienne, on s'aperçoit que plus de la majorité des habitants (67,6 %) sont nés dans leur province ou leur territoire de résidence. Les taux sont plus faibles dans les territoires où 52,7 % des Ténos et 53,2 % des Nunavois sont nés dans leur territoire de résidence, tandis que plus de la moitié des Yukonnais (52,5 %) sont nés à l'extérieur de leur territoire de résidence (se reporter au tableau 9 à la page 83).

Du côté des francophones dans l'ensemble du Canada, la majorité d'entre eux (90,4%) sont nés dans leur province ou leur territoire de résidence. **Par contre, au Yukon, aux T.N.-O. et au Nunavut, la très grande majorité des francophones sont nés à l'extérieur du territoire où ils résident**

(plus de 81 %), un taux qui dépasse celui des anglophones (de 47 à 80 % selon le territoire). Ceci sous-entend une extrême mobilité des francophones vers les territoires, et des communautés francophones marquées par la diversité des origines, québécoises, acadiennes, franco-manitobaines, etc. Ce mouvement migratoire est paradoxalement moins important entre les provinces pour les francophones contrairement aux anglophones qui passent plus facilement d'une province à une autre. Le facteur linguistique est peut-être à mettre en relation avec cette migration interprovinciale, la langue anglaise étant majoritaire partout sauf au Québec, elle favorise probablement une intégration sociale et professionnelle plus rapide pour les personnes s'exprimant en anglais et dont la langue de travail est principalement l'anglais.

L'apport de l'immigration

Au portrait dressé jusqu'à maintenant sur la composition des communautés franco-territoriales, il faut ajouter les personnes issues de l'immigration. **Pour la population totale du Canada, le pourcentage d'immigrants est plus élevé chez les anglophones que chez les francophones, alors que dans les territoires il est plus élevé chez les francophones** (se reporter au tableau 9 à la page 83). Ainsi, pour l'ensemble du Canada, la proportion d'immigrants qui ont pour langue le français est de 3,2 % comparativement à 8,9 % pour les immigrants dont la langue est l'anglais. Par contre, 9,0 % des immigrants au Yukon ont pour langue le français et 5,3 % l'anglais. Aux Territoires du Nord-Ouest, cette proportion d'immigrants dont la

langue est le français est de 4,1 % comparativement à 3,1 % pour ceux de langue anglaise. Au Nunavut, 3,9 % des immigrants ont pour langue le français et 2,5% ont pour langue l'anglais.

Le fait qu'il y ait des immigrants dont la langue est le français dans les territoires peut représenter un défi supplémentaire pour les organismes chargés d'accueillir ces immigrants, mais également une opportunité quant à la vitalité de la communauté francophone. Les ressources que ces organismes déploient dans cette perspective peuvent aussi conduire le gouvernement à une reconnaissance de l'expertise des francophones en termes d'accueil. Par exemple, dans le cas du

Yukon, la responsabilité de l'accueil de l'ensemble des immigrants quelque soit leur langue a été confiée, par le gouvernement territorial jusqu'en 2010, à un organisme communautaire, *Carrefour Crossroad*, situé au Centre de la francophonie à Whitehorse.

Comme nous l'avons vu précédemment dans la partie historique, les territoires ont toujours attiré un certain nombre d'individus de l'extérieur du Canada en plus de Canadiens originaires d'autres provinces. La « ruée » vers le Yukon à la fin du 19^e siècle en est un exemple emblématique. Aujourd'hui, les statistiques permettent en partie de suivre ces mouvements de migration et d'immigration.



Tableau 9
Lieu de naissance selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006

| Statut d'immigrant et lieu de naissance N (%) | CANADA | | | | YUKON | | | | TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | | NUNAVUT | | | |
|---|-------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|-------------------------|---------------------------|------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------------|------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|
| | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français |
| Né dans la province ou le territoire de résidence | 20 933 115 (67,6) | 13 251 885 (73,4) | 6 187 460 (90,4) | 77 030 (70,8) | 11 245 (37,5) | 10 175 (39,6) | 105 (9,4) | 45 (39,1) | 21 495 (52,7) | 15 980 (50,3) | 125 (12,9) | 15 (33,3) | 15 585 (53,2) | 1 380 (17,2) | 45 (11,5) | 10 (40,0) |
| Né à l'extérieur de la province ou le territoire de résidence | 3 855 610 (12,4) | 3 192 380 (17,7) | 436 560 (6,4) | 21 420 (19,7) | 15 745 (52,5) | 14 160 (55,1) | 910 (81,6) | 55 (47,8) | 16 490 (40,4) | 14 795 (46,6) | 805 (83,0) | 30 (66,7) | 13 235 (45,2) | 6 430 (80,3) | 330 (84,6) | 15 (60,0) |
| Immigrants | 6 186 950 (20,0) | 1 610 125 (8,9) | 220 520 (3,2) | 10 365 (9,5) | 3 010 (10,0) | 1 365 (5,3) | 100 (9,0) | 15 (13,0) | 2 815 (6,9) | 980 (3,1) | 40 (4,1) | 0 (0) | 455 (1,6) | 200 (2,5) | 15 (3,9) | 0 (0) |
| Total | 30 975 675 (100) | 18 054 540 390 (100) | 6 844 540 (100) | 108 815 (100) | 30 000 (100) | 25 700 (100) | 1 115 (100) | 115 (100) | 40 800 (100) | 31 755 (100) | 860 (100) | 45 (100) | 29 275 (100) | 8 010 (100) | 390 (100) | 25 (100) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Si l'on regarde les données concernant l'immigration récente, on constate que la décennie de 1991 à 2000 est la période d'immigration la plus forte autant pour l'ensemble du pays que pour les trois territoires canadiens, puisqu'autour de 25 % des immigrants sont arrivés à cette période (se reporter au tableau 10 à la page suivante). Les périodes d'immigration sont assez similaires d'un territoire à un autre, sauf pour le Nunavut où la période d'immigration de 1971 à 1980 est aussi importante que celle de 1991 à 2000. En comparant les deux groupes linguistiques pour l'ensemble du Canada ainsi que pour les territoires, la décennie de 1971 à 1980 est celle où la majorité des immigrants anglophones sont arrivés au pays. En revanche, l'arrivée d'immigrants francophones est plus importante entre 1991 à 2000 au Canada (25,3 % ou 55 825) mais aussi au Yukon (25,0 % ou 25) et aux Territoires du Nord-Ouest (55,6 % ou 25). Cela correspond à une période où des politiques d'immigration ont été réaménagées pour favoriser l'immigration francophone hors Québec, contribuant ainsi au renforcement de la vitalité des petites communautés francophones (CIC, 2006, 1997 ; CLO, Quell, 2002).

D'autres données nous renseignent sur les générations issues de l'immigration. À travers cela, nous sommes mieux à même de comparer les chiffres liés à une immigration récente et ceux relatifs à une immigration remontant à plusieurs décennies. Ainsi, les personnes issues de l'immigration proviennent majoritairement de la 3^e génération d'immigration ou plus, et ce, tant au Canada que dans l'ensemble des territoires (se reporter au tableau 11 à la page 86). Le Nunavut est le territoire qui a la plus forte proportion de personnes issues de l'immigration provenant de la 3^e génération d'immigration et plus (94,3 %) comparativement au Yukon (70,7 %) et aux Territoires du Nord-Ouest (81,1 %). Ces constats se reflètent aussi au niveau des francophones issus de l'immigration du Canada et des territoires puisque la majorité provient de la 3^e génération d'immigration ou plus, dépassant les 82 %. Tant au Canada que dans les territoires, la proportion des anglophones (variant de 68 à 87 %) provenant de la 3^e génération d'immigration ou plus est moins élevée que celle des francophones (variant de 83 à 93 %).



Tableau 10
Période d'immigration selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006

| Période d'immigration N (%) | CANADA | | | | YUKON | | | | T.N.-O. | | | | NUNAVUT | | | |
|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|---------------------------------|----------------------|---------------------|------------------------|---------------------------------|--------------|--------------|------------------------|
| | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français |
| Avant 1961 | 791 220 (12,8) | 277 445 (17,2) | 19 300 (8,8) | 1 010 (9,7) | 535 (17,7) | 240 (17,8) | 15 (15,0) | 0 (0,0) | 255 (9,1) | 120 (12,2) | 10 (22,2) | 0 (0,0) | 60 (13,5) | 25 (12,2) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| 1961 à 1970 | 710 285 (11,5) | 287 455 (17,9) | 28 115 (12,7) | 1 075 (10,4) | 460 (15,3) | 300 (22,2) | 15 (15,0) | 0 (0,0) | 340 (12,1) | 195 (19,9) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 75 (16,9) | 55 (26,8) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| 1971 à 1980 | 903 700 (14,6) | 341 660 (21,2) | 34 500 (15,6) | 1 525 (14,7) | 545 (18,1) | 395 (29,3) | 15 (15,0) | 0 (0,0) | 470 (16,7) | 230 (23,5) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 100 (22,5) | 55 (26,8) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| 1981 à 1990 | 1 003 205 (16,2) | 240 870 (15,0) | 32 475 (14,7) | 1 740 (16,8) | 415 (13,8) | 180 (13,3) | 10 (10,0) | 0 (0,0) | 405 (14,4) | 160 (16,3) | 10 (22,2) | 0 (0,0) | 50 (11,2) | 30 (14,6) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| 1991 à 2000 | 1 668 555 (27,0) | 290 495 (18,0) | 55 825 (25,3) | 2 860 (27,6) | 675 (22,4) | 105 (7,8) | 25 (25,0) | 100 (100) | 745 (26,5) | 165 (16,3) | 25 (55,6) | 0 (0,0) | 105 (23,6) | 30 (14,6) | 10 (100) | 0 (0,0) |
| 1991 à 1995 | (823 930 (13,3) | (151 720 (9,4) | (25 260 (11,5) | (1 600 (15,4) | (330 (10,9) | (65 (4,8) | (10 (10,0) | (100 (100) | (400 (14,2) | (95 (9,7) | (15 (33,3) | (0 (0,0) | (55 (12,4) | (15 (7,3) | (0 (0,0) | (0 (0,0)) |
| 1996 à 2000 | (844 625 (13,7) | (138 775 (8,6) | (30 565 (13,9) | (1 260 (12,2) | (345 (11,4) | (40 (3,0) | (15 (15,0) | (0 (0,0) | (345 (12,3) | (70 (7,1) | (10 (22,2) | (0 (0,0) | (50 (11,2) | (15 (7,3) | (10 (100) | (0 (0,0) |
| 2001 à 2006 | 1 109 985 (17,9) | 172 195 (10,7) | 50 310 (22,8) | 2 155 (20,8) | 385 (12,8) | 130 (9,6) | 20 (20,0) | 0 (0,0) | 600 (21,3) | 110 (11,2) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 55 (12,4) | 10 (4,9) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Total | 6 186 950 (100) | 1 610 120 (100) | 220 525 (100) | 10 365 (100) | 3 015 (100) | 1 350 (100) | 100 (100) | 10 (100) | 2 815 (100) | 980 (100) | 45 (100) | - | 445 (100) | 100 | 100 | - |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Tableau 11
Génération d'immigration selon la langue maternelle de la population³⁸ des trois territoires canadiens, 2006

| Génération d'immigration N (%) | CANADA | | | | YUKON | | | | TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | | NUNAVUT | | | |
|---|---|---|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------------------|---------------------------|-------------------------------|------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français |
| 1^{er} génération | 6 124 565 (23,9) | 1 618 340 (11,2) | 215 250 (3,7) | 9 620 (11,9) | 3 125 (12,8) | 1 455 (7,1) | 85 (8,8) | 10 (16,7) | 2 910 (9,4) | 1 060 (4,6) | 45 (5,1) | 0 (0) | 510 (2,6) | 225 (4,3) | 15 (4,4) | 0 (0) |
| 2^e génération | 4 006 415 (15,6) | 3 087 070 (21,3) | 193 735 (3,4) | 14 400 (17,8) | 4 060 (16,6) | 3 590 (17,5) | 85 (8,8) | 20 (33,3) | 2 970 (9,5) | 2 555 (11,1) | 45 (5,1) | 0 (0) | 595 (3,1) | 435 (8,4) | 20 (5,9) | 0 (0) |
| 3^e génération ou plus | 15 533 240 (60,5) | 9 785 970 (67,5) | 5 354 450 (92,9) | 56 775 (70,3) | 17 310 (70,7) | 15 515 (75,5) | 800 (82,5) | 30 (50,0) | 25 255 (81,1) | 19 370 (84,3) | 785 (89,7) | 30 (100) | 18 235 (94,3) | 4 520 (87,3) | 305 (89,7) | 20 (100) |
| Total | 25 664 220 (100) | 14 491 380 (100) | 5 763 435 (100) | 80 795 (100) | 24 495 (100) | 20 560 (100) | 970 (100) | 60 (100) | 31 135 (100) | 22 985 (100) | 875 (100) | 30 (100) | 19 340 (100) | 5 180 (100) | 340 (100) | 20 (100) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

³⁸ Population totale âgée de 15 ans et plus.



3.3.2 L'âge

La population est plus jeune dans les territoires que dans l'ensemble du Canada.

Autant à l'échelle nationale que territoriale, la plupart des francophones sont âgés entre 25 et 64 ans. Toutefois, les francophones du Yukon (70,4 %), des Territoires du Nord-Ouest (70,7 %) et du Nunavut (73,0 %) sont plus nombreux en proportion à faire partie de cette tranche d'âge que les francophones de l'ensemble du Canada (57,8 %) (se reporter au tableau 12 à la page suivante).

Quant aux francophones âgés de 0 à 14 ans et ceux âgés de 15 à 25 ans, les proportions sont moindres au Yukon (13,0 et 6,3 % respectivement), aux Territoires du Nord-Ouest (12,1 et 9,6 % respectivement) et au Nunavut (11,5 et 10,3 % respectivement) que les francophones de l'ensemble du Canada (16,1 et 12,3 % respectivement) (se reporter au tableau 12

à la page suivante). Le portrait est le même pour les données relatives à la tranche d'âge de 65 ans et plus puisque le pourcentage des personnes appartenant à cette tranche d'âge est plus élevé chez l'ensemble des francophones au Canada (13,8 %) que chez les francophones résidant dans les territoires (taux variant de 5 à 10 %).

Chez les anglophones au Canada et dans les territoires, même si la majorité d'entre eux sont âgés entre 25 et 64 ans (taux variant de 46 à 59 %), le pourcentage des francophones faisant partie de cette tranche d'âge est plus élevé que chez les anglophones. Le pourcentage des personnes âgées de 65 ans et plus est aussi plus élevé chez les francophones. Toutefois, les pourcentages des personnes âgées de 0 à 14 ans et de 15 à 24 ans sont plus élevés chez les anglophones. Ces constats nous montrent que la répartition des anglophones selon l'âge se rapproche un peu plus de la moyenne nationale que les francophones (se reporter au tableau 12 à la page suivante).

Tableau 12
Âge selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006

| Âge N (%) | CANADA | | | | YUKON | | | | TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | | NUNAVUT | | | |
|------------------------|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------------|-----------------------------|----------------------|------------------------|---------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français |
| 0 à 14 ans | 5 576 805 (17,9) | 3 631 405 (20,0) | 1 097 560 (16,1) | 28 615 (26,2) | 5 705 (18,9) | 5 220 (20,2) | 145 (13,0) | 50 (43,5) | 9 920 (24,2) | 8 875 (27,9) | 120 (12,1) | 25 (45,5) | 9 980 (34,0) | 2 845 (35,4) | 45 (11,5) | 10 (33,3) |
| 15 à 24 ans | 4 207 815 (13,5) | 2 656 715 (14,7) | 849 485 (12,3) | 16 905 (15,5) | 4 145 (13,7) | 3 835 (14,9) | 70 (6,3) | 15 (13,0) | 6 695 (16,3) | 5 750 (18,1) | 95 (9,6) | 10 (18,2) | 5 585 (19,0) | 1 410 (17,6) | 40 (10,3) | 20 (66,6) |
| 25 à 64 ans | 17 382 115 (55,6) | 9 742 410 (53,8) | 3 966 195 (57,8) | 50 515 (46,2) | 18 160 (60,1) | 15 265 (59,2) | 785 (70,4) | 50 (43,5) | 22 635 (55,1) | 16 575 (51,9) | 700 (70,7) | 20 (36,4) | 12 965 (44,2) | 3 695 (46,0) | 285 (73,0) | 0 (0,0) |
| 65 et plus | 4 074 300 (13,0) | 2 092 255 (11,5) | 947 750 (13,8) | 13 365 (12,2) | 2 190 (7,3) | 1 470 (5,7) | 115 (10,3) | 0 (0,0) | 1 810 (4,4) | 655 (2,1) | 75 (7,6) | 0 (0,0) | 795 (2,7) | 80 (1,0) | 20 (5,1) | 0 (0,0) |
| Total | 31 241 035 (100) | 18 122 785 (100) | 6 860 990 (100) | 109 400 (100) | 30 200 (100) | 25 790 (100) | 1 115 (100) | 115 (100) | 41 060 (100) | 31 855 (100) | 990 (100) | 55 (100) | 29 325 (100) | 8 030 (100) | 390 (100) | 30 (100) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.



3.3.3 Le secteur d'activité et le type de profession

Les francophones dans les territoires travaillent surtout dans les administrations publiques, mais aussi dans l'enseignement :

Si on regarde la façon dont les francophones se répartissent dans les secteurs d'activité au Canada, on voit qu'ils travaillent principalement dans les secteurs de la fabrication (13,8 %), du commerce de détail (11,9 %) et des soins de santé et assistance sociale (11,4 %). Cependant, dans les territoires, les francophones se répartissent surtout dans les secteurs des administrations publiques (taux variant de 18 à 29 %) et dans les services d'enseignement (taux variant de 10 à 15 %) (se reporter au tableau 13 à la page suivante).

Le secteur des ventes et des services est le secteur professionnel dominant pour les francophones des territoires

En regardant de plus près le secteur où les francophones exercent leur profession,

on remarque que dans l'ensemble du pays, 23,3 % d'entre eux se retrouvent dans les secteurs professionnels des ventes et services, 18,2 % dans les affaires, la finance et l'administration et 15,8 % dans les métiers, le transport et la machinerie. Ce portrait varie peu dans les territoires. On doit toutefois noter qu'environ 15 % des francophones des territoires occupent un emploi dans le domaine des sciences sociales, de l'enseignement, de l'administration publique ou de la religion. Au Nunavut, on compte aussi 15,3 % des francophones dans le domaine de la gestion (se reporter au tableau 14 à la page 92).

Dans les T.N.-O., les francophones sont faiblement présents dans le secteur de la santé (1,3 %) si on compare au Yukon (5,5 %) et au Nunavut (6,8 %). Cela peut avoir des effets sur l'offre de services de santé en français. En revanche, les francophones sont un peu plus présents dans les professions liées aux arts, à la culture, aux sports et aux loisirs (se reporter au tableau 14 à la page 92).

Tableau 13
Industrie selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006

| Industrie N (%) | CANADA | | | | YUKON | | | | TERRITOIRES DU NORD- OUEST | | | | NUNAVUT | | | |
|---|---------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|---------------------------------|-----------------|-------------|------------------------|---------------------------------|----------------|--------------|------------------------|---------------------------------|--------------|--------------|------------------------|
| | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français |
| Agriculture, foresterie, pêche et chasse | 523 650 (3,1) | 328 080 (3,3) | 106 885 (2,9) | 805 (1,6) | 200 (1,1) | 160 (1,0) | 10 (1,2) | 0 (0,0) | 220 (0,9) | 135 (0,7) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 105 (0,9) | 10 (0,2) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz | 238 815 (1,4) | 191 700 (1,9) | 25 485 (0,7) | 470 (1,0) | 680 (3,6) | 590 (3,7) | 15 (1,8) | 0 (0,0) | 1 590 (6,8) | 1 085 (6,0) | 55 (7,4) | 10 (25,0) | 205 (1,7) | 60 (1,5) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Services publics | 132 950 (0,8) | 84 030 (0,8) | 33 380 (0,9) | 205 (0,4) | 80 (0,4) | 75 (0,5) | 10 (1,2) | 0 (0,0) | 320 (1,4) | 260 (1,4) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 270 (2,2) | 95 (2,4) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Construction | 1 069 095 (6,3) | 667 950 (6,7) | 218 635 (5,9) | 2 715 (5,5) | 1 310 (6,9) | 1 125 (7,0) | 55 (6,7) | 0 (0,0) | 1 605 (6,8) | 1 260 (7,0) | 75 (10,1) | 0 (0,0) | 730 (6,0) | 200 (5,0) | 20 (6,8) | 0 (0,0) |
| Fabrication | 2 005 985 (11,9) | 997 550 (10,1) | 513 275 (13,8) | 5 055 (10,2) | 410 (2,2) | 350 (2,2) | 20 (2,4) | 0 (0,0) | 360 (1,5) | 250 (1,4) | 10 (1,3) | 0 (0,0) | 155 (1,3) | 30 (0,7) | 10 (3,4) | 0 (0,0) |
| Commerce de gros | 739 305 (4,4) | 438 500 (4,4) | 145 530 (3,9) | 2 155 (4,4) | 330 (1,7) | 305 (1,9) | 20 (2,4) | 0 (0,0) | 385 (1,6) | 335 (1,9) | 10 (1,3) | 0 (0,0) | 95 (0,8) | 30 (0,7) | 10 (3,4) | 0 (0,0) |
| Commerce de détail | 1 917 175 (11,4) | 1 136 825 (11,5) | 440 575 (11,9) | 6 115 (12,4) | 1 925 (10,2) | 1 665 (10,4) | 55 (6,7) | 15 (50,0) | 2 205 (9,4) | 1 775 (9,8) | 40 (5,4) | 10 (25,0) | 1 405 (11,6) | 380 (9,4) | 15 (5,1) | 0 (0,0) |
| Transport et entreposage | 820 195 (4,9) | 489 285 (4,9) | 169 250 (4,6) | 2 585 (5,2) | 855 (4,5) | 715 (4,4) | 50 (6,1) | 0 (0,0) | 1 935 (8,3) | 1 570 (8,7) | 55 (7,4) | 0 (0,0) | 685 (5,7) | 235 (5,8) | 40 (13,6) | 0 (0,0) |
| Industrie de l'information et industrie culturelle | 417 325 (2,5) | 254 315 (2,6) | 88 385 (2,4) | 1 640 (3,3) | 565 (3,0) | 490 (3,0) | 25 (3,0) | 0 (0,0) | 620 (2,6) | 485 (2,7) | 20 (2,7) | 0 (0,0) | 235 (1,9) | 70 (1,7) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Finance et assurances | 689 210 (4,1) | 396 540 (4,0) | 142 130 (3,8) | 1 895 (3,8) | 310 (1,6) | 280 (1,7) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 380 (1,6) | 295 (1,6) | 25 (3,4) | 0 (0,0) | 95 (0,8) | 55 (1,4) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |



Chapitre 3 – Contexte géographique et portrait démolinguistique des francophonies boréales

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------------------|---------------------------|-------------------------------|------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Services immobiliers et services de location et de location à bail | 303 510 (1,8) | 186 265 (1,9) | 50 225 (1,4) | 1 025 (2,1) | 240 (1,3) | 205 (1,3) | 10 (1,2) | 0 (0,0) | 485 (2,1) | 370 (2,0) | 15 (2,0) | 0 (0,0) | 375 (3,1) | 105 (2,6) | 10 (3,4) | 0 (0,0) |
| Services professionnels, scientifiques et techniques | 1 122 445 (6,7) | 660 285 (6,7) | 212 060 (5,7) | 3 415 (6,9) | 815 (4,3) | 690 (4,3) | 50 (6,1) | 0 (0,0) | 965 (4,1) | 800 (4,4) | 30 (4,0) | 0 (0,0) | 260 (2,2) | 135 (3,4) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Gestion de sociétés et d'entreprises | 20 530 (0,1) | 12 940 (0,1) | 3 155 (0,1) | 80 (0,2) | 10 (0,1) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 35 (0,1) | 35 (0,2) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 10 (0,2) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement | 722 700 (4,3) | 436 550 (4,4) | 124 310 (3,4) | 2 540 (5,1) | 630 (3,3) | 495 (3,1) | 10 (1,2) | 0 (0,0) | 720 (3,1) | 545 (3,0) | 15 (2,0) | 0 (0,0) | 320 (2,6) | 105 (2,6) | 10 (3,4) | 0 (0,0) |
| Services d'enseignement | 1 150 535 (6,8) | 695 370 0 (7,0) | 266 425 5 (7,2) | 3 290 (6,7) | 1 290 (6,8) | 1 075 (6,7) | 80 (9,7) | 0 (0,0) | 1 675 (7,1) | 1 285 (7,1) | 110 (14,8) | 10 (25,0) | 1 535 (12,7) | 595 (14,8) | 35 (11,9) | 0 (0,0) |
| Soins de santé et assistance sociale | 1 716 255 (10,2) | 998 875 (10,1) | 424 385 (11,4) | 4 565 (9,2) | 1 725 (9,1) | 1 445 (9,0) | 80 (9,7) | 0 (0,0) | 2 145 (9,1) | 1 615 (8,9) | 40 (5,4) | 10 (25,0) | 1 100 (9,1) | 335 (8,3) | 25 (8,5) | 0 (0,0) |
| Arts, spectacles et loisirs | 346 315 (2,1) | 232 290 (2,3) | 71 090 (1,9) | 1 140 (2,3) | 505 (2,7) | 425 (2,6) | 45 (5,5) | 0 (0,0) | 385 (1,6) | 315 (1,7) | 25 (3,4) | 0 (0,0) | 300 (2,5) | 50 (1,2) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Hébergement et services de restauration | 1 126 695 (6,7) | 649 205 (6,6) | 212 545 (5,7) | 3 680 (7,4) | 1 685 (8,9) | 1 375 (8,6) | 90 (10,9) | 0 (0,0) | 1 485 (6,3) | 1 000 (5,5) | 40 (5,4) | 0 (0,0) | 500 (4,1) | 185 (4,6) | 15 (5,1) | 0 (0,0) |
| Autres services, sauf les administrations publiques | 819 880 (4,9) | 465 330 (4,7) | 184 515 (5,0) | 2 430 (4,9) | 800 (4,2) | 685 (4,3) | 55 (6,7) | 0 (0,0) | 870 (3,7) | 670 (3,7) | 35 (4,7) | 0 (0,0) | 400 (3,3) | 125 (3,1) | 20 (6,8) | 0 (0,0) |
| Administrations publiques | 978 615 (5,8) | 588 420 (5,9) | 275 030 (7,4) | 3 620 (7,3) | 4 535 (24,0) | 3 920 (24,4) | 145 (17,6) | 15 (50,0) | 5 065 (21,6) | 4 000 (22,1) | 145 (19,5) | 0 (0,0) | 3 310 (27,4) | 1 215 (30,2) | 85 (28,8) | 10 (100) |
| Total | 16 861 185 (100) | 9 910 305 (100) | 3 707 270 (100) | 49 425 (100) | 18 900 (100) | 16 070 (100) | 825 (100) | 30 (100) | 23 450 (100) | 18 085 (100) | 745 (100) | 40 (100) | 12 080 (100) | 4 025 (100) | 295 (100) | 10 (100) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.



Tableau 14
Profession selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006

| Profession N (%) | CANADA | | | | YUKON | | | | TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | | NUNAVUT | | | |
|---|---|--|--|---|---------------------------------|-------------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------------|-------------------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------------|------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français |
| Gestion | 1 631 730 (9,7) | 1 001 100 (10,1) | 321 135 (8,7) | 4 410 (8,9) | 2 435 (12,9) | 2 045 (12,7) | 115 (13,9) | 0 (0,0) | 2 860 (12,2) | 2 340 (12,9) | 100 (13,4) | 0 (0,0) | 1 280 (10,6) | 715 (17,8) | 45 (15,3) | 0 (0,0) |
| Affaires, finance et administration | 3 025 425 (17,9) | 1 807 385 (18,2) | 674 535 (18,2) | 10 020 (20,3) | 3 050 (16,1) | 2 675 (16,6) | 100 (12,1) | 15 (33,3) | 4 185 (17,8) | 3 490 (19,3) | 115 (15,4) | 0 (0,0) | 1 880 (15,6) | 640 (15,9) | 45 (15,3) | 0 (0,0) |
| Sciences naturelles et appliquées et professions apparentées | 1 108 050 (6,6) | 592 315 (6,0) | 227 240 (6,1) | 3 255 (6,6) | 1 295 (6,9) | 1 145 (7,1) | 50 (6,1) | 0 (0,0) | 1 695 (7,2) | 1 350 (7,5) | 75 (10,1) | 0 (0,0) | 415 (3,4) | 225 (5,6) | 15 (5,1) | 0 (0,0) |
| Secteur de la santé | 950 360 (5,6) | 552 505 (5,6) | 227 840 (6,1) | 2 350 (4,8) | 910 (4,8) | 735 (4,6) | 45 (5,5) | 0 (0,0) | 1 005 (4,3) | 795 (4,4) | 10 (1,3) | 0 (0,0) | 310 (2,6) | 170 (4,2) | 20 (6,8) | 0 (0,0) |
| Sciences sociales, enseignement, administration publique et religion | 1 414 320 (8,4) | 841 585 (8,5) | 344 075 (9,3) | 4 490 (9,1) | 2 260 (12,0) | 1 910 (11,9) | 135 (16,4) | 0 (0,0) | 2 585 (11,0) | 1 970 (10,9) | 115 (15,4) | 10 (50,0) | 1 990 (16,5) | 790 (19,6) | 45 (15,3) | 0 (0,0) |
| Arts, culture, sports et loisirs | 502 195 (3,0) | 314 325 (3,2) | 114 400 (3,1) | 1 800 (3,6) | 695 (3,7) | 610 (3,8) | 40 (4,8) | 0 (0,0) | 705 (3,0) | 525 (2,9) | 30 (4,0) | 0 (0,0) | 645 (5,3) | 125 (3,1) | 15 (5,1) | 0 (0,0) |
| Ventes et services | 4 037 725 (23,9) | 2 365 985 (23,9) | 864 325 (23,3) | 12 970 (26,2) | 4 365 (23,1) | 3 610 (22,4) | 175 (21,2) | 20 (44,4) | 5 305 (22,6) | 3 835 (21,2) | 155 (20,8) | 10 (50,0) | 3 170 (26,2) | 825 (20,5) | 55 (18,6) | 0 (0,0) |
| Métiers, transport et machinerie | 2 550 300 (15,1) | 1 525 260 (15,4) | 586 275 (15,8) | 6 705 (13,6) | 3 060 (16,2) | 2 655 (16,5) | 130 (15,8) | 10 (22,2) | 4 265 (18,2) | 3 210 (17,7) | 130 (17,4) | 0 (0,0) | 2 045 (16,9) | 470 (11,7) | 55 (18,6) | 10 (100) |
| Professions propres au secteur primaire | 648 315 (3,8) | 440 885 (4,4) | 111 675 (3,0) | 1 230 (2,5) | 675 (3,6) | 560 (3,5) | 25 (3,0) | 0 (0,0) | 635 (2,7) | 420 (2,3) | 15 (2,0) | 0 (0,0) | 215 (1,8) | 35 (0,9) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Transformation, fabrication et services d'utilité publique | 992 765 (5,9) | 468 965 (4,7) | 235 775 (6,4) | 2 180 (4,4) | 155 (0,8) | 140 (0,9) | 10 (1,2) | 0 (0,0) | 210 (0,9) | 150 (0,8) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 140 (1,2) | 30 (0,7) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Total | 16 861 185 (100) | 9 910 310 (100) | 3 707 275 (100) | 49 410 (100) | 18 900 (100) | 16 085 (100) | 825 (100) | 45 (100) | 23 450 (100) | 18 085 (100) | 745 (100) | 20 (100) | 12 090 (100) | 4 025 (100) | 295 (100) | 10 (100) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.



3.3.4 Le travail

Taux d'emploi³⁹ et taux de chômage : les francophones sont très actifs.

Le taux d'emploi est de 62,4 % pour la population totale du Canada, ce qui est moins élevé que pour celui du Yukon (70,7 %) et celui des Territoires du Nord-Ouest (68,6 %). Mais il est plus élevé que celui du Nunavut (55,2 %) (se reporter au tableau 15 à la page suivante).

En ce qui concerne le taux de chômage, il est supérieur dans les trois territoires (en variant entre 10 et 16 %) à celui de la population totale du Canada (6,6 %). C'est le Nunavut qui enregistre le plus haut taux de chômage avec un taux de 15,6 % (se reporter au tableau 15 à la page suivante).

Chez les francophones des territoires, le taux d'emploi est plus élevé que celui des francophones du Canada. Même si les pourcentages entre les trois territoires sont comparables, c'est le Nunavut qui présente le plus haut d'emploi (86,8 %). Quant au taux de chômage, il est plus élevé chez la population francophone totale du Canada (6,3 %) que chez les francophones des territoires (variant de 3 à 6 %). C'est le Yukon qui présente le plus

haut taux de chômage chez les francophones, soit de 5,5 % (se reporter au tableau 15 à la page suivante).

Le Nunavut présente le plus grand écart entre les anglophones et les francophones, en faveur des francophones, pour ce qui est du taux d'emploi (autour de 14 points). Dans les territoires, le taux de chômage est plus élevé chez les anglophones que chez les francophones alors que pour l'ensemble de la population canadienne, il est semblable pour les deux groupes linguistiques. L'écart entre le taux de chômage des anglophones et celui des francophones est comparable d'un territoire à un autre, variant de 4 points de pourcentage. Si on se fie aux données sur le taux de chômage (se reporter au tableau 15 à la page suivante), **le fait de pouvoir parler les deux langues officielles du Canada semble être un atout de taille encore plus important dans les territoires sur le marché de l'emploi. On doit aussi faire remarquer que les francophones qui résident dans les territoires sont nés majoritairement ailleurs au Canada, ce qui laisserait supposer qu'une partie importante d'entre eux viennent dans ces régions lorsqu'ils ont trouvé un emploi. Du coup, le taux d'emploi des francophones se trouve automatiquement plus élevé. Il est également à noter que le chômage touche également davantage les autochtones que les autres groupes.**

³⁹ Le taux d'emploi indique le rapport entre la population employée et la population en âge de travailler (les personnes de 15 ans et plus).

Le taux de chômage exprime le rapport entre la population au chômage et la population totale en âge de travailler. Pour être considérée « au chômage », une personne doit être âgée de 15 ou plus, ne pas avoir d'emploi et en rechercher un activement.

Tableau 15
Taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage selon la langue maternelle
de la population des trois territoires canadiens, 2006

| Taux N (%) | CANADA | | | | YUKON | | | | TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | | NUNAVUT | | | |
|--------------------|---------------------------------|---------|----------|------------------------|---------------------------------|---------|----------|------------------------|---------------------------------|---------|----------|------------------------|---------------------------------|---------|----------|------------------------|
| | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français |
| Taux d'activité | 66,8 | 69,3 | 65,4 | 62,8 | 78,1 | 79,0 | 85,1 | 83,3 | 76,5 | 79,7 | 85,6 | 83,3 | 65,3 | 79,6 | 91,2 | 100 |
| Taux d'emploi | 62,4 | 64,9 | 61,3 | 57,4 | 70,7 | 71,7 | 80,4 | 83,3 | 68,6 | 72,4 | 82,8 | 100 | 55,2 | 72,7 | 86,8 | 100 |
| Taux de chômage | 6,6 | 6,4 | 6,3 | 8,7 | 9,5 | 9,3 | 5,5 | 0,0 | 10,4 | 9,2 | 3,4 | 0,0 | 15,6 | 8,7 | 4,8 | 0,0 |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.



3.3.5 La scolarité et les domaines de formation

Comme nous pouvons le constater dans le tableau suivant (se reporter au tableau 16 à la page suivante), les francophones des territoires sont plus nombreux en proportion que les francophones du Canada et que les anglophones des territoires à détenir un titre universitaire.

Au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest, les francophones sont plus scolarisés que les anglophones, au Nunavut ce sont les anglophones qui sont le plus scolarisés.

Domaine de formation

Chez les francophones au Canada : 22,7 % d'entre eux ont été formés en commerce, gestion et administration publique et 22,6 % en architecture, génie et services connexes. Ces deux domaines de formation dominant aussi dans chacun des territoires (se reporter au tableau 17 à la page 97). Toutefois, l'éducation est aussi un domaine de formation important pour les Franco-ténois (16,4 %) et les Franco-nunavois (11,6 %). Il y a aussi 13,2 % des Franco-yukonnais et 12,1 % des Franco-ténois qui ont été formés dans les sciences sociales et de comportements, et de droit

et 14,0 % des Franco-nunavois dans le domaine de la santé « parc, récréation et conditionnement physique » (se reporter au tableau 17 à la page 97).

Où les francophones des territoires ont-ils obtenu leur diplôme ?

Une forte proportion (83,4 %) des francophones du Canada ont été formés au Québec (se reporter au tableau 18 à la page 99). Même si la majorité des francophones des territoires ont été formés au Québec, le pourcentage est beaucoup moins élevé que la moyenne nationale des francophones, celle-ci variant entre 29 et 52 %. C'est d'ailleurs au Nunavut où le pourcentage des francophones ayant été formés au Québec est le plus élevé, soit de 52,3 %. On note que 11,4 % des Franco-yukonnais, 12,9 % des Franco-ténois et seulement 4,6 % des Franco-nunavois ont été formés dans leur territoire de résidence. **L'Ontario est aussi une province de formation pour 14 à 21 % de la population francophone des territoires. Il est à noter aussi que 13,8 % des Franco-ténois ont été formés en Alberta et 10,3 % au Nouveau-Brunswick, ce qui représente un taux assez élevé de formation dans ces provinces** (se reporter au tableau 18 à la page 99).

Tableau 16
Niveau de scolarité selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006

| Niveau de scolarité N (%) | CANADA | | | | YUKON | | | | TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | | NUNAVUT | | | |
|---|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|---------------------------------|------------------------|----------------------|---------------------|
| | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français |
| Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent | 6 533 420 (33,5) | 4 071 985 (36,2) | 1 285 785 (30,0) | 20 400 (32,9) | 5 805 (30,7) | 5 095 (32,1) | 155 (19,3) | 20 (40,0) | 6 125 (29,4) | 4 935 (30,1) | 160 (21,6) | 0 (0,0) | 2 110 (25,5) | 810 (22,6) | 65 (22,8) | 0 (0,0) |
| Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers | 2 785 425 (14,2) | 1 414 895 (12,6) | 915 540 (21,4) | 9 425 (15,2) | 2 890 (15,3) | 2 355 (14,8) | 115 (14,3) | 0 (0,0) | 2 940 (14,1) | 2 220 (13,5) | 100 (13,5) | 0 (0,0) | 1 350 (16,3) | 395 (11,0) | 35 (12,3) | 0 (0,0) |
| Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire | 4 435 140 (22,7) | 2 741 630 (24,3) | 956 950 (22,3) | 14 505 (23,4) | 5 055 (26,7) | 4 155 (26,2) | 255 (31,7) | 15 (30,0) | 6 060 (29,0) | 4 645 (28,3) | 210 (28,4) | 10 (100) | 2 740 (33,2) | 965 (26,9) | 85 (29,8) | 10 (100) |
| Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat | 1 136 150 (5,8) | 551 710 (4,9) | 266 580 (6,2) | 4 600 (7,4) | 835 (4,4) | 650 (4,1) | 70 (8,7) | 0 (0,0) | 885 (4,2) | 670 (4,1) | 40 (5,4) | 0 (0,0) | 315 (3,8) | 155 (4,3) | 10 (3,5) | 0 (0,0) |
| Certificat, diplôme ou grade universitaire au baccalauréat ou supérieur | 4 655 770 (23,8) | 2 482 155 (22,0) | 859 155 (20,1) | 12 985 (21,0) | 4 350 (23,0) | 3 620 (22,8) | 210 (26,1) | 15 (30,0) | 4 855 (23,3) | 3 930 (24,0) | 230 (31,1) | 0 (0,0) | 1 745 (21,1) | 1 260 (35,1) | 90 (31,6) | 0 (0,0) |
| Total | 19 545 905 (100) | 11 262 375 (100) | 4 284 010 (100) | 61 915 (100) | 18 935 (100) | 15 875 (100) | 805 (100) | 50 (100) | 20 865 (100) | 16 400 (100) | 740 (100) | 10 (100) | 8 260 (100) | 3 585 (100) | 285 (100) | 10 (100) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.



Tableau 17
Domaine de formation selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006

| Domaine de formation N (%) | CANADA | | | | YUKON | | | | TERRITOIRES DU NORD- OUEST | | | | NUNAVUT | | | |
|--|---------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|---------------------------------|-----------------|---------------|------------------------|---------------------------------|-----------------|---------------|------------------------|---------------------------------|---------------|--------------|------------------------|
| | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français |
| Éducation | 994 665 (7,6) | 576 205 (8,0) | 256 705 (8,6) | 2 675 (6,4) | 1 150 (8,8) | 925 (8,6) | 70 (10,9) | 10 (33,3) | 1 570 (10,7) | 1 175 (10,2) | 95 (16,4) | 0 (0,0) | 800 (13,0) | 440 (15,8) | 25 (11,6) | 0 (0,0) |
| Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications | 481 190 (3,7) | 269 145 (3,7) | 115 430 (3,8) | 2 100 (5,1) | 460 (3,5) | 390 (3,6) | 25 (3,9) | 0 (0,0) | 325 (2,2) | 250 (2,2) | 25 (4,3) | 0 (0,0) | 165 (2,7) | 60 (2,2) | 10 (4,7) | 0 (0,0) |
| Sciences humaines | 717 125 (5,5) | 380 215 (5,3) | 168 605 (5,6) | 3 070 (7,4) | 600 (4,6) | 480 (4,5) | 40 (6,2) | 0 (0,0) | 635 (4,3) | 460 (4,0) | 30 (5,2) | 0 (0,0) | 320 (5,2) | 150 (5,4) | 20 (9,3) | 0 (0,0) |
| Sciences sociales et de comportements, et droit | 1 275 100 (9,8) | 749 315 (10,4) | 248 545 (8,3) | 4 655 (11,2) | 1 405 (10,7) | 1 150 (10,7) | 85 (13,2) | 0 (0,0) | 1 360 (9,2) | 1 090 (9,5) | 70 (12,1) | 0 (0,0) | 685 (11,1) | 320 (11,5) | 20 (9,3) | 0 (0,0) |
| Commerce, gestion et administration publique | 2 801 725 (21,5) | 1 524 530 (21,2) | 679 520 (22,7) | 9 180 (22,1) | 2 470 (18,8) | 2 055 (19,1) | 140 (21,7) | 10 (33,3) | 2 990 (20,3) | 2 345 (20,5) | 90 (15,5) | 0 (0,0) | 1 240 (20,2) | 535 (19,2) | 25 (11,6) | 0 (0,0) |
| Sciences physiques et de la vie, et technologies | 451 965 (3,5) | 227 290 (3,2) | 87 650 (2,9) | 1 480 (3,6) | 525 (4,0) | 450 (4,2) | 25 (3,9) | 0 (0,0) | 470 (3,2) | 375 (3,3) | 30 (5,2) | 0 (0,0) | 200 (3,3) | 125 (4,5) | 15 (7,0) | 0 (0,0) |
| Mathématiques, informatique et sciences de l'information | 568 755 (4,4) | 274 495 (3,8) | 117 305 (3,9) | 2 075 (5,0) | 265 (2,0) | 225 (2,1) | 10 (1,6) | 0 (0,0) | 340 (2,3) | 270 (2,4) | 15 (2,6) | 0 (0,0) | 185 (3,0) | 90 (3,2) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Architecture, génie et services connexes | 2 922 080 (22,5) | 1 530 750 (21,3) | 678 085 (22,6) | 7 885 (19,0) | 2 940 (22,4) | 2 375 (22,0) | 115 (17,8) | 10 (33,3) | 3 320 (22,5) | 2 545 (22,2) | 120 (20,7) | 0 (0,0) | 1 335 (21,7) | 495 (17,8) | 50 (23,3) | 0 (0,0) |
| Agriculture, ressources naturelles et conservation | 291 510 (2,2) | 168 110 (2,3) | 72 540 (2,4) | 605 (1,5) | 585 (4,5) | 475 (4,4) | 15 (2,3) | 0 (0,0) | 530 (3,6) | 425 (3,7) | 20 (3,4) | 0 (0,0) | 140 (2,3) | 75 (2,7) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Santé, parcs, récréation et conditionnement physique | 1 728 885 (13,3) | 1 052 450 (14,6) | 352 925 (11,8) | 4 775 (11,5) | 1 710 (13,0) | 1 400 (13,0) | 65 (10,1) | 0 (0,0) | 1 610 (10,9) | 1 285 (11,2) | 35 (6,0) | 0 (0,0) | 530 (8,6) | 270 (9,7) | 30 (14,0) | 0 (0,0) |
| Services personnels, de protection et de transport | 777 370 (6,0) | 437 175 (6,1) | 219 740 (7,3) | 3 015 (7,3) | 1 020 (7,8) | 855 (7,9) | 55 (8,5) | 0 (0,0) | 1 590 (10,8) | 1 245 (10,9) | 40 (6,9) | 10 (100) | 550 (8,9) | 210 (7,6) | 20 (9,3) | 0 (0,0) |

La vitalité des communautés francophones dans les territoires

| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------------|---|--|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------------------|---------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------------------|---------------------------------------|------------------------------|------------------------------|----------------------------|--------------------------|------------|
| Autres domaines d'études | 2 100 (0,0) | 710 (0,0) | 1 170 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 10 (1,7) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 10 (0,4) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Total | 13 012 470 (100) | 7 190 390 (100) | 2 998 220 (100) | 41 515 (100) | 13 130 (100) | 10 780 (100) | 645 (100) | 30 (100) | 14 740 (100) | 11 465 (100) | 580 (100) | 10 (100)) | 6 150 (100) | 2 780 (100) | 215 (100) | 0 (0,0) | |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.



Tableau 18
Province ou territoire d'obtention des titres scolaires postsecondaires
selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006

| Province ou territoire de formation N (%) | CANADA | | | | YUKON | | | | T.N.-O. | | | | NUNAVUT | | | |
|---|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français |
| T.-L.-N. | 215 440 (1,7) | 211 185 (2,9) | 960 (0,0) | 170 (0,4) | 140 (1,1) | 140 (1,3) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 750 (5,1) | 745 (6,5) | 10 (1,7) | 0 (0,0) | 500 (8,1) | 475 (17,2) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Î.-P.-É. | 50 760 (0,4) | 47 200 (0,7) | 2 410 (0,1) | 150 (0,4) | 15 (0,1) | 15 (0,1) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 50 (0,3) | 35 (0,3) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 30 (0,5) | 25 (0,9) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| N.-É. | 400 255 (3,1) | 371 285 (5,2) | 15 180 (0,5) | 1 095 (2,6) | 305 (2,3) | 290 (2,7) | 10 (1,5) | 0 (0,0) | 745 (5,1) | 715 (6,2) | 15 (2,6) | 0 (0,0) | 320 (5,2) | 285 (10,3) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| N.-B. | 274 260 (2,1) | 180 455 (2,5) | 85 575 (2,9) | 1 685 (4,1) | 160 (1,2) | 120 (1,1) | 40 (6,1) | 0 (0,0) | 270 (1,8) | 200 (1,7) | 60 (10,3) | 10 (33,3) | 145 (2,4) | 110 (4,0) | 15 (6,8) | 0 (0,0) |
| Qc | 3 054 910 (23,5) | 296 320 (4,1) | 2 499 920 (83,4) | 17 410 (41,9) | 450 (3,4) | 195 (1,8) | 225 (34,1) | 10 (33,3) | 410 (2,8) | 200 (1,7) | 170 (29,3) | 0 (0,0) | 280 (4,5) | 95 (3,4) | 115 (52,3) | 0 (0,0) |
| Ont. | 3 972 230 (30,5) | 3 038 960 (42,3) | 230 785 (7,7) | 12 255 (29,5) | 2 065 (15,7) | 1 835 (17,0) | 115 (17,4) | 10 (33,3) | 2 125 (14,4) | 1 835 (16,0) | 80 (13,8) | 10 (33,3) | 1 150 (18,7) | 685 (24,7) | 45 (20,5) | 10 (100) |
| Man. | 414 365 (3,2) | 327 820 (4,6) | 20 050 (0,7) | 885 (2,1) | 335 (2,6) | 270 (2,5) | 15 (2,3) | 0 (0,0) | 400 (2,7) | 325 (2,8) | 35 (6,0) | 0 (0,0) | 215 (3,5) | 125 (4,5) | 15 (6,8) | 0 (0,0) |
| Sask. | 378 560 (2,9) | 332 880 (4,6) | 9 335 (0,3) | 545 (1,3) | 540 (4,1) | 490 (4,5) | 15 (2,3) | 0 (0,0) | 845 (5,7) | 715 (6,2) | 20 (3,5) | 0 (0,0) | 125 (2,0) | 90 (3,2) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Alb. | 1 029 270 (7,9) | 872 300 (12,1) | 22 285 (0,7) | 1 700 (4,1) | 2 035 (15,5) | 1 830 (17,0) | 45 (6,8) | 0 (0,0) | 3 290 (22,3) | 2 765 (24,1) | 80 (13,8) | 0 (0,0) | 315 (5,1) | 200 (7,2) | 10 (4,6) | 0 (0,0) |
| C.-B. | 1 144 600 (8,8) | 914 245 (12,7) | 15 755 (0,5) | 1 865 (4,5) | 2 555 (19,5) | 2 360 (21,9) | 55 (8,3) | 0 (0,0) | 950 (6,5) | 840 (7,3) | 15 (2,6) | 10 (33,3) | 210 (3,4) | 165 (6,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Yn. | 4 510 (0,0) | 3 725 (0,1) | 305 (0,0) | 15 (0,0) | 2 815 (21,4) | 2 400 (22,3) | 75 (11,4) | 10 (33,3) | 35 (0,2) | 35 (0,3) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 10 (0,2) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| T.N.-O. | 6 050 (0,1) | 4 230 (0,1) | 215 (0,0) | 10 (0,0) | 90 (0,7) | 55 (0,5) | 20 (3,0) | 0 (0,0) | 3 705 (25,2) | 2 565 (22,4) | 75 (12,9) | 0 (0,0) | 400 (6,1) | 90 (3,3) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Nu. | 3 260 (0,0) | 4 230 (0,1) | 215 (0,0) | 10 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 50 (0,3) | 35 (0,3) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 2 215 (35,9) | 300 (10,8) | 10 (4,6) | 0 (0,0) |
| À l'extérieur du Canada | 2 064 000 (15,9) | 588 630 (8,2) | 95 410 (3,2) | 3 720 (9,0) | 1 625 (12,4) | 785 (7,3) | 45 (6,8) | 0 (0,0) | 1 105 (7,5) | 465 (4,1) | 20 (3,5) | 0 (0,0) | 250 (4,1) | 125 (4,5) | 10 (4,6) | 0 (0,0) |
| Total | 13 012 470 (100) | 7 190 405 (100) | 2 998 225 (100) | 41 520 (100) | 13 130 (100) | 10 785 (100) | 660 30 (100) | 30 100 (100) | 14 730 (100) | 11 475 (100) | 580 100 (100) | 30 100 (100) | 6 165 2 770 (100) | 220 100 (100) | 10 100 (100) | 10 100 (100) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

3.3.6 Le revenu

Chez les francophones à l'échelle territoriale, le revenu médian et le revenu moyen sont plus élevés que chez les francophones à l'échelle nationale. Quant aux francophones des trois territoires, c'est au Nunavut que ces revenus sont les plus élevés, soit 53 888 \$ pour le revenu médian et 58 687 \$ pour le revenu moyen (se reporter au tableau 19 à la page suivante).

Au Canada, en comparant les deux groupes linguistiques, le revenu médian et

le revenu moyen sont plus élevés chez les anglophones, alors qu'il est plus élevé chez les francophones dans les territoires.

Ces chiffres s'expliquent, une fois de plus, par le phénomène migratoire : comme nous le verrons plus en détail dans la partie 2 du rapport, les francophones s'installent souvent dans les territoires après y avoir trouvé un emploi, et ces emplois se situent particulièrement dans les secteurs administratifs, la fonction publique, l'enseignement ou le secteur communautaire.



Tableau 19
Revenu selon la langue maternelle de la population des trois territoires canadiens, 2006

| Revenu (N = \$) | CANADA | | | | YUKON | | | | TERRITOIRES DU NORD- OUEST | | | | NUNAVUT | | | |
|---|---------------------------------|---------------|--------------|------------------------|---------------------------------|---------|----------|------------------------|---------------------------------|---------|----------|------------------------|---------------------------------|---------|----------|------------------------|
| | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français |
| Revenu médian | 25 615 | 27 665 | 25 723 | 21 519 | 31 352 | 32 457 | 33 721 | 0 | 35 006 | 39 956 | 50 998 | 0 | 20 982 | 47 723 | 53 888 | 0 |
| Revenu moyen | 35 498 | 38 277 | 32 907 | 29 502 | 38 687 | 39 382 | 40 382 | 0 | 44 422 | 47 993 | 55 313 | 0 | 34 182 | 53 111 | 58 687 | 0 |
| Erreur type du revenu moyen | 30 | 45 | 40 | 263 | 257 | 291 | 1 715 | 0 | 212 | 280 | 1 711 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total du revenu après impôt total en 2006 de la population de 15 ans et plus | 25 664 225 | 14 491 380 | 5 763 430 | 80 795 | 24 490 | 20 570 | 970 | 60 | 31 140 | 22 985 | 865 | 30 | 19 340 | 5 175 | 340 | 15 |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

3.4 Mouvements migratoires : venir, rester ou partir

Une observation importante de notre recherche se fonde sur les mouvements migratoires qui maintiennent un taux constant de francophones dans les territoires, mais qui provoquent aussi un va-et-vient continu de la main-d'œuvre qualifiée. Pour mieux comprendre cette dynamique, il faut examiner des données sur ces vagues migratoires des provinces vers les territoires ainsi que le mouvement inverse.

Partir ou rester dans les territoires ?

De 2001 à 2006, la migration nette des francophones (tous âges), est de + 55 (ou 5,3 %) pour le Yukon mais de -80 (ou -8,5 %) pour les Territoires du Nord-Ouest et de -

130 (ou -34,2) pour le Nunavut. Cependant, du côté des anglophones, les trois territoires n'ont eu que des pertes, ces dernières étant plus importantes en nombres absolus que pour les francophones (se reporter au tableau 20 ci-dessous).

De 2001 à 2006, la migration nette des francophones âgés de 20 à 29 ans est positive pour le Yukon (45 ou 60,0 %) et les Territoires du Nord-Ouest (105 ou 91,3 %). Du côté du Nunavut, on note qu'il n'y a ni gain ni perte. Toutefois, pour les anglophones, on note une perte du côté du Yukon, soit de -40 (ou -1,2 %). Les anglophones des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ont aussi une migration nette positive mais beaucoup plus importante que chez les francophones, soit de +800 (15,0 %) et +300 (21,4 %) respectivement (voir tableau 21 à la page suivante).

Tableau 20
Migration nette (tous âges) selon la langue maternelle de la
population des trois territoires canadiens, 2006

| Territoires N (%) | Total - Langue maternelle | Anglais | Français |
|----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Yukon | -340 (-1,2) | -395 (-1,6) | 55 (5,3) |
| Territoires du Nord-Ouest | -685 (-1,8) | -535 (-1,8) | -80 (-8,5) |
| Nunavut | -385 (-1,5) | -220 (-3,1) | -130 (-34,2) |
| Territoires (Total) | -1 410 (-1,4) | -1 150 (-1,9) | -155 (-6,6) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Tableau 21
Migration nette (20-29 ans) selon la langue maternelle de la
population des trois territoires canadiens, 2006

| Territoires N (%) | TOTAL - LANGUE MATERNELLE | ANGLAIS | FRANÇAIS |
|----------------------------|------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|
| Yukon | 50 (1,4) | -40 (-1,2) | 45 (60,0) |
| Territoires du Nord-Ouest | 960 (15,0) | 800 (15,0) | 105 (91,3) |
| Nunavut | 270 (5,6) | 300 (21,4) | 0 (0,0) |
| Territoires (Total) | 1 280 (7,7) | 1 060 (10,6) | 150 (61,2) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Les francophones qui partent des territoires :

Les francophones ont plus tendance à quitter les territoires que les anglophones, et ce dans les trois territoires. L'écart le plus élevé entre les deux groupes linguistiques s'observe au Nunavut, puis dans les T.N.-O. et le Yukon (se reporter au tableau 22 à la page suivante).

Au Yukon, l'ensemble des migrants sortants francophones se sont surtout

dirigés vers le Québec (27,1 %), l'Alberta (25,0 %) et la Colombie-Britannique (20,8 %). Les migrants sortants francophones des Territoires du Nord-Ouest, quant à eux, se sont surtout dirigés vers le Québec (24,3 %), le Manitoba (23,0 %), et le Nouveau-Brunswick (20,3 %). Quant aux migrants sortants francophones du Nunavut, les provinces de destination prééminentes sont le Québec (66,0 %) et l'Ontario (22,0 %) (se reporter au tableau 23 à la page suivante).



Tableau 22

Taux de migration sortant par rapport à la population des trois territoires canadiens selon la langue maternelle (tous âges), 2006

| Territoires | TOTAL | | | ANGLOPHONES | | | FRANCOPHONES | | |
|----------------------------|-------------------|----------------------|-----------------------------|-------------------|----------------------|-----------------------------|-------------------|----------------------|-----------------------------|
| | Population (2006) | Migrants (2001-2006) | Taux de migration de sortie | Population (2006) | Migrants (2001-2006) | Taux de migration de sortie | Population (2006) | Migrants (2001-2006) | Taux de migration de sortie |
| Yukon | 28 490 | 4 010 | 14,1 % | 24 255 | 3 490 | 14,4 % | 1 050 | 240 | 22,9 % |
| Territoires du Nord-Ouest | 37 805 | 7 025 | 18,6 % | 29 000 | 5 965 | 20,6 % | 905 | 390 | 43,1 % |
| Nunavut | 25 905 | 2 780 | 10,7 % | 7 050 | 2 065 | 29,3 % | 405 | 260 | 64,2 % |
| Territoires (Total) | 92 200 | 13 815 | 15,0% | 60 305 | 11 520 | 19,1 % | 2 360 | 890 | 37,7 % |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Tableau 23

Provinces et territoires de destination des migrants interprovinciaux francophones des trois territoires canadiens (tous âges), 2006

| Provinces et territoires de destination (2006) | | | | | | | | | | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------|--------------------------|-----------------------------|---------------------------|------------------|----------------------------|
| Territoire d'origine (2001) N (%) | T.-N.-L. | Î.-P.-É. | N.-É. | N.-B. | Qc | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. | Terr. | Total |
| Yukon | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 20 (8,3) | 15 (6,3) | 65 (27,1) | 30 (12,5) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 60 (25,0) | 50 (20,8) | SO ⁴⁰ | 240 (100) |
| Territoire du Nord-Ouest | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 10 (2,7) | 75 (20,3) | 90 (24,3) | 60 (16,2) | 85 (23,0) | 0 (0,0) | 40 (10,8) | 10 (2,7) | SO | 370 (100) |
| Nunavut | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 10 (4,0) | 165 (66,0) | 55 (22,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 20 (8,0) | 0 (0,0) | SO | 250 (100) |
| Territoires (Total) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 30 (3,5) | 100 (11,6) | 320 (37,2) | 145 (16,9) | 85 (9,9) | 0 (0,0) | 120 (14,0) | 60 (7,0) | SO | 860 (100) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

⁴⁰ Sans objet.

Les francophones qui s'installent dans les territoires :

Les francophones sont plus nombreux que les anglophones, en proportion, à avoir migré dans les territoires (se reporter au tableau 24 à la page suivante).

Les migrants francophones entrants au Yukon sont principalement originaires du Québec (54,4 %) et de la Colombie-

Britannique (15,8 %). Aux Territoires du Nord-Ouest, les migrants francophones entrants proviennent le plus souvent du Québec (45,0 %) mais aussi de l'Ontario (21,7 %). Les migrants francophones gagnant le Nunavut n'arrivaient que de trois provinces, soit le Québec (58,3 %), l'Ontario (25,0 %) et le Manitoba (16,7 %) (se reporter au tableau 25 à la page suivante).

Tableau 24
Taux de migration entrant par rapport à la population des trois
territoires canadiens selon la langue maternelle (tous âges), 2006

| Territoires | TOTAL | | | ANGLOPHONES | | | FRANCOPHONES | | |
|----------------------------|-------------------|----------------------|----------------------------|-------------------|----------------------|----------------------------|-------------------|----------------------|----------------------------|
| | Population (2006) | Migrants (2001-2006) | Taux de migration d'entrée | Population (2006) | Migrants (2001-2006) | Taux de migration d'entrée | Population (2006) | Migrants (2001-2006) | Taux de migration d'entrée |
| Yukon | 28 465 | 3 685 | 12,9 % | 24 255 | 3 095 | 12,8 % | 1 050 | 295 | 28,1 % |
| Territoires du Nord-Ouest | 37 825 | 6 365 | 16,8% | 29 000 | 5 430 | 18,7 % | 905 | 310 | 34,3 % |
| Nunavut | 25900 | 2 430 | 9,4 % | 7 050 | 1845 | 26,2 % | 405 | 130 | 32,1 % |
| Territoires (Total) | 92 190 | 12 480 | 13,5 % | 60 305 | 10 370 | 17,2 % | 2 360 | 735 | 31,1 % |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Tableau 25
Provinces et territoires d'origine des migrants interprovinciaux
francophones des trois territoires canadiens (tous âges), 2006

| Territoire de destination (2006) N (%) | Provinces et territoires d'origine (2001) | | | | | | | | | | | Total |
|---|---|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-------|----------------------------|
| | T.-N.-L. | Î.-P.-É. | N.-É. | N.-B. | Qc | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. | Terr. | |
| Yukon | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 10 (3,5) | 10 (3,5) | 155 (54,4) | 25 (8,8) | 0 (0,0) | 10 (3,5) | 30 (10,5) | 45 (15,8) | SO | 285 (100) |
| Territoire du Nord-Ouest | 0 (0,0) | 10 (3,3) | 20 (6,7) | 30 (10,0) | 135 (45,0) | 65 (21,7) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 20 (6,7) | 20 (6,7) | SO | 300 (100) |
| Nunavut | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 70 (58,3) | 30 (25,0) | 20 (16,7) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | SO | 120 (100) |
| Territoires (Total) | 0 (0,0) | 10 (1,4) | 30 (4,3) | 40 (5,7) | 360 (51,1) | 120 (17,0) | 20 (2,8) | 10 (1,4) | 50 (7,1) | 65 (9,2) | SO | 705 (100) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

3.5 Usage et transmission de la langue

Dans ce contexte où la migration entrante et sortante des francophones est très importante, où les francophones sont dans une situation minoritaire, où l’immigration francophone est faible, à quel indice de transmission de la langue peut-on s’attendre ? Quel usage fait-on du français au travail, à la maison ou quand on a affaire à des services publics ? Les données suivantes nous donnent quelques réponses.

À la maison

On constate généralement que le pourcentage des personnes parlant le plus souvent leur langue maternelle à la maison est plus élevé chez les anglophones (variant

de 96 à 99 %) que chez les francophones (variant de 42 à 46 %), et ce, tant à l’échelle nationale que territoriale (se reporter au tableau 26 à la page suivante). **Dans les territoires, 41,8 à 46,2 % des francophones des territoires parlent le français le plus souvent à la maison.**

Au travail

Chez les francophones du Canada, le français est la langue la plus utilisée au travail pour 84,2 % d’entre eux⁴¹, alors que ceux **des territoires utilisent l’anglais, à 81 %**. **C’est au Yukon que le pourcentage des francophones utilisant le français au travail est le plus élevé (18,6 %), et ce, même si l’écart n’est pas très grand entre les territoires** (se reporter au tableau 27 la page 109).

⁴¹ Ce chiffre est une moyenne prenant en compte les francophones du Québec.

Tableau 26
Langue parlée le plus souvent à la maison selon la langue maternelle
de la population des trois territoires canadiens, 2006

| Langue parlée le plus souvent à la maison N (%) | CANADA | | | | YUKON | | | | TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | | NUNAVUT | | | |
|--|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------------|-------------------------|----------------------|------------------------|---------------------------------|------------------------|----------------------|------------------------|
| | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français |
| Anglais | 20 584 770 (65,9) | 17 805 150 (98,2) | 438 505 (6,4) | 52 900 (48,3) | 28 535 (94,5) | 25 625 (99,4) | 615 (54,9) | 60 (54,5) | 36 795 (89,6) | 31 540 (99,0) | 560 (57,1) | 30 (60,0) | 12 950 (44,2) | 7 700 (96,0) | 180 (46,2) | 15 (100) |
| Français | 6 608 125 (21,2) | 72 110 (0,4) | 6 333 570 (92,3) | 24 935 (22,8) | 540 (1,8) | 25 (0,1) | 485 (43,3) | 10 (9,1) | 445 (1,1) | 10 (0,0) | 410 (41,8) | 10 (20,0) | 205 (0,7) | 15 (0,2) | 180 (46,2) | 0 (0,0) |
| Langues non officielles | 3 472 130 (11,1) | 122 910 (0,7) | 22 535 (0,3) | 2 835 (2,6) | 930 (3,1) | 65 (0,3) | 10 (0,9) | 0 (0,0) | 3 570 (8,7) | 230 (0,7) | 10 (1,0) | 0 (0,0) | 15 810 (53,9) | 255 (3,2) | 20 (5,1) | 0 (0,0) |
| Anglais et français | 94 060 (0,3) | 17 635 (0,1) | 43 880 (0,6) | 23 905 (21,8) | 65 (0,2) | 20 (0,1) | 10 (0,9) | 40 (36,4) | 30 (0,1) | 10 (0,0) | 0 (0,0) | 10 (20,0) | 15 (0,1) | 0 (0,0) | 10 (2,6) | 0 (0,0) |
| Anglais et langue non officielle | 406 455 (1,3) | 103 050 (0,6) | 1 645 (0,0) | 1 600 (1,5) | 110 (0,4) | 50 (0,2) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 215 (0,5) | 70 (0,2) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 315 (1,1) | 50 (0,6) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Français et langue non officielle | 58 890 (0,2) | 345 (0,0) | 18 030 (0,3) | 625 (0,6) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 25 (0,1) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Anglais, français et langue non officielle | 16 600 (0,1) | 1 585 (0,0) | 2 820 (0,0) | 2 615 (2,4) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 10 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Total | 31 241 030 (100) | 18 122 785 (100) | 6 860 985 (100) | 109 415 (100) | 30 180 (100) | 25 785 (100) | 1 120 (100) | 110 (100) | 41 065 (100) | 31 860 (100) | 980 (100) | 50 (100) | 29 320 (100) | 8 020 (100) | 390 (100) | 15 (100) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.



Tableau 27
Langue utilisée le plus souvent au travail selon la langue maternelle
de la population des trois territoires canadiens, 2006

| Langue utilisée le plus souvent au travail N (%) | CANADA | | | | YUKON | | | | TERRITOIRES DU NORD-OUEST | | | | NUNAVUT | | | |
|--|---------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------------|---------------------|---------------------------|-----------------------------|----------------------|---------------------|---------------------------|------------------------|----------------------|---------------------|
| | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français | Total - Langue maternelle | Anglais | Français | Anglais et français |
| Anglais | 14 064 105 (76,4) | 10 684 800 (98,5) | 494 055 (12,3) | 29 225 (53,3) | 20 390 (98,2) | 17 625 (99,7) | 700 (81,4) | 55 (84,6) | 25 260 (97,1) | 19 995 (99,5) | 630 (82,4) | 20 (66,7) | 9 785 (69,0) | 4 345 (97,8) | 255 (81,0) | 15 (100) |
| Français | 3 724 970 (20,2) | 99 830 (0,9) | 3 380 220 (84,2) | 12 520 (22,8) | 190 (0,9) | 20 (0,1) | 160 (18,6) | 0 (0,0) | 185 (0,7) | 40 (0,2) | 135 (17,6) | 10 (33,3) | 60 (0,4) | 10 (0,2) | 50 (15,9) | 0 (0,0) |
| Langue non officielle | 273 830 (1,5) | 7 780 (0,1) | 1 730 (0,0) | 105 (0,2) | 125 (0,6) | 10 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 465 (1,8) | 20 (0,1) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 4 100 (28,9) | 70 (1,6) | 10 (3,2) | 0 (0,0) |
| Anglais et français | 252 292 (1,4) | 44 120 (0,4) | 136 275 (3,4) | 12 295 (22,4) | 30 (0,1) | 15 (0,1) | 0 (0,0) | 10 (15,4) | 25 (0,1) | 10 (0,1) | 15 (100) | 0 (0,0) | 10 (0,1) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Anglais et langue non officielle | 86 815 (0,5) | 11 360 (0,1) | 570 (0,0) | 90 (0,2) | 25 (0,1) | 15 (0,1) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 85 (0,3) | 25 (0,1) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 225 (1,6) | 20 (0,5) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Français et langue non officielle | 5 055 (0,0) | 105 (0,0) | 1 010 (0,0) | 55 (0,1) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 10 (0,1) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Anglais, français et langue non officielle | 11 020 (0,1) | 1 015 (0,0) | 1 885 (0,1) | 535 (1,0) | 10 (0,1) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) | 0 (0,0) |
| Total | 18 418 090 (100) | 10 849 010 (100) | 4 015 745 (100) | 54 825 (100) | 20 770 (100) | 17 685 (100) | 860 (100) | 65 (100) | 26 020 (100) | 20 090 (100) | 780 (100) | 30 (100) | 14 190 (100) | 4 445 (100) | 315 (100) | 15 (100) |

Source : Recensement de la population de 2006, Statistique Canada.

Les ayants droit

Le statut d'ayant droit confère à un parent francophone le droit d'envoyer ses enfants à une école francophone plutôt qu'une école d'immersion. L'ouverture d'une école francophone en situation minoritaire ou de son agrandissement dépend du nombre d'inscriptions des enfants à l'école. L'effectif scolaire francophone va aussi influencer le degré d'autonomie dans la gestion et le contrôle des écoles dans l'enseignement de la minorité linguistique. En effet, selon l'article 23 de la Charte qui donne le droit aux francophones de recevoir de l'instruction dans leur langue, il faut aussi que « le nombre le justifie ». Dans ce contexte, les enfants d'ayants droit représentent un enjeu important : leur nombre peut faire pencher la balance dans l'ouverture ou pas d'une école francophone.

La tendance démographique des dernières décennies montre que les couples exogames sont de plus en plus nombreux. Cependant, ce ne sont pas ceux qui sont les plus informés ou enclins à envoyer leurs enfants dans une école francophone. Pour un certain nombre d'entre eux, l'école d'immersion semble un compromis plus acceptable entre les deux univers culturels et linguistiques. Pourtant, des études montrent que l'école francophone est davantage garante du bilinguisme idéal recherché généralement par ces parents, sans compter qu'ils ne transmettent pas leur statut d'ayant droit à leurs enfants s'ils les envoient à l'école anglophone ou d'immersion (Landry, 2010).

Tout cela peut aussi être déterminant pour l'existence ou pas d'un conseil scolaire

francophone qui gère les écoles de langue française. Ces institutions sont primordiales pour assurer la vitalité ethno-linguistique des francophones en situation minoritaire.

Des besoins spécifiques pour l'éducation francophone en milieu minoritaire

Il faut aussi prendre en considération les différents types de services éducatifs en fonction de l'âge des enfants. Plusieurs études ont montré combien il était important d'avoir des services en français dès la petite enfance pour faciliter le passage entre les différents âges scolaires et le processus de socialisation en français qui en découle (Landry, 2010). Il est aussi important de respecter le principe d'égalité réelle, car les écoles anglophones exercent un pôle d'attraction important auprès des jeunes élèves francophones et de leurs familles, parfois mieux pourvues en services et infrastructures scolaires et parascolaires (activités sportives et artistiques) que certaines écoles francophones en milieu minoritaire.

Les ayants droit et leurs enfants dans les territoires : quelques chiffres

En s'appuyant sur une enquête récente (Landry, 2010) et sur les données de l'Enquête postcensitaire sur la vitalité (Corbeil, Grenier et Lafrenière, 2006), il est possible d'interpréter certaines tendances et de nuancer des résultats. Dans l'Enquête postcensitaire (Ibid : 85), le nombre d'enfants ayants droit et non ayants droit susceptibles de fréquenter une école francophone est estimée à 1 040 individus dans les territoires. Ce nombre comprend justement les enfants non ayants droit qui ont le français comme langue officielle



parlée ainsi que les ayants droit de l'ensemble des sous-divisions de recensement.

Dans le tableau 28 ci-dessous, on constate que la proportion totale des enfants issus de couples exogames est supérieure dans les territoires à celle du

Canada sans le Québec, surtout aux T.N.-O. en 2006 (0,89). Elle est d'ailleurs plus élevée au Yukon que dans les deux autres territoires pour les enfants de 0 à 4 ans en 2006 (0,67). À l'inverse, cette proportion est plus élevée en 2006 pour les enfants de 5 à 17 ans aux T.N.-O. et au Nunavut qu'au Yukon.

Tableau 28
Proportion des enfants issus de couples exogames
selon deux groupes d'âge (2001 et 2006)

| Provinces et territoires | 2001 | | | 2006 | | |
|----------------------------------|---------|----------|-------------|---------|----------|-------------|
| | 0-4 ans | 5-17 ans | Total | 0-4 ans | 5-17 ans | Total |
| Yukon | 1,00 | 0,86 | 0,91 | 0,67 | 0,71 | 0,69 |
| Territoires-du-Nord-Ouest | 0,76 | 0,86 | 0,84 | 0,57 | 0,93 | 0,89 |
| Nunavut | 0,67 | 0,88 | 0,86 | 0,25 | 0,87 | 0,65 |
| Canada moins le Québec | 0,68 | 0,63 | 0,64 | 0,67 | 0,65 | 0,66 |

Source : Landry, Rodrigue, (2010), *Petite enfance et autonomie culturelle. Là où le nombre le justifie*, ICRML, p.31.

Si maintenant, on compare les données de l'Enquête sur la vitalité et plus particulièrement le tableau 5.10c⁴² sur la répartition des enfants dont au moins l'un des parents est de langue française, selon la langue de l'école primaire fréquentée par statut d'ayant droit des parents dans les territoires en 2006, on constate que **46 % d'entre eux seulement fréquentent une école primaire française**. Si l'on regarde le même type de données, mais cette fois-ci concernant la répartition des enfants dont au moins l'un des parents est de langue française, selon la langue de l'école **secondaire** fréquentée par statut

d'ayant droit des parents dans les territoires en 2006 (Tableau 5.10d)⁴³, on peut lire que **85 % d'entre eux fréquentent une école anglaise. Ainsi, plus de la moitié des enfants des couples exogames en âge de fréquenter une école primaire francophone dans les territoires pourraient y aller, mais n'y vont pas. De même, au moins 15 % des enfants des couples exogames en âge de fréquenter une école secondaire francophone pourraient y aller, mais n'y vont pas.**

⁴² Ibid., Tableau 5.10c : « Répartition des enfants dont au moins l'un des parents est de langue française, selon la langue de l'école primaire fréquentée par statut d'ayant droit des parents », 2006, p. 165, [En ligne] <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-548-x/91-548-x2007001-fra.pdf> (Consulté le 15 avril 2010).

⁴³ Ibid., Tableau 5.10d : « Répartition des enfants dont au moins l'un des parents est de langue française, selon la langue de l'école secondaire fréquentée par statut d'ayant droit des parents », 2006, p. 167, [En ligne] <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-548-x/91-548-x2007001-fra.pdf> (Consulté le 15 avril 2010).

Transmission du français langue maternelle

En général, comme d'autres études tendent à le montrer, la transmission du français est plus élevée dans les familles endogames que les familles exogames. De plus, chez les familles exogames, ce taux de transmission serait plus élevé quand c'est la mère qui est francophone plutôt que le père. Suivant ces tendances et en prenant en compte qu'il y a plus de familles exogames dans les territoires, on pourrait craindre pour la transmission du français. Cette crainte montre alors toute l'importance du rôle des autres institutions sociales en dehors de la famille et qui sont susceptibles de transmettre la langue ou d'aider la famille à la transmettre. L'école, en incluant les services à la petite enfance, est une de ces institutions qui peut participer à la transmission de la langue.

Français comme langue d'usage à la maison

Les familles endogames ont plutôt tendance à déclarer que leurs enfants parlent plus souvent le français à la maison. Il n'est pas étonnant encore une fois d'observer une meilleure transmission intergénérationnelle de la langue française chez les familles dont les deux parents sont francophones. Par contre, on peut se demander dans quelle mesure l'enfant peut communiquer en français en famille avec son parent francophone et à quelle fréquence. Les données recueillies ne nous permettent pas de le savoir avec précision, ni même de comparer avec fiabilité les territoires entre eux. Mais, on sait par ailleurs que, dans les provinces de l'Ouest où le taux d'exogamie est plus important

qu'ailleurs, le français est le moins régulièrement parlé à la maison.

3.6 Conclusion

L'ensemble de ces statistiques nous donnent un portrait plus actuel de la façon dont se composent les communautés francophones des territoires. Nous avons observé que les francophones étaient présents partout dans les territoires, mais se concentraient principalement dans les capitales territoriales. Ce qui n'est pas étonnant, car beaucoup de francophones sont employés dans l'administration publique, l'enseignement et les sciences sociales en plus de d'autres domaines liés au secteur primaire, au transport et à la machinerie.

Les francophones participent à ce mouvement migratoire qu'on observe dans les territoires entre les Autochtones et les non-Autochtones. Ils sont nombreux à s'installer, mais à repartir après plusieurs années. Les francophones âgés de 20 à 29 ans sont ceux dont le taux de migration nette est supérieur aux autres groupes d'âge. Les opportunités de travailler dans le nord semblent très attractives, car peu de francophones sont au chômage dans ces régions. Il faut rappeler que les francophones des territoires sont très diplômés et qu'ils ont tendance à être plus bilingues que leurs homologues anglophones. Ce qui facilite probablement leur insertion sur le marché du travail.

Tout cela fait en sorte que malgré leur faible densité, les communautés francophones des territoires sont très dynamiques et maintiennent un taux constant de francophones qui permettent alors aux diverses organismes et institutions



francophones de se développer tant bien que mal. Les communautés francophones ne sont pas exclusivement constituées d'individus ayant le français comme langue maternelle. Il y a aussi une partie de la population des territoires qui peut s'exprimer en français ou, comme de nouveaux arrivants, qui ont le français comme première langue officielle parlée. C'est sans compter le nombre de personnes qui aimeraient apprendre le français, mais qui n'en ont pas la possibilité, faute de cours. Si ces données montrent une certaine vitalité des communautés francophones du Grand Nord, d'autres statistiques sur la transmission de la langue au sein des familles francophones et exogames sont plus difficiles à interpréter. Comme partout ailleurs au Canada, les enfants de parents ayants droit hors Québec sont très largement issus de couples exogames où la transmission du français n'est pas toujours très élevé. Cette situation est semblable à celle des territoires. Malgré tout, certaines institutions comme l'école de langue française peuvent réussir à renforcer l'usage du français. En dehors de l'école, si

la famille ne favorise pas assez l'usage de la langue, si peu d'activités parascolaires sont offertes aux familles, si les médias pour les jeunes sont en anglais, alors on peut exprimer une crainte sur la transmission du français dans ces régions. Il est important de prendre en considération le besoin de développer plus d'infrastructures en français destinées notamment aux jeunes familles, car on a observé par ailleurs que la tranche d'âge des 20-29 ans était celle qui s'installait en plus grande nombre dans les territoires. Cette tranche d'âge est aussi celle qui représente un potentiel important de jeunes familles avec des enfants d'âge préscolaire.

De façon générale, nous pouvons conclure que la francophonie est bien vivante dans les territoires et qu'elle participe à divers aspects du développement des communautés territoriales. Ces chiffres nous ont montré comment elle contribue à la diversité culturelle et linguistique des territoires et que son portrait pouvait amener à une réflexion sur son aménagement linguistique pour qu'elle puisse mieux s'épanouir.

Chapitre 4 – Portrait institutionnel et social des milieux associatifs

Comme nous avons pu le voir dans le portrait historique des francophonies boréales proposé dans le chapitre 1, les trois groupes d'aspiration francophones se sont progressivement constitués en fonction du contexte territorial mais aussi en fonction des besoins en termes de service et de représentation exprimés par les francophones installés. Nous proposons ici le portrait de ces groupes d'aspiration, tant à travers l'exposé des principales institutions et organismes communautaires mis en place, qu'à travers les réseaux et les liens qui structurent ces groupes d'aspiration linguistique. Il sera tout d'abord question du développement et de l'organisation du groupe d'aspiration linguistique de la communauté franco-yukonnaise, puis de celui des Territoires du Nord-Ouest et enfin, celui du Nunavut. Les processus à l'étude, bien que contrastés, présentent de nombreuses similitudes dans les trois territoires. C'est pourquoi nous les avons particulièrement développés dans le cas du Yukon et moins dans le cas des T.N.-O. et celui du Nunavut. Il s'agit d'éviter de reprendre en détail les explications des mêmes processus, tout en renvoyant au développement respectif de chacun des territoires.

4.1 Développement et l'organisation du groupe d'aspiration linguistique de la communauté franco-yukonnaise

4.1.1 L'historique

La première association au Yukon remonte en 1979 et sera incorporée en 1982 sous le nom d'Association des Franco-Yukonnais (AFY). Ses premières revendications portent essentiellement sur les médias, et vise d'abord l'établissement d'un signal de programmation francophone dans le territoire par Radio-Canada. Dès 1983, on voit l'association se structurer selon les secteurs culturel et social, éducatif et administratif. L'AFY reçoit sa première subvention de Patrimoine canadien en 1983, au montant de 5 170 \$. En 1988, la communauté franco-yukonnaise signe la première Entente Canada-Yukon sur les langues et c'est l'année où la *Loi sur les langues du Yukon* est adoptée.

Les années 1980 sont celles où les francophones du territoire vont créer des espaces francophones. Là aussi, on commence par les médias, en créant en 1982 un bulletin d'informations qui deviendra en 1983 *L'Aurore boréale*, qui existe toujours aujourd'hui sous ce nom. Son action contribue à la création d'une section francophone à la bibliothèque municipale de Whitehorse dès 1983, à



l'organisation d'une *Semaine culturelle francophone au Yukon* et à la revendication auprès du gouvernement territorial d'une programmation en français en éducation. Ces revendications contribuent ainsi à la mise en place d'un véritable « agenda » communautaire, structurant de fait la question de la langue en enjeu politique et social.

Dans les années 1980, on tente d'occuper l'espace médiatique en obtenant une chronique francophone dans le *Yukon News* et une émission radiophonique à la radio anglaise locale de Radio-Canada. On organise aussi des cafés rencontres, qui offrent un lieu de socialisation et d'échanges aux francophones, de même que des activités culturelles. Les francophones s'organisent, à travers plusieurs initiatives : on favorise la création d'une section vidéo en français

dans un distributeur privé de produits audio-visuels ; on crée aussi une section de livres en français dans une librairie de Whitehorse.

On peut ainsi observer qu'on tente de créer des espaces francophones au sein de l'espace public. Les années 1980 peuvent donc être qualifiées du passage du privé au public du fait français au Yukon. Ces années sont aussi l'occasion de définir des symboles identitaires, c'est-à-dire autant de manière d'affirmer une identité collective qui serait propre à la communauté, et ainsi de définir une forme d'appartenance commune. En 1986, la communauté franco-yukonnaise crée et adopte son drapeau qui reprend la couleur bleue pour représenter la francophonie, la couleur or pour représenter l'époque de la ruée vers l'or, à laquelle ont participé les francophones, et le blanc pour représenter la neige.

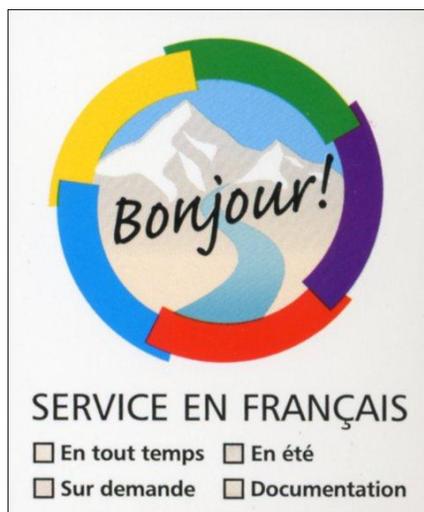
Figure 3
Drapeau franco-yukonnais



Ces interventions publiques et privées, et la structuration d'un véritable tissu associatif francophone ne sera pas sans conséquences sur l'action du gouvernement territorial. L'AFY travaillera

en effet de concert avec le gouvernement territorial qui crée en 1988 le *Bureau des services en français*. On adopte un logo qu'on diffuse auprès des organismes qui offrent des services en français.

Figure 4
Logo des services en français au Yukon



La conception du logo reprend l'emblème de la francophonie internationale adopté en 1987 lors de la deuxième conférence de la francophonie à Québec. Les couleurs du cercle rappellent l'enracinement de la francophonie sur les cinq continents. Les bandes imbriquées évoquent l'entraide, le regroupement et le dynamisme de la francophonie. Dans le cercle, les montagnes et la rivière représentent le Yukon et sa nature (RDÉE, site Web).

Les années 1990 débutent avec des activités qui poursuivent l'expression et l'affirmation identitaires des Franco-Yukonnais en puisant à l'histoire et la mémoire de la communauté. On publie un ouvrage historique sur la communauté francophone au Yukon (Laroche et Girard, 1994). Cette affirmation se poursuit avec l'élaboration de symboles identitaires en composant une chanson considérée comme l'hymne des Franco-Yukonnais (voir à la page 115) et en adoptant un logo pour identifier l'AFY qui reprend les symboles de

la francophonie yukonnaise. On cherche clairement à « valoriser le patrimoine et la création de référence et de fierté pour stimuler l'action communautaire ainsi qu'un sentiment d'appartenance auprès de la relève en particulier. » (AFY, 2006a). On fait ainsi le lien entre la mémoire, le sentiment d'appartenance, l'action communautaire et la vitalité de la francophonie (*idem.*). Dans ce travail, les militants jouent un rôle essentiel dans l'organisation et l'entretien de moments et de lieux de débats, tant sur les grands enjeux de la communauté que sur sa définition même.

Figure 5
Logo de l'AFY



Les années 1990 témoignent d'une grande vitalité sur le plan associatif : des catégories de la population s'organisent pour créer des secteurs et des structures organisationnelles qui les prennent en charge. C'est le cas des jeunes, des aînés

et des femmes qui créent soit un comité dans l'AFY (jeunes), soit un organisme (femmes). Le groupe d'aspiration linguistique poursuit ainsi sa structuration.

Figure 6. Hymne franco-yukonnais

Le Yukon m'appelle
(Hymne franco-yukonnais)

*Avec la grande corneille
La lune et le soleil
Ils se sont installés
Au-delà des glaciers
Tout à apprivoiser
Tout à célébrer
Que connaissons-nous de ces vies ?
De ces hommes, femmes et enfants
Ils ont appris la langue du vent
Et celle des Blancs
Partagé leurs richesses et sagesse
J'entends la corneille
Son chant est toujours pareil
Celui de la vie, famille et amis
La nature si belle
Le cycle des saisons
Les hivers noirs et longs
Le soleil d'été, poisson et gibier
Äsi keyi
Uk' äzidli
Äsua kù
Uk' äzidli
Dä Yukon äzhäl
Dä nan shukwätbal
Avec pelles et gamelles
Dans leurs sacs à bretelles
Ils ont laissé la ville
Pour ces pépites qui brillent
Prêts à tout sacrifier
À tout affronter
Que restent-ils de cette ruée
De ces hommes, femmes et enfants
Des visages figés sur du papier noir et blanc
Des traces de leur passage dans le temps
Et leur voix dans le vent
Ces voix qui murmurent
Encore en chacun de nous
Ce goût d'aventure
Malgré la froidure
Malgré les temps durs
Qui nous poussent nous aussi*

*À aller jusqu'au bout
Au bout du pays
Au bout de nos vies
Treasures there are
Hidden deep in the North
More precious than gold
We search for them still
The Yukon it calls
And touches my soul
The Yukon it calls
And touches my soul
Avec route et avion
Le voyage est moins long
On a bâti des villes
Sur ces pépites qui brillent
Tout à notre portée
Tout à inventer
Qu'en est-il de notre défi ?
De ces hommes, femmes et enfants
La possibilité de vivre ensemble, unis
De préserver toutes nos cultures
Et cet air frais et pur
Si pour des grains d'or
On a pu risquer la mort
Si la volonté et l'acharnement
Dépassent foi et vent
Pourquoi pas une ruée
Vers les trésors cachés d'amour, d'amitié et de liberté
Y'a des trésors cachés dans le nord
Plus précieux que l'or
On les cherche encore
Le Yukon m'appelle
Et il m'ensorcelle
Le Yukon m'appelle
Et il m'ensorcelle
Y'a des trésors cachés dans le nord
Plus précieux que l'or
On les cherche encore
Le Yukon m'appelle
Et il m'ensorcelle
Le Yukon m'appelle
Et il m'ensorcelle
Paroles : Caroline Boucher
Musique : Annie Avery*



En éducation, l'incorporation du Centre scolaire en District scolaire en 1995 marque un pas de plus vers l'institutionnalisation et la reconnaissance du secteur de l'éducation.

Les années 1990 marquent aussi un virage de la communauté francophone vers les technologies de l'information et de communication. On crée un centre d'accès communautaire qui permet aux francophones d'utiliser des ordinateurs et les services Internet. L'AFY lance son premier site Web en 1996. Les activités culturelles se développent également avec la tenue du premier gala de la francophonie.

Comme nous pouvons le constater, la communauté franco-yukonnaise effectue une forme de « rattrapage accéléré » du développement de son milieu associatif. En quelques années, elle développe des organismes qui couvrent plusieurs secteurs d'intervention, en lien les uns avec les autres. C'est ce qui explique qu'elle peut, dans les années 2000, continuer à saisir les opportunités de développement qui s'offrent à elle en santé et en économie notamment. En somme, le groupe d'aspiration linguistique s'institutionnalise au point de contribuer à la gestion de certains services essentiels quant à la vitalité linguistique de la communauté francophone.

Les francophones mettent en place une initiative pour favoriser l'accès à des services de santé en français et organisent la prise en charge du RDÉE dans le secteur économique. La communauté, à travers l'action du réseau associatif, se dote d'un *Centre de la francophonie* qui regroupe en un même lieu physique plusieurs

organismes et activités de la communauté francophone. On s'inspire de l'image de la « ruche » pour désigner un lieu de bourdonnement d'activités francophones qui se déploient pour répondre aux besoins de la communauté francophone.

2002, l'année des vingt ans de l'AFY, est une année de réflexion communautaire sur la situation et l'avenir de la communauté. On organise des États généraux sur la francophonie yukonnaise qui permettent à l'ensemble des membres de la communauté, et pas seulement aux militants linguistiques, de discuter de la structure organisationnelle de la communauté et d'évaluer le degré de satisfaction de la communauté quant aux services offerts par les divers organismes.

Les conclusions de cette réflexion telles que présentées dans le document soulignant le 25^e anniversaire de l'AFY (AFY, 2007a) font reposer « la pérennité de la communauté » sur le maintien et l'amélioration des services, des produits et des activités des organismes. On insiste sur l'importance de l'école et de la garderie dans le développement de la communauté, de même que de l'AFY, *L'Aurore boréale* et la Commission scolaire.

4.1.2 Le milieu associatif du Yukon aujourd'hui

L'organisation du milieu associatif de la communauté yukonnaise est centralisée et s'effectue à partir de l'AFY. L'AFY est en quelque sorte le centre organisationnel de la communauté autour duquel gravitent plusieurs organismes qu'elle a contribué à créer, qu'elle héberge ou avec lesquels elle entretient des liens étroits. Elle a contribué

à la création de *L'Aurore boréale*, de l'école française, de la garderie du Petit cheval blanc, de la Société des immeubles franco-yukonnais (SIFY), du Conseil scolaire francophone puis de la Commission scolaire francophone du Yukon, du regroupement de parents, du groupe de femmes et du groupe jeunesse. L'AFY est l'instigatrice du Service d'orientation et de formation des adultes (SOFA) et du RDÉE au Yukon. C'est donc une constellation d'organisations, en lien les unes aux autres, qui structurent désormais le groupe d'aspiration linguistique.

Voici les organismes qui sont intégrés à l'AFY :

- L'Aurore boréale (Journal hebdomadaire)
- Carrefour d'immigration Crossroad
- Comité Espoir Jeunesse (CEJ)
- RDÉE Yukon, le secteur de développement économique de l'Association franco-yukonnaise
- Service d'orientation et de formation des adultes (SOFA)

L'AFY a aussi un comité culturel. En outre, l'AFY a plusieurs organismes partenaires. Voici ses partenaires :

- EssentiElles (Justice sociale, santé et femmes)
- Partenariat communauté en santé (créé et parrainé par les EssentiElles)
- Garderie du Petit Cheval Blanc
- École Émilie-Tremblay
- Commission scolaire francophone du Yukon
- Comité francophone catholique Saint-Eugène-de-Mazenod

- Espace France-Yukon
- Société des immeubles franco-yukonnais

4.1.3 Le Centre de la francophonie

Ces organismes disposent d'un lieu physique de rassemblement et d'actions. Le Centre de la francophonie est d'abord un espace qui abrite plusieurs organismes de la francophonie et qui offre plusieurs services aux francophones. Le Centre d'accès communautaire, qui donne accès à Internet, l'AFY, les EssentiElles, le Partenariat communauté en santé et la Société des immeubles franco-yukonnais y sont localisés. Les services qui y sont offerts sont les suivants :

- un centre de ressources et de références,
- un centre d'aide à l'emploi, au démarrage d'entreprises, de l'appui à l'entrepreneuriat jeunesse et aux entrepreneurs francophones,
- des services d'orientation,
- un centre de ressources culturelles,
- un centre d'accès communautaire,
- un centre de ressources en santé et
- un service de référence en santé et en employabilité (AFY, 2007a).

4.1.4 Le groupe d'aspiration par secteurs

4.1.4.1 L'éducation et la formation

Le secteur de l'éducation est le premier qui s'est organisé dans la communauté francophone du Yukon et est celui qui témoigne d'une plus forte organisation. Il s'agit là, comme partout en francophonie



minoritaire, d'un des secteurs essentiels du développement communautaire. Les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon ont adopté des lois portant sur l'instruction en français en vertu de l'article 23 (CLO, 2001).

C'est en 1984, à la suite des revendications de l'AFY, que des programmes d'enseignement en français sont offerts au Yukon d'abord dans les locaux d'une école anglaise. En 1986, les effectifs se répartissaient dans deux écoles anglophones et représentaient 36 élèves. L'école Émilie-Tremblay devient une école homogène de langue française en 1990 en déménageant dans ses propres locaux. Ces locaux ne répondant pas aux normes de construction, l'enjeu a alors consisté à trouver les moyens de financer de nouveaux locaux. Depuis 1995, l'école se situe dans un nouvel édifice. En 1996-1997, l'école de langue française Émilie-Tremblay comptait 96 élèves ; en 2007-2008, ils étaient près de 140⁴⁴. En 1995, la Commission scolaire francophone du Yukon n° 23 est créée et gère, depuis lors, cette école de langue française.

L'Association des parents partenaires de l'école française (APPÉF) est quant à elle mise sur pied en 1997. Cette association de parents vise à promouvoir l'excellence de l'éducation en français langue première dans un environnement culturel dynamique. Elle s'engage à collaborer à la création d'un milieu scolaire axé sur la qualité de l'enseignement et sur

l'épanouissement de la langue et de la culture françaises.

En 1998, on crée le Partenariat communautaire en éducation (PCE). Il s'agit d'une table de concertation composée de tous les organismes communautaires ayant un mandat éducatif : l'AFY, la Commission scolaire, les EssentiElles, la garderie du Petit cheval blanc, l'École Émilie-Tremblay en font partie. Le PCE base son action sur le concept d'apprentissage à vie.

Créée en 1989, la garderie du Petit cheval blanc offre un programme éducatif aux enfants de 6 mois à 4 ans. La garderie est située sur le terrain de l'école française. Elle a dû agrandir son espace à deux reprises depuis 2003 pour répondre à la demande toujours croissante. Il importe de noter que le ministère de la Santé et des Affaires sociales du Yukon ne reconnaît pas le statut particulier de la garderie française.

En 2000, on met sur pied :

- un programme d'animation culturelle à temps partiel (en 2004, il devient à temps plein).
- un programme préscolaire (3 à 5 ans) le Jardin d'Émilie (reconnaissance en 2006 par le ministère de l'Éducation).
- un programme « TAM » (théâtre, arts et musique) au secondaire.

À noter que les élèves du Jardin d'Émilie sont comptés depuis 2006 dans les nombres totaux de l'école au même titre que les autres élèves. En 2007, on comptait 150 élèves (allant de la maternelle à la 12^e année) (Commission scolaire francophone du Yukon, site Web).

⁴⁴ Site Web de l'école Émilie-Tremblay : http://eet.csfy.ca/fr/Historique_27.html (Consulté le 15 juin 2010).



4.1.4.2 La formation continue

Les acteurs communautaires se préoccupent également de la formation continue. En 1996, l'AFY commence à offrir de la formation aux adultes. Elle offre également un service d'alphabétisation en français.

Suite à une étude des besoins des Franco-Yukonnais dans le domaine de l'éducation des adultes et de la recherche d'emploi en français en 1998, on crée en 2000 le Service d'orientation et de formation des adultes (SOFA), afin de répondre aux besoins des adultes et des familles en matière d'alphabétisation, de francisation, de préparation à l'emploi, de perfectionnement professionnel, de développement de carrière et d'éducation postsecondaire. Le SOFA veut favoriser la réappropriation de la langue chez les adultes de la communauté.

On met aussi en œuvre un programme d'alphabétisation familiale, en partenariat avec la Coalition régionale de l'Ouest et du Nord pour l'alphabétisation en français (CRONAF). On tente de créer des rapports positifs entre le parent et l'enfant afin de favoriser l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Le programme vise ainsi l'éducation des adultes, l'éducation des enfants, l'interaction parent-enfant et l'éducation du parent comme premier éducateur (AFY, 2004).

4.1.4.3 La santé

Depuis 1989, à l'instar du secteur de l'éducation, la santé et les services sociaux sont devenus un secteur prioritaire pour la communauté franco-yukonnaise.

S'inscrivant dans l'initiative nationale francophone en santé, et bénéficiant ainsi d'un contexte politique et institutionnel favorable, les EssentiElles se sont donné pour mission l'accès aux services de santé en français. Les possibilités politiques, offertes au niveau fédéral, de même que les pressions effectuées par le groupe d'aspiration linguistique sur les décideurs publics ont permis de faire évoluer ce secteur vers plus de services en français, même si la situation reste encore insatisfaisante pour nombre de francophones.

Les organismes francophones jugent pour leur part la situation nettement inadéquate et relève le fait que les deux ententes de transferts de pouvoirs entre le fédéral et le territorial n'ont pris aucune mesure ni alloué aucune ressource pour le développement de services de santé en français. C'est ce que constate également le Commissariat aux langues officielles qui affirme « qu'il existe encore un problème d'accessibilité des soins de santé en français lié aux transferts de responsabilités au Yukon. » (CLO, 2006b). C'est également un secteur souvent pointé du doigt par les francophones rencontrés, lorsqu'on leur pose la question des services à améliorer, comme nous le verrons dans la partie 2 du rapport.

Les services en français de l'Hôpital général de Whitehorse ainsi que ceux du Centre de santé sont minimaux. L'offre active de services en français est faible à travers les structures actuelles. L'Hôpital général de Whitehorse offre à mi-temps un service d'interprétation par l'entremise du coordonnateur des services en français. Cependant, aucun poste n'y est identifié



bilingue hormis celui du coordonnateur : « Y recevoir des services de santé en français tient donc souvent du hasard. » (AFY, 2003).

En ce qui concerne l'accès à un médecin de famille, « Compte tenu de la pénurie de médecins au Yukon, il est déjà difficile pour les nouveaux arrivants de trouver un médecin de famille ; en demander un qui parle français constitue, à bien des égards, une perte de temps. » (AFY, 2003). La même étude déplore un manque de professionnels en santé mentale. Des besoins existent pour les services destinés aux enfants de l'école francophone, mais les ressources sont pauvres. L'école a pu toutefois compter sur les services d'un orthopédagogue.

Quand il y a le personnel en place, le Centre de santé offre un service bilingue. Le ministère de la Santé et des Affaires sociales du Yukon offre un service en français grâce à la présence au sein de son personnel d'une travailleuse sociale bilingue, d'une préposée bilingue et d'une agente de projet.

En 2003, l'Association franco-yukonnaise a produit une étude sur les besoins en santé de la population francophone du Yukon qui montre que pour les répondants, « en règle générale, les services ont été obtenus en anglais à la clinique, à l'hôpital et au centre de santé communautaire. Peu de répondants ont été capables d'obtenir des services en français. Les répondants jugent que des activités et des programmes de prévention des maladies et de promotion de la santé sont importants. » (AFY, 2003). En outre, les francophones qui s'expriment difficilement en anglais, qui vivent des situations

précaires, voient leur vulnérabilité s'accroître dans un contexte où l'accès à des services de santé dans leur langue est difficile (AFY, 2003). Il est à noter ici que cette situation est d'autant plus problématique dans les territoires que le francophone est souvent un nouveau résident, venant d'un milieu majoritairement francophone et n'étant pas coutumier des services en anglais. Cette même étude a proposé un modèle qui permettrait d'améliorer l'accès des francophones à des services de santé. Les besoins des francophones s'expriment notamment pour les services de santé primaire et les activités de prévention. De façon plus précise, « Les professionnels de la santé jugés essentiels pour la prestation de soins en français comprennent les médecins de famille, les dentistes, les infirmières, les travailleurs sociaux et les psychologues. Un service d'accueil et d'aiguillage est aussi considéré très important. » (AFY, 2003).

Toutefois, cette même étude constate un déclin du recours aux services en français dans l'hôpital de Whitehorse, en dépit de la présence d'un coordonnateur des services en français. Le coordonnateur « a remarqué que ce sont les nouveaux francophones et les francophones de passage qui l'utilisent. Ceux vivant dans la communauté ont peu recours aux services en français, car ceci ralentit la demande de service. » (AFY, 2003).

Cette étude montre que même si les francophones veulent des services dans leur langue, une proportion importante préfère ne pas avoir à le demander. La voie envisagée pour répondre aux besoins des francophones en matière de services de

santé est la création d'un centre de santé communautaire (AFY, 2003).

Les EssentiElles est l'organisme qui, au sein du groupe d'aspiration francophone, prend en charge le secteur de la santé. Cet organisme mène une initiative, *Réseau communauté en santé*, qui vise à développer des liens de travail et de collaboration entre les divers intervenants, ce qui se reflète dans la composition du comité composé de représentants de la communauté (EssentiElles, AFY), du gouvernement (Santé Canada, Services en français du gouvernement du Yukon, ministère de la Santé et des Affaires sociales du gouvernement du Yukon), des professionnels de la santé (un représentant), des institutions de formation (SOFA) et les gestionnaires d'institutions (1 représentant). Ce réseau cherche des façons de faciliter l'accès des francophones aux services de santé, en promouvant entre autres la création d'un centre de santé communautaire, francophone ou bilingue (AFY, novembre 2006).

On veut ainsi faire en sorte que « les services de santé en français mis en œuvre [aient] un effet “structurant” dans les communautés et pourront devenir partie intégrante de la vie communautaire francophone. » (AFY, 2003, page non connue).

Il est à noter que l'AFY publie chaque année un annuaire très utile des services francophones au Yukon. Le Partenariat communauté en santé y présente les services de santé et en mieux-être disponibles en français. Dans cet annuaire, on peut repérer les établissements de santé

et les professionnels de la santé qui offrent leurs services en français partout dans le territoire.

5.1.4.4 L'économie

Le secteur économique fera l'objet d'une attention surtout dans les années 1990. En 1995, l'AFY élabore un plan de développement économique qui recommande la création d'un poste permanent d'agent de développement économique et favorise deux axes d'intervention : l'autofinancement et le développement économique communautaire (AFY *et al.*, 2003). Par la suite, l'accent sera mis sur le tourisme et la traduction, deux secteurs stratégiques dans lesquels la communauté francophone dispose d'atouts. En 1997, on élabore un plan d'affaires et un plan de marketing qui ciblent deux activités commerciales : une agence de tourisme d'aventure en français et des services de traduction (*idem.*). De 1998 à 2000, l'AFY connaît des problèmes de financement dans le secteur du développement économique, ralentissant le développement du secteur économique dans son ensemble (*idem.*). Après avoir créé une agence de tourisme, celle-ci doit fermer ses portes faute d'être rentable. La même année l'AFY élabore un nouveau plan stratégique en tourisme et réoriente son intervention en développement touristique. Les nouveaux axes d'interventions visent l'amélioration de l'accueil et de l'information en français, le développement de l'industrie touristique francophone, la promotion du Yukon et des produits touristiques francophones et la création de partenariats avec les intervenants locaux (*idem.*). La communauté montre ainsi que son épanouissement linguistique peut être



très utile au dynamisme économique du territoire.

Le secteur économique s'élargit par la suite pour viser également la jeunesse. L'AFY se dote d'un plan stratégique pour favoriser l'intégration des jeunes dans l'économie et obtient de RHDCC le financement pour embaucher en fin d'année un agent de développement économique jeunesse (AFY *et al.*, 2003).

C'est en 2003 que le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE) est implanté au Yukon. Le RDÉE est une initiative du gouvernement fédéral, en partenariat avec les communautés francophones qui vise à promouvoir le développement économique des CFMS en offrant *aux entreprises et aux organismes yukonnais des services de promotion, de consultation et de réseautage*. Comme dans l'ensemble des provinces, nous retrouvons les secteurs d'intervention du tourisme, des jeunes et de l'économie du savoir. Mais à la différence des autres provinces, nous ne retrouvons pas le secteur rural. Pris en charge par l'AFY, le RDÉE vise à appuyer le développement économique de la communauté francophone du Yukon.

Nous pouvons lire sur le site Web du RDÉE que plus de 150 entrepreneurs francophones et francophiles créent de l'emploi au Yukon⁴⁵. Malgré ce nombre d'entreprises, il y a peu d'associations d'entreprises francophones au Yukon. Une étude (Bourbeau) faite en 2003 a montré

que 29 p. 100 des entrepreneurs du Yukon s'associent à des réseaux d'affaires ou professionnels. On y observe que « les dîners d'affaires francophones et un regroupement d'affaires francophones sont les deux services de réseautage les plus demandés (37 p. 100 et 34 p. 100 respectivement) » (Bourbeau, 2003).

Le RDÉE Yukon a conçu un autocollant pour indiquer les entreprises qui offrent des services en français. Pour accroître la visibilité de ces organismes, un répertoire des services en français qui fournit l'inventaire des entreprises, associations et services gouvernementaux qui offrent des services bilingues sur le territoire a été produit.

Dans le secteur touristique, le RDÉE Yukon publie également un guide touristique et un site Internet en français sur le Yukon (Tourisme Yukon, site Web). Par ailleurs, les entrepreneurs touristiques peuvent recevoir des services de marketing et des services conseils en tourisme francophone.

Du côté des jeunes, on vise à stimuler l'esprit d'entrepreneuriat et à offrir des outils, de l'information, des références, des stages et un laboratoire informatique. Parmi ces services, l'incubateur d'entreprises soutient l'entrepreneuriat chez les jeunes. Par exemple, le RDÉE participe au projet national « Place aux jeunes » (Direction Yukon, site Web, 2008) qui permet de jumeler des chercheurs d'emploi et des employeurs. Ce programme vise à encourager les personnes de 18 à 35 ans à prendre le Yukon en considération lorsqu'ils cherchent un emploi.

⁴⁵ Voir site Web du RDÉE : www.rdee.ca/fr/map/yukon.php (Consulté le 15 juin 2010).



Le RDÉE met enfin à la disposition des entrepreneurs un conseiller en technologie afin de leur offrir des conseils et du perfectionnement en informatique et sur Internet. Le RDÉE fournit également aux entrepreneurs un service de prêt d'ordinateurs et d'hébergement Web.

Fait à noter pour le secteur économique au Yukon, la communauté franco-yukonnaise ne jouit pas de l'appui d'une agence de développement économique comme c'est le cas ailleurs au pays avec le DÉO et l'APECA. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord (AINC) est responsable du développement économique au nord du 60^e parallèle, mais selon la perception de la communauté, il n'aurait aucun budget pour ce faire (AFY *et al.*, 2003).

4.1.4.5 L'immigration

Dans ce secteur également, les besoins exprimés par la communauté, essentiellement composée de nouveaux résidents ont rejoint un certain nombre de possibilités politiques qui se sont ouvertes au sein du contexte territorial, ce qui a permis au groupe d'aspiration linguistique d'adopter un mode original de gestion de ce secteur, en collaboration avec les institutions territoriales. En effet, c'est un organisme communautaire, située au sein du Centre de la francophonie, qui est désormais chargé de l'accueil des immigrants, francophones ou non, à Whitehorse.

Au Yukon, le Carrefour d'immigration Crossroad offre en effet des services visant à faciliter l'intégration économique, sociale et culturelle des nouveaux arrivants tant

francophones qu'anglophones. Créé par l'AFY, le Carrefour d'immigration Crossroad du Yukon vise le « développement durable » de la communauté francophone en misant sur l'immigration.

Depuis 2005, une entente avec le ministère de l'Immigration et Citoyenneté Canada (CIC), permet à l'AFY d'offrir les services à l'ensemble des nouveaux arrivants du Yukon. Sur le site Web de l'organisme, nous pouvons prendre connaissance des services offerts (Carrefour Immigration Yukon Crossroad, site Web)⁴⁶ :

- Un programme d'aide à l'établissement offre des informations sur la vie au Yukon.
- Des cours de langue (programme CLIC).
- Un programme de jumelage des familles.

Outre ces services, l'organisme a mis en œuvre plusieurs activités sociales permettant aux nouveaux arrivants de créer des liens avec des membres de la communauté d'accueil. Le fait que l'Association franco-yukonnaise gère les programmes d'accueil, d'établissement et d'intégration de même que ceux de formation linguistique du ministère CIC favorise certains immigrants francophones à s'établir au Yukon, en même temps qu'elle permet d'améliorer la visibilité de la communauté franco-yukonnaise (AFY, 2006b).

⁴⁶ Voir la page Web consacrée à l'immigration et à ce service sur le site Web de l'AFY : <http://www.afy.yk.ca/> (Consulté le 15 juin 2010).



4.1.5.6 Un secteur à part : la paroisse catholique

L'Église catholique est présente au Yukon au 19^e siècle, notamment au moment de la ruée vers l'or. À cette époque, une page annonçait en français, les événements religieux dans trois journaux de Dawson City. Les religieux et les religieuses s'occupent à cette époque des soins de santé, de l'éducation et de l'administration des sacrements (Comité francophone catholique Saint-Eugène-de-Mazenod). Mais par la suite, la vie religieuse catholique en français reprend seulement en 1990, lorsque l'évêque de Whitehorse accepte qu'une messe en français soit offerte. En 1993, une démarche s'amorce pour offrir un cours d'éducation religieuse à l'école francophone, ce qui se concrétise en 1996. Entre temps, des sacrements sont offerts en français à partir de 1995. Cette même année se forme le comité d'éducation religieuse, qui devient en 1998, le comité catholique francophone. Nous pouvons donc constater la présence d'une organisation religieuse catholique au Yukon⁴⁷. La paroisse catholique connaît un grand dynamisme. Rassemblant chaque dimanche une cinquantaine de paroissiens, elle accompagne les cérémonies de diverses activités associatives qui sont autant d'occasions de rassemblements et de discussions en français (Journal de terrain, Yukon). À noter également que beaucoup de paroissiens sont également présents dans les activités organisées par la communauté. La paroisse constitue en

quelque sorte, avec le secteur de l'éducation et le réseau associatif communautaire, un troisième lieu de socialisation en français pour certains francophones.

4.1.5 La gouvernance communautaire : un état des lieux

4.1.5.1 Les groupes d'intérêt et les lieux de vie communautaire

La communauté tend à s'organiser selon des secteurs d'intervention qui intègrent des groupes d'intérêt. On prend soin d'indiquer que « Les différentes clientèles composant la communauté (jeunes, aînées, femmes, parents, familles, minorités raciales, etc.) sont intégrées à l'intérieur des secteurs. » (AFY et *al.*, 2003). Il demeure que certains groupes d'intérêt représentant des catégories de la population forment des organisations. Parmi ces dernières, nous avons par exemple des structures pour les jeunes, les femmes, les aînés et les catholiques. Les EssentiElles est l'organisme qui représente les femmes francophones du territoire. Cet organisme intervient dans trois domaines principaux soit la santé et le bien-être, la présence des femmes dans les dossiers de la francophonie et la justice sociale. Quant à la vie paroissiale, elle aussi propose un « lieu de vie » en français, ne serait-ce qu'à travers les cérémonies religieuses proposées, qui constituent autant d'occasions de rassemblement communautaire pour les paroissiens.

⁴⁷ Les informations présentées dans ce paragraphe sont tirées du site Web du comité catholique francophone : <http://cfcyukon.over-blog.com/> (Consulté le 24 septembre 2008).

4.1.5.2 L'analyse de la complétude institutionnelle

On le voit, plusieurs « espaces » francophones sont ainsi en interaction : l'Association ; l'école, les services/initiatives

en français du secteur culturel incluant les médias, le secteur économique et le secteur de la santé ; la paroisse (se reporter au tableau 29 ci-dessous et au schéma organisationnel à la page 127).

Tableau 29
Complétude institutionnelle au Yukon

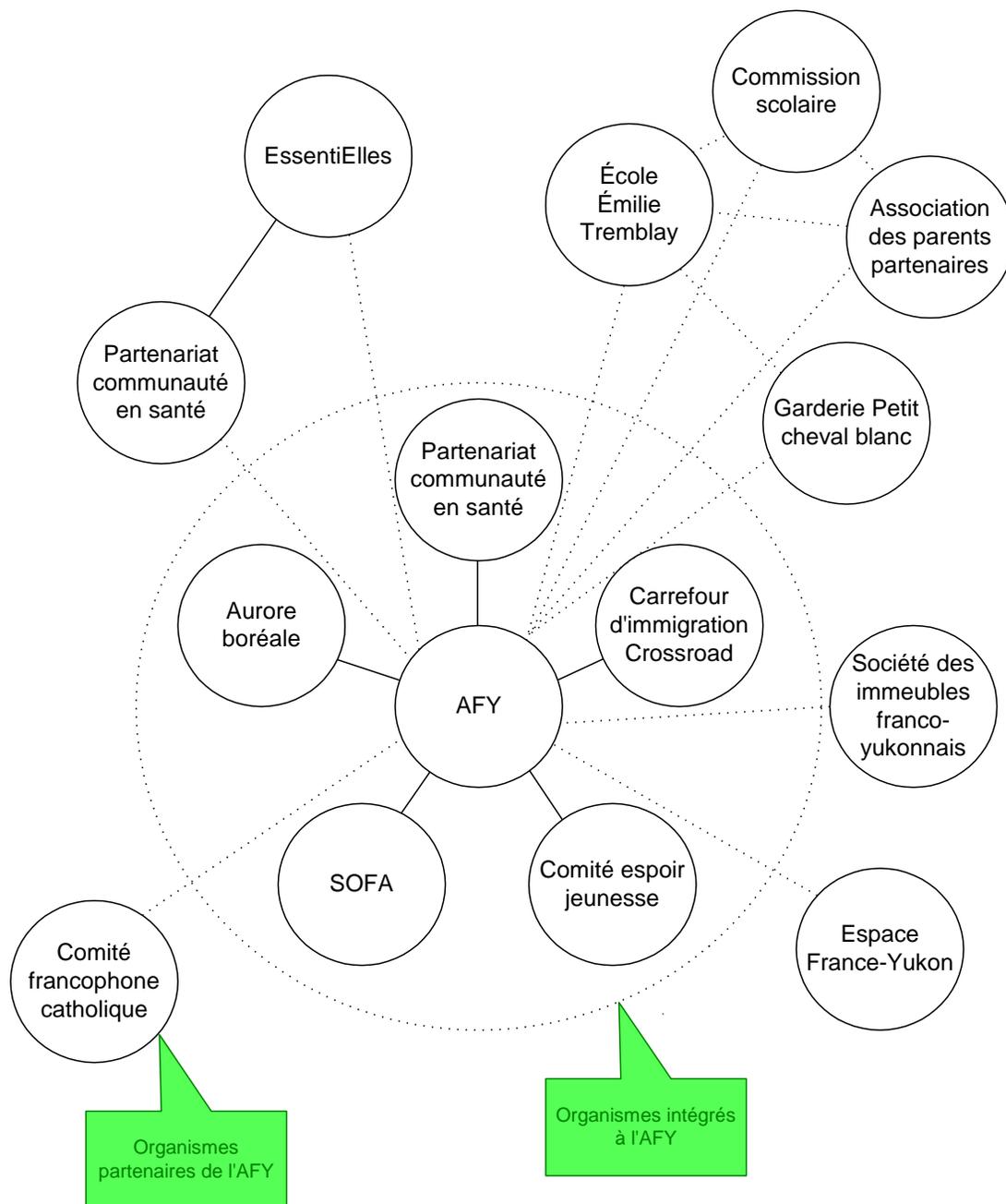
| Secteurs | Organismes | Organisation et liens communautaires |
|---|--|--------------------------------------|
| Politique | AFY | ----- |
| Culture | AFY | Comité de l'AFY |
| Médias | L'Aurore boréale | Affilié à l'AFY |
| Immigration | Carrefour d'immigration Crossroad | Affilié à l'AFY |
| Santé | EssentiElles | Partenaire de l'AFY |
| | Partenariat communauté en santé | Partenaire avec l'AFY |
| Économie | RDÉE Yukon | Géré par l'AFY |
| | Société des immeubles franco-yukonnais | Partenaire de l'AFY (OBNL) |
| Éducation – alphabétisation – francisation | Service d'orientation et de formation des adultes | Affilié à l'AFY |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Garderie du Petit Cheval Blanc • École Émilie-Tremblay • Commission scolaire francophone du Yukon • Association des partenaires de l'École Française | Partenaires |

Le milieu associatif a créé un annuaire des services offerts par les organisations et les entreprises du Yukon. Ce type de projet permet d'informer la population francophone des services existant dans leur langue. Dans le domaine de la santé et du mieux-être, l'annuaire répertorie les services dans les catégories suivantes : centre de santé, chiropractie, chirurgie, clinique, dentiste, diététicienne, expert-conseil (santé publique et

environnementale), hôpital, kinésithérapie, massothérapie, mieux-être, physiothérapie, recherche et évaluation, réseau pour la santé en français du Yukon, service de référence pour femmes, services aux familles et aux enfants, services de santé et services sociaux, services en toxicomanie, thérapie, thérapies alternatives et vente et location de matériel de soins.



Figure 7
Schéma de l'organisation du milieu associatif francophone au Yukon



Par ailleurs, des organismes ou des entreprises offrent des services ou des produits dans les secteurs suivants : armurier et machiniste ; art et artisanat ; bois de chauffage ; développement économique ; services financiers ;

recherche d'emploi et développement de carrière ; géographie ; immobilier, hébergement, inspection en bâtiment-construction et rénovation, location de salles ; imprimerie, photocopie ; informatique, internet ; interprétation ;

librairie, bibliothèque ; location de voitures ; nettoyage ; recherche et évaluation ; restaurant, bistro, café, boulangerie ; services aux familles et aux enfants ; sport et loisir, magasin de plein-air, camping, pêche sportive, bicyclette et vie culturelle – voyage.

Par ces répertoires, le groupe d'aspiration francophone cherche à mettre en valeur le tissu communautaire et les possibilités de « vie en français » offertes par la communauté et ses membres.

Face à l'éventail des organismes francophones, l'AFY se montre satisfaite des réalisations de la communauté franco-yukonnaise et de ses acquis, en dressant ainsi le bilan de ses actions : « Elle s'est dotée d'organismes assurant son développement dans des domaines pertinents et s'est donnée des structures de concertation favorisant l'harmonie communautaire. Elle a développé un éventail impressionnant de partenariats avec les différents secteurs : communautaire, gouvernemental ou privé. Elle a multiplié ses domaines d'intervention. La communauté francophone a maintenant accès à toute une gamme de services et d'activités en français, créée grâce à l'action communautaire. Ces services communautaires contribuent au renforcement de la communauté. » (AFY 2006a). Cela pose le constat d'une certaine complétude institutionnelle mise en place au sein du secteur communautaire, tout en mettant en évidence le rôle des individus et des organisations engagés dans le renforcement de la vitalité de la communauté. En outre, on souligne la concertation et la collaboration qui prévaut entre les organismes, concertation

constitutive d'une véritable culture militante qui structure désormais les rapports entre les individus qui composent et font exister ce milieu associatif. Une concertation constatée à de multiples reprises sur le terrain (Observations – Journal de terrain – Yukon).

4.1.5.3 L'engagement et la mobilisation

Il est bien difficile de chiffrer le nombre de militants. Il s'agit d'un exercice souvent vain, surtout concernant un groupe d'aspiration aux multiples organismes et réseaux. Un représentant de l'AFY affirme cependant qu'ils ont 150 membres sur une population qu'il estime à 950 francophones, ce qui fait, selon lui, un taux de participation de 10 % de la population. Alors que dans plusieurs régions francophones au Canada le membership est faible, voire inexistant, au Yukon on semble satisfait de cette participation de la population à la vie communautaire (Entrevue avec un membre important de l'AFY).

Pour ce répondant, cette participation fait en sorte qu'en tant qu'organisme, il leur est difficile de s'éloigner des intérêts et des préoccupations de la population. Lors des assemblées, tout le monde peut participer aux discussions, sans même être membre. Cependant, pour les questions plus formelles, de nature juridique par exemple, ce sont seulement les membres qui peuvent voter (Entrevue avec un membre important de l'AFY).

Même si on semble satisfait de la participation des francophones aux activités communautaires, on peut lire dans un



document que « l'instinct de survie » des francophones ne rallie plus les francophones de la même façon. L'assimilation poursuit insidieusement son œuvre. Il est vrai aussi que les francophones ne se définissent plus par la fierté d'appartenir à une collectivité nationale franco-canadienne (AFY, 2006a). Il semble parfois, à la lecture des entretiens, se dessiner une frontière entre les « TLM », les « toujours les mêmes », qu'on retrouve dans beaucoup d'activités, et les autres francophones, inégalement impliqués dans la vie associative. La fragilité des communautés en situation minoritaire implique d'apporter une attention particulière aux mobilisations et à l'engagement des membres de la communauté, qui constituent bien souvent les seuls indices d'une « volonté communautaire », cette dernière ne disposant pas d'instances représentatives ou plus modestement délibératives en dehors des assemblées annuelles des associations dont il faut être membre.

4.1.5.4 Les consultations et la planification communautaires

En dépit de ces manques en termes de représentation, et comme dans le reste de la francophonie canadienne en situation minoritaire, les organismes de la communauté prennent appui sur plusieurs activités de consultations constitutives d'une forme de gouvernance communautaire. Ces organismes font reposer leur représentativité sur une planification qui se veut communautaire et qui prend donc appui sur des activités de consultations qui se veulent très inclusives. On organise des assemblées générales

annuelles de même que plusieurs consultations ponctuelles qui ciblent des secteurs en particulier (AFY et *al.*, 2003) et qui sont largement ouvertes à la participation de tous.

Ces dernières années, nous pouvons recenser plusieurs activités de consultations. Des consultations ont eu lieu en 2006 dans le cadre du projet *Vision* afin de concevoir un plan de développement communautaire. Cette consultation menée par l'Association franco-yukonnaise s'inscrit dans l'initiative du RDÉE Yukon. Le but de l'exercice était de se projeter dans une communauté francophone idéale en 2030. Des consultations publiques et un forum communautaire ont eu lieu.

Ces consultations ont pris appui sur une série de rencontres dans les communautés où vivent des francophones et des consultations dans des secteurs spécifiques de développement. Voici les secteurs de développement de la communauté qui ont été traités : santé et services sociaux, immigration, environnement, éducation, communications, arts et culture. Cette consultation a aussi misé sur un sondage en ligne (Projet Vision Yukon, Plan communautaire, 2006). On voulait permettre aux Franco-Yukonnais et Franco-Yukonnaises d'exprimer leur vision du développement, « car ce sont eux et elles qui savent ce qu'ils veulent et où ils veulent aller pour les années à venir. » (Projet Vision Yukon, Plan communautaire, 2006).

Des activités de consultations ont également eu lieu dans le cadre d'États généraux en 2002 qui ont permis par la suite d'élaborer le *Plan de développement global* (PDG) pour la période de 2004 à



2009. Selon la documentation recensée, tous les organismes de la communauté franco-yukonnaise ont participé à l'élaboration du PDG. Suivant une recommandation de l'Assemblée générale de l'AFY en 2002, les représentants de chaque organisme ont formé le Comité directeur chargé d'encadrer la démarche visant à l'adoption du PDG (AFY, 2007b). Ce Comité a élaboré un PDG qu'il a ensuite présenté et fait valider lors d'une assemblée publique en 2003 (AFY, 2006a).

Ces consultations ont permis d'identifier les secteurs prioritaires suivants dans la mise en œuvre des services en français : l'éducation, la justice, les services sociaux, la santé, les communications, le développement économique et la sécurité sociale (AFY *et al.*, 2003). Cela a ensuite donné lieu à la formulation de sept secteurs prioritaires de développement du PDG : 1) arts, culture et loisirs, 2) éducation, 3) santé, 4) communications, 5) développement communautaire, 6) développement économique et 7) justice. Contrairement à ce qu'on voit ailleurs, on ne crée pas de secteurs spécifiques pour les groupes d'intérêt. Les intérêts des jeunes, des femmes, des parents et des aînés(es) sont pris en compte dans le cadre des secteurs (AFY, 2006a).

Ces consultations ont aussi permis de confirmer la pertinence des organismes de la communauté et elles ont révélé la satisfaction des membres de la communauté envers l'action des organismes. Le maintien et l'amélioration des activités des organismes sont identifiés comme la seule hypothèse d'avenir pour assurer la pérennité de la communauté (AFY *et al.*, 2003).

En matière de fonctionnement des organismes, une conclusion générale se dégage des consultations sur l'importance de créer des mécanismes de concertation plus adéquats. On suggère entre autres de réduire les sièges des conseils d'administration des organismes. La promotion plus rigoureuse des activités, ainsi que l'inclusion systématique des anglophones dans nos activités, sont d'autres conclusions qui ressortent des États généraux (AFY, 2006a).

Le PDG doit s'élaborer dans le cadre d'Ententes Canada-communauté (ECC), dont la première couvrait la période 1999-2004. On présente le PDG comme « un modèle privilégié de prise en charge de la communauté. » (ECC Yukon, 1999-2004). Les ECC mettent en place un cadre de collaboration entre Patrimoine canadien et l'AFY et prévoient des mécanismes de gouvernance à l'échelle des communautés, de même qu'un partage de la responsabilité des fonds investis. On crée une Table de concertation, où sont représentés les principaux organismes francophones, et qui doit traduire les propositions faites dans le cadre de consultations en un PDG, en « faisant la promotion d'une approche concertée ». La Table de concertation propose à un Comité conjoint une répartition des fonds disponibles en fonction de ce PDG et des demandes de financement qui sont présentées. On crée donc un Comité conjoint qui sera opérationnel pendant les deux phases de l'ECC (1999-2004 et 2004-2009) et qui est composé de représentants de la communauté et de Patrimoine canadien. On prévoit également des critères pour effectuer les choix en matière de financement, mais c'est Patrimoine

canadien qui décide en dernière analyse des fonds alloués. En matière de partage des responsabilités, l'ECC de 1999-2004 prévoit la mise en place dans la communauté d'un cadre d'imputabilité afin de démontrer à la communauté que l'usage des fonds sert bien les objectifs de l'entente.

Au-delà des résultats formels auxquels ces exercices de consultation conduisent, il est à noter que l'intérêt de ces actions collectives tient précisément dans leur caractère collectif. En somme, l'exercice lui-même s'avère plus important dans la vie communautaire, que les rapports produits, car il s'agit d'autant de moments de discussion communautaire à travers lesquels les individus sont en mesure de « faire communauté », pour paraphraser Joseph-Yvon Thériault parlant de « faire société » dans la francophonie canadienne (Thériault, 2007). La délibération, la discussion communautaire à travers un forum rassembleur, idéalement organisé sur une base régulière, génère un lieu commun de débats, un moment communautaire particulier qui contribue à donner un sens à la communauté, autrement dit, à la faire exister en tant que telle.

4.1.6 La question des ressources

4.1.6.1 Le financement

Pour qui étudie le développement communautaire, il n'est pas surprenant d'apprendre que le financement est un enjeu important pour les organismes communautaires. Reste à voir comment se pose cet enjeu de façon plus spécifique dans la communauté francophone du Yukon.

Les représentants d'organismes francophones déplorent le fait que le financement actuel provenant du gouvernement fédéral permet difficilement au secteur communautaire de se développer. D'une part, selon les analyses des organismes, alors que le milieu associatif s'est grandement développé depuis 1992, le financement de l'AFY en 2002 est au même niveau qu'en 1992 (AFY *et al.*, 2003). L'inadéquation du financement apparaît donc comme « la principale contrainte de ce secteur » (*idem.*), alors même que les groupes d'aspiration linguistique se trouvent à gérer, directement ou indirectement, de véritables services publics au profit de leurs communautés respectives. Il faut noter que les responsabilités du secteur communautaire se sont accrues dans les années 1990, alors que le virage vers une gouvernance horizontale s'accompagne d'une plus grande participation des organismes à la mise en œuvre des initiatives de développement gouvernementales. On juge donc insuffisante les ressources humaines et financières compte tenu du travail « de coordination, de liaison avec les partenaires, de sensibilisation des gouvernements, d'harmonisation au niveau communautaire, de diversification financière et d'organisation nécessaire à la mise en œuvre d'une programmation adéquate. » (*idem.*).

Pour remédier à ce manque de financement, on cherche donc à diversifier les sources de financement des organismes et de leurs activités. La Société des immeubles franco-yukonnais, par exemple, explore des voies pour assurer l'autofinancement de la communauté (AFY



et al., 2003). L'AFY a de son côté développé des produits culturels valorisant la contribution des francophones à la collectivité yukonnaise, tels qu'un roman, un recueil historique sur la présence francophone au Yukon et un jeu de société bilingue (en 1992). La vente de ces produits contribue de façon modeste à l'autosuffisance (*idem.*). On sollicite par ailleurs d'autres sources de financement, dont l'appui financier du secteur privé (*idem.*). Selon les données de l'AFY, le financement de Patrimoine canadien correspondait en 2002 à moins de 20 % du chiffre d'affaires de l'AFY et de 30 % de l'ensemble de la communauté (*idem.*), alors que l'AFY recevait en 1991, 70 % de son financement de Patrimoine canadien (AFY, 2007b).

Si on cherche ainsi une certaine forme d'autonomie, il demeure que le soutien financier de l'État est l'expression d'une reconnaissance de la communauté francophone : « Une reconnaissance réelle de la légitimité de la francophonie au Canada par le gouvernement fédéral se concrétisant par un investissement financier adéquat. » (AFY, 2007b).

Outre les ressources financières, les ressources humaines sont aussi un enjeu important pour le milieu associatif francophone, qui ne peut offrir les conditions de travail requises et compétitives pour maintenir longtemps les ressources en poste (AFY, 2006a). Ainsi, « Les associations communautaires deviennent pour plusieurs une école de développement des compétences et un tremplin professionnel vers des emplois mieux rémunérés. » (AFY, 2007b).

Pourtant, depuis 2001, le nombre d'employés œuvrant au développement communautaire a triplé (AFY, 2007b). Les besoins en personnel augmentent donc alors que les ressources sont de plus en plus difficiles à obtenir. À noter qu'il y a également un accroissement des tâches administratives entourant l'obtention de subventions. La situation devient paradoxale : pour obtenir des fonds publics, il faut plus de ressources humaines pour pouvoir obtenir des fonds publics. De fait, on constate un manque de ressources humaines, ce qui ralentit le développement de la communauté. Cette situation incite depuis 1999 le mouvement associatif à demander à Patrimoine canadien une augmentation du financement afin de recruter et maintenir en poste les ressources humaines engagée dans l'action communautaire franco-yukonnaise (AFY, 2006a).

4.1.7 Le rôle et responsabilité de l'État

Les développements précédents sur le financement soulèvent la question du rôle et de la responsabilité de l'État quant à la vitalité de la francophonie yukonnaise.

4.1.7.1 Le contexte juridique

Les actions collectives et les revendications des militants francophones, de même qu'un contexte politique et social favorable à la reconnaissance des deux langues officielles au Canada a contribué à transformer de manière significative le « paysage linguistique » du Yukon.

Ceci étant dit, le contexte juridique en matière linguistique au Yukon n'est pas

encore clair pour les francophones, en raison du statut politique du territoire. S'agit-il d'une entité administrative du gouvernement fédéral (AFY, 2006a) ? En ce cas, le gouvernement territorial serait directement assujéti à la Loi sur les langues officielles. Où s'agit-il d'une entité politique suffisamment autonome pour concevoir et appliquer ses propres lois ? Comme dans les autres territoires, nous assistons à une autonomisation croissante des territoires depuis les années 1990, qui tendent ainsi à faire des territoires des instances politiques autonomes. Dans la période de transition actuelle, les francophones doivent prendre leur place et se faire reconnaître en misant sur la responsabilité fédérale dans la gouvernance des territoires, tout en se positionnant dans des territoires de plus en plus autonomes en matière législative.

Malgré ce contexte, un certain optimisme semble régner dans la communauté francophone. Dans le Plan de développement global 2004-2009, on peut lire que « Le climat est propice au Yukon au développement franco-yukonnais, les lois et les structures en place favorisent l'épanouissement de la communauté. »⁴⁸ (AFY *et al.*, 2003).

Comme partout au Canada, la *Loi sur les langues officielles du Canada* et la *Charte canadienne des droits et libertés* appuient la dualité linguistique dans les trois territoires. Au Yukon, il existe deux lois linguistiques : la Loi sur les langues du Yukon, adoptée en 1988, et la Loi sur l'éducation, adoptée en 1990, qui reprend l'article 23 de la Charte

des droits et libertés en ce qui a trait au droit des francophones à l'éducation en français et à la gestion de leur système scolaire. La Loi sur l'éducation porte également sur le droit des autochtones de recevoir une éducation dans leur langue.

La *Loi sur les langues* du Yukon affirme le droit du public de recevoir des services du gouvernement dans la langue officielle de son choix et la responsabilité du gouvernement à les livrer (Leclerc, 2001). Ces services doivent être financés par le gouvernement fédéral. Cette Loi reconnaît que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et prévoit des mesures pour l'avancement du français et des langues autochtones au Yukon.

Cette Loi reconnaît également l'importance des langues autochtones et le Yukon « souhaite prendre les mesures nécessaires pour maintenir et valoriser ces langues au Yukon, et en favoriser le développement. » (Leclerc, 2001). En 1989, des ententes linguistiques Canada-Yukon sont signées pour favoriser l'avancement des langues autochtones et du français ainsi que pour mettre en œuvre et implanter des services en français au sein du gouvernement territorial. L'entente stipule que le gouvernement fédéral s'engage à financer totalement la mise en œuvre des services. L'entente définit les domaines prioritaires suivants pour la communauté : les communications, la justice, l'éducation, la santé et les services sociaux, la sécurité et le développement économique (AFY, 2007b).

Le gouvernement crée le Bureau des services en français pour coordonner la mise en œuvre et la promotion des services

⁴⁸ Ce document présente bien le contexte juridique et législatif en matière linguistique. Nous nous en sommes servis pour cette partie.

en français du gouvernement en vertu de la *Loi sur les langues*. Le Bureau assure la traduction des documents gouvernementaux et offre un service d'interprétation.

Depuis 1990, les lois et les règlements sont adoptés en anglais et en français. En 1994, on a traduit en français les lois adoptées avant 1990. Depuis 1993, la partie de la loi portant sur les services en français du gouvernement est en vigueur.

Depuis l'adoption de la *Loi sur les langues* du Yukon, les francophones ont droit à des procès dans leur langue dans les domaines civil et criminel. Près de cinquante procès ont été menés en français. Le premier a eu lieu en juin 1992. Le ministère de la Justice compte deux conseillers législatifs, une secrétaire juridique ainsi qu'une greffière bilingues. Toutefois, notons l'absence d'un juge bilingue, ce qui oblige le gouvernement à avoir recours aux services de juges venant d'ailleurs. Il n'y pas d'instance de recours pour contester la violation des droits des francophones en matière de services en français. La Direction des services en français travaille actuellement sur la création d'une telle instance.

En 1990, la *Loi scolaire* du Yukon est modifiée et devient la *Loi sur l'éducation*. L'Association franco-yukonnaise participe aux consultations entourant la révision de la Loi. Elle souhaite que l'article 23 soit intégré à la *Loi sur l'éducation*. Elle souhaite également que soit créée une circonscription électorale francophone au Yukon reposant sur un électorat défini en fonction de l'article 23 de la Charte des droits et libertés.

Sur le plan municipal, il n'y a pas de villes dont le français est la langue de fonctionnement ou de services. La ville de Whitehorse, composé à 4 % de francophones et regroupant 71 % des francophones du territoire, n'offre aucun service public identifié bilingue même si, localement, ou au sein de certains services, on peut constater certaines initiatives qui se traduisent, par exemple, par la publication de brochures bilingues ou un affichage en français (Journal de terrain, Yukon).

Malgré un contexte juridique qu'on dit favorable, l'Association franco-yukonnaise a intenté deux poursuites judiciaires contre les gouvernements fédéral et territorial. L'une touche la santé (2002) et l'autre, l'éducation.

En santé, on conteste l'absence de préoccupation à l'égard des francophones lors de la dévolution des responsabilités fédérales en matière de santé vers le gouvernement territorial.

En 2007, le Partenariat communautaire en éducation (PCE) a intenté une poursuite concernant le non respect des droits constitutionnels en matière d'éducation. Cette poursuite est aussi dormante. Les résultats des négociations actuelles entre le ministère de l'Éducation et la Commission scolaire francophone du Yukon détermineront la suite du dossier, soit la réactivation ou non de la poursuite. Les deux parties sont en négociations sur l'entente-cadre 2006-2011. Une nouvelle poursuite a été intentée par la Commission scolaire en 2009 pour faire valoir le droit de la communauté francophone à la pleine gestion scolaire.

En fait, pour la communauté franco-yukonnaise, « Le statut légal des territoires canadiens reste encore flou. Sont-ils des administrations fédérales ? Cette question demeure un litige sur lequel les tribunaux n'ont pas encore tranché. » (AFY, 2006b).

4.1.7.2 L'engagement de l'État fédéral

La perception de l'AFY est que les institutions fédérales se désengagent envers les francophones, ce qui entraîne une diminution de la qualité des services en français : « Les populations font un effort et voient dans le bilinguisme une valeur ajoutée alors que les institutions se désengagent. Ce constat est triste et frustrant. » (AFY 2006a). Malgré ce constat sévère, voici quelques exemples d'engagements du gouvernement fédéral visant à favoriser le développement de la communauté franco-yukonnaise.

4.1.7.2.1 L'entente Canada communauté et l'Accord de collaboration

L'élaboration d'un plan de développement global s'est fait, comme partout ailleurs au pays, dans le cadre de l'entente Canada-communauté (ECC) qui vise à soutenir le développement du milieu associatif franco-yukonnais. Après avoir conclu deux ententes Canada-communauté avec Patrimoine canadien (1993-1994 - 1999-2000 et 1999-2000 - 2004-2005), l'AFY n'a pas vu la nécessité ni l'utilité d'établir un accord de collaboration avec le ministère. En fait, les représentants de l'AFY voient ce type d'accord comme étant inutile, car ils arrivent à faire financer leur projet sans lui, en suivant les mécanismes de financement déjà établis, qui eux n'ont

pas changé. La particularité des accords de collaboration est que ceux-ci, à la différence des ECC, ne comprennent pas d'entente sur le financement. Il s'agit plutôt de s'entendre sur une façon de collaborer entre l'État et les communautés.

Or, l'élaboration de ces accords entraîne des coûts que l'AFY considère élevés pour les résultats escomptés. On comprend mal, par exemple, comment après que des activités de consultations aient eu lieu partout au pays, toutes les communautés voient leur financement bonifié selon le même pourcentage, alors que les besoins sont différents d'une communauté à l'autre, alors que les consultations auraient dû amener le ministère à conclure en ce sens et que certaines communautés ont de meilleurs résultats que d'autres (Entrevue avec un membre important l'AFY).

C'est aussi une façon d'envoyer un message au ministère concernant le désaccord de la communauté de suivre la gestion axée sur les résultats :

On s'était dit : ils font la gestion par résultat, on gagne des prix nationaux, il va y avoir une reconnaissance de ça si c'est vraiment une gestion par résultat, les gens vont être récompensés pour leur accomplissement... Mais non ... tout le monde au Canada a eu 11 %. Les groupes qui étaient vus comme désuets, les groupes qui faisaient bien, les groupes du Nord, les groupes du Sud. Aucune considération des croissances des populations, des croissances des besoins ni des résultats accomplis



(Entrevue avec un membre important de l'AFY).

En fait, en ne signant pas, les organismes communautaires se libèrent d'un exercice qui comporte une lourdeur administrative, qui demande un engagement important en termes de ressources humaines, pour un résultat qui semble peu tangible.

D'ailleurs, on vient de perdre un autre neuf mois cette année. On a eu des rencontres. On a commencé à faire la même affaire. À travailler sur des phrases, des virgules, des mots, sur les nouvelles ententes, pour se faire dire que de toute façon, ça ne changerait rien. On pourrait juste continuer avec ce qu'on a. Pourquoi on va se laisser embarquer dans des grands discours, des grands protocoles, quand on sait que ça ne changera rien (Entrevue avec un membre important de l'AFY).

Malgré le fait que l'AFY ne signe pas l'Accord de collaboration, cela n'empêche pas la communauté de bénéficier des ressources financières nécessaires aux projets et aux organismes communautaires.

4.1.7.2.2 *Le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada*

À défaut d'avoir une agence de développement économique qui couvre les territoires⁴⁹, c'est le ministère des Affaires

⁴⁹ Depuis la rédaction de l'étude, il s'est mis en place l'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) où une enveloppe est spécifiquement allouée aux CLOSM des territoires.

indiennes et du Nord qui ont à charge d'assurer le développement économique des territoires et, par le fait même, de la communauté francophone du Yukon. Voici quelques mesures visant cette communauté par l'AINC en 2007 :

- projet de tourisme culturel de l'Association francophone du Nunavut,
- projet incubateur d'entreprises de l'Association francophone du Nunavut et
- projet de campagne de sensibilisation et de marketing social de l'Association francophone du Yukon afin de faciliter l'achat d'un immeuble qui, en y regroupant les associations francophones de Whitehorse, leur permettra de promouvoir le tourisme dans la région du Nord (CLO, 2006b).

Il est à noter que le Yukon est le seul territoire au Canada qui n'a pas de Société d'aide au développement des collectivités (SADC), alors qu'il en existe dans tous les territoires et provinces. Les SADC visent à assurer un soutien au développement dans les communautés (anglophones ou francophones) en milieu rural. Le Commissariat aux langues officielles recommande d'ailleurs que le gouvernement du Canada examine la possibilité d'implanter une SADC au Yukon et qu'elle consulte à cette fin la communauté francophone (CLO, 2005).

Par ailleurs, nous avons vu que le RDÉE est implanté au Yukon. C'est le ministère Ressources humaines et Développement des compétences Canada qui est responsable du RDÉE.

4.1.7.3 La place du gouvernement territorial

Le transfert de compétences fédérales vers le gouvernement territorial du Yukon se fait de façon progressive : au milieu des années 1960, le secteur de l'éducation est transféré au Yukon, alors que la santé est transférée en 1988. La dévolution de ces responsabilités ne se fait pas sans heurts comme on a pu le constater en matière de santé. En fait, la *Loi sur le Yukon* qui précise les responsabilités du gouvernement du Yukon est timide en ce qui concerne la reconnaissance des droits des communautés francophones.

Voici l'article 27, qui en fait mention :

27. (1) L'ordonnance relative aux langues prise le 18 mai 1988 en vertu de l'ancienne loi et les textes qui la remplacent ne peuvent être abrogés, modifiés ou rendus inopérants par une loi de la législature sans l'agrément du Parlement donné sous forme de modification de la présente loi.

(2) Le paragraphe (1) n'a pas pour effet d'empêcher le commissaire, la législature, toute autre institution de l'administration du Yukon ou tout fonctionnaire de celle-ci d'accorder — notamment par la modification, sans l'agrément du Parlement, de l'ordonnance qui y est mentionnée — des droits à l'égard du français et de l'anglais ou des langues des peuples autochtones du Canada, ou de fournir des services dans ces langues, en plus des droits et services prévus par l'ordonnance

(Loi sur le Yukon).

Le Yukon adopte en 1988 la *Loi sur les langues* qui reconnaît l'anglais et le français comme langues officielles et le droit au public :

- d'employer le français, l'anglais, ou une langue autochtone du Yukon à l'Assemblée législative ;
- d'employer le français ou l'anglais devant tout tribunal du Yukon .

En outre, les lois et règlements du Yukon doivent être publiés en français et en anglais et les deux versions ont même force de loi. Enfin, selon le Paragraphe 6 (1) : « Le public a, au Yukon, droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec le siège ou l'administration centrale des institutions de l'Assemblée législative ou du gouvernement du Yukon ou pour en recevoir les services. » (Loi sur le Yukon).

C'est dans la foulée de cette loi qu'est créé le Bureau des services en français mentionné plus haut, et qu'est formé un Comité consultatif sur les services en français qui se réunit aux deux semaines et se penche sur les préoccupations reliées aux services en français. Il est composé de deux membres du personnel de l'AFY, dont la direction générale, et de deux membres du BSF, dont le directeur.

L'AFY conclut en 1989 une entente avec le gouvernement territorial afin de mettre en œuvre les services en français. Cela se traduit par l'élaboration en 1992 d'une *Politique sur les services en français*, suivie en 1994 d'une *Politique en matière de communication du gouvernement* (1994) afin de déterminer les types de

communications du gouvernement du Yukon qui doivent être produites en français. C'est en 1993, que le gouvernement territorial met officiellement en œuvre ses services en français.

Le Bureau des services en français devient en 2006 la Direction des services en français. Cela reflète une meilleure reconnaissance du gouvernement territorial du fait français et de son obligation d'offrir des services en français, mais cela ne répond pas aux attentes de la communauté francophone qui souhaitait que cette direction, sous juridiction du ministère de la Voirie et des Travaux publics, soit sous la juridiction du Bureau du conseil exécutif, ce qui était le cas de 1988 à 2002 (AFY, 2006a).

Cette restructuration assure :

- une désignation officielle d'un ministre responsable de la Direction des services en français, dotation du poste de direction pour une période indéterminée (avec un représentant de la communauté siégeant au comité de sélection),
- une délégation des pouvoirs d'un sous-ministre à la directrice pour la gestion financière et la gestion des ressources humaines,
- un lien hiérarchique direct entre la directrice et le ministre responsable de la Direction des services en français, et
- une invitation faite à la directrice de siéger au Comité d'examen des sous-ministres (Patrimoine canadien, s.d. - a).

Plus globalement, cette transformation

suppose que la prestation des services en français sera traitée à un niveau plus élevé dans la hiérarchie du gouvernement du Yukon.

4.1.7.3.1 Le secteur de l'éducation

Dans le secteur de l'éducation, le gouvernement territorial et la communauté ont formé en 1999 un comité paritaire de travail en éducation où l'on aborde les ententes bilatérales en éducation⁵⁰ et les besoins de la francophonie yukonnaise en éducation (le préscolaire, le scolaire, le postsecondaire, etc.). Ce comité est formé de quatre représentants du ministère de l'Éducation du Yukon et de représentants de la communauté (CSFY, AFY et APÉF) (Commission scolaire francophone du Yukon, site Web). Le mandat du comité est d'assurer la mise en œuvre d'un modèle de gouvernance qui répond aux attentes de la communauté et à l'esprit de l'article 23, en se référant aux consultations relatives à la révision de la *Loi sur l'éducation du Yukon*.

4.1.7.3.2 Le secteur de la santé

Dans le secteur de la santé, la dévolution des responsabilités du gouvernement fédéral en santé vers le gouvernement du Yukon en 1993 et en 1997 ne contenait pas de disposition concernant les droits des francophones. Le

⁵⁰ Le Canada et le Yukon ont conclu diverses ententes en matière d'éducation. Voir les ententes Canada - Yukon relativement à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la seconde langue officielle 2005-2006 à 2008-2009. Voir le site Web de Patrimoine canadien : www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/yk/05-09_entente_education_yukon-fra.pdf (Consulté le 15 juin 2010).

Commissariat aux langues officielles a constaté l'existence d'un problème d'accessibilité des soins de santé en français lié aux transferts de responsabilités au Yukon (CLO, 2006a et 2006b). Cependant, il est bien difficile de déterminer précisément qui assume cette responsabilité entre le gouvernement fédéral et territorial. Le CLO croit comprendre que « Les services transférés relèvent maintenant de la Loi sur les langues du Yukon, qui prévoit des services en français aux bureaux principaux et là où la demande est importante ou lorsque cela est nécessaire en raison du type de bureau. » (CLO, 1998). Mais on peut lire sur le site du gouvernement territorial que « L'hôpital général de Whitehorse est transféré au gouvernement du Yukon par Santé Canada, sans clauses sur la prestation de services en français à l'hôpital dans l'entente. Par conséquent, la responsabilité des services en français demeure celle de Santé Canada. » (CLO, 1998). On semble ainsi, malheureusement, se renvoyer la responsabilité quant au développement de services en français dans le secteur de la santé au Yukon.

Dans son enquête à l'Hôpital de Whitehorse et à la clinique, les agents du CLO ont identifié plusieurs problèmes aux deux endroits et les ont signalés à Santé Canada. « Au moment de rédiger le présent rapport, le Ministère nous avait répondu qu'il n'avait plus la responsabilité de ces établissements. » (CLO, 1998).

Dans le Plan stratégique du Yukon relatif aux services en français pour 2006-2007, on peut lire qu'« en 2002, Santé Canada a demandé au Yukon de soumettre un plan de mise en œuvre des services en

français dans ces deux secteurs. » Ce plan a été soumis au Canada en octobre 2003 et au moment de rédiger ce plan, le Canada n'a pas fourni de réponse concernant le financement nécessaire à la mise en œuvre du plan. Le gouvernement territorial souligne que la communauté s'impatiente et qu'elle envisage de porter cette cause devant les tribunaux pour parvenir à un règlement. « Le Yukon aimerait éviter tout recours aux tribunaux et a besoin de l'aide du Canada pour résoudre la question le plus tôt possible » (Patrimoine canadien, s.d. - b).

4.1.7.3.3 *Le secteur de l'immigration*

Dans le secteur de l'immigration, un Accord de collaboration Canada-Yukon en matière d'immigration « (...) reconnaît la volonté du territoire d'accroître la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire dont il est responsable » (CIC, 2008a). Une entente avec le ministère CIC permet à l'AFY d'offrir depuis 2005 des services d'accueil et d'intégration pour tous les immigrants sur le territoire. Une annonce faite en mai 2008 prévoit que l'AFY recevra plus de 212 000 \$ pour offrir ces services dans les deux langues officielles (CIC, 2008b).

4.1.7.3.4 *Les services aux entreprises*

Pour démarrer une entreprise ou un projet, les entrepreneurs francophones peuvent obtenir un soutien du Centre de services aux entreprises Canada-Yukon. Des agents économiques sur place aident les entrepreneurs, mais le portail Web de ces organismes renvoie aussi à des guides en ligne (démarrage, expansion, financement d'une entreprise) élaborés localement ou



par d'autres organismes en lien avec le développement économique au Canada (Réseau Entreprise, Banque de développement du Canada, etc.).

Une étude faite sur les entrepreneurs du Yukon montre que ces derniers souhaitent développer leurs compétences en marketing, en comptabilité et en financement (Bourbeau, 2003). Cette étude montre également un besoin de documentation sur des thèmes économiques précis. Parmi les besoins identifiés, on demande de développer des programmes de formation pour répondre aux besoins des entreprises, de même que l'accès au financement et à une gamme de services-conseils et de services techniques en français pour les entreprises (aide à la planification, à la préparation de plans d'affaires, prévisions budgétaires et comptabilité).

4.1.7.4 Une vigile des services en français : l'AFY

Si la gestion directe d'un certain nombre de services communautaires est un des objectifs visés par les groupes d'aspiration linguistique, ceux-ci sont également très attentifs à la transformation du statut de la langue au sein de la société territoriale en général, et au sein des services du gouvernement territorial en particulier.

L'accès à des services en français est un enjeu important pour la communauté franco-yukonnaise. On fait le lien entre les services et la vitalité : « Une offre active de services aurait un impact important sur la vitalité communautaire francophone et sur l'optimisation des capacités

institutionnelles de la Franco-Yukonnie. » (AFY, 2006a). Toutefois, on reconnaît que l'absence de services a favorisé la mobilisation de la communauté francophone : « Mentionnons cependant que c'est à cause de l'absence de services que la communauté s'est mobilisée pour mettre en place l'infrastructure, les institutions, les services et les programmes dont elle a besoin pour assurer sa survie et sa pérennité. » (*idem.*).

Pour favoriser l'accès aux services en français, le milieu associatif vise d'abord à faire connaître ceux qui existent. On a donc créé un annuaire qui recense les services offerts par les organisations et les entreprises du Yukon. Parmi les services répertoriés, voici les ministères du gouvernement fédéral qui offrent ces services :

- Agence des services frontaliers du Canada
- Industrie Canada
- Parcs Canada
- Ressources naturelles Canada
- Voirie et Travaux publics

Du côté du gouvernement territorial, nous retrouvons les services suivants :

- Centre de renseignement du gouvernement du Yukon
- Bureau des véhicules automobiles
- Soins infirmiers communautaires (Centre de santé de Whitehorse)
- Travailleurs sociaux bilingues
- Services judiciaires
- Centre d'information touristique
- Direction des services en français (offre un service d'interprétation

aux ministères qui ne disposent pas de personnel bilingue)

Suite aux efforts de sensibilisation des francophones, la bibliothèque du Yukon à Whitehorse offre désormais des services et une section d'ouvrages en français (Journal de terrain Yukon).

Les organismes francophones jouent un rôle très important dans le développement des services en français, ne serait-ce que par le contrôle qu'ils exercent sur le processus, et leur vigilance. À l'image d'une « sonnette d'alarme », ils sont susceptibles d'alerter la communauté et éventuellement de la mobiliser, tout en accumulant une expertise forte utile dans les négociations et le travail quotidien de collaboration avec les divers paliers gouvernementaux.

4.1.8 Les partenariats avec le Québec

Notons également que des accords existent également avec d'autres provinces canadiennes. **Un accord de partenariat entre le Québec et le Yukon a été signé en 2004. Celui-ci a été renouvelé en 2008.** Il s'agit d'un « accord de coopération et d'échanges qui renforcera les liens entre le territoire et le Québec » (Gouvernement du Yukon, 2008). Selon le ministre responsable des services en français du Yukon : « Cette

initiative nous aidera à étendre les services en français au Yukon, grâce à l'échange d'idées et de renseignements et au partage de l'expertise entre les membres de la collectivité, les élèves et les employés du secteur public des deux gouvernements. » (*idem.*).

4.1.9 La question de l'évaluation des services

Dans un mémoire préparé en 2006, l'AFY fait le constat qu'à l'exception des ministères de Patrimoine canadien et Service Canada, très peu de ministères fédéraux font l'offre active de services.

Le CLO produit régulièrement des analyses sur l'offre de services du gouvernement fédéral dans la langue des minorités. Nous avons consulté certaines d'entre elles et nous présentons quelques constats qui ressortent.

Le tableau suivant montre que le Nunavut présente un affichage et une offre active de service très faible voire nulle. Cependant, le service est plus adéquat que dans les deux autres territoires. Au Yukon, l'offre visuelle est plus forte, tandis que c'est aux Territoires du Nord-Ouest que nous retrouvons une meilleure offre active par les préposés.

Tableau 30
Offre active de services au Yukon (2006-2007)

| Résultats par région des observations sur le service au public 2006-2007 (en personne) le service au public en personne | | | |
|--|-----------------------|-----------------------------|-----------------|
| Région | Offre active visuelle | Offre active par le préposé | Service adéquat |
| Nunavut | 14 % | 0 % | 71 % |
| Territoires du Nord-Ouest | 63 % | 40 % | 48 % |
| Yukon | 90 % | 24 % | 58 |

Les résultats présentés sont représentatifs du rendement des institutions fédérales situées dans la capitale du territoire seulement, les observations s'étant limitées à ces endroits (CLO, 2006-2007).

Concernant le nombre de plaintes reçues (tableau 31 ci-dessous), nous remarquons que le Yukon est le territoire où la communauté francophone formule le plus de plaintes. Est-ce le reflet d'un engagement plus revendicateur ou plus attentif au Yukon ?

Tableau 31
Nombre de plaintes recevables

| | 2000-2001 | 2001-2002 | 2002-2003 | 2003-2004 | 2004-2005 | 2005-2006 | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 |
|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Yukon | 4 | 7 | 6 | 4 | 10 | 5 | 2 | 3 | 3 |
| T.N.-O. | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | 3 | 1 |
| Nunavut | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | - |

Source : Informations extraites du bulletin Infoaction (CLO).

Le Rapport d'évaluation de l'Entente de contribution Canada-Yukon sur le développement, l'amélioration et la mise en œuvre des services en français pour 1999-2004 indique que « malgré la demande accrue de services en français, de nombreux membres de la communauté hésitent encore à demander des services en français et se sentiraient plus à l'aise si les services étaient offerts de façon plus active... » (Patrimoine canadien, s.d. - b). Ce type de comportement, assimilable à une forme d'« insécurité linguistique » peut s'expliquer par le fait que les membres de la communauté francophone ne veulent pas avoir à revendiquer leurs services au quotidien, ce qui témoigne d'un manque de reconnaissance de la part des institutions environnantes. Il semble ainsi que la communauté favorise un type de revendication structurelle, menée par les organismes communautaires, plutôt qu'à l'échelle individuelle au quotidien. L'étude de Deveau, Landry et Allard (2009) faite en Nouvelle-Écosse montre bien que l'offre active des services en français augmente

leur utilisation par les francophones. Les incitatifs visuels informant les utilisateurs de services de leur offre en français sont autant de facteurs déterminants un recours accru à ces services.

Selon l'AFY, une offre active de services a un impact important sur la vitalité communautaire francophone de la Franco-Yukonnie. Mais on reconnaît toutefois que « c'est à cause de l'absence de services que la communauté s'est mobilisée pour mettre en place l'infrastructure, les institutions, les services et les programmes dont elle a besoin pour assurer sa survie et sa pérennité. » (AFY, 2007a). Ainsi, l'absence de services peut favoriser la mobilisation des francophones. Cette mobilisation se produit cependant dans un contexte juridique qui légitime des revendications linguistiques.

4.2 Développement et organisation du groupe d'aspiration linguistique de la communauté franco-ténoise

4.2.1 L'histoire

Les Canadiens-Français ont contribué au développement des T.N.-O. dès le début de la colonie. On y faisait la traite des fourrures dès le XVII^e siècle. « En 1665, Radisson et Des Groseillers faisaient la traite des fourrures sur la rive de la baie d'Hudson. Au cours des années suivantes les francophones ont parcouru les T.N.-O. en tant que commerçants et voyageurs. En 1786, Laurent Leroux fonde le poste de Fort Résolution. Quelques années plus tard, il établit celui de Fort Providence. » (AIDE, 2008). La présence francophone est importante au moment de l'achat des T.N.-O. par le Canada en 1870 : à cette époque, 47 % de la population non autochtone présente aux territoires y parle français (AIDE, 2008). La situation du français se détériorera, comme partout ailleurs au Canada, sous l'influence d'une puissance publique de tradition et de culture britanniques qui imposera l'anglais comme langue de communication et d'échanges.

Si les francophones contribuent depuis lors au développement des T.N.-O., ce n'est que dans les années 1970 que la francophonie fait l'objet d'une organisation associative plus systématique :

« Les questions politiques s'expriment au sein de la communauté franco-ténoise

dès la création de l'Association culturelle franco-ténoise, en 1978 ; mais c'est davantage à partir de la création de la Fédération Franco-Ténoise, en 1988, que la communauté s'organise véritablement sur ce plan. À partir de cette date, les dossiers politiques vont avoir tendance à prendre le devant de la scène franco-ténoise. » (FFT, 2003).

La constitution d'un réseau associatif francophone est, au départ, très embryonnaire et ne concerne qu'une poignée d'individus. L'Association francoculturelle de Yellowknife (AFCY) voit le jour en 1984 à l'initiative de plusieurs membres de l'Association culturelle franco-ténoise (ACFT) qui forme depuis 1978 la seule organisation communautaire francophone aux T.N.-O. La nouvelle association propose d'œuvrer au niveau local ou régional, permettant ainsi à l'ACFT, qui deviendra en 1988 la Fédération Franco-Ténoise, de se concentrer davantage sur son mandat territorial.

4.2.1.1 Mémoire et lieux de mémoire

Des efforts sont faits par les organismes communautaires francophones pour transmettre des informations historiques sur l'histoire francophone dans les T.N.-O. Par exemple, lors des jeux de l'Arctique en 2008, l'Association francoculturelle de Yellowknife a organisé une exposition pour présenter l'histoire de la communauté francophone dans les T.N.O. en trois périodes : La période du 18^e siècle et l'arrivée des premiers francophones dans la vallée du Mackenzie venus s'établir pour le commerce des fourrures ;

1- La période de l'exploitation des



- mines d'or ;
2- La période plus récente des T.N.-O.
(L'Aquilon, 7 mars 2008).

Des guides bilingues (français et anglais) étaient présents pour informer les visiteurs.

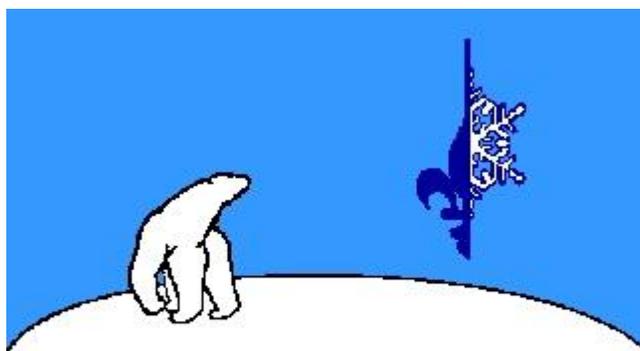
4.2.1.2 Les symboles identitaires

Peu de symboles identitaires existent pour représenter la communauté franco-ténoise. Hormis le drapeau, il n'y a pas d'autres symboles. Le drapeau franco-

ténois est adopté en 1992. Voici comment on le décrit :

«... présente une courbe sur laquelle est placé un ours. Le blanc fait référence à la neige, le bleu à la Francophonie. La courbe évoque le 60e parallèle au-delà duquel se trouvent les Territoires du Nord-Ouest, près du pôle Nord. Symbole de liberté, de la nature et des grands espaces nordiques, l'ours regarde briller le flocon de neige et la fleur de lys, signes du regroupement des francophones en terre nordique.»

Figure 8
Drapeau franco-ténois



4.2.2 Le milieu associatif des T.N.-O.

Si, comme nous l'avons dit, le milieu associatif commence à s'organiser à la fin des années 1970, avec la création en 1978 de l'Association culturelle franco-ténoise (ACFT), c'est surtout avec la création de la FFT en 1988 que « la communauté s'organise véritablement sur ce plan. À partir de cette date, les dossiers politiques vont avoir tendance à prendre le devant de la scène franco-ténoise. » (FFT, 2003).

La création de plusieurs associations culturelles régionales incite les

francophones à créer une Fédération en 1987, la Fédération franco-ténoise qui regroupe l'Association franco-culturelle de Yellowknife (1984), l'Association francophone de Fort Smith (1984) et l'Association franco-culturelle de Hay River (1987), de même que l'Association francophone d'Iqaluit jusqu'à la création du Nunavut. Dès le départ, le regroupement des francophones adopte une forme de type fédérative, et non centralisée comme au Yukon. Ce type d'organisation reflète l'image de la francophonie ténoise de l'époque : si la communauté de Yellowknife demeure la plus importante, d'autres

communautés sont également bien présentes sur le territoire.

Les activités de la Fédération suivent trois orientations :

1. *La représentation politique : représentation auprès des deux principaux paliers de gouvernements (fédéral, territorial), négociation des ententes gouvernements-communauté, représentation des T.N.-O. au sein des associations francophones nationales et régionales.*
2. *La concertation et l'animation du réseau associatif : appui au développement des organismes, liaison entre les communautés, contribution au développement de certains dossiers (incubateur d'initiatives), mise sur pied de services professionnels à l'intention des membres (appui administratif et financier).*
3. *L'affirmation identitaire : actions de visibilité, organisation d'événements et d'activités culturels, communications, entretien d'un lieu central (Maison Laurent-Leroux) (La Fédération franco-ténoise, archives de la FFT).*

La création d'organismes sectoriels, amène la FFT à redéfinir son action vers de nouveaux objectifs. Cela a été le cas en éducation :

« L'entrée en jeu de plusieurs intervenants importants dans ce domaine [l'éducation] l'amène, depuis quelques années, à reporter son action sur d'autres priorités, comme l'économie, la santé et les

services gouvernementaux. La question des droits linguistiques a aussi beaucoup mobilisé ses efforts au cours des dernières années, avec l'engagement de la poursuite judiciaire contre les gouvernements territorial et fédéral. » (FFT, 2003).

Puis lorsque des organismes sont créés dans les secteurs de l'économie et la santé, cela amène la FFT à se concentrer sur de nouvelles priorités. Cette évolution est un des traits caractéristiques des trois groupes d'aspiration francophone : chacun d'eux initie à travers la formulation d'un certain nombre de revendications une forme de programme en fonction des besoins communautaires, et prend en charge les dossiers stratégiques. Une fois que le secteur est constitué, les organismes plus politiques (la Fédération pour le cas des T.N.-O.) cèdent la place à des institutions plus formelles (comme par exemple les commissions scolaires). La communauté connaît ainsi une forme d'autonomisation grâce notamment au travail d'expression politique des organismes communautaires. Une autonomisation qui s'effectue par rapport à la société territoriale, mais également par rapport à la fédération francophone elle-même.

Dans ce processus, la phase de contestation politique mais également judiciaire n'est pas toujours évitable, comme le montrent les diverses poursuites dans le secteur de l'éducation, tant au Yukon qu'aux T.N.-O. Les contestations juridiques ont continué de mobiliser les efforts de la FFT jusqu'à récemment, alors que le gouvernement territorial a fait appel du jugement porté par la juge Moreau en 2006, dont la conclusion en 2008 appuie un jugement antérieur qui obligeait le



gouvernement territorial à prendre des actions vigoureuses pour respecter ses obligations linguistiques. La FFT et le GT.N.-O. ont décidé ensuite de porter la cause à la Cour suprême, mais en vain, car celle-ci a choisi en 2009 de ne pas entendre la cause.

4.2.3 Les secteurs d'activités communautaires

4.2.3.1 L'éducation

Le secteur de l'éducation est celui qui a mobilisé les premiers efforts de la communauté franco-ténoise (FFT, 2003) et correspondait à des besoins essentiels de la communauté. Ces efforts se sont traduits par la création de l'École Allain-St-Cyr (1989), puis la Garderie Plein Soleil (1992), par la création du Conseil scolaire francophone de Yellowknife (1994), par la construction de l'École (1999), par la création de la Commission scolaire francophone (2000) qui assure à la communauté franco-ténoise la gestion des services scolaires et une forme d'autonomie en matière d'éducation. Le processus est complété en 2001 par la création de l'École francophone de Hay River. En 2005, les parents francophones intentent une poursuite juridique pour faire agrandir l'École Allain Saint-Cyr à Yellowknife. Cette poursuite s'est réglée en 2006 en dehors de la cour par une entente qui prévoit des agrandissements.

Le secteur de l'éducation s'est progressivement organisé à partir des années 1980 grâce au regroupement de parents qui forment en 1989, l'Association des parents francophones de Yellowknife (APFY). Le Regroupement des parents

francophones des T.N.-O. (RPF) est créé en 1999, à Hay River, afin de donner à la communauté francophone un interlocuteur local dans le champ de l'éducation.

L'implantation de l'École Allain-St-Cyr favorise l'émergence de deux visions quant au rôle à venir de l'APFY: un groupe voit l'association dans un rôle d'appui à l'école et un autre groupe aimerait voir l'Association revenir au mandat premier – avant tout politique – qui l'a animée pendant de nombreuses années.

Cette division se manifeste en 2002, au cours de l'assemblée générale annuelle de l'APFY. On crée deux comités: un comité d'activités parascolaires et un comité politique. Mais la division fait éclater l'Association en 2003 pour favoriser la formation de l'Association des parents ayants droit de Yellowknife (APADY) qui prendra en charge un mandat politique.

Ces tensions sont le reflet des paradoxes et des ambiguïtés qui caractérisent le processus d'autonomisation des communautés, à travers l'action des organismes qui ont pris en charge l'expression politique des besoins de la communauté: dans les nouvelles entités créées, la culture de gestion, collaborative, côtoie la culture politique, plus contestataire et revendicative. Comment dès lors assurer tout à la fois le bon fonctionnement de la nouvelle institution, tout en permettant la poursuite de revendications plus offensives concernant cette même institution? Les communautés ont là un défi à relever.

Dans ce conflit, le RPF perd alors un certain dynamisme, au profit de l'APADY,

mais des efforts sont faits pour réanimer ce regroupement (*L'Aquilon*, 28 mars 2008). La création du Conseil scolaire francophone de Yellowknife en 1994, qui deviendra la Commission scolaire francophone assure la gestion des francophones de leurs écoles francophones. Dans les T.N.-O., il existe donc désormais deux écoles : une à Yellowknife, qui offre la formation jusqu'en 12^e année et une à Hay river, qui offre la formation jusqu'en 10^e année.

La Garderie Plein Soleil est fondée en janvier 1992, peu après la création du programme scolaire au sein de l'École Allain-St-Cyr, sous l'impulsion des parents francophones de Yellowknife. Elle réunit alors 9 enfants. La garderie se joint à la Fédération Franco-Ténoise en février 1992 puis s'incorpore en juin 1994.

La communauté Franco-ténoise s'est également dotée d'un collège francophone (<http://collegedestno.ca/>) qui vise à offrir un encadrement aux élèves qui suivent des études à distance et à les orienter dans leur cheminement scolaire. Les partenariats avec des collèges et cégeps du Sud permettent de développer un certain nombre de programmes adaptés. On prévoit ainsi la création d'un programme de formation en études nordiques en partenariat avec le CEGEP Ahuntsic (*L'Aquilon*, 13 février 2009). Un autre programme - Technique d'aménagement cynégétique et halieutique - est prévu grâce à un partenariat avec le CEGEP de baie-Comeau (Ayotte, 2008). On prévoit également un programme de Technique d'aménagements des territoires de chasse et de pêche, de même qu'un programme de Techniques d'éducation à l'enfance. Un

partenariat a été aussi créé avec la Cité collégiale d'Ottawa, l'Université Simon Fraser en Colombie-Britannique et la Faculté St-Jean à Edmonton. Le collège ne peut pas offrir de diplômes, mais offrira des attestations d'études pour les programmes offerts éventuellement.

Si l'existence de la Commission scolaire accorde un pouvoir de gestion des services d'éducation par les francophones, celui-ci n'a pas empêché en 2008 le ministre responsable de l'éducation d'émettre une directive afin d'empêcher le recrutement d'élèves qui ne sont pas des ayants droit selon l'article 23 de la Charte canadienne (*Fédération des aînés et des retraités francophones de l'Ontario* (FAFO) (FAFO, site Web, 2008). La question que soulève cette directive consiste à savoir si la communauté francophone peut intégrer des nouveaux arrivants, voire des anglophones, qui souhaitent recevoir une éducation en français. En d'autres mots, si l'article 23 accorde un droit aux francophones, est ce que ce droit se traduit par la définition d'une clientèle constituée exclusivement d'ayants droit ? Pour Maître Lepage, un avocat qui est venu se prononcer sur cette question, « il est clair que les trois critères d'admissibilité énoncés dans l'Article 23 de la Charte constituent un seuil et non pas un plafond au droit des commissions scolaires à accueillir leurs élèves. » (*L'Aquilon*, 30 janvier 2009). En outre, si la Loi accorde le pouvoir au ministre de faire ce genre d'intervention, il demeure que celle-ci est perçue comme une forme d'ingérence : « [Maître Lepage] a mentionné que la récente directive ministérielle émise en juillet 2008 par le gouvernement des T.N.-O. était l'exemple



même d'un ministre de l'Éducation qui désirait reprendre le droit de gestion aux parents francophones de sa juridiction. » (*idem.*). Le milieu de l'éducation fait donc toujours l'objet de négociations relatives aux droits constitutionnels des francophones au sein des territoires.

4.2.3.2 Le milieu des arts et de la culture

Le milieu associatif francophone cherche également à promouvoir les activités culturelles francophones dans les T.N.-O. et cela constitue un secteur de leur planification communautaire. On organise des activités de diffusion culturelle (concerts, cinéma). On a implanté à Yellowknife, au début des années 2000, un « Carrefour culturel » artistique, « qui marque de façon permanente et spectaculaire la présence de la francophonie dans la municipalité. » (FFT, site Web, 2008). Dans la foulée du 1^{er} Festival du Film Francophone qui s'est tenu à Yellowknife en 2003, les créateurs des arts médiatiques ont décidé de former Intercre@tion pour développer davantage les possibilités de création dans le Grand Nord. Intercre@tion regroupe et appuie les créateurs dans les domaines de la vidéo et du multimédia.

4.2.3.3 Les médias

Les Franco-Ténois disposent d'un journal hebdomadaire, *L'Aquilon*, créé en 1986, disponible sur Internet (www.aquilon.nt.ca), et qui constitue un moyen d'information pour les francophones. Aux dires de certains, « Si on n'avait pas le journal francophone, on n'entendrait pas parler de ce qui se passe

en français dans les communautés. », (*L'Aquilon*, 7 mars 2008). Ce type de remarques est similaire dans les deux autres territoires, notamment à travers les témoignages recueillis dans le cadre des entretiens. Si les francophones suivent leurs médias communautaires occasionnellement, ces derniers demeurent indispensables dans leur accès à une information localisée et territoriale en français. Ils permettent également d'obtenir une information sur la vie de la communauté et les diverses activités qu'elle peut proposer.

En 2001, Radio-Taïga entre en ondes. En 2002, une entente de services avec les Éditions franco-ténoises permet la diffusion d'un service d'informations à la radio. En 2003, un consortium, nommé Réseau Nordcom se forme en réunissant *L'Aquilon*, Radio Taïga et Intercre@tion.

Internet est un autre média utilisé pour communiquer l'information concernant les organismes franco-ténois et leurs activités. Les organismes ont soit leur page Web sur le *Portail franco-ténois* (www.franco-nord.com), soit leur propre site Web. Créé en 2000, le Portail est à l'image de l'organisation communautaire et des liens de partenariat qui existent entre les organismes.

Le secteur médiatique contribue ainsi à la structuration du groupe d'aspiration, ne serait-ce que par son rôle de représentation de la vie des organisations et de leur agenda communautaire. En même temps, au-delà des divers conflits et clivages qui traversent toutes communautés, le secteur médiatique constitue un outil utile de transmission, sinon de médiation, entre la

communauté au sens large et le « petit monde » des militants regroupés au sein des organismes du groupe d'aspiration linguistique.

4.2.3.4 L'économie

Le secteur économique a fait l'objet d'une organisation et d'une planification qui s'inscrivent dans l'initiative du RDÉE. Les acteurs francophones cherchent à créer un espace économique qui s'appuie d'abord sur un réseau d'entreprises francophones ou bilingues.

Après avoir initié en 2001 une démarche de planification économique, qui donnera lieu à un plan de développement économique, on forme un comité qui prend en charge la mise en œuvre du plan, dont une des recommandations est la mise sur pied d'un organisme à vocation économique. En 2003, on crée le Conseil de développement économique des T.N.-O. (CDET.N.-O.), dont la mission est de « Promouvoir, stimuler et appuyer le développement économique et l'employabilité des francophones et des francophiles des Territoires du Nord-Ouest. » (<http://www.cdetno.com/>). L'organisation du secteur économique est l'occasion de procéder à sa planification. En 2002, on élabore un plan stratégique pour les trois prochaines années⁵¹. Le CDET.N.-O. fait la promotion de la présence des entrepreneurs francophones dans plusieurs secteurs de l'économie (AIDE, 2008). Trois secteurs sont ciblés dans l'intervention du

CDET.N.-O. : le tourisme, l'économie du savoir et la jeunesse.

« Les trois domaines priorités à l'intérieur de la planification stratégique – tourisme, développement rural et économie du savoir – figurent aussi parmi les priorités gouvernementales. Il y a donc une convergence possible entre les initiatives gouvernementales et communautaires qui pourrait conduire à la mise en place de différents partenariats. » (FFT, 2003).

On considère que la planification de la communauté franco-ténoise est convergente avec celles des gouvernements fédéral et territorial, ce qui devrait favoriser le travail en partenariat. On voit dans le tourisme un potentiel économique autant que culturel : « le tourisme est un excellent outil de développement communautaire. Considérant que les gens cherchent davantage à découvrir la culture, l'histoire, le mode de vie et la langue des endroits qu'ils visitent, la communauté locale peut profiter de cette occasion pour se faire valoir et s'épanouir. » (<http://www.cdetno.com/>). L'économie du savoir constitue un défi pour les Franco-Ténois, mais aussi une opportunité : un défi car les infrastructures à large bande par exemple ne sont pas présentes dans tous les T.N.-O., mais une opportunité pour une région éloignée, qui peut grâce aux TIC, combler les distances géographiques. L'intégration des jeunes en affaires est aussi un objectif poursuivi afin de réduire leur assimilation.

Le CDT.N.-O. joue également un rôle plus implicite de catalyseur utile d'un certain nombre de mobilisations communautaires. De fait, il semble exister

⁵¹ Bâtir un pays : *Planification 2002-2005 en matière de développement économique de la collectivité francophone des Territoires du Nord-Ouest.*



au sein du groupe d'aspiration franco-ténois une forme de partage implicite des tâches, où la fédération se trouve être à l'avant-garde dans la contestation politique et les revendications, alors que le CDT.N.-O. performe quant à lui dans une attitude d'emblée plus collaborative avec les instances gouvernementales et les autorités locales. Bien sûr, la FFT, emprunte aussi cette voie et n'est pas que contestataire.

4.2.3.5 La santé

Dans la foulée de la création d'un réseau national d'organismes voués à la santé des francophones en situation minoritaire, la communauté franco-ténoise met en place en 2003 le Réseau T.N.-O. Santé en français (RT.N.-O.SF) dont la mission est de « contribuer à l'amélioration de la santé de la communauté francophone par le développement de politiques et de programmes efficaces servant à éliminer les disparités en santé. » (<http://reseautosante.ca/>). Le RT.N.-O.SF relève de la FFT et fait partie du réseau national *Société Santé en français*.

Le Réseau travaille de concert avec le gouvernement territorial pour l'inciter à prendre en compte les francophones dans l'organisation des services de santé. Il diffuse l'information à la communauté franco-ténoise concernant les services et les ressources de santé en français. Il prend connaissance des besoins de la communauté en matière de services de santé, en incluant les besoins en ressources humaines de professionnels de santé. Un comité de coordination réunissant des représentants de la communauté francophones, du gouvernement territorial, des administrateurs et des professions de la

santé et du secteur de l'éducation a été créé pour favoriser un meilleur accès aux services en français.

Un sondage a été réalisé par une firme en 2005 sur l'offre et le recours à des services de santé. Selon ce sondage :

- 59 % des francophones ne se sont jamais fait offrir des services de santé en français aux T.N.-O.,
- 21 % des francophones ont reçu « quelques fois » des services en français et
- 13 % affirme avoir « toujours » été servis dans leur langue⁵².

Un peu comme pour le Yukon, cette étude confirme qu' : « il y a peu ou pas de services de santé en français dans les territoires et la disponibilité est souvent davantage le fruit du hasard que d'une planification concertée d'offre de services. » (Réseau T.N.-O. Santé en français, s.d. : 19). Les besoins qui sont exprimés par les répondants touchent aux services suivants : médecin de famille, infirmière et pharmacien. La même étude avance que « dans l'offre des services en français dans les Territoires du Nord-Ouest, tout est à faire ; (planification stratégique qui comprendrait : une politique, des programmes, du financement, une infrastructure, des ressources humaines, etc.) » (*idem.* : 31). En matière d'information et de prévention, les francophones souhaitent avoir des sessions sur la nutrition, l'art d'être parent, les

⁵² N=168 adultes franco-ténois de Fort Smith, de Hay River, de Yellowknife et d'Inuvik. Les résultats ont été présentés dans le Journal l'Aiglon (3 mars 2006).

problèmes de santé liés à l'âge et les premiers soins (*idem.*).

Par ailleurs, on constate qu'il ne faut pas seulement travailler sur l'offre de services, mais également sur la demande des services, un constat également fait au Yukon. Selon l'étude, la majorité des répondants (68 %) ne demande jamais le service en français, alors que 18 % le demande quelques fois et 8 % le demande toujours. Il est par ailleurs souligné que « les francophones qui ne reçoivent pas de services en français la première fois qu'ils le demandent ont tendance à ne plus demander le services en français par la suite. » (L'Aiglon, 3 mars 2006). Dans le même sens, on observe que 50 % des répondants ne préfèrent pas nécessairement être servis en français, et 19 % qui affirment préférer être servis en anglais. Cependant, 56 % des répondants estiment qu'il est important ou très important d'obtenir des soins de santé en français et 26 % jugent que cela est moyennement important. Selon la firme qui a réalisé l'étude, les données montrent que les francophones auraient intérêt à demander plus souvent les services en français, s'ils souhaitent que le ministère de la Santé leur en offre plus : « Les gouvernements se disent "si on est pour dépenser tous ces millions-là pour des services en français, il faut que les gens les utilisent" ». Parmi les stratégies employées du RT.N.-O.SF, on envisage d'ailleurs de sensibiliser la population aux enjeux entourant l'utilisation des services de santé en français.

Là aussi, le problème récurrent du statut du français se pose : il est bien difficile pour un francophone d'utiliser sa langue dans un contexte où l'utilisation du

français semble si peu aller de soi, dans un paysage linguistique où la présence du français est d'abord perçue et représentée comme un problème davantage que comme quelque chose de « normal ». En somme, utiliser le français dans les territoires, dans le secteur de la santé en particulier, implique encore non d'user simplement de son droit, mais de faire preuve d'un engagement politique quotidien en faveur du français. Un geste, une attitude contestataire que bon nombre de francophones ne sont pas prêt à adopter.

Une stratégie communautaire vise à changer cette réalité en misant sur le partenariat avec les responsables des services de santé que ce soit avec le gouvernement territorial ou les gestionnaires des centres de santé (Réseau T.N.-O. Santé en français, s.d. : 32). Un projet a été initié pour assurer la promotion de la santé dans les communautés francophones des T.N.-O. Celui-ci a été rendu possible grâce à un partenariat avec le gouvernement territorial, qui a appuyé le projet, et avec diverses autres associations.

4.2.3.6 L'immigration

Les T.N.-O., de par un développement économique touchant certains secteurs, et se reflétant sur une urbanisation de plus en plus rapide de la capitale, attirent de plus en plus d'immigrants de diverses origines, et en particulier des francophones. À l'instar de ce qui se passe au Yukon, l'enjeu de l'immigration commence à donner lieu à une prise en charge par le milieu associatif francophone. Très récemment, en 2009, grâce à une entente avec Citoyenneté et immigration Canada, un Centre d'accueil pour les immigrants francophones a ouvert



ses portes à Yellowknife. Ce service s'ajoute au service d'employabilité offert aux nouveaux arrivants par le Conseil de développement économique des T.N.-O.

4.2.4 La gouvernance communautaire

4.2.4.1 La complétude institutionnelle

Le développement d'organismes et de services dans les différents secteurs de la vie communautaire contribue, du point de vue des acteurs, à l'épanouissement de la communauté franco-ténoise.

« Depuis les trente dernières années, la communauté francophone sous la bannière de la Fédération franco-ténoise a mis en place une profusion d'organismes socio-communautaires [...]. Ces réalisations sont un apport considérable à l'épanouissement et au développement des Franco-ténois. » (AIDE, 2008).

4.2.4.2 L'organisation des activités communautaires

L'organisation des activités communautaires est le produit de la rencontre entre la communauté franco-ténoise et le groupe d'aspiration franco-ténois, d'une part, et le gouvernement fédéral et territorial d'autre part. Les efforts qui sont faits pour obtenir des services d'éducation et les initiatives qui proviennent de la communauté peuvent en témoigner. Cependant, cette organisation demeure fortement influencée par l'intervention de l'État fédéral, à travers notamment ces initiatives de soutien qui, à

l'instar des autres territoires et provinces, orientent l'organisation des activités communautaires. Cette influence peut s'observer dans la présence des secteurs de développement qui dépendent du financement de l'État et qui sont parfois créés à la suite d'opportunités provenant de l'État, comme le montrent les secteurs de la santé et de l'économie par exemple.

L'organisation des activités communautaires suppose une forme de gouvernance communautaire qui permet de coordonner les efforts de chacun et de prendre des décisions concernant les orientations du développement communautaire et l'allocation des ressources à cette fin. La gouvernance mise en place dans la communauté franco-ténoise a été influencée par la conclusion d'ententes Canada-communautés, devenus aujourd'hui des accords de collaboration, qui prévoit que la communauté mènera des activités de consultations pour définir son développement.

Comme dans l'ensemble des provinces et territoires, la structure de gouvernance des accords de collaboration est structurée comme suit :

- Un forum communautaire qui rassemble les acteurs du développement de la communauté ; C'est là que se formule le plan de développement de la communauté. Ce forum communautaire est circonscrit par l'assemblée générale élargie de la FFT.
- Une table de proposition est formée des représentants de la

communauté pour faire des recommandations à Patrimoine canadien des projets et des activités de programmation à financer.

Cette structure modifie quelque peu celle qui avait été mise en place lors des deux premières phases des ECC (1994-1999 et 1999-2004) qui prévoyait la mise en place d'un comité d'évaluation formé de représentants francophones et d'observateurs gouvernementaux et un forum communautaire formé de l'assemblée générale de la FFT. Le passage des ECC aux accords de collaboration se caractérise par le fait que l'instance qui recommande le financement de projets n'est plus une forme de gouvernance partagée.

Dans le cadre des ECC, la communauté franco-ténoise a mené un exercice de planification communautaire pour la période de 1999-2004 afin de définir les objectifs de développement de la communauté. La planification a permis de définir des domaines de développement qui incluent un certain nombre de secteurs. Les domaines sont 1) le développement communautaire, 2) la communication, 3) la représentation, 4) l'éducation 5) la gestion et 6) les immobilisations.

Le domaine développement communautaire vise l'organisation d'activités culturelles et sociales, et des activités pour les aînés, les femmes et les jeunes. Dans le domaine des communications, les activités financées visent la radio communautaire, le journal L'Aiglon, Internet, à rendre visible la FFT, à promouvoir la langue française et la fierté

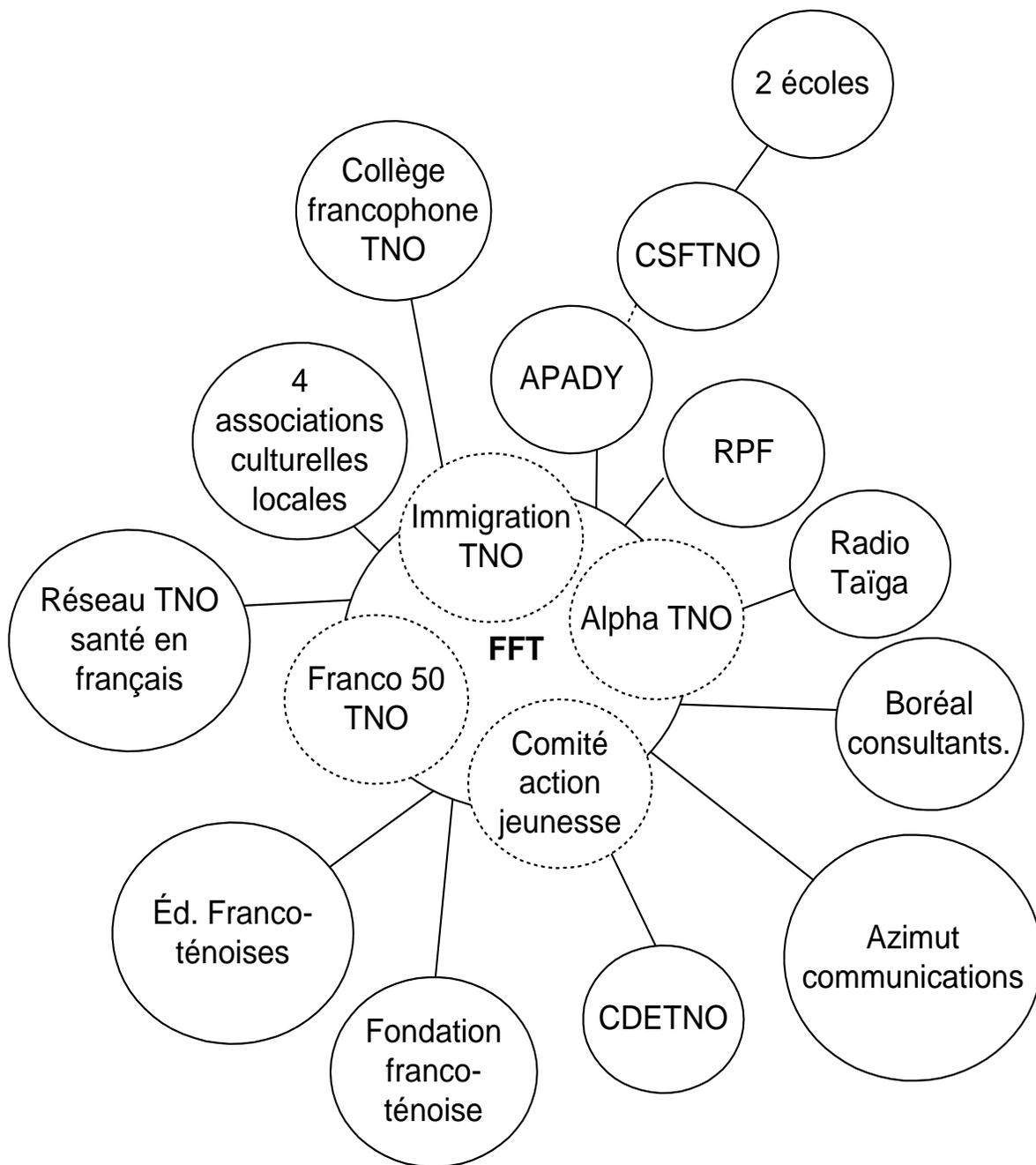
canadienne-française. Le domaine de la représentation vise quant à lui tous les secteurs et tend à appuyer les activités de représentation de la communauté afin de défendre ses droits. Le domaine de l'éducation vise à promouvoir l'éducation en français et sa gestion, de même que l'alphabétisation en français. Dans le domaine de la gestion, on cherche surtout à doter la communauté d'un personnel compétent pour servir ses intérêts, de répondre aux besoins de la communauté en offrant des services adéquats, à renforcer l'engagement communautaire et à assurer la cohésion de la vie associative et à accroître la participation des associations aux programmes d'aide gouvernementaux, tout en tentant de réduire la dépendance financière des associations à cette aide. Enfin, le domaine des immobilisations cherche à doter la communauté d'infrastructures qui répondent aux besoins de la communauté.

4.2.4.3 L'espace et le territoire

L'accès à des espaces physiques pour y mener les activités en français est un enjeu important pour la communauté. La création de la Maison Laurent-Leroux en 1997 offre un tel espace en regroupant plusieurs organismes francophones et en organisant plusieurs événements. Son existence contribue à la construction d'un espace social francophone à Yellowknife en étant un véritable point de rencontre pour les francophones. Il reste qu'un manque notable d'espace physique se fait sentir, ce qui amène la relocalisation des organismes et leur dissémination. Les coûts engendrés par l'obtention d'un plus grand espace constituent présentement une difficulté de taille pour la communauté francophone.



Figure 9
Schéma de l'organisation communautaire francophone aux T.N.-O.



4.2.5 Le rôle et les responsabilités de l'État

4.2.5.1 Le contexte juridique⁵³

Malgré une présence francophone qui date du 17^e siècle, la première législation en matière linguistique (1892) reconnaît, comme partout dans l'Ouest canadien, uniquement l'anglais comme langue officielle et en 1901, on oblige l'enseignement en langue anglaise. Cette politique a des conséquences très importantes, on s'en doute, sur la vitalité du français dans les territoires. Ce n'est qu'en 1969, avec l'adoption de la LLO, que le français acquiert un statut d'égalité juridique avec l'anglais. Quinze ans plus tard, en 1984, le gouvernement territorial reconnaît à son tour l'égalité du français dans le cadre d'une politique linguistique visant à reconnaître également huit autres langues officielles.

La Loi sur les langues officielles des T.N.-O. reconnaît comme langues officielles : l'anglais, le chipewyan, le cri, l'esclave du Nord, l'esclave du Sud, le français, le gwich'in, l'inuinnaqtun, l'inuktitut, l'inuvialuktun et le tlicho. Elle accorde également un statut égal à l'anglais et au français.

La Loi reconnaît le droit des francophones de recevoir les services gouvernementaux dans leur langue, là où le nombre le justifie ou en raison de la nature du service (en santé notamment). Les communautés de Fort Smith, Hay River et

Yellowknife ont été identifiées comme des communautés où des services en français doivent être offerts.

Voici les principaux objectifs de cette législation :

- Le français a un statut de langue officielle dans les tribunaux des T.N.-O.
- Les postes des fonctionnaires faisant affaire avec le public doivent être désignés bilingues.
- Les services de santé doivent être offerts en français dans les communautés désignées.

Modifié en 1990, dans le sens d'un renforcement des droits linguistiques reconnus, la LLO prévoit la création d'un Commissariat des langues officielles, qui s'entoure d'un Conseil consultatif qui compte plus d'une trentaine de représentants des groupes de langue officielle, dont un représentant de la communauté francophone (Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, 2004). Le mandat du Commissaire évoluera : d'un mandat incluant un rôle d'ombudsman et un rôle de promoteur des langues officielles, celui-ci se limite en 2003 à un rôle d'ombudsman. On désigne un ministre responsable des langues officielles en 2003 qui prendra en charge le volet visant l'épanouissement de la communauté franco-ténoise.

Un Conseil des langues officielles, formé des représentants des communautés de langue officielle doit être créé pour guider le ministre responsable des langues officielles. Ce Conseil n'est toujours pas

⁵³ Cette section s'est appuyée sur plusieurs documents, dont un résumé du jugement FFT, Procureur général du Canada, 2006, NWTSC.

créé et la FFT demande qu'il soit créé en proposant des membres qui pourraient représenter les francophones.

Pour mettre en application la Loi, plutôt que de réglementer en matière de langues officielles, le gouvernement territorial a adopté une politique sur les langues officielles en 1997. Il a aussi défini des lignes directrices, qui n'ont cependant aucune force juridique (FFT, Procureur général du Canada, 2006).

4.2.5.2 La dévolution et les transferts des responsabilités du gouvernement fédéral vers le gouvernement territorial

Pour bien comprendre le contexte juridique et les droits des francophones dans les T.N.-O., il importe de les situer dans le contexte politique propre aux territoires. Comme nous l'avons rappelé s'agissant du Yukon, au cours des 30 dernières années, le gouvernement fédéral a transféré plusieurs responsabilités aux T.N.-O., dont les soins de santé, les services sociaux, l'éducation, l'administration des aéroports, la gestion des forêts, des terres et des ressources (AINC, s.d. – a ; AINC, s.d. - b).

4.2.5.3 Le jugement Moreau

Un élément du jugement Moreau porté en 2006 appuie l'idée que dans le contexte de la dévolution et de la structure politique actuelle dans les territoires, le gouvernement territorial est responsable de la mise en œuvre de sa LLO et: « que seuls les manquements du gouvernement

territorial étaient à la source des violations établies par la preuve. Ces violations découlaient non pas de la LLO des T.N.-O., mais plutôt de la mauvaise compréhension des droits linguistiques de la part des personnes chargées de la mise en œuvre de la LLO des T.N.-O. ainsi que de l'absence d'un plan global de mise en œuvre et d'un processus régulier et bien établi de contrôle des services. » (CLO, 2006 : 31).

Mais en désignant le gouvernement territorial comme étant responsable de la protection des droits des francophones, cela signifie que les « territoires gèrent une loi sur les langues officielles calquée sur celle du fédéral mais qui reconnaît 11 langues officielles auxquelles le pouvoir exécutif et administratif prête une prétention d'une certaine égalité. » (FFT, 2006a). C'est le principe de la dualité linguistique qui semble ainsi se perdre dans un contexte où les langues autochtones sont en péril et font l'objet d'une protection et de droits linguistiques dans les territoires. D'une certaine manière, c'est un contexte linguistique nouveau, original au Canada, qui est en train de se mettre en place dans les territoires.

4.2.6 Les services en français

Le jugement de la juge Moreau rendu en 2006 à la Cour suprême des T.N.-O. fait un constat sévère sur l'existence des services en français du GT.N.-O. en soutenant que celui-ci a violé sa propre Loi sur les langues officielles et qu'il n'a pas pris les moyens de la mettre en œuvre. Voici quelques extraits du jugement :

Jusqu'en septembre 1997, aucune politique ni aucunes lignes directrices n'ont été édictées pour clarifier l'application de la LLO des T.N.-O. Cette situation s'était maintenue malgré les éléments suivants : (i) l'élaboration de lignes directrices avait été prévue par le GT.N.-O. dans le cadre de ses négociations de 1991-1992 visant l'accord de coopération ; (ii) le besoin de clarifier l'application de La LLO des T.N.-O. avait été signalé dans les rapports annuels de 1992-1993, 1993-1994 et 1994-1995 de la CL des T.N.-O. (FFT, Procureur général du Canada, 2006 : 61).

[786] Vu la nature, la diversité et la gravité des violations constatées, je conclus qu'elles reflètent un problème de mise en œuvre des droits en question, que ce problème est sérieux et répandu aux T.N.-O. et que des mesures de redressement isolées qui ne viseraient que ces cas précis ne constitueraient pas un remède efficace.

[825] En résumé, la preuve établit que la PLD est une des sources de certaines des violations établies par la preuve – elles font partie des problèmes associés à l'actualisation de la LLO des T.N.-O. Mais cette conclusion n'est que partiellement due à leur manque de conformité avec la LLO des T.N.-O.

[835] J'estime que les violations établies par la preuve découlent en grande partie de l'absence d'un plan global de mise en œuvre applicable aux institutions gouvernementales, et l'absence d'un processus régulier et bien établie de contrôle des services.

Le jugement sera maintenu par le juge Hunt qui s'est prononcé à la suite de l'appel

du jugement faite par le GT.N.-O. en apportant quelques précisions et modifications qui ne modifient pas le fond du jugement. Après avoir longuement tardé, le GT.N.-O. élabore en 1997 des lignes directrices pour mettre en œuvre des services en français. Près de dix ans s'écoulent avant que le GT.N.-O. implante en 2007, *Services T.N.-O.*, où le public peut obtenir des informations en français sur plusieurs services gouvernementaux : les certificats de naissance, l'assurance-maladie, les permis et des renseignements généraux sur le gouvernement et ses services. Ce service est également accessible par une ligne téléphonique sans frais et sur Internet (<http://www.servicestno.ca/>) (Patrimoine canadien, 2007).

4.3 Développement et organisation du groupe d'aspiration de la communauté franco-nunavoise

4.3.1 L'historique

Comme dans les deux autres territoires, les francophones sont présents au Nunavut depuis les débuts de l'exploration du Nord canadien. Cette période de l'histoire des francophones est rappelée dans le cahier souvenir (AFN, 2006a) soulignant les 25 ans de la vie associative du Nunavut. On y apprend qu'en 1668, Pierre Chouart dit Des Groseillers établit un des premiers postes de traite sur les rives de la baie d'Hudson. On rappelle également la présence, jusque dans les années 1930, de la compagnie

Révillion Frères dans l'Arctique de l'Est et la région de la baie d'Hudson.

Les missions religieuses ont également, à l'instar des deux autres territoires, contribué à la présence des francophones, en créant un certain nombre de services à la collectivité, et en prenant en charge certains secteurs comme la santé ou l'éducation. Les missionnaires Oblats fondent plusieurs paroisses entre 1910 et 1950, dont Chesterfield Inlet, Eskimo Point et Pond Inlet. Les Sœurs grises ouvrent un foyer pour personnes âgées et un pensionnat à Chesterfield Inlet. Dans les années 1970, ce sont des motifs économiques qui incitent les francophones à venir s'établir au Nunavut, à Frobisher Bay plus précisément, où plusieurs services gouvernementaux s'implantent amenant plusieurs fonctionnaires francophones à s'installer dans la région.

Créé en 1999, le Nunavut est jeune mais son histoire se situe dans le prolongement de l'histoire des T.N.-O., à partir duquel il a été créé en divisant les T.N.-O. Le Nunavut a donc hérité de plusieurs institutions qui existaient sur leurs territoires avant sa création formelle. Cet héritage se retrouve également au sein du groupe d'aspiration linguistique de la communauté francophone : en effet, les liens sont encore nombreux entre le réseau associatif des T.N.-O. et celui des Franco-Nunavois.

4.3.1.1 Les symboles et l'identité

Refusant d'adopter une définition « pure laine » d'un francophone, voici

comment l'AFN définit la communauté francophone du Nunavut :

On en arrive donc à notre définition de la communauté franco-nunavoise : une communauté de destin regroupant tous les sujets parlant français qui souscrivent à la vision d'une société pluraliste au sein de laquelle la dualité linguistique est considérée comme une valeur fondamentale. Mais puisqu'on vit au Nunavut, il nous faut élargir encore davantage notre définition et souscrire au principe d'une société nunavoise pluraliste et trilingue, où la langue inuit bénéficie du même statut et des mêmes droits que l'anglais et le français (AFN, 2004).

Cette définition très ouverte intègre donc les francophiles, c'est-à-dire ceux qui sont d'une langue maternelle autre que le français, mais qui la parle et qui appuie le développement de la communauté francophone. Une telle définition insiste donc davantage sur l'engagement des individus envers la francophonie.

Les francophones du Nunavut présentent peu de symboles pour exprimer leur identité. La communauté franco-nunavoise s'est dotée d'un drapeau, dont voici la signification qu'on en donne :

Figure 10
Drapeau franco-nunavois



le bleu représente le ciel arctique ; le blanc, la neige ; la forme est celle de l'iglou et, bien sûr, l'inuksuk, symbolise la présence humaine dans ce vaste territoire ; ... et le pissenlit là dedans ? Parce qu'il est à l'image de la francophonie canadienne et, pourquoi pas, nunavoise : mal-aimé, malmené, maltraité: on lui arrache la tête, on le déracine, on l'empoisonne. Pourtant, entêté, tenace et persévérant, il résiste aux coups du sort, s'adapte à son environnement et l'agrément de ses couleurs un peu tapageuses. L'échine souple, il se replie parfois pour résister aux tempêtes. À la moindre accalmie, il redresse la tête, fier d'être au monde, fier d'être en vie (Destination Nunavut, site Web).

Le symbole du pissenlit semble représenter les difficultés éprouvées par la communauté franco-nunavoise de même que sa ténacité. Une des difficultés mentionnées par l'AFN en ce qui concerne l'identité des francophones du Nunavut est liée à la forte mobilité des membres de la communauté : « Une grande mobilité de la population entraîne un manque de suivi et de connaissance de l'histoire. » (AFN, 2004). Cette mobilité touche encore plus le Nunavut que les deux autres territoires, qui connaissent quant à eux des durées de séjour plus longs, comme nous le verrons dans la seconde partie de ce rapport.

L'AFN va donc appuyer l'organisation d'activités qui visent à restaurer la mémoire du passage des francophones au Nunavut : les francophones étant pour la plupart « de passage », il faut développer au sein de cette communauté un sentiment d'appartenance, ou à tout le moins des liens de solidarité suffisamment forts pour « faire

communauté ». Il s'agit là de tout un défi pour le groupe d'aspiration, dont les membres les plus engagés sont également souvent les membres dont la durée de séjour est la plus longue. En dépit de cette réalité sociale, les organismes du groupe d'aspiration francophone ont initié une série de recherches portant sur l'histoire des francophones du Nunavut.

L'AFN a notamment porté au jour les voyages du capitaine Joseph-Elzéar Bernier au Nunavut et l'héritage qu'il a laissé. On a organisé des retrouvailles entre les descendants inuits et québécois de l'équipage afin qu'ils puissent se retrouver une centaine d'années après les voyages. Une exposition itinérante permet de faire connaître ce passé.

4.3.2 L'organisation communautaire

En 1981, des membres de la communauté francophone forment une association - l'Association des francophones de Frobisher Bay (aujourd'hui Iqaluit) - pour « créer des occasions de rencontre où l'on parle le français, mais aussi dans le but de demander officiellement à Radio-Canada d'émettre un signal qui permettrait aux résidents de capter la télévision en français. » (AFN, 2006a).

Cette idée est née de deux femmes francophones qui avaient formé un club de lecture : « Nous nous rencontrions régulièrement pour discuter littérature et pour échanger des ouvrages. Tranquillement, d'autres francophones ont joint notre groupe et l'idée de fonder une association a fait son chemin. » (AFN, 2006c). Au départ, il s'agissait donc davantage d'un « club social », mais par la



suite, ces occasions de rencontres ont favorisé la formation d'actions militantes (AFN, 2006d).

Le nom de l'Association changera en 1987 lorsque celui de la ville changera pour se nommer désormais Iqaluit. Puis, il change à nouveau en 1999 lorsque la région devient un territoire. Il devient alors l'Association des francophones du Nunavut plutôt que l'Association des francophones d'Iqaluit. Le mandat change du même coup : de régional, il devient territorial.

Les principaux secteurs d'intervention de l'AFN sont les suivants : culturel-communautaire, politico-juridique, éducation, communications, développement économique et santé.

4.3.3 L'organisation par secteurs

Il est à noter que la planification des activités communautaires du Nunavut se distingue de ce qu'on retrouve en général dans les autres provinces et territoires. Dans la planification du développement communautaire, on ne retrouve pas à côté de secteurs d'intervention des « clientèles cibles » comme les femmes, les jeunes ou les aînés. Comme on l'explique : « ... notre approche mise plutôt sur une intégration transversale de toutes les clientèles. Les intérêts et aspirations de chacune de ces clientèles se retrouvent donc, clairement identifiés ou en filigrane, à travers les divers secteurs d'intervention de l'Association. » (AFN, 2004). Toutefois, on apprend dans ce même document qu'un comité jeunesse a été créé en 2003 et est devenu membre à la Fédération de la jeunesse canadienne-française.

4.3.3.1 Le secteur de l'éducation

Le secteur de l'éducation francophone au Nunavut a été le témoin d'une progression de l'enseignement en français depuis 1985 grâce aux efforts des parents francophones réunis dans un comité (Comité de parents francophones). Alors qu'en 1985, les francophones pouvaient bénéficier d'une demi-heure d'enseignement en français par jour, en 1994, un programme d'enseignement en français est offert de la 1^{ère} à la 7^e année. En 1995, le comité des parents francophones obtient le pouvoir de gestion scolaire des francophones (AFN, 2004). C'est finalement, un processus similaire à ce qu'on retrouve dans les deux autres territoires qui s'opère dans le secteur de l'éducation en français au Nunavut : la prise en charge petit à petit de certains leviers du secteur de l'éducation par la communauté elle-même et une autonomisation progressive.

En 2001, une école francophone voit le jour, l'École des Trois Soleils. Puis en 2004, la Commission scolaire francophone du Nunavut est créée. Un Plan stratégique est élaboré pour la période allant de 2004 à 2009, puis un autre le sera pour celle de 2009 à 2013. Dans le premier plan, on mentionne le projet de loi du gouvernement territorial sur l'éducation qu'il a ensuite retiré devant les réactions des communautés francophones et inuits.

« Avec cette nouvelle loi, on a reculé. Le pouvoir de gestion et de décision n'est plus accordé aux parents : ce pouvoir est remis entre les mains du ministre. Cette loi ne respecte pas l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, ni même les jugements subséquents de la Cour

suprême du Canada en la matière. » (AFN, 2004).

Dans le plan de 2009-2013, on peut lire que :

La [Commission scolaire francophone du Nunavut] jouit actuellement d'un contexte politique et communautaire plutôt favorable. L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés garantit aux parents francophones vivant en situation minoritaire, le droit de gestion de leur système d'éducation. En plus, le gouvernement du Nunavut a fait du français une des langues officielles du territoire, ce qui implique un engagement à soutenir l'éducation en français. Cet engagement des deux paliers de gouvernement se traduit par une entente fédérale-territoriale, le Programme des langues officielles en enseignement (PLOE), qui permet à la CSFN de jouir de fonds additionnels pour combler certains des coûts supplémentaires reliés à la gestion scolaire. (CSFN, 2009).

Dans le secteur de la petite enfance, mentionnons par ailleurs l'existence depuis 2002 de la garderie *Les Petits Nanooks* grâce au soutien de l'école, de l'AFN et de parents francophones⁵⁴.

4.3.3.2 Le secteur économique

Le secteur économique fait l'objet d'une plus grande attention lorsque l'AFN adhère en 2000 au RDÉE. Suivant les axes d'intervention nationaux du RDÉE, on se

concentrera sur les secteurs du tourisme, sur la jeunesse et sur l'économie du savoir.

Le tourisme sera donc un secteur privilégié au Nunavut, destination exotique pour une clientèle en quête de destinations extrêmes : certaines expéditions pour le Pôle Nord sont en effet organisées à partir d'Iqaluit. On crée des outils (site Web et Cahier de promotion) pour promouvoir le Nunavut comme destination touristique des francophones. On tente également de développer les capacités d'accueil des touristes en favorisant un tourisme misant sur l'apprentissage culturel et un tourisme d'aventure⁵⁵. Chez les jeunes, on a favorisé la création d'une petite entreprise en appuyant un projet initié par des jeunes qui fabriquent et vendent des cartes de souvenir (les Nunacartes). On a également appuyé la production d'un court documentaire réalisé par des jeunes sur la vie au Nunavut. Du côté de l'économie du savoir, on a créé un site Internet pour répondre aux besoins de la communauté des affaires (www.definunavut.com). Ce site comprend entre autres un carrefour d'emploi pour les employeurs et ceux qui sont à la recherche d'un emploi. Il présente un répertoire des entrepreneurs francophones et quelques ressources en formation.

Au Nunavut, le RDÉE tente de créer un Comité de développement économique communautaire grâce auquel « les acteurs du développement économique s'impliqueront de plus près dans la croissance de la communauté nunavoise. » (RDÉE, site Web).

⁵⁴ Des besoins ont été identifiés par rapport à ces infrastructures dans le chapitre 8.

⁵⁵ Voir ce site Web pour avoir une idée plus précise : www.destinationnunavut.com (Consulté le 15 juin 2010).

4.3.3.3 Le secteur de la santé

Au Nunavut, comme dans plusieurs autres provinces et territoires, le constat a été fait que « les quelques professionnels et intervenants de la santé en mesure de parler le français ne suffisent pas à assurer des services de santé primaires. Le fait qu'ils ne soient pas identifiés, que leur disponibilité est variable, que leur déploiement dans le réseau de la santé est conçu en fonction des besoins généraux de services sont autant de facteurs qui limitent l'offre de services en français. » (SaFran, s.d. - b). Outre l'absence de structures de services de santé en français, il peut arriver qu'on décourage l'emploi du français dans le milieu de travail. C'est ce qui est arrivé en 2005, dans un hôpital du Nunavut, ce qui a entraîné l'envoi d'une lettre de protestation de l'AFN.⁵⁶

Le constat d'un manque de services en français au Nunavut a favorisé certaines initiatives pour accroître l'accès à ces services. La société santé en français au Nunavut (SAFRAN) a été créée par l'AFN en 2002 pour améliorer « la santé des francophones du Nunavut et [viser] un meilleur accès aux soins de santé en français sur le territoire. » (AFN, 2006a). En 2008, l'organisme change son nom pour le Réseau de santé en français au Nunavut (RÉSEFAN). Il devient en même temps indépendant de l'AFN.

Voici quelques réalisations du SAFRAN entre 2002 et 2006 :

- Réalisation d'un annuaire des intervenants en santé offrant des services en français au Nunavut.
- Organisation de campagnes d'information.
- Constitution d'un centre de ressources.

Le SAFRAN a également réalisé une recherche en deux étapes : sondage (2004) et entrevues (2006).

Dans cette recherche réalisée en 2004 et 2006, quelques constats ressortent :

- À Iqaluit, on tient à une relation avec le professionnel de la santé dans sa langue. À l'extérieur d'Iqaluit, les attentes sont plus réduites quant aux services en français.
- On souhaite généralement que le système de santé soit conçu de façon à répondre aux besoins des communautés inuits, anglophones et francophones en offrant un éventail de services de qualité sur le territoire.

L'analyse des entrevues, sur lesquelles nous reviendrons en détail dans la partie 2 du rapport, permet d'affirmer qu'il faut aussi soutenir l'offre de services en français, fournir de façon continue à la population une information à jour sur les ressources disponibles dans la communauté, les services offerts par le réseau public et leurs mécanismes d'accès (SaFran, s.d. - a). Comme dans les deux autres territoires en effet, les francophones rencontrés présentent le secteur de la santé comme le

⁵⁶ « Hay River : une lettre de protestation sera envoyée au directeur de l'hôpital pour signifier l'indignation de l'AFN face à la réprimande servie à un employé pour le fait qu'il se soit exprimé en français sur les lieux de travail. » (AFN, 2005).

secteur dans lequel beaucoup d'efforts sont encore à faire.

Cette recherche a permis de formuler les recommandations suivantes :

- élaborer un modèle de services de santé primaires, propre au Nunavut ;
- développer des projets de promotion de la santé, de prévention et du traitement de blessures pour les francophones ;
- établir un partenariat SAFRAN-MSSS afin de développer une stratégie de recrutement et de rétention de professionnels de la santé et des services sociaux offrant un service de qualité en français (*idem.*).

La première recommandation vise à adapter les services de santé à la population francophone. Trois composantes devraient être prises en compte par un tel modèle :

- 1) les services et soins jugés prioritaires,
- 2) l'offre de programmes et activités de promotion de la santé, et
- 3) l'accueil, l'orientation et la référence des personnes aux services et professionnels.

Un des objectifs poursuivis est d'atteindre un seuil de services garanti dans les domaines jugés prioritaires. Ces domaines ont été identifiés comme suit : 1) la médecine et les soins familiaux, 2) les soins psychosociaux, 3) les services d'urgence, 4) certains services spécialisés:

ophtalmologie, optométrie, soins dentaires et pharmacie et 5) le maintien et le développement de médecines douces et alternatives, en particulier les services de chiropractie et d'ostéopathie.

Dans une présentation faite de concert avec les réseaux de santé des T.N.-O. et du Yukon devant le Comité permanent des langues officielles (SaFran, 2007), on présente les avantages qu'offre le fait d'avoir implanté des réseaux dans le secteur de la santé. Cela a permis d'identifier les besoins de services en santé, de sensibiliser la population et les intervenants à l'importance de demander des services en français, d'élaborer des solutions pour développer l'offre de services francophones en santé de participer aux actions pour accroître les services en français et le recrutement de professionnels qui maîtrisent le français (*idem.*).

Dans la foulée du SAFRAN, le RÉSEFAN poursuit les efforts pour favoriser un meilleur accès aux services de santé en français. Pour la phase 2008-2013, on mise sur le réseautage et les partenariats pour développer des projets, sur l'obtention de ressources humaines en santé, et sur l'organisation des services de santé (RÉSEFAN, s.d.). Les projets visent à mieux connaître les besoins en santé de la communauté francophone, à sensibiliser les intervenants en santé, à rendre l'information sur la santé disponible en français, à établir des liens avec les responsables de l'organisation des services de santé, promouvoir la formation en santé (*idem.*)



4.3.3.4 Les médias et les communications

Au Nunavut, comme au Yukon, c'est le secteur médiatique qui a été le déclencheur des mobilisations communautaires francophones. Le premier mandat de l'Association des francophones de Frobisher Bay (AFFB) a en effet été d'obtenir le signal de Radio-Canada en français dans leur région. Après un refus du CRTC à leur demande, qui se justifiait en fonction des coûts et du faible nombre de francophones, on décide de procéder à l'achat de l'équipement en faisant une levée de fonds. La présidente de l'époque raconte : « Nous étions complètement illégaux : nous étions sur le site de Transport Canada sans permission et nous rediffusions sans autorisation du CRTC ! » (AFN, 2006a). Après des négociations avec les autorités gouvernementales fédérales, l'Association se voit accordée le droit de laisser ses équipements sur le terrain.

En 1986, Communications Canada accorde la certification nécessaire qui permet à l'AFI de retransmettre le signal de Radio-Cité Montréal sur la bande FM. Cependant, les efforts se poursuivent pour obtenir un poste de diffusion local. Des levées de fonds s'effectuent, on achète de nouveaux équipements et on organise des ateliers de formation sur la gestion d'une radio et l'animation. On crée ainsi la station de radio CFRT FM à Iqaluit (prononcer *cé fret* !) qui entre en opération en 1994 et qui reçoit en 1993 le prix de la meilleure recrue de l'Alliance des radios communautaires (ARC) « parce qu'elle est la radio francophone au Canada qui s'est mise sur pied le plus rapidement et avec le plus petit budget ! » (AFN, 2006a).

Lorsqu'on demande à un animateur l'importance de la radio pour la communauté, il souligne le fait d'offrir des informations aux francophones et d'entretenir les liens entre les francophones : « La radio permet d'entretenir un contact privilégié avec les habitants d'ici et, selon moi, CFRT est le poumon de l'AFN ; il permet de communiquer, en français, de l'information sur l'actualité du Nunavut et de partager des passions. » (AFN, 2006b). Cette dimension organisationnelle rejoint, comme nous le verrons dans la partie 2 du rapport, une dimension plus communautaire et contextuelle des médias francophones de plus en plus soulignée par les usagers comme par les responsables de ces médias : informer la communauté, en français, sur l'actualité des territoires, et pas seulement sur les activités associatives et communautaires.

4.4.3.5 Le journal

La communauté francophone du Nunavut bénéficie d'un journal hebdomadaire, *Le Nunavoix* qui est publié par l'AFN et distribué aux membres de l'Association et à divers endroits à Iqaluit. Depuis 2009, il est aussi en ligne. Avant lui, la communauté avait créé en 1988 un bulletin de liaison. C'est en 2002 que le bulletin de liaison devient *Le Nunavoix*.

Sur Internet, l'AFN reçoit en 1997 un financement dans le cadre du programme Franccommunautés virtuelles pour créer, à partir d'Iqaluit, un portail sur la francophonie du Grand Nord canadien, *Le Toit du monde*. Dans la foulée de ce projet, on crée une version imprimée du portail en créant un magazine au même nom qui

présente l'actualité du Grand Nord. Ce magazine, de grande qualité, n'est plus financé. Il a continué à exister jusqu'en 2004 en version électronique.

4.4.3.6 L'Internet

La communauté francophone du Nunavut a créé un véritable espace virtuel grâce à la conception de plusieurs sites Web. Voici les sites Web de la communauté recensés à l'été 2009 :

- Toit du monde (Magazine),
- Franconunavut.ca (Portail Web),
 - Le Nunavoix (journal disponible sur le portail),
 - Safran (Santé : site sur le portail),
 - RDÉE (site sur le portail),
- Destinationnunavut.ca (tourisme),
- DefiNunavut.ca (emplois et affaires),
- Trois-soleils.ca (école),
- Csfm.ca (commission scolaire).

Le milieu associatif et communautaire s'est donc largement approprié la plateforme qu'offre Internet.

4.4.3.7 La vie culturelle

On peut le lire dans le Plan de développement global pour 2004-2009 (AFN, 2004), qu'il n'y a presque pas d'artistes ou d'écrivains francophones au Nunavut. Pour assurer néanmoins une vie culturelle, la communauté franco-nunavoise organise plusieurs événements culturels en invitant des artistes francophones à venir présenter leurs œuvres au Nunavut.

4.3.4 La gouvernance communautaire

4.3.4.1 L'espace francophone

L'organisation d'activités communautaires en français pose le problème de l'espace physique. Si l'AFFB loue un local pour y mener ses activités jusque dans les années 1980, en 1987, elle se dote d'un local pour y installer l'association et organiser ses activités (centre communautaire). Le centre communautaire permet aux francophones de se réunir pour mener à cet endroit leurs activités, et notamment les rassemblements, les cafés ou les repas communautaires. Des spectacles sont également produits. Cependant, la communauté francophone caresse depuis une dizaine d'années le projet d'obtenir un Carrefour de la francophonie qui hébergerait

- des bureaux de l'Association,
- une salle multifonctionnelle pouvant accueillir jusqu'à 250 personnes,
- un café et service de traiteur,
- une garderie,
- une radio communautaire,
- ainsi qu'un centre de services en français.

Pour assurer des revenus, on prévoit des espaces à bureau supplémentaires qui pourraient être loués à d'autres organisations (Le Nunavoix, vol. 8, n° 8, 2009).



4.3.4.2 L'apprentissage de la gouvernance communautaire

À lire le Plan de développement global (PDG) couvrant la période de 2004 à 2009, il semble que l'apprentissage de la gouvernance communautaire ait été un processus difficile et émaillé de conflits ayant laissé des traces.

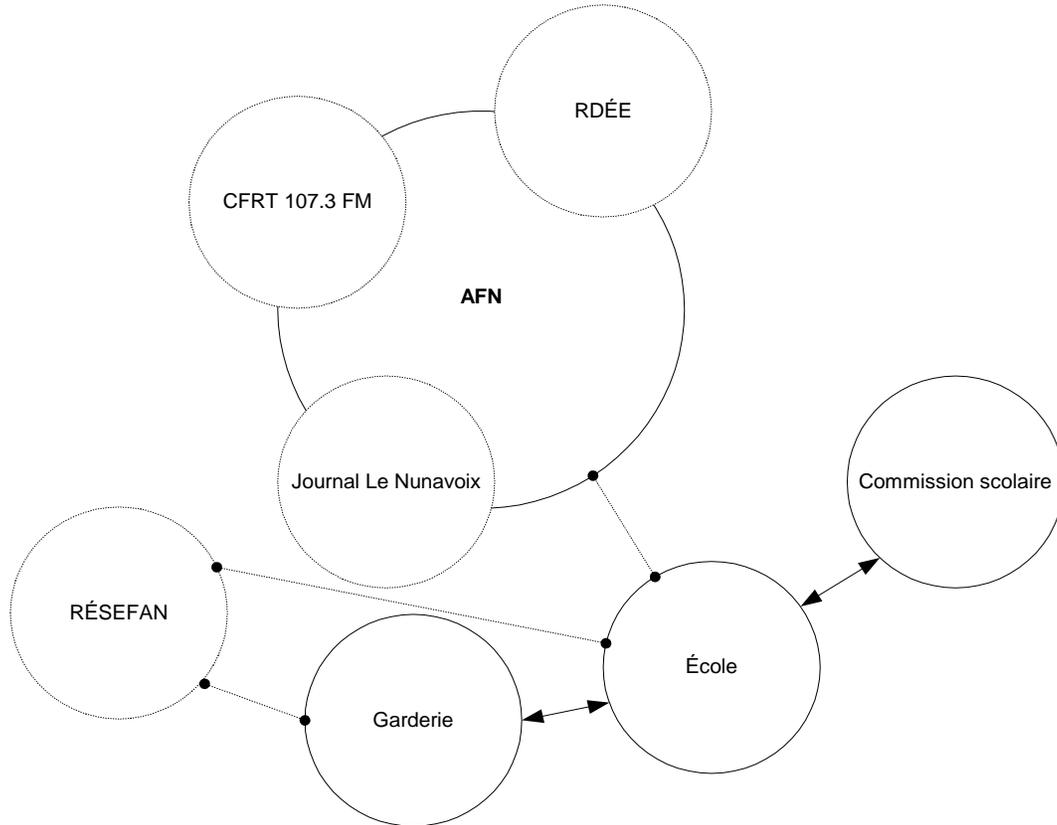
une image claire de ce que la communauté ne voulait plus s'est imposée à notre conscience : finis les élus et les administrateurs qui font passer leur intérêt personnel et leur soif de pouvoir avant le mieux-être de la communauté ; finis les actions non concertées et les gestes improvisés qui ne tiennent pas compte des intérêts supérieurs de la communauté ; finie une école qui ne travaille pas en étroite collaboration avec le reste de la communauté et qui ne favorise pas l'implication des parents comme premiers enseignants de leurs enfants ; finies les gens qui ont des responsabilités à notre endroit et qui ne les assument pas (AFN, 2004).

On comprend l'importance de la concertation et de mettre en place des structures décisionnelles qui répondent d'abord à l'intérêt général de la communauté, ce qui n'est jamais facile, surtout dans de petites communautés. Plusieurs activités de consultations sont menées à la suite d'un renouvellement de la vie communautaire afin d'apporter des changements jugés nécessaires : « De ces cogitations ressort le besoin de revoir les structures, les rôles et les responsabilités de chacun, de même que les modes d'intervention et de collaboration. » (AFN, 2004). La forte concentration territoriale

des francophones à Iqaluit, de même que les limites financières limitent toutefois l'exercice de la consultation aux francophones d'Iqaluit (*idem.*). La structure communautaire de gouvernance au Nunavut est similaire à celle qu'on retrouve dans les autres provinces et territoires. Cependant, on se demande si cette structure est adaptée au Nunavut et s'il vaut mieux « qu'un organisme "fait au Nunavut", par et pour les Franco-Nunavois, servirait mieux leurs intérêts spécifiques » (*idem.*).

La réalité du monde associatif au Nunavut module la forme que prend la gouvernance dans cette communauté. L'AFN est l'organisme porte-parole de la communauté francophone et offre également l'espace de discussion à l'intérieur duquel se déterminent les priorités de la communauté. On ne retrouve pas de table de concertation réunissant plusieurs organismes pour établir les priorités. Dans le cadre des accords de collaboration conclus avec le gouvernement fédéral, on met en place des tables de concertation locales composées de membres de l'AFN. À l'échelle territoriale, le conseil d'administration de l'AFN constitue cet espace de concertation. Un comité conjoint, qui est devenu ensuite, le cercle de collaboration, réunit des représentants de la communauté francophone et du gouvernement fédéral, et d'autres milieux au besoin, pour assurer un échange d'informations utiles aux deux acteurs.

Figure 11
Schéma de l'organisation communautaire francophone au Nunavut



4.3.5 La question du rapport à l'autre

L'« autre » au Nunavut c'est d'abord la communauté inuit. Dans ce territoire, la communauté francophone appuie clairement les Inuits dans leurs revendications linguistiques : « L'Association des francophones du Nunavut adhère fermement au principe en vertu duquel, au Nunavut, l'inuktitut doit bénéficier d'un statut et de droits égaux à ceux de l'anglais et du français. Pour nous les membres de la communauté franco-nunavoise, l'Accord de revendications territoriales du Nunavut porte en lui le germe de cette reconnaissance et doit soutenir le plein épanouissement de la langue et de la culture inuits sur ce territoire. » (AFN, 2004).

Même si les rapprochements ne sont pas toujours aisés, plusieurs efforts ont été faits pour favoriser les liens et les échanges culturels entre la communauté francophone, inuit et anglophone. Au début des années 1990, une garderie multiculturelle est créée afin de rallier les cultures francophone, inuits et anglophone en proposant aux enfants des activités dans les trois langues. En 2001, un camp de musique traditionnelle est organisé à l'école Nakasuk afin de permettre à des élèves francophones et inuits de découvrir les rudiments des traditions musicales françaises et canadiennes-françaises. En 2003-2004, l'exposition « Ilititaa... Bernier, ses hommes et les Inuits », initiée par l'AFN, permettait de réunir des familles inuits et francophones ayant des ancêtres communs, soit les membres de l'équipage de Bernier (AFN, 2004).

Par ailleurs, l'AFN tente de développer

des liens avec des partenaires nationaux ou internationaux, notamment avec le Musée maritime du Québec, l'Ambassade de France au Canada et l'Institut national des langues et civilisations orientales à Paris (AFN, 2004). À ce titre, le Nunavut jouit d'un avantage : communauté boréale par excellence, le Nunavut attire l'attention tant en Europe qu'en Amérique du Nord, favorisant ainsi les projets de coopération. Il y a là pour la communauté francophone une possibilité politique quant à l'amélioration du statut du français dans le territoire, grâce à des partenariats internationaux potentiels.

4.3.6 Le rôle et la responsabilité de l'État

4.3.6.1 Le contexte législatif et juridique

Le contexte législatif en ce qui touche la langue au Nunavut est particulier en ce sens que tout en protégeant et en reconnaissant l'égalité de l'anglais et du français, on reconnaît également l'égalité juridique de l'inuktitut. La Loi créant le Nunavut mentionne que l'Assemblée législative du territoire possède les compétences de « la préservation, l'utilisation et la promotion de la langue inuktitut, dans la mesure où les lois qui en résultent ne portent pas atteinte au statut du français et de l'anglais, ni aux droits afférents. » (Gouvernement du Canada, 2009).

Au moment de la création du Nunavut, la Loi sur les langues officielles du Nunavut reprenait celle des T.N.-O. À l'article 38 de la Loi sur le Nunavut, on mentionnait qu'on ne pouvait pas la changer sans l'agrément du Parlement (Loi sur le Nunavut) :



La loi de la législature reproduisant pour le Nunavut, conformément au paragraphe 29(1), l'ordonnance des Territoires du Nord-Ouest intitulée Loi sur les langues officielles et édictée le 28 juin 1984 ne peut être abrogée, modifiée ou rendue inopérante par la législature sans l'agrément du Parlement...

En 2008, on adopte une nouvelle Loi sur les langues officielles spécifique au Nunavut. Reconnaisant que la majorité de la population du Nunavut parle l'inuktitut, la nouvelle Loi reconnaît la langue inuit, l'anglais et le français comme langues officielles du Nunavut. Un Commissariat aux langues officielles existe au Nunavut pour voir au respect de la Loi sur les langues. Il voit ses pouvoirs renforcés en 2009 pour accomplir son travail. Cette même année 2008, une Loi sur la protection de la langue inuit (LPLI) est adoptée pour protéger et revitaliser la langue inuit. Si on reconnaît le français comme langue officielle, on met des efforts supplémentaires pour revitaliser la langue inuit qui est menacée. En fait, on mentionne explicitement dans la Loi que la priorité est accordée à la « revitalisation de l'inuinnaqtun » (Loi sur les langues officielles du Nunavut, par. 3 (3)).

Un forum sur la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles du Nunavut fut organisé en mars 2009 concernant le volet francophone. Une seconde rencontre sur les langues officielles a été organisée en mars 2010 pour réfléchir à la protection de la langue inuit ainsi que de la langue française. Malgré l'affirmation de l'égalité du français avec l'anglais et la langue inuit, on semble tendre vers une vision qui affirme plutôt l'égalité entre l'anglais et la langue inuit. Dans un document où le

gouvernement territorial présente sa vision de l'avenir du Nunavut, on peut lire ceci :

En 2020, le Nunavut sera un endroit où [...] Le Nunavut est une société bilingue, inuktitute et anglaise, respectueuse et engagée à respecter les besoins et les droits des francophones (Gouvernement du Nunavut, s.d - a) ;

On peut lire la réaction de l'AFN dans un document intitulé « Vous ne parlez pas inuktitut ? Tassez-vous ! » (AFN, 2006e) qui voudrait que le gouvernement concilie « ... trois langues officielles, pas deux : un concept incompréhensible pour la majorité des non Inuits... et pourtant, combien légitime ! » (*idem.*).

4.3.6.2 L'analyse des services

Le gouvernement territorial a défini un plan d'action dans lequel il prévoit promouvoir les services en français. On peut noter que ce plan de travail est né de discussion entre le gouvernement et l'Association francophone visant l'élaboration d'un modèle de prestation de services en français sur l'ensemble du territoire (CLO, vol. 7, n° 3, 2001). Un lien de collaboration avec l'AFN est mis en place pour faciliter la conception d'un plan de mise en œuvre des services en français. Des services de traduction et d'interprétation sont prévus notamment en matière législative et juridique. On prévoit des actions pour intégrer les francophones dans l'embauche du personnel gouvernemental (Gouvernement du Nunavut, s.d. -b).

Dans le PDG de 2004 à 2009 (AFN, 2004), on visait la création d'un guichet unique au gouvernement territorial, et



même municipal (Iqaluit) pour faciliter l'offre des services et de l'information en français.

4.3.6.3 L'engagement de l'État

L'État canadien apporte un soutien financier au secteur communautaire francophone au Nunavut. Plusieurs initiatives en éducation, en santé, en économie, en culture et dans le secteur associatif contribuent à la vitalité communautaire.

Dans l'entente-cadre Canada-Nunavut sur la promotion du français et de l'inuktitut, on peut voir la forme que prend l'engagement du gouvernement envers la communauté francophone du Nunavut. Une grande partie des fonds (1,5 millions \$ en 2006-2007) va aux primes de bilinguisme accordées aux fonctionnaires de même qu'aux activités de traduction. Puis une partie moins importante (300 000 \$) fait l'objet d'un accord de collaboration entre le gouvernement fédéral et l'AFN. L'accord de collaboration contribue au soutien des activités et des organismes communautaires.

D'autres ministères du gouvernement fédéral interviennent pour appuyer le développement de la communauté franco-nunavoise. Par exemple, en 2007, le ministère des Affaires indiennes et du Nord a pris des mesures pour l'épanouissement des CLOSM en investissant dans des programmes spéciaux, par le biais du PICLO, comme le projet de tourisme culturel de l'Association francophone du Nunavut, le

projet incubateur d'entreprises de l'Association francophone du Nunavut et le projet de campagne de sensibilisation et de marketing social de l'Association francophone du Yukon (CLO, 2008). Santé Canada soutien les initiatives en santé tandis que Service Canada soutien le RDÉE dans le domaine économique.

4.3.6.4 Les partenariats avec l'État

Malgré des difficultés à se faire entendre auprès du gouvernement territorial, l'AFN a réussi à établir des liens de collaboration avec les plus hauts représentants du gouvernement territorial. Cependant, il est difficile de développer des relations de partenariats durables et un climat de confiance en raison de la grande mobilité du personnel. « À peine établissons-nous un climat de confiance que le titulaire du poste est muté ou repart vers le sud... Éternel recommencement, qui mine la volonté de nos représentants bénévoles. » (AFN, 2004).

Comme nous l'avons mentionné, des liens de collaboration ont été établis afin de favoriser la mise en œuvre des services gouvernementaux en français. Dans l'Accord de collaboration entre le gouvernement fédéral (Patrimoine canadien) et l'AFN, on peut lire que le « ministère du Patrimoine canadien encourage le gouvernement territorial à tenir compte des objectifs du Plan de développement global de la communauté dans son plan de services en français. » (Patrimoine canadien, 2009).

PARTIE 2

PARCOURS PERSONNELS, PRATIQUES ET REPRÉSENTATIONS

Chapitre 5 – Parcours personnels : une communauté de migrants

Avant-propos

Après avoir approché la question des francophonies boréales à travers des portraits historiques, statistiques et institutionnels, nous proposons ici d’approfondir notre connaissance de ces communautés en nous intéressant cette fois aux individus eux-mêmes, et à leurs paroles, paroles à travers lesquelles il nous est possible de mieux comprendre leurs expériences particulières, de même que leur pratiques et leurs représentations. Car quitter son lieu d’origine ou de vie pour s’installer dans le Nord canadien représente d’abord une expérience individuelle ou familiale avant d’être la contribution à une expérience communautaire.

Ces récits recueillis au cours de nos six terrains nous permettront de *mieux comprendre* les problématiques et enjeux soulevés dans les chapitres précédents, grâce à la découverte possible du *sens* que peuvent donner les membres de la communauté à la langue française et à leurs comportements communautaires et linguistiques. Ces récits suggèrent en effet des liens entre les enjeux communautaires spécifiques soulevés notamment par les organismes et la situation particulière des francophones des territoires. Bien évidemment, aucun récit n’est à lui seul représentatif de l’ensemble des francophones, mais chacun, avec ses singularités, participe à la construction d’une vie communautaire. L’implication de

chaque intervenant est aléatoire et diverse : les « silencieux », les « usagers » et les « militants » n’ayant pas la même résonance ni le même impact sur le fonctionnement de la vie communautaire. Nous avons donc préféré ici « compiler » et agréger ces récits pour en livrer un portrait type des expériences, pratiques et représentations des francophones rencontrés sur place, notre objectif n’étant pas de singulariser, mais bien de comprendre les valeurs et les comportements propres aux communautés francophones à l’étude.

D’emblée, nous souhaitons insister sur l’importance du phénomène de migration chez les francophones rencontrés dans les territoires et des caractéristiques de ces individus en tant que migrant. Car cette qualité de migrant a des conséquences directes sur les structures et les formes que peut prendre la vitalité linguistique de la communauté et partant, sur les aménagements et adaptations nécessaires des services linguistiques qui leur sont offerts. Comment en effet gérer un renouvellement permanent de la plupart des membres de la communauté ? Les défis, liés à ce mouvement permanent de population sont nombreux, et très différents de ceux rencontrés dans les communautés du Sud, elles aussi confrontées à des mouvements de population (migration des jeunes vers les grands centres ; immigration internationale), mais à une bien moindre



échelle : quelle communauté du Sud, en effet, se trouve composée de 80 % de ses membres venus d'ailleurs ? Quelle communauté voit la plupart de ses membres quitter régulièrement la région, après un séjour de deux à cinq années ?

Car si la très grande majorité des francophones viennent d'ailleurs, ils envisagent également, comme nos interlocuteurs nous l'ont pour la plupart mentionné, de repartir un jour. À noter que d'après les entretiens, la durée moyenne des séjours est variable d'un territoire à un autre : 2-3 ans au Nunavut, 3-4 ans aux T.N.-O. et 4-5 ans au Yukon. À noter également : les durées de séjour tendent à s'allonger. Cependant, les séjours restent en grande partie encore temporaires.

Cette situation a donc une incidence sur la vie de la communauté : nous verrons en particulier dans la troisième partie du rapport que la question du recrutement et de la formation d'une main-d'œuvre qualifiée par exemple pose un problème, tant au sein des organismes qu'au sein des institutions communautaires ou territoriales. Cette identité de « migrant », qui touche d'ailleurs également les anglophones non-autochtones venus pour la plupart « du sud », a un impact particulier sur les francophones, et leur manière de concevoir l'enjeu linguistique et la place du français au sein du territoire, et également sur leur volonté de promotion du français. Quelle mobilisation peut-on espérer, en effet, de citoyens « de passage » ? Nous verrons qu'on dépit de cet a priori négatif quant au degré d'implication de ces francophones « de passage », les mobilisations communautaires semblent bien actives.

Cette situation a également un impact direct sur le rapport de chaque individu à son environnement linguistique et culturel : les francophones des territoires, parce qu'ils sont des migrants, venus d'ailleurs et pour la plupart d'entre eux installés de manière non définitive, n'ont pas nécessairement les mêmes besoins ni les mêmes attentes en matière de services dans leur langue. Non pas que ces besoins soient moindres ou plus importants que dans le sud. Ils sont simplement, parfois, différents.

Un autre point convient d'être mentionné avant d'entamer ce portrait global des francophones des territoires à travers le compte-rendu de leur propre parole : tous s'accordent, et surtout ceux qui sont installés depuis plus de 10 ans, pour dire que les « choses ont changé », pour le meilleur et pour le pire, parfois. Concernant la place du français, sa reconnaissance, sa visibilité et sa vitalité, de grands progrès ont pu être accomplis. Le mérite de ces transformations est toujours attribué, d'abord au travail de mobilisation et de revendication du groupe d'aspiration francophone au profit de la communauté, et ensuite à une société territoriale dont on relève souvent les vertus de tolérance, d'acceptation de la différence, et les efforts souvent faits pour accommoder le francophone à une réalité linguistique très anglophone. Un point noir au tableau cependant dans ce changement : la lenteur des administrations à garantir aux francophones ce à quoi ils ont droit, malgré les revendications linguistiques, présentées comme modestes et mesurées.

En vue de faire le point sur ce rapport, à notre sens spécifique des francophones des territoires à leur langue, nous avons

souhaité produire un portrait le plus précis et concis possible, de leurs comportements linguistiques, et de leurs représentations communautaires. Trois chapitres se succéderont pour rendre compte des valeurs et des représentations des francophones dans les territoires. Un premier chapitre est consacré au contexte de l'installation et du désir de rester ou de repartir. Le second chapitre se concentre surtout sur les pratiques linguistiques et communautaires dans les principaux réseaux de sociabilité des francophones des territoires. Le troisième chapitre porte sur les représentations linguistiques et communautaires des francophones, c'est-à-dire sur la façon dont ils perçoivent le français et la francophonie dans leur environnement social et culturel au sein des territoires.

Introduction

Dans les chapitres précédents, nous avons montré qu'une des principales caractéristiques des communautés francophones des trois territoires était que la plupart de leurs membres sont nés à l'extérieur du territoire, et proviennent soit du Canada « du Sud » (les provinces, et en particulier le Québec, très fortement représenté sans que nous puissions donner un chiffre exact de cette représentation), soit de la francophonie internationale. Dans nos déplacements en effet, il n'était pas rare que nous rencontrions, surtout au Yukon et dans une moindre mesure au Nunavut et aux T.N.-O., des francophones, parfois installés depuis plusieurs dizaines d'années, et d'origine française, belge et suisse notamment. Ceci n'est d'ailleurs pas propre aux francophones : on évoque la présence aux T.N.-O. de dizaines de

nationalités différentes. Quant au Yukon, la présence d'une forte communauté germanophone est illustrée par la présence dans les principaux sites touristiques, de brochures et pamphlets en allemand, destinés aux nombreux touristes germanophones qui viennent chaque année au Yukon. Une ligne aérienne relie par ailleurs directement Francfort à Whitehorse.

Nous proposons dans ce chapitre de faire le bilan des récits que nous ont fait les personnes rencontrées, récits qui se rapportent à leur parcours, allant de leur installation à leurs éventuelles intentions, parfois, de départ. Les raisons de l'installation, comme du départ envisagé sont évoquées. Ces expériences et parcours ont été « agrégés ». Il n'est en effet pas possible, pour des raisons de confidentialité, d'évoquer dans le cadre de ce rapport des « récits de vie » stricto sensu qui nous permettraient de mieux comprendre les déterminants de l'installation, ou les modalités et les motivations du départ. Mais ces éléments d'expériences évoquées nous aident à prendre la mesure des défis et des enjeux auxquels sont confrontés les francophones dès leur arrivée, au moment de leur départ, et durant tout leur « séjour » plus ou moins durable, ou leur installation dans les territoires. Ils permettent également de mieux comprendre la place, parfois secondaire et accessoire, parfois essentielle et centrale qu'occupe l'enjeu linguistique dans leurs démarches quotidiennes. Une démarche d'individu arrivant au sein d'un territoire, avec des besoins essentiels par rapport auxquels la communauté francophone peut parfois jouer un rôle crucial.



5.1 Venir

5.1.1 Les raisons évoquées de l'installation

Les motivations de l'installation sont très **diverses**, et reflètent souvent le parcours antérieur de nos interlocuteurs. En dépit de « portraits types » qu'il est possible de produire quant aux arrivants (l'aventurier ; le jeune en quête d'expérience ; le célibataire venu « faire de l'argent » ; l'amoureux des grands espaces et des activités de plein air ; le curieux venu découvrir les cultures autochtones), c'est un ensemble très divers d'individus et de destins et qui participent, à leur arrivée, à une vie communautaire à part entière qui s'apparente, de par cette diversité, aux structures communautaires qu'on retrouve au sud. On rencontre en effet, comme au sud, des familles, des retraités, des jeunes, des enfants, etc. Mais ces individus sont pour la plupart venus d'ailleurs, pour des raisons fort diverses.

Le hasard caractérise certains parcours : les personnes n'ont pas spontanément planifié leur installation dans le nord, mais ils y étaient de passage et ont décidé d'y rester, profitant d'une opportunité, sans que la durée du séjour ne soit d'ailleurs déterminée. C'est le cas de Daniel :

J'étais, en fait j'étais sensé aller cueillir des pommes en [province canadienne] pis j'ai abouti ici par hasard. (...) On a manqué un peu de sous en chemin, on a décidé d'essayer voir si on pouvait pas trouver une job à Yellowknife pour une couple de semaines. (...). Moi,

j'étais celui qui voulait partir le plus vite mais je parlais pas anglais. Pis la seule job que j'ai trouvée en arrivant ici, c'était dans [un organisme du réseau francophone]. Pis y m'ont fait signer un contrat d'un an, j'étais pris ici, fait j'suis resté. (Daniel, aux T.N.-O. depuis plus de 5 ans).

Parmi ces hasards, **les vacances** dans une région présentée comme exceptionnelle, constituent souvent une première « expérience » des territoires, qui peut s'avérer concluante et aboutir à une installation parfois définitive. C'est, par exemple, l'expérience de Donald, présent au Yukon depuis plus de dix ans :

Bien, la première fois que je suis venu ici c'était pour ma chasse (...). J'aimais de quoi parce que ça r'semble beaucoup au [région du Québec] d'où je viens (...). On peut aller en forêt n'importe quand, (...) ce n'est pas où il a toujours mettre ta main dans ta poche pour aller en forêt, on achète une carte pour un terrain de camping qui vaut toute l'été, toute les terrains de camping du Yukon. (Donald, Yukon).

Ces « hasards » évoqués ne sont pas anodins, comme l'illustre l'expérience de Donald. Ils sont bien souvent le produit **d'expériences antérieures**, d'événements déterminants, ou plus simplement de préférences préparant en quelque sorte le terrain d'une installation réussie. Il faut noter ici que les récits que nous présentons ne concernent par définition que ceux qui se sont effectivement installés, et qui nous racontent donc leur expérience et leurs motivations, avec leur mots et leurs

intentions, plus ou moins explicites, de réinterpréter leur passé à l'aune de leur réalité présente.

Au niveau des expériences antérieures évoquées, il est possible de repérer certaines lignes de force. Les personnes qui s'installent dans le nord sont, pour la plupart, **habituées à se déplacer**.

Moi ça fait [plus de cinq ans] que je suis aux Territoires du Nord-Ouest et puis ça fait six ans particulièrement ici [dans une petite communauté à l'extérieur de Yellowknife]. J'ai commencé dans une petite communauté du, du très Grand Nord [X]. (...) Quand j'ai quitté [une province canadienne], je suis allée [dans une autre petite communauté] pour enseigner, et puis ensuite pendant cette première année scolaire j'ai eu la possibilité de venir travailler [dans] (...) une école francophone [des T.N.-O.] que je savais pas qui existait, j'avais aucune idée qui avait une école francophone et puis ça m'a semblé intéressant donc je suis venue, donc me voilà ça fait [plus de cinq ans]. (Vicky, T.N.-O.)

Les personnes rencontrées font parfois état de leur volonté soit de **fuir** le lieu qu'elles quittent, soit de tenter leur chance ailleurs. Dans cette quête d'ailleurs, l'altérité et l'« étrangeté » des territoires attirent. Leur éloignement et les mythes qui entourent encore ces lieux présentés comme des « bouts du monde » attirent une certaine catégorie de personnes. Des personnes parfois en rupture, suite à une vie antérieure plus ou moins difficile.

J'ai décidé de partir [aux T.N.-O.] pour des raisons familiales, divorce toute là mais j'ai, je demeure, j'ai choisi Yellowknife parce que y'avait un travail ici pour moi, un petit travail de trois mois (...) donc j'ai décidé on va, on va vers, on va mais je pense c'était une bonne décision parce que, en fin de compte j'ai fait, j'ai fait une vie ici donc je suis très très, j'suis content que j'ai choisi, j'avais choisi Yellowknife (Franck, T.N.-O.).

Ainsi, au Yukon par exemple, certains interlocuteurs évoquent dans les entretiens plusieurs « **vagues** » de **migrants francophones** qui sont arrivés : trappeurs, mineurs et jeunes. Ils perçoivent leur expérience comme le prolongement de celle des premiers migrants à l'époque de la ruée vers l'or, dont le parcours a été jalonné de renoncements et de déconvenues, avec l'idée que la réalité du Nord désenchante certains.

Ce qui semble caractériser ces individus, c'est leur acceptation ou leur recherche d'un mode de vie alternatif à celui du sud. Sébastien, au Yukon depuis plus de vingt ans, évoque la spécificité des gens qui s'installent au Yukon, souvent bien diplômés, et adeptes d'**expérience de vie alternative** :

Les gens vont dans le nord pour leur mode de vie alternatif, il y a beaucoup de gens qui ont de l'éducation, beaucoup d'éducation, beaucoup de maîtrises, de doctorats, des gens qui ont des formations, qui vivent dans la forêt (Sébastien, Yukon).

C'est aussi la recherche d'une simple **expérience de vie** qui attire notamment des jeunes dans les territoires. Il ne s'agit alors pas de vouloir rompre avec le lieu d'origine ou même de le fuir, mais d'inscrire dans un parcours, par exemple entre deux années d'études, un temps de découverte, comme le raconte Hélène, au Nunavut :

Bien y'a beaucoup de personnes qui m'ont découragée : « Va pas là, y'a de la violence, tu t'en vas dans un trou là ». Pis... mais sinon, moi, j'étais convaincue, moi j'avais déjà fait des voyages auparavant, pis on dirait que là j'avais envie de changer d'air, de vivre une autre expérience. Pis c'était surtout d'enseigner à des enfants d'un autre endroit que du [province d'origine]. Ça, ça m'attirait beaucoup, c'était une expérience de vie pour moi. Fait que c'est vraiment pour ça, là, que j'ai fait le choix de venir ici là (Hélène, Nunavut).

L'idée de ces quêtes d'expérience, c'est de pouvoir vivre, sans trop de risques, la petite (ou la grande) aventure, et ce à tout âge, comme le raconte Claudine, bientôt à la retraite :

Je travaillais en [province de l'Ouest canadien], mon mari avait son [emploi] (...) j'commençais à trouver la vie monotone. (...). Alors je cherchais quelque chose, genre de p'tite aventure et puis y'a regardé dans le journal et puis il a vu une annonce (...). C'était une grosse décision oui, mais parce que quand on avait notre ..., tous les gens là-bas nous disaient : « Vous êtes fous, qu'est-ce que vous pensez à votre

âge de quitter tout ce que vous avez ! » Et puis, mais je sais pas, j'avais l'intention de changer ma vie. (Claudine, Nunavut)

Il n'est pas rare également que l'installation des enfants dans un territoire s'accompagne par la suite de l'installation des parents. C'est particulièrement le cas au Yukon, de même qu'aux T.N.-O., où la « proximité » relative de la Colombie-Britannique et de l'Alberta permettent à certains retraités originaires de ces provinces de s'installer. D'autres francophones rencontrés sont simplement restés après leur retraite. C'est particulièrement le cas au Yukon. Une militante à la retraite, et qui organise occasionnellement des activités pour les aînés, raconte :

Les personnes âgées à ce moment-là, y'en avait pas énormément. Mais, là maintenant, les gens demeurent, restent. C'est notre cas à nous-autres aussi (...). De plus en plus, les gens demeurent ici, restent ici. Parce que chacun, le groupe des aînés a commencé avec une ou deux personnes, y'a grossi tranquillement parce qu'y' sont plusieurs aînés, 50 et plus, fait qu'à ce moment-là, y'ont élargi la marge du fait qu' y'a des personnes qui vont vouloir faire partie de ces activités-là. (Clarisse, Yukon).

Qu'est-ce qui attirent les francophones ? On le voit, les raisons évoquées sont très personnelles et l'installation dépend ensuite des possibilités diverses rencontrées sur place. Encore une fois, nous n'avons pas rencontré de

personnes ayant échoué dans leur installation, pour la bonne et simple raison que ces derniers sont repartis. Les raisons évoquées par nos interlocuteurs ne sont pas particulières aux francophones, ou plutôt, **le facteur linguistique ne semble jamais intervenir dans le choix de s'installer dans les territoires, car il est en grande partie ignoré au sud.** Il reste à savoir si cette méconnaissance, ou l'a priori qui l'accompagne, en dissuade certains de s'y installer, en particulier les francophones qui ne connaissent pas la réalité linguistique du territoire, et la possibilité de pouvoir y vivre et y obtenir des services en français. Ceci étant, comme nous le verrons, le facteur linguistique peut intervenir dans le bon (ou le mauvais) déroulement de l'accueil et de l'installation.

L'opportunité, la prise de décision

Bien évidemment ces raisons relatives à la rupture ou à la volonté de « changer d'air » s'accompagnent de raisons beaucoup plus pragmatiques comme le suggère le témoignage de Claudine. En la matière, le Nord peut présenter des avantages financiers divers qui jouent un rôle parfois crucial dans la prise de décision de s'y installer. On peut souhaiter y « **faire de l'argent** » :

J'ai quelqu'un qui était venu ici, qui s'est ramassé un certain montant d'argent et puis est allé s'acheter une maison (...) [dans une province en Atlantique] et puis ça enlève un gros souci. Tu sais y'a beaucoup de ça (Grégoire, Nunavut).

Les territoires, par leur développement économique et le regain d'intérêt qui

semble de plus en plus les caractériser, semblent permettre, plus qu'au sud, de débiter une carrière ou d'obtenir plus facilement des promotions ou des responsabilités. En ce sens, les territoires semblent plus riches d'opportunités diverses que le Sud en termes d'emploi. La quête d'emploi est également, évidemment, une raison principale, souvent évoquée, d'installation. **L'emploi** attire des individus, bien-sûr, mais également des familles, au sens plus ou moins large.

Ces opportunités d'emploi attirent surtout les jeunes célibataires sans enfants. Pour eux, il s'agit souvent d'une première expérience de travail qui constituera une étape dans leur carrière. Les emplois bien rémunérés dans le nord sont aussi vus comme une façon plus rapide de rembourser un prêt étudiant, ou d'amasser, via les primes d'éloignement, un pécule à même de favoriser une meilleure installation... dans le sud. Voici ce que constate Vicky (T.N.-O.), qui doit régulièrement recruter pour un organisme qu'elle gère :

C'est des jeunes, mais c'est ça c'est des jeunes adultes qui ont fini leurs études et qui sont venus vivre l'expérience, le trip, tu sais c'est un peu, c'est ça. Et puis aussi financièrement c'est, c'est sage de venir dans le nord au début de carrière parce que on est très bien subventionné encore une fois, et bien payés donc ils viennent payer leur dette étudiante. Après ça ils tombent en amour avec la place et font quelques années et mettent de côté. Et puis, ils sont bien partis dans la vie, donc c'est beaucoup de ce

scénario-là, ouais. C'est surtout ça en fait (Vicky, T.N.-O.).

La seule raison en fait qui m'a, qui m'a amené ici je peux dire la première et la principale c'est que depuis que j'étais au Canada c'était le seul endroit, la première fois que j'avais un contrat en bonne et due forme. Ce qui m'avait beaucoup frustré dans le passé avec toutes sortes d'études que l'on peut faire, toutes sortes de diplômes que l'on peut avoir (Marc, T.N.-O.).

Le récit fait des parcours de la motivation à l'installation suit presque toujours le **même processus** : une envie ou un besoin de départ, éventuellement une attirance plus ou moins enchantée pour les territoires, et une recherche ou une opportunité d'emploi concluante, qui se soldent ensuite par un départ bien souvent rapide :

J'ai commencé à faire des recherches sur Internet, j'suis allé sur *Workopolis*, sur les sites d'emploi, j'ai vu l'offre d'emploi ici (...). (...) Alors j'ai appliqué aux deux places. J'ai envoyé mes CV et quelques semaines après j'ai reçu un coup de téléphone (...) me disant écoute on serait intéressé, t'as un CV qui est intéressant à cause j'avais travaillé sur les communautés autochtones, pis j'faisais beaucoup de [activité artistique] aussi (...) et j'pense que j'correspondais un peu au profil (...). (Francis, Nunavut).

Décider de venir s'installer dans le nord n'est **pas facile**. Bien souvent, les nouveaux

arrivants sont attirés par le caractère « exotique » des offres d'emploi pour les territoires publiés dans les journaux du Sud. Ils y répondent par curiosité, puis se retrouvent dans un processus qui les amène à devoir prendre rapidement une décision. Non seulement de changer d'emploi, mais également de changer de vie et de quitter leur monde. Ça a été l'expérience de Marielle :

Une nuit d'insomnie, j'suis tombée la dessus [offre d'emploi], pis bon un dans l'autre finalement, j'ai passé l'entrevue. Pis j'ai eu à prendre la décision, est-ce que j'venais ou est-ce que j'venais pas ? Finalement j'ai décidé de venir. (...) J'ai avancé, j'ai reculé un peu parce que, bon, je connaissais pas le contexte du milieu francophone dans les territoires. Peut-être que ma décision aurait été différente. (...). J'avais que un mois tu sais parce que bon ici c'est, c'est long, je réalise c'est long recruter des gens. Donc eux, ils étaient sur une piste depuis, ça faisait longtemps qu'ils voulaient avoir quelqu'un (...) tu sais j'ai passé mon entrevue pis fallait que j'arrive [un mois et demi après]. Donc c'est pas long pour laisser la maison, louer ta maison, s'occuper de la paperasse, donner ton délai pour le travail que t'as. Fait que ça, ça été peut-être une tornade un peu je t'avoue (Marielle, T.N.-O.).

5.1.2 Arriver. Une installation au sein d'un territoire inconnu

Alors même que nos répondants, grâce à la discussion préalable et aux formulaires

de consentement que nous leur présentons savent que nous travaillons sur la francophonie, ils ne nous parlent pas toujours spontanément de l'aspect « francophone » de leur parcours. **Ces personnes s'installent en effet d'abord sur un territoire, au sein d'une communauté globale, et pas au sein d'une communauté francophone que pour la plupart ils découvrent à l'arrivée seulement.** Il s'agit, d'abord, d'une expérience personnelle, et non pas d'une expérience collective, communautaire. Bien-sûr, le rapport au contexte, et donc également au contexte linguistique, est complexe, et la langue ne joue pas toujours, dans ce rapport, un rôle de premier plan.

En arrivant, les premiers jours, le francophone se trouve essentiellement en contact avec son employeur et les services administratifs du territoire lorsqu'il vient pour un emploi. Ensuite, la plupart des francophones (mais pas tous) prennent contact avec les organismes communautaires si ce n'est pas déjà fait. **La prise de contact, dès les premières heures, avec les organismes communautaires est donc très inégale, entre ceux qui viennent travailler pour des organismes communautaires francophones et qui sont tout de suite connectés avec la vie de la communauté, et les autres, venus dans d'autres réseaux professionnels, et qui ne prennent contact avec la communauté que dans un second temps.**

Les « aventuriers », arrivés sans emploi, s'orientent très souvent vers les structures communautaires qui leur offrent un certain nombre de services en même temps que des lieux et des temps de socialisation que nous avons évoqués plus haut. Cela est très

pratique quand on souhaite prendre pied rapidement dans un environnement social inconnu. **Les organismes francophones jouent donc un rôle reconnu, à l'arrivée, de lieu de rencontre d'abord et de lieu de services ensuite.** Les personnes rencontrées s'accordent à dire que l'existence de ces lieux de rencontre sont des facilitateurs de leur installation : ils rassurent certains, peu à l'aise en anglais. Ils leur procurent également, à travers un certain nombre de services et d'informations, les moyens de s'installer. Ils leur permettent, aussi, d'échanger spontanément et de rencontrer d'autres personnes et de nouer des relations très utiles dans cette période souvent cruciale quant à la réussite de leur installation. **Il apparaît très important que les lieux de services correspondent à ceux de l'échange et de la socialisation, les uns étant prétextes aux autres et fournissant au nouveau venu autant de possibilités pour se développer une forme de « proximité socialisante »⁵⁷ de départ.**

Modalités de l'installation

Emploi

L'emploi constitue bien souvent un élément essentiel dans le parcours du nouveau résident. **Nos interlocuteurs se répartissent en deux catégories : ceux, majoritaires, qui arrivent avec une promesse d'embauche, et les autres.** Parmi ces derniers, certains veulent trouver sur

⁵⁷ La proximité socialisante est un concept définissant l'idée que l'apprentissage par un individu des normes et des valeurs de son groupe social est favorisé par des liens très forts et de proximité entre les agents de socialisation (école, famille, voisinage, etc.) et l'individu, (voir le modèle conceptuel de Rodrigue Landry sur l'autonomie culturelle).

place un emploi. En la matière, à la lumière de nos entretiens, les choses semblent pouvoir aller très vite, et les organismes francophones jouent un rôle important. On peut donner l'exemple de l'AFY. Les propos rapportés par un interviewé montrent que l'Association dispose apparemment de services efficaces :

J'avais déjà contacté l'auberge de jeunesse ici, donc y m'attendaient donc j'suis resté, mes dix premiers jours, j'suis resté à l'auberge (...) à l'autre bout de la ville et, ensuite, bien là quand j'ai vu que j'me sentais bien, j'avais déjà été au Centre de la francophonie rencontrer un conseiller en emploi (...). J'suis arrivé un samedi matin, le mardi j'venais rencontrer un conseiller en emploi, lui y'a vu mon curriculum, y'a toute suite appelé [une institution communautaire d'enseignement] parce qui manquait du personnel. Sont venus me rencontrer le jour même et, le jeudi, j'ai commencé à travailler (Brigitte, Yukon).

Logement

Le logement constitue une autre préoccupation récurrente dans les entretiens et un passage obligé quant à une installation réussie. Or, il s'agit bien souvent, dans les trois territoires, d'un véritable défi pouvant générer quelques angoisses, les logements étant rares et dispendieux.

(...) J'étais supposée d'avoir du logement avec mon travail. Mais y'a un manque de logement ici et

spécialement en avril quand j'arrivais, y'avait pas des appartements disponibles, alors ça c'était un problème avec les premiers dix semaines que j'étais ici (Chantal, Nunavut).

Dans la très grande majorité des récits, la question du logement occupe une place privilégiée, parfois même plus importantes que celle de l'emploi. Le manque de logements ou la cherté de ces derniers sont souvent évoqués comme des problèmes essentiels rencontrés dès les premiers jours de l'installation, et susceptibles de remettre en question le maintien sur place. Certains évoquent également la nécessité de disposer, dès les premiers jours, d'une somme conséquente pour faire face aux garanties parfois exigées. Les démarches pour se loger ressemblent, pour certains, à un parcours du combattant :

Moi tout de suite en arrivant, j'ai eu des gros problèmes de logement, pis ça m'a suivi toute l'année. Donc ça fait quand même quatre fois que j'déménage en dix mois, tu peux difficilement construire quelque chose avec une telle instabilité. Je n'avais pas de voiture au début. J'veux dire je suis arrivée pas de voiture, pas de logement fixe, et devoir m'adapter aussi, connaître, tu connais pas tout de suite, tu t'insères pas tout de suite dans une activité (Claire, T.N.-O.).

Au départ, bien, c'est pas facile à Yellowknife avec pas d'argent, c'est une ville qui coûte très cher. Fait que j'ai habité chez des amis que j'ai trouvés ici. J'ai rencontré du monde

là, pis finalement j'me suis retrouvé à vivre dans leur salon pendant un an. Suite à ça, eux autres ont vécu dans mon salon un an, c'est moi qui était rendu avec un loyer pour eux autres. (...) (Daniel, T.N.-O.).

Par contre, certains, de par leur fonction, ont un accès privilégié au logement.

La compagnie pour qui je travaille c'est à eux l'appartement, les meubles. Alors moi j'suis arrivée, pis vraiment tout était dans la maison déjà, donc tous les meubles, la literie, les serviettes, tout, tout (...). Donc quand j'suis arrivée bon j'ai juste défait mes bagages, mes effets personnels, puis là j'ai commencé à travailler. (Aline, Nunavut).

Être accueilli

Comme nous l'avons décrit dans la première partie du rapport, les organismes communautaires ont mis en œuvre toute une stratégie quant à l'accueil des nouveaux venus, avec une offre de services et des activités permettant une insertion rapide dans divers réseaux sociaux, tant d'ailleurs au sein de la communauté qu'en dehors d'elle. Ainsi, dans les trois territoires, des trousseaux distribués aux personnes nouvellement arrivées sont disponibles ou en voie d'élaboration. L'organisation de l'accueil s'avère très importante, car il permet de réduire les angoisses des premiers jours, occupés à régler divers problèmes (premiers jours de travail ou recherche d'emploi, inscription des enfants à l'école, recherche de logement,

inscriptions administratives...). Outre la mise à disposition de trousseaux d'accueil, l'existence de lieu et de moments de rencontre (les « repas du vendredi » au Centre de la francophonie à Whitehorse et à l'AFN à Iqaluit) avec la communauté permet également et la transmission d'informations pratiques entre la communauté accueillante et les accueillis. Il s'agit de réduire, autant que faire se peut, les « départs » précipités.

[À mon arrivée] je me suis promené dans la communauté aussi pour aller rencontrer des gens à l'Association des Francophones, y m'ont donné un bon coup de main (...). Quand j'suis arrivé là y'avait une genre de trousseau justement (...) qui était préparée pour dire : voici les étapes quand tu arrives, quoi c'est tu dois faire pour brancher le téléphone (...). Fait que ça, ça vraiment, oui ça beaucoup aidé. (Francis, Nunavut).

On s'était rencontrés à l'aéroport avec les gens avec qui je travaillais pis je suis allée à l'Association des Francophones, y m'ont amené comme après qu'on a laissé les bagages c'était un vendredi pis je suis allée pour le dîner de vendredi alors j'ai rencontré plein de monde pis où l'accueil était assez chaleureux. Et oui j'ai rencontré plein de monde pis ils ont dit : « ok, on fait ça ce soir. » Pis cette fin de semaine a été plein avec des activités comme, pis avec des amis alors c'était bien, comme j'étais pas laissée toute seule, on a trouvé quoi faire, pis non, y m'ont aidé comme



avec le tour de la ville, du village, oui de la ville pis y m'ont beaucoup aidé avec ça pour être certain que j'étais à l'aise. (Chantal, Nunavut).

L'accueil va jusqu'à la prise en charge de la personne venant d'arriver dès l'aéroport. Au Nunavut notamment, il y a de nombreux témoignages d'un tel accueil personnalisé, en particulier dans le secteur de l'enseignement et du milieu communautaire.

Donc ça, ça été quand même très très facile depuis le début. (...) Quand on a débarqué de l'avion, toute suite on était accueilli par [un responsable de l'Association francophone] (...). Y'est venu nous chercher. Ça c'est toujours, si y'a quelqu'un de nouveau qui arrive en ville, y'a quelqu'un de l'Association des Francophones. (Marion, Nunavut).

Cependant, tous les nouveaux arrivants ne sont pas touchés par un tel accueil, qui est loin d'être, et pour cause, systématique : les nouveaux venus ne prennent pas tous contact dès leur départ avec les structures de la communauté francophone. Le moment de l'arrivée peut aussi être difficile.

Non pis j'ai rencontré d'autre monde ici à Iqaluit. Ils sont arrivés pour travailler, pis ils n'ont pas cette communauté, pis c'est difficile. Comme des fois, ils arrivent en plein hiver, pis ils sont dans l'appartement, ils font leur travail. Pis c'est comme ils n'ont pas le sens de communauté, pis c'est très

différent. Pis y'a beaucoup de personnes qui n'aiment pas ça, pis ils aimeraient retourner dans le sud avec leur famille pis leurs amis. (Chantal, Nunavut).

Comme nous l'avons mentionné, les personnes nouvellement arrivées ont parfois la possibilité de recevoir une « trousse », très utile pour celui qui ne connaît pas encore complètement son environnement et qui, en plus, se trouve dans une situation linguistique parfois inconfortable. Mais chaque nouveau venu n'est pas logé à la même enseigne. Si certaines administrations, certains organismes et services encadrent bien l'individu à son arrivée, ce n'est pas le cas de tous. Il y a un décalage entre les informations mises à la disposition d'un nouveau résident, à travers une trousse d'accueil par exemple, et la possibilité de lui fournir ces informations avant ou au moment de son arrivée.

Y'a de plus en plus d'efforts qui se fait, des pochettes de bienvenue mais c'est quand même, c'est d'atteindre la personne quand elle arrive qu'est le défi, c'est pas identifié nulle part. J'sais que le Centre de ressources pour les familles militaires, eux y'ont le mandat de l'offrir aussitôt qui cible quelqu'un français. Y donne la pochette de la Fédération [FFT], que les services qui se donnent en français dans la région. Mais parce qu'eux-autres, y'ont le mandat d'aider la minorité, que tu sois à Montréal y vont t'aider, y vont aider la minorité anglophone à les orienter (...). (Jacqueline, T.N.-O.).

Petite communauté

Les communautés francophones des trois territoires, on l'a rappelé à plusieurs reprises, sont de petites tailles si on les compare à certaines francophonies du Sud à Toronto, Moncton ou Ottawa. Cependant, des réflexions ont lieu présentement sur les contraintes, mais également les possibilités qu'offrent, pour les migrants, un accueil au sein de petites communautés, notamment dans le cadre du réseau Métropolis⁵⁸. L'aspect « groupe restreint » présente en effet certains avantages, dont celui de la convivialité et de la proximité, favorisant une meilleure interconnaissance. C'est notamment ce qui transparait dans nombre de témoignages recueillis dans les trois territoires :

C'était difficile l'installation ?

Pas du tout. Ça super bien été, on a eu, j'pense ce qui est bien d'une petite communauté. Malgré qu'ici, c'est quand même énorme comparé aux autres communautés, mais le support de la communauté francophone, j'dis francophone mais le support des gens quand y voient t'es intéressé, j'pense que la majorité des résidents sont plus enclins à t'aider ou à, à te donner le

goût d'être ici aussi, pis à te montrer des choses intéressantes ou à t'amener avec eux en motoneige parce que tu connais pas le coin encore. Là on s'est fait beaucoup de bons amis. (...) Non ça pas été, ça pas été long du tout du tout, les liens y se sont tissés quand même très serrés. (Marion, Nunavut).

Certains francophones qui s'installent, non pas dans l'une des trois grandes capitales territoriales, mais dans de plus petites communautés encore, parfois très éloignées comme Dawson, Hay River ou Inuvik soulignent ce double aspect : le « choc » du dépaysement, mais également la solidarité « familiale » qui peut apparaître au sein de ces toutes petites communautés. Là aussi, l'expérience des premiers jours est parfois très difficile :

On était quoi, c'est un village environ 300 personnes, y'avait peut-être une quinzaine de non-Autochtones en ville, seulement 1, 2, 3, 4, quatre Francophones plus deux Anglophones originaires de la rive Sud de Montréal donc y parlaient très bien français là. C'était assez difficile du point de vue choc culturel ; j'avais un avantage évidemment j'arrivais dans une famille d'une certaine façon. (Claude T.N.-O.).

J'suis pas la seule à qui ça arrive là, mais c'est quand même queq'chose et quand t'arrives ici, t'as pas d'appartement t'as pas de, t'as rien. Donc ça, j'ai trouvé ça un peu difficile. T'arrives à l'aéroport avec tes bagages, pis là tu dis ok.

⁵⁸ Plusieurs groupes de chercheurs du réseau Métropolis travaillent sur la question des « petites » communautés d'accueil, et des possibilités et contraintes générées par la petitesse dans la qualité de l'accueil de celui « venu d'ailleurs ». Voir notamment les rencontres Métropolis des 28 et 29 avril 2010 « La petite communauté accueillante et la représentation de l'autre au Canada Atlantique ». Voir site Web du Centre Métropolis Atlantique : http://www.atlantic.metropolis.net/index_f.html (Consulté le 15 juin 2010).

(...). Bien ça a donné qui y'avait pas personne, tu sais c'était correct dans un sens, j'suis allée à l'hôtel une nuit et puis après ça j'ai été hébergée par un membre du conseil d'administration pendant trois ou quatre jours. (Marielle, T.N.-O.).

Avec le temps cependant, la communauté restreinte peut devenir pesante. La « petite communauté » ne présente pas que des avantages, bien au contraire :

Et puis c'était une p'tite ville dynamique, mais vers la fin de ça, moi j'ai resté là [plus de 15 ans] et pis c'est là, les enfants avaient grandi et puis alors moi je me suis en revenue ici, à Whitehorse (...) c'est parce que le, tu sais, on était réellement isolé et puis ça là (...) toutes sortes de genres de gribouilles entre les voisins. (Josée, Yukon).

La communauté francophone, le lieu de travail ou les divers services administratifs ne sont pas les seuls espaces des premiers contacts. D'autres groupes plus restreints, ont également leur utilité, comme la paroisse par exemple. À ce titre, la paroisse francophone du Yukon accueille régulièrement de nouveaux venus, vite repérés (et présentés à la communauté) par le prêtre. Les paroisses organisent également diverses activités après les célébrations dominicales (café, brunch...), qui sont, là aussi, autant de possibilités offertes pour les nouveaux venus de faire la connaissance des plus anciens.

À notre âge, où est-ce qu'on va ? On va au restaurant, on va aller voir un film. J'aime aller à l'église, j'aime aller à l'église parce que j'ai beaucoup d'amis à l'église et puis, comme Josiane quelques-fois, elle vient chez nous, je vais chez elle. (Claudine, Nunavut).

Ici à toutes les années quand Pâques va arriver là, (...), le mois avant Pâques là, les églises ici ont décidé ça, ont commencé ça, ah mon Dieu, au moins 30 ans passés. Vois-tu c'est l'église catholique apporte le lunch, pis ça ça va toute à l'église anglicane dans leur *basement*, oui à toutes les semaines. La soupe et des sandwichs. Tu donnes qu'est-ce que tu veux, y'a un bol là tu mets d'dans ce que tu veux, si tu veux pas. Pis tu prends ta bol de soupe pis tes sandwich, pis tu vas t'assir parce que toutes les tables sont toutes là. Tu vas, y'a toutes sortes de monde pis toutes sortes de langages et pis si on va dire que c'est l'église catholique qui a fait le lunch, mais c'est pas le prêtre qui va faire une espèce de p'tit sermon. C'est un autre ministre de l'autre église. La semaine après c'est un autre, ça sera peut-être la Salvation Army, (...) c'est même pas religieux quasiment, juste se parler comme on se parle. À toutes les semaines, y'a un *average* de 100 personnes qui y va. (Jeannette, T.N.-O.).

Les enfants et le conjoint de par leurs activités ou leurs centres d'intérêt, peuvent

également conduire vers d'autres « lieux de socialisation » que la communauté francophone. Le francophone, dépendamment notamment de son aisance linguistique, ne se dirigera donc pas *spontanément* vers le milieu associatif francophone, qui constitue une porte parmi d'autres dans son installation, et ses expériences réussies ou non d'insertion dans la communauté territoriale.

Rester

Un certain nombre de nouveaux venus repartent très vite. Hormis les données du recensement sur les taux de migration interprovinciale ou interterritoriale, il est très difficile de chiffrer plus précisément ce processus, mais les témoignages concordent : l'installation peut être délicate, sinon extrêmement éprouvante au début et se solder par un retour plus rapide que prévu. Qu'est-ce qui, dès lors, motive, non le retour, mais la volonté de rester ?

Il apparaît à la lecture des entretiens que ce qui détermine d'abord la réussite de l'installation, c'est l'acceptation de la réalité des territoires, ou à tout le moins l'acceptation d'une remise en question, même partielle, des représentations enchantées (positives ou négatives) ou des rêves qui ont motivé le départ.

Alors j'ai découvert l'Arctique, la langue inuit et puis je me suis dit... Bien j'ai été vraiment attiré par l'Arctique, ces grands espaces. C'était toutes des régions monotones, mais à force de vivre dans ces régions, tu viens apte aux paysages monotones, tu arrives à voir les différences et tout devient

différent. J'ai vraiment été attiré par cette région du monde et puis j'ai voyagé après dans le sud, mais j'ai jamais retrouvé ce que j'ai retrouvé dans le nord. Et j'ai décidé bon, quand j'aurai fini mes études, de retourner dans l'Arctique et je suis retourné dans l'Arctique. (Sébastien, Yukon).

5.1.3 Les désillusions, critiques et acceptations

Fin du mythe. L'installation dans le nord n'est pas que le fait du hasard : nous l'avons vu dans la partie consacrée aux motivations. Elle est également le fait de l'imaginaire véhiculé à l'extérieur des territoires, et des mythes (fondés ou non fondés, positifs ou négatifs) qui accompagnent cet imaginaire, et qui a conduit certains de nos interlocuteurs à franchir le pas et à venir tenter leur chance dans le nord du pays. L'expérience de Dominique (T.N.-O.) illustre très bien le rôle de cet « imaginaire », positif ou négatif du Nord, et ce qu'il a généré en termes d'attentes chez de nombreux francophones du Sud venus s'établir dans les territoires :

Ce qui m'a amené dans le nord en premier, c'est l'attrait de la culture autochtone. Quand j'étais à Montréal, les Autochtones étaient venus faire un tour pour parler de leur culture (...). C'était à [ville du Québec], et puis moi, j'suis allé les voir pis ça m'a fasciné, évidemment j'suis né sur l'asphalte et le béton, pis c'est les gars qui parlent de leurs vies sur la ligne de trappe pis avec la nature, ce qui était vraiment



vraiment intéressant. Fait que cette fois-là quand j’les ai vus j’ai dit bon bien, c’est là que j’vas aller. J’vas aller dans les Territoires du Nord-Ouest alors j’suis monté (Dominique, T.N.-O.).

Désillusion

L’arrivée et son récit se soldent bien souvent par le récit d’une désillusion, plus que d’un émerveillement, qu’il faut affronter.

La première année ça été tellement *rough* que je me disais qu’est-ce que j’fais ici, dans quelle galère je me suis foutue ? Oui et je serais pas venue sans mon fiancé, qui lui était tout le contraire, lui c’était le site géographique, on crisse le camp d’ici pour d’autres raisons là, mais j’serais jamais venue ici seule parce que c’était trop différent, c’était trop isolé, c’était trop. (Brigitte, T.N.-O.).

C’est cher les loyers. C’est incroyable les loyers. Acheter ou louer, c’est cher parce qu’on est dans le nord. Y’ont le droit de demander n’importe quoi pour ta maison. (...) En plus, t’as toutes les frais qui va avec comme ça, c’est juste le loyer, hé c’est cher la chaleur, l’électricité. L’électricité icitte, j’la trouve chère tu sais, parce qu’on est dans le nord. (Groupe de discussion, Hay River).

Motivé par le rêve du Grand Nord, les arrivants déchantent, certes, mais se

composent aussi une représentation plus conforme aux réalités diverses auxquelles ils se trouvent confrontés, à travers leurs expériences positives ou négatives. C’est par exemple le cas des rapports escomptés avec les communautés autochtones, évoqués plus haut par Dominique. Un grand nombre de personnes nouvellement arrivées nous ont fait part de leur désillusion face à la possibilité de rencontrer et de lier des connaissances avec des membres des Premières Nations et des Inuits :

J’pensais que Iqaluit c’était majorité inuit, j’pensais pas qui y’avait autant de Blancs qui habitaient Iqaluit donc nous on s’est, bien moi je m’étais dit ça serait le fun de revivre une expérience culturelle (...), pis surtout en vivant dans un milieu minoritaire (...). Puis en arrivant à Iqaluit je me suis rendu compte (...), y’a autant de Blancs que d’Inuits. Pis tranquillement pas vite avec le travail, j’ai commencé dans mon milieu de travail, on était pratiquement juste des Blancs. Donc les contacts avec les Inuits comme tels y’en avait pas beaucoup beaucoup. (Benjamin, Nunavut).

Le rôle que joue la **réalité autochtone** dans la volonté de s’installer, en particulier au Nunavut, est à ce titre emblématique, comme l’évoque le témoignage d’Aline, de Benjamin et d’autres. Or, la désillusion rencontrée sur place face à cette réalité comme face à d’autres « espoirs déçus » est parfois telle qu’elle se solde dans certains cas par un départ presque immédiat. Ceci représente certes un échec pour le nouveau venu, mais également pour la communauté

d'accueil où il était attendu pour occuper un poste et remplir un certain nombre de fonctions souvent essentielles, et faces auxquelles, comme dans n'importe quelle petite communauté éloignée des grands centres urbains, l'improvisation et le recrutement rapide sont impossibles (par exemple, dans le secteur de la santé ou de l'éducation). Nous n'avons pas pu rencontrer de ces personnes reparties précipitamment. Cependant, dans chaque secteur professionnel, nos interlocuteurs font état de ces départs précipités, en particulier au Nunavut, où le dépaysement semble plus important et plus rude encore qu'au Yukon ou aux Territoires du Nord-Ouest. Les responsables d'associations ou d'organismes nous ont fait part des conséquences problématiques de ces départs quant à l'organisation du service concerné. Une recherche ultérieure sur ces personnes reparties pourrait être fort utile pour mieux comprendre les motivations du départ, qui représentent une perte pour la communauté d'accueil, qu'elle soit francophone ou plus largement territoriale, et donc un coût que la communauté doit assumer.

5.1.4 La découverte ou redécouverte

La désillusion n'est, heureusement pour les habitants des territoires, pas que déception, bien au contraire. Si les croyances et les représentations antérieures qui ont pu motiver le départ s'amenuisent, la réalité peut paraître plaisante, et les découvertes motiver une installation plus durable que prévue. C'est le cas de David, venu comme beaucoup pour le travail au Nunavut, et « tombé en

amour » sans pouvoir donner une raison particulière à cet attachement :

Moi, j'étais monté avec un contrat pour deux ans. J'ai beaucoup, j'suis vraiment carrément tombé en amour avec le Nunavut et ne me demandez pas pourquoi c'est comme ça, c'est un coup de foudre c'est tout (...). J'ai convaincu ma conjointe de l'époque de déménager, donc on a vendu notre maison au sud, et pis on a déménagé à Iqaluit (...). Une fois rendu ici, moi j'avais vraiment pu le goût de partir. (David, Nunavut).

C'est également le cas de Rémy, qui poursuit ses pérégrinations au Nunavut, après avoir rencontré sa conjointe, d'origine inuit, et qui semble installé au Nunavut de manière définitive :

(...) On s'est rencontré ici. Donc ça faisait déjà quelques années qu'on était ensemble, on s'est dit bien ça serait vraiment chouette d'aller à [communauté très éloignée d'Iqaluit] passer au moins quelques semaines là-bas, pis voir (...) des expéditions de chasse et tout, mais des trucs vraiment, qu'on vit pas nécessairement ici comme aller à chasse au narval ou au morse, au phoque, au caribou et de vivre sur la toundra, sur le territoire. C'est pas seulement une journée, deux journées, mais de passer 2-3 semaines sur le territoire à l'extérieur de la communauté, les espaces infinis, les paysages majestueux, ça coupe le souffle. (Rémy, Nunavut).



La présence du français sur place, et son statut de langue officielle constitue pour la plupart des interlocuteurs une découverte et une heureuse surprise. En effet, les nouveaux résidents ne viennent généralement pas pour les services en français, mais avant tout pour le territoire, ses opportunités ou les mythes qui entourent ces espaces lointains. Bien souvent peu informés par rapport à la place du français, ils découvrent cette réalité communautaire à leur arrivée. Cela est d'autant plus vrai pour les francophones originaires du Québec ou de milieux francophones majoritaires. Ces derniers ignorent souvent l'existence de droits spécifiques pour les francophones en situation minoritaire. Cette heureuse découverte peut atténuer certaines déceptions. En somme, le territoire perd un peu de son étrangeté, et gagne en familiarité, en proximité linguistique. Arnaud et Florence racontent ainsi :

Quand j'suis arrivé vraiment la première semaine, j'avais comme je vous disais tantôt, j'avais aucune idée de ce que c'était Yellowknife, j'avais définitivement aucune idée qui y'avait des Francophones ici, ça je savais pas, j'ai été surpris. (Arnaud, T.N.-O.).

C'était comme like : hein ? Une association francophone ? Je savais même pas que ça existait tu sais, pis pourtant j'étais ici depuis le mois de mai. Comme j'ai dit, c'était une école d'immersion qu'on s'était fait dire. Pis en réalité, c'était une école francophone ça fait que. C'est pas le manque de visibilité j'crois bien, c'est la manière que les gens en

parlent (...). J'ai appris beaucoup plus sur mes droits en tant que Francophone depuis que j'suis ici. (Florence, T.N.-O.).

Rapport avec le lieu d'origine

Là aussi, un élément distingue les francophonies boréales des francophonies du Sud. Les francophones des territoires vont souvent représenter leur expérience dans le nord par rapport à un ailleurs dont ils sont originaires, ou par lequel ils sont passés. Pour ceux qui n'en sont pas à leur première expérience de mobilité, le rapport avec le lieu d'origine est souvent très ambiguë, partagé entre un rejet plus ou moins radical et définitif, chez certains, et la nostalgie teintée de volonté de retour chez d'autres. L'évocation du lieu d'origine se partage entre la fuite, l'exil et la nostalgie de ceux et de ce qu'on laisse derrière soi. Cette ambiguïté constante par rapport au lieu d'origine (souvent le Québec) rapporté au lieu de vie marque également le séjour dans les territoires et sa durée : l'éloignement par rapport au lieu d'origine est plus ou moins difficile dépendamment des individus et de leurs projets, et les liens avec les « vieux amis », la famille, ou le village sont souvent évoqués dans un hypothétique départ. Cet éloignement, qui s'apparente beaucoup à une forme d'« expatriation » dans la manière dont les francophones l'évoquent, pourrait faire l'objet, de la part des recruteurs, d'un aménagement notamment au niveau des conditions d'embauche, en prévoyant par exemple pour la seconde année en poste, un aller-retour payé. Ceci est d'autant plus vrai qu'il y a un mouvement migratoire important concentré pendant l'été, entre nouveaux venus et départs.

Nous reviendrons dans les chapitres suivants sur les questions du sentiment d'appartenance des francophones des territoires, souvent partagés entre l'attachement au lieu dans lequel ils ont fait leur vie, à cet « ici et maintenant » et les nombreuses références à leur lieu d'origine. Le lieu d'origine, indépendamment de la durée du séjour, et de l'intention d'y rentrer un jour, est ainsi à la fois rejeté et sert de balise dans l'évaluation des expériences « au présent » du migrant francophone. Carole exprime très bien cette référence très paradoxale à son origine québécoise, à la fois positive et négative :

À ce moment-là, y'avait encore [au Québec] (...) du chiâlage, pis on dirait que j'ai pris mes distances par rapport à la politique québécoise, pis par rapport au Québec en général. Montréal ça m'intéressait plus, pis même quand j'y vais maintenant, j'trouve ça laid j'trouve ça sale. (...) Je me sens pas comme, présentement je me sens quand même plus proche du Nunavut que, pis des préoccupations du Nunavut que des préoccupations des Québécois (...). On dirait que j'suis contente d'être, de pu être là. Oui. Puis, mais côté culture c'est quand même, la culture québécoise, les artistes québécois j'pense que c'est ce qui se fait le mieux en français. J'pense que c'est le meilleur de la culture francophone, mais autant les artistes que le théâtre. J'pense que le talent est au Québec. (Carole, Nunavut).

Le rapport au lieu d'origine peut également servir à mieux cerner les

avantages d'une installation durable dans les territoires :

Le style de vie hein ça, ça doit revenir souvent. Le style de vie moi, des choses qui me plaît, pis qui m'accrochent qui me fait rester justement. À chaque fois que je retourne à Montréal, bien on peut pas comparer la grande ville et Whitehorse de 25,000, mais à chaque fois je retourne à Montréal, c'est gros, ça fait du bruit. Ici même si on est, c'est une ville Whitehorse, mais y'a l'occasion de voir près de la nature, ça j'trouve ça génial. (Brigitte, Yukon).

La durée de séjour peut parfois transformer le rapport au « chez-soi », au point que les territoires constituent effectivement ce « chez-soi », comme le reconnaît Claude :

J'commence pas mal à être Franco-ténois parce que justement, ça fait pas loin de [plus de 20 ans] j'suis ici là. À part ma famille, pis quelques amis d'enfance au Québec, j'ai plus de connaissances ici qu'au Québec. Donc oui c'est, quand je m'en vais quelque part pour un voyage ou queq'chose quand je reviens, je reviens à maison. Au début, quand je retournais voir ma famille dans [une région du Québec], j'avais l'impression de... comme revenir à la maison, là c'est vraiment, quand je reviens ici, que je reviens à maison. C'est un peu j'pense dans la tête des gens c'est quand est-ce que t'as l'impression



de revenir à la maison. Pis moi c'est ici. (Claude, T.N.-O.).

Nous avons vu que les arrivants ont, bien souvent, une approche enchantée du Nord. Ainsi, certains « viennent pour le Nord », pour le découvrir, pour faire des affaires ou de l'argent. Par contre, d'autres s'y installent de manière contrainte pour des raisons familiales ou d'emploi.

Rester, c'est donc accepter un certain désenchantement. C'est également découvrir des attraits auxquels on n'avait pas spontanément pensé, et qui incitent à rester, ou du moins à y penser à deux fois avant de quitter. La qualité de vie, la nature, une certaine harmonie comptent parmi ces attraits pour Geneviève, au Yukon depuis plus de dix ans :

(...) moi j'ai été accrochée par la beauté. Encore là, grandir au Yukon, ça touche l'âme. J'ai été touchée à ce niveau-là et, puis vraiment, c'est le p'tit côté aventurier. Mais au grand côté, je voulais dire, je voudrais dire aventurier parce qu'on était dans une cabane à l'origine, à Whitehorse, à l'extérieur. On s'est établi très rapidement à l'extérieur de Whitehorse, [à une grande distance] du centre-ville. On était entouré de montagnes vraiment. (...) On était les premiers en amont de la rivière, alors au plus haut sur la rivière, y'avait jamais personne qu'on pouvait rencontrer, rarement. En rejoignant les sentiers, de temps en temps, on avait, on voyait des gens, surtout en hiver avec des chiens de traîneaux. (Geneviève, Yukon).

5.2 Rester, s'adapter, s'insérer

Parfois, **la question du départ ne se pose tout simplement pas.** Le séjour se poursuit, sans que les interlocuteurs se posent trop spontanément la question d'un départ à une plus ou moins brève échéance :

(...) en général, on dit que on vient pour, pour deux ans, une année et puis on se retrouve que l'on en train de remettre toujours un peu plus. (Marc T.N.-O.).

Je sais pas combien de temps je vais rester comme j'te dis, j'prends ça une année à la fois par contrat. (Brigitte, Yukon).

J'pense que j'vas toujours le rester, j'vas toujours rester québécois dans l'âme même si, même si j'peux passer peut-être le restant de mes jours ici là. (...) Oui, c'est pas, c'est pas queq'chose qui m'est, j'y pense là tu sais. Je regarde aller les affaires, pis ça se peut fort bien que je continue à rester aux Territoires du Nord-Ouest. (Éric, T.N.-O.).

Accepter la réalité telle qu'elle est, mettre fin aux mythes qui ont présidé à l'installation pour réinterpréter ses propres motivations ne conduit pas nécessairement à demeurer sur place. Si ce sont bien des conditions préalables pour rester, elles ne semblent pas suffisantes. D'autres facteurs, à la lecture des entretiens, semblent intervenir dans une rétention réussie de ces nouveaux résidents, et de leur installation plus ou moins durable. Qu'est-ce qui

encourage le maintien sur place ? Qu'est-ce qui motive, également, une prolongation de plusieurs années des courts séjours préalablement envisagés ? Les raisons évoquées sont diverses, et certaines nuances caractérisent chaque territoire.

Ainsi, avec le temps, passé les premiers moments de doutes et d'adaptation, de nombreuses personnes sont passées des illusions, ou des attentes, à l'acceptation de la réalité :

Oui moi, j'ai vraiment pas aimé au début. J'peux pas vraiment mettre le doigt dessus, j'peux pas vous dire si c'était le fait de revenir au travail, le fait d'avoir changé de culture, (...) la culture inuit j'veux dire c'est drastique comme changement c'est sûr donc j'peux pas vraiment mettre le doigt dessus ça, c'est quoi qui a faite que c'était aussi difficile, pis c'est quoi exactement que j'aimais pas mais je me sentais pas bien ici et j'avais beaucoup la nostalgie (...). Pis c'est ça pis là après le six mois, j'ai commencé à dire c'était correct, pis finalement par après la première année, j'ai commencé à dire que j'aimais ça. Pis là des mois ont commencé à changer, pis finalement donc ça fait [plus de 4 ans] pis maintenant ça va être très difficile de me faire partir (...). C'est la première fois qu'on reste aussi longtemps dans un endroit. Normalement on fait deux ans, pis on part donc. (Benjamin, Nunavut).

Oui j'aime ici. J'pense qui y'a deux types de personnes, y'a

justement les gens, en tout cas que j'ai remarqué à Iqaluit pis dans d'autres communautés aussi comme ça les gens qui aiment ici, qui vivent ici pis les gens qui sont de passage soit une fois soit régulièrement mais pour l'argent aussi. Là-dedans, j'entre les gens qui vont avoir qu'une vie de travail, qui vont essayer d'avoir 2 ou 3 travaux différents question d'amasser le plus d'argent possible le plus rapidement possible, pis dans l'autre catégorie bien les gens qui s'installent, j'pense qu'on a, moi et mon conjoint on est dans cette catégorie-là. (...) On a des biens ici à nous, c'est notre vie. Chez moi c'est ici maintenant. Quand je retourne en bas c'est pour aller voir les parents. (Marion, Nunavut).

De l'expérience au parcours professionnel : faire sa vie sur place

Les circonstances et les choix déterminent parfois la durée de l'installation. Georges, dans les T.N.-O., raconte ainsi la manière dont il en est arrivé à demeurer à Yellowknife, par rapport à d'autres qui repartaient :

Bien pour eux c'est, y'avait d'autres choses à faire ailleurs ou y trouvaient ça trop ennuyant. Manque de travail ou je sais pas, c'est un pays très cher vous savez hein, souvent sont des gens qui sont peut-être plus mobiles dans leur esprit aussi hein. Moi j'étais pris dans le sens que j'avais une maison, j'avais une famille, j'avais des responsabilités, c'était impossible pour moi de dire : « ah je vais partir.



Ça fait pus mon affaire. » Non, j'ai resté. (Georges, T.N.-O.).

Le style de vie : un rythme tranquille

Outre le caractère restreint qui semble favoriser le développement de liens sociaux et amicaux, il convient également d'évoquer un élément dont ont peut-être moins conscience nos interlocuteurs : la communauté d'accueil est également une communauté d'accueillis, c'est-à-dire de personnes qui elles-mêmes, ont traversé cette expérience de l'installation et sont donc plus sensibilisées à ces enjeux. Ils sont donc plus susceptibles également d'apporter leur aide et de développer des réseaux d'entraide aux « nouveaux venus ». Petit à petit, il semble que se constitue une forme de « culture de l'accueil », et les services offerts s'adaptent à ces enjeux. Un indice de satisfaction peut être trouvé dans l'allongement progressif des durées de séjour au sein des trois territoires : peu à peu, la tendance semble être à une « sédentarisation » de ces francophones encore, pour l'essentiel, de passage.

D'autres évoquent les avantages comparatifs au profit du Nord : une plus grande liberté, des possibilités multiples en termes de loisirs et d'emploi, de rémunération, un mode de vie décontracté présenté comme un charme du Nord. C'est le « Yukon time » évoqué par certains.

Sinon le monde est assez relaxe. On dit le rythme du Yukon (...) c'est ça, c'est assez relaxe, pis tout ce plein-air là aussi, alors ça récolte beaucoup de monde qui sont, beaucoup de plein air, beaucoup d'artistes ici pis ça forme un noyau de personnes qui ont tout ça en

commun, pour beaucoup là. Moi c'est ce qui me fait, c'est ce qui m'inclut par la communauté dans le Yukon. (Brigitte, Yukon).

L'installation et la décision de rester sont motivées par des raisons pécuniaires ou pratiques, comme Hélène et Denis, ou pour des raisons plus complexes, tenant à l'environnement spécifique du Nord et son contexte.

Au niveau des enfants, les classes, y'a un élève qui s'en va en pleine année, y'en a un autre qui arrive, c'est très très mouvant ici. Fait que j'pense que ça c'est un p'tit peu côté négatif, mais sinon, ce qui nous fait retenir ici, bien c'est sûr l'argent là. C'est payant aussi là veut veut pas, mais c'est pas la raison première pourquoi on est resté là. Nous autres, on est resté parce que on se connaissait beaucoup avant de retourner dans le sud, on s'était dit : « bon bien, on va rester une autre année de plus, pis en plus toi ton contrat y finissait pas en même temps que le mien. » On avait six mois de différence dans nos contrats, fait que lui y terminait au mois de décembre techniquement. (Hélène et Denis, Nunavut).

Il existe aussi une forme de « laisser-faire, laisser-aller » encore présente dans les territoires, qui est vue, pour le meilleur ou pour le pire, comme une opportunité de développer des affaires comme l'évoque Michel :

À Québec tu peux pas travailler si t'as pas de carte là, tu sais des

cartes d'apprenti (...). Mais icitte t'as pas besoin de ça encore. (...) Icite y'a pas d'hostie de maison qui est inspectée hein. Y'a pas d'inspecteur. Dans le sud, ça prend un inspecteur pour le frameur, ça prend l'inspecteur pour le solage, ça prend l'inspecteur pour monter la maison, les 2 x 4, ça prend l'inspecteur pour faire le toit, ça prend l'inspecteur pour mettre l'isolation. (...). Dans le sud, tu peux pu rien faire. Tu peux pas planter un clou si t'as pas, t'es-tu approuvé par l'inspecteur. Icite là, tu fais n'importe quoi (Michel, Nunavut).

De passage

Parfois aussi, la question du départ se pose... mais pas tout de suite. Nos interlocuteurs n'ont alors pas de mal à nous avouer qu'ils ne sont pas là pour la vie, mais sans savoir combien de temps durera encore ce qui reste un séjour. C'est particulièrement le cas pour les francophones « de passage », ces « pérégrins » qui sont passés par plusieurs séjours dans le nord, que nous avons rencontré dans l'un des trois territoires, et qui évoquent la poursuite, un jour, de leur parcours.

J'ai déménagé à Whitehorse, ça fait maintenant [plus de deux ans] que j'habite ici. La raison pourquoi j'ai décidé de déménager à Whitehorse, au Yukon, j'connais déjà le territoire, j'suis venu me promener pour trois mois, j'participais [à un programme de jeunesse], un programme canadien

qui consiste à jumeler des jeunes âgés entre 17 et 21 ans de partout au pays de faire des groupes comme ça et de voyager dans trois régions différentes du pays pendant sept mois, maintenant c'est neuf mois mais l'idée c'est de faire du bénévolat dans trois communautés différentes, de découvrir un peu différentes régions du pays, de rencontrer des gens de partout au pays, échanger comme ça. (...). Kathy*⁵⁹, Yukon)

Écoute en arrivant ici en général on dit que on vient pour, pour deux ans, une année et puis on se retrouve que l'on en train de remettre toujours un peu plus. (Marc, T.N.-O.).

Les raisons qui conduisent à rester sont parfois à l'image de l'installation : fortuites et indépendantes du contexte. Une rencontre amoureuse sur place encourage bien souvent la prolongation du séjour :

Je suis venue passer l'été parce que [un membre de la famille] aussi habitait ici avec son copain, puis la première semaine que je suis arrivée ici j'ai rencontré mon copain. Ça fait [plus de 4 ans]. Pis [notre enfant a] un an aujourd'hui. (Véronique, T.N.-O.).

Et un an plus tard j'ai décidé que je déménageais, je re-déménageais au Québec. J'ai, tous mes meubles,

⁵⁹ L'astérisque près du prénom signifie que l'extrait a été codé une 2^e fois afin d'éviter l'identification de l'interviewé(e) qui aurait été cité (e) plusieurs fois.

j'ai faite transférer chez mes parents puis après j'ai connu l'amour là, c'est à cause que j'suis restée ici à Yellowknife ! (Lisa, T.N.-O.).

Moi mon but c'était de rester jusqu'à la fin de l'été. Ça payait très bien à ce moment là. Maintenant, c'est beaucoup moins, mais [à l'époque] c'était une fortune ! C'est ça, j'avais réussi à mettre plein d'argent de côté, pis j'allais partir (...) Et trois jours avant mon départ, j'ai rencontré Henri, qui est l'homme avec qui j'ai fait ma vie. (Monica, Yukon).

Nous avons vu que les territoires attiraient, certes, toute classe d'âge, mais beaucoup de jeunes. Il y a des couples qui se forment sur place, mais aussi des personnes arrivées après une rupture, notamment sentimentale, ou plus généralement souhaitant « refaire leur vie » ailleurs et partir sur de nouvelles bases.

Fonder une famille

Parmi nos répondants, les couples qui se sont rencontrés sur place ont parfois fondé une famille. Il s'agit pour ces personnes d'une nouvelle étape de vie, avec de nouveaux enjeux, et des nouveaux besoins dus aux nouvelles exigences familiales (en termes de garderie, de service de santé, d'école, de loisirs, en termes également de rapports avec le lieu d'origine) à travers lesquels **ces jeunes parents réévaluent leur présence dans les territoires. Il ne s'agit plus en effet d'une dynamique d'installation temporaire, mais d'installation plus durable, évaluée à l'aune de ces nouveaux paramètres**

familiaux. Dans cette perspective, la présence et la qualité des services en français jouent chez certains un rôle essentiel :

Moi j'pense que oui, moi j'pense qui y'a plus de nouvelles familles qui s'installent pis aussi... (...) Des familles, mais aussi des individus, qui sont arrivés depuis un bout de temps et qui maintenant se sont établis et fondent leur famille ici. C'est mon impression oui. Si je vois dans mon cercle d'amis, c'est vraiment une tendance là. (...) Pour moi, pour nous, la vision, l'esprit de communauté ça prend toute une communauté pour faire grandir un enfant, c'est très fort ici, pis c'est quelque chose avoir eu des enfants à Laval ou à Toronto, ça aurait probablement été très différent, peut-être bien aussi, mais pour l'instant ça rencontre nos valeurs. (Marion, Nunavut).

Pierrette, aux T.N.-O. depuis plus de 25 ans, évoque tout à la fois son insatisfaction des premiers moments, les nécessités de rester dues à l'emploi de son mari, puis finalement une volonté de demeurer, malgré la retraite et l'éloignement de la famille (frères et sœurs) restée au sud :

Au début, quand j'suis arrivée, bon les premières années j'me disais : « ah j'veux retourner. » Mais finalement pour toutes sortes de raisons, j'me suis mariée, mon mari est ici. Y voulait pas partir, donc finalement j'suis restée mais maintenant que ça fait longtemps j'suis ici, j'apprécie de vivre ici,

évidemment on est loin de la famille mais bon. (Pierrette, T.N.-O.).

À ce titre, une bonne manière d'accroître la rétention, et partant le développement des territoires, serait d'être à l'écoute de ces personnes et de l'évolution de leurs besoins. Si certaines font le choix de rester, d'autres au contraire envisagent, dans la perspective d'une naissance, un « retour à la maison ». La cause est qu'elles ne sont pas complètement satisfaites de l'offre de services, notamment pour leurs jeunes enfants. **La création d'écoles en français dans les territoires a très certainement contribué à prolonger le séjour de bon nombre de jeunes nouveaux parents.** Évoquant avec elle l'hypothèse d'une absence d'école en français, une jeune mère de famille est catégorique :

Je resterais pas ici.

Non ?

[elle] Ah non je trouve ça trop important qu'a aille à l'école francophone, c'est certain qui irait à l'école francophone. C'est certain. (...) Depuis que je suis maman, oh oui depuis je suis maman, c'est sûr que je veux qu'elle aille à l'école ou dans une immersion française en quelque part, certain, certain. Ça je sais pas, parce que moi j'ai été là, pour moi ça va être facile de l'aider, en anglais elle ira pas loin avec moi. (Véronique, T.N.-O.).

Ce type de réaction par rapport à l'école en français peut également être constaté pour toute une série de services,

comme nous le verrons plus en détail dans le chapitre consacré aux pratiques linguistiques.

Rester seul

Nous avons déjà évoqué l'idée selon laquelle de nombreux francophones adoptaient une vision plus réaliste et moins enchantée qui leur permettait de prolonger leur séjour en découvrant l'aspect communautaire familial qu'on retrouve dans le sud. Il convient de préciser que c'est surtout vrai pour les francophones habitant dans les villes, qui restent malgré tout de petites tailles. D'autres francophones, installés en retrait, soit dans des petites communautés, soit à l'extérieur des zones urbaines, expliquent leur installation « durable » par leur recherche de la solitude ; en somme, par la continuation de ce qui a motivé leur installation :

Je reste en dehors de la ville quand j'vas chez nous la fin de semaine, j'aime rester hors de la ville, j'vois pas mes voisins, je les entends pas, tu sais c'est comme mon p'tit pays à moi presque. (Diane, Yukon).

C'est pas que la vie est plus facile, la vie est la même qu'au Québec, quand tu travailles tu travailles, tu commences à huit heures et tu mets tes heures, tu n'as pas de choix tu sais, mais les fins de semaine c'est pour, pour quelqu'un qui aime la forêt, tu sais comme moi j'aime la forêt et j'aime aller à la pêche et j'aime la course et ces choses là, c'est facile. Tu pars avec ton bateau, tu mets ton bateau à



l'eau et tu pêches. Même la rivière est en plein centre ville, tu prends ta canne à pêche et puis tu pêches. (Donald, Yukon)

La grandeur et puis c'est *the last frontier*. Tu sais j'aime vraiment ça ici, et pis asteure que nos services en français sont aussi pour les enfants je trouve ça encore mieux, tu sais j'aime ça être impliquée avec les Francophones. On a beaucoup de fun, c'est plaisant d'aller n'importe où, parler à quelqu'un en français pis y réponde en français maintenant. Pis une couple d'années passées, on n'aurait pas vu ça, ça fait q'ça s'en vient. (Micheline, T.N.-O.)

D'autres encore, cette fois plus urbains, évoquent l'aspect restreint de la communauté, du « monde » du Nord, et l'importance d'accepter de vivre dans une « petite » communauté, et donc de voir ses réseaux sociaux limités :

On est le genre de personne tous les deux, on n'a jamais eu besoin d'avoir un grand cercle d'amis. Y'a des gens qui ont besoin d'être constamment entourés, mais nous on n'est pas comme ça, nous on est très j'dirais autonomes (...) (Benjamin, Nunavut).

Prendre sa retraite

Si les territoires, et en particulier les T.N.-O. et le Yukon attirent certains retraités du Sud, intéressés par la (très relative) proximité de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique, les territoires, de plus en plus, retiennent les nouveaux

retraités, qui envisagent de demeurer dans ces régions, et non pas de partir s'installer dans le sud. Les francophones qui évoquent ce processus insistent sur son côté « nouveau ». C'est le cas de Micheline :

Je pense m'a peut-être bien retirer ici, la retraite oui. Pis je pense de faire ma retraite, je sais pas, j'ai une maison, en train de bâtir une maison. Et puis j'aime vraiment le Nord, j'aime ça que c'est, c'est encore, y'a beaucoup d'animaux (...) Et puis j'ai une belle place c'est en campagne et puis j'aime ça que c'est tranquille là et pis y'a beaucoup d'arbres alentour, pis j'ai ma p'tite ferme. Oui, oui et pis, je sais pas je trouve ça vraiment, vraiment beau, vraiment tranquille pis je sais pas si je pourrais trouver une autre place comme ça. Et pis c'est pas tellement loin d'Edmonton c'est 12 heures. 12 heures c'est pas si pire que ça, ça fait que c'est comme avoir la beauté des deux, des deux pays tu sais, on a Edmonton pas tellement loin. (Micheline, T.N.-O.)

Les réseaux de socialisation

Si, pendant de nombreuses années, les territoires, aux dires de nos interlocuteurs, ont surtout attiré des solitaires, des personnes en rupture amoureuse ou en fuite de leur environnement social, ou d'autres plus en quête d'aventure ou d'expériences « exotiques », il semble que l'installation et ses motivations se démocratisent, en attirant (et en retenant) des personnes de tous âges, et très diversement motivées. Cette « normalisation » s'accompagne de besoins

similaires aux petites communautés du Sud en terme de services en général et en français en particulier, de même qu'en termes de réseaux de socialisation.

Le caractère restreint de la communauté d'accueil est souvent évoqué pour rendre compte de la facilité avec laquelle il est possible de s'insérer.

(...) Je vais à l'Association francophone quelques fois le vendredi juste pour, le vendredi quand on va là pour le dîner, souvent on va rencontrer des gens (...), quand on est une p'tite communauté comme ça, les gens qui travaillent on vient qu'on connaît beaucoup de gens. C'est plaisant. (Claudine, Nunavut).

5.3 Repartir ?

S'il est assez facile de recueillir des témoignages sur l'arrivée et l'installation, et repérer les éléments facilitant ou au contraire entravant l'installation, il est plus difficile de cerner les motivations et les raisons du départ, pour la bonne et la simple raison que nos interlocuteurs ne sont pas encore partis. Nous avons donc tout au plus des impressions motivant le départ, des projets de départ à plus ou moins brève échéance.

Il est en particulier bien difficile de comprendre les raisons des départs précipités de personnes recrutées, arrivant et repartant presque immédiatement, comme le raconte Patrick :

Ici, c'est des transits en 3 et 5 ans en moyenne, là y'en a que c'est

beaucoup moins, y'en a que c'est dans la même semaine woo-hoo ! Y [ils] repartent là, mais en général y [ils] vont rester. Ah oui, y'a des enseignants que, à travers les années, au moins deux que j'ai en tête qu'on est allé reporter dans la même semaine à l'avion. Y pouvaient pu dormir, y'étaient comme en état de choc. (Patrick, Nunavut).

La durée de séjour semble s'allonger selon les interlocuteurs installés depuis longtemps dans les territoires :

Y'a un certain roulement hein parmi les Francophones ici à Yellowknife. Moins maintenant qu'auparavant, beaucoup moins maintenant. Dans les années 70, c'était vraiment, on voyait passer ici des, je veux pas dire des milliers de Francophones, mais certainement des centaines, là qui sont venus passer dix semaines, deux mois, trois mois, six mois, huit mois, neuf mois, paf ! Y disparaissent au Québec souvent. (Georges, T.N.-O.).

Penser au départ

Un départ programmé... dès l'arrivée

Certains francophones sont arrivés sans perspective d'installation durable. C'est, bien souvent, le cas des fonctionnaires fédéraux, ou de personnes détachées pour une période temporaire dans le nord. C'est également le cas des militaires présents dans les territoires. Ces personnes font tout simplement leur terme, qu'ils prolongent

parfois, et repartent ensuite. Comme nous le raconte la conjointe d'un militaire :

C'est pour trois ans. Fait que l'été prochain techniquement, on redéménage en juillet août, on repart on sait pas où au Canada, probablement au Canada. Habituellement vu qui y'est francophone y vont habituellement retourner sur une base francophone ou bilingue (Marguerite*, T.N.-O.).

Pour d'autres, le moment du départ est anticipé. Contrecoup de la désillusion évoqué plus haut, et au désenchantement face à la réalité, celle-ci peut se solder par un départ précipité. Il est par exemple évoqué (et interprété) par David, du Nunavut :

Il y a dans la communauté nunavoise [une capacité] d'accueillir les gens, de recevoir les idées, de ne pas juger. Les gens qui jugent le plus, les gens qui sont le plus rigides, pis les moins tolérants sont ceux qui sont de passage pour un an, deux ans, trois ans parce qu'eux, ils arrivent avec leurs bagages. Y'ont leur façon de faire, y s'en viennent sauver les « sauvages », pis là quand y voient q'ça marche pas, y s'en retournent. C'est ça, c'est triste, mais c'est comme ça. C'est pas vrai de tout le monde là, mais c'est souvent ça qu'on remarque. (David, Nunavut).

Pour d'autres encore, **la question de l'installation définitive ne s'est jamais posée**, tant leur séjour a été envisagé comme temporaire, quitte à entretenir une

forme d'indécision sur la durée de ce séjour. Dans ces cas, surtout au Nunavut, les facteurs incitant au départ sont formulés pêle-mêle. Il peut s'agir d'un ensemble de facteurs liés aux conditions de travail, aux services en français, aux valeurs environnementales ou encore à l'éloignement avec la famille comme pour Hélène, jeune Québécoise installée au Nunavut depuis quelques années :

On est loin de la famille, on est loin de nos amis, nos amis proches qui sont au Québec. Pis on peut pas se construire de maison ici vraiment. Faut juste prendre l'avion, pis c'est loin d'aller voir la famille toute ça (...). Ça coûte cher, pis ça va contre mes principes d'économie, pis y'a beaucoup de pollution aussi, pis ça c'est une valeur qui rentre en conflit avec les miennes parce que moi qui était, je récupérais beaucoup. J'étais rendue écologique chez-nous, pis là t'arrives ici, pis tu te rends compte que ici y'a aucun, y'a aucun système, c'est trop difficile, ça coûte trop cher faire envoyer la récupération dans une usine au sud (...) pis au niveau de tu sais on aimerait bien ça avoir des enfants, mais j'me vois pas aller à l'hôpital en anglais, pis avoir mes enfants, pis les faire garder dans des garderies, des fois on entend des histoires qui sont pas trop agréables à entendre. Pis ça coûte cher, la garderie coûte cher, pis les conditions [professionnelles] sont pas très bonnes malgré qu'on a un beau salaire, le syndicat j'veux dire on n'a pas de congé de maternité extraordinaire, pis on n'a pas des vacances (...). Dans mes vacances,

j'suis limitée, j'peux pas partir tu sais y'a, j'me sens presque coupable ici d'être malade y'a personne pour me remplacer, y'a pas de suppléant. (Hélène, Nunavut).

En dépit de la durée de séjour parfois importante, le sentiment dominant chez les interlocuteurs rencontrés est celui exprimé par Patrick, installé au Nunavut quant à un enracinement qui n'est pas envisageable :

Y'a très peu de gens qui s'installent, très peu qui disent on s'achète une maison. Tu sais vraiment les gens y sont ici même pour tu sais j'ai en tête un ami au moins y déménage dans deux semaines, ça fait huit ans qui sont ici, leur fille est à notre école mais jamais jamais y'a été question qui s'installe ici, jamais même si y ont fait longtemps. C'est comme si y'a pas de racines qui se développent ici. (Patrick, Nunavut).

Mais il semble qu'à ce niveau les choses changent, particulièrement au Yukon et dans les T.N.-O., où les durées moyennes de séjour s'allongent chez les francophones, aux dires de nos divers interlocuteurs. Plusieurs, dont Patrick, constatent que même si les jeunes francophones scolarisés dans les territoires sont nombreux à s'installer ailleurs, ou à poursuivre ailleurs leurs études, certains rentrent ensuite :

Mais j' imagine que ça va être en train de changer parce que là on a, bien ça change doucement parce que on a nos premiers finissants de l'école ou du programme de français qui sont maintenant des adultes pis

doucement reviennent vers ici. (Patrick, Nunavut).

La capacité des francophonies nordiques à garantir une forme de rétention des jeunes nés sur le territoire grâce à des emplois attrayants et correspondant aux formations acquises au sud durant les années d'études représente un défi d'importance pour la francophonie des territoires.

Faire la part des choses : les motivations évoquées du départ

Bien-sûr, les raisons personnelles des départs sont souvent évoquées et elles motivent nombre de départs. Mais d'autres raisons, plus sociales ou structurelles, sont également mentionnées. Un peu comme si la réalité, parfois difficile et éprouvante du nord, usait certains. Qu'est-ce qui pousse les francophones à quitter le territoire ?

Une des raisons qui motive le départ, et qui est très fréquemment évoquée dans les entretiens, c'est... **le départ des autres**. Dans les entretiens, nos interlocuteurs évoquent les frustrations du départ des autres, particulièrement au Nunavut, où la durée de séjour est plus courte que dans les deux autres territoires : il est bien difficile d'entretenir un réseau d'amitié durable, étant donné que ces amis quittent régulièrement Iqaluit, Whitehorse ou Yellowknife pour une destination très éloignée. David (T.N.-O.) raconte :

Bien une chose qu'on, que je remarque ici y'a un roulement c'est infernal. D'habitude au printemps, pis à l'automne, on perd à chaque fois la moitié du monde qu'on



connaît. (...). C'est le gros défaut d'ici, pis à toutes les fois, bien y'arrive autant de personnes. Là, les deux dernières années, j'ai été chanceux parce que j'ai perdu pas mal moins d'amis (...). Pis aussi, j'essaie en même temps, si possible d'faire des connaissances qui restent ici, j'suis un p'tit peu tanné de perdre mon cercle d'amis à toutes les années. Fait que j'essaie de m'entretenir vers les gens qui restent si c'est possible. (David, T.N.-O.).

Autre raison évoquée par un grand nombre de répondants : le séjour dans les territoires est **une expérience de vie**, dans un parcours jalonné d'expériences « similaires » aux conditions plus ou moins exceptionnelles. En somme, l'installation définitive n'a jamais été véritablement envisagée. Le territoire est, et reste, pour beaucoup un **lieu de passage**, une étape dans un parcours de vie rempli d'expériences culturelles mémorables. Pour certains d'entre eux, l'expérience du Nord aura été l'expérience la plus intense. La cellule familiale représente souvent le prétexte au départ. L'arrivée des enfants, et les défis liés à cette arrivée incitent au « retour dans le sud ». Le processus est similaire à celui qu'on rencontre dans le sud, où les jeunes familles choisissent leur lieu d'habitation en fonction, également, des opportunités scolaires et ludiques réputées plus ou moins accessibles. Cette mère de famille, par exemple, voit ses enfants grandir et ne peut envisager de les faire grandir à Iqaluit, dans un endroit « isolé » bien qu'elle reste attachée au Nunavut :

Vraiment je me questionne. J'aimerais être ici, j'aimerais être ici pour au moins 2-3 ans. Je sais pas trop. Je me sens isolée, je me sens isolée du monde pis j'pense que même pour mon fils, c'est peut-être pas un endroit où que j'voudrais qui passe sa vie au complet non. J'pense qu'il a certaines choses à apprendre ici, mais après il va falloir aller à des endroits où qui y'a plus d'activités, qui peut stimuler, qui stimulent intellectuellement. C'est beau le Nunavut à l'âge préscolaire, mais après un bout là, t'as besoin d'autres choses, t'as besoin (...). Il fréquentera pas le secondaire ici, non. Mais j'aimerais bien qu'il ait la chance vraiment d'intégrer un peu la culture, 2-3 ans mais je pense pas que c'est un endroit pour... Si je peux lui permettre de voyager suffisamment tout ça, sortir aux trois mois peut-être mais tout dépend. Ses besoins avant les miens.... (Ève, Nunavut).

On le voit ici, pour la mère, la présence dans le nord reste du domaine de l'expérience culturelle pour elle et son enfant.

Cette motivation du départ évoque d'un côté la dimension expérientielle qui a motivé l'installation, mais également un aspect qui tient plus à la variété et la qualité des services et des possibilités offertes par l'environnement social et culturel. Ève évoque plusieurs manques, qu'on retrouve dans presque tous les entretiens : manques en termes de services, en termes de « stimulation intellectuelle », d'« activités » et de « besoins ». Cela renvoie au fait que

ces communautés sont très éloignées des grands centres urbains et de l'offre naturellement limitée d'un certain nombre de services. Là aussi, nos interlocuteurs, présents depuis quelques temps, se heurtent à un désenchantement : l'expérience, la découverte d'un environnement différent s'accompagne d'une quotidienneté qui peut être éprouvante, et pour certains frustrante, malgré les efforts et les initiatives des organismes francophones en vue d'offrir un grand nombre d'activités culturelles et sociales.

Une autre raison est évoquée, cette fois par les « anciens », ceux installés depuis plus de 10 ans : **le changement du contexte**. Les territoires, comme nous l'avons abordé dans la partie consacrée à l'histoire, se sont profondément transformés. Ils ne sont plus, pour certains, ce qu'ils étaient. Brigitte est aux T.N.-O. depuis plus de vingt ans. Ce long extrait représente très bien l'état d'esprit qu'on retrouve chez les francophones des trois territoires qui ont vu leur « village » se transformer en ville. Pour certains, cela motive leur envie de partir :

Le Nord ici, Yellowknife, le Nord n'est plus ce qu'il était y'a 20 ans. C'est sûr qui y'a 20 ans, c'était un p'tit village en effervescence, j'veux dire ça boomait à l'époque : l'économie, la construction, mais là c'est rendu trop autre chose. C'est un mini Edmonton, ça n'a pu le cachet comme ça avait, c'est pu assez p'tit, pis c'est pas assez gros, c'est comme entre les deux. Tous les fléaux sont là sans avoir les ressources pour endiguer, tout ça

sans avoir les services et c'est, oui la criminalité, le taux de criminalité est très élevé. (...) tout ce qui prime, on dirait comme le gouvernement, c'est : économie et les Autochtones, on n'a pu notre place nulle part comme Blanc. De plus en plus, quand tu regardes les politiques qui passent, tu sais c'est toute pro-autochtones, les services pro-autochtones. J'veux bien, j'ai aucun problème avec ça, mais on n'est pas tous des Autochtones alors self-government l'auto, comment on appelle autogouvernement, là c'est bien beau là, mais on fait quoi avec la minorité ? On est doublement minoritaire là, non seulement les Francophones, mais on est des Blancs et j'ai l'impression que c'est plus flagrant maintenant et tout ce qui prime ce temps-ci, c'est l'économie (...) Je généralise, mais j'ai pas l'impression que c'était comme ça avant, pas du tout pas du tout. Je me suis fait cambrioler y'a deux mois, première fois dans 20 ans, c'est un signe des temps, je regrette. (Agathe*, T.N.-O.).

Les **motivations économiques** sont également évoquées comme un incitatif au départ. D'un côté, comme on l'a vu, les francophones peuvent être attirés par les niveaux de salaire réputés élevés. De l'autre côté, ils peuvent être éprouvés par les conditions de travail, comme par le coût de la vie et l'éloignement. C'est un peu comme si, peu à peu, nos interlocuteurs découvraient le « revers de la médaille », s'en accommodaient quelques temps, et finissaient par repartir.



Tu sais comme moi j'ai la même maison que j'avais [dans une province du Sud-Est], style, j'ai payé trois fois le prix, comme littéralement trois fois et plus, parce que on est dans le nord. Pis en plus, t'as toutes les frais qui va avec comme ça c'est pas juste le loyer, hé c'est cher la chaleur, l'électricité. L'électricité icitte j'le trouve cher tu sais parce qu'on est dans le nord.

(...)

Comme qui disent tu peux pas te faire dire tu vis dans le nord, ton salaire tu sais y'est beaucoup plus élevé. Y'est peut-être élevé mais le coût de la vie est élevée, tu sais le prix du gaz, le prix de chauffage. Le prix de l'essence, la bouffe. (Groupe de discussion, Hay River, T.N.-O.).

La vie du Nord est difficile, particulièrement pour les personnes qui accompagnent celui qui a trouvé un emploi. Si l'emploi attire certains salariés, le conjoint ou la famille qui suivent ne disposent pas des mêmes motivations, ni même des possibilités d'activités et de rencontres que peut offrir un travail. Claudine soulève, de manière caricaturale, un problème évoqué dans d'autres entretiens, en particulier au Nunavut, où la communauté est plus restreinte et **le climat** plus rude qu'à Yellowknife ou Whitehorse. Pour elle, le Nunavut est un pays d'hommes, que les femmes ont plus de difficultés à apprécier :

Les Canadiens-Français, y se trouvent un peu chez-eux ici parce que, disons, nous sommes habitués à ce genre de climat jusqu'à certain point, alors la plupart des

Canadiens-français, ils aiment la neige, ils aiment le genre de vie rude un peu comme aller en ski-doo, faire des choses d'hommes. L'aventure et puis, (...) c'est froid, pis c'est une vie dure pis si tu regardes les Canadiens-français y'ont toutes des barbes. Ils aiment la vie ici, ils se sentent à l'aise, ils se sentent à l'aise comme hommes j'pense. Les femmes, les femmes, y'a beaucoup de femmes que j'entends dire qu'ils n'aiment pas tellement la vie ici parce que ils ne trouvent pas qu'il y a assez de magasins, des choses comme ça. Je pense que ça dépend de la vie qu'on mène. Moi je trouve faut s'intéresser à quelque chose pour nous donner goût à la vie aussi, faut aimer son travail. Si on a un travail intéressant ça va. Mais j'ai rencontré beaucoup d'hommes qui disent que souvent, sont obligés de déménager parce que leurs femmes veulent pas demeurer ici. Les hommes ça va, mais les femmes non, c'est plus difficile pour les femmes. (Claudine, Nunavut).

Enfin, la petite communauté ne présente pas que des avantages. Elle est souvent également synonyme de difficultés lorsque, pour une raison ou une autre, la personne est en conflit avec une partie du groupe. La situation peut devenir vite insupportable. Il en est de même pour les inimitiés au sein de la communauté, qui tendent à rendre difficile parfois les relations des nouveaux venus, sommés de « choisir » un camp ou l'autre :

Les gens, c'est l'ami de quelqu'un qui t'amène chez

quelqu'un, les pot-luck euh, tu sais écoute, j'ai eu du plaisir. Curieusement, à un moment donné, j'ai eu moins d'invitations, je veux dire, ça fittait avec, je sentais ça, je me disais : « Il y a quelque chose qui, parce que... y a des groupes, des clans ». Fait qu'à un moment donné je recevais moins d'invitations, pis je forçais pas, mais moi je me permettais encore d'aller chez les gens, je me le permets encore d'aller chez les gens (...). Pis à un moment donné, j'entendais : « Hein t'es là ! t'es là ! » Ah ben oui, comment ça je peux pas être ici ? Ça paraît, on est un petit village dans le fond. (Ghyslain, Yukon).

Le moment du départ

Le départ peut n'être pas définitif. Dans de nombreux cas, le départ se solde par une installation *ailleurs* et parfois, dans l'un des deux autres territoires. L'installation et le départ s'inscrivent alors dans un parcours individuel, assez répandu parmi les francophones rencontrés, caractérisé par la pérégrination et le goût d'une vie nomade. Parmi les gens du Sud installés depuis plus de dix ans dans l'un des trois territoires, nombreux sont ceux qui se sont installés successivement dans plusieurs endroits, ou dont le parcours professionnel (et les rencontres) les a amenés dans plusieurs territoires, et les amènera sans doute dans d'autres endroits par la suite :

C'est ça, j'suis venu dans les Territoires du Nord-Ouest, j'suis allé à [petite communauté du Nord] (...) j'suis resté (...) une couple de semaines, là j'suis monté à

Yellowknife, pis c'était au mois de septembre, pis je campais, pis j'avais l'habitude d'aller à la messe à chaque jour dans ce temps-là, alors j'ai rencontré le Père (...). T'as peut-être entendu parler un peu, c'était un autre caractère assez fort puis qui, on a jasé pis quand y'a su que j'campais pis c'était le mois de septembre, y dit c'est bien trop froid fait que y'avait un gros presbytère, pis y'avait une chambre y'a dit viens rester avec moi. Là j'suis resté avec un p'tit bout de temps, pis je me suis trouvé une job (...) et puis j'ai passé l'hiver là dans ce centre-là, c'est là que, depuis ce temps-là que j'suis resté, j'suis resté à Yellowknife une couple d'années, j'suis allé à [autre petite communauté] une couple d'années, revenu à Yellowknife. Allé à [autre petite communauté] puis là j'suis allé après à [autre petite communauté] où on est resté pendant 15 ans. (Dominique, T.N.-O.).

D'autres encore envisagent un départ, mais non définitif, comme l'explique par exemple Jocelyn, installé au Nunavut depuis quelques mois seulement avec son amie, et qui souhaite partager son temps et ses activités entre le Nord et le Sud :

Initialement quand je me suis en venu, c'était un peu ça mon intention : m'en venir ici pour quelques années, pis après ça redescendre, revenir occasionnellement (...). J'veux toujours avoir un point d'attache ici. J'pense que même si, quand j'vas quitter ça sera pas, j'veux pas quitter



de façon permanente, je retourne (...) pour trois semaines, pis ça me permet de me rattacher un p'tit peu, (...) pis revenir ici après. (Jocelyn, Nunavut).

Pour ceux qui atteignent le moment de la retraite, le temps semble bien souvent venu de quitter le territoire. Mais certaines personnes ne le veulent, ou ne le peuvent pas :

Et puis y'a continué de travailler à la mine, alors on a tout le temps resté ici, pis quand il a pris sa retraite tout le monde disait mais où aller. Bien aller à Montréal avec ma famille, non, aller au [un lieu-dit dans le sud] ou en Alberta non, alors on a décidé de prendre la retraite et rester ici. (Jeannette, T.N.-O., à propos de son mari).

5.4 Conclusion : une communauté marquée par la mobilité

Ce premier portrait des francophones installés dans les territoires nous permet de mieux comprendre, à travers les descriptions succinctes de leurs expériences en termes d'arrivée, d'installation et, parfois, de départ, les spécificités de ces communautés : des communautés marquées par la mobilité de leurs membres, leur diversité d'origine, et leur expérience de migrant, avec tout ce qu'elle implique en termes de difficultés à l'arrivée, de découverte des particularités du Nord, des illusions et désillusions que l'installation génère, de motivations du départ... et de motivations du retour. Car non seulement

les francophones sont des migrants, mais, et c'est une autre caractéristique importante de ces communautés : leurs membres n'ont pas vocation à demeurer sur place, mais à partir un jour, très rares étant les francophones que nous avons rencontrés et qui étaient nés sur place.

Ce premier portrait permet ainsi de comprendre que, lorsqu'on s'intéresse aux francophones du Nord, on s'intéresse à de petites communautés linguistiques particulières composées de membres dont l'expérience se trouve très contrastée par rapport aux francophonies du Sud. Les francophones du Nord, en effet, sont d'abord marqués par leur identité de migrants, et la communauté francophone est autant une communauté d'accueil qu'une communauté d'accueillis.

Cet état de fait est essentiel quant à notre compréhension des spécificités de ces communautés, notamment quant aux facteurs qui entravent (ou favorisent) leur vitalité linguistique. En effet, cette importante particularité n'est pas sans conséquences sur le rapport des francophones à la langue française, sur leurs besoins en termes de service, et sur les représentations qui dominent la communauté à propos d'elle-même ou de la langue française. Le facteur linguistique est assez peu évoqué dans les entretiens comme un facteur cardinal dans leur expérience et leur installation. En s'installant dans le nord, les francophones n'attendent en général rien du contexte quant à la reconnaissance de leur langue. Leurs représentations du contexte linguistique des territoires est relativement clair : il s'agit d'un environnement à l'image du Canada en dehors du Québec, un

environnement où l'anglais est essentiel, et le français accessoire sinon inexistant à moins de travailler dans des espaces spécifiques de la francophonie. À ce titre, l'installation dans les territoires se trouve agrémenté d'une heureuse surprise : la découverte de la place du français ; la découverte, également, de la possibilité de disposer d'un certain nombre de services en français, et de droits linguistiques étendus.

Dans les deux chapitres qui suivent, nous allons essayer de mieux cerner le facteur linguistique et la manière dont il s'intègre dans les expériences communautaires des francophones installés sur les trois territoires nordiques. Mais ce premier constat est révélateur d'un problème de statut du français qui se pose, non seulement au sein des territoires, mais dans la francophonie canadienne dans son ensemble. Il y a en effet une importante différence entre le portrait légal du pays, en terme de droits linguistiques, et d'un accès facilité à un ensemble de services dans sa langue, au nom du bilinguisme et du principe d'égalité entre les deux langues

officielles au Canada, et le portrait plus réaliste, avec une langue française qui ne bénéficie pas du même statut, de la même reconnaissance politique et sociale que la langue dominante, à savoir l'anglais. Ce rapport inégal qui caractérise l'usage de l'anglais et du français, on le retrouve à travers les témoignages sur les pratiques linguistiques des francophones rencontrés.

L'identité de migrant qui caractérise les communautés francophones n'est également pas sans conséquences sur les rapports qu'entretiennent les francophones avec leur environnement, à savoir une majorité anglophone, elle aussi très marquée par la mobilité, et des communautés autochtones, parfois majoritaires, marquées quant à elles au contraire, par la permanence de leur installation. Ces différences importantes permettent peut-être d'expliquer cette impression de « double solitude » qui semble caractériser les rapports entre les communautés autochtones et les non-autochtones, soient les « gens du Sud » ou les « Blancs ».



Chapitre 6 – Pratiques linguistiques et communautaires

Ce chapitre dresse le portrait des pratiques linguistiques et communautaires à partir des entretiens et des observations que nous avons effectués lors de nos déplacements dans les territoires. Par « pratiques linguistiques », nous entendons les façons dont les francophones entretiennent leur rapport au français dans tous les domaines de leur vie courante, tant au sein des sphères publiques qu’au sein des sphères plus privées, c’est-à-dire à l’école, à la maison, entre amis, au travail, dans la rue et au sein de divers services publics. Quant aux pratiques communautaires des francophones, elles renvoient aux comportements de ces derniers vis-à-vis de la langue et de la culture françaises au sein du milieu associatif francophone, soit à l’intérieur d’une sphère essentiellement publique où le français a, à priori, préséance sur la langue de la majorité. En exposant ces pratiques, l’objectif de ce chapitre est de saisir les diverses dynamiques entrant en jeu dans l’utilisation du français ou pas au profit de la langue majoritaire. Il faut tout de même avoir à l’esprit le caractère « reconstruit » ou enjolivé de ces récits face au chercheur dont on connaît, ne serait-ce que par la lecture et l’approbation du devis de recherche, les objectifs. Malgré tout, derrière les témoignages individuels, il est possible de distinguer les lignes de force des comportements linguistiques qui seront exposés dans ce chapitre, ainsi que des représentations linguistiques et identitaires qui servent en quelque sorte de cadres de

référence à ces comportements et qui seront exposés dans le chapitre suivant.

En effet, le facteur linguistique exerce une influence sur la participation communautaire des francophones : la vie communautaire est là pour en attester, et ce dans les trois territoires. Cependant, **on peut remarquer que ces pratiques ne touchent pas tout le monde de la même manière et que les pratiques communautaires des francophones ne concernent pas que la communauté francophone, mais la société territoriale dans son ensemble.** D’une certaine manière, on pourrait dire que la francophonie « déborde les frontières » de la communauté francophone. Il n’est, en effet, pas rare de rencontrer des francophones beaucoup plus investis dans le monde sportif de telle ou telle ville par exemple, et ce indépendamment du facteur linguistique, que dans les organismes francophones. Ce constat est celui d’une très bonne intégration des francophones au sein de la société territoriale en général. Si certains relèvent une image d’une communauté francophone non pas repliée sur elle-même mais de « l’entre-soi », c’est-à-dire composée d’individus qui se rassemblent parce qu’ils se ressemblent, l’étude des pratiques communautaires des francophones relève plutôt des engagements communautaires diversifiés, et une implication assez active des francophones dans le milieu associatif francophone. La « ghettoïsation » ne



semble pas menacer les francophones, bien au contraire, et ce tant par les activités des francophones en dehors des organismes communautaires, que par la participation de nombreux francophiles au sein de la vie communautaire. Cependant, si cet investissement des francophones en dehors de la communauté est l'indice de leur insertion au sein de la société territoriale, elle exerce également un impact sur les pratiques linguistiques, ces activités se déroulant en général en anglais seulement.

Dans ce chapitre, nous proposons tout d'abord un portrait transversal des pratiques linguistiques, c'est-à-dire un portrait général des comportements vis-à-vis du français. Puis, nous dressons un portrait de ces pratiques en tenant compte de différents pôles de la francophonie territoriale. Lorsqu'on s'intéresse aux pratiques linguistiques, il est possible en effet de repérer un certain nombre de lieux de socialisation majeurs au sein desquels le français est plus ou moins présent et utilisé. La présence de ces pôles et leur nombre, est essentiel au maintien de la vitalité du français ; le français y est sinon indispensable, du moins la langue de communication « normale ». Dans ce cadre, les situations varient d'une communauté à une autre. Dans chacune d'elle, on retrouve des pôles « standard » : les organismes francophones et les associations membres, parfois regroupés ou non et les écoles. Et dans chaque communauté, on retrouve des pôles plus petits où il est très facile de communiquer en français : quelques entreprises privées tenues par des francophones ou même des lieux de culte comme la paroisse francophone (Yukon). Suite au portrait des pratiques linguistiques, nous présentons celui des pratiques

communautaires, c'est-à-dire la façon dont les francophones s'insèrent dans le tissu associatif francophone et y pratiquent des activités.

6.1 Portrait transversal des pratiques linguistiques des francophones dans les territoires

Comme dans le sud, il ne faut pas voir la francophonie boréale des territoires et ses pratiques linguistiques comme un monolithe figé, mais au contraire comme un archipel de communautés très différentes, et aux environnements contrastés, en dépit, bien-sûr, de certains facteurs qui composent une forme de « connivence » en termes d'environnement. Voyons quelques comportements typiques qui émergent des pratiques linguistiques des francophones dans les trois territoires. Nous présenterons ensuite d'autres pratiques linguistiques dans différents lieux et pôles de la francophonie dans les territoires.

6.1.1 Les territoires : une belle opportunité d'améliorer son anglais

Notons d'emblée que le caractère de migrant des populations francophones a des conséquences directes sur leurs pratiques linguistiques, et ce qu'on pourrait appeler leur « projet linguistique » : les parents peuvent vouloir transmettre le français à leurs enfants, comme en faire des « bilingues ». De nombreux jeunes francophones québécois ou européens, qui s'installent dans les territoires avec un niveau faible en anglais, aspirent à

améliorer leur anglais, comme l'explique Christian, installé dans les T.N.-O. depuis plus de 10 ans :

J'ai encore beaucoup de difficulté. Ah oui j'ai beaucoup de difficulté parce qu'à maison, c'est en français (...), mes partenaires de travail sont francophones. (...) Mon administration est anglaise dans une école, donc fallait que je me débrouille. On parle avec les parents en anglais et ainsi de suite. Fait que j'ai appris assez pour me débrouiller. J'veux vivre dans un environnement anglophone, j'suis allé voir, faire ma physio ce matin. Ma physiothérapeute est anglophone. J'ai pas appelé le service en français parce que tu peux avoir un traducteur.

Mais les francophones comprennent et acceptent la situation et la réalité linguistique dans laquelle ils arrivent. Pour eux, les territoires, avant même l'arrivée sur place, comme nous le verrons plus en détail dans la partie consacrée aux représentations, sont un territoire anglophone :

Bien quand je m'adresse à des gens que j'connais pas, je les adresse en anglais parce que 99% de chance que ça soit un Anglophone. Des fois, on se surprend, mais à part ça, ouais à part ça, généralement les gens tu connais pas, j'assume qui sont anglophones généralement. Je me trompe rarement, des fois on se trompe là, mais à part ça, ouais. J'pense quand même c'est une ville anglophone très majoritairement.

Fait qui faut apprendre à vivre avec. (Daniel, T.N.-O.).

6.1.2 Le milieu associatif francophone : redécouvrir sa francophonie

Par contre, l'opportunité de vivre et de travailler en français grâce au réseau associatif francophone peut avoir un effet positif sur le sentiment d'appartenance chez des francophones qui viennent, à l'origine, de milieux où le français est très minoritaire. Certains propos en font état, comme ceux qui ont été tenus par une personne, bilingue, qui nous racontait qu'au sein de cette petite communauté très anglophone des T.N.-O., elle se sentait néanmoins, de par ses pratiques linguistiques quotidiennes, plus francophone :

(...) depuis que j'suis à [petite communauté francophone des T.N.-O.] par exemple j'me concentre plus, j'me dis plus Française parce que vraiment j'vis dans le français. J'vas à l'école française, j'parle en français toute la journée, pis moi je m'en vas à la maison, c'est juste nous deux à la maison, pis on est Français, so ma vie est plus en français ici (...) (Carole, T.N.-O.).

6.1.3 La francophonie territoriale : les petites villes éloignées et les grands centres

Au sein de chaque territoire, les organismes ont également développé des stratégies quant à l'intégration des communautés francophones éloignées des



grands centres : les T.N.-O. ont une tradition plutôt « fédérative », associant les organismes régionaux à la vie de la Fédération basée à Yellowknife, alors que le Nunavut et le Yukon connaissent une organisation plus centralisée, avec quelques services offerts dans les régions éloignées.

À ce titre, les pratiques linguistiques en régions éloignées des grands centres urbains que sont Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit, sont différentes de celles qui caractérisent ces trois centres. Ces communautés, parfois très réduites, ne disposent pas de la même qualité de services, notamment en matière de santé, d'éducation ou de développement économique. Il n'est pas étonnant que la vitalité du français s'en ressente, comme les multiples témoignages recueillis en dehors des grands centres l'attestent, sans qu'il y ait d'ailleurs unanimité dans la réclamation de services supplémentaires. Ces communautés éloignées semblent en effet très partagées quant à l'opportunité de développer des services en français, craignant le fait de provoquer un éventuel conflit linguistique qui ne paraît absolument pas souhaitable au sein d'une communauté restreinte. L'implantation de tels services dans les communautés éloignées, s'ils ne peuvent que renforcer une vitalité linguistique extrêmement fragile, n'en demeure pas moins délicate : il convient en effet d'implanter des services en français tout en les organisant de telle sorte qu'ils puissent profiter à l'ensemble de la communauté présente sur place (francophones, anglophones, autochtones), ce qui nécessite de repenser les termes mêmes de tels services.

6.1.4 L'ancienneté sur le territoire et l'évolution des droits linguistiques : des rapports différents à la langue

Le rapport au français dépend beaucoup de la génération et de l'époque à laquelle les francophones sont arrivés dans les territoires. Les francophones qui se sont installés avant les années 1980, décennie marquée par de grandes avancées en matière de droits linguistiques, sont arrivés dans des territoires non seulement majoritairement anglophones, mais où les services en français étaient quasi-inexistants, ce qui a favorisé le transfert linguistique, comme l'illustre l'expérience de Guy :

J'me suis ramassé en [province de l'Ouest] pendant quasiment douze ans, j'avais déjà fait des affaires à [ville de l'Ouest] pendant neuf ans avant d'arriver ici. J'parlais pas un mot anglais quand j'suis parti. Mais j'parle beaucoup mieux anglais que français asteure, j'écris beaucoup mieux en anglais qu'en français. Pour l'ordinateur en français, les accents toute j'suis pas capable de faire ça. Probablement j'sais pas où qui sont sur l'ordinateur. (Guy, T.N.-O.).

Les francophones issus de milieux majoritaires et de milieux minoritaires francophones : des attentes et des comportements différents

Les différences d'origine renvoient aussi à des différences de pratique linguistique. Les attentes et les cadres de référence ne



sont pas les mêmes. Nous reviendrons sur les différences de représentations communautaires en fonction de l'origine géographique des francophones. Mais ces distinctions sont également présentes au niveau des pratiques. Il apparaît que les francophones issus des communautés de langue française en situation minoritaire sont plus coutumiers des contraintes et des possibilités en termes de pratique linguistique. Ils ont certes une plus grande insécurité linguistique, mais également une plus grande conscience des droits et des marges de manœuvre possibles en matière linguistique dans un contexte diglossique, mais bilingue officiellement.

Par contre, les Québécois ou les francophones originaires d'Europe n'ont pas le même rapport à la langue : ils ont moins ou pas d'insécurité linguistique. Cela s'explique par l'absence d'expérience en milieu minoritaire, ce qui provoque une attitude décalée. Cette attitude peut se manifester par une insouciance quant aux mécanismes de transferts linguistiques (ex : scolarisation des enfants en anglais) et par une relative indifférence quant au statut du français sur le territoire considéré avant tout comme anglophone. Par contre, elle peut aussi s'exprimer par une spontanéité dans l'usage et la promotion du français. Par exemple, ces francophones n'ont pas le réflexe de s'adresser automatiquement en anglais dans la sphère publique en considérant que leur interlocuteur est forcément anglophone. Cette spontanéité peut aussi s'accompagner d'une attitude revendicative plus agressive que ce qu'il est coutume d'observer en milieu linguistique minoritaire. Cette attitude est ressentie par certaines personnes interrogées comme Norma, pour qui il existe bien une

différence de comportement linguistique entre les francophones issus de milieux majoritaires et les autres francophones provenant de milieux minoritaires :

Les gens qui me viennent le plus en tête ou on peut (voir) ça chez les enfants, c'est les Québécois. Alors, les deux parents qui sont québécois de souche, qui ont toujours vécu la majorité, sont maintenant ici, en milieu minoritaire et je pense pas qu'y' réalisent l'impact de ce qu'ils font en sortant leurs enfants de l'école [francophone]. Les gens là, tous les gens à qui je parle, c'est des gens qui ont vécu eux-mêmes en majorité toute leur vie. (Norma, Yukon).

Les immigrants francophones, par exemple, venus d'Europe notamment, semblent moins soucieux de l'avenir de leur langue au sein du territoire, et des conséquences de leurs choix (d'école par exemple) sur la capacité à transférer le français à leurs enfants. Chez ces immigrants, l'insouciance linguistique semble remplacer l'insécurité linguistique.

Moi je dirais, en vingt ans au Yukon, c'est la première différence que j'ai vu là, vraiment, c'est chez les immigrants. Il y avait presque aucun immigrant qui s'associait avec la francophonie... (Benjamin, Yukon).

Il faut souligner également que beaucoup de nos interlocuteurs partagent une approche plutôt favorable de la situation du français dans les territoires. Évidemment, la situation n'est pas idéale, mais ils le savaient, en quelques sortes,



avant d'arriver, et leur attente en matière linguistique, était modeste sinon nulle. Il peut y avoir des commentaires du genre de ceux de Benoit (T.N.-O.) qui regrette presque (et de manière exagérée) de ne pouvoir améliorer son anglais :

J'ai parlé peut-être 1 ou 2 % de mon temps parce que les gens quand qui voient que j' parle pas plus anglais, y m'aident à parler français. Fait, je me dis personne m'aide moi à parler anglais. J'vais chez Canadian Tire, y'a toujours quelqu'un qui parle français, j'vas au restaurant y'a toujours quelqu'un qui parle français, dans les gouvernements, y'a pratiquement toujours quelqu'un qui parle français alors j'ai pas à faire d'effort. J'ai pas à faire d'effort du tout. (Benoit, T.N.-O.).

Brigitte constate également, au Yukon, l'importance du français, et communique une vision plutôt positive et optimiste de la vitalité du français à Whitehorse. Une langue en quelque sorte qui déborde des frontières de la communauté francophone « stricto sensu » :

Sinon bien c'est ça, dans les cafés bien souvent on peut entendre parler français parce qu'y [ils] fréquentent le même café, c'est un café populaire, où il y a plusieurs employés francophones. J'rencontre souvent du monde là, on parle français. (Brigitte, Yukon).

D'autres, au contraire, semblent frustrés et contrariés quant à l'impossibilité de trouver des services en français, malgré le droit d'avoir ces services, et dont ils ont

conscience. C'est le cas de Christian (T.N.-O.), lui aussi issu d'un milieu majoritairement francophone (et très en colère) :

Crisse, tu veux-tu je t'apprenne à parler français ou tu parles français ? Bien là t'es gentil parce que a [elle] fait du mieux, mais rendu là tant qu'à perdre mon temps à t'enseigner à parler français j'vas parler en anglais. C'est ça. T'as l'aéroport ici à Yellowknife, pis ça j'pense c'est un peu partout à travers le pays du monde anglophone, quand tu passes à l'aéroport, c'est marqué : service en français. Tu dis : « donnez-moi un service en français. » Des fois j'fais le niaiseux hein : « avez-vous votre ordinateur ». « Pardon ? » « Computer ? » « Non ». J'ai mon computer dans les mains, pis j'dis : « non ». Pis là, y me pointe du doigt, mais j'dis : « quoi tu veux ? » Pis là, j'dis : « service en français s'il vous plaît, français. ». Pis là tu vois qui cherche, pis y'en a pas un, pis y'a personne, j'dis : « ok », j'dis « right now ! ». Pis j'commence à parler en anglais : « Where is the guy ? Ah he's at his lunch. I want my service in French right now. ». Pis là, je les niaise un peu. Y sont pas contents. Mais là, j'ai pris la p'tite feuille l'autre jour pour me plaindre. (Christian, T.N.-O.).

6.2 Portrait dans les différents secteurs de la francophonie territoriale

6.2.1 Les organismes communautaires

Il n'est pas étonnant qu'au sein des organismes francophones les pratiques linguistiques soient décrites comme très favorables au français. Chacun souligne que le français est omniprésent. Cependant, les pratiques linguistiques des employés de ces organismes sont parfois critiquées, pour ne pas correspondre au message transmis par les organismes quant aux « bonnes » attitudes linguistiques :

Ça paraît toujours drôle, quelqu'un qui travaille à [une association francophone] puis que ses enfants vont à l'école en anglais (...). Pourquoi les gens le font ? Ils ont toutes leurs raisons xyz. Mais c'est vrai que si je compare ça avec mon ami qui travaille pour la protection des caribous, ça serait drôle que lui que tsé ses enfants iraient à une école extrême droite... (Benjamin, Yukon).

Puis moi j'ai, en tous les cas, souvent je m'arrête à y penser ou j'me dit : « Ben voyons, t'es commissaire ou t'es [responsabilité au sein] de la commission scolaire ou t'es à l'AFY, tes enfants sont pas dans l'école puis tu te bats pour la francophonie. Mais tu te bats pour quoi là ? Parce que tu y crois pas à la francophonie si tes jeunes sont pas

là. Ben oui, j'y crois puis oui...» Ça, je peux pas le juger... (Norma, Yukon).

Est également mentionné le développement au sein des organismes communautaires francophones d'activités dans d'autres langues que le français. Si ces initiatives sont encouragées par certains, qui y voient un esprit d'ouverture aux autres, et une possibilité d'accueil par la communauté francophone, d'autres stigmatisent plutôt un écart par rapport à un mandat linguistique francophone auquel les organismes doivent se tenir.

Bien moi j'suis trop fanatique pour ça (...). Non j'suis trop, j'aime trop ma langue pour dire que je m'en vas [vais] à un centre francophone pis entendre du monde parler anglais ça m'insulte, j'aime mieux pas y aller. (Gisèle, Nunavut).

L'ouverture à la diversité linguistique est d'ailleurs assez contrastée dans les trois organismes. Les organismes franco-nunavois effectuent en la matière un important travail à destination des Inuits comme des Anglophones, en diversifiant les thématiques culturelles et les activités à destination de la communauté nunavoise au sens large. D'ailleurs, les repas ou les cafés communautaires organisés par l'AFN et ouverts à tous sont très fréquentés par les anglophones et, dans une moindre mesure, par certains Inuits. Tous, on le présume, trouvent là un moyen commode (et économique) d'effectuer une pause originale dans leur journée de travail. L'anglais semble, a priori, autant utilisé par les participants que le français dans ces activités. Quant aux organisateurs, ils utilisent surtout le français. Les rencontres



organisées à la FFT (T.N.-O.) quant à elles sont plus majoritairement en français, mais il arrive que des anglophones participent aux activités, et que les conversations alternent entre l'une et l'autre langue, sans que cette alternance ne soulève de problèmes. Quant à l'AFY, peut-être à cause de la taille plus importante de la communauté, de l'importance du personnel associatif et de l'aspect plus fréquent et régulier des rencontres, le français est beaucoup plus présent.

6.2.2 L'École

Si le secteur scolaire est l'un des secteurs qui contribue le plus à la vitalité du français dans les trois territoires. C'est, comme dans le sud, en grande partie grâce à l'engagement communautaire d'un petit groupe qui est parvenu, à travers des revendications, à développer ce secteur à partir de rien.

L'école et le secteur de l'éducation sont un « autre monde » que celui du secteur communautaire, une autre réalité dans laquelle le français occupe sinon toute la place, du moins une place particulière dans les territoires. Et il est présenté comme tel par les francophones sur place. Le milieu scolaire propose une autre forme de socialisation en français dans les territoires, vécu comme le complément ou l'alternative à ce qui est offert par les organismes communautaires. Cette alternative peut surtout être choisie par les francophones qui ont des enfants scolarisés et par le personnel enseignant et administratif des écoles. Il y a d'autres moyens de s'impliquer dans le milieu scolaire, par le biais d'activités culturelles par exemple pour d'autres francophones.

Ces deux secteurs, celui de l'éducation et celui du milieu associatif, sont donc liés mais distincts, et on peut tout à fait s'investir dans l'un et/ou dans l'autre. Comme le constate Norma à propos de la participation des commissaires de la Commission scolaire aux activités associatives du Centre de la francophonie de Whitehorse :

Peut-être pour des activités obligatoires, mais bon, comme les soupers du vendredi, y en a certains des commissaires qui vont aller, mais y en a d'autres que pas du tout. Mais y en a... c'est ça, [on a] vraiment les deux, y en a qui sont super impliqués, mais y en a que pas du tout, pas du tout. (Norma, Yukon).

Nous l'avons vu dans la première partie, chaque communauté dispose maintenant de sa commission scolaire et de son école. Les francophones qui arrivent prennent vite conscience des avancées notables de ce secteur, et ce dans les trois territoires. Au niveau des pratiques et des comportements par rapport à l'école, ceux-ci sont très divers. Par exemple, en dépit de l'offre scolaire, tous les francophones ne bénéficient pas, pour leurs enfants, d'un enseignement en français. Et ce, parfois par choix, souvent par hasard, parfois par contrainte.

Le choix consiste en effet pour certains, à négliger délibérément la possibilité qu'ils ont d'inscrire leur enfant à l'école en français, au profit des écoles en anglais. Les raisons de ce choix sont multiples : dans le cadre d'un court séjour, bon nombre de parents francophones qui savent qu'ils vont

rentrer un jour en France ou au Québec saisissent par exemple l'opportunité de permettre à leur enfant de vivre une scolarité en anglais, en vue d'améliorer sa connaissance de cette langue. Une autre motivation, également fréquente, concerne les élèves accédant au secondaire. Le choix de la « grande » école en anglais constitue alors pour eux un avantage par rapport à la « petite » école francophone, dans leur volonté d'accroître leur réseau de connaissances.

Le hasard intervient également dans la détermination de l'inscription : sans a priori pour tel ou tel secteur, le parent ne parvient pas vraiment à justifier les raisons d'une inscription de son enfant dans une école anglophone plutôt que francophone. Le facteur linguistique n'est alors pas considéré comme déterminant.

Enfin, certains parents sont parfois contraints de choisir le secteur anglophone, pour des raisons qui tiennent par exemple à l'éloignement du lieu d'habitation par rapport à l'établissement scolaire, ou à cause d'un transport scolaire non adapté.

Des parents sont très sensibilisés à l'importance de transmettre le français à leurs enfants. C'est le cas de Lucile, qui se qualifie elle-même de « puriste » :

Y faut vraiment éduquer les parents. Musique en français, vidéo cassettes en français, télé en français, lire des histoires en français. Il faut que ce soit vrai la francophonie. Mais ceci étant dit, là, c'est la puriste qui parle. Je suis toujours surprise quand on va quelque part puis... C'est vrai que le

français est vivant ici. (Lucile*, Yukon).

Si Lucile peut être considérée comme une vraie militante de l'école en français, elle reste dépendante des possibilités et des contraintes imposées par son environnement : un de ses enfants, qui souhaite entreprendre un programme spécifique qui n'est pas offert à l'École francophone Émilie-Tremblay se trouve en immersion, tandis que son second reste quant à lui scolarisé à Émilie-Tremblay. Par contre, d'autres parents sont moins sensibles que Lucile, et paraissent moins bien informés quant aux avantages d'une transmission de la langue française aux enfants, comme des choix à faire quant à la langue d'enseignement.

Les pratiques effectives tendent donc à transcender le clivage habituellement relevé entre les parents « conscientisés » quant à l'importance de transmettre à leurs enfants le français et aux moyens d'y parvenir le mieux possible (l'inscription à l'école française) et les autres, moins sensibles à cet objectif, ou effectuant des choix moins avisés en terme d'inscription, car étant moins bien informés des conséquences de ce choix quant à la future maîtrise du français par leur enfant.

Le choix de l'école ne dépend pas du seul critère linguistique, même si tous nos parents interlocuteurs (y compris ceux qui ont inscrits leurs enfants dans une école anglophone) considèrent le critère linguistique comme entrant dans leur décision. Bien souvent, d'autres critères, comme la proximité ou l'éloignement des établissements, le propre choix de l'enfant, les spécificités en terme de programmes ou



d'activités, la taille de l'établissement, les perspectives plus ou moins rapprochées d'un départ des territoires, contribuent eux aussi à déterminer le choix de l'établissement, et sont très souvent évoqués, par exemple pour justifier une inscription de l'enfant en école d'immersion plutôt que dans une école francophone. Encore une fois, les francophones ne sont pas que des francophones, mais des individus dont le projet de vie ne s'inscrit pas dans les paramètres d'une stricte vie communautaire francophone.

On le sait, deux types d'établissement scolaire accueillent les francophones : l'école francophone et la ou les écoles d'immersion. Si l'école francophone joue un rôle essentiel et reconnu dans la vitalité du français dans les territoires, il faut également reconnaître que les écoles d'immersion jouent également un rôle, à leur mesure, et de manière complémentaire, dans cette vitalité.

6.2.2.1 L'École francophone

L'école francophone constitue l'un des pôles clés du développement communautaire francophone des trois territoires. Il s'agit d'un des principaux lieux de vie en français rassemblant les enfants, leurs familles, le personnel enseignant et le personnel administratif, mais également divers intervenants. Les activités qui y sont organisées dépassent également la simple clientèle de l'école pour s'adresser parfois à la communauté toute entière, et les organismes communautaires sollicitent souvent les écoles dans leurs activités culturelles, par exemple dans le cadre de leurs organismes jeunesse. Par exemple, à Iqaluit, quelques adolescents de l'École des

Trois-soleils participent au service du repas communautaire du vendredi midi organisé par l'AFN. Au Yukon, une chorale formée d'élèves de l'École Émilie-Tremblay participent systématiquement à la cérémonie entourant la Journée franco-yukonnaise. De plus, certaines activités culturelles des écoles sont parfois jumelées à d'autres activités des associations francophones. Par exemple à Whitehorse, nous avons eu l'occasion d'assister en mai 2008 à une pièce de théâtre jouée par les élèves de l'École Émilie-Tremblay suivie d'un souper et d'un concert organisés par l'Association franco-yukonnaise (Journal de terrain, Yukon, T.N.-O., Nunavut).

La longue citation qui suit illustre parfaitement la complexité de ce milieu, son implication dans la communauté, et les dynamiques essentielles qu'il peut susciter. Elle illustre également les divers paramètres qui sont indispensables au bon fonctionnement de l'école comme des services de soutien à l'apprentissage en dehors des heures des cours, l'implication des parents dans la vie de l'école, l'acceptation et la gestion de la diversité en termes de pratique linguistique et la sensibilisation des parents à l'enjeu linguistique :

Le club de devoirs est beaucoup utilisé, il est beaucoup apprécié surtout chez les plus petits, les, les parents des plus petits qui, qui commencent, qui débent avec leur enfant beaucoup l'apprentissage du français, donc ils sont pas en mesure d'aider. Puis les premières années sont tellement formatives avec la langue, le développement de la langue qu'on veut bien avoir le

soutien des membres du personnel. Donc la première des choses, aussi on a un comité de parents qui est, qui est assez actif et puis qui, entre eux-autres, ils s'aident. Tu sais y'en a qui sont plus à l'aise avec le français, y'en a plusieurs qui sont plus à l'aise avec le français écrit que le parlé hein comme, comme tout le monde c'est la dernière des habilités langagières qui se développent, donc ils vont, ils savent lire les mémos que j'envoie à la maison parce que toute correspondance est en français uniquement, donc entre eux ils vont s'aider, entre eux ils ont des sites Web où ils peuvent aller couper coller, se faire traduire des bouts pis ils sont vraiment fantastiques. Et puis au pire là, dans le pire des cas quand on n'a pas encore compris on va appeler au secrétariat et puis [Thérèse] va se faire un plaisir de traduire la note qu'a pas été comprise ou quoi que ce soit. (Vicky, T.N.-O.).

Les écoles francophones des territoires, comme dans tout milieu minoritaire, doivent faire face à des enjeux quant à la diversité de sa clientèle, ce qui implique un investissement en termes de soutien et en termes de sensibilisation des parents. C'est là un des principaux défis relevé par exemple par les personnes impliquées dans l'école (commissaires, enseignants, personnel de soutien) ou les activités sociales à destination de la jeunesse. Comme l'avoue Brigitte :

Je sais qu'à l'école, école francophone y'a le fait, les gens on veut rassembler à tout le monde, tu

sais, on veut être comme tout le monde donc y'en a, bien ici comme tout le monde c'est la majorité c'est l'anglais, y'en a beaucoup même s'ils parlent, nés de deux parents francophones, bien y vont parler anglais juste pour pas se faire soit pointer ou comme ça, ça l'arrive encore. (Brigitte, Yukon).

Les clientèles sont diverses, mais le personnel enseignant rencontré rend compte des mêmes défis en termes d'enseignement à des enfants au niveau de français très différent, et à une clientèle majoritairement issue de couples exogames :

La majorité des enfants qui viennent à l'école des Trois-Soleils, ce sont des enfants qui sont, qui ont une mère, c'est pas mal ça là une mère inuit pis un père franco-ontarien, québécois, en minorité ou Manitoba, chose comme ça. Fait que, pis c'est des pères qui ont, qui ont étudié un peu en français quand y'étaient jeunes, donc y sont des ayants droit pour leur enfant, donc ayant droit d'aller à l'école (...). Tu sais les pères là souvent, y'ont perdu leur français, y parlent anglais beaucoup. Fait que ça fait des enfants qui parlent anglais, qui arrivent, c'est comme une immersion là, mais c'est pas une immersion parce que c'est une école francophone. Fait que ça c'est la difficulté des classes là-bas parce que les enfants y'arrivent, y parlent en anglais. Faut qu'on exige la même chose qu'une école francophone



dans le sud là, fait que ça c'est la difficulté. (Hélène, Nunavut).

Dans un tel contexte, l'anglais reste très présent, et le personnel enseignant doit souvent faire des efforts pour inciter les enfants et les adolescents à parler, au sein même de l'école, en français. Dans le rapport avec les parents, souvent, c'est l'anglais qui domine les échanges, comme l'avoue cette employée de l'école :

Moi j'parle tout le temps en français, pis même quand on va faire l'épicerie, on parle en français. (...) Les seuls moments où j'parle en anglais, vous allez être déçu, c'est pendant mes rencontres de bulletins. J'fais mes rencontres de bulletins en anglais ça c'est pareil, y comprennent pas du tout en français. Ça là, ça me fait bien de la peine ça vraiment, mais c'est comme ça. Ouais c'est les seuls moments que j'parle en anglais, pis quand on va jouer [activités sportives] avec les Anglophones, on s'exprime en anglais mais souvent quand on se parle ensemble on se parle tout le temps en français. (Hannah*, Nunavut)

Un des inconvénients mentionnés, tant par les parents que par les jeunes rencontrés ou même les enseignants, c'est le caractère contraignant des petits groupes :

Pis les amis tu sais nous autres, on parle beaucoup d'enfants là mais tu sais les amis, à l'École des Trois Soleils y'a 50 élèves à peu près pis, c'est des classes bon de 16 pis à

chaque année les enfants suivent, sont toujours le même groupe ensemble. T'as pas le choix. (...) Si tu t'entends pas bien avec un, t'as pas le choix tu sais pis t'as pas le choix d'amis extraordinaires fait que... (Hélène, Nunavut).

Certains témoignages de parents, qui ont décidé de changer leur enfant d'école à cause du nombre trop restreint d'élèves, mentionnent en fait le caractère limité du choix qui s'offre à eux en matière d'établissement scolaire. Le facteur linguistique n'est en effet pas le seul qui intervient dans le choix d'un établissement scolaire. Lorsqu'on n'aime pas le personnel enseignant, ou l'administration, le programme, le rythme, ou lorsque l'élément religieux n'est pas suffisamment présent alors que l'on est pratiquant, la solution c'est un changement d'école. Or, dans le contexte des territoires, ce changement d'école se traduit automatiquement par un changement de langue d'enseignement pour son enfant. Si ces situations demeurent rares, le fait de ne pas disposer d'un choix de l'établissement pèse comme une contrainte pour certains parents. Si le facteur linguistique n'est pas jugé essentiel par le parent, il sera d'autant plus enclin à faire le choix de l'école en anglais, pour les autres raisons évoquées. Il semble que, plus encore que dans le secteur anglophone, le secteur francophone doit être particulièrement attentif aux diverses préoccupations des parents, en visant notamment une forme d'excellence en matière d'enseignement. En somme, l'école francophone se doit d'être plus performante, plus attractive, plus accommodante que l'école anglophone.

6.2.2.2 Les écoles d'immersion

Pour ce qui est des **écoles en immersion**, les programmes et l'efficacité semblent différer. À Whitehorse, Cathy est une personne en contact avec les jeunes. Elle perçoit de manière très positive le niveau de français des jeunes issus de l'immersion :

Je vise pour mon travail non seulement des francophones langue maternelle mais d'immersion, y'en a beaucoup ici, rendus au secondaire même à partir de la 8^e, 9^e année, y parlent assez bien français et c'est assez étonnant comment ils peuvent s'exprimer en français. Provenant en anglais de parents anglophones, le jeune est en immersion depuis la maternelle, rendu en 8-9^e année, c'est impressionnant comment il parle assez bien français, pis là rendu en 12^e année bien c'est encore, c'est encore mieux, c'est vraiment bon. Pour l'école d'immersion (...) y'ont vraiment un bon programme. (Cathy*, Yukon).

Y'a beaucoup d'Anglophones qui envoient leurs enfants à l'école pour apprendre le français en immersion, immersion française. C'est bien, c'est très bien. (Clarisse, Yukon).

Les raisons de l'inscription de l'enfant francophone à l'école en immersion sont diverses. Le choix quant à l'établissement n'est pas, d'abord, un choix communautaire, mais un choix familial tenant à une multiplicité de facteurs sans rapport parfois avec le facteur linguistique. Cette tendance semble accentuée dans le

nord, dans la mesure où les francophones ne sont pas tous issus de milieux minoritaires. Les Québécois et les Européens, par exemple, semblent moins sensibles que les couples exogames à l'argument du danger de l'assimilation linguistique, et adoptent des comportements plus détachés quant à la langue d'enseignement. Les raisons de l'inscription sont diverses. Il peut s'agir du choix, clairement affirmé, de l'anglais comme langue d'enseignement à égalité avec le français, ou plus simplement du choix de l'enfant qui souhaite rejoindre son groupe d'amis dans le secteur anglophone :

Ma fille est en immersion française. Ses amis sont toutes des anglophones, puis elle les a suivi. Elle garde son français malgré... Avec son père elle n'a pas le choix. Je te dirai même ces amis, quand elle leur parle, elle leur parle en français. Ah oui ? Ses amis anglophones ? Ses amis anglophones ils parlent français, pis quand ils viennent chez nous dans la maison, c'est en français. (Donald, Yukon).

Les pratiques linguistiques ne résultent pas nécessairement d'un choix en termes de langue d'éducation, mais également de raisons pratiques, comme l'exprime clairement cette mère de famille qui évoque l'éloignement :

Pour l'avoir dans une école française avec les heures que j'commence à travailler, c'est un p'tit peu plus dur tu sais de trouver là maintenant que c'est seulement moi qui conduit là, c'est dur de pouvoir travailler pis d'aller le



chercher, l'amener 15 minutes en dehors de la ville, revenir pour mon travail. Faut tu partes vraiment vraiment de bonne heure pour venir en ville. Tu sais je voulais pas comme qui s'en aille à 7h00 pis l'école commence pas avant 9h00 y'est 7h30, (...) oui oui. (Diane, Yukon)

Cette dimension de la distance entre le domicile et l'école est particulièrement importante dans les territoires : les communautés sont petites, les familles sont parfois très éloignées des trois centres urbains. Il est dès lors bien difficile de permettre à toutes les familles francophones d'accéder à l'école française. Les programmes d'immersion deviennent alors une solution alternative acceptable pour bon nombre de parents francophones.

6.2.2.3 Le Programme pilote de français enrichi à l'école Robert Service de Dawson

À Dawson, un programme de « français enrichi » pour les familles francophones et francophiles a été ouvert⁶⁰. Il permet d'offrir 40 minutes de français par jour aux élèves inscrits, prioritairement aux enfants de langue maternelle française, mais également aux enfants « francophiles ». Ce programme connaît un grand succès, même si certaines critiques ont été émises lors de sa mise en œuvre, étant donné le manque d'espace et de ressources allouées à cette école très éloignée de Whitehorse. Mais le programme semble désormais bien accepté et même apprécié. Voici comment est

⁶⁰ À la fin de la rédaction de l'étude, nous avons appris que ce programme avait pris soudainement fin en juin 2010.

présenté la manière dont il a été reçu par la communauté, de manière il est vrai nuancée, par une francophone de Dawson :

Il y a un engouement ici pour ça, cet échange culturel là, cet échange linguistique là. (...) Les anglophones, les francophones puis les francophones qui ont pas envie de parler français, bien c'est correct. Je courrai pas après puis leur demander, ok. Ils ont droit d'être ici, pour être venu pour pratiquer une seule langue qui est l'anglais. (...) J'ai écouté, j'ai déjà eu une personne qui m'a dit pourquoi elle était pas d'accord d'avoir des cours en français, puis parce que l'idée qu'il n'y avait pas d'espace. Elle dit : « On manque déjà d'espace pour nos plus jeunes, (...) ». (Ginette*, Yukon).

D'autres défis surgissent en éducation face à la réalité linguistique francophone des territoires, notamment de l'incompréhension du personnel enseignant formé dans des endroits francophones majoritaires où ne se pose pas la problématique des parents ayants droit francophones qui ne maîtrisent pas bien le français. Benjamin, membre d'associations francophones, du Yukon, pointe du doigt cette réalité, en décrivant la situation d'une nouvelle enseignante francophone ne comprenant pas qu'il est parfois nécessaire de parler aux parents de l'école française en anglais. Il stigmatise son incompréhension du contexte linguistique particulier du Yukon, et de l'importance de ne pas dissuader ces couples exogames d'inscrire leur enfant à l'école francophone :

Gérer la problématique de toujours avoir du nouveau monde, d'avoir des gens qui arrivent à la garderie, puis qui ont une expérience du Yukon. Ils comprennent pas que les parents qui arrivent avec leurs enfants à la garderie peut-être qui parlent même pas français. (...) Il y a 78 % de nos familles qui sont des familles exogames. (...) On avait une nouvelle [enseignante] qui venait [d'une région très majoritairement francophone] qui venait de graduer, elle avait fait ses trois ans en petite enfance puis qui pensait toute connaître. Elle avait aucune réalité du Yukon. (...) Ça se voit plus ou moins, mais on est dans un contexte ici vraiment particulier. Parce qu'on sait que la majorité des ayants droit vont pas à l'école en français. Il y a ça aussi ce dilemme là. (Benjamin, Yukon).

Il apparaît que chaque école contribue, à sa manière, à la vitalité du français dans les territoires. Si nombre d'études ont montré à quel point l'école francophone maximisait les chances d'une transmission linguistique entre les parents et les enfants en milieu minoritaire, il convient toutefois de noter que l'immersion apporte elle aussi, et à sa manière, sa pierre à l'édifice, en accueillant des élèves qui, pour des raisons diverses que nous avons abordées, ne pourraient pas être accueillis au sein de l'école francophone. Une question demeure cependant quant à la vitalité du français, celle du rapport entre l'école francophone et les écoles d'immersion : comment régler le problème de l'exode des pré-adolescents vers l'école anglophone de plus grande

taille ? Fréquenter un établissement plus grand avec la possibilité d'élargir son cercle d'amis est, pour le jeune, très important, et parfois plus encore que n'importe quel incitatif (réussite scolaire, possibilité d'échanges avec le sud, offre de matériel informatique ou infrastructures). Ce besoin est à prendre en compte dans l'organisation du cursus scolaire des jeunes de la francophonie boréale.

6.2.3 Les pratiques linguistiques à la maison : situation générale des familles francophones et exogames

Comme ailleurs dans la francophonie en situation minoritaire, les situations linguistiques au sein de la sphère familiale sont très contrastées. Il est impossible d'en donner un portrait précis ici, mais plutôt de présenter des cas de figure typiques rencontrés. Globalement, la situation semble similaire à celle dans le sud : les couples exogames se trouvent en difficulté par rapport à la transmission du français à leurs enfants, et on constate que les expériences racontées dans les entretiens font très majoritairement état de l'utilisation de l'anglais dans les conversations courantes. Il y a quelques exceptions quand le conjoint anglophone ou autochtone a une connaissance suffisante du français, ce qui est rare, particulièrement pour les couples exogames qui se sont rencontrés sur place. Il arrive aussi que les parents soient suffisamment volontaires dans la transmission de la langue, mais également suffisamment informés des comportements à adopter en vue de transmettre à leurs enfants une véritable dualité linguistique.



Certaines familles exogames rencontrées, en particulier celles dont l'un des membres travaille dans le secteur associatif francophone ou dans le secteur scolaire francophone, parviennent à maintenir l'utilisation du français à la maison. Le maintien du français nécessite alors de leur part un effort, un important degré de « conscience linguistique » et de sensibilisation aux facteurs qui permettent d'assurer, entre parents et enfants, une transmission satisfaisante de la langue. Cette sensibilisation et cette prise de conscience apparaissent indispensables au maintien du français et ressemble, en fait, à une forme de « militantisme linguistique » de tous les jours au sein même de la sphère privée, c'est-à-dire de l'adoption de comportements volontaristes. Les préjugés en matière de transmission de la langue aux enfants, quant au secteur de l'immersion et sa capacité à garantir un niveau de bilinguisme satisfaisant, par exemple, demeurent tenaces, et l'appoint des services en français paraît bien vain s'il ne s'accompagne pas de cette mobilisation linguistique.

L'expérience particulière de Dominique avec ses enfants est un exemple des difficultés auxquelles sont confrontés les parents francophones, même s'ils souhaitent transmettre le français à leur enfant. Cet exemple montre à quel point la transmission de la langue, dans de tels contextes, ne se fait pas « naturellement », et qu'il dépend beaucoup d'un engagement volontariste quotidien, militant, pourrions-nous dire, des parents :

Mes enfants parlent pas français excepté pour [ma fille] qui a été en immersion ici à Yellowknife. Ce qui

arrivait c'est que je travaillais (...) [à l'extérieur de Yellowknife]. C'était vraiment, vraiment une belle job tu sais. Moi j'aimais bien ça, mais j'partais deux semaines de temps, pis je revenais une fin de semaine, pis j'partais deux semaines de temps. Tu sais quand c'est la saison (...) tu partais pas mal, pas mal de temps ce qui fait que au début je parlais français avec mes enfants mais quand j'ai commencé à faire ça, j'ai été parti pendant deux semaines de temps. Tu reviens une fin de semaine les enfants parlent pu français, sont habitués de parler en anglais pis moi j'ai rien qu'une fin de semaine pis j'ai manqué, fait qu'après un moment donné j'ai dit : « coup donc, j'veux juste être avec eux-autres. ». Fait que j'ai laissé tomber le français, fait que c'est là que ça débarqué. Pis c'est un peu de ma faute. (Dominique, T.N.-O.).

La difficulté est également présente, mais différemment, pour les ménages originaires de communautés francophones en situation majoritaire (Québec, Europe), pour lesquels le français occupe certes une place nettement plus importante dans les conversations quotidiennes, et cela peu importe le lieu de scolarisation de l'enfant, dans le cas de ménages avec enfants. Aline, Québécoise parfaitement bilingues mais de langue maternelle française, exprime bien cette omniprésence du français dans les conversations qu'elle peut avoir avec son conjoint, également francophone :

Non mais en même temps aussi on parle en français à la maison, tout le temps tout le temps, on se parle

pas en anglais. Ça serait con là, ça marche pas là. Non jamais. On se regarde, pis c'est comme non. Non, on s'est jamais parlé en anglais, on s'est toujours parlé en français. Y'a des anglicismes qui sortent. (Aline, Nunavut).

Cette place importante jouée par le français dans leur vie quotidienne est cependant pondérée par une forme d'insouciance linguistique, souvent évoquée d'ailleurs avec ironie par les francophones issus de milieux minoritaires qui stigmatisent ainsi les Québécois ou les Français trop facilement enclins, à leurs yeux, à préférer le secteur scolaire anglophone ou à choisir de parler, quand ils le peuvent, l'anglais dans les lieux publics. Aline et Benjamin en ont conscience lorsqu'ils poursuivent la conversation sur leur utilisation du français. Le milieu de travail, comme nous le verrons, joue un rôle très important dans ce transfert plus ou moins occasionnel vers l'anglais.

Dans ton milieu de travail, t'as des termes très spécialisés. Tu les utilises toujours en anglais, toujours toujours, comme oops, c'était quoi en français ça. Tu l'as toujours toujours en anglais dans ta tête. Fait que automatiquement t'as tendance à, surtout pour des termes plus spécialisés. (Benjamin, Nunavut).

Mais c'est ça aussi c'est qu'on se parle toujours en français à la maison puis si on s'appelle au téléphone c'est la même chose, donc j'veux dire on la vit notre langue française quand même, même si c'est pas nécessairement

dans notre milieu de travail on a la vit à la maison donc. (Aline, Nunavut).

Ce qui rend d'autant plus problématique l'utilisation du français dans la sphère privée, c'est une fois de plus, le caractère essentiellement migrant de la communauté francophone : l'absence de famille, de grands-parents, et d'une forme plus ou moins étroite de « contrôle social » qu'opèrent parfois les proches ou la famille sur l'utilisation de telle ou telle langue, et qui permettrait de préserver l'usage du français. Comme le remarque André, **l'absence de familles élargies ressemble un peu, pour les francophones des territoires, à une expérience d'immersion linguistique :**

Tu sais c'est des choses qu'ont pose beaucoup en question ici parce que c'est un cas, c'est une situation pas mal spécifique parce que on a pas, on a à peu près pas de familles francophones tu sais. On a, on avait deux j'pense, j'pense là peut-être que je me trompe là mais je dirais deux familles qui parlaient français à la maison couramment. Tu sais, c'est plus ou moins un travail d'immersion (...). (André, T.N.-O.).

6.2.4 L'accès à des produits culturels francophones : un problème pour les familles

Malgré les efforts du milieu associatif francophone, la difficulté de trouver des produits culturels en langue française est bien présente. Cela s'ajoute à la question de l'utilité même de la langue française à la maison. Les médias disponibles localement



(télévision, journaux, médias électroniques), les livres, les DVD ou vidéocassettes des bibliothèques publiques sont très majoritairement disponibles en anglais, ou proposent un choix très limité de produits en version originale française. Il faut rappeler qu'il existe bien dans les trois territoires, des journaux communautaires francophones et que les écoles francophones, les bibliothèques publiques et les associations francophones possèdent de petites collections de livres et de films en français (en quantité inégale). Par contre, même si ces produits culturels existent, leurs contenus n'exercent pas la même attractivité selon l'âge du public, en particulier d'un très jeune public et des adolescents. Par ailleurs, l'environnement immédiat (voisinage) ou les centres de loisirs (centres sportifs...) offrent tous des services en anglais, et parfois en français, ce qui contribue ainsi à renforcer la représentation de l'usage de l'anglais comme « normal ». Cela influence alors les pratiques linguistiques vers l'anglais au sein de la sphère privée, bien que nombre de parents racontent par exemple à quel point ils tiennent à ce que les camarades de leurs enfants s'expriment en français lorsqu'ils franchissent le seuil de leur porte. C'est un peu comme si la volonté de transmettre aux enfants le français était belle et bien présente, mais les habitudes et les croyances erronées en la matière demeurent fortes :

J'arrive à la maison, pis c'est toute en anglais, Ça fait je sais pas, on dirait j'y pense pas, tu sais, j'y parle pas en français autant que je devrais. Quand y'était plus jeune par contre, si qui écoutait une vue parce que avec les DVD tu peux choisir

français ou anglais, une vue en français, la prochaine fois qui y'écoutait une autre vue c'était en anglais, français anglais (...). Oui parce que c'est comme ça que j'ai appris tout mon anglais aussi, j'écoutais la télévision en anglais(...) toi tu m'aides parce qui va aller à l'école en français, pis moi ça va me donner un plus pour vouloir y parler français, pour pouvoir faire ses devoirs avec tu sais (...) Ma sœur aime pas ça, pis tu sais y me chicanent toujours, pis c'est comme : « Faut tu parles français, faut tu parles français ». Pis si je déménagerais de nouveau au [province du Sud-Est canadien], je sais que j'y parlerais français toujours parce que c'est ça la vie, mais moi ma vie pour les 18 ans passés là, ça été anglais anglais, anglais donc. (...) Quand ma mère pis mon garçon peuvent pas se parler, pis pas avoir une conversation sans que j'suis là pour faire la translation, ça c'est pas le fun non plus. (Diane, Yukon).

La prise de conscience quant à l'absence de transmission arrive trop peu, trop tard. Les parents francophones rencontrés sont souvent volontaristes quant à la transmission du français, mais cette volonté ne se traduit pas nécessairement par des actions et des choix quotidiens quant aux comportements linguistiques.

Donald exprime ici à la fois sa volonté de transmettre la langue française à sa fille, qui a choisi d'aller en immersion française, mais également la grande difficulté de garantir au français une place suffisante à la

maison, malgré ses efforts. Dans ce récit, l'exercice s'apparente au militantisme linguistique plus qu'à un usage « normal » du français, pourtant évoqué par Donald :

Elle garde son français malgré...

Avec son père, elle n'a pas le choix. Je te dirai même ses amis, quand elle leur parle, elle leur parle en français.

Ah oui ? Ses amis anglophones ?

Ses amis anglophones, ils parlent français, pis quand ils viennent chez nous dans la maison, c'est en français. (...) Oui. Chez nous, tu parles en français.

Et ils parlent bien le français les copains ?

Oui. Quelque part dans l'anglais, français, puis mélange ça.

Et elle, à la maison elle parle souvent français ?

Oui. Mais avec ses amis, quand ils commencent à parler en anglais... elle a beaucoup progressé avec l'anglais. Elle écoute la télévision particulièrement en anglais.

(...)

Est-ce que tu parleras à tes petits-enfants en français ?

Oui. Pour moi c'est important. (...) Il y a des gens qu'on connaît ici que la mère est francophone, le père est anglophone et ils parlent français un petit peu et les enfants sont

uniquement anglais, quand leur grand-mère est venue du Québec, elle n'était pas capable de communiquer avec ses petits-enfants parce que son anglais n'est pas...

(...)

Et ça, ça les motive tes enfants ?

Présentement ils n'ont pas le choix de parler les deux langues parce que moi, je leur parle uniquement en français (...) (Donald, Yukon).

6.2.5 Les pratiques linguistiques entre amis

Une fois de plus, les pratiques linguistiques dépendent beaucoup du projet qui a incité la personne francophone à venir s'installer dans les territoires. Celui-ci ne cherche pas nécessairement à s'insérer absolument et à tout prix au sein d'une communauté francophone qu'il cherche même parfois à fuir. Cependant, le réseau de connaissances et d'amitié est indispensable à la vitalité du français dans les territoires, et les témoignages en la matière sont fréquents. Si les institutions, les organismes communautaires et les lieux de rencontre communautaires sont très importants, la vitalité du français dépend beaucoup des relations entre les individus et des réseaux d'amitié. Comme partout ailleurs, les soirées entre amis sont des lieux privilégiés d'échanges. Les personnes sont plus enclines à se recevoir mutuellement plutôt qu'à se rencontrer dans des lieux publics, par ailleurs très limités : les restaurants sont peu nombreux et les bars sont assez rares et très règlementés. Ainsi, malgré la faible taille de la population, les francophones ne sont pas complètement



dépendants des associations francophones pour organiser des activités entre eux comme l'exprime Christian :

Même que les gars pis les filles qui ont à peu près la même âge que moi, la même situation familiale, on a plus tendance à dire : fuck l'association, ça nous rejoint pas. Faisons des soupers ensemble. C'est ça qui se passe. (Christian, T.N.-O.).

Bien-sûr, le réseau d'amis que la personne va se constituer dépendra largement des circonstances de son accueil et de ses activités professionnelles et de loisirs. Mais ces réseaux sont essentiels. La « vie nocturne » ou les occasions de sortie ne sont pas très nombreuses dans les centres urbains des territoires et encore moins dans les régions éloignées. Si l'on ne tient pas compte des événements culturels programmés par les centres artistiques et par les diverses associations culturelles des territoires, les lieux de rencontre sont donc quelques bars qui accueillent certains groupes de musiques locaux ou parfois des groupes venus du sud, mais aussi les soirées organisées chez les uns ou les autres. Là aussi, la spécificité de la situation géographique et climatique semble avoir une incidence sur les pratiques sociales, privilégiant les rencontres conviviales au sein des sphères privées (la maison, le chalet parfois, l'organisation, entre amis, de randonnées ou d'activités dans la « tundra »), plutôt qu'au sein de sphères plus publiques (restaurants, bars, associations) (Journaux de terrain Yukon, T.N.-O., Nunavut).

Le réseau d'amis peut aussi s'établir grâce à la colocation, un mode de logement

choisi par les jeunes célibataires, très nombreux dans les territoires. Les témoignages recueillis rendent compte des « marges de manœuvre » linguistiques possibles dont disposent ces nouveaux venus, en fonction de leur aisance linguistique :

J'ai toujours trouvé moyen d'avoir au moins des colocs francophones, j'ai jamais voulu d'Anglais chez-nous. Pas que je les aime pas là, mais ça me tente pas de parler en anglais chez-nous. C'est un choix. Ouais ouais, ça me tente pas. J'ai décidé, moi j'ai décidé que je vivais ma vie en français seulement quasiment, à part le travail là j'peux pas mais autrement, même des fois y'a des semaines j'parle pas anglais. (Daniel, T.N.-O.).

6.2.6 Les pratiques linguistiques dans le milieu du travail

Dans le milieu communautaire :

Les pratiques linguistiques dans le milieu du travail sont caractérisées par une grande diversité. Beaucoup de francophones qui viennent s'installer dans les trois territoires (et la majorité de ceux qui nous ont accordé un entretien) sont employés soit par les organismes communautaires soit par les institutions d'enseignement, qu'il s'agisse de l'école francophone ou des institutions scolaires offrant des programmes d'immersion. Dans ce cadre, la langue de travail est très majoritairement le français. Au Yukon, le Centre de la francophonie constitue par exemple un milieu de travail très intégré, avec une concentration des organismes

francophones dans un même espace. Le milieu communautaire du Nunavut connaît également un milieu de travail où le français domine largement, même si les relations avec une clientèle parfois anglophone (cafés, 5 à 7, activités culturelles ouvertes à un large public) imposent parfois la maîtrise de l'anglais. Quant aux Territoires du Nord-Ouest, le caractère limité des espaces d'accueil des organismes francophones ne permet pas d'organiser de grands rassemblements culturels. Le milieu du travail est cependant très francophone également.

S'agissant des écoles francophones, si l'essentiel du travail se fait en français, il convient cependant de noter, comme nous l'avons mentionné dans l'état des pratiques linguistiques en milieu scolaire, que le personnel enseignant comme le personnel d'appui sont amenés fréquemment à utiliser l'anglais, notamment dans leurs rapports avec les parents, mais également parfois avec les enfants. La situation est similaire en garderie et en pré-maternelle, où la clientèle est marquée par une très grande diversité quant au niveau de la maîtrise du français (familles exogames ; un des parents d'origine autochtone ne maîtrisant pas le français). Quant aux commissions scolaires ou aux francophones travaillant dans les écoles d'immersion, si l'essentiel des relations de travail se passent en français, il convient de noter que la maîtrise de l'anglais reste indispensable dans les rapports avec les institutions territoriales, ou l'administration scolaire des écoles d'immersion, où les postes bilingues sont encore en nombre insuffisants.

Dans la fonction publique et l'entreprise privée :

Les francophones ne sont pas employés que dans le cadre des institutions scolaires ou des organismes communautaires. On les retrouve également dans les autres secteurs, et en particulier les secteurs suivants : la fonction publique (fédérale et territoriale), le secteur du tourisme et de la restauration (surtout au Yukon et au Nunavut), le secteur des transports en commun (taxis au Nunavut) et le secteur de la construction. Les emplois saisonniers attirent particulièrement les Québécois au Nunavut (taxi, restauration), tandis que les Européens semblent privilégier le Yukon (beaucoup de Français viennent s'installer quelques mois au Yukon notamment à travers le programme Visa Vacances Travail – VVT, qui permet à de jeunes Français d'obtenir un visa temporaire de travail d'une durée d'un an). Dans ces secteurs, y compris dans celui de la fonction publique territoriale et fédérale, la langue de travail est de facto l'anglais, même s'il est théoriquement possible de parler « la langue de son choix » dans la fonction publique fédérale. Les francophones interrogés font état de cette situation, mais reconnaissent aussi la possibilité de parler occasionnellement le français. C'est par exemple le cas dans le secteur des taxis ou dans celui de la restauration, où la logique d'un recrutement « par réseaux » prédomine. Au Nunavut par exemple, le secteur des taxis est dominé par des saisonniers francophones surtout originaires de Montréal étant donné que la plus importante compagnie de taxi appartient à un couple de Québécois.



Mais il reste que la langue qui domine les activités professionnelles demeure très majoritairement l'anglais. La situation semble acceptée par les francophones : ils savent, en arrivant dans le territoire, qu'ils ont peu de chances de travailler en français, et acceptent la situation. Certains même en profitent, et utilisent leur expérience professionnelle comme un moyen de perfectionner leur connaissance de l'anglais, comme Daniel, à Yellowknife :

J'travailais dans un magasin de sport ici. C'est là que j'ai appris l'anglais finalement.

T'as appris ça vite ?

Dans un magasin, ouais dans un magasin ça pris pas plus que six mois pis j'parlais anglais. C'était très difficile, j'parlais pas un mot dans le magasin. C'est venu avec le temps pis j'étais chanceux mon patron ça le dérangeait pas du tout que j'parle pas anglais... fait que j'plaçais les articles dans les tablettes, pis ça fait que j'ai fait ça une autre année. (Daniel, T.N.-O.).

6.2.7 Les pratiques linguistiques dans la rue

Il n'est pas anodin que dans certains contextes de francophonie en situation minoritaire, dans le sud, certaines revendications portent sur la langue d'**affichage** et sur l'obligation d'afficher en français. L'environnement urbain participe en effet, de cette « proximité socialisante » dont nombre d'enquêtes tendent à en démontrer l'importance dans le maintien de la vitalité d'une langue en situation

minoritaire. Qu'en est-il maintenant des pratiques linguistiques par les francophones des territoires ?

Bien souvent, à l'intérieur de leurs établissements comme à l'extérieur, dans la rue, les organismes communautaires et les institutions scolaires francophones vont afficher leurs informations en français seulement ou dans deux ou plusieurs langues (en inuktituk, par exemple, comme c'est parfois le cas au Nunavut pour certaines manifestations culturelles). Dans les lieux publics, les services publics et les administrations délivreront également, bien souvent, des pamphlets en français, mais pas de manière systématique suivant le palier de gouvernement, qu'il soit fédéral, territorial ou municipal et selon certains ministères (culture, tourisme, éducation, etc.) (Journaux de terrain, Yukon, T.N.-O., Nunavut). Si leurs raisons sociales respectent en général la Loi sur le bilinguisme ou les lois sur les langues officielles des territoires, de même que l'affichage, les documents, brochures ou services à la clientèle produits par les gouvernements territoriaux sont souvent unilingues anglais. La « visibilité » des langues officielles est donc très aléatoire et inégalement répartie, avec une omniprésence de l'anglais, et la présence, beaucoup plus discrète, des langues autochtones et de la langue française.

Un tel environnement n'est pas pour encourager des pratiques linguistiques visant à exprimer une « liberté de choix » à l'extérieur des lieux de vie de la communauté francophone (organismes communautaires, écoles, maison). L'usage de l'anglais tend donc à s'imposer « normalement », et l'utilisation du français

reste réservé à une minorité d'activistes soucieux de leurs droits linguistiques, ou à certaines occasions ou dans certaines circonstances, par exemple lorsque l'on sait qu'on s'adresse, au sein d'un bureau de poste, ou dans un magasin, à une personne maîtrisant le français. Dans ces cas, c'est la **logique de l'interconnaissance** et des réseaux qui permet l'usage du français. « Les francophones se connaissent » et donc se reconnaissent :

Les Francophones se connaissent. Ici tu connais tous les Francophones. (...). Ici on, on se connaît, on se connaît de face, pis même si j'ai pas parlé avec, avec tout le monde, si je les rencontre je sais que je vais leur parler en français parce que je les ai vu soit à l'Association francophone, je sais que leurs enfants sont francophones à l'école ou aussitôt que j'aperçois, c'est peut-être avec la maturité un p'tit peu aussi, pis avec l'identité que je me suis construit comme francophone, aussitôt que j'entends quelqu'un que, tu sais j'ai l'impression qui pourrait être francophone, qui pourrait être bilingue, je vais lui demander si, s'il parle, je vais essayer de parler en français. (André, T.N.-O.).

L'expérience de Benjamin qui cherche à parler français dans les rues de Whitehorse en présence de son fils illustre parfaitement l'environnement linguistique dans lequel se trouvent en général les francophones, et les difficultés afférentes quant à « s'exprimer dans la langue de son choix » :

Il dit : « Pourquoi papa ? », il dit : « Pourquoi tu veux parler en français ? ». J'ai dit: on est à l'épicerie. Tsé, c'est pas quelque chose que tu peux enseigner à quelqu'un. Pour moi, je viens d'un milieu majoritaire. Je me suis jamais posé la question. Lui vient d'un milieu, c'est son milieu, c'est le Yukon. Il a grandi ici, il est né ici. Il avait déjà fait l'association sans que personne lui dise, juste d'instinct naturel. Quelqu'un échappe quelque chose, naturellement, il dit, il se pose pas la question, il le fait toujours en anglais. Il va ramasser quelque chose, il va dire: « Tiens madame, vous avez échappé ça ». Puis des fois, donc il s'en rend pas compte, mais il a tout appris le vocabulaire, le langage toute. (Benjamin, Yukon)

Parfois, au hasard de rencontres fortuites, et au fil de la conversation qui s'en suit, on « découvre un francophone » :

Donc, ici je suis vraiment contente d'arriver à Dawson, c'est une petite communauté. On a dit une centaine de francophones, mais avec toute (l'intérêt) que j'ai eu, cinq cent francophiles et une centaine (rire) de francophones, oui. Sont bien cachés, comme j'ai décrit là, des fois je parle à quelqu'un en anglais puis là, un moment donné, il me lâche: « Quand est-ce que tu vas me parler en français ? ». (Céline, Yukon).

Ce genre de constat est à la fois rassurant et inquiétant quant à la vitalité du



français dans le nord, et particulièrement à Dawson et certainement dans d'autres collectivités éloignées au sein desquelles nous n'avons pas pu nous rendre : les francophones sont « bien cachés ». Ils semblent donc plus nombreux que prévus ou recensés (c'est ce que nous avons constaté à Dawson notamment), mais ils paraissent en même temps invisibles tant ils sont cachés, à l'image de ce retraité que nous avons rencontré à l'extérieur de Dawson et qui nous a accordé un entretien en français en nous avouant qu'il n'avait jamais l'occasion de parler le français, ou de l'entendre, exception faite d'une émission de radio à Radio-Canada qu'il parvenait à capter le samedi après-midi (Journal de terrain, Yukon).

6.2.8 Les pratiques linguistiques dans les médias

Le secteur des médias est diversifié et connaît une présence du français très variable. Un peu comme dans le domaine de l'emploi, il existe des médias qui fonctionnent quasiment exclusivement en français, et ce en dépit d'une offre médiatique très anglophone. L'environnement médiatique est en effet très majoritairement anglophone dans les trois territoires. Quant à la présence des langues autochtones, elle est très inégale d'un territoire à un autre ou même d'un média à un autre. Par exemple, l'inuktitut peut trouver sa place à côté de l'anglais dans un journal quotidien d'Iqaluit. Certaines émissions pour enfants et pour différentes tranches d'âge peuvent être accessibles sur la chaîne APTN en plusieurs langues tout au cours de la journée. Mais dans l'ensemble, l'anglais prédomine très largement et exerce un pôle d'attraction

extrêmement important auprès des plus jeunes francophones comme des autochtones.

Dans chaque territoire, les réseaux communautaires francophones ont peu à peu généré leurs propres médias et ce avec des moyens très limités. Comme nous l'avons décrit précédemment, on trouve ainsi une radio communautaire de même qu'un journal, souvent liés au réseau communautaire par le partage des espaces de travail, ou plus directement par des liens financiers. Au Nunavut, le journal paraît au sein du journal des T.N.-O., *L'Aquilon*. Cette offre médiatique est très appréciée des francophones, car elle leur permet de garder un contact étroit avec l'ensemble de la communauté, et de se tenir au courant, en français, des activités communautaires. Les membres de la communauté reconnaissent l'intérêt de tels médias, mais parfois le caractère communautaire des informations développées est souvent critiqué, tant les francophones sont en recherche d'autres types d'informations (sur la société territoriale dans son ensemble, sur le Canada ou le monde). La lecture de cette presse ou l'écoute de la radio est très inégale, beaucoup de francophones préférant écouter la radio ou lire la presse en anglais selon leurs propos. Les raisons évoquées sont diverses, mais l'une d'entre elle mérite attention : le type d'information permettant un traitement de proximité d'enjeux territoriaux, nationaux ou internationaux est davantage disponible à travers la presse territoriale anglophone. Les raisons tiennent autant à un choix éditorial en fonction du mandat de ces radios communautaires, qu'à un manque de moyens quant à l'accès à l'information



locale en français, ou à l'élaboration de bulletins d'information.

Concernant la télévision, l'accès à une information locale en français est très faible, et c'est naturellement ou parfois par faute de choix que les téléspectateurs francophones choisissent les canaux anglophones pour accéder aux informations. Concernant les émissions de divertissements, l'accès à certaines chaînes en français étant possible via un abonnement à un service de cablôdistribution, les familles (surtout originaires du Québec et dont les deux conjoints sont francophones) déclarent qu'elles choisissent souvent les chaînes françaises, ne serait-ce que pour garder un lien avec leur lieu d'origine. Il reste que l'attrait des chaînes en anglais reste très fort, en dépit de la présence d'une offre, même si cette offre est jugée insuffisante, sans compter le caractère très limité de l'offre de produits culturels en français. Comme le reconnaît Isabelle :

Moi j'regardais en anglais plutôt, y'avait certaines émissions, mes émissions en français. Les enfants initialement c'était juste en français mais y'avait juste un poste, y'avait pas beaucoup de choix. Et pis pour louer en français. (...) Y'avait pas grand-chose. Je me suis jamais rendue à l'Association franco-culturelle pour réserver, pour louer des films des choses comme ça, mais dans les environs y'avait rien. Y'avait un magasin j'me rendais, pis on trouvait toujours des p'tits livres français, on les achetait mais y'avait pas beaucoup de, tu sais mettons on va au Wal-Mart, pis y'a rien en

français c'est pas, c'est pas la même expérience comme par chez-nous, c'est toute français ou anglais. (Isabelle, T.N.-O.).

Une autre tendance peut être constatée : ce que souhaitent surtout les francophones des territoires, c'est la possibilité d'avoir le choix en matière de médias. Si les francophones revendiquent assez facilement un accroissement de leur accès à des médias en français, il semble qu'ils soient en général peu enclins à les utiliser spontanément. L'expérience de Véronique, une Québécoise installée aux T.N.-O. depuis six ans environ, illustre certaines pratiques des francophones en matière de médias francophones. Comme dans le sud, si ceux-ci sont disponibles, notamment via le câble, ils restent peu choisis. Ce constat rejoint d'autres quant aux services en français, et leur disponibilité : l'offre médiatique en français, comme les autres services, ne renforce véritablement la présence du français que si elle s'accompagne d'un rapport particulier à la langue française qui permet de préférer regarder la télévision en français plutôt qu'en anglais. Or, la préférence des francophones va très majoritairement vers les produits en anglais :

Moi j'ai accès aux postes francophones oui. J'écoute pas vraiment la tv en français à part les émissions parce que j'ai une copine qui fait la télé là. (...) Si la vois. Plug ! Mais elle, si je sais qu'elle est dans une émission je vais regarder, mais à part ça j'écoute pas vraiment la tv en français. Non à moins que je sais que y'a un documentaire quelque chose là, mais je suis plus en anglais, ouais.



(...) J'ai pas un immense choix mais tu sais j'ai quand même les postes principaux en français.

T'achètes des paquets.

Ouais c'est ça mais t'as, t'as toujours, moi j'ai Pay-Per-View fait que t'as toujours les films en anglais pis en français. Mais je suis, même quand j'étais au Québec je les écoutais pas en français non plus mais, ouais c'est ça. J'veux dire j'ai quand même tu sais comme RDI, RD1 pis les, les postes francophones. Ça va m'arriver de temps en temps. (Véronique, T.N.-O.).

Dans ce secteur également, l'offre de service, s'il est un préalable à la vitalité linguistique, n'est donc pas suffisant : il doit s'accompagner d'un effort stratégique de transformation des pratiques de consommation de biens culturels, et partant d'une revalorisation du statut de la langue française.

6.2.9 Les restaurants et magasins

Nous avons pu constater, lors de nos terrains, et y compris dans des régions très éloignées comme Dawson, que l'offre de service en français dans les magasins et les restaurants, si elle ne correspondait pas vraiment à un idéal de bilinguisme, pouvait être quand même présente. Comme dans le sud, il apparaît que cette offre répond plus à un hasard de recrutement (il s'avère que la personne recrutée maîtrise le français, sans que cette maîtrise soit un élément déterminant dans le recrutement, ni une condition). Même si dans certains endroits, ou certains magasins, il n'est pas possible

d'obtenir des services ou des renseignements en français, il y a une offre par la présence de jeunes francophones ou francophiles, venus du sud pour de courtes périodes, et qui parlent parfois spontanément le français aux clients. Ces constatations ont été corroborées par les récits d'expérience de la plupart de nos interlocuteurs. Comme l'affirme Lynda, avec une pointe d'ironie :

Bien quand j'dis là déjà les gens savent que j'suis francophone, français. On va au restaurant moi pis mon copain, ah y'a une serveuse qui parle français y nous l'envoient, on parle tout le temps en français. On essaie d'apprendre l'anglais de se pratiquer, on n'est pas capable. (Lynda, T.N.-O.)

Aline, comme certains francophones, travaille dans un magasin à Iqaluit. D'origine québécoise, elle n'a aucun mal à parler en français à la clientèle francophone :

Si les gens le savent pas y vont s'adresser en anglais en premier, mais si je détecte l'accent moi automatiquement j'change au français, pis ceux qui sont francophones que moi je le sais ou que eux le savent que moi j'suis francophone c'est automatique, c'est en français. (Aline Nunavut).

Cependant, le poids de l'anglais demeure très important, à tel point que certains de nos interlocuteurs déplorent le manque de motivation des francophones en général de faire l'usage de leur langue dans les endroits publics. C'est par exemple cette frustration qu'exprime Brigitte, aux T.N.-O.,

lorsqu'elle décrit la fête du 14 juillet organisée par un restaurateur francophone de la région :

Le 14 juillet ou autour pis ça c'est Max qui l'organise (...). Mais quand y fait sa pétanque, sa bastille mais c'est plate parce que tout se passe en anglais. La pub se passe en anglais, la musique qui joue est en anglais, le tournoi de pétanque est en anglais, les annonceurs, la gastronomie tu sais c'est comme *what the hell*?. J'y vais quand j'suis en ville, souvent j'suis en ville j'suis en vacances, j'y vais pis j'dis pas que les gens, y'a plein d'Anglophones aussi comme spectateurs et tout ça comme compétiteurs (...). (Brigitte, T.N.-O.).

C'est presque un processus de folklorisation du « fait français » qui est ici décrit : la célébration d'une fête française, sans que le français ne soit particulièrement mis en avant. Ceci étant, le restaurateur à l'origine de l'initiative suit une logique commerciale, rationnelle, s'adressant, par ce type d'activité, à l'ensemble de la communauté territoriale. Une communauté dont la langue de communication, en dépit du multilinguisme officiel, reste l'anglais seulement, le français étant une langue seconde, réservée aux initiés, c'est-à-dire à un cercle restreint d'individus.

David, installé au Nunavut, résume bien le dilemme qui se pose aux francophones du Nunavut, face à un environnement linguistique anglo-dominant, une culture inuit qui tend de plus en plus à s'affirmer, et une francophonie qu'il convient, elle aussi, d'affirmer par l'utilisation spontanée du

français. Mais son témoignage montre à quel point cette affirmation reste délicate pour les francophones, et cette attitude revendiquée par David est loin d'être partagée par tous les francophones, qui évoquent aussi la question du « respect de l'autre », les conduisant généralement à privilégier spontanément l'anglais dans la plupart de leurs interactions sociales :

Moi j'suis un Francophone dans une mer anglophone, on a beau vivre au Nunavut, vous avez pu constater le dominant c'est l'anglais. Et je vis dans une mer à dominance anglaise mais pourtant je m'adresse aux gens en français, tout le monde sait que je suis un Francophone ici pis la semaine passée ou y'a deux semaines à la banque, le gérant de banque était tout content de me dire cette caissière-là, là tu peux lui parler en français, j'ai dit bien j'le sais, y dit comment ça tu le sais a vient d'arriver, bien parce que spontanément je m'adresse à elle en français, fait qu'a m'a répondu en français, pis on a entamé une conversation comme ça, mais si les Inuits faisaient ça, pis c'est pas une question d'être baveux, c'est pas une question de se montrer pu fin que les autres ; moi j'dis bonjour en français la personne peut pas me répondre j'change en anglais, ça m'embête pas. Sauf que y savent que j'suis un Francophone. Quand j'suis à la caisse au North Mart pis que c'est un Inuk qui me sert bien j'sors les quatre mots d'inuktitut que j'connais pour essayer bon de, qu'on soit sensiblement au même niveau pour faire une manifestation de



respect à leur égard pis on me répond pas en inuktitut alors pourquoi je me forcerais à apprendre l'inuktitut alors que même les Inuits y s'en foutent de l'inuktitut c'est triste, mais c'est ça la réalité. Fait qu'est-ce que ça prendrait... aucune idée. Aucune idée, un éveil. (David, Nunavut).

Le parallèle fait par David dans cette longue citation entre le français et l'inuktituk est très intéressant dans la mesure où il tend à montrer une proximité quant à la situation de ces deux communautés linguistiques : une langue en situation minoritaire pour le français ; une langue minorisée pour l'inuktitut, confrontées toutes les deux à un problème tenant à l'usage de ces langues, notamment dans la sphère publique.

Enfin, les expériences de certains francophones, en particulier celles décrites dans le groupe de discussion que nous avons organisé dans une petite communauté dans les T.N.-O., montre qu'il est parfois bien difficile de faire admettre la présence d'un « fait français » au Canada, dans des régions aussi éloignées, et ce en dépit, encore une fois, des droits bien réels des francophones :

J'vas aller mettre du gaz dans mon char, pis quand que j'glisse ma carte mon reçu sort en français, pis y disent *oh no there's a problem it came out in French*, j'dis non *my card is programmed in French*. Asteure y me le disent pu, tout le monde sait asteure à [petite communauté francophone des T.N.-O.] qui je suis. (...). Y'en a, pour

beaucoup, y'ont jamais vu ça. Moi si j'me rouvre un compte, je m'ai ouvert un compte à CIBC ici, je l'ai ouvert en français. (Groupe de discussion, T.N.-O.).

6.2.10 Les services publics et le secteur de la santé

C'est la question de l'accès en français dans les services publics et les administrations qui font de la part des francophones, l'objet des plus vives critiques, ou à tout le moins l'expression de besoins urgents surtout dans le domaine de la santé. L'offre est jugée clairement insuffisante, et ce en dépit des efforts évoqués plus haut, notamment via les initiatives prises par le secteur communautaire.

Si le service est offert en français, ils préféreront utiliser le service en français. S'il n'est pas disponible ou si l'accès au service nécessite des délais (comme c'est souvent le cas dans les administrations publiques d'après les témoignages), alors ils préféreront passer à l'anglais. C'est ce qu'exprime André, apparemment plutôt satisfait des services en français dans le secteur de la santé :

Ça m'inquiète pas beaucoup, si le service est là, si je vois que y'a le service bilingue, je vais m'en servir. En fait de, en fait de services à la clientèle ou les gens qui sont là, tu sais y'a une infirmière francophone, on a une mère qui travaille à l'hôpital mais elle travaille dans les labos j'pense. Puis une infirmière elle aussi qu'est francophone, pis si elle est là, j'y parle en français mais ,

comme, normalement je la vois en ville. Mais, mais ouais si les services, si je vais au bureau de poste, tu sais si y'a un formulaire français anglais, je vais le compléter en français mais si y'est juste en anglais, je vais le faire en anglais seulement, ouais ça me cause aucun stress... (André, T.N.-O.).

Ouais comment j'pourrais dire donc. J'ai pas, j'fais pas une demande là expresse ou une demande formelle de services en français. J'le demande c'est-à-dire que j'utilise le français mais quand j'vois que ça accroche pas, qu'eux-autres mêmes sont pas préoccupés par ça, j'en fais pas un plat, pis j'enfile en anglais tu sais c'est pas... (Éric, T.N.-O.).

Le problème se pose évidemment avec plus d'acuité pour les francophones, souvent nouvellement arrivés, qui ne maîtrisent pas l'anglais suffisamment. C'est le cas de Christian. Il maîtrise bien l'anglais, l'essentiel de son travail est en anglais, mais lorsqu'il a besoin de renseignements précis et techniques concernant sa maison et la sécurité de son domicile, il aimerait un service dans sa langue, surtout lorsque l'inspection est une obligation légale :

J'ai installé un [aménagement d'intérieur] pis y'ont des problèmes à la ville, y'a un inspecteur qui dit telle chose, l'autre inspecteur dit autrement pis y'a rien qui fit, pis finalement faut tu ailles à peu près. Anyway j'pose des questions [en français] à la fille [unilingue anglophone qui vient pour inspecter

l'installation], pis là la fille a commencé à s'impatienter, mais j'crois qu'a se sentait attaquée pis moi j'essayais de préciser des choses. À un moment donné, j'ai perdu patience... (Christian, T.N.-O.).

La préférence reste au français, mais si le service n'est pas offert, il faut s'adapter. La plupart des francophones ont accepté l'idée que le contexte linguistique n'est absolument pas favorable au français, et que l'environnement dans lequel ils évoluent est d'abord en anglais, et ce quel que soit le statut juridique de leur langue, et les droits dont ils sont sensés pouvoir jouir.

Si le gouvernement semble de bonne volonté dans l'offre de ses services en français, la réalité pousse d'autres francophones à privilégier l'anglais :

Oui parce que...ils l'affichent aussi, il y a plus de services en français, puis il y a quand même une volonté, c'est peut-être pas leur priorité, sauf il y a quand même une volonté. Je n'ai jamais eu de problèmes à avoir des services en français, ça peut-être un peu compliqué. Aujourd'hui disons, je me débrouille assez en anglais pour faire les affaires là, mais si j'aurai de quoi de trop compliqué j'aimerai avoir quelqu'un qui parle français. (Donald, Yukon).

En dépit des bonnes volontés constatées, le bilan reste le même : les administrations et les services publics peuvent mieux faire en matière de services en français. Comme l'avoue Ève (Nunavut) :



Pas suffisamment à mon goût. Par contre le gouvernement du Nunavut vient d'avoir un nouveau programme qui donne accès aux Francophones. Bien d'avoir accès directement à des services en français quand y semble besoin d'appeler pour certaines choses ou des formulaires ou l'information. Par exemple si moi j'fais de la recherche pour des [documents administratifs] bien c'est seulement en anglais ou en inuktitut mais le français est laissé de côté. (Ève, Nunavut).

L'amélioration des services en français dans les hôpitaux notamment est jugée essentielle, même si on reconnaît l'importance du défi pour le gouvernement :

Dans le milieu de la santé le français sur le (flux) hôpital peut penser que ouille en physique presque partout dans les services de santé au Yukon, il a moyen d'avoir des services en français. (...) Alors, il a quelques employés qui s'adonnent par hasard à être bilingue (...) Tu sais, on travaille là-dessus (...) pour que le gouvernement du Yukon brasse le gouvernement fédéral pour nous envoyer des fonds et puis des fonds supplémentaires pour faire ça. Mais juste pour donner un exemple de la grandeur du défi pour avoir à l'hôpital des services bilingues sur toute la ville, ça prendrait beaucoup plus d'employés qu'il en a partout, beaucoup plus d'employés bilingues qu'il en dans tous les autres départements du gouvernement du Yukon. (Jean-François*, Yukon).

On le voit, il y a un certain pragmatisme qui pousse les francophones à adopter une attitude fataliste, résignée face à l'offre de services en français. L'accès à des services en français, encore une fois, n'est pas considéré par la plupart des francophones habitant les territoires comme une situation normale, mais presque comme un privilège :

J'ai jamais eu à m'en servir, mais j'apprécie le fait que c'est là tu sais, je pense que c'est important que ça soit là pis, pis tout ça mais je m'en ai jamais servi encore. On dirait c'est quasiment un privilège de, d'avoir les services en français. (André, T.N.-O.).

Cela illustre encore l'importance de transformer, aux territoires, l'image du français et son statut, car cette approche de la langue en termes de privilège n'est pas faite pour favoriser la vitalité du français. Par ailleurs, les efforts demandés pour se voir accorder un service en français équivaut à une forme de militantisme linguistique, et donc à une attitude revendicatrice, sinon contestataire de la manière dont les choses se passent « normalement », c'est-à-dire en anglais. Beaucoup de francophones ne sont pas prêts à adopter une telle attitude contestataire ou revendicative. C'est vrai dans le sud, au sein des diverses CLOSM ; ça l'est encore plus dans de très petites sociétés, où chacun se connaît, comme c'est le cas des sociétés boréales. Le francophone qui souhaite obtenir des services en français dans une administration ressent en effet cette exigence comme un problème :

Oui le problème (...) avec santé et le gouvernement c'est les services. C'est plus, ça devient un peu plus comme toi tu es un problème, que vraiment y veut offrir le service. (Antoine, T.N.-O.).

L'offre de services en français n'est pas seulement une question de besoins, mais aussi une question de reconnaissance. Si les francophones n'exigent pas d'avoir des services en français, c'est qu'ils ne se sentent pas nécessairement en position de le faire, c'est qu'ils n'osent pas, parce qu'ils ont, en quelque sorte, intériorisé un rapport de force linguistique qui n'est pas en leur faveur, et qui implique de leur part une attitude militante qu'ils ne sont pas prêts à adopter. Ils ne veulent pas « causer du trouble ».

Secteur de la santé. Le secteur de la santé est particulièrement visé par les critiques. Car l'offre de service dans sa langue dans un secteur où la communication est jugée cruciale, est considérée à la fois comme essentielle et insuffisante, malgré une reconnaissance des efforts et des progrès, timides, en la matière dans les trois territoires. Obtenir un médecin ou une infirmière francophone est souvent présenté comme une chance inouïe :

Mais je devrais peut-être, je devrais peut-être insister mais par contre tu vois mon médecin y'est, y parle, y'est bilingue y parle en français. Pis ça évidemment, c'est un peu plus spécifique comme relation là, tu sais. Fait que déjà j'suis très content d'avoir un médecin francophone. Y'en a quelques-uns, je

sais pas s'ils sont, j'ai trouvé le mien fait que je, bon, j'ai satisfait cet, cet aspect-là mais je sais qui y'en a quelques autres qui sont francophones. Mais je sais pas si, s'ils sont disponibles pour la communauté francophone, je pourrai pas te dire à ce niveau-là. C'est sûr qu'autrement ça se passe en anglais, ça se passe tu sais partout dans les commerces, les services, c'est toujours, à la banque, mais comme j'te dis j'suis toujours à l'affût, dès que, à écouter parler la personne et que tu vois que l'anglais n'est pas sa première langue ou qu'elle a un accent je tente toujours le français pour voir si.... ah oui. (Éric, T.N.-O.).

L'accès au service en français pose problème, particulièrement dans les petites communautés éloignées, comme c'est le cas dans ce témoignage, qui fait état de la présence d'un service d'accueil en français dans un centre de soin, mais à mi-temps, et des francophones qui préfèrent ne pas demander de service en français. Le passage qui suit est emblématique des réticences et résistances des francophones à réclamer des services en français lorsqu'ils savent que l'insuffisance de ces services va certainement « causer du trouble » à tout le monde : à eux-mêmes, mais aussi au personnel soignant. Il est dès lors bien difficile de mener jusqu'au bout un militantisme linguistique qui peut être très vite mal perçu. Dans un sens, l'insuffisance des services en français nourrit une forme d'insécurité linguistique, qui conduit bien souvent le francophone à ne pas réclamer un service auquel il aurait droit :



Moi j'trouve pas que ça vaut la peine. Moi j'continue en français, c'est ma langue. Mais la question, comme à l'hôpital, une raison que j'fais pas un effort, bien pas que j'fais pas un effort que j'dis pas j'suis Française, j'veux un service en français, j'suis capable. Moi ma question pourquoi j'ferais ça à eux-autres parce que c'est ça, j'vas pas aller demander un service en français qui veut dire je sais pas comment qui fonctionne. Y vont-tu aller chercher Marie dans le bureau de piqûre pour venir répondre à ma question ? J'peux-tu avoir un rendez-vous la semaine prochaine ? J'suis Anglaise et Française, j'me dis pourquoi taper tout le monde un paquet de troubles si la personne au bureau ne parle pas français, pourquoi j'vas aller chercher quelqu'un dans un autre département, dans un autre building pour mieux m'accommoder. Si que j'arriverais par exemple trois ans passés, pis j'pouvais pas parler en anglais par exemple ça ça serait différent. Mais je suis capable dans les deux langues. (Agathe*, T.N.-O.).

Du côté du personnel soignant, c'est la même chose. Un membre du personnel nous raconte les dilemmes auxquels le personnel préposé aux services bilingues, en nombre trop restreint, est confronté :

J'veux dire chez-nous, on a une pancarte là, une p'tite plaque qui dit : *service en français demandez-le*. Mais si moi, c'est moi les services en français, mais si moi j'suis en session avec une cliente ou un client, on

viendra pas me déranger, m'interrompre pour dire peux-tu venir servir quelqu'un unilingue, alors y'est là le service mais y'est là quand ça adonne. J'pars pour une semaine, je m'en vais ailleurs y'est pas là le service. C'est plein de choses comme ça. Les gens vont répondre bonjour, tu continues en français mais y savent pas, mais on leur a dit : « répondez bonjour pour dire que le service ... », mais là la personne est malade aujourd'hui, désolé on peut pas vous aider en français. Pouvez-vous rappeler demain ? C'est des trucs comme ça souvent. (Brigitte*, Yukon).

D'autres francophones font par contre état de leur grande satisfaction quant à la présence du français. Mais à la lecture de leur témoignage, on s'aperçoit que le niveau de service en français semble plus dépendre de la disponibilité effective d'une main-d'œuvre parfois francophone, que d'une politique de services bilingues systématique :

Même mon docteur est parti, ça c'est des choses qui arrivent dans les Territoires du Nord-Ouest. Après deux ans, on part. Et mon nouveau docteur quand j'suis allée la voir j'ai commencé à lui parler en anglais et puis elle a dit : « moi j'suis acadienne, si tu veux me parler en français c'est correct ». Ah oui, wow, super ! Je vais au bureau de poste, la personne avec, parce que je vais toujours avec mon amie qui est francophone la secrétaire, et puis a [elle] nous entend parler en français, a [elle] nous parle en français. Je vais

aller à la pharmacie, même la caissière l'autre jour a [elle] nous a parlé en français, pis je disais : ah où est-ce que t'as appris ton français ? A [elle] l'a dit : « à l'immersion ici ». (Lisa T.N.-O.).

Il reste que la plupart de nos interlocuteurs nous ont clairement mentionné que les services de santé, et ce dans les trois territoires, devaient être les secteurs qui devraient faire l'objet d'un investissement en matière de bilinguisme.

Autre point à noter quant aux services en français dans le secteur de la santé : le souci, souvent évoqué par les francophones, de voir également se développer des services dans les langues autochtones, offre souvent jugée insuffisante, en particulier au Nunavut. Avec Aline et Benjamin, un couple de jeunes installés à Iqaluit, nous avons évoqué la question des services en français, et ils ont spontanément dévié sur la question des services dans la langue de « l'autre minorité ». Il semble qu'il existe une forme d'empathie, chez les francophones qui bénéficient d'un certain nombre de droits linguistiques, à l'égard des autochtones qui ne bénéficient pas toujours des mêmes opportunités, en dépit d'une reconnaissance toujours plus grande de leurs droits linguistiques, en particulier au Nunavut :

À l'hôpital.

C'est une position délicate quand même parce que surtout à Iqaluit parce que dans le fond on est la deuxième, linguistique on est la deuxième minorité.

C'est laquelle la première ?

C'est l'inuktitut, c'est la première minorité linguistique parce que partout où tu vas aller, tu vas avoir des services en anglais, partout où tu vas aller tu vas recevoir des services en anglais, tout va être traduit en anglais. Est-ce que tout, est-ce que tu peux avoir les services en inuktitut partout ? Est-ce que tout va être traduit en inuktitut ? Non. Pis y sont quand même, les Inuits sont au moins la moitié de la population d'Iqaluit.

Donc c'est délicat ici de vouloir...

Bien j'sais pas si c'est délicat mais j'me dis au niveau gouvernemental ça doit sûrement avoir un impact.

J'dirais pas délicat mais j'dirais peut-être ça serait comme en second lieu, ça serait comme y'a d'autres grosses choses à régler avant de régler cette question-là. C'est pas délicat, les gens acceptent très bien qui y'a des Francophones à Iqaluit pis qui veulent des services.

Ils l'acceptent ça.

Moi je dirais que oui parce que tout le monde sait que c'est une langue officielle, donc y'a jamais personne qui a contesté qu'on n'aurait pas les droits d'avoir des services. De là à offrir des services, ça c'est une autre affaire mais le droit d'les avoir, ça j'pense qui y'a jamais personne qui les a contestés.



Pas à ma connaissance. (Aline et Benjamin, Nunavut).

6.2.11 La religion et les lieux de culte

Il existe plusieurs traditions religieuses et spirituelles dans les territoires. La tradition chrétienne est très répandue et se répartit en différentes églises de confessions catholique et protestante (Église anglicane, Église baptiste, Église unie, Église presbytérienne, Église catholique romaine, etc.). Par tradition, on retrouve plus de francophones au sein de l'Église catholique qui est présente depuis très longtemps dans les territoires. L'histoire des territoires est marquée par certaines figures de l'Église, et notamment des missionnaires qui ont été parmi les premiers explorateurs des territoires. Or, la plupart de ces prêtres, venant de France ou du Québec, étaient francophones et ont par la suite développé des liens très étroits avec les communautés autochtones, au point de devenir parfois de véritables anthropologues, comme le montre par exemple le travail d'Émile Petitot et de plusieurs autres. Par contre, l'apport de ces différentes églises au développement des territoires n'a pas été que positif puisque de nombreux abus ont été commis envers les populations locales au cours de l'histoire⁶¹.

Pour les francophones présents dans les territoires depuis plusieurs décennies, l'Église était au cœur de l'organisation sociale et fait encore partie de leur mode de

⁶¹ En juin 2008, la Commission de témoignage et de réconciliation a été ouverte. Son mandat est de recueillir les témoignages sur les mauvais traitements subis par les autochtones dans les pensionnats fédéraux. Ces pensionnats ont été en service de 1879 à 1996.

vie. Le témoignage d'Armand et de Jeannette, installés depuis plus de cinquante ans dans les territoires, illustre la présence de cette francophonie ecclésiastique reconnue par des membres de la communauté francophone :

(...) le matin nous deux, on était allé à l'église. On a eu une messe pour nous deux. Et pis à notre mariage, le soir, on a eu une autre messe encore devant tout..., le pauvre petit église toute pleine. Mais on a été marié en français en anglais et en latin.

Ah oui ?

Oui parce que dans ce temps-là y mariait encore, les prières étaient toutes en latin alors.

Les prêtres, les missions étaient toutes des Canadiens-Français ou venaient de la France.

Père Jean [nom fictif].

Venait de la France.

Venait de la France oui. Celui qui nous a marié c'était le Father [...] pis lui aussi venait de la France.

Les missionnaires de ce temps-là.

Des missionnaires de ce temps-là, oui. Le Père Tremblay [nom fictif] lui peut-être qui venait de la province de Québec, oui. Y s'appelait [...], c'est à peu près le seul parce que les autres y'avait Father [...] anglais, Father [...] qui est parti, qui

partait alentour lui aussi en anglais. Alors y'avait quasiment seulement Father Jean et puis Père Tremblay [nom fictif] mais lui qui venait de la province de Québec.

Y'avait plusieurs missionnaires.

Ah oui, dans ce temps-là. Y'en a pu, y'a pu de prêtres. Pis le Père [...] qui a 80 ans alors pauvre lui là, quand y'a mal à son bras c'est pas étonnant. Mais pour nous deux franchement on peut dire qu'on a été du monde chanceux pis comme j'dis nos amis, quand on a l'occasion de parler en français on parle. Si y'en a un ou une qui parle pas, alors faut parler en anglais, oui oui. On s'habitue. (Armand et Jeannette, T.N.-O.).

Les trois territoires ne sont pas également pourvus en termes de paroisses francophones. Le Yukon dispose d'une paroisse francophone, avec une messe en français, et une vie de paroisse derrière le curé originaire du Québec, très dynamique : petits repas, cafés, rencontres, spectacles, concerts rythment la vie de la paroisse francophone, d'ailleurs ouverte aux autres communautés linguistiques. Les Territoires du Nord-ouest et le Nunavut ne disposent quant à eux pas de paroisse en français, mais au Nunavut, le prêtre, un francophone du Québec également, officie dans deux langues, et la coutume instaurée dans la paroisse veut que les offices se déroulent dans les trois langues (inuktitut, français, anglais), alternant ainsi prières en français, chants en anglais, homélie en anglais et en inuktitut. Un aîné autochtone est particulièrement chargé de dire quelques

mots en Inuit après l'homélie. Cette célébration dans les trois langues se termine par un café, puis un brunch auquel l'ensemble de la communauté catholique est invité. Nombre de francophones se retrouvent ainsi après la messe pour partager un repas, et les conversations alternent entre l'anglais et le français (Journaux de terrain Yukon, T.N.-O., Nunavut).

6.3 Pratiques communautaires

La vitalité de la langue ne s'évalue pas qu'à travers l'analyse de sa pratique *stricto sensu*, comme nous venons de le voir par l'étude des rapports qu'entretiennent les francophones avec la langue française, mais également à travers les pratiques communautaires que sa présence suscite au sein d'une société donnée. En effet, ces actions collectives autour d'une cause linguistique ont un rôle essentiel. En plus de contribuer à l'entretien de revendications autour des services en français et de participer ainsi au renforcement des infrastructures communautaires et de la vitalité du français, ces actions produisent une vie communautaire. Celle-ci se manifeste par le partage de lieux et d'instant communs, à travers lesquels les réseaux se constituent et s'entretiennent, par les liens d'amitié et de connaissance qui se tissent et par les projets collectifs qui sont discutés, élaborés et débattus. C'est un « petit monde » qui se constitue autour des infrastructures, des bâtiments et des possibilités financières et matérielles que les organismes sont parvenus à mobiliser.

De nombreux chercheurs, qui ont étudié la question du capital social, ont insisté sur le rôle de ces lieux et occasions



de « lien social » et communautaires, indispensables à l'efficacité des institutions, ou plus globalement à la santé des régimes démocratiques. Plus généralement, il faut insister, comme nous le ferons dans le chapitre suivant, sur les cadres de référence, les valeurs et les croyances communes générées par ces pratiques communautaires récurrentes dont nous allons maintenant rendre compte. D'autres ont également insisté sur l'effet « surgénérateur » de ces actions collectives et de cette participation communautaire : au-delà de la mobilisation, la récurrence des rencontres rend possible la production d'un « sens commun ». Elles conditionnent l'apparition de représentations communes, et partant, de références communes. Elles rendent possibles la construction progressive d'identités collectives, voire l'émergence d'une culture commune. Autrement dit, les pratiques linguistiques que nous avons observées sont-elles porteuses d'un sens suffisamment fort pour parler d'une culture franco-territoriale ? Pour cela, il faudrait que les pratiques linguistiques s'accompagnent de pratiques communautaires caractéristiques de la culture francophone dans les territoires et que ces pratiques soient partagées par la plupart de ses membres et reconnues par une grande partie, voire l'ensemble de la société territoriale. Ces pratiques communautaires soulèvent alors la question de l'engagement des francophones vis-à-vis de leur communauté, de la façon dont ils justifient cet engagement et de la vision qu'ils ont de la vitalité d'une communauté francophones dans les territoires.

6.3.1 La typologie des pratiques d'engagement communautaire : les TLM, les usagers, les silencieux

Comme pour les pratiques linguistiques, le degré d'implication des individus au sein de la communauté est très variable. Dans un précédent chapitre du rapport, nous avons suggéré l'existence de plusieurs catégories d'individus, en fonction de leur présence : les « toujours les mêmes », les « usagers et les silencieux ». La diversité des engagements dessine le portrait d'une communauté très hétérogène, aux comportements sociaux très divers, allant d'un engagement au sein de la communauté francophone très intense, comme c'est le cas des « toujours les mêmes », à un engagement inexistant et plus ou moins choisi pour les « silencieux ».

6.3.1.1 Les « toujours les mêmes »

Parmi les francophones, une première catégorie rassemble les personnes engagées à divers titres au sein de la vie communautaire. Il s'agit, d'une part des professionnels, employés et leaders ou directeurs d'organismes qui, de par leur fonction, ont un mandat clairement communautaire et vont donc investir une grande partie de leur temps dans les diverses activités de leur propre organisme, mais également, bien souvent, dans les activités initiées par les autres organismes de la communauté. Il s'agit d'autre part des personnes qui, sans exercer de fonctions particulières, se sont investies plus ou moins bénévolement dans la vie de la communauté, en tant que personne ressource ou en tant que simple militant

offrant de manière récurrente ses services, ou plus généralement participant régulièrement à diverses activités communautaires. Cette catégorie est très importante, car elle constitue pour le groupe d'aspiration un « facteur de cohérence », des balises ou des références : elles sont autant de figures marquantes, ou présentées comme telles dans les entretiens : elles ont une grande notoriété, elles ne laissent personne indifférent, et elles sont très souvent identifiées à la vie communautaire, comme autant de porte-paroles, ou porte-causes. Leur engagement et les raisons de cet engagement, lorsqu'elles sont évoquées, tournent autour de la langue, de la francophonie et de la volonté de renforcer la vitalité du français dans les territoires, au nom des droits des francophones, ou au nom de leur attachement au français et à la culture portée par le français.

6.3.1.2 Les « usagers »

La seconde catégorie d'implication dans la vie communautaire rassemble ceux qu'il serait possible de qualifier d'usagers. Ce sont les individus qui, au sein de la communauté, ne participent qu'occasionnellement aux activités proposées, ou qui vont s'investir au sein de la communauté de manière très sélective : le parent dans l'école francophone, par exemple, ou l'artiste dans l'association culturelle. L'engagement communautaire ne sera pas expliqué, ou justifié d'abord par la question linguistique, mais surtout par des considérations ou des causes distinctes. Pour rester dans l'exemple du parent et de son investissement dans l'école, l'engagement s'expliquera d'abord par l'importance, pour le parent, de participer à

une activité qui concerne le bien-être de son enfant. Un autre exemple permet de bien saisir cette communauté : l'exemple du paroissien francophone, que l'on retrouve tous les dimanches à la messe en français, mais qui ne franchit presque jamais le seuil de l'Association francophone. Accessoirement cependant, la justification d'un tel engagement s'accompagnera de considérations qui tiendront à la langue : l'école est francophone, et l'inscription de l'enfant fait l'objet d'un choix au sein duquel intervient le facteur linguistique. La cause linguistique tend ainsi à rassembler des personnes moins attachées à l'élément linguistique *stricto sensu*, qu'aux éléments communautaires qui se rattachent à la langue. En d'autres mots, le « lien social » importe plus que son prétexte (linguistique). Cet engagement, qui reste un engagement communautaire, s'accompagnera également, parfois, d'autres types d'engagements extra-communautaires, mais qui répondront, une fois de plus, à des considérations d'ordre plus personnels.

6.3.1.3 Les « silencieux »

La troisième catégorie rassemble les individus qui, bien que francophones, ne participent que très occasionnellement aux activités communautaires. Ils se trouvent, parfois contraints, parfois par choix, à l'extérieur des réseaux de socialisation. Leur participation aux activités communautaires n'est que résiduelle. Parmi cette catégorie, il est possible de distinguer ceux qui, encore une fois par choix ou par contrainte, se trouvent en dehors de toute activité communautaire quelle qu'elle soit (francophone ou autre). C'est, par exemple, le cas de certaines familles rencontrées en



périphérie ou à l'extérieur des grands centres urbains, et qui ont fait le choix d'une vie plus recluse : il est en effet parfois difficile de participer à une activité sociale en ville alors qu'on habite en plein bois à plus d'une heure de voiture de Whitehorse. Une autre sous-catégorie rassemble plutôt ceux qui, bien que « silencieux » par rapport à la communauté francophone, et se tenant à l'écart, se sont cependant investis dans d'autres domaines, ou au sein d'autres secteurs et ont développé d'autres réseaux de sociabilité. Cette catégorie est, bien évidemment, la plus exposée aux transferts linguistiques, à cause d'une proximité socialisante qui n'est pas francophone.

6.3.2 L'engagement et le militantisme dans la communauté francophone

La participation des francophones au sein de leurs organismes et institutions n'est pas neutre. Elle se traduit par un ensemble de pratiques et d'habitudes d'action, qui s'imposent peu à peu au groupe et en particulier aux personnes nouvellement arrivées. C'est ainsi un « petit monde » qui se constitue, avec ses codes, ses références, ses rendez-vous, ses lieux communs et ses personnages marquants. Il se crée également une forme d'imaginaire caractéristique de cet ensemble d'individus et qui donne un certain sens à la communauté, qui la fait exister en tant que telle. En un mot, une véritable « culture » propre à ces communautés semble se développer incluant en premier lieu les plus militants, c'est-à-dire ceux qui sont les plus à même de proposer une définition de cette culture commune et de ses registres d'action. Les individus agissant ensemble partagent des moments, des émotions,

entretiennent des conflits et des « histoires », et au-delà des bénéfices individuels que chacun poursuit dans la participation à l'action collective (ce peut être une volonté de carrière, de se faire des amis, de passer le temps, ou toute autre forme de rétribution), le groupe tire un bénéfice de ces participations multiples. C'est l'« effet surgénérateur » de l'action collective : l'individu, par son action, produit plus qu'une satisfaction individuelle : il contribue, par l'inscription de ces actions dans la durée, à l'entretien d'une vie sociale propre au groupe dans lequel il s'investit et partage. Il « fait communauté », en quelques sortes.

Les francophones, de par leurs actions et leurs pratiques, n'échappent pas, loin s'en faut, à ce processus. En dépit des grandes différences qui caractérisent leur engagement au sein de la communauté, et que nous venons d'aborder à travers les trois portraits-types qui précèdent, ils contribuent à cet « effet surgénérateur », et font exister la communauté, qui se met en scène, qui se donne à voir par ses institutions, ses rituels communautaires et ses coutumes diverses. En un mot, cet engagement rend possible l'expression et la démonstration d'une culture communautaire propre aux francophones malgré le melting-pot qui la caractérise, et qui est en permanence redéfinie par les membres et leurs pratiques. Cependant, cette culture semble échapper à certains francophones, les « silencieux », qui souhaitent se tenir à l'écart d'une affirmation trop forte ou trop encadrée d'une identité franco-territoriale. Force est de constater qu'il y a des individus plus militants que d'autres et dont l'identité culturelle doit pouvoir se manifester sur

divers plans, notamment politiques, voire juridiques.

6.3.3 Les rétributions individuelles du militantisme au sein de la communauté : principales raisons

La communauté est un lieu de satisfaction d'un certain nombre de besoins. En ce sens, son attrait constitue un élément important dans l'entretien d'une vitalité du français dans les territoires. Plus les rétributions que l'on peut espérer d'une participation à la vie communautaire sont importantes, plus la chance que les francophones investissent du temps dans la vie communautaire l'est. Ces rétributions ne sont pas toujours immédiates et peuvent être symboliques. Autrement dit, les francophones qui s'engagent dans leur communauté ne mesurent pas systématiquement leur implication en fonction de leur rétribution possible. À ce titre, il convient de bien cerner ces rétributions : quelles sont les raisons de l'engagement dans les associations et la vie communautaire ? La *cause* défendue, à savoir ici la défense et la promotion de la langue française dans les territoires, joue-t-elle le premier rôle ? Les possibilités d'avancement en termes d'emploi et de carrière sont-elles une raison importante de cette implication ? Les besoins de services en français motivent-ils davantage certains francophones à s'investir dans leur communauté ? Il n'est pas toujours facile de mesurer quelles raisons l'emportent sur d'autres pour comprendre l'engagement plus ou moins militant des francophones des territoires dans leur communauté. Nous en avons cerné les principales qui

motiveraient les individus à contribuer au développement communautaire.

Il y a d'emblée ceux qui militent clairement pour défendre et faire avancer la cause du français. Par contre, ce qui motive certains francophones quant à leur participation aux activités communautaires, c'est moins leur souci d'assurer la vitalité du français, ou même le respect de leurs droits linguistiques (même si ces considérations sont, évidemment, elles aussi présentes dans les entretiens), que leur **besoin de convivialité, d'activités sociales et ludiques**. Les témoignages en la matière sont très nombreux et tendent à rendre compte du caractère essentiel des activités culturelles, mais également de l'aménagement des temps et des lieux de rencontre et d'échange que sont les repas communautaires et les 5 à 7. Non que ces activités constituent tant pour les « usagers » que pour les « TLM » les seules activités possibles (la plupart des francophones n'hésitent pas par ailleurs à participer à d'autres activités au sein de la société territoriale dans son ensemble), mais elles constituent un pôle d'activités où « l'entre-soi » est possible au sein d'un environnement où rares sont les francophones qui disposent sur place d'une famille « élargie ». Ceci étant, le rapport aux activités communautaires demeure complexe dans les territoires, à cause des motivations qui conduisent les francophones à s'y installer, et à la spécificité des territoires : comme nous l'avons vu, beaucoup de francophones ne cherchent pas nécessairement, en s'installant dans les territoires, une activité sociale débordante, au contraire. Parmi les « silencieux », nombreux sont les



« solitaires » qui se tiennent à l'écart de toute activité communautaire.

Une autre motivation intervient dans l'investissement en temps au sein de la communauté et en particulier au sein du groupe d'aspiration francophone de chaque territoire : l'intérêt en termes d'emploi, de carrière, d'avenir professionnel. Le réseau associatif francophone est en effet un lieu d'opportunités professionnelles et de réseautage reconnu par nombre de jeunes francophones qui s'installent dans les territoires, en leur fournissant parfois, comme nous l'avons vu, une première expérience professionnelle, une première « chance » après quoi ils poursuivront dans d'autres branches professionnelles au sein du territoire, tout en ayant une forme de « garantie » : il sera toujours possible de retrouver un emploi au sein du milieu communautaire. Cette situation est attestée par certains récits de parcours professionnels, ou les francophones alternent entre des périodes d'activité professionnelle au sein des organismes communautaires ou de l'école, et du « privé », ou entre plusieurs secteurs (éducation, culture, garderie...) de la communauté. C'est également un lieu de carrière pour certaines personnes qui, venant de l'extérieur, sont en mesure de faire valoir leur leadership à travers des postes de direction remplis de défis divers. La plupart de nos entretiens avec le personnel communautaire fait ainsi état de cette grande motivation : les activités sont présentées comme enrichissantes, gratifiantes, et pleines de défis.

Il existe un troisième type de motivation, et qui concerne plus

spécifiquement les usagers : le besoin en termes de services. Qu'il s'agisse de trouver un emploi, comprendre comment fonctionne la gouverne territoriale, obtenir des renseignements divers sur la vie dans les territoires, tout un ensemble de services attirent certains individus, et les conduisent à s'investir de diverses manières dans les activités qui leur sont offertes, ou plus généralement à contribuer, par leur temps ou leur disponibilité, à l'offre de services. C'est par exemple ce qui motive nombre de commissaires dans les commissions scolaires, qui expliquent leur engagement par leur volonté d'investir un peu de leur temps dans une activité qui les intéresse directement, eux et leur enfant.

D'autres motivations peuvent être relevées : non pas *la* cause, mais *les* causes. Les francophones, une fois de plus, ne sont pas que des francophones, et, comme dans le sud, ils souhaitent s'investir dans une diversité de causes sociales et politiques. Dans le cas des groupes d'aspiration identitaire ou linguistique, derrière « la » cause linguistique se trouvent donc également « des » causes catégorielles (femmes, aînés, jeunes) ou globales (environnement, culture, religion...) qui motivent parfois, sinon plus, du moins également ceux qui s'y investissent. Dans certains entretiens, ces causes multiples occupent parfois une place plus importante que la cause linguistique, et ce en dépit du fait que nos interlocuteurs sont parfaitement au courant du thème qui nous préoccupe en tant qu'enquêteur. Cela illustre l'importance, pour certains francophones qui s'investissent dans les organismes communautaires, de ces causes et de leur prise en compte dans les projets communautaires. Cela implique aussi une



attitude militante qui déborde parfois des frontières communautaires, le « francophone » étant également un adepte de curling, par exemple, qui n'hésitera dès lors pas à s'investir dans la ligue de curling de sa municipalité. **En somme, les droits linguistiques ne doivent pas être les seules préoccupations des leaders communautaires, qui doivent répondre aux causes multiples qui touchent les francophones, et les agencer les unes aux autres pour qu'elles puissent correspondre à un « message » de la communauté francophone à la fois mobilisateur et cohérent.** L'efficacité de ce message peut se lire, par ailleurs, à travers les effets positifs générés par l'engagement et la mobilisation envers la communauté. Le groupe d'aspiration, c'est-à-dire le noyau dur des défenseurs du fait français, peut en retirer une certaine reconnaissance qui légitime de nouvelles actions et mobilise davantage les francophones. Ce sont là les rétributions, cette fois communautaires, du militantisme.

6.3.4 Les rétributions communautaires du militantisme : l'effet surgénérateur et la mobilisation du groupe d'aspiration au nom de la communauté

Ces rétributions individuelles, et l'attrait qu'elles supposent de la part des francophones, rend possible le développement d'une vie communautaire riche, dynamique, de même que la constitution de lieux communs favorisant la « proximité socialisante », un des éléments qui, comme l'ont montré de nombreuses enquêtes, détermine la vitalité d'une

communauté. Ces rétributions individuelles permettent de faire avancer certaines des causes jugées essentielles par les leaders communautaires, à travers notamment la mobilisation de la communauté.

Les pratiques d'engagement et le degré de cette mobilisation de la communauté sont des éléments qui expliquent en grande partie la présence, dans les territoires, de services en français de qualité, en particulier dans le secteur de l'enseignement, et ce tant dans la création de ces services, grâce souvent aux actions collectives des francophones et aux pressions effectuées par les organismes des trois groupes d'aspiration, mais également dans la gestion, au quotidien, de ces services. Cette mobilisation se retrouve tant dans l'organisation des services que dans leur usage : participer à une activité communautaire, à un repas, inscrire son enfant à l'école francophone ne sont pas des gestes neutres. Ils traduisent à tout le moins un choix et résultent d'une mobilisation quotidienne. Notons que bien souvent, de tels services ont été obtenus après une période plus ou moins longue de contestations politiques et/ou judiciaires souvent difficiles, mais qui sont « racontées » par les francophones qui les ont vécues comme autant d'épopées ayant marqué l'histoire de la communauté, et constituant désormais un certain nombre de références communes. Comme le raconte Sébastien, d'origine québécoise :

Alors ce qui s'est passé dans les années 80, on est arrivé. Moi c'était crucial si je restais au Yukon que mes enfants, moi ce qui était crucial là où j'étais direct, je voulais que mes enfants soient éduqués en français.



Alors si je restais au Yukon, il fallait un système d'éducation francophone. C'est comme ça que je me suis embarqué et que avec d'autres personnes, on était une dizaine à peu près, c'est là qu'on a commencé. (Stéphane*, Yukon).

Si la mobilisation est un moteur efficace permettant d'entretenir une forme de vitalité communautaire au sein des CLOSM, il est à noter un aspect plus inquiétant quant à cette vitalité : les études portant sur les mobilisations montrent en effet qu'il est bien difficile d'entretenir cette mobilisation de manière constante. Si la mobilisation et le militantisme communautaires peuvent très utilement contribuer à créer des services et transformer l'environnement politique, elle ne peut à long terme, assurer à la communauté une forme de vitalité satisfaisante. Nombreux sont les exemples de « déclin » du militantisme constaté dans de nombreux groupes, et qui se sont soldés par une disparition des causes qui les avaient pourtant motivés. Ce militantisme est d'autant mis à l'épreuve que les mouvements migratoires sont importants dans les territoires. La transmission du savoir acquis par les militants francophones peut se perdre plus facilement dans ce contexte si ce savoir repose sur quelques individus seulement ou qu'il est peu documenté.

6.3.5 La rétribution du silence

L'engagement communautaire des francophones ne correspond pas, nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, à « l'idéal du citoyen actif », ne serait-ce que parce que bon nombre de francophones se

tiennent à l'écart, délibérément ou contraint, de la vie communautaire comme partout ailleurs. Mais cet engagement ne correspond pas non plus à une « réalité du citoyen passif » stigmatisé dans nombres d'enquêtes contemporaines sur l'engagement politique ou social. La situation des francophones des territoires est une sorte d'« entre-deux », d'autant que les « passagers clandestins »⁶² de l'action collective (ceux qui bénéficient des résultats de l'action des organismes communautaires sans en subir les coûts) sont relativement nombreuses, et les « toujours les mêmes » comme certains « usagers » particulièrement investis sont là pour le rappeler.

Nombre d'« usagers » et de « silencieux » ne cherchent, en effet, pas plus que de raison à s'engager dans des actions contestataires trop marquées, tant ils ont conscience qu'ils ont plus à perdre qu'à gagner dans un conflit ouvert avec une administration et un gouvernement, au sein d'une société petite, et où tout conflit passe très vite par une rupture avec la culture plutôt consensualiste qui règne, tant au sein des sociétés territoriales qu'au sein des institutions et assemblées des territoires. **Il y a donc, au sein des trois communautés francophones des territoires, une absence de consensus quant au registre d'action communautaire.** Un registre de pratiques

⁶² Il s'agit là d'une expression visant à caractériser, dans la littérature scientifique portant sur l'action collective et les mouvements sociaux, les individus qui, sans s'impliquer dans l'action collective, finissent cependant par bénéficier de ses résultats. Un exemple est la création d'écoles francophones : le nombre de bénéficiaires dans l'ouverture d'une école francophone dépasse largement le nombre des militants qui se sont investis dans sa création.

d'action collective qui paraît tout à la fois contestataire et conflictuel d'une part, et collaborationniste et consensualiste d'autre part, lorsqu'il s'agit de s'adresser aux diverses gouvernes (fédérales, territoriales et municipales).

6.3.6 Une culture militante spécifique : les registres d'action du groupe d'aspiration francophone, entre contestation et collaboration

Les groupes d'aspiration francophone des trois territoires, qui rassemblent les organismes militants de la communauté, et qui ont comme cause principale la vitalité du français dans les territoires, sont marqués par un registre d'actions partagé entre la contestation et la collaboration. Et ce double registre apparaît très distinctement au sein des entretiens et des récits des luttes et des négociations qui ont présidé à la création de la plupart des institutions et services en français dans les territoires. Car en dépit des droits affirmés par la législation, et les diverses obligations en matière de respect du multilinguisme dans les territoires, les gouvernes ont souvent de la difficulté à en assurer l'application ou à se conformer, tout simplement, à leurs obligations. En ce sens, **l'action persuasive ou plus contraignante des organismes francophones joue en quelque sorte le rôle essentiel de vigile et de « sonnette d'alarme » quant au respect de ces obligations.** Cette dimension contestataire et conflictuelle de l'action collective est souvent évoquée dans les entretiens, et justifiée.

Elle est aussi, également, dénoncée par certains francophones qui stigmatisent les « chicanes » pour mieux expliquer leur retrait de l'action communautaire, de même que les excès d'une contestation à leurs yeux trop systématique des groupes d'aspiration. Il est vrai que cet activisme plus offensif, qui caractérise les pratiques communautaires doit également être dosé et mesuré. Les personnes rencontrées et qui sont investies dans les organismes communautaires en ont complètement conscience.

6.3.7 Les conflits et solidarités

Au-delà des registres d'actions spécifiques à la communauté, celle-ci a également généré, au cours de son histoire, des liens certes de solidarité entre les membres qui s'investissent, mais également des conflits parfois forts, et dont les échos reviennent au sein des entretiens, soit par un exposé explicite des animosités et querelles entre individus ou organismes, soit par allusions à des relations parfois tendues entre les divers personnalités ou leaders communautaires : on perçoit ainsi sans trop de difficulté les animosités, inimitiés, rancunes et jalousies qui traversent les rapports de ce petit monde de la francophonie territoriale. La communauté est autant marquée par les liens de solidarité qui caractérisent ses membres, et ses réseaux, que par les conflits qui la traversent et qui, lorsqu'ils sont dépassés, sont décrites sous la forme d'épreuves qu'a traversées la communauté toute entière. Paradoxalement, ces « mises à l'épreuve », si elles sont parfois difficiles à surmonter pour la communauté, constituent également les indices de l'existence de véritables débats publics, où



les problèmes sont évoqués, débattus et parfois résolus. Ces conflits seraient, en quelques sortes, un exposé du caractère démocratique de ces petites communautés aux institutions fragiles.

Au niveau des solidarités, celles-ci sont nombreuses. Nous les avons largement évoquées lorsque nous avons abordé la question de l'accueil des nouveaux résidents, et l'encadrement quasi-familial qui entourait bien souvent le nouvel venu francophone. Intéressons-nous ici plus particulièrement à un autre type de lien, celui né du conflit. Au niveau des conflits, le développement des organismes et des services, dans différents secteurs d'activité (santé, culture, médias, éducation) crée des tensions ; les structures communautaires devant transformer les pratiques anciennes à travers notamment la reddition de comptes, l'imputabilité, les procédures de financement et la bonne gestion attendue par les financeurs. Ces transformations ne sont pas toujours évidentes, et créent des tensions, d'autant plus importantes que le nombre de joueurs évolue lui aussi. Ces tensions et ces concurrences entre acteurs ont bien souvent un effet négatif évident : ils dissuadent certains francophones non seulement de s'investir au sein des structures, à travers le bénévolat, ou plus généralement de participer aux activités communautaires, comme le remarque Johanne, installée au Nunavut :

Mais ces conflits personnels-là, moi à mon avis, ça devrait pas arriver à ce genre de difficulté-là. (...) C'est pas facile, c'est pas simple et donc la communauté francophone, à mon avis, est dispersée, n'est pas unifiée. Y'a des choses qui se disent,

beaucoup de choses qui ne se disent pas, beaucoup de gens qui ne participent pas non plus, qui ne participent pas parce que y veulent éviter tout ce genre de, et qui préfèrent vraiment : « ok on va se construire un réseau complètement indépendant, ailleurs, anglophone ». Donc en queq'part y'a queq'chose qui est nuisible par rapport à la communauté francophone parce que elle ne se construit pas ensemble, pis elle ne prend pas de force, au contraire on cherche aller ailleurs. Moi j'trouve que c'est pas très sain. Et moi personnellement, c'est une des raisons qui fait que je ne resterai pas. (Johanne, Nunavut).

Si les conflits dans la communauté incitent certains à partir, il faut également évoquer que ce départ constitue parfois une manière utile de « sortie de crise ». En effet, dans ces petites communautés marquées par une forte migration des membres, le départ d'un des protagonistes permet parfois de régler définitivement certains conflits. C'est une solution, certes implicite, mais originale qui caractérise les francophonies boréales et leurs pratiques communautaires.

6.3.8 L'insertion des francophones dans la société territoriale

La participation des francophones aux activités organisées par les organismes de la francophonie territoriale ne va pas toujours de soi aux yeux de ceux qui justement s'en tiennent à l'écart. Encore une fois, les préoccupations linguistiques occupent parfois une place très mineure dans le vécu des individus, et dans leur quotidien, à tel

point que même la conscientisation linguistique apparaît comme impossible. Le témoignage d'Isabelle, d'origine acadienne, est éloquent de ce point de vue. Elle fait état des facilités avec laquelle son enfant apprend l'anglais, et ses réticences sinon ses résistances à participer aux activités de la communauté francophone, un peu comme s'il ne s'agissait pas « de son monde ». Elle n'est « pas confortable » avec ce qui se passe dans la communauté :

Les enfants franchement c'est des éponges. (...) [M]on garçon était dans le couloir, pis tout d'un coup j'entendais parler anglais ça faisait six mois j'pense qu'on était là, un p'tit jeune de quatre ans, j'en revenais pas (...). J'ai dit qu'est-ce tu fais j'ai dit quand est-ce t'as appris l'anglais? Y [il] dit : « Je sais pas. Juste comme ça ». Wow. J'étais comme ok, ça va vite, c'est dommage, c'est bien qu'il apprenne si vite. Pis dans un autre sens, tu penses c'est donc dommage (...) Y'a pas beaucoup de services francophones, pis là quand j'dis services, j'parle plutôt du côté familial avec l'âge de mes enfants là. Pis tu sais j'étais mère de famille seule, alors c'était beaucoup plus difficile pour moi de m'immerger, on est toujours en train de travailler.

Avoir des activités en dehors.

Oui c'est ça, c'était trouver de l'énergie pour, avec les enfants faire queq'chose mais tu sais tu travailles 60-80 heures par semaine, t'avais deux jobs. (...) J'étais pas confortable. Ça fait c'était, parce

que globalement c'était des gens du Québec parce c'était pas la même chose. (Isabelle, T.N.-O.)

Ce sentiment d'altérité, qui limite d'autant les pratiques communautaires, touche plus particulièrement les francophones issus de milieux minoritaires, qui se retrouvent au sein d'une communauté francophone où les Québécois sont souvent majoritaires. Or, les réalités linguistiques, et le rapport à la langue qu'entretennent ces deux groupes ne sont pas tout à fait les mêmes. Le passé de chaque francophone et le lieu d'origine exercent ainsi une influence sur son comportement linguistique et ses pratiques communautaires. Nous reviendrons sur cette altérité au sein même de la communauté lorsque nous aborderons, un peu plus loin, la question des représentations.

Parallèlement à cette mise en retrait plus ou moins volontaire de certains francophones, d'autres s'investissent, mais de manière sélective, dessinant ainsi les contours d'une vie communautaire « en réseau », avec des lieux propices aux rencontres et à la socialisation, mais qui sont inégalement partagés. Il existe ainsi au sein de la communauté francophone des « sous- groupes » aux affinités distinctes : l'école, le centre culturel, la paroisse, la fédération :

Pas dernièrement par exemple, ouais c'est ça la, c'est ça qui est, c'est une des réalités à [petite communauté francophone des T.N.-O.] c'est que les Francophones semblent presque toutes être attachés à l'école d'une façon ou



d'une autre, tu sais. Presque toute, tu sais y'en a un ou, y'en a un que moi j'connais, que je sais qui est francophone, je le vois en ville, y'est pas toujours ici mais lui tu sais y'a aucun lien avec l'école. Lui je l'ai vu, tu sais lui on le voit à la cabane à sucre, on le voit ailleurs mais, ouais. (André, T.N.-O.)

Comme le montre en particulier les catégories « usagers » et « silencieux », illustrées par le témoignage d'Isabelle, les francophones ne s'investissent pas qu'au sein de leur communauté linguistique, mais au sein d'autres réseaux sociaux, contribuant ainsi à inscrire de manière étroite les liens communautaires au sein du maillage plus large de la société territoriale elle-même. C'est là un côté positif de cet engagement social des francophones « tous azimuts », et non pas seulement au sein de la communauté francophone.

Cependant, un tel investissement a un revers quant à la vitalité linguistique et à la présence du français : en dehors de la communauté et de ses « lieux communs », comme nous l'avons vu lorsque nous avons abordé les pratiques linguistiques, **il existe peu d'espace où le français a droit de cité. Non qu'il fasse l'objet d'exclusion, bien entendu, mais parce que sa qualité de langue propre à une communauté n'en fait pas pour autant une langue commune, utilisable par tout un chacun au sein de la société territoriale.** Cette inégalité de fait entre les deux langues n'est pas pour assurer la vitalité du français, confiné aux sphères communautaires ou, parfois, à la sphère privée familiale.

Toutes les activités normales, toutes les activités régulières (...) arrivent en anglais, c'est certain. Natation, hockey, patin vitesse, ces choses que les, en sports, musique et si y'a des leçons de musique c'est toute en anglais c'est certain. (Antoine, T.N.-O.).

Cette situation de forte diglossie représente un inconvénient majeur pour la vitalité du français, sans qu'aucune solution ne soit envisageable en la matière, à moins de renforcer la connaissance du français par les anglophones des territoires. Une fois de plus, au-delà de la possibilité de pratiquer le français, c'est la question de l'image du français, du statut de la langue française et de la manière dont elle est reconnue et représentée dans la société territoriale qui se posent et à laquelle il convient de répondre.

6.3.9 Les relations avec les autochtones

Ce maillage, et l'implication des francophones au sein de la société territoriale demeurent partiels et souvent cantonnés à la vie urbaine ou aux principaux centres de développement économique attirant des immigrants ou des Canadiens du Sud. En d'autres termes, les francophones rencontrent des difficultés à développer des liens avec les membres des communautés autochtones. Sans évoquer les responsabilités des uns et des autres dans ce qui apparaît parfois comme une « double solitude » qui caractériserait moins le rapport entre francophones et anglophones, que le rapport entre « ceux venus du sud » et « ceux du Nord », le constat est clair, et il est formulé par les

francophones eux-mêmes : il existe un fossé d'incompréhension entre les deux communautés, qui navre et qui inquiète les francophones rencontrés, et face à laquelle ils avouent leur incompréhension et leur impuissance. Ils semblent désarmés face à cette distance entre les communautés, et avec laquelle ils ont appris à vivre, sans nécessairement l'accepter. Cette non-acceptation transparaît en particulier dans les initiatives, récurrentes, de certains membres de la communauté comme des organismes francophones, pour intégrer la dimension autochtone dans les activités de la communauté. C'est particulièrement vrai chez les personnes nouvellement arrivées, et au sein de la communauté francophone du Nunavut, confrontées plus que les deux autres encore, à la réalité autochtone.

Si la communauté francophone est loin de connaître un phénomène de ghettoïsation, de par son insertion dans la société territoriale, (c'est là un des risques de toute entreprise communautaire) sa situation demeure assez paradoxale dans la mesure où elle participe d'une communauté d'accueillis très intégrée, très insérée, mais qui tend quelque peu à ghettoïser une grande part... de la société d'accueil (les communautés autochtones), exclue de fait, et pour des raisons très complexes, des grands mécanismes d'insertion et d'accueil des nouveaux venus.

6.4 Conclusion

Ce chapitre consacré aux pratiques linguistiques et communautaires nous renseigne sur ce qui suit, c'est-à-dire sur la manière dont les francophones vont pouvoir se représenter tout à la fois leur langue commune, et les cadres de

références qui servent à se représenter leur communauté par rapport aux diverses « autres » communautés linguistiques (anglophone et autochtone) composant les territoires.

Le principal enseignement quant à l'analyse des pratiques, c'est l'extrême diversité des situations, des vécus, des comportements et des facteurs susceptibles d'expliquer ces comportements. Et il est bien difficile face à cette diversité de trouver une quelconque « loi de la vitalité » qui s'imposerait plus qu'une autre et qui expliquerait de manière satisfaisante cette vitalité. On peut cependant dégager quelques facteurs qui tiennent à une vitalité associative où les francophones profitent des acquis obtenus par les organismes francophones et à l'engagement de certains francophones voulant des services en français. À tout le moins, est-il possible d'entendre, et de comprendre les individus qui nous proposent leur témoignage, pour mieux saisir leurs choix, par exemple en matière de scolarisation de leurs enfants.

Cette diversité des situations pose également la question de la représentation de la communauté francophone, et ultimement de l'identité de ces communautés. Qu'est-ce qu'un francophone ? Quelle place peut occuper le francophile faisant partie du groupe des « toujours les mêmes », ou d'un francophone originaire du Québec, « silencieux », qui souhaite se tenir à l'écart de toute activité communautaire proposée par les organismes francophones ?



Chapitre 7 – Représentations linguistiques et communautaires

Nous n'avons fait qu'effleurer, dans la partie consacrée aux pratiques linguistiques et communautaires, la question de l'image de la langue et principalement la manière dont le francophone se représente le français. Nous avons aussi perçu qu'à travers le récit des pratiques, certains francophones, pourtant dans des situations parfois similaires (parents en situation diglossique), pouvaient adopter des comportements très différents. Nous avons en particulier montré que les francophones originaires de milieux « majoritaires » et les francophones issus de milieux minoritaires, s'ils adoptaient parfois des comportements linguistiques proches, ne leur donnaient pas nécessairement la même signification. Et c'est sur cette signification, sur le sens donné à ces pratiques linguistiques qu'il convient maintenant de porter la focale et l'analyse. Quel « sens » les individus donnent-ils à leurs actions ? Comment se représentent-ils cet élément linguistique à travers lequel ils perçoivent leur environnement et ils élaborent leur réflexion, mais qui ne reste qu'un instrument parmi d'autres de cette perception ? Plus généralement, quelle place donnent-ils à la langue dans la construction de leurs appartenances ? Le facteur linguistique est-il investi d'un sens communautaire, ou ne s'agit-il pour eux que d'un instrument ou d'un attribut parmi d'autres ?

La vitalité du français dans les territoires, comme dans toute communauté

en situation minoritaire, comme en situation majoritaire, dépend beaucoup de ces deux questionnements : premièrement, quel statut donne-t-on à la langue ? Et deuxièmement, quelle place occupe la langue dans la définition des appartenances ?

Comme on le verra, les francophones des territoires, comme nombre de communautés linguistiques en situation minoritaire, entretiennent un rapport paradoxal à la langue. En effet, la « tentation mimétique » par rapport à la langue de l'autre, majoritaire, l'emporte souvent. Pourtant, en même temps s'entretient et se perpétue une volonté, en tout cas affirmée, de conserver ce qui est représenté comme un élément patrimonial plus que comme un simple instrument de communication. Un autre paradoxe convient d'être souligné : une « fierté linguistique » affirmée à moult reprises mais mêlée d'éléments qui, au pire, confinent à la honte, ou, au mieux, à la représentation d'une langue d'abord de « l'entre-soi », c'est-à-dire réservée à la sphère privée, voire à la sphère communautaire *stricto sensu*.

Cela rejoint la tendance constatée au niveau des pratiques linguistiques et communautaires que nous avons précédemment évoquées. Cela rejoint également la manière dont, cette fois, les francophones se représentent leur communauté et la place qu'elle serait



sensée occuper au sein de la société territoriale. Là aussi, le paradoxe est frappant. En effet, d'un côté, il y a l'affirmation d'une communauté représentée comme forte, fière, aspirant à une forme plus ou moins avancée d'autonomie à tout le moins culturelle, par la promotion et le développement d'une gestion directe ou indirecte d'un certain nombre de services jugés essentiels à la communauté et à l'entretien de sa vitalité. De l'autre côté, il y a l'évocation de doutes, de nuances, d'objections, d'oppositions parfois face aux revendications portées par les organismes francophones. À cela s'ajoutent des réflexions sur la fragilité de la communauté, et, plus gravement, sur la légitimité même de son existence « ici », c'est-à-dire dans les territoires, et au regard de la réalité autochtone, très présente dans l'imaginaire des francophones. Les entretiens nous donnent donc à voir une communauté imaginée à la fois affirmative et fragile, fière et marquée par une forme d'insécurité et de doute.

7.1 Représentations linguistiques : le statut du français et des autres langues

Le discours militant des organismes composant les groupes d'aspiration francophone sur la langue véhicule une image revendicative et très positive du français. On retrouve bien-sûr ces accents positifs dans les entretiens : les francophones sont fiers de leur langue, et soulignent la pertinence de sa présence et de sa promotion dans les territoires. Mais ce discours militant et positif s'accompagne également d'un regard critique ou plus

sceptique quant à la place réelle qu'occupe le français dans la société territoriale notamment au regard des autres langues également présentes, et sur la fragilité de la situation du français. L'affirmation linguistique s'accompagne de doute et d'insécurité.

7.1.1 L'image de la langue française

Une langue présente ici... mais pas d'ici

Nous avons vu que la plupart des francophones interrogés ont « découvert » la place du français dans les territoires au moment de leur installation ou de leur recrutement. Or, il semble que cette heureuse surprise initiale va conditionner le rapport à la langue des francophones durant tout leur séjour dans les territoires. **L'image qui est en général évoquée quant à cette langue, au-delà du discours diffusé par les organismes communautaires, c'est celle d'une langue présente ici... mais qui n'est pas d'ici, autrement dit qui n'aurait pas de racine dans les territoires à la différence, bien-sûr, des langues autochtones, mais également de l'anglais.** Toujours selon cette image, elle n'aurait pas non plus autant de légitimité que la langue anglaise, la langue la plus répandue dans l'administration des territoires, mais également au sein des trois sociétés territoriales.

Cette tendance à ne considérer le français que comme toléré, accepté, octroyé par la société d'accueil a tendance à transcender les frontières entre la francophonie québécoise et la francophonie en situation minoritaire. Il y a à ce propos une très grande différence entre le statut juridique de la langue française dans les

territoires (bilinguisme et français langue officielle, droits linguistiques, affichage public) et son statut social (la manière dont elle est représentée au sein de la société territoriale, tant au sein de la communauté, par les francophones eux-mêmes, qu'en dehors d'elle). En effet, les francophones originaires du Québec comme ceux originaires d'ailleurs ont tendance à se représenter le français comme une langue dont la place est « à part » dans un contexte anglophone qui est quant à lui représenté comme « normal ». Parler l'anglais apparaît comme du domaine de la norme, allant de soi. Parler le français dans les territoires est présenté moins comme un droit que comme un privilège, ou une « heureuse surprise ». C'est une langue qui reste du domaine du communautaire, du domaine de l'« entre-soi » et de la sphère privée. Cette première impression qu'ont les francophones sur le faible statut de leur langue dans la sphère publique peut cependant se transformer au contact d'individus plus militants envers les droits linguistiques au sein du tissu associatif francophone.

La présence du français est plutôt perçue comme un privilège spécial obtenu par un travail politique spécifique et un contexte national favorable :

Chacun a son thème à sa façon, moi j'arrivais du Nouveau-Brunswick l'Acadie en arrivant au nord tu sais là tout est structuré, tout est associé, le réseau associatif, c'est ça qui nous a permis de conserver notre langue, notre culture, pis le réseau associatif élargi qui nous a permis d'avoir de la place au soleil si tu veux. (Louiselle*, T.N.-O.).

Au niveau de la vitalité communautaire, une telle représentation constitue un problème dans la mesure où elle conditionne un certain nombre de pratiques et les marges de manœuvre que s'autorisera l'individu, par exemple dans la réclamation de services en français ou dans l'utilisation du français dans la sphère publique. La présence de ces services est alors perçue d'abord comme un boni, un « plus », avant d'être perçue comme un droit :

Pour moi y'a du bon partout. Pis j'suis à l'aise un peu, avec peu importe, mais quand même je reconnais qui y'a, on est à l'aise, on est spontané d'une différente façon dans notre propre culture, dans notre propre langue pis j'ai immensément de gratitude d'être plus loin de mes racines géographiques et de pouvoir vivre cette, de pouvoir vivre vraiment ma culture dans ma simplicité, dans ma spontanéité et pour moi ça une valeur immense de pouvoir aussi le faire vivre à mes enfants ou à même mon partenaire qui vient d'une culture un p'tit peu plus différente. (Geneviève, Yukon).

Il semble que cette représentation dominante au sein de la communauté francophone ne prenne pas en compte les éléments qui tiennent à l'histoire de la présence du français dans les territoires, comme aux droits linguistiques dont disposent les francophones des territoires. Mais dans certains entretiens, cette présence ancienne, susceptible de légitimer la présence actuelle, est cependant évoquée, de même que les efforts



politiques qu'il a fallu produire pour en arriver à une telle reconnaissance :

Bien c'est qui y'a fallu, y'a fallu, y'a fallu se battre aussi, y'a fallu reconnaître cette belle identité et la faire valoir. On peut pas la prendre pour acquis, y'a eu des francophones de bien avant certains établis anglophones ici au Yukon. Les premiers qui venaient ouvrir les centres, tu sais les routes, la plupart ou plusieurs étaient francophones. (Geneviève, Yukon).

Une langue locale moins qu'internationale

Autre élément quant à l'image de la langue française : les francophones parlent de leur langue comme d'une langue locale, confinée à un usage limité, et non comme d'une langue internationale, ce qu'elle est pourtant. On retrouve cette tendance dans la plupart des communautés francophones en situation minoritaire au Canada : le français est presque exclusivement représenté comme la langue d'une minorité, dont le statut est précaire, et dont la place est tolérée. Une « langue mineure » en quelques sortes, dont la maîtrise ne constitue pas nécessairement en soi un atout. Les indices de cette représentation « mineure » et foncièrement dominée du français sont très nombreux dans les entretiens : on évoque ou on représente la « normalité » de la place de l'anglais ; on évoque également les « questions de politesse » qui doivent régir l'usage du français dans des interactions sociales où nombre d'interlocuteurs ne maîtrisent qu'une seule langue, à savoir l'anglais. On cherche aussi à stigmatiser les excès de certaines revendications linguistiques

portées par les organismes francophones et qui parfois troublent la quiétude de la bonne entente entre les communautés. On représente les acquis de la communauté non comme les acquis d'une lutte politique, mais comme des avantages heureusement octroyés par une majorité tolérante, ouverte et compréhensive. La langue française est représentée comme la langue de la communauté, la langue de la sphère privée, et non comme celle de l'espace public, l'espace des échanges et de la délibération. À travers le récit des interactions et des diverses expériences et pratiques linguistiques, il est possible de percevoir le français comme une langue stigmatisée, dominée, et au contraire l'anglais comme la langue de l'accès à l'universel.

Le français n'est pourtant pas qu'une langue locale et communautaire. Bien que sa dimension universelle ou à tout le moins internationale n'atteigne pas celle de l'anglais, le statut de langue internationale du français est complètement absent des représentations linguistiques évoquées par les francophones des territoires, et ce y compris chez les interlocuteurs venant de milieux majoritaires tels que le Québec ou la France. Les références quant à la langue sont presque systématiquement locales, y compris lorsque sont évoquées les questions plus globales relatives à l'image, ou à la perception de l'interrogé sur sa langue : le local est constamment évoqué, au détriment du global, et de l'idée de la maîtrise d'une langue, le français qui a, elle aussi, un statut international.

La fierté linguistique

Les francophones n'ont cependant pas honte de leur langue, bien au contraire : ils affirment leur fierté linguistique, une langue qui est présentée de manière positive.

Cette fierté rend possible l'affirmation du français, et le développement de pratiques militantes évoquées précédemment. Le français est présenté comme « quelque chose qui est plus qu'une langue » :

Et pis y'ont vraiment eu un désir de faire, de partager et de faire grandir leurs familles, de faire reconnaître leur identité francophone ou leur force francophone parce que c'est vraiment queq'chose qui est plus qu'une langue. Alors, y'en a qui ont vraiment eu la passion ou le désir de partager ça, de le faire vivre et de le garder le plus intact que possible, ce qui fait que des gens comme moi ou des gens qui se présentent encore maintenant peuvent vraiment bien vivre cette culture dans la diversité de notre communauté yukonnaise. (Geneviève, Yukon).

Est-ce que, pour autant, la maîtrise du français est ressentie comme un atout de la part des francophones, au sein du contexte territorial ? Rien n'est moins sûr, et ce en dépit des efforts quant à la représentation de la place du français dans les territoires, toujours présentée comme ne correspondant pas à la réalité de la société territoriale. Il semble que cette présentation très positive du français, cette affection évoquée par les intervenants à

l'égard de leur langue s'accompagne également d'une évocation de la fragilité de la place du français, de sa précarité, et des doutes qui sont formulés quant à son avenir, en dépit des signes encourageants, là aussi évoqués, quant à sa vitalité. La fierté côtoie donc, dans les témoignages et les récits, l'évocation d'une langue fragile et à la vitalité précaire.

7.1.2 La représentation de la place du français dans la société territoriale

Le français est-il « à sa place » dans les territoires ? Jusqu'où peut aller l'affirmation linguistique des francophones ? Ce sont là quelques-unes des questions qui transparaissent des entretiens et qui contribuent à la représentation que les francophones construisent de leur langue.

Des francophones venus d'ailleurs

D'abord, il convient de revenir sur l'aspect essentiel du « portrait » des francophones des territoires : la plupart sont des migrants. Ils viennent d'ailleurs, ils ont l'intention de repartir ailleurs et ils se représentent comme tels. Ces francophones qui arrivent, découvrent la réalité linguistique du territoire. Ils viennent avec une « certaine idée » du territoire et des « clichés » qu'ils assimilent à la réalité qu'ils imaginent rencontrer sur place, et à laquelle ils se préparent : l'éloignement, le Canada de l'Ouest, à l'anglais omniprésent. La place qu'occupe de fait le français dans les territoires est une heureuse découverte :

Et du moment qu'on est arrivé ici, je me suis aperçu que woop y'avait une p'tite communauté



francophone parce que y'avait un centre communautaire. Y'avait une radio toute neuve, une radio communautaire francophone, y'avait même un p'tit journal qu'on pouvait retrouver en ville. Pis y'avait des gens qui parlaient français, donc pour moi c'était comme, ça été comme la découverte. (...) Quand j'ai vu qui y'avait une communauté francophone ça m'a vraiment intrigué. (Rémy, Nunavut).

Souvent, les francophones présents ont également une représentation du Nord comme exclusivement anglophone, ou à tout le moins comme un territoire où le francophone n'est pas complètement chez lui, en tout cas en tant que membre d'une communauté linguistique particulière. Les revendications des francophones sont malaisées à formuler, car elles apparaissent, aux yeux de certains francophones, comme moins justifiées par rapport à des enjeux linguistiques plus importants, à savoir l'avenir des langues autochtones dans les trois territoires. C'est donc la légitimité de la représentation communautaire sur place qui est mise en cause par cette représentation et ce, par certains francophones eux-mêmes.

Ça s'passe en anglais de toute façon juste parce qu'on n'est pas 100 % certain que l'autre est francophone. Ouais, pis c'est une réalité du Nord de l'Ontario, j'dirais pas que c'est la même réalité ici par exemple. Parce que y'a très peu de Francophones ici. (André, T.N.-O.).

On retrouve particulièrement cette idée que les territoires sont d'abord des

communautés où l'anglais domine chez les personnes originaires de milieux majoritairement francophones, comme les Québécois. En somme, en s'installant dans les territoires, ils s'installent dans un milieu anglophone, un peu comme le Québec qui est un milieu francophone. La réalité minoritaire est occultée :

Pis au Québec, tu sais l'idée, c'est que les gens y s'imprègnent un peu de la majorité, pis que les gens aillent à l'école francophone. Pis que même si c'est pas ta première langue le français, que t'apprennes le français parce que c'est la langue du pays. Donc tu sais en étant ici tu te dis est-ce que j'veux que on donne aux Francophones cette part du gâteau? Non parce que au Québec j'veux pas qu'on donne aux Anglophones cette part du gâteau. (Lynda, T.N.-O.).

Dans l'environnement territorial, les francophones présentent la possibilité de parler le français moins comme un droit reconnu dont ils jouissent, que comme une possibilité plaisante, que certains contextes bien particuliers leur permettent, par exemple lorsqu'ils fréquentent un lieu public francophone, comme un restaurant où les serveurs sont bilingues, ce qui n'est pas le cas de certains services. C'est « le fun » de pouvoir parler en français :

Tu sais quand t'es établi, moi si j'vas à l'hôpital avec mes jeunes, bien [ils] sont plus confortables en anglais, justement pas de service en français. À part de ça, tu sais on aime ça si on va au [un restaurant], je sais que c'est presque toute

francophone tu sais là c'est le fun parler en français, surtout si on y va avec des amis francophones là. (Isabelle, T.N.-O.).

Perception des services en français par les francophones

Il y a un aspect assez paradoxal dans les témoignages et les représentations des francophones par rapport aux services en français, paradoxe sans doute dû au mandat des enquêteurs. D'un côté, les interrogés stigmatisent, souvent avec raison, ce qui ne fonctionne pas au niveau de l'offre de services en français à travers leurs diverses expériences et pratiques linguistiques. Et de l'autre, ils font état, comme nous l'avons vu plus haut, de la « chance » qu'ont les francophones de pouvoir bénéficier, au Canada et ailleurs qu'au Québec et au Nouveau-Brunswick, de tels services dans leur langue.

Cette perception des services en français par les personnes interrogées est donc largement mitigée. Elle dépend, souvent, des services concernés et des répondants, suivant qu'ils sont plus ou moins militants. Autant on souligne la qualité des services dans le domaine de l'éducation, malgré certaines insuffisances, autant on relève presque systématiquement les carences en termes de services dans le domaine de la santé.

Dans les trois territoires, on souligne souvent une grande satisfaction quant aux services éducatifs, cités en exemple parmi les secteurs où les progrès de la communauté ont été le plus notables. Inversement, c'est le secteur de la santé qui est représenté comme celui où il reste

beaucoup à faire. On souligne également le caractère non systématique et plus qu'aléatoire des postes bilingues dans les administrations, et dans le secteur de la santé. Les interrogés relèvent cependant la difficulté de recruter de la main-d'œuvre dans les territoires, qui plus est bilingue. Les difficultés d'un accès aux services en français dans les administrations sont généralement soulignées. Ce qui est constaté dans les entretiens et à travers les expériences rapportées, c'est que c'est souvent un peu le hasard : un francophone bilingue postule pour le poste, et le poste et le service sont bilingues. C'est, par exemple, la manière dont on représente bien souvent les services postaux. Au Nunavut par exemple, on fait état de la présence dans le bureau de poste d'un francophone pour représenter l'existence du service. La manière dont est présenté l'accès au service est très importante : ce n'est pas parce que le service est bilingue qu'il se trouve un francophone ou une personne maîtrisant le français, mais parce qu'un francophone ou un francophile a été recruté (à dessein ou non) que le service en français existe.

Bonne foi ou mauvaise foi ? Bonne volonté ou mauvaise volonté de la part des pourvoyeurs de services ? Les avis des personnes interrogées divergent en la matière : beaucoup soulignent la difficulté, encore une fois, de recruter une main-d'œuvre qualifiée, et encore plus une main-d'œuvre répondant aux critères linguistiques. Mais les plus militants regrettent un manque de bonne volonté de la part des responsables des administrations territoriales, et encore plus municipales.



Toujours est-il que la plupart de nos interlocuteurs ont voulu montrer, dans leurs témoignages, que si la qualité des services en français était insuffisante, ils étaient capables de s'adapter à la situation, et que l'absence de français n'était pas pour eux un handicap dans leur quotidien au sein des territoires. En somme, **si l'insuffisance des services en français pose le problème de la reconnaissance de la communauté francophone et de ses droits, les francophones savent faire face à la situation.**

Mimétisme et politesse

Chez certains francophones rencontrés, le souci de politesse linguistique confine presque à une forme d'oubli de soi quant à la manière dont ils se représentent « l'usage » en matière linguistique. Il est souvent évoqué, à l'appui d'une tendance à passer à l'anglais en présence d'un anglophone unilingue au sein d'un groupe, du respect d'autrui, et d'une règle tacite de politesse qui conduirait toute personne maîtrisant deux langues d'utiliser celle comprise par tous. Un respect qui commanderait, en quelque sorte, d'abandonner la langue au statut d'abord communautaire, le français, en l'occurrence, au profit de la langue commune, l'anglais.

La perception de la place du français au Nunavut, évoquée par Benjamin, illustre bien la tendance de la plupart des francophones à inscrire leurs exigences linguistiques dans une forme de « savoir-vivre » qui les empêche bien souvent de réclamer un service en français :

Mais personnellement j'ai jamais, j'ai pas été à un endroit et dire bien là j'veux, pourquoi on offrirait pas les services en français, pis j'veux me faire servir en français, j'ai jamais vraiment fait ça, vraiment pour dire oui je veux absolument les services en français. J'pense, c'est la personnalité un peu. La personne parle anglophone pis uniquement anglophone, bien coup donc ça va être ça, pis si a parle j'sais pas l'Indi, pis faut communiquer par signes, on va se démerder à communiquer par signes pis coup donc c'est ça. C'est un peu ça. (Benjamin, Nunavut).

À ce savoir-vivre, cette politesse, s'ajoute la gêne de perturber le fonctionnement d'un service pour pouvoir être servi en français, comme Axel, du Yukon, le raconte très bien à propos des services hospitaliers et de la possibilité d'avoir accès à une infirmière francophone :

Les gens y sont gênés, tu peux les demander quand c'est un anglophone. Tu arrives à l'hôpital, pis c'est sûr que tu vas utiliser les services d'une personne qui est, bon, hautement qualifiée, peut-être que tu n'as pas le goût de (d'accaparer) deux personnes, d'aller chercher un interprète (...). Pis prendre une deuxième infirmière à se présenter là, où l'infirmière peut être (placer) comme interprète auprès d'un médecin (...) Alors les personnes sont parfois gênées de demander des services en français. (Axel, Yukon)

Dans le même témoignage, Axel fait également référence à la volonté, très importante, des francophones nouvellement arrivés dans cette société qui les accueille, de faire montre de leur adaptabilité, de leur aptitude à s'insérer sans la moindre difficulté, notamment linguistique :

Tu veux avoir l'air de la personne qui s'adapte le plus possible. Les gens qui viennent de France par exemple eux autres sont les derniers qui vont demander des interprètes, les Français c'est des gens qu'ils veulent voyager sur la planète et puis ils ont été entraînés à s'adapter partout, ils le font très bien, ils sont fiers de parler une deuxième langue et puis ils le parlent habituellement assez bien. Alors, c'est des gens vraiment qui vont avoir, pis aussi les gens du Québec qui font partie du Québec, eux-autres ils vont avoir de la misère, ils veulent s'adapter au Canada anglais parce qu'ils s'avaient même pas vraiment qu'il y avait des francophones ici et qu'ils avaient des droits. Les gens les plus militants c'est certains du Québec, mais aussi les gens qui viennent le plus de l'extérieur, les autres provinces, c'est eux qui se battent eux autres et finalement la volonté de s'adapter des gens est un petit peu, périmée finalement. (Axel, Yukon).

À ceci s'ajoute le malaise, évoqué plus en détail ailleurs, quant à la réclamation de services en français dans un contexte territorial où certaines cultures paraissent encore plus menacées, et dont la présence est perçue comme bien plus légitime :

Ouais je pense c'est important l'idée de la minorité francophone ici parce que la minorité francophone ici c'est quand même, elle s'est quand même imposée, tu sais dans les territoires. Pis honnêtement, elle s'impose encore sur une culture qui devrait prendre l'ampleur. (...) La culture des Déné, puis elle pourra jamais, bien jamais, ouais, moi j'ai l'impression qu'elle pourra jamais reprendre l'ampleur qu'elle avait pris parce que y'a l'anglais, pis maintenant y'a du français qui, qui vient se rajouter puis, fait que le Déné va devenir genre, c'était comme ça. C'était comme ça, c'était... (André, T.N.-O.).

Cette thématique de la politesse ou du respect de l'autre, très souvent évoquée par les francophones pour justifier le non usage de leur langue dans les diverses interactions sociales en dehors ou même au sein de la communauté, en présence d'une personne ne maîtrisant pas le français, est à rattacher au concept d'insécurité linguistique ou statutaire. Au-delà des pratiques linguistiques induites, c'est la croyance elle-même en une forme d'infériorité linguistique, ou de différence en termes de légitimité linguistique, ou d'évaluation d'une aptitude à s'adapter à un contexte linguistique différent, qui demeure problématique.

La perception du jugement de l'autre

Un autre élément intervient dans la représentation de la place du français dans les territoires par les francophones, c'est celui de la manière dont les francophones évaluent le regard de l'autre, à travers les



indices très subjectifs rassemblés en fonction de leurs expériences individuelles. Quelle image de la communauté les francophones perçoivent-ils chez les autres? Et partant, quelles marges de manœuvre en termes notamment de pratiques linguistiques, peuvent se permettre les francophones?

Ce « regard sur le regard » de l'autre par rapport au français permet de prendre la mesure du propre rapport à la langue française des francophones, et sur la légitimité par eux ressentie, de la place du français dans les territoires. Là aussi, l'impression est en demi-teinte. Si l'« autre » est présenté comme quelqu'un qui semble accepter, et même apprécier la présence du français dans les territoires, sa « compréhension » s'arrête là, et ne s'étend pas aux efforts faits pour assurer la vitalité du français, et encore moins aux revendications. La reconnaissance par l'autre semble avoir ses limites.

Et ces limites évoquées sont d'abord pécuniaires. Le bilinguisme coûte cher. Germaine reprend ainsi les critiques sur le coût du bilinguisme en parlant comme une résidente des territoires :

Non, on n'a pas assez, ça coûte trop cher, vous avez pas la population (...) (Germaine, Yukon).

Autre limite importante : la qualité des services à destination des francophones par rapport à ceux qui sont offerts au « reste » de la population, et a fortiori aux autochtones. L'autre est présenté comme ne comprenant pas la dimension linguistique de ces services, et la nécessité, dans une situation où le français est

menacé, d'avoir recours à des services de qualité pour pouvoir compenser le « fait minoritaire ». La jalousie par rapport à la qualité de certains services, par exemple en éducation est souvent évoquée. Cette fois c'est Patrick qui reprend de manière schématique l'argumentaire évoqué :

Bien parce que : « ah vous autres, on sait bien comme la p'tite école privée, vous êtes super financés. » Oui oui, pis on prend pas tout le monde parce que on a la clause, bien pas la clause mais on est, on est une école de langue première donc ce sont les ayants droit seulement. Fait qu'on donne toujours cette espèce d'idée que nous on est privilégiés. C'qui est pas le cas parce qu'on a beaucoup de nos enfants qui viennent de milieux moyens ou, pas beaucoup, on a une bonne partie qui viennent de milieux défavorisés alors. Pis y'a, bien j'sais pas si y'a de la jalousie mais oui on, pis les commissaires disent que souvent eux y [ils] travaillent dans d'autres milieux. Pis en réunion, y [ils] vont régulièrement dire : « Ah l'impression [qu'on a] des Francophones, c'est que on est un ghetto ». (Patrick, Nunavut).

Chantal, toujours au Nunavut, évoque une perception similaire, et un malaise quant au regard des autres (ou supposé tel) sur la communauté francophone. La communauté francophone est à la fois installée, acceptée, mais les francophones soulignent la jalousie qu'ils ressentent chez les « autres » :

Mais ok, y'en a du monde qui sont ouverts à ça, pis du monde qui participent aux événements comme à l'Association des Francophones. Ce monde comme ce type de personnes dans la ville qui sont intéressées, c'est comme y disent : « Ok. Moi j'aimerais apprendre à parler en français je vais venir où ? » Ils sont juste intéressés ou ouverts à ça. Pis oui y'en a quelques, oui y'en a quelques-uns dans la communauté inuit aussi qui sont ouverts à ça aussi, mais y'a une autre partie comme un peu une jalousie un peu parce que souvent la communauté francophone, y [elle] réussit à avoir accès à des subventions de leurs gens pour faire tel projet, mais c'est parce que c'est comme, y [ils] travaillent à promouvoir toute ça, alors ils font le travail, pis y font la recherche pour aller chercher ces fonds. Mais y'a souvent comme une jalousie (...), des Anglophones ou des Inuits comme pourquoi ils [les francophones] ont tant d'affaires, pis souvent c'est comme eux autres y peuvent aller avoir accès à des gens pour faire des projets aussi mais y sont... Oui des fois, ça prend de l'organisation pis j'pense comme la communauté francophone, l'Association est très organisée, pis ils ont eu du succès à chercher des fonds mais comme les autres vont être, comme souvent on entend des commentaires comme : « Pourquoi ils ont une école à eux ? » Toute ça... Pis on n'a pas une école inuit comme juste avec la langue inuktitut, pis pour promouvoir la culture. Puis à l'école aussi y'a moins d'enfants,

c'est pour les élèves francophones alors les classes sont plus [petites]. (Chantal, Nunavut).

Au-delà d'une jalousie de l'autre, ressentie (à tort ou à raison), il y a également le malaise, quant à la réussite de la communauté francophone par rapport aux communautés autochtones. Ce malaise est particulièrement exprimé par Gilles, dans les T.N.-O., mais est encore plus palpable dans les entretiens du Nunavut :

Je regarde tout ça et le contexte qu'on a ici, n'est-ce pas ?, est très particulier, on est dans un gouvernement, on est dans une province, dans un territoire qui appartient, qui appartient aux Autochtones. Nous on est là depuis quoi, 75 ans les Francophones. On arrive en deux temps et trois mouvements parce qu'on est très organisé et on est appuyé par des organisations nationales, on a tout aussi, on est, non seulement on est bien armé mais on est expert dans l'art de développer des organisations d'accord. On arrive et, en quelques années à peine : bingo ! On a des associations, des fédérations, des sociétés de développement économique, des écoles, un système scolaire avec un surintendant, on est sur organisé en deux temps et trois mouvements alors que les Autochtones ici qui sont quand même victimes de la colonisation, qui sont victimes des écoles résidentielles, qui n'ont pas l'élite, ils ne peuvent pas importer des Autochtones surintendants ou des Autochtones chefs de fédérations, ils



n'ont pas cette capacité de produire et je ne dis pas qu'ils n'ont pas les intelligences, ils n'ont pas la capacité de produire en deux temps et trois mouvements, des gens qui vont remplir tous ces postes-là. (Gilles, T.N.-O.).

Un changement positif quant au regard de l'autre

En dépit de ces critiques, souvent ressenties par les francophones, souvent, donc, évoquées dans les entretiens, les francophones rencontrés perçoivent un changement positif quant à la place du français dans les territoires. Au-delà de la simple acceptation du « fait » francophone dans les territoires, les francophones rencontrés témoignent d'une compréhension, de plus en plus grande, des « autres » face à la problématique linguistique de la communauté francophone. La perception des autres sur la langue française change... dans le bon sens :

Moi je pense que les anciens, ceux qui étaient déjà leur retraite en 1970-80, ces gens-là sont toutes décédés. Aujourd'hui c'est toute des jeunes maintenant, on a une école française, y jouent des sports ensemble, ils vont danser ensemble et ces choses-là tu sais. Pis les parents, c'est l'attitude des parents, ça a beaucoup changé. Les parents d'aujourd'hui ou même d'hier, moi j'ai des enfants qui ont 50 ans, mon plus vieux a 50 ans tu vois, tu sais des choses, c'est une nouvelle attitude de la société qui les entoure tu sais. Et puis comme j'dis cette

attitude-là anglophone de l'Angleterre, pis ces choses-là tu sais, c'est fini ça, ça passe pu. On a aussi les droits de la personne maintenant, moi quand j'suis arrivée ici y'avait pas ça, c'était avant Trudeau ça, pis y'avait pas les droits de la personne ici, pis ces choses-là là tu sais. (Germaine, Yukon).

L'anglophone est représenté comme de plus en plus compréhensif, tolérant, ouvert face à la francophonie :

Ici y'a beaucoup d'ouverture de : « Ok. Elle a pas bien prononcé. T'essaies-tu de dire ça ? » C'est beaucoup plus accepté que tu fasses des erreurs parce qu'il y'a beaucoup de gens qui l'apprennent, pis y'a beaucoup de gens en immersion francophone donc y'a plusieurs qui font l'effort aussitôt qui entendent du français de pratiquer les deux trois phrases de français qui savent. Ça tu vas, en ville là aussitôt que t'as de la misère un p'tit peu en français oh, en anglais j'veux dire, y vont le dire en français (...), y vont commencer à te parler en français parce que, beaucoup dans les jeunes, tu vas voir, qui sortent du secondaire qui y'ont quand même une assez bonne base de français, y'en a beaucoup en immersion. (Jacqueline, T.N.-O.).

Cette perception du regard de l'autre sur soi, ou de ses réactions quant aux revendications de la communauté contribue à définir les limites des possibles en matière de revendications. Elle force, en quelque sorte, à la modestie et à l'adoption d'une

posture plutôt discrète et prudente, presque craintive, et non simplement affirmative :

Ça été fait et on a toujours entre francophone eu peur des obstacles, on a toujours eu peur des contrecoups et on s'est jamais produit, dans tout. C'était plutôt les francophones qui se mettaient même des limites, par peur de la réaction des anglophones. Et cette réaction des anglophones n'a jamais eu lieu au Yukon. Ah, une fois une lettre en lisant dans les journaux, en disant qu'on avait trop de choses mais. On a toujours eu peur par rapport aux Premières Nations, les francophones et les Premières Nations ne l'ont pas. Puis il y a jamais eu de réaction... (Sébastien, Yukon).

Assimilation ou vitalité ?

Comment est perçue la vitalité du français dans les territoires ? Positivement ou négativement ?

Les perceptions de la « santé » de la langue française dans les territoires sont partagées entre l'évocation du constat d'une assimilation qui semble presque faire partie « des choses de la vie », du quotidien, et l'énergie déployée par les francophones et leurs organismes communautaires pour assurer au français une vitalité linguistique affirmée. Cette « santé » linguistique est donc représentée en demi-teinte, et correspond à la manière dont les francophones se représentent leur langue et présentent leurs pratiques linguistiques, notamment à travers l'évocation des

difficultés que certains rencontrent dans la transmission du français à leurs enfants, en dépit d'un militantisme linguistique parfois fort et une implication « tous azimuts » dans la vie communautaire.

Dans cette perception de la vitalité linguistique, il convient également de noter que cette impression dépend beaucoup du lieu d'origine du francophone, et de ses perspectives dans les territoires. L'insouciance, sinon l'indifférence linguistique évoquée précédemment, notamment à travers le portrait des « silencieux » rend obsolète la question de la vitalité : c'est une question qui ne se pose tout simplement pas. Par ailleurs, nombre de francophones issus de milieux majoritaires, et qui ne voient leur installation dans les territoires que comme une étape, parmi d'autres, de leur vie, peuvent avoir un rapport très distancié quant à la vitalité de la langue dans les territoires.

Le dialogue qui suit, que nous avons enregistré entre quatre personnes, illustre bien la tension qui peut exister entre les processus d'assimilation linguistique présents dans les territoires, et tenant au contexte social, et les résistances communautaires face à cette assimilation, que l'on retrouve ici. Si les interlocuteurs constatent les transferts linguistiques chez les francophones qu'ils côtoient, ils le déplorent. Par ailleurs, s'il existe des lieux à même de leur permettre de converser en français, ils préfèrent parfois d'autres lieux, plus anglophones, mais dans lesquels ils se sentent plus à l'aise. Le dialogue qui suit illustre parfaitement une idée assez simple : le francophone ne se réduit pas au facteur linguistique, et même si une offre de « lieux



de socialisation » en français existe, même s'il souhaite conserver sa langue et la parler, il ne choisira pas nécessairement ce lieu ni cette occasion. Ses pratiques linguistiques ne suivent pas nécessairement la volonté qu'il exprime ou qu'il affirme. Les protagonistes, au nombre de trois, parlent ici des soirées organisées par les organismes francophones :

- On pourrait y aller si on voudrait y aller, parce qu'on veut pas y aller. On va manger notre steak à la Légion à place.

- Bien même quand on va pas à Légion ça m'intéresse pas d'aller là moi.

- Oui mais t'es membre.

- Et puis, ça me donne quoi être membre. Même si j'suis pas membre, j'peux y aller pareil Pauline. Tu vas souper là là, moi les deux fois j'suis allée souper là y'avait autant d'Anglophones là que de Francophones.

- Oui c'est vrai.

- C'est quoi l'idée là. Y'a rien qui représente un Francophone là-dedans.

- Mon mari était membre aussi.

- J'pense c'est la conception, on empêchera pas personne de parler le français, mais ça vient que y'a tellement d'Anglophones, l'ambiance...

- Faut parler français. Coup donc tiens ! Beaucoup d'Anglais qui parlaient anglais, y parlent pas français...

- J'sais qui y'avait un temps quand on est allé. Y'avait Rémi aussi, Bill, Solange. Solange a parle

français, mais on parlait anglais à table.

- Solange a parle pu un mot de français. On y parle français a nous répond en anglais.

- Non moi a m'a parlé en français.

- Bien c'est plutôt rare. T'as lu son courriel encore cette semaine. Une page toute en anglais. Bien coup donc.

- Faut l'écrire ah oui.

- Est Francophone elle aussi, pis ça parle toute anglais. Je regarde les frères là, les frères pis les sœurs y'ont été élevés ici toute ensemble, pis j'entends pas parler français non plus y sont toutes anglais.

(...)

- Moi quand on m'a dit qui y'avait une association francophone ici, j'étais très contente pis je me suis dit : « Oh ça va être le fun tu sais ! » Bien on est allé deux fois, pis la deuxième fois j'suis allée parce que c'était un souper de huîtres, pis Gérard adore les huîtres donc j'suis allée pour ça. Y'avait certainement le trois quarts des gens là qui étaient anglophones, pis moi ça...

- Bien c'est ça qui va arriver vendredi soir encore, y va avoir autant d'Anglophones.

- Je sais mais, alors pourquoi on appelle ça le centre francophone ? Comme francophone qu'est-ce qui m'amène là moi ? J'veux dire écoute faut j'mange même si j'suis anglaise là. C'est pas le repas qui m'amène là là. Qu'est-ce qui fait que, pourquoi je m'identifie à eux autres, sont pas francophones. Le trois quarts des gens qui sont là, c'est des

Anglophones. (Gisèle, Lise et Gérard, Nunavut).

7.2 Représentations communautaires : la question des identités et de l'image du français

La langue n'est pas qu'un attribut, dissociable des autres facteurs qui permettent à un groupe d'individus de se fabriquer une identité collective spécifique. Ainsi, le groupe d'aspiration francophone, par ses réflexions, ses actions politiques, sociales et communautaires contribue, parce que c'est en grande partie le mandat des organismes qui le compose, à faire de la langue française un facteur clé permettant de définir la communauté francophone. Mais l'identité de cette communauté ne se résume pas au simple partage d'une langue commune.

D'abord, comme nous l'avons vu, parce que beaucoup de francophones pourraient être considérés comme « en dehors » de la communauté : personne, en effet, ne peut être contraint d'appartenir à une telle communauté, et nombre de « silencieux » se situent, de fait, et par choix, en dehors de cette communauté. Si on peut les considérer comme francophones, peut-on les considérer comme participant d'une « communauté » francophone ? Ensuite, parce que derrière la promotion du français, et le travail d'entretien de la vitalité du français, le groupe d'aspiration produit, presque malgré lui, des effets communautaires qui vont au-delà des objectifs poursuivis. En effet, l'action collective et l'évocation, par les organismes francophones, de leur travail de

représentation de la communauté tout entière, génèrent dans la communauté un agenda, des rendez-vous, des rencontres, des réflexions collectives, des débats, des conflits, des discussions, des mises au point, des prises de position, d'autres actions collectives, la création de services et des négociations. En somme, cela provoque une vie communautaire et un « espace public » proprement communautaire qui dépasse les simples pratiques linguistiques et qui donne un sens à la langue française, à son usage et à sa défense. Son affirmation et les stratégies mises en œuvre pour ce faire donnent lieu à la production de références partagées ou à tout le moins discutées, et qui organisent la manière dont les francophones imaginent leur communauté.

Ce sont ces références communautaires que nous souhaitons ici mieux cerner, ce qui nous permettra de situer la problématique de la vitalité linguistique au sein d'une autre problématique qui lui est indissociable : celle de la vitalité communautaire.

7.2.1 Qui ça, nous ? Qui ça, eux ? Les diverses collectivités et appartenances exprimées dans les entretiens

Y a-t-il un « sentiment d'appartenance » communautaire chez les francophones des trois territoires ?

À la lecture et à l'analyse du corpus d'entretiens que nous avons rassemblé, nous pouvons affirmer qu'il existe bien un sentiment d'appartenance communautaire, mais que celui-ci n'est pas exclusif, bien au contraire. Par ailleurs, il est loin d'être également partagé par



l'ensemble des membres présumés de la communauté francophone. Enfin, il est bien difficile de repérer les références qui nous permettraient de définir les « frontières », ou plutôt les termes de la communauté, comme nous l'avions mentionné en introduction de ce rapport : ces cadres de référence communautaire font en effet l'objet de redéfinition permanente à travers le travail communautaire et les réflexions entreprises au sein de l'espace public communautaire. Tout au plus est-il possible ici d'en dresser les principales lignes de force, permettant de rendre compte du « paysage des appartenances » présent au sein des trois territoires, et correspondant aux imaginaires communautaires des francophones rencontrés. Ce sont en effet à travers ces références que les francophones « lisent » la réalité communautaire, et lui donnent un sens.

Nous. Un premier indice de répartition des diverses appartenances réside dans l'utilisation du « nous » et du « eux » dans les entretiens : de quels « nous » s'agit-il ? Cette question est d'importance, car l'utilisation de la première personne du pluriel (on, nous) désigne en effet un groupe par rapport auquel, consciemment ou non, volontairement ou non, on affirme une appartenance, on s'identifie. Or, il est possible de distinguer divers types d'utilisation du « nous » qui illustrent la diversité des appartenances de chaque francophone rencontré, certes, mais également la présence de deux types de nous caractérisant à la fois l'expression d'une appartenance communautaire, et l'expression d'une appartenance à un groupe d'aspiration francophone.

Un premier type de nous utilisé désigne **les diverses sphères privées** de référence de la personne qui nous a accordé un entretien : il peut s'agir du couple, de la famille, du lieu de travail. Les trois catégories de francophones (TLM, usagers, silencieux) sont concernées. Ce « nous » est d'importance dans les territoires : en tant que migrants, et nouvel arrivant, c'est celui qui est systématiquement évoqué, y compris par ceux qui viennent de s'installer.

Un second type de « nous » repérable dans les entretiens désigne cette fois **l'organisme** au sein duquel l'interviewé milite ou exerce des responsabilités. Ce « nous » désigne un rapport d'appartenance et d'identification à un organisme, une structure par rapport à laquelle le répondant cherchera à se poser en porte-parole, ou en interprète de la volonté. Ce type de « nous » est, lui aussi, présent à la fois chez les « TLM », chez les usagers comme chez les « silencieux »... mais pas nécessairement pour désigner des organismes qu'il est possible de classer parmi les organismes communautaires composant le groupe d'aspiration francophone. En effet, ce « nous » peut désigner, comme nos entretiens l'illustrent, l'AFY, le CDT.N.-O., mais aussi la Commission scolaire francophone du Nunavut, ou encore une école d'immersion, un conseil municipal, une association sportive, une paroisse.

Ce « nous » organisationnel nous donne déjà un indice de la diversité des appartenances organisationnelles des francophones : leur processus d'identification n'est pas strictement communautaire ; et parfois, il désigne des groupes, ou des organismes qui se trouvent

en dehors du groupe d'aspiration francophone ou même en dehors de la communauté francophone elle-même. Encore une fois, l'allégeance identitaire des francophones ne se résume pas à la francophonie territoriale, ni aux organismes de cette francophonie territoriale.

Un troisième type de « nous » désigne quant à lui l'appartenance du répondant à **la société territoriale** dans son ensemble, et sert à opposer le « monde du Nord », ou la réalité du territoire à celle « du Sud » d'où vient l'enquêteur. Il permet ainsi d'affirmer une forme de solidarité, ou de connivence avec l'ensemble de la communauté territoriale, qui forme bel et bien, dans l'imaginaire du francophone, une société au sein de laquelle il affirme son insertion, même temporaire. Ce « nous » territorial est parfois ambiguë, car il peut tout à la fois désigner l'ensemble de la société territoriale, ou l'ensemble de ceux qui « vivent l'expérience du Nord », tout en venant « du sud ». Il y a là l'expression d'une appartenance commune entre tous les migrants que l'on retrouve dans ces sociétés territoriales : les immigrants, ou ceux qui proviennent des différentes provinces canadiennes.

Ces trois types de « nous » ne sont pas propres aux francophones. Ils se retrouvent très certainement chez les autres habitants des trois territoires, en fonction, évidemment, de leur implication. Les deux types de « nous » suivants sont quant à eux propres à la communauté francophone. Ils illustrent sa présence dans l'imaginaire des francophones rencontrés, et attestent de l'existence d'une communauté francophone à laquelle on donne un sens.

Un quatrième type de « nous » fait référence cette fois au « **groupe d'aspiration francophone** » dans son ensemble et sert à désigner les militants, employés, engagés dans un travail de renforcement de la vitalité du français dans le territoire. C'est un nous caractéristique des « TLM » et qu'on retrouve, occasionnellement, chez les usagers. Il exprime les liens qui existent entre les divers organismes et l'existence du groupe de militants linguistiques. Il atteste aussi l'existence d'une « cause commune » autour de la langue française, même s'il reste difficile d'en cerner les termes et le sens qui est donné à cette cause. Ce « nous » est absent des entretiens accordés par les « silencieux ».

Enfin, un cinquième type de « nous » désigne **la communauté des francophones** dans son ensemble, et l'affirmation, par le répondant, d'un lien d'appartenance avec cette communauté ainsi désignée, même si elle n'est, jamais, précisément définie. Les termes de cette affirmation communautaire sont flous. Il n'en demeure pas moins que l'appartenance communautaire est affirmée. Cette appartenance est systématiquement présente dans les entretiens accordés par les « TLM » et par les « usagers », et parfois présente chez les « silencieux ».

Eux. Les processus d'identification ne sont pas que l'affirmation d'un rapport d'appartenance entre soi et un groupe, une communauté ou une société quelconque. C'est également l'affirmation d'une distinction construite par rapport à la désignation de divers groupes également imaginés, et qui composent, eux aussi, le « paysage identitaire » à travers lequel le



répondant va se situer. Ici aussi, on peut repérer, dans le corpus d'entretiens recueillis, quelques lignes de force révélatrices de ce paysage des représentations identitaires. Ce sont les diverses désignations de l'« autre » à travers notamment l'utilisation de la troisième personne du pluriel.

Ces « eux », ces « autres » sont multiples. Nous souhaitons ici simplement relever les plus pertinents quant au paysage identitaire des francophones des territoires.

Un premier « eux » désigne **les autorités**, gouvernementales, administratives, territoriales, fédérales. Ce terme renvoie, en quelque sorte, tout à la fois l'interlocuteur, mais aussi à l'adversaire, parfois. Cet aspect semble révéler une distance entre les répondants et le gouvernement, et l'existence, même si elle n'est pas affirmée explicitement dans les entretiens, d'un sentiment de mise à l'écart de la minorité linguistique par rapport aux instances gouvernementales.

Un second « eux » désigne la **communauté anglophone**, par rapport à laquelle, également, sera définie la communauté francophone, avec toutes les passerelles, relations impliquées par ce processus définitoire : les « entre-deux » ou les transfuges sont nombreux : exogamie, bilinguisme, francophilie jouent le rôle de courroie de transmission entre un nous et un « eux » très poreux. Ici aussi, la désignation de la frontière entre le « eux » et le « nous » dépend beaucoup des expériences linguistiques de chaque répondant, de son lieu d'origine, et de ses projets d'installation au sein du territoire.

Un troisième « eux » désigne, plus clairement, une autre communauté : celle des **autochtones**, sans que des distinctions nettes soient faites entre les diverses nations concernées. Cet autre est très présent dans l'imaginaire identitaire des francophones : sa place est très nette dans le « paysage identitaire » des francophones, et plus particulièrement au Nunavut. Mais cet autre, à la différence de l'autre anglophone, est quant à lui très chargé, dans sa représentation par les francophones, d'une altérité qui confine, parfois, à l'étrangeté. L'autre est alors cet inconnu, cet incompris, incernable. Cette altérité est si importante dans certains entretiens qu'elle semble parfois être la frontière la plus significative entre un « nous » communautaire désignant les « gens du Sud » et un « eux » « les gens du Nord ».

7.2.2 Imaginer les francophonies boréales dans leur contexte

Pour rendre compte des divers registres d'appartenance présents dans les entretiens, nous souhaitons reprendre ici les trois catégories repérées dans le cadre théorique, à savoir : la société territoriale, le groupe d'aspiration, et les éléments d'appartenance désignant plus généralement la communauté francophone dans son ensemble. La présence de ces « portraits croisés » est importante pour comprendre la manière dont s'articulent au sein des territoires, et dans chaque francophonie boréale en particulier, les diverses appartenances et leurs représentations par les francophones. Chaque processus d'identification du « nous » est en effet largement tributaire de la manière dont ce « nous » contribue à

la définition de « l'autre », et le représente. D'une certaine manière, et pour introduire les divers portraits que nous proposons ici de même que leur portée, la manière dont les francophones se représentent les autochtones, la société territoriale, ou les anglophones nous en apprend plus sur les francophones eux-mêmes, que sur les groupes qu'ils décrivent.

7.2.2.1 Imaginer la société territoriale

Comment les francophones représentent-ils la société territoriale ?

Ils la représentent d'abord comme une société boréale, une société « du Nord ». On retrouve cette insistance sur la singularité du Grand Nord canadien, peu importe le territoire, dans des expressions ou des exclamations tel que « c'est le Yukon time ! », ou « bienvenue dans les territoires ! » lorsqu'il s'agit de répondre à une interrogation portant sur une pratique ou un comportement jugé par nos interlocuteurs comme « typiques ». Ce caractère boréal est affirmé tout au long des entretiens, tant dans la description des raisons de l'installation que des raisons qui ont poussé nos interlocuteurs à demeurer sur place plus longtemps que prévu parfois. Cette société du Nord est imaginée, mythifiée dans les entretiens, revêtue d'un ensemble de caractéristiques qui lui sont propres, et non dénués de paradoxes : une société individualiste mais solidaire ; une société marquée par la rudesse de la nature mais par des paysages époustouflants, une société de l'aventure et du dépassement mais dont les pôles urbains jouissent de toutes les commodités, etc. Cette société boréale est également décrite comme la

société de l'éloignement, avec une rhétorique proche, parfois, de celle pouvant décrire un exil possible. C'est particulièrement vrai au Yukon, où, bien souvent, on nous a parlé de la possibilité d'y « refaire sa vie » après avoir « tout quitté ». Cette société éloignée, société de l'extrême, rend en quelque sorte possible une forme de renouveau, de renaissance.

Dans ce contexte des « sociétés boréales », une caractéristique est particulièrement mise en évidence, c'est la dimension des sociétés en question : si le territoire est présenté comme immense et étendu, inversement, la communauté humaine est présentée comme restreinte et concentrée, et nos interlocuteurs parent cette réalité d'un certain nombre d'attributs « caractéristiques » là aussi, des sociétés boréales : les communautés sont petites, tout le monde se connaît. La convivialité et la solidarité sont mises en évidence, de même que le revers du caractère restreint : l'étouffement, le contrôle social et le caractère limité des activités possibles.

La représentation de la communauté semble, chez nos interlocuteurs, tributaire de l'existence d'une culture propre au territoire et à ceux qui se sont décidé à s'y installer. On évoque alors un certain état d'esprit, par exemple présent au Yukon, ou un comportement social très différent du Sud, comme l'illustre la description de cet état d'esprit particulier par Sébastien qui évoque à la fois l'individualisme, l'isolationnisme de ceux qui s'installent au Yukon, mais également l'impératif d'entraide imposé par le contexte et propre aux « gens de l'Arctique » :



Au Yukon, il y a une mentalité assez spéciale c'est... parce que c'est l'Arctique, les gens sont très individualistes. (...) Tous les gens montent un peu dans le nord pour échapper à quelque chose peut-être. Et vivre dans les cabines, donc tu vis dans les cabines, tu veux être indépendant. Tu ne veux pas de gouvernement, tu veux, t'as ta petite affaire. Sauf que c'est dangereux, c'est le froid, c'est le danger (...). Donc qu'est-ce que tu fais avec l'étranger ? Bien l'étranger, bien débrouille toi, sauf que si tu es dans les problèmes, tu peux venir chez moi (...). Beaucoup de gens qui sont montés au Yukon ont un mode de vie alternatif, c'est-à-dire d'être autosuffisant, c'est-à-dire arpenter leur terres, faire de l'agriculture juste assez pour survivre, faire leur chasse. Alors les gens qui montent ici, vraiment c'est pour être indépendants. Mais à cause des conditions climatiques ou du danger, il faut être accueillant. C'est pour ça que, quand moi je suis arrivé au Yukon, il y avait aucune porte [dans les années 1970] il y avait aucune porte fermée. Ils fermaient pas les portes. (Sébastien, Yukon).

Il y a un « esprit de l'Arctique », une manière bien particulière de percevoir les choses, ou de régler les problèmes. Si les territoires attirent, ils rejettent également :

Cet espèce de capacité qu'il y a dans la communauté nunavoise d'accueillir les gens, de recevoir les idées, de ne pas juger, des gens qui jugent le plus, des gens qui sont le

plus rigides pis les moins tolérants sont ceux qui sont de passage pour un an, deux ans, trois ans parce qu'eux ils arrivent avec leurs bagages (...), pis là quand y voient ça marche pas y s'en retournent. C'est ça, c'est triste mais c'est comme ça. C'est pas vrai de tout le monde là, mais c'est souvent ça qu'on remarque. (David, Nunavut).

Les territoires, c'est également le lieu où les autochtones ont une place particulière, et jouent un rôle considéré comme essentiel. Les francophones sont moins « chez nous » que « chez eux », comme se le représente Gilles :

Je regarde tout ça et le contexte qu'on a ici n'est-ce pas est très particulier, on est dans un gouvernement, on est dans une province, dans un territoire qui appartient, qui appartient aux Autochtones. (Gilles T.N.-O.).

Cette présence des autochtones répond en quelque sorte à une quête d'authenticité pour celui qui vient s'y installer :

Ensuite dans le nord, je me sens bien dans le nord, parce que c'est en endroit qui me propose une nature qui me plaît. C'est aussi simple que ça et, puis au niveau des Autochtones, c'est des gens qui ont une culture, quand je l'entends parler il y a quelque chose en moi qui résonne comme si j'étais transportée dans une histoire extrêmement ancienne et je considère que le vieux continent

c'est plutôt ici, pas l'Europe. (Claire, T.N.-O.).

Cette société territoriale est aussi présentée comme une société de la diversité au sein de laquelle la communauté francophone est une communauté parmi d'autres :

Y'a beaucoup de communautés, je pense les francophones c'est une autre, juste une autre communauté (...) je pense le francophile et les autres anglophones acceptent ça parce que y'a beaucoup des gens ici, beaucoup de communautés on accepte ça, on travaille ensemble et une autre. (Franck, T.N.-O.).

Cette société territoriale est également présentée comme spéciale quant à la question de la langue. Au-delà de la diversité linguistique soulignée par tous, certains insistent sur la grande difficulté de préserver le français, et de l'attitude militante qu'implique cette préservation dans un tel contexte. Dans les territoires, l'anglais ne s'apprend pas, « il s'attrape » :

Non ça vient pas comme ça, on dit souvent l'expression populaire le français, le français s'apprend l'anglais s'attrape. Ici c'est vrai, c'est très très vrai. J'veux dire quand que moi, j'étais pas Anglophone pis j'ai attrapé l'anglais ici, t'as pas le choix. C'est la majorité ici tout se passe en anglais, t'as pas le choix, ça vient, t'es dans le bain ici, t'es moins dans le bain, t'es vraiment à part alors tu dois vraiment travailler fort. (Francis, Nunavut).

La représentation du lien entretenu entre les francophones rencontrés et la société territoriale est souvent ambiguë. En effet, nos interlocuteurs nous ont en général présenté cette société à la fois comme « la leur » et comme « une société d'accueil » dans laquelle il leur est possible de s'insérer.

Ils expriment ainsi un sentiment d'appartenance à cette société boréale au sein de laquelle ils évoluent depuis quelques mois ou plusieurs dizaines d'années, sans d'ailleurs que l'expression plus ou moins forte de cette appartenance puisse être corrélée avec la durée du séjour : certains francophones originaires du Québec et présents dans les territoires depuis plusieurs dizaines d'années n'hésitent pas à affirmer une appartenance toujours forte au Québec. Il en est de même pour d'autres francophones originaires de France, d'Acadie ou d'ailleurs ; à l'inverse, de jeunes couples installés depuis quelques années seulement n'hésitaient pas à revendiquer leur identité « franco-yukonnaise », « franco-ténoise » ou « franco-nunavoise » et à exprimer leur intention de demeurer sur place. C'est ce qu'exprime Marion, installée au Nunavut, et que nous avons déjà cité dans le chapitre 5 :

J'pense qui y'a deux types de personnes, y'a justement les gens, en tout cas que j'ai remarqué à Iqaluit pis dans d'autres communautés aussi comme ça les gens qui aiment ici, qui vivent ici pis les gens qui sont de passage soit une fois soit régulièrement mais pour l'argent aussi. Là-dedans j'entre les gens qui vont avoir qu'une vie de travail, qui vont essayer d'avoir 2 ou



3 travaux différents question d'amasser le plus d'argent possible le plus rapidement possible, pis dans l'autre catégorie, bien les gens qui s'installent. J'pense qu'on a, moi et mon conjoint on est dans cette catégorie-là. (...) Chez moi c'est ici maintenant. Quand je retourne en bas c'est pour aller voir les parents. (Marion, Nunavut).

Il semble que le principal facteur de différenciation quant à l'appartenance affirmée ou non au territoire se trouve non dans la durée du séjour mais plutôt dans la volonté de « faire durer » le séjour, c'est-à-dire d'inscrire ce séjour dans un projet d'installation plus ou moins définitif.

Ce projet d'installation ne concerne pas tous les francophones, dont les motivations de la présence sont très diverses, comme nous l'avons abordé dans le chapitre 5. À titre d'exemple, il est bien difficile d'évoquer un quelconque sentiment d'appartenance lorsque les motivations sont strictement économiques, comme l'évoque Éric (T.N.-O.) :

J'pense que, j'pense qui y'a pas beaucoup de monde, c'est une question qui est très intéressante parce qu'elle englobe beaucoup d'éléments. Y'a beaucoup de Francophones qui sont ici pour travailler, qu'ils ont pas nécessairement d'attachement aux territoires ou à la culture spécifique du Nord et qui ont décidé de venir ici pour travailler pis bon ce qui fait qui s'obstinent pas trop à vouloir imposer leur, leur culture, leur langue et bon, vont travailler en

anglais parce que toutes les structures, pas les structures d'accueil mais enfin, les structures de travail sont anglophones. Fait qui vont, y vont se prêter au jeu de ces structures-là pis y vont parler anglais, tout va se passer en anglais. (Éric, T.N.-O.).

En somme, l'attachement affirmé à la société territoriale est largement tributaire du caractère de migrant partagé par la quasi-totalité des francophones présents dans les trois territoires, et du projet de vie, ou des motivations de ces migrants quant à la société territoriale, qui est leur société d'accueil. Il y a là un facteur d'appartenance qui distingue très singulièrement les francophones des territoires des autres communautés composant la francophonie canadienne. En effet, le fait d'être « venu d'ailleurs » implique un rapport tout à la fois distancié au territoire (je ne suis pas né ici), mais également d'appropriation d'un contexte ou d'un environnement choisi. Il y a un aspect volontariste dans l'installation qui nuance, d'une certaine manière, l'absence d'ancrage, ou « d'enracinement » plus facilement évoqué dans les francophonies du Sud, notamment en Acadie, au Québec ou en Ontario français.

Les francophones ne peuvent dès lors qu'avoir un rapport paradoxal à la société territoriale dans son ensemble : venant du sud, n'étant pas nés dans le nord, les francophones ont souvent des références de migrants, c'est-à-dire de personnes qui se représentent la société dans laquelle ils évoluent comme une société d'accueil. D'un autre côté, de par l'organisation communautaire, les infrastructures établies, l'existence d'une communauté

institutionnalisée ou à tout le moins organisée, ils sont en mesure, également de se considérer et de se présenter aux enquêteurs comme membres de la société d'accueil.

D'une certaine manière, leur rapport à la société territoriale ressemble au rapport qui caractérise les immigrants canadiens, plus que les Canadiens : s'ils sont bien « ici », ils viennent « d'ailleurs », et leur appartenance au territoire ne peut se comprendre qu'entre cet « ici » et cet « ailleurs ». Ils sont donc tout à la fois accueillants (face à l'enquêteur ou au nouvel arrivant) mais également accueillis (par les communautés autochtones, ou par ceux qui les ont précédés).

Cette altérité affirmée en dépit d'une représentation d'eux-mêmes comme membres de cette société territoriale se trouve renforcée par la référence récurrente à la distinction entre le « nous » désignant l'ensemble des individus venant du « sud », et le « eux » désignant cette fois les diverses communautés autochtones représentées comme les communautés originaires du Nord. La présence de ces communautés, la représentation dont elles font l'objet comme communautés « premières », ou Premières Nations, au cœur même de la vie territoriale rend bien délicat, sinon parfois impossible, l'expression de ce « chez nous », qui caractérise souvent le discours des immigrants installés dans les provinces du Sud et qui ont réussi leur intégration au sein de leur société d'accueil. C'est tout le sens de la citation de Gilles, des T.N.-O., lorsqu'il affirme que « on est dans un territoire qui appartient, qui appartient aux Autochtones... ». Il n'exprime pas là une

impossibilité d'installation, mais plutôt le rappel d'un accueil au sein d'un territoire et d'une culture qu'il se doit non seulement d'accepter mais de respecter en tant qu'hôte qui plus est « de passage ».

Comment se sentir « chez soi » face à une réalité autochtone qui conduit à nuancer ou à interpréter différemment que dans « le sud » la présence de ces migrants ? Ce rapport très problématique entretenu par les francophones quant au territoire et à leur présence en son sein, de par la réalité autochtone se trouve renforcé par le fait que bien souvent, la présence des francophones est envisagée de manière limitée, temporaire. Nous l'avons vu dans le chapitre 5, le francophone n'est, en général que « de passage » : non seulement il vient d'ailleurs, mais il repartira un jour ailleurs. Comment dès lors envisager la « place » occupée par ce « passager » dans une société qui tend de plus en plus à s'institutionnaliser, et à s'inscrire dans des lieux communs, et divers pôles plus permanents de développements politiques et sociaux, à travers notamment les trois capitales politiques que constituent Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit ? Comment même envisager le partage d'une appartenance commune face à une communauté dont les membres ne sont que de passage ? Il est bien difficile de « faire communauté » dans de telles conditions, ce qui rend d'autant plus surprenant le dynamisme dont font preuve, sur place, les divers organismes de ces francophonies boréales.

D'un autre côté, si dans la référence au contexte territorial une distinction est affirmée entre les autochtones et les francophones, cette distinction se traduit



également par l'expression d'une forme de connivence quant à une expérience commune propre à l'ensemble des « gens du Sud » : l'expérience migratoire. Ces liens qui tiennent au partage d'expériences communes et au rapport particulier qu'entretient chaque individu vivant dans les territoires mais venant d'ailleurs tendent à certes dissocier les communautés autochtones des « gens du Sud » ou des « blancs », mais également à « rapprocher les différences » entre des communautés linguistiques anglophones et francophones du fait même du partage de cette expérience migratoire, qui plus est dans de petites communautés. Il n'est donc pas étonnant que les activités organisées par les francophones soient appréciées par les anglophones, qui participent à ces activités, parfois de manière très active. Les liens sont très étroits, et peu conflictuels, entre les diverses communautés linguistiques. Le récit d'expériences de ces multiples contacts est exemplaire de cette connivence qui lie les différents migrants présents dans les trois territoires. Le caractère limité des activités artistiques, culturelles, sportives, incite fortement à l'interaction et à l'échange entre les diverses communautés linguistiques.

7.2.2.2 Imaginer les autres communautés au sein de la société territoriale

Les anglophones

Les anglophones ne partagent pas les mêmes enjeux quant aux défis linguistiques. Ils sont donc perçus comme un autre groupe bien intégré aux territoires et qui tend à prendre en charge les principaux

ressorts institutionnels de la communauté. Les anglophones sont la majorité :

C'est pas facile de définir les caractéristiques des Anglophones parce que normalement on, quand qu'on se définit on se compare à la majorité normalement tu sais comme on, comme nous autres on est différents parce qu'on aime ça, parce qu'on aime ça, mais les Anglais sont la majorité. Fait que comment ce que tu définis comme ce qui est, ce qui est anglophone, c'est tout ce qui est canadien mais qui est pas spécifiquement francophone. (André, T.N.-O.).

Les anglophones représentent aussi la communauté de référence, celle qui, entre autres, sert d'intermédiaire entre les francophones et les communautés autochtones. Elle est perçue comme dominante dans la plupart des échanges au point où ne pas parler l'anglais est considéré comme un handicap. Comme les anglophones sont partout, ils font aussi partie de l'environnement professionnel des francophones que de leur cercle d'amis, quand ce n'est pas tout simplement un membre de leur famille (comme dans le cas des familles exogames).

Souvent, les francophones vont évoquer la jalousie (ou supposée telle) des autres communautés linguistiques à l'égard de la communauté francophone, comme l'évoque Carole, du Nunavut :

Tu sais souvent y'a des tensions entre la communauté disons c'est à 85 % anglophone pis à 85 % inuit, donc la plupart des Inuits parlent

anglais. Pis eux, y'ont pas vraiment beaucoup plus de services que nous en inuktitut, donc sont pas mal plus nombreux que nous. Sont souvent, comme l'école des Trois Soleils a fait des jaloux parce que y'ont beaucoup de moyens, mais moi on m'avait dit que ça allait au nombre d'étudiants. Donc y'ont pas plus de moyens, mais c'est peut-être la gestion des fonds qui est faite différemment. (Carole, Nunavut).

Malgré ces jalousies ressenties, les relations sont très souvent présentées comme positives avec les anglophones, dont on souligne l'ouverture, et l'amélioration du regard porté sur la francophonie. On évoque parfois même un changement de « statut », comme le dit Clarisse (Yukon) :

Parce que y'a beaucoup d'Anglophones qui envoient leurs enfants à l'école pour apprendre le français en immersion, immersion française. C'est bien, c'est très bien. (...) C'est quasiment un changement de statut. (Clarisse, Yukon).

Les autochtones

Il est bien difficile pour un francophone de se sentir « chez lui » dans les territoires du Nord, tant est présente l'idée que l'installation dans le Nord du Canada se fait « chez eux », chez les Premières Nations. Il existe bien souvent un malaise chez les francophones, tiraillés entre leur canadianité et leur volonté de se sentir parfois chez eux, et l'idée que les territoires sont d'abord des espaces occupés par des cultures menacées, notamment par la

modernisation, et donc, indirectement, par leur propre installation. Le dilemme, présent dans de nombreux témoignages, est bien exprimé par Ève, installée au Nunavut depuis peu et qui fait état d'un « grand débat dans sa tête » :

Bien moi la modernisation j'ai beaucoup de difficulté avec ça, le développement qui se passe ici c'est incroyable, pis de voir les Inuits tranquillement oubliés à l'intérieur de ça là pis l'hypocrisie. Oui. Ça me ferait fuir. Mais, en même temps, des fois je me sens coupable d'être ici.

Comment ça ?

(...) Je me sens pas toujours comme si j'ai ma place, j'ai l'impression que Iqaluit est en processus de colonisation et que je participe à ce processus-là, pis je suis une actrice à l'intérieur de ça dans ma propre théorie et puis dans ce sens-là, je me dis peut-être qu'une solution que les gens veulent pas voir c'est qu'on devrait leur laisser leur place. Mettons on peut contribuer, c'est un gros débat dans ma tête, c'est un grand débat. C'est un grand débat. Mais parfois, je me dis dépendamment comment est-ce qu'on opère ici on a peut-être pas, peut-être pas notre place, la raison pour laquelle on est ici. Je sais pas si ça serait mieux parce que le processus de la mondialisation, c'est un phénomène qui se passe à travers la planète et puis on peut pas nécessairement l'éviter. On peut peut-être plus aider à y arriver d'une



façon plus adaptée pour la culture inuit plus respectueuse, mais peut-être qu'ils ont besoin des gens qui ont vraiment encore la culture, pis Iqaluit pis qui prennent pas avantage des profits par exemple avec les ressources naturelles qui arrivent d'être développées ou exploitées éventuellement et tout ça. Ça m'effraie. (Ève, Nunavut).

Cette réalité autochtone fascine en même temps qu'elle dérouté : les francophones rencontrés ne savent pas comment faire, comment l'aborder, en dépit de leur volonté de mieux la connaître et l'apprécier. Le témoignage de Gyslain illustre très bien le paradoxe à travers lequel les francophones représentent parfois leur place dans les territoires : des territoires dont la réalité est la présence des Premières Nations, mais sans qu'ils puissent vraiment connaître cette réalité autochtone :

Le Nord c'est pour moi fondamentalement les autochtones. Pis j'en reviens pas comment, moi j'en connais pas d'autochtones encore. Pis ça c'est parce que je suis francophone, toute ma vie se passe en français, pis tous mes services. Mais je sais que le jour où, ça va être la porte d'entrée dans les, ça passera pas par l'institution, ça passera par mes voisins. J'en ai des voisins autochtones autour, mais ça pas allumé. (Gyslain, Yukon).

La société territoriale, une « société des minorités » ?

Qui est dès lors, le minoritaire ? Quel regard peut porter le francophone en situation minoritaire sur sa propre communauté, alors qu'il se trouve confronté à une communauté qu'il perçoit comme encore plus minorisée que la sienne ? Les rapports avec l'autre sont présentés comme parfois conflictuels. Un conflit presque fabriqué, subi par les protagonistes, déploré, comme tend à nous le faire comprendre David :

Mais en fait ça dépend pour qui on, ça dépend où on est assis, les Anglophones eux autres y pensent qui sont une minorité malgré qu'ils dominant tout. Quand arrive le temps de réclamer des services au gouvernement fédéral, y veulent puiser dans l'enveloppe des langues officielles parce qui disent que ils sont une minorité au Nunavut. Regarde l'aberration tu sais, tu fais toute en anglais toute ta vie là, fait que ça se peut-tu que les services y soient déjà disponibles. Mais enfin, c'est ça. Fait que la seconde minorité, la vraie seconde minorité ce sont les Inuits c'est sûr, et d'ailleurs les gens en poste de pouvoir dans les gouvernements s'amuse à nous antagoniser les Inuits contre les Francophones parce que mais là on peut pas vous donner de service, on n'est pas capable de l'offrir aux Inuits pis garde y sont plus nombreux que vous autres, tout ça c'est toujours ce genre de négociation-là auquel on doit faire face. Ce qui nous aide dans ça

évidemment c'est le financement du fédéral, bien là comme ça coûte rien au gouvernement du Nunavut ou tellement peu au gouvernement du Nunavut, bien bon une fois de temps en temps on obtient un service par exemple y'aura un, y'a un infirmier praticien au centre de santé là qui est bilingue, pis qui est en mesure d'offrir des services de santé en français mais là aussi c'est un accident de parcours. Ça aurait été n'importe qui de qualifié y l'aurait embauché, y'a pas le poste parce qu'il parle en français. (David, Nunavut).

En somme, les francophones et les anglophones sont numériquement minoritaires au Nunavut, et les Inuits sont de facto minorisés par des rapports linguistiques à leur désavantage. David nous dépeint en quelque sorte un Nunavut qui serait une sorte de « **société des minorités** », à l'image d'ailleurs des deux autres territoires.

7.2.2.3 Imaginer la communauté

Les cadres de référence communautaire

Quelles sont les principales « lignes de force » qui servent en général aux francophones à désigner leur propre « communauté francophone » ? On peut y répondre en identifiant plusieurs facteurs qui participent à cette définition, et qui rassemblent la plupart des éléments évoqués par nos interlocuteurs dans ce travail de définition.

Il y a évidemment le **facteur linguistique** et le sens identitaire qui lui est

habituellement attribué : la langue française est représentée comme une langue « à part » et qui permet d'opérer une distinction tenant non à la langue parlée, mais au rapport particulier entretenu avec la langue française.

D'une certaine manière, le partage d'une langue commune permet de cultiver une forme « d'entre-soi » confortable dans un environnement marqué par une altérité culturelle forte. N'oublions pas également que la plupart des francophones installés sont des nouveaux résidents :

J'pense qu'on voit quand même une bonne partie, beaucoup de Francophones qui sont, qui sont bien fiers d'être Francophones, sont actifs la dedans pis y s'affirment beaucoup pis y se tiennent ensemble. Ça fait quand même tu sais c'est le fun avoir un noyau j'pense, ça aide d'avoir des occasions où tu parles juste en français. (Daniel, T.N.-O.).

Encore une fois, il apparaît que le rapport à la langue, dans les francophonies boréales, est très inclusif, et que la communauté francophone ne se limite pas, loin s'en faut, aux individus dont la langue maternelle est le français. Elle inclut également les personnes qui sont capables de s'exprimer en français ou qui, par francophilie, s'intéressent à la langue française et à la culture française. Ce caractère très inclusif se reflète dans la présence de bon nombre d'anglophones, et parfois d'autochtones ou d'allophones dans les diverses activités communautaires mises en œuvre par les organismes francophones ou les particuliers. Bien évidemment, si les



organismes francophones et les personnes rencontrées dans le cadre de nos entretiens voient cette ouverture d'un bon œil, force est de constater que certains sont plutôt critiques, voire opposés à une telle ouverture comme l'illustre le débat précité au paragraphe 7.1 entre Gisèle, Lise et Gérard au Nunavut. Il y a là un équilibre subtil qui s'opère, dans chaque territoire, entre l'exigence d'inclure un maximum de participants en vue de renforcer la dimension communautaire des activités et leur aptitude à mobiliser, et l'aspect linguistique qui doit continuer à caractériser de telles activités. Chaque communauté a trouvé en la matière un point d'équilibre tenant au contexte dans lequel elle évolue. Ainsi, au Yukon et aux T.N.-O., l'importance de la communauté francophone rend possible l'organisation d'événements très communautaires, où le français occupe toute sa place. À l'inverse, la francophonie nunavoise organise des activités où se reflètent plus systématiquement la réalité autochtone et l'importance occupée par l'anglais comme « lingua franca » dans le territoire. C'est un peu le sens du témoignage de Carole, et de sa justification de l'ouverture de son association (francophone) aux anglophones :

Dans nos activités, pis pour faire aimer la langue française à la communauté au Nunavut, on n'a pas le choix de s'ouvrir aux autres communautés pis de les faire, les inviter à nos activités. Puis comme ça, y peuvent peut-être plus voir pourquoi on veut tant de services en français. (Carole, Nunavut).

Par ailleurs, il est à noter, comme nous l'avons rappelé dans le portrait statistique,

que l'exogamie est un phénomène très important au sein des trois communautés francophones, et conduit à rendre encore plus perméable une hypothétique « frontière linguistique », qui a bien peu de réalité au sein des trois territoires. Les francophonies boréales sont des communautés en situation minoritaire mais très intégrées à la société territoriale, tant dans les activités et manifestations culturelles organisées, que par la participation des francophones à tous les aspects de la vie sociale, économique, politique et culturelle des trois territoires.

Cette réalité de fortes interactions se reflète dans l'image que les francophones donnent de leur langue, et de la place occupée par la langue dans la manière dont on définit l'identité communautaire. Mais d'autres facteurs interviennent ou sont évoqués dans cette définition de l'appartenance communautaire.

Le facteur migratoire

Les francophones des territoires se distinguent des autres francophonies canadiennes, mais également des Premières Nations présentes dans les territoires par un aspect très important, qui a une incidence directe sur la capacité des francophonies boréales à « faire communauté » : **près de 9 francophones sur 10 sont nés dans une autre province.** Et le temps moyen de séjour dans les territoires varie, de 3-4 ans au Nunavut en moyenne, à 5-6 ans au Yukon. **Si les francophones viennent s'installer dans les territoires, ils repartent également un jour, comme nous l'avons évoqué dans le chapitre 5.** Nous sommes donc face à des communautés de migrants ; des

communautés essentiellement composées d'individus « de passage ». Cette caractéristique a des conséquences sur les appartenances identitaires. Il est bien difficile de susciter, comme tentent de le faire les groupes d'aspiration, un « sentiment d'appartenance » susceptible d'entretenir les mobilisations communautaires. David, du Nunavut, évoque cette « absence d'enracinement », cette incapacité d'évoquer un tel enracinement. « Mais nous on est tous des nouveaux arrivants » :

Mais nous on est tous des nouveaux arrivants...Tu sais y'a 50 ans ou 60 ans y'avait quatre Francophones dans toute le Nunavut. Donc on peut pas parler de communauté de souche, on peut pas parler d'enracinement encore, ni rien de ça. On peut parler par contre que ce qu'on fait on amène les autres avec nous, fait que les progrès qu'on fait si on est pas capable d'amener les autres sur le même sentier que nous autres, on le fait pour rien. Fait que pour moi c'est ça, c'est ce qu'on fait, y faut qu'on puisse amener les autres pis contribuer, sinon on n'a pas de raison d'être. (David Nunavut).

Le facteur historique

Les communautés s'imaginent de plus en plus un passé, très souvent évoqué par les francophones. Cela est particulièrement vrai au Yukon, où le travail sur l'histoire de la communauté est particulièrement avancé, malgré la discrétion de la représentation de la communauté francophone au sein des principaux lieux de

mémoire du territoire, comme nous l'avons évoqué dans le chapitre consacré à l'histoire du Yukon. Il n'en demeure pas moins que le travail sur la mémoire de la communauté francophone est pris en charge, notamment par certains militants communautaires, de même que par les organismes qui trouvent dans cet effort de représentation un moyen de montrer l'importance du rôle des francophones dans le développement des diverses sociétés territoriales et de légitimer leurs revendications. Cet effort quant à une (re)découverte de l'histoire des francophones s'accompagne également d'un effort mémoriel. Au-delà de la recherche sur l'histoire des francophones qui ont, individuellement ou collectivement, contribué au développement du territoire, il s'agit de donner un sens communautaire à cette histoire. Dit autrement, il s'agit de représenter les événements du passé comme autant de balises historiques de la communauté francophone telle qu'elle existe aujourd'hui. Par ce travail sur l'histoire, ce sont des racines communautaires que recherchent bien souvent les personnes à l'origine de ces travaux. En somme, un peu comme on le constate, dans les divers lieux de mémoire et musées présents dans les territoires, et qui présentent le rôle des « femmes » des « autochtones » ou des religieux dans les grandes phases de l'histoire des territoires, les francophones souhaitent voir leur apport au développement local reconnu en tant que communauté.

Le groupe d'aspiration, par l'initiation d'un certain nombre de réflexions sur le passé, le présent et l'avenir de la communauté, participe de manière



importante à la « fabrication » des **cadres de référence** de la communauté.

Quatre portraits traditionnels, figures typiques de l'histoire des territoires sont ainsi progressivement redécouverts par les diverses études historiques entreprises : le « **coureurs des bois** » et les commerçants qui ont traversé les T.N.-O. et le Yukon ; les **explorateurs**, en particulier au Nunavut à travers la quête du « passage du Nord-Ouest » ; les **prospecteurs**, surtout associés à l'époque de la ruée vers l'or dans le Klondike. À ce titre, le personnage d'Émilie Tremblay à Dawson, évoqué dans le portrait historique du premier chapitre de ce rapport est emblématique ; et enfin, la figure du missionnaire religieux avec l'apport des Oblats et des autres communautés religieuses catholiques, souvent originaires du Québec ou d'Europe.

Les traces de cette présence ancienne se retrouvent dans la toponymie, déjà évoquée, de même que dans certains chants Inuits, où la tradition et la modernité se mélangent, comme dans ce chant redécouvert par l'anthropologue Stéphane Cloutier⁶³ :

ilititaa puuti naviri

ilititaa puuti naviri

kinavi jaa-jaa-javinaviri

kinavi jaa-jaa-javinaviri

uvii uvii...

Le portrait contemporain du francophone n'est plus celui là, bien entendu : le missionnaire a été remplacé par le prêtre et ses problèmes de paroisse ; le coureur des bois est devenu homme d'affaire dans la construction, les taxis, la restauration, le tourisme ; l'explorateur est plutôt remplacé par le PVTiste, « programme vacances travail », ou le jeune en quête de première expérience de travail, une aventure comme une autre ; le prospecteur est devenu mineur, ou travailleur dans le secteur minier (minéraux, métaux, etc.), arpenteur. C'est toute une population caractérisée par sa diversité que l'on retrouve désormais : familles, fonctionnaires, commerçants, artistes, travailleurs communautaires, personnel de santé...

Cette « nouvelle francophonie », par ailleurs caractérisée par un phénomène migratoire très important cherche cependant, à travers la redécouverte de l'histoire des francophones, à inscrire sa présence dans la durée, dans le long terme, et apporter la démonstration de son rôle constant dans la vie des sociétés territoriales. C'est un peu le sens du commentaire de Geneviève (Yukon) :

Oui bien, je sais pas si c'est reconnu plus clairement que ça mais peut-être que y'a comme tu peux voir y'a beaucoup de noms de lacs ou de certains endroits, très très francophones. Alors je sais pas si les gens ont jamais posé la question (...) mais je pense que c'est assez clair, *les francophones*, les francophones sont venus pas mal tôt aussi... (Geneviève, Yukon).

⁶³ Archives personnelles de Stéphane Cloutier.

Le facteur culturel

Le francophone n'est pas qu'un francophone. Il jongle avec la représentation que l'autre offre de la communauté francophone, et la fait parfois sienne. C'est par exemple le cas de la gastronomie à Yellowknife. Un Québécois qui s'est installé sur place a développé tout un réseau de restaurant, traiteur, boulangerie, épicerie, en jouant de manière très talentueuse sur l'image de la gastronomie française, et en en faisant un attribut de la culture gastronomique francophone. Un amalgame est ainsi fait entre culture française ou réputée telle, et culture francophone. Cet amalgame est renforcé par les divers événements organisés par cet entrepreneur, de même que par la manière dont il se trouve parfois associé aux initiatives de certains organismes francophones. Il n'est dès lors pas très étonnant que l'un des traits identitaires évoqués par les francophones pour caractériser leur communauté soit la gastronomie, le côté « bon vivant », etc. La présence même de cette offre gastronomique vient ainsi renforcer l'image d'une francophonie conviviale, aimant la bonne chère et « sachant fêter ».

La gastronomie est un élément, parmi d'autres, évoqués pour caractériser l'apport culturel de la communauté, et pour évoquer ce qui peut, en dehors de la langue, la distinguer. Mais d'une certaine manière, peu importe les facteurs, plus ou moins authentiques, qui sont évoqués pour définir la communauté : ce qui la fait exister est moins les facteurs évoqués que le processus d'évocation de facteurs de distinctions. Ce sont « toutes ces choses là qui nous définissent » :

Comme Francophones, on peut se définir par rapport à ça, disons nous autres on a, on a un penchant pour le sirop d'érable, on a un penchant pour, pour la poutine, on a tu sais comme on a toutes ces choses-là qui nous définit. (André, T.N.-O.).

On est aussi perçu encore là c'est général là, on exclut certains individus mais de façon générale comme des gens qui sont ouverts qui sont, qui aiment fêter évidemment et boire, on se prend un peu pour Astérix et ses Gaulois là, mais ouais c'est étonnant. Ça m'a agréablement surpris parce que pour moi c'est queq'chose qui est très important. Pour moi c'est un leitmotiv. La communauté francophone au Nunavut là, a l'a aucune légitimité tu sais, elle a de la légitimité dans la mesure où elle peut contribuer au rêve du Nunavut où elle peut contribuer à faire avancer la société dans son ensemble. (David, Nunavut).

Le facteur juridique et institutionnel

La communauté francophone se représente aussi distincte à travers les droits dont elle jouit ou dont elle pourrait jouir, à travers la reconnaissance du bilinguisme officiel et la protection des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada. C'est dans les années 1980 que s'est développée une responsabilité des territoires en matière de respect des langues officielles. Cela a donné naissance, nous l'avons vu dans la première partie du rapport, à une législation



linguistique adaptée à la réalité de chaque territoire, mais respectueuse des obligations en matière de bilinguisme fédéral. La situation des francophonies boréales est donc doublement particulière : à l'égard des autres francophonies canadiennes, mais également à l'égard des autres communautés linguistiques présentes sur le territoire. Chaque territoire reconnaît de manière très officielle le français, à la différence de bon nombre de provinces canadiennes.

Cette reconnaissance et ces collaborations entre les deux paliers de gouvernement et les organismes communautaires francophones ont notamment eu des conséquences sur l'accès aux services en français, tant dans les domaines de l'éducation, du développement économique, de la santé, de la culture.

Cette collaboration dans ces domaines s'est cependant accompagnée d'une série d'actions en justice menées par les organismes francophones visant à mieux définir les droits des francophones et les obligations des gouvernements territoriaux en la matière. Ces organismes jouent en quelque sorte les « chiens de garde » ou les vigiles en matière de respect de la législation linguistique, et cette vigilance a là aussi un impact sur la manière dont les francophones se représentent collectivement : on évoque ainsi le « chialage » des francophones, ou plus positivement leur esprit frondeur, contestataire et revendicatif. D'une certaine manière, le francophone (on y reviendra lorsque nous évoquerons le groupe d'aspiration) s'imagine comme le membre d'une communauté en situation minoritaire

et qui défend ses droits, en vue de garantir à sa communauté une certaine vitalité linguistique. Il y a là une dimension politique qui entre également dans la définition de la communauté francophone.

La diversité

Un autre trait est évoqué pour caractériser la francophonie territoriale, et ce dans les trois francophonies boréales. Il peut paraître paradoxal, mais c'est celui de la diversité. Diversité d'origine, de milieu social, de durée de séjour, de motivations de l'installation. C'est un peu une identité « pionnière » qui est évoquée pour caractériser la communauté francophone, renouant ainsi avec la figure de l'aventurier francophone.

Nous avons évoqué dans le chapitre 5 les diverses motivations de l'installation. Elles se retrouvent dans la manière avec laquelle les francophones évoquent à composition de « leur » communauté.

La communauté francophone est en effet traversée par des distinctions tenant à l'origine de ses membres, à leur durée de séjour dans les territoires. Au niveau de l'origine, les rapports sont parfois représentés comme tendus entre les « Québécois » et les francophones originaires des autres provinces, tandis que les Européens ou les immigrants d'ailleurs sont considérés à part. Dans les entretiens, chaque sous-groupe se trouve investi de certains traits caractéristiques, notamment au niveau des comportements linguistiques. Le Québécois et l'Européen sont ainsi représentés comme faisant montre d'une certaine « insouciance linguistique », qui n'est pas de l'indifférence quant à l'avenir du français dans les territoires, bien au

contraire. Simplement, il est souvent représenté comme un individu d'une certaine manière « non initié » quant aux comportements linguistiques à adopter en milieu minoritaire en vue de garantir, par exemple, une transmission efficace du français à ses enfants. Venant d'un milieu majoritaire, il n'aurait pas conscience des conséquences, par exemple, d'une inscription de ses enfants en école d'immersion. On évoque alors dans les entretiens, des cas de francophones originaires du Québec, très militants francophones, ou membre du personnel au sein des organismes communautaires, mais qui n'hésitent pas à inscrire leurs enfants dans une école d'immersion. Par ailleurs, le Québécois est également présenté comme particulièrement contestataire quant à l'offre des services en français, et n'hésitant pas à réclamer ces services lorsqu'il en a besoin.

Inversement, les francophones issus de milieu minoritaire sont présentés comme des individus marqués par une certaine forme d'insécurité linguistique, à la fois très au fait des comportements linguistiques à adopter en milieu minoritaire, mais également enclins à affirmer de manière moins sonore ses revendications ou ses réclamations. L'affirmation linguistique s'accompagnerait d'une forme de discrétion quant à l'utilisation du français dans la sphère publique, et une adaptabilité à un environnement majoritairement anglophone.

Le témoignage de David, du Nunavut, évoque cette diversité, et les attitudes diverses face à la langue et aux pratiques linguistiques que cette diversité génère au sein de la communauté. C'est un

témoignage très intéressant, car il évoque le lent travail d'initiation au « fait minoritaire » auquel doivent faire preuve notamment les « Québécois » installés au Nunavut :

Plusieurs des Francophones d'ici vivent comme des majoritaires et ça c'est peut-être une des caractéristiques des Franco-nunavois versus les autres communautés francophones ailleurs au Canada. C'est que la majorité, ou en tout cas une grande partie d'entre eux, y sont restés accrochés à leurs racines au Québec, continuent à penser comme des Québécois, savent qui sont des Québécois de passage et ne s'identifient pas du tout au Nunavut. Ceux qui s'identifient au Nunavut le font plus à travers le partage avec les Inuits, avec les coutumes d'aller à la chasse à la pêche, de faire du camping, de profiter de la nature environnante. C'est plus comme ça je pense en tout cas là, ma lecture à moi, c'est ça les deux aspects les plus visibles ou mesurables. Vous allez interviewer Monsieur tout le monde membre de l'Association des Francophones du Nunavut et une très grande proportion d'entre eux vont vous dire c'est une bonne place pour les Québécois de se rencontrer, pis on peut parler en français. C'est souvent, on entend ça souvent. Les Francophones ici sont des Québécois de passage, ça reste des Québécois, pis y comprennent, y comprennent pas ce que c'est que de vivre en français dans un milieu minoritaire pis souvent, ça c'est des choses qui parfois nous causent problème.



Cette attitude majoritaire-là souvent, ça cause problème parce que ça froisse une susceptibilité, je sais de quoi j'parle j'ai pratiqué ça pendant quelque temps. Bien oui absolument, avant de comprendre dans quel genre de société on vit, de respecter les différences et les susceptibilités on fait bien des gaffes. On pile sur des pieds, c'est pas toujours heureux. Oui faut apprendre, mais l'important c'est d'apprendre justement, y'en a à qui c'est pas donné. (David, Nunavut).

De même, des distinctions sont développées, dans les entretiens, entre les personnes très impliquées dans la vie communautaire, et les autres, plus discrets.

Cette différenciation est également évoquée s'agissant du facteur linguistique, ou de l'attachement au français. La communauté est en effet représentée dans toute la diversité de ses intentions en matière linguistique :

Bien ça pas toujours été simple ou facile de vivre autant dans notre langue parce que y'a pas toujours eu une école francophone, y'a pas toujours eu, j'pense qu'au début du siècle y'en a beaucoup qui se sont fait assimiler parce qui y'avait pas autant d'organisations, autant que j'en sache du moins. Pis j'peux voir que c'est pas tout le monde qui veulent sauvegarder leur langue qui sont à l'aise ici à, *y'en a pour qui c'est pas important*, se faire assimiler, oui y'a sûrement eu des francophones pis y'en a encore qui sont corrects à vivre en anglais et

puis je peux très bien respecter ça sauf que on a tous différentes valeurs, pis quand on reconnaît certaines valeurs sur lesquelles on met de l'importance, bien on apprécie le pouvoir de certains qui ont mis l'effort à garder le français plus vibrant, présent possible. (Geneviève, Yukon).

Les responsables communautaires veulent donner de la francophonie une image d'ouverture et d'acceptation de l'autre, en particulier de l'autre autochtone :

Le jour où j'aurai l'impression que la francophonie ou elle n'accepte pas les autres Francophones comme je l'ai vécu dans un autre endroit et ça m'a fait partir de cet endroit-là l'esprit fermé, la francophonie c'est entre nous, entre nous étant Canadiens de souche et les autres, on te fait un sourire on fait semblant de t'accueillir ça m'a fait partir d'accord parce que ce n'est pas ma francophonie, d'accord mais si je réalise que dans cette francophonie ici dans les Territoires du Nord-Ouest, on est très amical et très ouvert et très accueillant envers les Francophones de France de Belgique, du Congo, de n'importe où, mais qu'on veut rien savoir de l'Autochtone je partirai aussi. Parce que moi ma francophonie c'est un concept d'ouverture sur l'autre, d'ouverture sur le monde, de diversité. C'est ça ma francophonie à moi, mais c'est une vision personnelle qui n'est peut-être pas

partagée, visiblement pas partagée par tout le monde, c'est ça. (Gilles, T.N.-O.).

On peut conclure que la représentation de la spécificité de la communauté francophone par les francophones eux-mêmes ne se résume pas, loin s'en faut, au facteur linguistique, mais désigne plus globalement l'existence d'une appartenance à une communauté dont la définition est plus complexe et qui rend compte de liens de solidarité, et de connivences qui dépassent le simple usage d'une langue commune, et qui se reflète dans l'existence d'une véritable *vie* communautaire

Si ces représentations de l'autre au sein même de la communauté reflètent du moins partiellement certaines tendances, qu'il serait possible d'expliquer notamment par le contexte linguistique (majoritaire ou minoritaire, canadien ou européen) d'origine, il n'en demeure pas moins qu'il ne s'agit là que de représentations contestables. Dans le cadre de nos entretiens en effet, nous avons rencontré des individus issus de milieux majoritaires et très sensibilisés aux enjeux linguistiques en milieu minoritaire, et au contraire des francophones issus de milieu minoritaires très indifférents quant à leur capacité de transmettre le français à leurs enfants. La singularité de chaque parcours, de chaque expérience ne résiste pas à de telles généralisations.

7.2.2.4 Imaginer le groupe d'aspiration. Les cadres de référence du groupe et la dimension proprement politique des francophonies boréales

L'identité des francophones n'est pas que communautaire, elle est également une identité organisationnelle : le Centre de la francophonie à Whitehorse est une référence au groupe d'aspiration francophone, de même que les rencontres organisées. Ce groupe d'aspiration est également désigné par ses attitudes, ses habitudes, ses répertoires d'action, à la fois encouragés par certains francophones, mais aussi, parfois, critiqués. Il n'y a pas en effet, de consensus sur le rôle et la place occupée par les organismes communautaires. Si les francophones admettent implicitement le caractère représentatif du groupe d'aspiration, cette représentativité est parfois explicitement critiquée.

Les répertoires d'action des groupes d'aspiration francophone oscillent entre deux tendances : une attitude plus revendicative et contestataire, qui s'illustre notamment à travers les divers recours en justice tendant à préciser la portée des droits linguistiques des francophones, et une attitude plus collaborative et coopérative, qui s'exprime cette fois à travers l'entretien de rapports souvent cordiaux avec les responsables fédéraux et territoriaux des politiques linguistiques.

Ces différents registres de l'action collective employés par les trois groupes d'aspiration francophones sont diversement représentés dans la communauté. Certains



de nos interlocuteurs reconnaissent l'importance de la contestation politique et souscrivent aux démarches parfois conflictuelles entreprises par les organismes communautaires, notamment à l'occasion des actions en justice. Cependant, une partie de nos interlocuteurs ont également exprimé une forme de scepticisme sur l'efficacité des actions entreprises et sur ce qui est parfois représenté comme un « bras de fer » entre les organismes communautaires et les décideurs publics.

Parfois même ce scepticisme se mue chez certains en opposition, ou même en contestation des stratégies d'action des organismes. C'est particulièrement le cas lorsque les recours en justice se prolongent, et ont des conséquences sur l'image ou réputée telle de la communauté. Il est parfois bien difficile, dans de telles petites communautés, de soutenir à long terme une action en justice qui oppose les représentants communautaires et les gouvernements locaux. On peut, à ce propos, parler d'une certaine usure de la communauté face à ce rapport conflictuel.

Ces actions collectives, et leur caractère politique ont une incidence sur l'image même de la communauté, sur la manière dont elle est représentée et perçue par les sociétés territoriales. C'est là souligner l'importance déterminante, pour ces communautés, du secteur associatif et du militantisme communautaire qui contribuent pour une très large part à la « représentation » de la communauté. Les responsables associatifs, les porte-paroles de ces organismes parlent au nom de la communauté francophone. La cause évoquée est bien celle de la francophonie locale dans son ensemble.

Actuellement, comme nous l'avons abordé dans la partie consacrée aux portraits associatifs et institutionnels, nous avons affaire dans les trois territoires à un véritable **maillage associatif** structuré autour d'un pôle central fédérant de manière plus ou moins étroite un ensemble de secteurs d'intervention au sein desquels interviennent une ou plusieurs associations.

Le secteur associatif et militant est également caractérisé par des **lieux de socialisation**, qui jouent un rôle essentiel dans l'entretien de la vie communautaire. Ces lieux permettent le rassemblement, l'hébergement, et à la manière d'une ruche, le fonctionnement en réseau d'un maximum d'organismes. À ce titre, les trois « lieux » (« Château » à Whitehorse ; « Maison bleue » à Yellowknife ; « Centre francophone » à Iqaluit) participent eux aussi à la représentation des trois francophonies boréales et à leur image. Ces lieux, leur fonctionnement, leur esthétique, leur dynamisme interne, le réseautage et les interactions qu'ils permettent jouent un rôle crucial dans l'entretien des dynamiques communautaires et dans l'image que peut véhiculer la communauté au sein de la francophonie mais également à l'extérieur.

La vie associative est aussi rythmée par des activités sociales et culturelles très régulières : repas communautaires, fêtes, commémorations, spectacles, 5 à 7, qui font partie des pratiques communautaires établies, comme nous l'avons vu dans le chapitre 6. Cette vie associative est également rythmée par la **mobilisation** : la communauté est très souvent sollicitée par les organismes pour s'investir dans le mouvement associatif, et pour participer aux réflexions collectives sur les grands

enjeux. Il y a en effet une forte dimension participative, même si les organismes ne disposent pas d'institutions représentatives, ni de forums ou d'assemblées délibérantes à proprement parler. Ces pratiques ont également un impact sur la communauté, sur la manière dont elle apparaît à l'extérieur.

7.2.3 Le sentiment d'appartenance des francophones des territoires

La fin des entretiens était invariable : elle consistait à interroger nos répondants sur leur propre identité, et sur l'identité de la communauté francophone. Or, nous avons découvert qu'en dépit d'une offre formelle d'identité communautaire à travers le travail de représentation assuré par les organismes francophones quant à la promotion des identités « franco-ténoise », « franco-nunavoise » et « franco-yukonnaise », les francophones interrogés étaient plus qu'indécis quant à l'affirmation de leur identité. Ici aussi, on prend la mesure de l'importance de la mobilité des francophones dans leur capacité à donner un sens identitaire à « la » communauté. Voici ce que répondent certains de nos interlocuteurs à la question « c'est quoi ton identité ? » :

Ça commence à être compliqué, j'le sais pu là, ça commence à être mélangé là. J'pense que l'identité québécoise est en train de tranquillement disparaître un p'tit peu, a [elle] peut pas vraiment disparaître on peut pas dire ça là, mais c'est atténué un peu. (...) J'suis en train de me créer une identité un peu plus là axée sur ici. Pis aussi

j'essaie en même temps, si possible faire des connaissances qui restent ici, j'suis un p'tit peu tanné de perdre mon cercle d'amis à toutes les années, fait que j'essaie de m'entretenir vers les gens qui restent si c'est possible (...). D'ailleurs j'suis allé à Québec en août, pis plus de la moitié des gens avec qui j'ai passé mon temps c'était des gens que j'avais connus ici, c'est presque décourageant. J'ai passé toutes mes journées avec du monde ici. C'est ça. On a plus de choses à se dire aussi. (Daniel, T.N.-O.).

Franco-nunavoise. Pis c'est drôle les gens qui viennent d'ici qui me disent : « Oh vous parlez français ! Ah c'est intéressant ! D'où tu viens ? » Tu sais : « T'es ici pour combien de temps ? (...) ». J'ai pas de limite (...). Est-ce qu'on est obligé d'avoir une date limite, une expiration où faut tu partes là tu sais ça fait déjà deux ans que t'es ici. Oui c'est comme : « Ah, tu descends souvent ? Non ? » Tu sais on descend aux années demi à peu près, aux années, aux années demi donc c'est pas, c'est chez-nous ici pis on parle français, oui on parle français. Oui je suis d'origine québécoise, pis ça je m'en cache pas. (Marion, Nunavut).

J'commence pas mal à être franco-ténois parce que justement ça fait pas loin de 20 ans j'suis ici là. À part ma famille, pis quelques amis d'enfance au Québec, j'ai plus de connaissances ici qu'au Québec. Donc oui c'est, quand je m'en vais



quelque part pour un voyage ou queq'chose quand je reviens, je reviens à la maison. Au début quand je retournais voir ma famille dans les Cantons de l'Est, j'avais l'impression de comme revenir à la maison, là c'est vraiment quand je reviens ici que je reviens à maison. C'est un peu j'pense dans la tête des gens, c'est quand est-ce que t'as l'impression de revenir à la maison. Pis moi c'est ici. Donc en gros c'est ça là. (Claude, T.N.-O.).

7.3 Conclusion

Face à cette francophonie minoritaire, les représentations linguistiques s'avèrent donc assez différentes selon le lieu d'origine et l'expérience déjà acquise de la vie francophone en situation minoritaire. Chez les Québécois ou les Européens, cela génère une attitude ambiguë par rapport au phénomène minoritaire. Étant habitués à évoluer dans une société majoritairement francophone, leurs contacts avec la société d'accueil des territoires renverse le statut de leur langue maternelle, celle-ci devenant la langue de la minorité. C'est une sorte de déstabilisation qui est alors décrite :

La réalité pour un nouveau qui arrive ici aux territoires, c'est que quand t'arrives c'est que tu comprends pas nécessairement l'anglais, tu sais pas où sont les ressources, tu travailles dans un milieu, t'as pas nécessairement envie de partir, tu crains un p'tit peu pour ta job, t'es insécure. T'embarques dans l'association, tu travailles pour l'association ou tu t'impliques comme beaucoup (...)

vont s'impliquer dans les associations. Y connaissent pas nécessairement qu'est-ce que c'est les rôles et responsabilités d'un administrateur. Y connaissent pas nécessairement c'est quoi le réseau associatif. (Christian, T.N.-O.).

La démarche et les impressions de Christian illustrent les attitudes qui naissent chez les francophones confrontés à la transformation du statut de leur langue : une nécessaire adaptation, qui passe pour certains d'entre eux par une sorte de « malaise » linguistique, particulièrement prégnant pour ceux qui ne maîtrisent pas ou peu l'anglais ; une forme également d'« insouciance linguistique » à défaut de véritable insécurité linguistique. Ce constat peut notamment être fait chez les parents francophones qui semblent peu conscientisés sur l'importance d'une scolarisation des enfants en français, ne serait-ce que pour respecter leur objectif, à savoir en faire des enfants « parfaitement bilingues ». Enfin, une attitude plus contestataire et revendicative face à l'offre de services en français.

À l'inverse, les francophones provenant de CLOSM semblent mieux adaptés au contexte minoritaire. Souvent surpris des droits dont jouissent « ici aussi » les francophones, leur attitude demeure celle d'une « insécurité linguistique », caractéristique des francophones en situation minoritaire, mais mâtinée d'une forme de « savoir-faire » en matière de vie dans une communauté linguistique en situation minoritaire. Mieux conscientisés, mieux informés, ils semblent mieux préparés à affronter les défis posés par la diglossie présente dans les territoires. Cela

se traduit notamment par une attitude moins conflictuelle aussi quant au respect de leurs droits linguistiques, préférant, à l'instar de la francophonie en situation minoritaire du Sud, privilégier les actions plus collaboratives avec les gouvernes locales, que contestataires.

Au niveau maintenant des représentations identitaires, il semble que c'est bien une forme d'indécision identitaire qui caractérise ces francophonies boréales. En effet, en dépit des efforts (récents il est vrai) des trois groupes d'aspiration francophones en vue de mettre en valeur les éléments contribuant à la définition de francophonies à la fois locales et localisées, à travers les appellations de « franco-ténois », « franco-yukonnais » et « franco-nunavois », il s'avère que les sentiments d'appartenance identitaire à ces trois francophonies locales sont faibles, en raison notamment de la forte mobilité. Non que le local n'inspire pas une forme de sympathie, ni un attachement affirmé et souvent sincère, mais cet attachement à la société d'accueil dépasse les cadres stricts de la communauté francophone. L'attachement et le sentiment d'appartenance se trouvent plus généralement destiné à la société territoriale dans son ensemble.

Par ailleurs, un autre « local » continue de susciter un certain nombre d'allégeances identitaires tenaces : il s'agit du lieu d'origine. Très souvent en effet, dans la partie des entretiens consacrés plus spécifiquement aux « sentiments

d'appartenance », le lieu d'origine revenait, sans nécessairement qu'il soit d'ailleurs teinté de nostalgie, ou même d'une volonté de retour. Mais l'ancrage dans la société d'origine continue à déterminer l'affirmation identitaire, et ce y compris chez des francophones installés depuis très longtemps dans les territoires.

Il n'en demeure pas moins que les efforts des groupes d'aspiration linguistique en vue de susciter un sentiment d'appartenance à la francophonie locale commence à porter ses fruits, bien que le mouvement apparaisse plutôt timide : souvent sur un ton humoristique, nos interlocuteurs évoquaient l'identité franco-ténoise, franco-nunavoise ou franco-yukonnaise, pour exprimer leur sympathie par rapport à ces appellations, en les chargeant d'un sens très positif lorsqu'on leur demandait de caractériser ces identités. Très peu de nos interlocuteurs en ont souligné un caractère hypothétiquement artificiel, et certains n'ont d'ailleurs pas hésité à s'identifier comme « franco-ténois, nunavois ou yukonnais ».

Il faut enfin souligner que cet objectif de créer un sentiment d'appartenance se heurte encore à plusieurs impondérables dont celui, crucial, de la faiblesse des durées de séjour (nous ne sommes pas face à une migration d'installation, mais plutôt à une migration de passage).



PARTIE 3

LES DÉFIS DES FRANCOPHONIES BORÉALES

Chapitre 8 – Enjeux et besoins

Comme nous l'avons mentionné en introduction de ce rapport, nos premiers contacts avec les communautés francophones des territoires ont été les organismes communautaires eux-mêmes, et leurs responsables. Ces derniers nous ont presque tous accordés un ou même plusieurs entretiens. Se trouvant bien informés quant à la définition et à l'expression des revendications et des grands enjeux qui se posent à la communauté, leur point de vue permet de bien saisir la manière dont sont représentés les « causes » communautaires et les enjeux portés par les membres de la communauté. Ces responsables communautaires ne sont pas seulement les représentants, ou plus simplement les porte-paroles des francophonies territoriales. De par la représentation qu'ils évoquent et que les interlocuteurs institutionnels leur reconnaissent, leurs organismes sont bien souvent de véritables courroies de transmission entre les membres de la communauté d'une part et les grands décideurs publics qui interviennent dans le domaine linguistique d'autre part. En ce sens, leur regard est un regard, certes militant, mais également un regard bien informé sur les besoins des communautés et sur les possibilités politiques qui s'offrent à ces dernières.

Lors de la plupart de nos rencontres avec les membres de la communauté, tant dans le cadre des entretiens que dans le cadre des groupes de discussion, ou plus généralement à l'occasion de rencontres informelles, les autres membres de la

communauté n'ont pas hésité à nous donner, eux aussi, et spontanément leur opinion et leur point de vue sur ce qui allait ou n'allait pas dans leur vie de tous les jours en général, et au sein de la communauté en particulier. Ils n'hésitaient pas non plus à nous faire part des obstacles qu'ils rencontraient ou au contraire des possibilités qui s'offraient à eux en matière d'utilisation du français. Dans la première partie de ce chapitre, nous voulons dresser un portrait des principaux défis et enjeux qui préoccupent les groupes d'aspiration linguistique et ce dans chacun des trois territoires, à travers notamment les témoignages des leaders, mais également les documents tirés des organismes que nous avons analysés. Cela nous permettra de disposer d'une approche contextualisée de ces enjeux. Puis, dans une seconde partie, nous exposerons une synthèse des besoins qui ont été exprimés, au cours de nos entretiens, par les membres des communautés visitées. La présentation de cette synthèse se fera cette fois, non par territoire, mais par secteurs d'intervention. Enfin, nous tenterons de faire un rapide bilan de ces enjeux en les rapportant à la problématique de la vitalité linguistique des communautés.

8.1 Défis, besoins et revendications des trois groupes d'aspiration linguistique

Dans cette synthèse, nous voulons relever quelques défis qui se posent aux



trois communautés, tels que les perçoivent les acteurs de la francophonie, tant à travers les discours des organismes qu'à travers les entretiens que nous ont consacrés les leaders de ces organismes.

8.1.1 Le Yukon

8.1.1.1 Les défis et les besoins généraux

Taille de la communauté et démographie

Un premier défi relevé concerne la taille de la communauté francophone : « L'absence d'une masse critique limite les possibilités d'économie d'échelle. Les besoins structurels (services et programmes) et infrastructurels sont les mêmes à la base pour toute communauté en dépit de son poids démographique. » (AFY, 2006a). Cette faible taille démographique a par ailleurs un impact sur le recrutement de jeunes leaders francophones afin d'assurer la pérennité du mouvement associatif, pourtant essentiel à la vitalité de la communauté : « L'action communautaire repose sur une population venant de l'extérieur sans une connaissance approfondie de la réalité minoritaire francophone. » (AFY, 2006a). Un des défis consiste précisément à transmettre à une population en mouvement un certain nombre de cadres de références communs à même de rendre possible le « faire communauté ».

Sur le plan territorial, il est à noter que la vitalité communautaire et du milieu associatif se concentre à Whitehorse, à la différence des T.N.-O. où l'organisation de la communauté est plus « fédérale », même si la FFT et un plus grand nombre de

services en français se situent dans la capitale territoriale. En dehors, « la francophonie est presque inexistante et on a souvent de la difficulté à rejoindre et à regrouper les francophones et les parlants-français. » (AFY, 2006b). Ceux-ci existent pourtant et font très régulièrement part de leurs besoins de services en français. Le nombre de parlants français dans ces régions très isolées peut paraître de prime abord faible. Mais, dans des communautés humaines également très réduites, la présence des francophones s'avère significative, et parfois surprenante, comme à Dawson par exemple. On fait des efforts pour développer le milieu associatif à Dawson, qui témoigne récemment d'une certaine mobilisation, notamment dans le secteur de l'éducation, où il y a eu quelques heures d'enseignement en français enrichi à l'école Robert-Service entre 2006 et juin 2010 :

« Le besoin se fait particulièrement sentir en éducation. Élever des enfants dans un milieu anglophone en s'assurant qu'ils maîtrisent une seconde langue est une tâche colossale. Le français devient vite “ ta langue maman ” et les petits sont trop jeunes pour réaliser qu'une langue est une richesse. Les francophones ont manifesté leur volonté de créer un centre de la petite enfance francophone pour les enfants de 3 à 5 ans. En leur permettant d'échanger avec des amis d'expression française, les parents espèrent leur faire comprendre que le français est une autre façon de communiquer. » (Partenariat rural du Canada, 2009).



Les contraintes que pose le financement semblent freiner le développement de services communautaires. Quelques activités socioculturelles ont pu, malgré tout, se mettre en place comme la Fête de la Saint-Jean Baptiste et des rencontres sociales mensuelles. L'agente de développement communautaire francophone anime une émission de radio, *Francoopen*, sur les ondes de CFYT (106,9 FM) de la Dawson City Community Radio.

Ressources humaines et financières

Le financement et les modalités de ce financement est un autre enjeu très important. Dans sa forme actuelle, il ne peut pas suffire au milieu associatif qui s'est développé depuis 25 ans. On comprend difficilement comment les demandes de financement des organismes demeurent sans réponse alors que ces organismes font preuve de plusieurs pratiques exemplaires et qu'ils atteignent leurs résultats (AFY, 2007b). En fait, l'allocation des fonds semble se faire sur une base qu'on perçoit comme étant arbitraire : « Le financement de l'entente avec PCH est inadéquat. Il ne répond pas aux besoins de la communauté franco-yukonnaise, non plus qu'il ne reflète son niveau de développement. Le financement accordé à la communauté franco-yukonnaise l'a été sur une base arbitraire et non sur la base de la valeur du Plan de développement global ou de la gestion par résultats » (AFY, 2006b).

Il existe également un défi en ce qui touche les ressources humaines. On constate que les bénévoles qui s'engagent dans les organismes communautaires sont souvent les mêmes, ce qui finit par les

épuiser (AFY, 2006b). Le renouvellement des militants au sein des groupes d'aspiration ne se fait pas facilement, en dépit d'un renouvellement constant des membres de la communauté. Il devient dès lors très difficile d'entretenir un certain nombre d'activités pourtant indispensables à toute vie communautaire.

Un défi est noté concernant le manque de concertation entre les organismes qui tendent à travailler dans leur propre secteur d'activité « oubliant, dans certains cas, qu'il est plus avantageux de collaborer et de créer des partenariats avec les autres groupes de la communauté. La synergie intersectorielle est importante pour l'avenir... » (AFY, 2006b). Ce constat peut étonner étant donné l'organisation de la communauté. En effet, plusieurs organismes sont fortement imbriqués dans l'organisation des activités communautaires. On se serait attendu à ce que la concertation aille de pair avec cette organisation. Celle-ci est probablement présente, mais il faut comprendre qu'elle pourrait être renforcée pour être encore plus efficace.

Vitalité linguistique

La francophonie du Yukon semble avoir connu une certaine revitalisation depuis les années 1980 après avoir « frôlé l'extinction dans les années 1960 » (AFY, 2007a). On reconnaît les avancées qui ont été faites dans le milieu associatif, en éducation et de façon générale dans le développement communautaire (AFY 2006b). En prenant un peu de recul, on constate que la génération actuelle de jeunes Franco-Yukonnais et Franco-Yukonnaises sont nés dans un contexte où existent ces services (AFY,



2006a). Le défi qui sous-tend tous les autres défis est celui de la vitalité linguistique. On s'inquiète notamment du fait que 60 % des francophones forment des couples exogames où l'anglais est généralement employé. Face à ce phénomène, on souhaite sensibiliser les parents quant à l'importance d'offrir à leurs enfants une éducation en français afin de leur permettre d'être bilingues : « La sensibilisation des parents comme catalyseurs de la vitalité de la langue et de la culture françaises au Yukon est la clé du succès. » (AFY, 2006a). Par ailleurs, on constate qu'il est difficile de créer et maintenir, surtout chez les jeunes, une identité francophone et une fierté liée à la langue (AFY, 2006b).

8.1.1.2 Les défis et les besoins par secteurs

Éducation

Dans le secteur de l'éducation, même si des gains importants ont été faits, il reste encore des défis comme :

- l'accès à une qualité égale d'éducation pour les francophones,
- la prise de conscience par les parents de leur rôle dans la transmission de la langue,
- la rétention des jeunes au secondaire,
- l'accès à l'éducation post-secondaire en français.

Ces enjeux sont directement liés, là aussi, à des enjeux de financement. Un des facteurs qui renforce ces défis est également le faible nombre d'élèves, en particulier dans le secondaire. En effet, de par ces faibles nombres, « L'école est

limitée dans le nombre d'options qu'elle peut offrir en raison du ratio profs-étudiants. Les adolescents ne sont pas enclins à poursuivre à l'école française où, d'année en année, ils socialisent avec les mêmes étudiants et les mêmes professeurs. Nous assistons à un sérieux problème de décrochage linguistique dès les premiers niveaux du secondaire. » (AFY *et al.*, 2003). Il y a là un défi majeur : la présence de services linguistiques ne suffit pas. Ces derniers doivent s'inscrire dans les besoins globaux des clientèles ciblées. En d'autres termes : **le critère linguistique n'est pas le seul facteur entrant dans le choix de services par les francophones.** C'est là un élément essentiel à prendre en compte dans la manière dont les services en français sont pensés et configurés. Le secteur des écoles secondaires en est un exemple. En outre, l'absence de programmes de formation post-secondaire en français incite les élèves finissants à poursuivre leurs études dans des régions où existent ces programmes et on constate qu'une proportion importante ne revient pas au Yukon après leurs études (AFY, 2006b).

Arts, culture et loisirs

Le secteur des arts, de la culture et des loisirs doit relever un défi qui concerne directement son financement « pour offrir une programmation variée qui touche tous les segments de la population et qui alimente la fierté et l'identité culturelle des membres de la communauté. » (AFY *et al.*, 2003). On considère que le secteur culturel est l'enfant pauvre de la communauté, en dépit même des talents qui se succèdent au sein de la communauté. Sa principale source stable de subvention provient de



l'entente Canada-communauté. Le gouvernement territorial investit un peu dans la culture. En juin 2010 par exemple, sur un total de 668 000 \$ investis par le gouvernement du Yukon dans les organismes voués aux arts, l'AFY a reçu 15 000 \$ (Gouvernement du Yukon, 2010). Le reste du montant est réparti entre plusieurs organismes ou attribué à des festivals auxquels les artistes francophones peuvent prendre part. Néanmoins, les besoins sont grands pour un secteur où simplement le déplacement des artistes peut gruger une très grande partie d'un budget.

Santé

Nous avons vu que le transfert du gouvernement fédéral vers le territoire des responsabilités en matière de santé a négligé d'intégrer la question de la langue des services. Les deux instances gouvernementales semblent se renvoyer la responsabilité d'assumer la responsabilité de la langue de services. Il en découle que les services de santé en français sont souvent absents et les francophones risquent de ne pas avoir accès à des services de qualité dans leur langue (AFY, 2006b). C'est l'organisme qui représente les intérêts des femmes, les EssentiElles, qui prend en charge l'initiative en santé depuis 2003, l'année où *Partenariat communauté en santé* voit le jour. Le 12 février 2010, l'organisme *Partenariat communauté en santé (PCS)* inaugurerait son nouveau site Web grâce auquel l'information sur la santé en français est plus accessible. Outre des ressources en ligne, PCS a aussi un bulletin d'informations dans lequel sont annoncés les récentes acquisitions de l'organisme (livres, DVD, etc.), des vidéoconférences à

l'hôpital de Whitehorse, des ateliers organisés par PCS et les EssentiElles, des appels de propositions pour développer des projets en santé et des événements particuliers touchant de près les services en santé des francophones du Yukon. Il existe une autre publication en ligne qui s'adresse principalement aux futurs et aux nouveaux parents, *Le nombril*.

De son côté, le gouvernement territorial qui a ses propres défis pour répondre aux besoins de services en santé en plusieurs langues est en train de créer une version bilingue de son site Web⁶⁴, qui est une des principales sources d'informations sur la santé au Yukon.

Malgré tout, les défis sont encore là si l'on se réfère au plan stratégique de PCS 2009-2013 (*Partenariat Communauté en Santé*, 2009). Il est question d'élargir la gamme des services offerts, d'augmenter le financement de PCS, de développer davantage la formation et la recherche en santé en français au Yukon et même de tenir un congrès sur les questions de santé dans le territoire. Le recrutement et la rétention de personnels qualifiés est toujours une question bien présente.

Rapport à l'État et exigences de l'État

Un autre défi pour les organismes francophones concerne les changements organisationnels multiples au sein de la fonction publique, notamment fédérale. Ces changements « ont un impact négatif sur les petites communautés (et nous présumons

⁶⁴ Site Web du ministère de la Santé et des affaires sociales du Yukon : <http://www.hss.gov.yk.ca/fr/> (Consulté le 15 juin 2010).



également sur les grandes). Les changements constants et multiples au niveau d'exigences bureaucratiques, toujours plus considérables des ministères fédéraux, créent une lourdeur administrative qui affecte de façon dramatique la vitalité communautaire en raison des ressources humaines et financières limitées de ces petites communautés.» (AFY, 2006a). Dans un autre document, on donne les exemples de « Patrimoine canadien, le Secrétariat national à l'alphabétisation, Service Canada [qui] changent constamment leurs façons de faire, leurs exigences, leurs critères, leurs formulaires. » (AFY, 2006c).

Le fait que les organismes francophones dépendent du financement de l'État, qui provient de plusieurs ministères ou programmes, qui ont chacun leurs exigences administratives, complexifie et alourdit grandement la gestion de ces fonds. La gestion axée sur les résultats impose des exigences de plus en plus fortes sur les organismes qui doivent démontrer de façon rigoureuse qu'ils ont atteint les résultats anticipés. À tel point qu'on affirme que la gestion des diverses initiatives compromet le développement communautaire :

Avec l'arrivée de la diligence raisonnable et l'application qu'en a faite Patrimoine canadien, par exemple, la communauté doit investir une somme phénoménale d'énergie pour justifier son action communautaire. Le développement communautaire réel est grugé par l'obligation de satisfaire les exigences bureaucratiques des gouvernements (AFY et *al.*, 2003).

Ce type de commentaire revient dans d'autres documents où on souligne notamment le fait que « l'énergie déployée à remplir les exigences toujours plus considérables des ministères gruge sur l'énergie nécessaire à faire du développement communautaire. Les travailleurs communautaires deviennent des bureaucrates et s'éloignent de leur mandat premier de développement communautaire. Les résultats de l'action communautaire s'en trouvent affectés négativement. » (AFY, 2007b). Ce constat est par ailleurs présent également dans les entretiens menés avec certains responsables communautaires dans les deux autres communautés francophones des T.N.-O. et du Nunavut. On semble ainsi prendre conscience du fait que la gouvernance partagée s'accompagne d'effets pervers, comme celui de détourner les organismes de leur mission première. D'une certaine manière, le développement de services à destination de la communauté s'accompagne d'un accroissement significatif de tâches d'administration (contrôles, vérifications, suivi des demandes) alors que les moyens notamment financiers et humains des organismes demeurent limités.

La poursuite d'un objectif de diversification des sources de financement, et un certain succès en ce sens, accentue la charge administrative des organismes communautaires, puisque chaque organisme subventionnaire a ses contraintes administratives :

Par ailleurs, les tâches administratives des organismes sont décuplées étant donné le succès

connu dans la diversification financière. Tous les bailleurs de fonds exigent des contrôles serrés afin de prodiguer leur appui financier aux organismes. Le développement communautaire en souffre vu les exigences administratives et bureaucratiques (AFY *et al.*, 2003).

Une des solutions qu'envisagent les organismes consiste à recevoir un financement qui soit majoré en fonction de leurs succès. Mais des demandes répétées en ce sens n'ont pas donné de résultat (AFY *et al.*, 2003). Par ailleurs, on demande une simplification des procédures de demandes de financement pour les petites communautés et de reddition de comptes au sein des ministères fédéraux (AFY, 2007b). Là aussi, il s'agit de demandes que l'on retrouve au sein des deux autres francophonies boréales.

Un autre enjeu touchant la relation à l'État concerne l'inadéquation des programmes et de leurs critères aux très petites communautés qui « n'ont pas la masse critique pour justifier les résultats en fonction de la population qui en retire des bénéfices ». On donne l'exemple d'une initiative de « Développement social » qui prévoit des fonds pour mener une recherche appliquée sur la petite enfance. Or, un des critères pour bénéficier des fonds est le nombre d'enfants devant faire l'objet de la recherche, soit 40 enfants de 3 à 4 ans, ce qui disqualifie d'emblée la communauté francophone du Yukon (AFY, 2006c).

Un autre exemple qui est mentionné est celui des critères que doivent respecter

les communautés en situation minoritaire pour bénéficier d'un service dans leur langue. Le critère qui exige une présence de 5 % de francophones dans la communauté désavantage les francophones du Yukon. On souhaite donc éliminer ce critère : « Cette règle consacre la dégradation sérieuse des services en français dans les sociétés de la Couronne et les ministères [...]. L'offre de service se résume à un “ bonjour ” par les préposés, le reste est en anglais. La règle est maintenant utilisée partout. Il existe un découragement des membres de la communauté de porter plainte. » (AFY, 2006a).

La dévolution des responsabilités fédérales au gouvernement territorial peut s'accompagner de certaines conséquences pour les communautés francophones en situation minoritaire. On l'a vu en santé, la dévolution de responsabilités fédérales vers les territoires s'est faite sans que la responsabilité en matière de langue officielle soit clairement établie : « Les dévolutions et les transferts de pouvoirs pénalisent les communautés. » (AFY, 2007b). Si les responsabilités ne sont pas clairement établies, les différents paliers de gouvernement peuvent se renvoyer la balle sur le financement et la mise en place de services.

8.1.1.3 La vision et la stratégie de développement des organismes francophones

Face à ces défis, les organismes francophones définissent des stratégies pour les relever et assurer leur développement de la communauté francophone. Nous avons dégagé quelques



éléments sur lesquels les organismes misent à cette fin.

D'une part, on souhaite renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté francophone, la fierté et l'identité francophone en valorisant l'histoire de la communauté, son patrimoine et en créant des références identitaires. Cela vise à stimuler l'action communautaire et à assurer la relève sur le plan du leadership communautaire chez les jeunes francophones (AFY, 2006a) : « Il faut connaître notre passé, l'action de nos prédécesseurs et les valoriser. Sinon, nous continuerons d'être considérés comme une création des politiques d'unité nationale de Trudeau, sans passé historique. » (*idem.*). On veut éviter d'être perçu comme un simple groupe d'intérêt sans histoire et on souhaite faire reconnaître : «... nos droits historiques dont la francophonie a été dépouillée. » (*idem.*). Dans cette veine, on envisage faire de la sensibilisation pour que « la relève acquière un raisonnement et un discours basé sur une raison d'être historique. » (*idem.*).

Une grande partie des efforts vise ainsi à assurer une relève et cible la jeunesse qu'on souhaite conserver dans le territoire : « Si la francophonie du Yukon veut poursuivre son développement au cours des prochaines décennies, elle doit déployer tous les efforts et toutes les énergies possibles pour faire une place de choix aux jeunes et les retenir au territoire. » (AFY, 2006b). On participe ainsi au projet « Place aux jeunes » afin de favoriser la rétention des jeunes de 19 à 25 ans au Yukon. On tente également de lutter contre ce qu'on appelle le « décrochage linguistique » au secondaire qui vise à retenir les élèves

francophones aux écoles secondaires (AFY *et al.*, 2003). On veut planifier et élaborer une « campagne de sensibilisation et de promotion auprès des jeunes afin de les sensibiliser à l'importance de la langue française et de la préservation de leur culture. » (AFY, 2006b).

Mais la campagne de sensibilisation sera plus large et vise les francophones du Yukon afin de leur montrer « l'importance de s'engager dans leurs communautés et de promouvoir les organismes communautaires qui participent activement à la vitalité et au développement de la communauté franco-yukonnaise. » (AFY, 2006b). La sensibilisation devra viser également les « dirigeants politiques, de la société civile majoritaire afin qu'ils s'investissent dans le renforcement de la communauté franco-yukonnaise et franco-canadienne et qu'ils reconnaissent la valeur ajoutée qu'elle constitue pour le Yukon et le Canada. » (AFY, 2006a).

Une autre stratégie pour atteindre les objectifs de la communauté consiste à travailler en partenariat avec les gouvernements fédéral et territorial. En santé, par exemple, plutôt que de recourir aux tribunaux, on a préféré miser sur le partenariat pour favoriser l'accès à des services en français (AFY *et al.*, 2003). Le travail des EssentiELles dans le secteur de la santé mise sur les réseaux : « Le réseautage est basé sur la collaboration des partenaires ; c'est sur celle-ci qu'il faudra compter pour créer un Centre de santé communautaire pour les francophones du Yukon. » (AFY, 2003).

En éducation, un comité tripartite a été créé pour développer les services en



éducation. Par contre, depuis plusieurs mois, la Commission scolaire francophone du Yukon est en procès contre le gouvernement du Yukon pour obtenir l'aide nécessaire au développement du système éducatif francophone comme nous l'expliquons brièvement plus loin.

Pour créer un service conseil en affaires électroniques pour les entrepreneurs francophones, l'AFY s'associe avec le SOFA, le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences du Canada, de même que le Comité national de développement des ressources humaines de la francophonie canadienne pour mettre en œuvre ce projet. La création même du SOFA résulte d'un partenariat entre l'AFY, des ministères nationaux et territoriaux (RHDC, Secrétariat à l'alphabétisation, Éducation Yukon) et son action poursuit en ce sens en développant de nouveaux partenariats (ÉducaCentre, Yukon College, École Émilie-Tremblay, etc.).

On appuie également l'action des francophones sur la concertation des différents acteurs de la francophonie de même qu'avec les communautés anglophones, autochtones et francophones ailleurs au pays (AFY, 2006b). Par exemple, on veut faire connaître l'existence de la francophonie dans le nord et miser « sur la spécificité nordique comme valeur ajoutée afin d'attirer les francophones au Yukon, surtout vis-à-vis de la francophonie internationale. » (AFY, 2006b). On vise également les francophones du Québec en envisageant une campagne de marketing et de communication qui rapprocherait les communautés francophones et le Québec et sensibiliserait le Québec à la « valeur

ajoutée » qu'apporte la francophonie canadienne (AFY, 2006b).

On peut en conclure que le partenariat est devenu un mode de travail, une façon de développer des projets misant sur le capital social de la communauté. On semble donc avoir saisi l'importance que peut avoir le travail en partenariat, de même que la valeur des réseaux entre les organismes qui permettent de réaliser des projets que seuls, il serait difficile de mener. On a vu aussi que la contestation n'était pas non plus exclue lorsqu'il s'agit de revendiquer des services auprès du gouvernement territorial.

La création d'espaces francophones ou de « lieux en commun » est une autre stratégie employée pour assurer la vitalité de la communauté francophone. D'abord, en consolidant l'espace physique qui regroupe plusieurs services francophones et en tentant d'autofinancer la Maison de la Francophonie (AFY, 2007b). On souhaite également développer autour de la Maison de la Francophonie un quartier francophone dans la municipalité de Whitehorse. On mise sur le développement de logements abordables et des foyers pour personnes âgées, de même que sur l'accès à un centre multifonctionnel et multiculturel pour les arts et la culture, à un centre de santé communautaire et à un guichet unique pour les services francophones (AFY, 2006b). On promeut également le développement d'une radio communautaire : « Les efforts en développement économique et dans les communications doivent également être poursuivis afin de créer des espaces additionnels pour les francophones. » (AFY, 2006b).



On souhaite par ailleurs renforcer une structure organisationnelle en dehors de Whitehorse, à Dawson et à Haines Junction notamment, pour assurer une vie associative aux francophones de ces régions en leur permettant de se regrouper et de mieux s'organiser (AFY, 2006b). Dans une étude faite sur l'alphabétisation en 2004, on constate les risques d'assimilation que courent les francophones en dehors de la capitale, là où les services en français sont quasi inexistantes. On envisage ainsi un programme d'alphabétisation familiale pour contrer les pressions assimilationnistes (AFY, 2004).

Sur le plan économique, on veut favoriser la prise en charge économique des francophones en encourageant les gens d'affaires à participer au renforcement des communautés (AFY *et al.*, 2003). On veut développer un centre lié à l'entrepreneuriat et à l'incubation d'entreprises pour les francophones (AFY, 2006b). Le Réseau de développement économique et d'employabilité du Yukon a élaboré plusieurs outils et offrent des services en ce sens destinés aux entrepreneurs et aux travailleurs autonomes francophones. Dans le rapport annuel du RDEE Yukon (AFY, 2007), des initiatives plus ciblées envers les jeunes entrepreneurs sont mentionnées, notamment grâce au programme *Place aux jeunes*, un programme pancanadien de rétention des jeunes en milieu rural. Celui-ci s'est terminé en 2008 pour donner place à un autre programme de recrutement *Direction Yukon*. Selon l'AFY, le programme aurait permis de recruter une trentaine de jeunes dans l'industrie touristique du Yukon et du retour de la plupart des jeunes au postsecondaire pour un emploi d'été au Yukon en 2008 (AFY, 2009). Un mémoire a

également été produit concernant la migration des jeunes au Yukon et identifie différentes problématiques liées à leur venue et leur installation dans le territoire (Pépin-Fillion, 2007).

On mise également sur l'immigration francophone au Yukon qu'on souhaite accroître. Un projet de « Dialogue entre les cultures » vise l'intégration des immigrants dans le développement communautaire francophone dans une meilleure connaissance des différences culturelles (AFY, 2006a).

8.1.1.4 Les champs de revendication

Les organismes communautaires vont tenter de relever les défis qui se posent sur la vitalité de leur communauté en élaborant des stratégies, qui comprend plusieurs activités de revendication. Voici quelques activités et champs de revendications envisagées par les organismes francophones.

Une partie des revendications touchent le financement, pour lequel on voudrait qu'il reflète davantage 1) les succès obtenus et démontrés dans la cadre de la gestion axée sur les résultats, 2) le développement du milieu associatif et de la charge administrative qui résulte du virage vers la gouvernance horizontale, 3) les besoins de développement de la communauté francophones dans d'autres secteurs et d'autres régions et qui assure un rattrapage du financement qui a subi une baisse dans les années 1990. On propose notamment que chaque ministère identifie une « enveloppe francophone ».

L'AFY a fait des efforts pour convaincre le gouvernement de prendre en compte les communautés francophones dans sa stratégie de développement pour le Nord du pays. Quelques inquiétudes ont été exprimées en ce sens dans certains documents produits par l'AFY. On rappelle que « dans leur planification, les ministères fédéraux doivent tenir compte des communautés nordiques et respecter l'esprit de la Stratégie du Nord. Ils doivent inclure du financement pour les communautés francophones. » (AFY, 2007b).

Encore une fois, le flou entourant la désignation d'une responsabilité claire entre le gouvernement fédéral et territorial semble nuire à un engagement fort en faveur des communautés francophones : « Les fonds de la Stratégie du Nord sont utilisés à la discrétion des gouvernements territoriaux et les ententes fédérales territoriales ne lient d'aucune façon les territoires à soutenir les initiatives francophones. » (AFY 2006a).

On souligne le fait que « Dans les priorités du gouvernement du Yukon au niveau de la Stratégie du Nord, la communauté franco-yukonnaise est pratiquement ignorée. Le gouvernement canadien n'oblige pas les gouvernements des territoires à soutenir leurs communautés francophones. » (AFY 2006a).

Ses efforts semblent avoir porté fruits : en septembre 2008, une annonce faisait mention d'investissements de l'AINC, dans le cadre du programme des Investissements stratégiques dans le développement économique du Nord, en partenariat avec Patrimoine canadien et le gouvernement

territorial. Approchant les 250 000 \$, ces investissements visent la réalisation de trois projets :

- 1) une campagne de marketing social destinée à faire connaître l'AFY au public et à combattre la discrimination à l'endroit de la communauté francophone,
- 2) un projet de commercialisation touristique visant à augmenter le nombre de touristes francophones au Yukon, et
- 3) une étude de faisabilité sur la création d'un centre de formation sur la langue des affaires par l'entremise du Service d'orientation et de formation des adultes (SOFA) (AINC, 2008).

En ce qui concerne l'accord de collaboration, on souhaite une augmentation du financement qui reflète les besoins croissants de la communauté franco-yukonnaise et les responsabilités administratives accrues engendrées par la gestion axée sur les résultats. On souhaite également une augmentation du financement dans le cadre de l'entente Canada-Yukon afin d'assurer le développement des services en français du gouvernement territorial.

Enfin, on demande une augmentation du financement de l'entente Canada-Yukon dans le domaine de l'éducation afin de « mieux répondre aux besoins croissants de la communauté, pour combler les lacunes toujours présentes, pour développer et consolider les initiatives de recrutement, de rétention, de récupération, de francisation et pour formaliser la reconnaissance des défis spécifiques du Nord au niveau de la



petite enfance, du secondaire et du post secondaire. » (AFY *et al.*, 2003).

Toujours dans le domaine de l'éducation, en 2003, on souhaitait la reconnaissance de *La garderie du petit cheval blanc* comme institution éducative de la communauté : « La communauté désire que les protagonistes gouvernementaux reconnaissent, et financent en conséquence, le travail de francisation, de dépistage, d'intégration culturelle et de préparation à l'école française accompli par la garderie. » (AFY *et al.*, 2003). Aujourd'hui, en 2010, la Commission scolaire francophone du Yukon intente un procès au gouvernement territorial. Ses griefs énumérés sur le site Web de la Commission scolaire francophone ont conduit cette dernière à vouloir la pleine gestion scolaire comme il se fait dans les autres provinces (Commission scolaire francophone du Yukon, 2010). Selon les témoignages de la directrice et du président de la CSFY, il semble que l'allocation des fonds de dotation attribuée par le gouvernement territorial soit mal planifiée en fonction des dépenses importantes encourues en début d'année scolaire et surtout que la somme attribuée ne tienne pas compte à la fois de la situation particulière de la francophonie en milieu minoritaire (notamment de l'application de l'article 23) et des besoins spécifiques des élèves francophones du Yukon. Il semble que la cogestion avec le gouvernement territorial soit difficile, car il ne partagerait pas toutes les informations qu'il aurait en sa possession pour établir par exemple le nombre d'enfants nés de parents ayants droit, chiffre à partir duquel il serait possible de prévoir le coût d'une scolarisation en français par enfant, plutôt

que par enseignant. Il y aurait également des fonds provenant du gouvernement fédéral pour l'enseignement du français langue première qui financeraient l'ensemble de l'enseignement en français au Yukon. Dans son témoignage, la directrice de la CSFY identifie des besoins précis en termes de ressources humaines :

Nous avons besoin d'un enseignant supplémentaire au Jardin, car le ratio, à notre avis, ne peut être plus élevé qu'un enseignant pour 12 enfants. Le ratio du ministère commande plutôt 20 enfants pour un enseignant. Les postes en francisation sont essentiels. Nous voulons un enseignant en art industriel, les fonds pour mettre en place une classe ressource pour nos élèves en difficulté, 2 postes en direction afin d'avoir quelqu'un pour diriger le secondaire et une autre pour le primaire. La CSFY veut aussi un enseignant de musique pour offrir les cours de la maternelle 4 ans jusqu'à la 12^e.⁶⁵

D'autres demandes sont faites par la CSFY. En juillet 2010, le procès était toujours en cours. Quelqu'en soit l'issue, ce procès témoigne de la volonté d'autonomie culturelle de la communauté francophone et de sa capacité à se mobiliser pour assurer la gestion de ses services, l'éducation étant un des piliers de la vitalité de la communauté francophone.

Parmi les revendications, on retrouve des arguments qui utilisent les principes

⁶⁵ Ibid.

d'engagement du gouvernement fédéral (Loi sur les langues officielle, plan d'action sur les langues officielles) afin de voir si les ministères respectent leurs obligations à l'égard des CLOSM. On peut ainsi mentionner des ministères qui ne semblent pas respecter ces obligations : « Tous les ministères doivent s'engager dans le développement du bilinguisme, soutenir l'engagement de la société canadienne, en particulier le MAECI. Il serait nécessaire de redonner au MAECI l'enveloppe budgétaire pour satisfaire les exigences du plan puisque le MAECI, jusqu'à présent, n'a eu qu'un engagement minime vis-à-vis des communautés francophones du Nord. » (AFY, 2006a).

Sur le plan municipal, on constate que beaucoup reste à faire. « Le fait français occupe peu de place sur le radar du développement municipal. » (AFY, 2006a). Des demandes sont faites pour assurer un affichage bilingue à l'entrée de Whitehorse. On souhaite ainsi sensibiliser les gouvernements territoriaux et municipaux de la valeur économique de la francophonie (marché du travail et transfert fédéraux) (idem.).

Ainsi, un certain nombre d'efforts sont déployés par les divers organismes de la communauté francophone afin de répondre aux différents besoins de services en français et, plus généralement, pour assurer la légitimité du fait français au Yukon.

8.1.2 Les Territoires du Nord-Ouest

8.1.2.1 Les défis et les besoins généraux

Taille de la communauté et démographie

Un des défis qui est au fondement de tous les autres concerne la taille modeste de la communauté franco-ténoise, de même que sa dispersion géographique (FFT, 2003, Plan T.N.-O. 2004-2009). Bien que la communauté franco-ténoise soit la plus importante des trois territoires, à l'instar des deux autres francophonies boréales, sa taille est également évoquée pour mentionner une des difficultés à former un espace économique francophone.

En fait, il semble que ce soit là le principal obstacle : « L'étroitesse et la fragmentation de l'auditoire francophone sont certainement la principale contrainte rencontrée par les entreprises franco-ténoises. » (idem.). Le faible nombre d'entreprises franco-ténoises qui découle de la taille de la communauté rend la création d'un espace économique difficile. On envisage donc d'élargir le réseau des entreprises en assouplissant les critères d'inclusion :

Le petit nombre d'entrepreneurs francophones présents aux territoires représente une autre difficulté à l'encontre de la mise en place d'un réseau économique francophone. Là encore, il apparaît indispensable d'ouvrir le réseau à un cercle élargi d'entreprises pour constituer une "masse critique" suffisante. Ces entreprises pourraient inclure, par



exemple, des entreprises anglophones qui regroupent des employés bilingues et/ou qui sont intéressées à offrir des services ou des produits en français (FFT, 2003).

Il faut ajouter que le travail du Centre de développement économique des T.N.-O. (CDT.N.-O.), organisme indépendant de la FFT, a relevé plusieurs défis au fil des ans. Il est en mesure d'offrir un certain nombre de services comme l'incubation d'entreprises. Il fait aussi le lien entre des entrepreneurs à la recherche de main-d'œuvre bilingue et des individus qualifiés en recherche d'emploi aux T.N.-O. Très actif, il vient même de collaborer à un numéro du magazine d'affaires *UpHere Business*, qui consacre son plus récent numéro (juillet 2010) à l'entrepreneuriat francophone dans le Grand Nord canadien. Le CDT.N.-O. participe également à un partenariat avec le gouvernement territorial visant le recrutement de personnel bilingue par l'intermédiaire d'une campagne de marketing, *Faites le saut*.

La taille modeste de la communauté n'a pas qu'un impact économique. Il a également un impact de nature politique, en affaiblissant la légitimité perçue des revendications des francophones lorsqu'on les place aux côtés des droits des autochtones.

La faiblesse du poids relatif de la communauté francophone au sein des T.N.-O. amenuise sans aucun doute sa capacité de représentation politique, particulièrement auprès du gouvernement territorial. Il semble entendu à ce niveau que l'épanouissement de la

francophonie nordique ne représente pas un enjeu politique majeur mais passe bien après les besoins des communautés autochtones (FFT, 2003).

Ressources humaines et financières

La limite des ressources accessibles à la communauté est un autre défi important pour la communauté franco-ténoise, comme pour les communautés franco-yukonnaise et franco-nunavoise :

(...) la communauté franco-ténoise n'a pas non plus en main toutes les ressources dont elle aurait besoin. Au plan associatif, par exemple, les organismes franco-ténois sont obligés d'opérer avec des budgets limités qui ne leur autorisent, dans la plupart des cas, que très peu de ressources permanentes. Nulle part non plus ne disposent-ils d'une infrastructure physique qui leur assurerait une bonne visibilité. Cette limite se fait aussi sentir sur d'autres plans : s'agissant des investissements en éducation, on peut voir, par exemple, un arbitrage difficile entre les besoins de la communauté de Yellowknife (agrandissement de l'École Allain-St-Cyr) et ceux de la communauté de Hay River (construction d'une école) (FFT, 2003).

Ce manque de ressources récurrent conduit les principaux représentants des organismes francophones à être plus exigeants dans le transfert des fonds destinés aux communautés francophones

en situation minoritaire de la part du gouvernement fédéral. Leurs revendications sont aussi plus fortes depuis que la juge Moreau a sommé le gouvernement territorial de mettre en œuvre plus efficacement sa Loi sur les langues officielles.

La mobilisation

Un autre défi, particulièrement relevé par les acteurs de la francophonie ténosé, mais que l'on retrouve également évoqué dans les deux autres francophonies boréales est la faible mobilisation des francophones :

Dans ce contexte, il devient extrêmement important que la communauté francophone puisse se mobiliser en grand nombre. Or, cette communauté n'est pas toujours facile à saisir, étant extrêmement mobile, dispersée et pas toujours clairement identifiée à la francophonie (beaucoup de francophones vivent dans des couples exogames). Le risque est donc que les activités francophones restent le fait d'une poignée qui a de la difficulté à obtenir une crédibilité suffisante et finit par s'épuiser à la tâche (FFT, 2003).

Là aussi, on retrouve, à l'instar de ce qui est constaté au Yukon et au Nunavut, l'idée d'un épuisement des principaux acteurs des trois groupes d'aspiration francophone. Dans le même document, on mentionne que « malgré leurs efforts et leur bonne volonté, les organismes franco-ténosés ne parviennent à rejoindre qu'une faible partie de la population francophone » (*idem.*), ce

qui en soi constitue un défi de premier plan quant à la vitalité de la communauté francophone.

8.1.2.2 Les défis par secteurs

Éducation

Un des enjeux majeurs auxquels doit faire face la communauté franco-ténosé dans le cadre du secteur de l'éducation, à l'instar des deux autres communautés francophones du Nord, concerne la difficulté de recruter (ou retenir) les élèves francophones au secondaire. L'état des infrastructures dans l'école secondaire francophone, mais aussi l'importance des effectifs rend les écoles anglophones plus attrayantes pour les élèves francophones. Ainsi, après l'école primaire, plusieurs enfants poursuivent leur étude en anglais.

Nous connaissons une école francophone dans la capitale des T.N.-O. qui est inadéquate et perd ses étudiants au profit des écoles de la majorité bien équipées en gymnase, ateliers spécialisés, etc. (FFT, 2006a).

Si la source du problème semble provenir des infrastructures, on peut penser que leur amélioration permettrait d'accroître la capacité de rétention des élèves. Cependant, il faudrait voir si d'autres facteurs, comme le nombre d'élèves dans les écoles et le sentiment d'appartenance, n'expliquent pas également ce faible taux de rétention des élèves francophones.

Un autre défi concerne par ailleurs les études postsecondaires. Après le



secondaire, les francophones qui veulent poursuivre leur étude dans leur langue doivent quitter les T.N.-O. Pour contrer cette tendance, on mise sur la formation à distance pour retenir les jeunes franco-ténois : « Un étudiant ténois qui cherche une formation postsecondaire francophone à distance a donc un choix de près de 2 000 cours offerts par des institutions canadiennes. » (Ayotte, 2008). Ce défi pourra en partie être relevé par le nouveau Collège francophone des T.N.-O. qui a ouvert officiellement le 21 février 2009⁶⁶. Sa mission est de : « (...) soutenir l'épanouissement de la communauté francophone et francophile en stimulant l'excellence par une offre de services de qualité supérieure au niveau de la formation post secondaire et continue aux adultes »⁶⁷. Celui-ci a un service d'orientation (Centre de ressources, d'orientation et d'appui aux études en français (CROAF) pour aider les élèves francophones à poursuivre leurs études postsecondaires en français. Il est à souligner également que la FFT et l'Association des francophones du Nunavut, le Collège ÉducaCentre, le Service fransaskois de formation aux adultes et le Service d'orientation et de formation aux adultes ont établi un partenariat pour offrir l'accès des francophones au Campus virtuel du Collège ÉducaCentre en Colombie-Britannique. Le Collège francophone des T.N.-O. qui a un nouveau directeur depuis l'été 2010, offrira encore plus de services et de cours, notamment à distance. Voici la formation proposée pour l'instant et qui sera offerte dans les prochains mois :

formation linguistique (perfectionnement de la langue française, perfectionnement de la langue anglaise, perfectionnement de la langue espagnole) ; formation multimédia ; formation en administration (ateliers sur mesure en partenariat avec d'autres collèges et universités) ; formation en éducation (supervision de stages en partenariat avec d'autres collèges et universités) ; formation en santé à distance pour les professionnels et professionnelles de la santé (*comme membre associé au Consortium National de Formation en Santé* ; terminologie médicale ; supervision de stage en français ; formation professionnelle) ; formation en arts de la scène (théâtre, improvisation) (site Web du Collège francophone des T.N.-O., 2010).

Arts, culture et loisirs

Plusieurs défis se posent au secteur artistique et culturel des T.N.-O. Comme pour le Yukon, le manque de ressources humaines et financières rend difficile la tenue d'événements culturels, en particulier ceux qui font intervenir des artistes de l'extérieur. Le coût des déplacements, que ce soit pour des artistes invités des autres régions canadiennes ou pour des artistes locaux qui feraient la promotion de la culture franco-ténoise, reste très dispendieux. Il faut ajouter à ce défi celui de la répartition des francophones dans l'ensemble des T.N.-O. Les quatre associations culturelles organisent toutes des activités de rencontre et de loisirs, mais ont des moyens très limités ne serait-ce que pour l'aide à la tournée d'artistes au sein du même territoire. De plus, le manque d'espace pour organiser des activités de plus grande envergure ne permet pas d'offrir des lieux conviviaux vers lesquels les

⁶⁶ Site Web du Collège francophone des T.N.-O. : <http://collegedestno.ca/> (Consulté le 15 juin 2010).

⁶⁷ Ibid.



francophones et francophiles des territoires auraient envie de converger, notamment les jeunes et les familles. L'acquisition et le renouvellement de matériel francophone (livres, DVD, jeux vidéo, multimédia) ne sont pas suffisamment soutenus financièrement.

Santé

Le réseau T.N.-O. santé en français palie à certaines difficultés rencontrées par les francophones en offrant différents services, surtout de prévention. Cependant, même si des améliorations ont été observées par ce réseau concernant l'offre de services en français par le gouvernement territorial, il reste encore un défi majeur à relever. Ce défi est principalement lié, comme d'ailleurs dans les deux autres francophonies boréales, à l'accès à du personnel bilingue plutôt que de recourir au service d'un interprète (Foisy, 2010).

8.1.2.3 Les champs de revendication

La légitimité des revendications franco-ténoises

Il semble que le plus grand défi pour la communauté franco-ténoise est le manque de reconnaissance de la part du gouvernement territorial des droits des Franco-Ténois. La tenue d'un forum sur le français dans les T.N.-O. en 1999 a permis de poser le constat d'une insuffisance de services en français offerts par le gouvernement territorial de même que « l'indifférence du gouvernement du Canada » (FFT, 2000). La FFT tente alors en 2000 une poursuite judiciaire à

l'entente des deux gouvernements. L'argumentation table sur deux principes : le fait que le gouvernement des T.N.-O. n'a pas mis en œuvre sa propre loi, alors qu'en tant qu'institution du gouvernement canadien, les T.N.-O. sont soumis à la Charte.

Le recours aux tribunaux semble ainsi s'imposer devant les difficultés de faire respecter le droit des francophones.

Le manque de coopération du gouvernement territorial demeure un obstacle de taille pour la communauté franco-ténoise, qui ne peut exclusivement s'en remettre au gouvernement fédéral. Malgré certains progrès, dans le secteur de l'éducation notamment, les représentants de la communauté ne sentent pas de volonté, au sein du gouvernement, de donner suite à leurs demandes, mais perçoivent plutôt l'intention de freiner le dynamisme franco-ténois dans le but avoué d'harmoniser le développement de la minorité francophone avec celui des communautés autochtones. Cette situation, qui est à l'origine de la poursuite judiciaire, reste sans doute le plus grand obstacle présent (FFT, 2003).

Cet extrait met en lumière la vision du gouvernement territorial tel qu'il apparaît aux yeux des responsables communautaires de la francophonie ténoise : une vision gouvernementale qui, en matière linguistique chercherait d'abord à protéger les langues autochtones en voie de disparition, et ne tiendrait pas compte, dans



cette protection des langues en situation minoritaire, de la spécificité du français. La promotion et la protection juridique de la communauté franco-ténoise se définissent à la croisée de la LLO fédérale et la LLO des territoires. Dans le contexte juridique territorial, le français est une des huit langues officielles des T.N.-O.

Cet appui, qui apparaît comme très timide pour les organismes de la francophonie ténoise, fait en sorte que la communauté franco-ténoise s'adresse aux tribunaux pour faire respecter ses droits :

Nous avons constaté un manquement répété au respect des droits de nos citoyens : l'école a été mise en place à coup de poursuite, la gestion scolaire a été mise en place à coup de poursuite, les écoles de compromis ont été mises en place dans des roulottes pendant des années sans gymnase, l'agrandissement se réalise en 2007 suite à des poursuites judiciaires encore (FFT, 2006a).

Les droits des francophones et des autochtones se concurrencent les uns les autres, comme si la promotion des uns se faisait aux dépens des autres :

Le parallèle fréquemment brossé entre la situation des services gouvernementaux en français et celle des services dans les langues autochtones constitue un autre frein important à la prise en compte des demandes de la communauté franco-ténoise. Même si l'entente Canada-GT.N.-O. alloue des ressources clairement destinées à la

communauté francophone, le GT.N.-O. semble répugner à donner davantage de services aux communautés francophones qu'aux communautés autochtones. Dans un monde idéal la renégociation de l'entente Canada-GT.N.-O. sur les langues officielles en 2004 pourrait devenir soudain l'occasion de corriger cette situation (FFT, 2003).

À l'inverse, le comité chargé de la révision de la LLO a mené des audiences publiques qui font apparaître une perception du côté des groupes autochtones que les francophones sont traités avantageusement par rapport à eux : « De nombreux participants d'origine autochtone ont indiqué que leurs langues ne sont pas traitées de la même manière que le français. Ils perçoivent cette situation comme une forme d'injustice envers les Premières Nations. » (Comité permanent des opérations gouvernementales, 2009 : 5).

Du côté des francophones, on refuse que la langue française soit traitée comme une langue officielle parmi huit autres langues officielles. Cela occulte la dualité linguistique au cœur de la constitution canadienne. La difficulté de faire la promotion des droits des francophones dans un contexte multilinguistique explique que la FFT se soit retiré du Conseil des langues officielles, le jugeant inefficace pour s'occuper des besoins de la communauté franco-ténoise. La FFT propose de créer un comité de coopération entre la FFT et le ministère de l'Éducation (qui a la responsabilité des langues officielles) qui s'occuperait uniquement de la communauté francophone. Cette proposition va dans le



sens de l'ordonnance de la juge Moreau en avril 2006, entérinée par la Cour d'appel en 2008, qui commandait la création d'un tel Comité de coopération.

Le comité chargé de la révision de la LLO affirme plutôt que le gouvernement territorial n'a pas pris les moyens adéquats pour mettre en œuvre la LLO.

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest n'a élaboré aucun plan de mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles ni de méthode coordonnée pour soutenir les efforts déployés par les collectivités en matière de revitalisation (Comité permanent des opérations gouvernementales, 2009 : 15).

En se fondant sur l'analyse qui montre l'inefficacité des mesures prises pour promouvoir les langues autochtones et les langues officielles, le comité chargé de la révision de la LLO recommande de créer : « une nouvelle " loi sur les services en langues officielles " qui mette l'accent sur la prestation de services... » (Comité permanent des opérations gouvernementales, 2009 : 20). Allant dans le sens des perceptions voulant que « les droits linguistiques actuels reflètent les réalités démographiques ainsi que la réalité politique des T.N.-O. avec l'entrée en fonctions de ses gouvernements autonomes autochtones. » (Comité permanent des opérations gouvernementales, 2009 : 15), le Comité précise sa recommandation en proposant de « Réécrire la LLO afin de s'éloigner du modèle fédéral qui ne correspond pas aux réalités démographiques, sociogéographiques et politiques des T.N.-O. » (*idem.* : 20).

Nous pouvons constater que le gouvernement territorial veut s'éloigner de la vision fédérale des langues officielles afin de favoriser une approche plus adaptée à la réalité des T.N.-O., qui sont composées d'une population autochtone très importante, dont les langues sont menacées. Cette recommandation a provoqué des réactions au sein de la communauté francophone qu'on peut lire dans *L'Aquilon* (4 et 5 juin 2009). Tout en partageant l'analyse du comité sur l'inaction du gouvernement territorial en matière linguistique, le directeur général de la FFT s'inquiète du fait qu'on envisage les droits linguistiques des francophones au même titre que les droits linguistiques des autochtones et rappelle que « Le pays a été fondé sur la reconnaissance de deux langues officielles avec des droits et privilèges de qualité égaux, poursuit-il. Quand on compte s'occuper des communautés linguistiques, qui sont nombreuses aux Territoires du Nord-Ouest, et qu'on met tout le monde dans la même soupe, on oublie des données fondamentales qui sont liées au fait qu'on vit dans un pays qui s'appelle le Canada, dans lequel il y a des droits linguistiques reconnus en loi. » (*L'Aquilon*, 5 juin 2009).

Le comité recommande, par ailleurs, de créer des régions désignées pour le français. Une région désignée serait une « Région reconnue par le gouvernement vu la concentration de francophones dans la région ou la vitalité de la communauté francophone, comme l'atteste l'usage du français dans les institutions telles que les établissements scolaires locaux, les organismes culturels, les groupes communautaires, etc. ». (Comité permanent des opérations



gouvernementales, 2009, : 21-22). Cette vision inquiète également le DG de la FFT qui craint qu'ainsi, certains francophones soient mis de côté (L'Aquilon, 5 juin 2009).

Mais il demeure que la taille de la communauté francophone rend difficile la justification d'obtenir des services en français, comme on peut le lire dans un document de la FFT:

À l'exception de Yellowknife, la petitesse des populations francophones qu'on retrouve dans les communautés représente un obstacle évident au développement des services. [Cet obstacle] est à la source de plusieurs difficultés, non seulement pour faire la démonstration des besoins et de la viabilité des services demandés mais aussi pour convaincre les autorités et la population (y compris francophone) de leur bien-fondé (FFT, 2003).

Il semble donc que dans les T.N.-O., la dualité linguistique soit diluée dans une pluralité linguistique, affaiblissant d'autant plus la légitimité des revendications des francophones qui sont fondées sur une conception du pays renvoyant à la dualité linguistique. La légitimité des revendications des autochtones concurrence donc directement et fortement la légitimité des revendications des francophones.

Les revendications de la communauté francophone sont monopolisées par les procès en cours. Il y a premièrement la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles aux T.N.-O. qui se faisait attendre, retardant du même coup l'offre de services en

français à la communauté francophone. À titre de rappel, la FFT s'était rendue en cour pour obliger le gouvernement territorial et le gouvernement fédéral à mettre cette Loi en œuvre. Après une décennie de procès, le dernier recours n'a pas abouti comme l'espérait la FFT, car la Cour suprême a refusé en 2009 d'entendre la cause. Mais avec le jugement Moreau, un plan de mise en œuvre de la Loi avait tout de même été exigé du gouvernement territorial. Celui-ci devrait se faire avec la collaboration de la communauté, notamment la FFT. Quelques points de litige subsistent sur la façon d'élaborer ce plan et à qui il revient de le faire. À côté de cela, d'autres procédures judiciaires ont été engagées par la Commission scolaire francophone des T.N.-O. et par l'APADY (l'Association des parents ayants droit de Yellowknife). Ces procès concernent le financement d'infrastructure pour les écoles Allain St-Cyr et Boréale ainsi que le droit de gestion à l'égard de la politique d'admission.

Toutes les revendications ne se transforment pas en procès et elles dépassent également le strict champ de l'éducation. Le financement de services en français dans le domaine de la santé, l'agrandissement ou l'obtention de plus grands espaces pour déployer les activités de la FFT et de l'Association culturelle de Yellowknife ainsi que celle de Hay River sont au cœur des revendications des organismes concernés. Les revendications visent à améliorer la vitalité linguistique et culturelle de la communauté francophone des T.N.-O.



8.1.3 Le Nunavut

8.1.3.1 Les défis et les besoins généraux

Taille et démographie

Comme pour les deux autres territoires, la taille de la population francophone au Nunavut est restreinte et pose des défis particuliers pour maintenir les services en français offerts par le milieu communautaire, mais aussi par le gouvernement fédéral et/ou territorial. Les francophones sont concentrés principalement à Iqaluit et dans des communautés avoisinantes. Quelques francophones vivent dans d'autres communautés comme à Igloodik ou Pond Inlet où il est très difficile d'accommoder les besoins de ces derniers s'ils désirent des services en français. L'AFN offre certains services à ces personnes dispersées sur le territoire comme le prêt de livres et de DVD. La taille de la communauté a aussi un impact direct sur le recrutement de personnel bilingue et sur la concentration de services en français.

Les ressources

L'AFN mentionne elle aussi un manque de ressources financières et humaines pour effectuer le travail dans le secteur communautaire, ce qui se traduit par une forte sollicitation du personnel présent : « Bassin modeste de population, d'où sursollicitation des ressources humaines » (AFN, 2004). Cela peut avoir un impact sur l'organisation et le suivi des dossiers : « Tendance à la dispersion à cause du manque de ressources humaines et financières et du trop grand nombre de

dossiers à traiter. » (*idem.*). Un autre défi qui ressort de la littérature est la « Trop forte concentration à Iqaluit, manque de représentation en régions. » (*idem.*). Nous l'avons vu précédemment : lorsque nous avons voulu mener un exercice de consultation, nous nous sommes limités à Iqaluit et sa région (Apex).

Situation financière du milieu associatif

Dans le Plan de développement global couvrant la période allant de 2004 à 2009 de la communauté franco-nunavoise, on peut lire que l'AFN est financé par Patrimoine canadien, par le ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse, ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada et par des activités de levée de fonds et des revenus de l'AFN (environ 10 % du total des revenus), par le biais notamment d'une entreprise privée dans le domaine touristique. Par exemple, « La location d'espaces au centre communautaire représente une source appréciable de revenus. » (AFN, 2004).

Dans ce contexte, on fait le constat d'une forte dépendance financière à l'égard des gouvernements, mais sans que cela n'empêche de souligner le sous-financement du milieu communautaire : « Grande dépendance à l'égard du financement gouvernemental. L'incompréhension du rôle de l'association, au sein de l'appareil gouvernemental, est responsable d'une bonne partie du sous-financement. » (AFN, 2004). Ce manque de financement complique la mise en place et la gestion de projets à long terme. De plus, des erreurs dans l'administration des fonds publics ont amené l'AFN à mettre en place



un plan de redressement de sa situation financière depuis janvier 2010 (AFN, 2010b). Quatre axes structurent les principales actions qui devront conduire à une plus grande autonomie de l'association. Le premier vise le développement d'activités commerciales pour générer des profits afin de mieux réguler les liquidités de l'AFN. Dans cet axe, on souhaite aussi un meilleur soutien financier par des fonds publics. Le deuxième axe a pour but de réduire et de mieux planifier les dépenses. Le troisième vise à une gestion plus efficace et transparente des fonds de l'association. Enfin, le dernier axe a pour objectif de consolider le *membership* de l'association et d'établir davantage de partenariats au Nunavut et hors du territoire. Le conseil d'administration de l'AFN a aussi bonifié son code d'éthique (AFN, 2010a). Ainsi, le CA de l'AFN et le nouveau directeur général ont réaffirmé la volonté d'avoir un organisme représentant les intérêts des francophones du Nunavut avec un leadership fort. On mise beaucoup sur le développement du Franco-Centre et de ses activités, de la possibilité de louer les locaux et d'offrir un service de traiteur par exemple. Une partie des immeubles de la Société immobilière Franco-Nunavut sera vendue ou réhypothéquée pour combler le déficit que l'AFN accuse en 2010. Tout est mis en œuvre pour assurer une meilleure gestion de l'association afin qu'elle continue d'offrir des services en français à la communauté.

L'AFN et les autres institutions et organismes francophones du Nunavut sont très actifs. Ils ont tous, cependant des défis particuliers à relever suivant leur mandat.

8.1.3.2 Les défis et les besoins par secteurs

Éducation

Depuis 2004, la Commission scolaire francophone du Nunavut a en charge de développer l'éducation en français dans le territoire. Elle fait face à plusieurs défis qu'elle compte relever grâce à son nouveau plan stratégique 2009-2013 (CSFN, 2009) et ce, à travers quatre axes : 1) Programmes et services éducatifs, 2) Développement identitaire, 3) Communication, et 4) Gouvernance et administration.

Leur but est :

D'« Offrir aux ayants droit des programmes et des services de qualité de la petite enfance à la 12^e année sur l'ensemble du territoire du Nunavut.

[d'] Engager tous les intervenants de la CSFN dans le développement d'une identité francophone unique par son caractère nordique.

[de] Jouer un rôle d'influence auprès de tous les groupes concernés afin d'accroître leur connaissance de l'éducation francophone au Nunavut.

[d'] Obtenir l'autonomie et la stabilité des ressources humaines et matérielles pour procurer aux élèves de la CSFN la qualité d'éducation à laquelle ils ont droit. » (CSFN, 2009).

Il faut dire que les défis sont de plusieurs ordres, il faut, comme ailleurs dans la francophonie boréale, informer et retenir les enfants des ayants droit dans les

services éducatifs francophones (école et garderie). Il faut aussi recruter un personnel qualifié qui doit être polyvalent et doit parfois gérer des classes multi-niveaux. De plus, de par ses principes, « La CSFN offre une éducation en français de haute qualité, permettant de contribuer à la construction de l'identité francophone des élèves tout en respectant leur caractère nordique ». La commission scolaire affirme aussi qu'elle « est un exemple d'harmonisation des trois communautés en ce qui a trait à l'éducation. » (CSFN, 2009). Dans cette perspective, elle veut s'assurer de bien comprendre les caractéristiques de la population francophone et notamment son mouvement de migration nord-sud afin de mieux répondre aux besoins de ces familles. Un de ces grands défis est de pouvoir offrir de l'éducation en français au-delà de la 12^e année. Elle explore donc plusieurs possibilités de partenariat avec l'école Nakasuk, et éventuellement des cours à distance et par correspondance. Elle voudrait renforcer son programme de francisation et ce, dès le niveau préscolaire. Elle aimerait aussi répondre aux difficultés qu'ont les parents francophones dont les enfants ont des besoins spéciaux.

Pour mieux recruter ses enseignants et leur exposer ce qu'implique la vie dans le nord, la CFSN a même élaboré un guide accessible en ligne : *Guide pour vivre au nord du 60^e parallèle*⁶⁸. L'accueil joue un rôle primordial dans le recrutement et la rétention du personnel. L'introduction du guide montre clairement cette volonté de bien informer les futurs employés et de les sensibiliser aux défis de la vie au Nunavut,

⁶⁸ Voir le site Web de la CSFN : <http://www.csfnguide.info/> (Consulté le 15 juin 2010 »

une région « pas comme les autres » et qui implique une certaine préparation :

Nous vous souhaitons la plus chaleureuse bienvenue dans notre Commission scolaire. Vous avez accepté de travailler à Iqaluit au Nunavut, ce qui représente certains défis comme vous vous en doutez bien. Mais le Nord offre des opportunités et recèle des trésors que vous ne trouverez nulle part ailleurs.

Nous avons besoin d'une équipe enthousiaste dont les membres croient en la francophonie, sont capables de s'engager au sein d'une communauté dynamique et sauront guider énergiquement nos jeunes vers la réussite.

Afin de vous aider dans ce nouveau projet de vie, nous avons regroupé dans ce site des informations qui vous permettront *d'apprivoiser le milieu autant avant votre arrivée que sur place*. Nous espérons ainsi vous faciliter votre passage au 63^e parallèle nord.⁶⁹

Arts, culture et loisirs

Les activités culturelles sont assez variées et régulières, malgré un financement assez restreint. On peut rappeler quelques activités qui se déroulent à Iqaluit et organisées principalement par l'AFN : la Saint-Jean-Baptiste, concerts de musique folk, reggae, jazz, festivals (Festival en Art Alianait), de l'improvisation (nouvelle

⁶⁹ Ibid.



ligue fondée en 2009), foire d'artisanat et de friperie, conférences scientifiques, activités jeunesse le samedi (jeux de société au Franco-Centre/Maison des jeunes), café-jonglerie, café-rencontre, soirées dansantes, soupers communautaire du vendredi, etc.

Comme dans les deux autres territoires, les coûts liés au déplacement des artistes ont un impact direct sur la programmation des activités. La planification des événements est donc encore plus importante ici qu'ailleurs. Les différentes activités se développent également au gré des talents locaux (exemple : la ligue d'improvisation) et impliquent beaucoup de bénévoles.

Santé

Comme nous l'avons mentionné précédemment, il existe un tout nouveau réseau de santé en français au Nunavut, le RÉSEFAN. Il est indépendant de l'AFN, mais a le soutien des organismes pancanadiens en santé, la Société Santé en Français et le Consortium national de formation en santé.

Sur son nouveau site Web, on peut lire ses priorités :

- « Valoriser les services de santé en français et la contribution des personnes qui y œuvrent. Faire la promotion des services de santé en français. De façon concomitante, faire connaître les besoins et les attentes de la communauté. Implanter le RÉSEFAN dans la communauté francophone et dans le milieu de la santé et des services sociaux du Nunavut. La visibilité du

réseau est donc essentielle pour la période 2010.

- Offrir un soutien à la formation continue des professionnels et des intervenants de la santé.
- Contribuer au développement de l'offre de services de santé en français et maximiser le recours aux services existants.
- Organiser des activités de promotion de la santé et de prévention des maladies, telles que des projets de soutien aux habitudes de vie saine, des ateliers et kiosques d'information, des sessions de sensibilisation, des campagnes de vaccination et de lutte au tabagisme.
- Organiser le réseautage des professionnels et intervenants de la santé et des services sociaux. Impliquer la communauté francophone dans la prise en charge de la santé de ses membres et dans la création de conditions de vie qui favorisent le mieux-être de la collectivité. Rapport annuel de la SSF. »⁷⁰

Des études réalisées antérieurement sur la santé en français au Nunavut sont accessibles en ligne sur le site Web du RÉSEFAN. Elles pointent des défis connus liés à la pénurie de main-d'œuvre et à la difficulté de rejoindre équitablement les personnes qui ont besoin de services sur l'ensemble du territoire. Ces défis font l'objet d'une attention particulière par l'équipe du RÉSEFAN qui, pour la plupart, sont déjà des professionnels de la santé au

⁷⁰ Site Web du RÉSEFAN ; <http://resefan.typepad.com/site/mission.html> (Consulté le 15 juin 2010).



Nunavut et par les partenaires institutionnels, par exemple par la Commission scolaire francophone du Nunavut. Il faut dire qu'avec le développement de la communauté francophone et l'arrivée de jeunes familles, les besoins en santé évoluent aussi. Ils ne sont pas exclusifs aux travailleurs du transport et de la construction qui ont déjà constitué une bonne partie de la clientèle francophone en santé. Des besoins en services spécialisés vont être de plus en plus attendus non seulement par des jeunes familles, mais aussi par des francophones plus âgés, parce que la population francophone est vieillissante. Le RÉSEFAN a reçu du financement de la Société Santé en français pour élaborer des projets pilotes afin de mieux répondre aux besoins des francophones (RÉSEFAN, 2009).

8.1.2.3 Les champs de revendication

Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, le gouvernement du Nunavut a une démarche assez inclusive envers les francophones, même si ces ressources ne sont pas illimitées et qu'il ne peut pas financer toutes les demandes. Ainsi, lors du premier Forum en mars 2009 sur la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles du Nunavut, l'AFN avait proposé son propre plan de mise en œuvre concernant le français préparé quelques mois auparavant (AFN, 2008). Ce qui montre d'une part, la capacité de s'organiser de l'AFN, mais aussi la confiance du gouvernement du Nunavut envers la capacité de la communauté francophone de définir ses besoins. Récemment, l'AFN a réitéré les mesures qu'elle envisageait pour mieux répondre aux besoins de services en

français par les francophones. Elle aimerait offrir un guichet unique de services au Franco-Centre. Elle souhaiterait être également plus impliquée dans le dossier de l'immigration au Nunavut. Un service de traduction est également envisagé pour répondre plus rapidement aux besoins dans cette matière (AFN, 2010b).

8.1.4 La conclusion

Dans l'ensemble, les défis identifiés par les responsables communautaires reflètent les besoins des francophones que nous avons interrogés dans le cadre de cette recherche. Ces défis sont nombreux, mais les associations et les divers organismes francophones s'organisent de mieux en mieux pour y répondre. Ils ont acquis au fil du temps un professionnalisme et une bonne connaissance des enjeux de leur communauté, en plus d'avoir l'appui d'organismes francophones pancanadiens en situation minoritaire. Les gouvernements territoriaux mettent progressivement en place des services en français et sont plus réceptifs à certaines demandes. Mais les procès en cours soulèvent d'autres défis pour les communautés francophones du Grand Nord, celui de la mobilisation et de la revendication de leurs droits linguistiques jusque devant les tribunaux. Les communautés francophones des territoires entrent alors dans une autre phase critique de leur développement, celui de produire une analyse suffisante des besoins de leur communauté pour appuyer la planification des lois sur les langues officielles dans chacun des territoires et éventuellement pour appuyer les revendications des responsables communautaires et institutionnels des organismes francophones.



8.2 Besoins exprimés par les francophones rencontrés au sein des communautés

Dans cette section, après avoir abordé les principaux défis et enjeux soulevés par les organismes communautaires des trois groupes d'aspiration à travers leurs propres documents, nous avons voulu proposer une synthèse des besoins exprimés par les francophones rencontrés au sein des communautés visitées, c'est-à-dire de ceux qu'ils ont identifié tout au long des entretiens. À la différence de ce qui précède, où nous avons privilégié une approche par territoire, nous abordons ici les défis et enjeux soulevés par les francophones rencontrés en les présentant cette fois par secteurs.

8.2.1 Les parents et l'éducation : des services pour tous les âges

L'éducation à la petite enfance

L'éducation demeure un pilier central de la vie communautaire en français. Les francophones des territoires n'ont pas tous des enfants d'âge scolaire ou préscolaire, mais pour ceux qui en ont ou désirent être parents, l'école en français représente un facteur indéniable de rétention. D'ailleurs, plusieurs parents ont mentionné le désir d'avoir des services dès la petite enfance. Et si ces services existent déjà, certains parents aimeraient qu'une pouponnière soit intégrée dans les garderies. Par exemple, au Nunavut, les enfants sont acceptés à partir de l'âge de 2 ans à la garderie francophone, *Les petits Nanoosk*. Parmi les parents qui ont un enfant de moins de deux ans, cela oblige l'un des deux parents, souvent la

mère, à rester à la maison ou à trouver un autre service de garde. Dans ce cas précis, cette situation peut être déterminante dans le choix de rester ou pas dans le territoire. La vie étant plus chère que dans les provinces, les jeunes parents dans les territoires ne peuvent pas d'emblée se permettre de vivre avec un seul revenu. De plus, comme nous l'avons vu, la tranche d'âge des 20-29 ans est celle qui migre le plus vers les territoires. C'est aussi cette tranche d'âge qui est le plus susceptible d'avoir des enfants en bas âge. Il est donc très important pour les trois communautés francophones de chercher à répondre aux besoins de ces jeunes familles francophones.

Après la 12^e année en français : partir ou rester dans les territoires ?

Les services à la petite enfance ne sont pas les seuls à devoir être développés ou améliorés. En fait, des parents francophones présents dans les territoires depuis plus d'une dizaine d'années aimeraient que leurs enfants puissent continuer le plus longtemps possible leur scolarité en français. On peut rappeler qu'au Nunavut, la scolarité en français va jusqu'à la 9^e année, au Yukon et aux T.N.-O., elle va jusqu'à la 12^e année. Cela amène souvent ces parents à faire un choix déchirant : partir vers des provinces où leurs jeunes pourront être scolarisés en français ou rester sur place et envoyer leurs jeunes dans une école anglophone.

La francisation

Au-delà de la scolarisation en français, certains parents ont exprimé le désir de pouvoir participer davantage au suivi



scolaire de leur enfant, malgré leurs propres difficultés à maîtriser la langue française. Il faut rappeler que beaucoup de familles francophones sont composées de couples exogames. Il y a déjà certains services qui sont développés dans ce sens comme à Yellowknife avec le service *Alpha T.N.-O.* qui propose de l'alphabétisation et de la francisation familiales. Les familles ne sont d'ailleurs pas les seules clientes de ces services. Des individus ayant besoin de tutorat en français peuvent aussi y avoir recours. Cela nous amène à la question de l'éducation et de la formation aux adultes.

Éducation et formation aux adultes

Plusieurs interviewés souhaiteraient que des cours soient offerts en français aux adultes pour compenser certaines lacunes dans leur formation ou pour mieux s'adapter à leur nouvel emploi dans le contexte du Nord. Par exemple, certains francophones aimeraient avoir plus de cours d'anglais. Il semble, selon eux, que ces cours soient plus accessibles aux personnes travaillant dans la fonction publique et bénéficiant de programmes de mise à niveau dans l'une ou l'autre langue officielle. Ce besoin est important à prendre en compte si l'on considère que des francophones qui vivent déjà dans les territoires pourraient avoir un meilleur accès aux postes bilingues dans ces régions. Ce serait aussi un moyen de combler ces postes plus rapidement et de réduire les coûts de recrutement.

Des cours de perfectionnement en français sur des pratiques administratives et gestionnaires ont aussi été évoqués pour parfaire les compétences d'employés recrutés au sein des organismes

communautaires. En effet, le problème de recrutement du personnel fait en sorte que les employés doivent être très polyvalents, certaines formations d'« appoint » pourraient considérablement améliorer leur efficacité pour accomplir certaines tâches.

D'autres personnes ont souligné le peu de cours offerts en français pour apprendre quelques notions de base sur l'histoire, la culture et les langues autochtones des territoires. Pour ces personnes, il s'agirait d'une ressource supplémentaire pour bien s'intégrer dans ces régions et établir des liens plus respectueux et profonds envers la population autochtone locale. Le Collège francophone des T.N.-O. arrive à point nommé pour répondre aux besoins énumérés ci-dessus dans les Territoires du Nord-Ouest.

Ces préoccupations quant à la connaissance des cultures autochtones et de l'environnement spécifiques des territoires rejoignent celles de professeurs et éducateurs des écoles francophones que nous avons rencontrés. Plusieurs d'entre eux aimeraient que ces connaissances soient intégrées au curriculum. Ce qui implique la production de recherches et d'outils pédagogiques appropriés. L'Académie Parhélie au Yukon offre une alternative originale en ce sens avec une philosophie différente de l'apprentissage. Récemment, la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest, avec l'aide des Aînés du peuple Déné, a intégré le programme *Dene Kede*, à son curriculum.⁷¹

⁷¹ Pour voir un aperçu du programme, voir le lien suivant sur le site Web de la Commission scolaire francophone des T.N.-O. : <http://www.csft.n.-o.com/programme->



8.2.2 L'accès aux services de santé : de la prévention et du suivi médical en français

Dans le secteur de la santé, les personnes interrogées ont souligné l'importance d'avoir des services essentiels en français, surtout dans les cas d'urgence à l'hôpital. Par exemple, plusieurs personnes ont mentionné qu'en situation de panique, elles auraient de la difficulté à interagir en anglais. D'autres personnes ont aussi évoqué le besoin d'avoir un suivi de leur dossier médical par des médecins francophones. Ce besoin a surtout été exprimé par des femmes vis-à-vis d'une grossesse future. Quelques aînés ont aussi exprimé une préférence à avoir un suivi en français de leur dossier.

Obtenir des services en santé auprès de spécialistes semble être un autre point important pour les francophones. Il a surtout été question de services en santé mentale (liée à des problèmes de dépendance et à la dépression) pour différents groupes d'âge et qui pourraient être dispensés à l'hôpital, mais aussi dans les écoles (psychologues, orthopédagogues, etc.). Il faut rappeler que certains services ont déjà existé dans le milieu scolaire francophone de Yellowknife, mais ont été malheureusement coupés.

Les services liés à la prévention de certaines maladies et à l'information en santé sont bien développés dans les communautés francophones compte-tenu de leurs moyens restreints. Réseau T.N.-O. en santé ainsi que les EssentiElles et

autochtone/documents/DeneKedeparthemes.pdf
(Consulté le 30 août 2010).

Partenariat communauté en santé au Yukon ont mis en place des outils pratiques de promotion de la santé. Le nouveau réseau en santé du Nunavut, le RÉSEFAN, est aussi en train de mettre sur pied plusieurs outils. Ces outils, comme par exemple un bottin des services de santé en français dans les territoires ou des *chroniques santé* dans les médias locaux sont appréciés par les francophones interrogés, et sont utilisés. Par contre, le réflexe de ces francophones est souvent de s'adresser aux services de santé du territoire sans connaître l'existence d'informations disponibles en français. Aussi, comme dans d'autres situations, les francophones ne demandent pas nécessairement les services en français, même s'ils existent. Les raisons évoquées dans les entrevues sont le fait d'être bilingue et/ou la peur de provoquer de l'embarras en exigeant d'être servis en français.

8.2.3 L'économie et employabilité : recrutement et rétention de la main-d'œuvre

Le recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée est sans nul doute le besoin le plus souvent évoqué lors des entretiens chez les entrepreneurs francophones des territoires. De surcroît, il est encore plus difficile d'avoir une main-d'œuvre à la fois qualifiée et bilingue. Il y a donc un besoin concernant le recrutement auquel les conseils de développement économique de chacun des territoires pourraient tenter de répondre encore plus efficacement. En effet, ils ont souvent élaboré au fil du temps une expertise et un vaste réseau de contacts qui peuvent profiter aux entreprises surtout au démarrage.



Ensuite, chez les employés francophones, ce sont les types de contrat (temporaire ou permanent) et les conditions de travail qui peuvent faire l'objet de critiques. Dans les milieux communautaires, beaucoup de personnes mentionnent la surcharge de travail due, entre autres, à la polyvalence exigée pour un poste, aux ressources financières qu'il faut continuellement aller chercher pour monter le moindre projet et, enfin, au départ soudain d'un membre de l'équipe. D'autres personnes nous ont fait part de leur mécontentement de travailler avec du matériel technologique désuet ou dans des locaux trop petits. Ces critiques sont comparables avec celles qui pourraient être émises dans le sud vis-à-vis du travail dans les milieux communautaires. Elles sont à mettre en relation avec les moyens souvent restreints pour mener à bien différents projets. Cela est relativisé par le fait qu'un certain nombre d'employés en sont à leur premier emploi, ils semblent alors être moins exigeants et profitent de cette expérience de travail pour démarrer leur carrière.

8.2.4 Les médias : des lieux de diffusion, des lieux de formation

Dans chaque territoire, il y a certes la possibilité d'avoir des nouvelles locales en français par l'intermédiaire des journaux communautaires et de la radio. Il y a aussi une partie du Téléjournal de Radio-canada en Colombie-Britannique qui diffuse quelques reportages de l'actualité franco-yukonnaise. Cependant, il n'y a pas de téléjournal en français de Radio-Canada, ni dans les T.N.-O., ni au Nunavut. Les francophones de ces deux territoires n'ont

donc pas accès à des informations locales en français par les services télévisuels, y compris publics. Tous les médias existant dans les territoires fonctionnent avec peu de moyens. Il y a donc des besoins pratiques en termes de financement pour maintenir des postes à temps plein et remplacer le matériel obsolète, notamment informatique. Ce matériel et la formation des employés au multimédia sont indispensables à la modernisation des contenus en ligne de ces communautés et l'accès à des informations régulièrement mises à jour.

Les personnes interrogées ont témoigné de l'importance de ces médias dans leur quotidien et aimeraient que certains d'entre eux augmentent leur diffusion. Par exemple, il n'y a qu'une heure de radio hebdomadaire en français au Yukon par semaine, alors que dans les autres territoires, il y a une radio communautaire à part entière. L'émission du réveil semble particulièrement être appréciée par les personnes interviewées au Nunavut et aux T.N.-O. Elle introduit un élément de proximité dans le quotidien des francophones à la différence de certaines émissions télévisuelles qui, pour certaines personnes, sont conçues au sud pour les gens du Nord. Les deux radios communautaires ont chacune une personne à temps plein ainsi que de nombreux bénévoles qui ont des chroniques ou des émissions hebdomadaires. Elles permettent aussi de donner une chance à différentes personnes de s'exprimer sur divers sujets d'actualité et d'animer, parfois pour la première fois, une émission. Elles permettent également d'offrir une information territoriale, et donc locale en français, au-delà de l'actualité strictement



communautaire, ou de l'actualité nationale par ailleurs disponible, notamment via le Web.

D'autres médias en français sont accessibles, mais ils nécessitent un abonnement à un réseau de câblodistribution⁷². On reproche souvent le manque de choix de canaux en français, le prix élevé de ces abonnements et les coupures soudaines d'une chaîne en français comme cela a été le cas au Yukon en automne 2009 avec TV5.

D'autres besoins naissent en fonction de la popularité de certains médias comme Radio Taïga qui possède depuis quelques mois un contenu en ligne. Outre le contenu produit par l'animateur, les commentaires laissés sur le site permettent de prendre connaissance des goûts du public francophone et même anglophone qui semble notamment apprécier la diversité musicale de la radio.

⁷² À Whitehorse et à Yellowknife, le câblodistributeur Northwestel offre un abonnement mensuel à partir de 34,95 \$ comprenant « 61 standard channels, 12 PPV channels, 28 digital radio stations, 50 digital commercial free music channels and 14 High Definition channels. » Il y a la possibilité d'acheter un paquet de chaînes en français pour un montant additionnel de 10,95 \$ par mois. Dans l'abonnement de base, il y a 3 chaînes en français : SRC (Radio-Canada), TVA, RDI. Dans le paquet additionnel, il y a 13 chaînes en français : Musimax, Télétoon, Canal D, Évasion, Historia, Canal Vie, Z Télé, Canal savoir, Série plus, RDS, RFO, VrakTV et Artv. Depuis plusieurs mois, il n'y a plus TV5.

8.2.5 Les arts, la culture et le divertissement

Il existe un certain nombre d'activités culturelles organisées par les associations francophones des trois territoires. Ces activités vont du souper communautaire jusqu'au spectacle musical. Les principaux obstacles à l'expansion de ces activités sont le financement restreint et le manque d'espace, notamment à Yellowknife où l'association culturelle ne possède pas de local suffisamment grand pour tenir des activités de plus de 15 personnes. Dans ces conditions, les coûts de location d'une salle peuvent avoir raison d'un événement. La distance fait en sorte qu'il est difficile d'avoir des artistes invités des autres provinces canadiennes. Des réseaux de diffusion, comme le *Réseau des grands espaces*⁷³, sont tout de même à l'œuvre pour développer des stratégies d'aide à la tournée. De leur côté, les communautés francophones produisent leur lot d'artistes en arts visuels, en musique et en littérature notamment. Ces artistes ont une certaine visibilité dans la communauté francophone et territoriale, mais il est plus difficile pour eux de faire connaître leur art à l'extérieur des territoires à cause des coûts de déplacement qui en découlent la plupart du temps.

Les besoins en termes de pratiques culturelles et de divertissement varient en fonction de l'âge et parfois du niveau d'éducation. Les associations culturelles et les écoles développent diverses activités comme des ateliers de théâtre, de musique

⁷³ Réseau des grands espaces : <http://www.reseaugrandsespaces.ca/> (Consulté le 15 juin 2010).



et d'arts visuels. Elles incitent leurs élèves à participer à des concours pancanadiens francophones dans le domaine artistique et littéraire. Elles essaient aussi d'avoir des livres, des disques, des jeux et des produits culturels francophones attrayants et récents pour les jeunes. Le besoin est grand, mais il est souvent limité aux ressources financières des organismes et institutions. Les adultes et les aînés ont aussi leurs propres besoins. La diversité des activités ne correspond pas toujours aux attentes de certains individus au niveau d'éducation plus élevée, car il y a moins de grosses productions culturelles comme on peut en retrouver dans les grandes villes canadiennes avec leur théâtre, leur ballet ou leur orchestre symphonique. De plus en plus, il apparaît que l'accès à internet devient une alternative à cette carence en termes de biens culturels disponibles. Mais l'accès aux livres, bandes dessinées, vidéos ou DVD en français demeure problématique, malgré les efforts de certaines bibliothèques municipales et des organismes communautaires.

8.2.6 Les aînés

Avec l'éloignement, ces francophones issus majoritairement d'autres provinces considèrent important de maintenir des liens intergénérationnels. Pour cela, certains d'entre eux ont mentionné l'importance de garder les aînés actifs au sein de la communauté francophone. Comme nous l'avons vu dans le portrait démographique, la tranche d'âge des 65 ans et plus est assez élevée dans les territoires. Il faut donc organiser des activités spécifiques et des services qui répondent à leurs besoins :

Moi j'arrive ici pis j'ai un certain âge, j'suis proche de la retraite. J'trouve que la, par exemple l'association est plus faite pour les jeunes, répond plus aux besoins des jeunes. (...) Je trouve qu'on est pas très soucieux de cette partie de la population-là ici francophone. Pis j'trouve aussi que c'est facile, très facile de, d'être, je vais utiliser un grand mot mais j'le pense d'être ostracisée. (Johanne, Nunavut)

Ceux qui sont déjà dans les territoires depuis plusieurs années craignent non seulement de ne pas avoir d'activités sociales et culturelles appropriées à leur tranche d'âge, mais de ne pas disposer d'assez de services en français, notamment les services de santé ou de pouvoir aller dans des maisons de retraites :

Si on est capable de répondre à tous les besoins de la francophonie au travers des groupes d'âges, au travers des intérêts bien les gens vont s'ancrer ici, y vont s'ancrer. Moi ma femme si tout va bien va me rejoindre l'année prochaine. Il n'est pas dit que ma fille qui fait ses études ne vienne pas s'installer un jour, ça dépend de ce que la francophonie aura à offrir n'est-ce pas ? (Gilles, T.N.-O.).

La crainte est partagée par des responsables d'organismes communautaires qui voient la population francophone des territoires vieillir. Ces responsables assistent également à un nouveau phénomène, celui des rapprochements familiaux entre de jeunes parents installés dans les territoires et un



membre aîné de leur famille qui vient s'installer avec eux. Pour ces aînés, souvent unilingues francophones, le choc culturel est grand et ils doivent se rebâtir un réseau de sociabilité afin de ne pas être complètement dépendants de leur famille. C'est là parfois pour eux tout un défi à relever.

8.2.7 Les autres défis évoqués par les responsables et les bénévoles des organismes communautaires

La **mobilité du personnel** est un défi connu pour ces organismes, un défi qui a été mentionné à plusieurs reprises par nos interlocuteurs quant à son aspect démobilisant sur les autres individus et à propos du temps passé pour le recrutement. Par contre, l'extrême polyvalence du personnel des organismes communautaires qui a été soulignée lors des entrevues compense jusqu'à un certain point les problèmes momentanés, mais récurrents, de recrutement. Il semble aussi y avoir beaucoup de bénévolat dans l'ensemble de la communauté francophone, ou d'aide plus ou moins ponctuelle de la part de l'ensemble des membres de la communauté, en fonction des besoins et des événements. Ce problème de recrutement pose un plus grand défi pour des structures moins flexibles, notamment celles liées à la fonction publique comme en éducation par exemple, où il est bien difficile, sinon impossible de remplacer un départ non prévu au pied levé.

Cette grande mobilité du personnel et des aides bénévoles est en partie compensée par la présence de « **piliers** »

dans la communauté. Ces individus qui sont là déjà depuis plusieurs années, occupent souvent une position de leadership. Ils maîtrisent bien leurs dossiers pour avoir eux-mêmes mis sur pied plusieurs projets et/ou infrastructures. Ils sont très sollicités au point où plusieurs interviewés n'ont pas hésité à utiliser eux aussi l'expression « les TLM » (« Toujours les mêmes ») pour les désigner ainsi tous ceux qu'on voit systématiquement impliqués ou donner de leurs temps dans diverses activités. D'ailleurs, cela dépasse le cadre de la communauté francophone : lors de partenariats entre organismes des différentes communautés, les mêmes personnes sont souvent présentes selon les commentaires d'un interviewé. Ce qui pose la question de la relève dans ce domaine et éventuellement de l'épuisement de ces personnes-ressources qui cumulent les responsabilités et doivent faire face quotidiennement au défi de ressources et de moyens limités, et à des tâches parfois éprouvantes. L'usure de ces leaders et de ces piliers de la communauté est constatable, notamment à travers les entretiens recueillis, ou les discussions lors de nos rencontres.

La formation de la main-d'œuvre.

La grande mobilité de la main d'œuvre a des conséquences sur un autre défi, qui se pose quant à lui à toute communauté en situation minoritaire : celui de la formation de la main-d'œuvre. La durée limitée des séjours pose un certain nombre de problèmes quant à la gestion des services aux francophones des trois territoires : au niveau du recrutement (on a vu que le recrutement « à distance » n'était pas toujours évident pour les organismes), mais

également au niveau de la formation d'une main d'œuvre qui doit être fonctionnelle, mais qui se renouvelle sans cesse. Comment en effet continuellement faire face aux départs de certains personnels qui restent moins longtemps que prévu, ou qui parfois repartent de manière imprévue ? Les remplacements imprévus sont fréquents, et posent le problème de l'adaptabilité de certains services, en particulier dans l'éducation et la petite enfance.

Le développement de **partenariats entre les différentes communautés** (anglophone, francophone et Premières Nations) représente également un défi régulièrement évoqué. Notons que les deux premières communautés travaillent régulièrement ensemble. Ce qui permet de partager certaines ressources, notamment concernant les événements culturels ou artistiques, tel que nous l'avons abordé dans le portrait par territoires ci-dessus. Les événements qui en découlent sont alors bilingues, c'est le groupe francophone qui y veille. Il semble plus difficile de rejoindre les communautés des Premières Nations et des Inuits, même si plusieurs initiatives sont menées dans ce sens. Par exemple, au Nunavut, l'AFN affiche souvent ses événements culturels en trois langues dont l'inuktitut.

8.3 Conclusion

Face à ces deux bilans (par territoires et par secteurs) nous pouvons proposer ici une réflexion plus comparative sur l'ensemble des francophonies boréales, et relever plusieurs similarités entre les trois territoires en ce qui a trait à leur organisation communautaire.

Les organismes communautaires ont un rôle d'avant-garde dans le développement et la promotion de la diversité linguistique au sein des territoires

Tout d'abord, il faut reconnaître que les responsables communautaires sont particulièrement au courant des grands enjeux linguistiques qui traversent les trois territoires, et qui dépassent maintenant le strict cadre du bilinguisme officiel. La question de la vitalité du français se situe donc entre l'exigence de bilinguisme portée par les liens qui existent entre le gouvernement fédéral et les gouvernements territoriaux, et l'exigence de plurilinguisme portée par une autonomisation progressive des territoires et la présence de cultures autochtones qui revendiquent, en toute légitimité, la reconnaissance de leurs distinctions culturelles et linguistiques.

Mobiliser, servir et représenter les communautés : le rôle complexe des organismes communautaires

De plus en plus de partenariats s'établissent entre les différentes communautés composant le territoire (comme la Table de concertation 867) et les différents paliers de gouvernement. Pour autant, cela ne s'avère pas toujours très simple, les leaders communautaires doivent faire preuve de beaucoup de détermination dans leurs démarches tout en évitant les situations conflictuelles. Un double travail semble continuellement caractériser leur approche. D'une part, ils cherchent à favoriser la reconnaissance des francophones comme communauté culturelle et linguistique auprès de la population du territoire en général (médias,



activités culturelles, Journée de la francophonie). D'autre part, ils veillent à la défense des intérêts et des droits des francophones pour obtenir plus de services auprès du gouvernement territorial, du gouvernement fédéral, voire des municipalités.

Les sources de tension résident principalement dans cet usage des droits linguistiques que les responsables communautaires sont obligés de revendiquer pour obtenir des services ou en accélérer le processus. Dans cette perspective, les manifestations culturelles qui montrent une certaine vitalité du groupe francophone légitiment également les actions du groupe d'aspiration auprès du reste de la population. Ces manifestations culturelles peuvent exercer une influence sur les représentants politiques du territoire alors plus enclins à répondre aux besoins de cette partie de la population. **Au-delà de ce rôle politique de représentation et de défense des intérêts communautaires francophones, les associations francophones des trois territoires jouent un rôle plus institutionnel : celui de pourvoyeuse de services communautaires.** Elles centralisent un grand nombre de services aux francophones. D'ailleurs, beaucoup de francophones convergent vers les associations ou les organismes francophones dès leur arrivée pour leur installation, un soutien à l'emploi, voire le démarrage d'une entreprise. Certains autres y trouvent en plus un soutien moral au déracinement en utilisant les associations comme lieu de socialisation, à travers les diverses activités qui s'y déroulent.

Les organismes communautaires cumulent ainsi plusieurs fonctions :

- une fonction de mobilisation communautaire, à travers notamment des activités sociales et la formulation de revendications politiques
- une fonction de prestataire de services communautaires auprès des francophones, à travers notamment la gestion de service et la recherche de ressources financières pour les assurer
- une fonction de représentation auprès des différentes instances gouvernementales, qui sont également responsables de l'application et la mise en œuvre des politiques linguistiques

Ces fonctions cumulées peuvent paraître complémentaires, mais elles posent également un certain nombre de défis : comment en effet tout à la fois contester et collaborer avec les gouvernes territoriale et fédérale, ou évoquer une représentativité communautaire en délivrant des services, tout en revendiquant et en opérant certains choix politiques ? À bien des égards, les organismes communautaires semblent écartelés entre les logiques administratives ou institutionnelles et les logiques politiques.

Des défis communautaires comparables

Chacune des trois communautés francophones du Canada boréal semblent aux prises avec les mêmes défis. Leur situation, leur environnement et les enjeux auxquels elles doivent faire face sont largement comparables.

On observe ainsi que les premières associations se créent à peu près en même



temps, à la fin des années 1970 ou au début des années 1980. Ces années sont celles où le fait francophone s'exprime dans l'espace public. Les réseaux de rencontres informels se formalisent et les francophones formulent certaines demandes qui visent à leur permettre de vivre en français. L'éducation a été un des premiers secteurs qui a mobilisé les efforts des francophones dans les trois territoires, ce qui a permis l'obtention d'écoles et de la gestion scolaire. Les médias sont aussi un secteur important dans le démarrage des revendications et le développement des premiers services. Chaque communauté a son journal d'expression francophone qui apparaît comme un outil essentiel pour informer les francophones des activités de la communauté. Internet est aussi un espace qui est bien occupé par les francophones.

Si les outils de communication jouent un rôle dans la formation d'une conscience collective francophone, les symboles jouent également ce rôle. Nous avons relevé la présence de symboles communautaires dans les trois territoires. Or, nous constatons plus de symboles représentant les francophones du côté du Yukon que dans les deux autres territoires.

L'organisation des communautés francophones des territoires s'est faite, à quelques différences près, dans les mêmes secteurs. Les trois territoires se consacrent au développement des secteurs éducatif, culturel, économique, politique (représentation) et de la santé. Il y a aussi l'intégration et la prise en compte de certains groupes de la population (jeunes, femmes, aînés) dans les autres secteurs existants.

Le mode d'organisation des communautés francophones peut être qualifié de centralisé et de fortement intégré, surtout au Nunavut et au Yukon, les francophones des T.N.-O. étant organisés de manière plus fédérale. Ce mode d'organisation reflète la répartition des communautés au sein des trois territoires, très concentrées près des grands centres, bien qu'également présente dans des centres plus périphériques. Des liens forts unissent les différents organismes entre eux, autour de l'organisme porte-parole de la communauté. Concernant le contexte juridique, les trois communautés vivent une incertitude concernant la responsabilité des langues officielles en raison du statut des territoires dans le pays. Est-ce le gouvernement fédéral ou les gouvernements territoriaux qui assument cette responsabilité ? Or, les développements juridiques et politiques récents témoignent d'une prise en charge accrue par les gouvernements territoriaux de cette responsabilité. Dans chaque territoire, il y a une Loi sur les langues officielles, alors qu'il y a un commissariat aux langues officielles dans deux territoires (le Yukon n'en ayant pas). Des mesures sont mises en place dans les trois territoires pour favoriser la livraison de services en français. Pour faire valoir leurs droits, les francophones ont dû recourir aux tribunaux à plusieurs reprises. Si la reconnaissance des langues autochtones et la volonté de les promouvoir sont largement soutenues par les organismes des francophonies boréales, elles placent les francophones dans une situation particulière, la légitimité des droits linguistiques spécifique des francophones semblant parfois plus difficilement reconnue.



L'analyse montre enfin un défi partagé par les trois communautés relativement à la taille modeste des communautés francophones. On mentionne que cela peut fragiliser la légitimité des droits linguistiques des francophones du point de vue des autres groupes linguistiques. Cela pose également un défi pour les ressources humaines dans les organismes. Le développement de services publics et les services de santé en français est un défi qui se présente dans les trois territoires. La perte des élèves francophones qui doivent poursuivre leurs études soit en anglais ou à l'extérieur des territoires, s'ils veulent poursuivre en français est un défi particulièrement exprimé dans deux territoires (Yukon et T.N.-O.). Le manque de concertation, la mobilisation parfois difficile des francophones, la faible vitalité des francophones, l'apprentissage difficile de la gouvernance communautaire, l'usure du milieu associatif et des bénévoles sont d'autres défis qui sont exprimés dans les trois territoires. Enfin, le financement des organismes est un enjeu qui s'exprime différemment selon les territoires et les secteurs. Si on parle de manque de financements dans les T.N.-O., on se préoccupe de la dépendance financière au Nunavut.

Curieusement, les documents mentionnent peu le défi que représente le fait que la grande majorité des francophones ne sont pas nés sur les territoires et qu'une proportion d'entre eux retournent dans les régions du Sud après un séjour plus ou moins long dans les territoires. Sur le plan identitaire et du sentiment d'appartenance, cette particularité nous paraît un des traits essentiels qui particularisent les

francophonies boréales par rapport aux autres francophonies canadiennes.

Une actualité communautaire bouillonnante, entre contestation et collaboration

Le tissu associatif, reflet de cette vitalité communautaire, se développe continuellement, ce qui pousse parfois les associations francophones à revendiquer plus officiellement leurs droits linguistiques auprès des instances concernées. Les trois territoires sont ainsi aux prises avec une actualité assez riche dans le domaine linguistique, dans le cadre des dossiers qui ont été évoqués en particulier dans le chapitre précédent, et dans la première partie de ce rapport.

Le Yukon a en particulier vu la question linguistique revenir sur le devant de la scène avec l'intervention d'un député qui, en novembre 2009, a déposé une motion à l'Assemblée législative visant à réclamer la création d'une commission de réflexion sur l'avenir des langues autochtones au sein du territoire. Par ailleurs, la communauté franco-yukonnaise se trouve engagée dans une action judiciaire visant à accélérer l'application effective de la loi sur les langues, et que le gouvernement territorial respecte ses engagements en la matière, notamment dans le domaine de l'éducation.

Aux Territoires du Nord-Ouest, un litige oppose encore la Commission scolaire francophone et le gouvernement territorial au sujet de l'admission à l'école francophone des non ayants-droit, et, lié à cette question, celle du manque de financement de l'école francophone. Cependant, le refus de la Cour suprême du



Canada d'entendre la cause portée par la Fédération Franco-Ténoise suite à une interprétation jugée limitative des obligations des institutions fédérales et territoriales en matière linguistique par la cour d'appel des T.N.-O., et ce après 10 années de luttes, ouvre une nouvelle ère dans les relations des organismes francophones avec les divers paliers gouvernementaux. La création d'un comité de mise en œuvre du jugement Moreau, qui a commencé ses travaux, va dans le sens de la recherche d'un terrain d'entente en matière linguistique et de négociations sur les modalités d'application des obligations gouvernementales en matière de droits linguistiques. Les diverses pistes de solution qui seront proposées par ce comité risquent d'occuper l'actualité linguistique du territoire ces prochaines années, de même que la proposition émise en mai 2009 par un comité d'études de favoriser l'épanouissement et la promotion des langues autochtones sur le territoire. Les leaders communautaires francophones ont également beaucoup d'attentes envers la commissaire aux langues officielles dans les T.N.-O. Ils espèrent que son mandat pourra contribuer de manière positive à la transformation, progressive, du statut des langues en situation minoritaire, dont le français, dans les T.N.-O.

Nunavut

La récente Loi sur les langues officielles fait du Nunavut un territoire officiellement trilingue (français, anglais, et les deux composantes de la langue inuit, à savoir l'inuktitut et inuinnaqtun). Mais le Nunavut semble quant à lui, en matière de législation sur les langues officielles, adopter un développement « à la québécoise », à la différence des deux autres territoires. La Loi de protection de la langue inuit prévoit en effet la mise en place de protections et de promotion particulières de l'inuktitut, et donne lieu au sein de la société nunavoise à de vastes débats sur le statut des langues et leur vitalité. Plusieurs rencontres ont eu lieu dans ce cadre, organisés tant par la communauté francophone que par le gouvernement territorial⁷⁴. Toute la question, pour les francophones, est de savoir quelle est la place occupée par la vitalité du français dans un tel projet de promotion linguistique d'une langue qui, à défaut d'être en situation minoritaire, dispose, à l'instar du français, d'un statut de langue minoritaire *de facto*.

Sans être des « cahiers de doléances », cette synthèse des observations, de la part des acteurs locaux et des membres des communautés à l'étude, nous permettent

⁷⁴ *Sommet de la langue du Nunavut/ Uqausivut Atausiujjutuvut/ Nunavut Language Summit*, ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse, Gouvernement du Nunavut, Iqaluit, Nunavut, 8-12 février 2010.

1^{er} forum sur la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles du Nunavut, Association des francophones du Nunavut et ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse, Gouvernement du Nunavut, Iqaluit, 27-28 mars 2009.



de mieux comprendre le quotidien des francophones, et en particulier leur quotidien linguistique, et les défis, parfois très symboliques, parfois très pratiques, auxquels ils se trouvent en permanence confrontés.

Les francophones des territoires, comme partout au Canada ailleurs qu'au Québec, se perçoivent et se représentent comme des minoritaires, et cette représentation de leur langue génère chez eux l'adoption de répertoires d'action et de cadres de référence de minoritaires. Cette représentation de la communauté et de la langue a des conséquences sur leurs pratiques linguistiques. La question, par exemple, de la « politesse » linguistique implique un comportement conforme à cette valeur communément acceptée, selon laquelle il convient de s'abstenir de parler le français en présence d'un individu qui ne le parle pas, et ce y compris, parfois, au sein de la vie communautaire et des rencontres communautaires elles-mêmes. Il ne s'agit pas là d'une particularité des francophonies boréales, mais ce rapport à la langue minoritaire constitue, dans les trois territoires, un facteur intervenant dans la vitalité du français.

Dans ce contexte, les organismes francophones des territoires ont fort à faire. Ils ont plus qu'un travail de représentation de la francophonie et de pourvoyeur de services en français à assurer. Ils ont aussi un rôle de sensibilisation aux enjeux de la

francophonie dans le Grand Nord et un rôle fondamental d'éducation aux droits linguistiques. Ces rôles leur permettent de faire le lien entre les besoins des membres des communautés francophones et les possibilités de développement que leur offrent les différentes instances gouvernementales du Nord, qu'il s'agisse des gouvernements territoriaux, du gouvernement fédéral ou des municipalités. L'efficacité de la gouvernance communautaire des différents organismes francophones des territoires permet alors une plus grande autonomie culturelle des communautés francophones des territoires. Elle contribue, de par le fait même, à une plus grande vitalité du fait français dans le nord. La gouvernance communautaire de ces organismes s'est complexifiée au fil du temps et en fonction de l'évolution des besoins des francophones. Le développement d'une concertation de plus en plus étroite entre les trois territoires, et entre les trois organismes communautaire des territoires, qui ont mis en place le comité intitulé « 867 » le montre. Ce comité vise à développer une concertation entre les trois organismes et à renforcer leur collaboration sur des dossiers similaires afin d'obtenir du financement pour leurs activités. Les possibilités de collaborations sont, dans ce cadre, nombreuses. Ainsi, au regard de ce bilan, plusieurs pistes d'action peuvent être envisagées pour continuer à l'améliorer comme nous le proposons dans le chapitre suivant.



Chapitre 9 – Conclusion

Dans le cadre de ce dernier chapitre, nous souhaitons revenir sur les principales lignes de force de ce rapport et dresser le bilan de nos recherches qui se sont échelonnées sur deux années (2008-2010). Nous souhaitons également, sur la base des constats qui ont été présentés, émettre une série de propositions susceptibles de répondre aux situations rencontrées sur place et aux problématiques linguistiques et communautaires qu'elles portent. Avant toute chose, voici une brève synthèse du rapport, suivie des limites et de la portée de cette recherche.

9.1 Synthèse

Tout au long de ce rapport, nous avons exposé de multiples facettes des communautés francophones du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut. La mise en lumière du contexte historique des territoires nous a permis de mieux comprendre l'environnement particulier de ces régions nordiques et d'apprécier l'apport des différents groupes linguistiques autochtones et non-autochtones au développement culturel, social et politique des territoires. Dès le début, nous avons donc pu mesurer la contribution de pionniers et de pionnières francophones à l'émergence des principales villes du Grand Nord. Au fil des 20^e et 21^e siècles, la francophonie, au départ fragmentée, s'est progressivement organisée autour des activités typiques de commerce de l'époque et autour de paroisses consolidées par la présence des missionnaires oblats et des religieuses. Ce développement, qui n'est

pas sans rappeler celui des provinces canadiennes du Sud, est aussi à replacer dans un contexte plus général de l'industrialisation de la société. Ce contexte, plus contemporain au nôtre, a mené à d'autres vagues migratoires vers ces territoires riches de ressources naturelles et minières.

Avec l'exploitation de ces ressources, les territoires sont devenus un enjeu économique de taille. Leur administration a tout de suite généré d'autres enjeux, cette fois-ci plus politiques et sociaux liés au bien-être des populations se développant localement. Un ensemble de services en éducation, en santé, en administration de toute sorte a grossi l'appareil gouvernemental des territoires. D'ailleurs, le chapitre faisant état des données sociodémographiques montrent comment aujourd'hui encore, ces services mobilisent une main-d'œuvre qualifiée venant de tous les coins du Canada ou formée sur place. Les francophones, bien que présents également dans l'entreprise privée et dans des secteurs d'activités spécifiques au nord, sont nombreux à occuper des postes dans les administrations publiques des territoires. L'emploi, bien rémunéré dans le nord, est constitutif de l'attraction de ces francophones de passage à différents stades de leur carrière.

Outre les francophones de passage, il y a ceux qui restent dans les territoires, même si la très grande majorité n'y est pas née. Ils sont souvent au cœur du développement associatif francophone que



nous avons exposé pour chacun des territoires. L'expérience de « ceux qui restent » permet à l'ensemble de la communauté francophone de développer différents services en français et de les pérenniser. Ces services permettent de maintenir une vitalité de la francophonie dans le nord malgré le mouvement migratoire constant qui la caractérise. Bien informés, ces leaders francophones sont en quelque sorte des « vigiles » de la francophonie et connaissent les réseaux institutionnels qui peuvent venir appuyer le développement de leur propre réseau associatif et communautaire. C'est d'ailleurs en discutant de ce développement que nous avons analysé les rapports du milieu communautaire et de son groupe d'aspiration politique avec l'ensemble de la communauté francophone territoriale ainsi que celle regroupant les acteurs sociaux (et institutionnels) des territoires. Nous avons aussi relevé à côté de ces « militants » de la francophonie, qui se qualifient eux-mêmes de « toujours les mêmes » d'autres types de comportements des francophones, soient les « usagers » et les « silencieux ». Ces comportements ont été mis en relief à travers les chapitres consacrés aux pratiques linguistiques et communautaires ainsi qu'aux diverses représentations des francophones face à leur environnement social, culturel et institutionnel.

Les dynamiques territoriales, dont la communauté francophone est partie prenante, sont aussi à lier au déploiement de l'appareil administratif des territoires, qui lui-même est à mettre en parallèle avec la dévolution du pouvoir accordé par le gouvernement canadien aux territoires. À l'origine de cette dévolution, il y a un ensemble de communautés autochtones

sortant d'un long processus d'acculturation et prêtes à s'émanciper de toute forme de tutelle culturelle et politique. La reconnaissance de plusieurs langues officielles autochtones en plus du français et de l'anglais au sein des territoires est une conséquence directe de diverses ententes négociées entre le gouvernement fédéral et les différents groupes autochtones. Cette dévolution est somme toute à relativiser. En effet, il ne faut pas oublier que les territoires restent des institutions émanant du Parlement canadien et qu'ils ont alors un statut juridique spécifique qu'encadre notamment la Loi sur les langues officielles du Canada. Cela n'empêche pas une autonomisation toujours plus importante des territoires dans des secteurs qui sont de sa juridiction comme l'éducation. Cela peut aussi être une source d'ambiguïtés et donc de tensions dans le financement de la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles du Canada au sein des territoires qui doivent aussi offrir des services dans une à neuf langues officielles autochtones. Les francophones en situation minoritaire au Canada ont, comme on le sait, des droits spécifiques conférés notamment par l'article 23 de la Charte. C'est d'ailleurs dans ce cadre, entre la responsabilité du gouvernement fédéral et celle des territoires, que sont logés certains litiges et procès en cours des principaux organismes francophones (associations, commission scolaire) envers les territoires du Yukon et des T.N.-O. pour obtenir la mise en place de certains services en français. Il n'y a pas de procès de ce type au Nunavut, car ce récent territoire est occupé à la mise en œuvre de sa Loi sur les langues officielles et a une démarche assez inclusive envers les francophones.



Ces recours en justice sont des actions ultimes menées par les associations francophones pour obtenir des services en français. En effet, d'une part, cela mobilise des ressources humaines et financières considérables et, d'autre part, cela tend à diviser la communauté francophone sur la façon d'affirmer ses droits linguistiques, partagée qu'elle est entre deux types d'attitudes face aux gouvernes locales : la contestation politique et juridique, ou la collaboration et la négociation. Ces actions sont souvent inscrites dans des requêtes de longue date. Il n'est pas facile d'en transmettre les tenants et les aboutissants dans des communautés caractérisées par un mouvement migratoire important et constant. Ce flux migratoire permanent des membres de la communauté n'est pas unique aux francophones, mais s'élargit à l'ensemble des individus qui viennent travailler temporairement dans les institutions fédérales et territoriales du Nord, et touche donc également les anglophones non autochtones. Il faut donc replacer le développement du réseau associatif francophone, et de ses recours en justice, dans cette instabilité organisationnelle provoquée par les arrivées et les départs de ceux qui traitent les dossiers de la francophonie. Ce va-et-vient a des conséquences sur le dynamisme des organismes, tant au niveau de la formation de la main-d'œuvre qu'au niveau de l'initiation des bénévoles sur les réalités particulières des territoires.

Le roulement de personnel au sein du milieu associatif, comme au sein de l'appareil gouvernemental, ainsi que la petite taille de la population francophone, représentent ainsi de sérieux défis pour maintenir des services en français. Malgré

tout, les trois communautés francophones ont réussi à développer leur capacité organisationnelle au fil des décennies. La création des associations francophones, la fondation des écoles et des garderies de langue française, la mise en place de plusieurs organismes à vocation économique, culturelle et en santé, ainsi que le développement des médias communautaires témoignent de l'institutionnalisation progressive des communautés francophones dans le nord. Cette institutionnalisation renvoie aussi à la professionnalisation d'un certain nombre d'acteurs francophones concernant les pratiques communautaires, mais aussi à propos des droits linguistiques au Canada et dans les territoires. Pour développer leur expertise, ces acteurs ont pu compter sur l'appui de réseaux ou de programmes pancanadiens destinés aux francophones en situation minoritaire ainsi que d'organismes nationaux qui veillent aux intérêts des minorités de langue officielle. C'est l'ensemble de cette dynamique sociale, politique et culturelle qui participe ainsi au renforcement de la vitalité de la francophonie boréale.

9.2 Portée et limites de cette recherche

Peu d'études ont été menées sur les communautés francophones des territoires et encore moins dans une perspective comparative depuis la création du Nunavut. L'intérêt de cette étude réside en outre dans l'actualité des données qu'elle présente et analyse. Le type de données, à la fois quantitatives et qualitatives, est un autre atout de ce rapport. En effet, grâce à différentes techniques d'enquête, nous



avons pu dresser un portrait contemporain des communautés franco-yukonnaise, franco-ténoise et franco-nunavoise. En restituant cette « parole » des francophones des territoires que nous avons rencontrés, nous avons voulu placer les acteurs communautaires au cœur de l'analyse, en permettant un accès aux expériences particulières des francophones des territoires à travers le compte-rendu et l'analyse des quelques milliers de pages d'entretiens retranscrits. Ce portrait s'appuie également sur des données statistiques issues du recensement de 2006, sur des entrevues informatives avec des leaders participant au développement de la francophonie des territoires, sur l'observation participante et sur l'analyse de documents relatifs à la vie en français dans le Grand Nord. Ces documents ont été acquis principalement auprès des associations et des organismes francophones, mais également à travers une revue des sites internet consacrés à ces questions.

En multipliant ainsi l'accès aux différentes sources d'informations sur les francophones des territoires, cela nous a permis de palier à la qualité inégale et au manque de précision des données collectées à partir de ces différentes sources. Par exemple, il aurait été bien difficile d'établir un portrait de ces communautés en s'appuyant sur une représentation strictement statistique des CLOSM. En effet, pour les communautés des territoires, qui sont de petite taille, les statistiques les concernant peuvent être moins fiables. On peut rappeler que les données du recensement (celles provenant du questionnaire long) sont calculées à partir d'un échantillon de 20 % de la

population. De plus, certaines données ne sont accessibles qu'en cumulant des chiffres pour les trois territoires, ce qui nous empêche alors de mener des comparaisons ou d'observer les contrastes, ou les similitudes entre les trois communautés. C'est le cas, par exemple, pour les données concernant le bénévolat. Pourtant, pour l'avoir constaté sur place, cette activité de bénévolat constitue une partie importante de la vie communautaire des francophones, mais il nous est impossible de la quantifier. L'autre façon d'en rendre compte a alors été de procéder à des entretiens et de faire de l'observation participante. Cette façon de faire nous a aussi permis d'avoir une connaissance plus « intime » des enjeux auxquels font face les francophones dans le nord et de la manière dont ils se représentent la francophonie ou plus largement leur rôle au sein des territoires. Ces méthodes de recherche plus qualitatives s'avèrent également une bonne façon de collecter des données sur des régions éloignées et ayant une faible densité de population.

Outre les aspects méthodologiques présentés dans ce rapport et qui ont leur pertinence propre pour produire des recherches du même type, les résultats exposés ici ont leur importance si l'on considère que les communautés francophones des territoires sont en général peu connues. La portée de ce rapport réside aussi dans la possibilité de faire connaître à l'ensemble de la population canadienne le dynamisme dont font preuve les communautés francophones du Grand Nord.



9.3 Constats et propositions

Nous avons repéré (et exposé dans le chapitre 2) trois éléments dont les interactions conditionnent la vitalité de la communauté en situation minoritaire : tout d'abord, le contexte culturel, social et politique, à travers **la société territoriale** dans son ensemble ; ensuite, **la communauté francophone** elle-même, à la fois insérée dans la société territoriale, mais également distincte d'elle ; enfin, au sein de cette communauté francophone, **le groupe d'aspiration linguistique**, c'est-à-dire l'ensemble des organismes qui exercent des actions et génèrent des réflexions autour de la question linguistique, et qui se posent sinon en représentants, tout au moins en porte-parole de la communauté francophone. Nous cherchons ici à faire la synthèse de l'ensemble des éléments repérés et analysés dans ce rapport et qui jouent un rôle plus ou moins direct dans la vitalité linguistique de la communauté francophone.

Dans un premier temps, nous chercherons à présenter les différents facteurs qui contribuent à la vitalité du français, de même qu'aux problématiques particulières que rencontrent les trois communautés francophones. Face à ces problématiques, nous proposerons, dans un deuxième temps, quelques pistes de solution susceptibles d'améliorer la vitalité du français dans les trois territoires. Nous terminerons sur l'énoncé des trois principales orientations qui devraient, à notre sens, diriger les actions publiques et communautaires en matière linguistique.

9.3.1 Les facteurs qui contribuent à la vitalité du français ou l'entravent

Selon nous, quatre facteurs principaux interviennent sur la vitalité du français. Ces facteurs sont liés 1) à la situation de minorité linguistique spécifique dans le nord, 2) au mouvement migratoire, 3) à la petite taille de la communauté d'accueil et 4) à l'image de la langue présente au sein du contexte territorial.

9.3.1.1 Des communautés en situation minoritaire pas comme les autres

Les francophones ne représentent qu'une faible proportion des habitants des territoires. Leur situation de minorité linguistique représente, à l'instar des francophonies du Sud, une épreuve quant à la vitalité du français. Cependant, les francophonies des territoires ne sont pas des francophonies en situation minoritaire comme les autres, car un grand nombre de francophones, sinon la majorité, proviennent de régions ou de pays où le français est une langue en situation majoritaire. En somme, nous nous trouvons, dans les territoires, face à une version « miniature » de la francophonie canadienne dans le sens où des francophones venus de partout au pays et d'ailleurs, sont en interaction, à la différence de la plupart des francophonies « du Sud » caractérisées quant à elle par une forte proportion de francophones nés dans la province. On l'a vu, cette origine multiple exerce une influence à la fois sur la représentation de la langue et de la communauté francophone, mais également



sur les pratiques linguistiques et le rapport au phénomène minoritaire. En effet, les francophones venant du Québec ou de l'Europe adoptent à l'égard du français des comportements et des représentations spécifiques. D'un côté, ils semblent moins ressentir une forme d'insécurité linguistique à l'égard de la langue du majoritaire, et utilisent donc plus volontiers le français quand ils le peuvent. D'un autre côté, cette absence d'insécurité semble également générer chez eux une forme d'insouciance linguistique qui les conduit à adopter plus facilement des comportements qui mettent en danger, par exemple, leur aptitude à transmettre leur langue à leurs enfants. Quelques parents québécois ou européens que nous avons rencontrés n'hésitent ainsi pas à scolariser leur enfant dans les écoles anglaises.

9.3.1.2 Des sociétés de migrants

Ces communautés sont marquées par le caractère migrant de leurs membres. Il convient donc de prendre en compte le fait que les nouveaux venus dans les territoires envisagent, la plupart du temps, de repartir un jour. Ce phénomène est récurrent même si de plus en plus de francophones semblent vouloir s'établir durablement sur le territoire, et ce tant au Yukon qu'au Nunavut ou aux T.N.-O., où on remarque un rallongement des durées de séjour dans les trois territoires. Dans de telles circonstances, le processus d'enracinement, qu'on pourrait constater chez des personnes récemment arrivées et accueillies par une communauté installée durablement, se fait difficilement. En effet, quand on examine les formes de représentation à l'œuvre dans ces communautés, le « sentiment

d'appartenance communautaire » est plutôt ténu. Cela se remarque en particulier au niveau des représentations véhiculées par rapport aux discours identitaires. Par exemple, l'image d'identités franco-territoriales semble soulever certaines sympathies, très présentes dans les entretiens, sans pour autant que nos répondants, sauf exceptions, en arrivent à revendiquer une forme d'appartenance « franco-nunavoise », « franco-ténoise » ou « franco-yukonnaise » bien campée.

Les francophones paraissent plus sensibles à leur parcours individuel de migrant. Ils ne peuvent pas, pour la plupart, concevoir une insertion durable au sein de la société territoriale. Il y a cependant quelques exceptions, particulièrement chez la jeune génération, où nombre de répondants semblent plus enclins à venir s'installer, et n'hésitent pas à faire l'hypothèse d'une installation définitive. Cette identité migrante se reflète dans leur rapport à leur lieu d'origine, très fréquemment mentionné dans les entretiens, qu'il s'agisse d'une évocation nostalgique ou plutôt critique. Elle s'exprime aussi dans une appartenance à des communautés plus « globales », qu'elles soient canadienne, canadienne-française, francophone, territoriale ou « mondiale ». Les communautés francophones des trois territoires ressemblent ainsi à une communauté de voyageurs dont plusieurs n'ont pas encore trouvé leur port d'attache. C'est un peu comme si la communauté francophone s'inscrivait dans la réalité territoriale, mais que ses membres n'étaient que de passage.

Cette identité de migrants, venus d'ailleurs et se destinant à un autre ailleurs,

a des conséquences sur les pratiques linguistiques : les personnes très attachées à la situation du français ont parfois du mal à s'investir dans la promotion d'une langue au sein d'un lieu où ils se sentent accueillis mais qu'ils envisagent de quitter un jour. De plus, pour reprendre l'exemple des Québécois francophones et des Français qui scolarisent leur enfant dans les écoles anglophones, il est bien difficile d'être sensibilisé aux inconvénients d'une scolarité en anglais quant à la transmission du français à ses enfants lorsqu'on sait que dans quelques années on rentrera à Québec ou à Poitiers.

Cette qualité de migrant a également une incidence sur la cohésion de la communauté. Nous avons repéré, dans le cadre de ce rapport, plusieurs types de comportements communautaires : les « TLM », les « usagers » et les « silencieux ». Or, ces portraits typiques ne sont que les trois représentations conceptuelles d'un vaste continuum de pratiques et de représentation communautaire et linguistique. Ces représentations vont en fait de l'ancien leader, très investi et mobilisé, au jeune francophone fraîchement arrivé et qui n'a aucunement l'intention de s'insérer dans les activités de « sa » communauté linguistique, si tant est qu'il a conscience d'une appartenance communautaire quelconque. Cette extrême diversité quant au rapport à la langue, on peut la retrouver dans toute communauté en situation minoritaire. Mais il semble qu'elle soit encore plus prononcée au sein des francophonies territoriales, précisément à cause du caractère de migrant des francophones. Nous sommes face à une situation un peu paradoxale, dans la mesure où l'image véhiculée par les

communautés francophones est celle d'un « petit monde » « tricoté serré » en apparence, mais où le degré de cohésion communautaire semble encore plus faible qu'ailleurs, comme en témoignent de multiples commentaires de jeunes, en particulier au Nunavut, désabusés de perdre un gros tiers de leurs amis chaque été et envisageant difficilement qu'une telle communauté, marquée par les flux de ses membres, puisse générer un fort sentiment d'appartenance.

Ces considérations qui tiennent aux parcours individuels rendent ces communautés à la fois dynamiques et fragiles. Le flux constant de nouveaux francophones représente une dynamique particulièrement avantageuse pour la vitalité linguistique de ces petites communautés. Les nouveaux venus s'installant dans les territoires sont attirés par divers aspects de la vie du Nord. Ils ont souvent un a priori positif et envisagent cette expérience, souvent nouvelle, comme un défi dans lequel ils n'hésitent pas à investir. La vie militante dans les trois communautés est à l'image de ce dynamisme et de ce renouvellement qui caractérise les nouveaux venus. Cet aspect se trouve renforcé par les possibilités professionnelles inédites qu'offrent ces petites communautés à de jeunes professionnels qui en sont parfois à leur première expérience et qui n'hésitent pas à innover. La vie militante s'en ressent, et ce dynamisme est facilement perceptible au regard des activités communautaires souvent foisonnantes constatables sur le terrain ou à travers les récits que nous avons pu recueillir dans le cadre des groupes de discussion ou des entretiens.



Cependant, ce flux constant de « sang neuf », comme certains l’ont présenté, a un revers : s’il garantit une forme d’enthousiasme constant, il nécessite une organisation et des ressources adaptées, dans la mesure où les organismes communautaires comme les administrations territoriales sont constamment confrontés à la recherche de ressources humaines, et dans la mesure où la mobilisation de la communauté semble être, pour les leaders communautaires, un éternel recommencement puisque de manière continue, les ressources, qu’elles soit salariées ou bénévoles finissent par partir, pour laisser place à des nouveaux venus qu’il convient, une fois de plus, d’aller chercher et de convaincre de participer à la vie de la communauté francophone. Plusieurs responsables nous ont fait part, durant les entretiens, des défis que cette situation représentait, de leur passion à les relever, mais aussi de leur lassitude, parfois. À ceci s’ajoute également le revers de la médaille de ce « sang neuf » et de cet enthousiasme des nouveaux venus par rapport à la société qu’ils découvrent : leur motivation est grande, leurs projets ambitieux, mais il est parfois bien difficile de confronter ces espoirs aux réalités du terrain, et bon nombre de bonnes volontés finissent par faire long feu. Là aussi, il s’agit d’un défi qui se pose aux communautés : comment assurer la poursuite de projets à long terme, lorsque les porteurs de ces projets partent à court ou moyen termes ? Comment, dès lors, assurer la pérennité d’un certain nombre d’actions, ou garantir la continuité des « institutions communautaires » ?

9.3.1.3 De petites communautés d’accueil

Le caractère restreint des communautés fait en sorte que tout le monde finit par se connaître. Ce qui a autant d’avantages que d’inconvénients quant à la vitalité de la communauté. En effet, l’accueil peut être très chaleureux, convivial, « familial » sous certains aspects car toute personne nouvellement arrivée est vite repérée, si elle n’est pas déjà accueillie par son entourage professionnel. Plusieurs personnes interrogées ont mentionné que les activités communautaires leur avaient permis de rencontrer d’autres francophones avec qui elles avaient pu se lier d’amitié. Cela est surtout caractéristique des plus jeunes générations. Les personnes de 50 ans et plus ont davantage de difficulté à développer des liens avec des personnes de leur âge, tout simplement parce qu’elles sont moins nombreuses et que les activités des associations les attirent moins que les plus jeunes. Ainsi, si elles ont moins de lieux de rencontre adaptés à leurs intérêts, elles vont rester isolées. Les familles semblent également éprouver le même problème quant à leur insertion dans des activités communautaires avant tout tournées vers les jeunes célibataires. Bien sûr, les écoles constituent des pôles d’activités, et les enfants comme le milieu professionnel jouent le rôle de « courroie de transmission » entre ces nouveaux venus et leur société d’accueil. Mais dans ce domaine, les organismes communautaires des trois francophonies boréales ont également un rôle à jouer, peut-être plus important qu’il ne l’est actuellement.



Généralement, la taille de la communauté est mise en parallèle avec la solidarité qu'elle dégage. Par exemple, en quelques courriels, une famille arrivant dans le territoire sans trop d'équipements, peut se faire prêter ou donner des biens usagés pour favoriser son installation (meubles, vêtement pour enfants, etc.). Par contre, dans un contexte où les communautés sont très petites, il est difficile de retrouver l'anonymat des grandes villes et d'avoir une vie très privée. Plusieurs personnes ont décrit leur malaise de rencontrer systématiquement les mêmes personnes dans plusieurs lieux de la francophonie (école, association, travail, etc.), surtout si ces personnes n'ont pas trop d'affinités entre elles, ou, pire, si elles sont en conflit. Les conflits entre individus, dans un tel contexte, deviennent vite pesants, ou même insupportables, et se soldent par des départs qui prennent parfois l'allure d'exil ou pire, de bannissement.

9.3.1.4 Une image de la langue : locale mais d'ailleurs

Un troisième facteur semble particulièrement intervenir sur la vitalité linguistique de ces trois communautés : c'est l'image de la langue et, partant, la légitimité de sa pratique. Le français, dans les territoires, comme on l'a vu, n'est pas dépeint comme une langue internationale et présente sur les cinq continents, riche d'une prestigieuse histoire et permettant l'accès à un patrimoine culturel étendu. Elle est au contraire présentée comme une langue dont on affirme une forme de fierté et d'affection, bien sûr, mais qui est d'abord une langue de la sphère privée, du domaine de l'intime. Elle est représentée et perçue,

dans les entretiens comme une langue locale *d'abord*. Les perceptions qui semblent dominer de la langue française, c'est celle d'une langue qui ne serait pas seulement une langue minoritaire dans les territoires et ailleurs, mais également une langue mineure. Les entretiens véhiculent en effet la perception d'une langue qui a une image communautaire, à l'égard de laquelle on éprouve un attachement quasi-affectif, mais qui ne représente pas nécessairement un outil efficace de communication indispensable, apportant à celui qui la maîtrise une valeur ajoutée décisive dans ses rapports aux autres. En d'autres termes, si le français est la langue des amis et de la famille (ce qui n'est pas toujours le cas), elle n'est en tout cas pas celle de la citoyenneté ni celle du travail.

Cette représentation du français d'abord comme une langue locale, mineure, est renforcée par un second aspect de ce localisme : le français est également présenté comme une langue venue d'ailleurs, marquée par une sorte d'altérité, et dont on peine à considérer la place qu'elle occupe dans les territoires comme complètement légitime. Quelle est, en effet, la place de cette langue « venue d'ailleurs » face à des langues autochtones elles aussi très menacées, qui connaissent une vitalité problématique, et une reconnaissance insuffisante ? La reconnaissance du français dans les territoires, face à ces autres langues menacées, et face à l'omniprésence de l'anglais, n'est-elle pas artificielle ? Là aussi, ce sont des questionnements que l'on peut retrouver, autrement formulés, bien sûr, dans bon nombre de nos entretiens, ou dans le cadre des groupes de discussion. Ces doutes évoqués ne remettent pas en question la volonté d'assurer au français



toute sa place au sein des territoires, mais ils entravent la capacité des organismes à convaincre une partie de la communauté de la légitimité d'assurer au français toute cette place. Il y a là un travail de réflexion à entreprendre quant aux liens entre l'affirmation du français comme langue « d'ici » et l'affirmation de la diversité linguistique « ici » dans laquelle le français doit s'inscrire.

Sur cet aspect également, les pratiques et les représentations linguistiques évoquées lors de nos entretiens sont très diverses, et il existe de très grandes différences entre un leader parmi les « TLM » et un francophone « silencieux », mais il semble que ce caractère à la fois de langue locale et venue d'ailleurs domine les représentations de la langue française dans les territoires, et partant, exerce une influence sur les pratiques linguistiques. La « politesse » linguistique, souvent évoquée, en matière d'usage du français en public va dans ce sens d'une remise en cause de la légitimité du français dans les territoires, et donc d'une nécessaire adaptation des pratiques linguistiques au statut de la langue constaté dans la vie de tous les jours.

Il semble que ce soit moins au niveau des pratiques que le problème se situe, qu'au niveau des représentations, linguistiques et identitaires : le français a une mauvaise image, qui génère, de la part des francophones, des pratiques linguistiques qui correspondent à cette mauvaise image.

9.3.2 Améliorer la vitalité de la communauté francophone dans les trois territoires : pistes de solution

Il ne s'agit pas ici d'exposer de manière systématique un plan visant à assurer une forme de pérennité aux trois communautés francophone, d'une part parce qu'il ne s'agit pas d'un objectif de cette recherche, qui visait surtout à apporter un éclairage sur les principaux facteurs intervenant dans la vitalité des francophonies boréales, et d'autre part parce que l'exercice serait vain : il n'existe pas en effet une ou des variables influençant de manière déterminante la vitalité, mais un contexte, des pratiques et des représentations qui conditionnent cette vitalité et qu'il convient de mieux comprendre pour mieux y répondre. Cependant, au travers de nos analyses et des terrains que nous avons effectués, de même qu'à travers les témoignages recueillis, une série de propositions plus ou moins innovantes qui pourraient favoriser la vitalité linguistique des communautés francophones des territoires nous ont été évoquées par nos interlocuteurs, ou nous ont paru particulièrement pertinentes. C'est ce que nous présentons ici.

Ces propositions sont parfois faciles à mettre en place. Certaines sont déjà envisagées à plus ou moins court terme au sein de tel ou tel territoire, mais d'autres nécessitent une volonté gouvernementale plus forte afin d'appuyer le développement de la francophonie boréale. D'autres enfin impliqueraient peut-être même un véritable changement quant à la culture institutionnelle ou aux pratiques habituelles



et peuvent paraître sinon utopiques, du moins non réalisables dans l'immédiat. Mais il nous paraît important de mentionner qu'en dépit du nécessaire ancrage des solutions proposées dans la réalité qui caractérisent les sociétés en question, d'autres voies demeurent possibles. Elles sont d'ailleurs explorées dans d'autres contextes, en Europe ou ailleurs, contextes eux aussi confrontés à la question de l'agencement des « diverses diversités » qui composent leurs sociétés.

Pour présenter ces pistes de solution, nous avons repris les deux catégories d'intervenants dans la vitalité des communautés francophones dans les territoires : 1) le groupe d'aspiration francophone et ses organismes ; et 2) la société territoriale dans son ensemble, et plus particulièrement les gouvernements territoriaux et fédéraux. Ces propositions s'adressent donc alternativement aux responsables communautaires et aux gouvernements, qui disposent des leviers nécessaires pour améliorer le sort des trois communautés francophones concernées.

9.3.2.1 Le groupe d'aspiration francophone

9.3.2.1.1 Pour les porte-paroles communautaires

a) Un militantisme communautaire participatif : l'organisation de forums communautaires

Le niveau d'engagement des francophones est très variable et très inégal. La petite taille de la communauté renforce l'aspect pluri-militant de certains (les TLM), pris, avec leurs proches, dans une

spirale de l'engagement, avec diverses formes de plurimilitantisme, ou des prises multiples de responsabilités. D'autres au contraire, se trouvent complètement exclus, ou s'auto-excluent de la vie communautaire. Entre ces deux termes du continuum de l'engagement, se trouve la majeure partie des francophones, à la fois professionnels et usagers. Ils ne sont pas nécessairement informés, ni suffisamment conscientisés quant aux enjeux de la vitalité linguistique de leur communauté.

Il faudrait alors chercher des manières de renforcer les liens existants entre les divers organismes communautaires et les membres de la communauté, en créant un espace de rencontre propice aux discussions. L'idée n'est pas de se substituer aux assemblées générales qui existent dans chacune des associations francophones et dans les divers organismes francophones des territoires. Il ne s'agit pas non plus de multiplier des exercices de planification et de consultation pour l'ensemble de la communauté francophone. Par contre, il pourrait y avoir un ou des forums annuels abordant une thématique transversale aux divers organismes et auxquels les membres de la communauté seraient invités à participer. Ces forums communautaires sont une formule plus flexible pour débattre des enjeux de la communauté et discuter des stratégies mises en œuvre par les représentants communautaires. En effet, ces forums ne demandent pas une adhésion formelle à un organisme et seraient des événements ponctuels exigeant un minimum de moyens et d'organisation. Ils peuvent être une façon de rejoindre les personnes moins engagées dans la communauté et de les initier à la promotion de la vitalité linguistique des communautés



francophones des territoires. Cela améliorerait du même coup les mécanismes de représentation de la communauté.

Ce type de forum, régulier, ouvert au public, répondrait à une série de critiques formulées sur les difficultés d'entretien d'un débat réellement démocratique au sein des différentes instances communautaires. Il permettrait également à certains membres critiques du fonctionnement interne de certains organismes, et qui se tiennent à l'écart, de participer plus activement aux délibérations.

b) Mieux accueillir les nouveaux résidents : développer des capacités d'attraction et de rétention

Les francophonies boréales sont des communautés de migrants, et cette dimension est essentielle, comme nous l'avons vu, pour comprendre les processus d'identification comme les pratiques linguistiques à l'œuvre dans ces trois communautés. À ce titre, l'accueil est un instant crucial, à la fois pour « l'accueilli », le migrant, comme pour la communauté accueillante, qui a parfois investi du temps et des moyens financiers importants dans son recrutement. À cet égard, quelques témoignages font état d'individus échouant leur insertion, et ce dès les premiers jours de leur installation. Il conviendrait alors en amont, de mieux informer le candidat non seulement sur son travail, mais sur son futur environnement social et culturel, tout en s'informant également mieux sur le candidat afin de personnaliser son accueil. Il est également indispensable que le temps de l'accueil, en aval, soit bien organisé, car il peut être déterminant dans l'intention de l'individu de rester ou de repartir. Au

Nunavut, plusieurs personnes ont mentionné l'accueil personnalisé dont ils ont pu bénéficier de manière systématique, notamment dans le secteur de l'enseignement : accueil à l'aéroport, souper, etc. Il s'agit là d'une démarche importante pour des personnes dont il s'agit parfois de la première expérience professionnelle, et parfois, également, la première expérience professionnelle en dehors de leur communauté d'origine. Cela ne veut pas dire que les démarches existantes pour accueillir ces personnes nouvellement arrivées ne sont pas efficaces, mais elles sont inégales et non systématiques, surtout si l'on sort du milieu des organismes communautaires qui pratiquent ce type d'accueil de manière efficace. Il y aurait donc un lien à renforcer entre les associations francophones, qui possèdent déjà pour certaines d'entre elles des trousseaux d'accueil, et les entreprises et/ou les administrations qui emploient des francophones et qui ne prévoient pas nécessairement leur accueil. Celles-ci ne pensent pas systématiquement aux considérations linguistiques de leurs employés francophones et ne sont pas toutes informées des services offerts par le réseau associatif francophone de chaque territoire.

c) Mieux représenter les communautés éloignées des grands centres urbains des territoires

La francophonie boréale ne se limite pas à Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit. Elle concerne également les communautés très éloignées des grands centres, comme Dawson, Inuvik, Hay River, ou Igloolik. Chaque communauté francophone a adopté diverses stratégies d'intégration des



communautés éloignées en fonction de moyens financiers généralement limités au regard des défis de l'éloignement : stratégie de « déconcentration » au Yukon, où on cherche à développer certains centres éloignés, tel que Dawson ; stratégie de fédéralisation aux T.N.-O., mais non exempte de critiques ; stratégie en cours de définition par la nouvelle direction générale au Nunavut. Plusieurs mécanismes existent déjà pour s'assurer de répondre à l'attente et aux besoins de ces communautés éloignées et leur donner de la visibilité, à travers l'utilisation des médias notamment. Cependant, il y aurait lieu de les insérer plus systématiquement dans les mécanismes communautaires francophones et les prises de décision les concernant pour mieux encadrer la planification de leurs activités. Certaines associations en dehors des capitales territoriales ont un personnel restreint (parfois se limitant à une seule personne) et doivent parfois choisir entre l'animation d'activités culturelles et l'administration générale de l'association. Par ailleurs, l'utilisation plus fréquente des nouvelles technologies de communication d'audioconférence gratuites, sans résoudre toutes les difficultés de l'éloignement, pourraient faciliter un contact plus convivial entre les membres des associations et organismes francophones lors de leurs réunions. Cette intégration des communautés éloignées est importante, à la fois pour assurer les services dont elles ont besoin, mais également pour rendre compte de la présence d'une francophonie.

9.3.2.1.2 Les propositions pour les porte-paroles francophones à l'égard de la société territoriale et des gouvernements territoriaux et fédéral

Dans l'idée de renforcer son rôle de représentant des francophones à l'égard des gouvernes territoriale et fédérale, voici quelques propositions :

a) Entre collaboration et contestation : trouver un juste équilibre

La culture militante tend à se transformer. Les approches des mobilisations et de l'action collective peuvent à la fois avoir une approche plutôt conflictuelle et revendicative, et une approche plus collaborationniste. On retrouve cette double culture militante dans les francophonies « du Sud ». L'approche conflictuelle est souvent la moins souhaitée, à la fois par les responsables communautaires et par les représentants des gouvernes fédérales et territoriales. Elle est souvent utilisée en dernier recours par les porte-paroles des communautés francophones. Dans certains cas, ces deux modes d'action politique semblent pourtant inévitables pour garantir, sur le long terme, la vitalité de la francophonie dans au moins deux territoires, soit le Yukon et les T.N.-O. qui ont des procès en cours. On a vu, dans le cadre des pratiques linguistiques et communautaires, qu'il était bien difficile de garantir un niveau satisfaisant de pratique du français sans que cet usage de la langue repose sur une forme de militantisme linguistique offensif et une certaine affirmation identitaire, indispensable à la mobilisation des communautés et à



l'expression de leurs revendications. Or, dans les sociétés démocratiques contemporaines, en matière politique, on a de plus en plus tendance à rechercher à tout prix l'établissement de consensus sur un certain nombre de problématiques. S'il convient de rechercher à établir des lieux de discussion et de collaboration efficace entre les groupes d'aspiration et les instances territoriales et fédérales, il convient également de ne pas négliger l'apport de la contestation politique et de périodes d'entrée en conflit avec ces instances lorsque les désaccords sont manifestes.

Dans ce cadre, il conviendrait que les groupes d'aspiration francophones des trois territoires cherchent à évaluer leurs marges de manœuvre et à adopter un répertoire d'action adapté au contexte et aux possibilités et contraintes politiques auxquels ils se trouvent confrontés dans les territoires : il existera longtemps, et peut-être toujours un hiatus entre le « pays réel », c'est-à-dire la réalité sociolinguistique des francophones en situation minoritaire, confrontés à des taux de transferts linguistiques préoccupants partout au pays, et le « pays légal », celui du bilinguisme officiel et du principe d'égalité linguistique, qui demeure un but à atteindre, mais qui ne correspond pas à la réalité telle qu'elle est vécue par les francophones au pays. En la matière, les groupes d'aspiration doivent trouver le juste équilibre entre leur idéalisme, quant à la cause linguistique qu'ils définissent en fonction de leurs spécificités territoriales, et leur pragmatisme, tenant compte de leurs moyens et des rapports politiques qui caractérisent les sociétés territoriales. Le chemin parcouru par les trois communautés

en une quarantaine d'année est très impressionnant et est à mettre au crédit des réseaux de francophones qui, depuis longtemps, œuvrent pour la mise en place des divers services, et qui ont été mus par une forme d'idéalisme qu'on retrouve à la fois dans les témoignages des anciens militants, mais également chez les jeunes générations, qui soulignent le travail qui a été fait et qui font part de leur reconnaissance. Sans une telle détermination militante, les progrès accomplis auraient été impossibles, et il apparaît que cette mobilisation communautaire, en particulier des militants, demeure l'un des principaux atouts de ces communautés quant à la progression de leur reconnaissance et de la garantie de leurs droits.

b) Encourager les échanges de « savoir-faire » entre les organismes francophones et les organismes autochtones, notamment en matière de droits linguistiques et de vitalité linguistique

Les organismes francophones ont développé leur propre expertise pour renforcer la vitalité du français et les institutions qui la soutiennent comme l'école par exemple. Les pratiques communautaires constituent un savoir-faire indiscutable sur les procédures et les négociations à mener auprès des décideurs politiques des différents paliers gouvernementaux pour obtenir les moyens de maintenir cette vitalité. Ainsi, dans ce savoir-faire, il y a aussi bien la connaissance des enjeux traversant la communauté francophone que l'acquisition des rudiments des droits linguistiques concernant les minorités de langue



officielle. Il y a aussi l'ensemble des pratiques communautaires développées avec peu de moyens, puis la connaissance des ressources à aller chercher au sein de différents programmes gouvernementaux, ainsi qu'une vision sociale et politique à affirmer en tant que représentant d'un organisme communautaire ou en tant que porte-parole d'une communauté.

Ce savoir-faire, qui ne s'apprend que par une expérience accrue du terrain, et par les échanges qui existent entre les groupes d'aspiration francophones des territoires et les autres francophonies canadiennes, même s'il émane avant tout d'un groupe francophone, peut être utile aux autres groupes linguistiques des territoires qui sont en situation minoritaire et qui aimeraient renforcer la vitalité de leur langue et de leur culture. Il y a là un terrain d'entente et de collaboration possible entre les organismes francophones et les organismes autochtones. Il n'est cependant pas aisé de trouver les modalités pour assurer une telle transmission de savoir. À plusieurs reprises, nos interlocuteurs nous ont fait part de la difficulté (mais pas de l'impossibilité, ni du désintérêt, bien au contraire) du dialogue entre francophones et autochtones, et ce, en dépit de la présence de nombreux « passeurs » qui connaissent aussi bien la communauté francophone que les Premières Nations, pour être impliqués dans les deux communautés. Ces « passeurs » pourraient être sollicités en vue d'organiser une table de concertation entre les différents organismes, ou à tout le moins des rencontres régulières qui pourraient amorcer un dialogue en ce sens. Au Nunavut par exemple, les représentants de la communauté inuit comptent beaucoup

sur la communauté francophone pour qu'elle détermine avec elle, la meilleure façon d'assurer les services en français en vertu de la nouvelle Loi sur les langues officielles. C'est d'ailleurs l'Association des francophones du Nunavut qui a organisé le 1^{er} forum sur la mise en œuvre de la Loi sur les langues officielles du Nunavut en mars 2009. Au-delà des services en français, c'est aussi l'expertise des francophones sur les droits linguistiques qui est sollicitée pour la mise en œuvre de cette loi pour l'ensemble des langues officielles du territoire. La situation est, bien entendu, différente d'un territoire à un autre. Mais ce transfert de connaissances est une façon privilégiée de développer et d'entretenir une forme de « lien social » entre les différentes communautés qui composent les sociétés territoriales, et ce au-delà des « solitudes communautaires » précédemment constatées entre les communautés autochtones et les gens « du Sud ».

Les trois territoires sont les seules entités multilingues au Canada. Les organismes francophones peuvent saisir cette particularité, et en faire un outil de promotion de la diversité linguistique, et de leur place particulière dans cette diversité. Cet échange en termes de savoir-faire peut également permettre aux francophones de bénéficier, en retour, du savoir-faire et du « savoir-vivre » des autochtones dans les divers domaines qui touchent à la vie dans les territoires.



c) Poursuivre le rapprochement avec les communautés autochtones en encourageant la visibilité du français à travers la promotion de la diversité linguistique territoriale

Les organismes de la francophonie nordique ont montré, dans les trois territoires, à quel point ils pouvaient être à l'avant-garde en matière de promotion du français. Certains organismes ont des démarches très inclusives quand il s'agit de l'affichage de leurs activités par exemple. Certaines affiches sont en deux langues, le français et une langue autochtone. Nous n'avons pas mesuré l'efficacité de cette démarche auprès des membres des communautés autochtones, mais cela semble répondre à des attentes d'une partie de la population francophone qui souhaite établir des liens plus forts avec les autres communautés linguistiques des territoires. Cette démarche, particulièrement au Nunavut, peut s'avérer une stratégie intéressante pour acquérir la reconnaissance, souvent contestée, du français dans les territoires. Elle pourrait dépasser l'affichage et s'étendre à d'autres lieux ou moments partagés avec les communautés autochtones.

d) Mieux connaître les cultures autochtones : des cours destinés aux francophones

Le constat face aux rapports avec les autochtones et les francophones est très paradoxal : les francophones paraissent à la fois extrêmement attirés par les cultures autochtones et par l'idée de développer des liens d'amitié et de connaissances avec les sociétés autochtones, mais ils sont parfois incapables de trouver les voies possibles

d'un contact. Pour éviter de vivre une sorte de « double solitude », ils sont nombreux à vouloir apprendre les rudiments d'une langue autochtone et des principales caractéristiques culturelles de ces communautés. En effet, comme nous l'avons rappelé, la découverte des cultures autochtones motive de nombreuses décisions d'installation, mais il n'existe pratiquement pas de cours en français sur les cultures et les langues locales. Enfin, ces cours permettraient également de comprendre l'histoire de ces communautés, mais aussi la réalité des couples exogames (autochtones et non-autochtones), et des liens familiaux qui se trouvent déjà tissés entre certaines familles ou individus installés dans les territoires depuis plusieurs années. Cet accès à la culture des communautés autochtones pourrait être une première étape dans un échange plus systématique entre les francophones et les communautés autochtones. Enfin, le cours lui-même, au-delà de l'enseignement délivré, pourrait également jouer le rôle de « lieu de contact » entre des enseignants autochtones et les francophones, et ainsi de constituer, parmi d'autres, un lieu d'échange et d'interaction entre les deux communautés.

9.3.2.1.3 Les services à la communauté

a) Pour un service d'accueil aux francophones

Comme il a été mentionné précédemment, les conditions d'accueil d'une personne nouvellement arrivée dans les territoires peuvent être décisives sur la durée de son séjour. Il existe, bien sûr, des procédures d'accueil de nouveaux arrivants. Cependant, comme la plupart des

personnes viennent dans les territoires pour y travailler, il serait très utile de *systématiser* l'accueil de ces nouveaux résidents francophones, et ainsi de maximiser les chances que les premiers jours passés dans les territoires soient concluants. Cette organisation de l'accueil passe par une simplification des procédures administratives et d'installation, ou un accompagnement dans ces procédures. Aussi bien dans l'entreprise privée que dans le secteur public et dans le milieu communautaire, les employés francophones doivent passer par des démarches similaires pour s'installer dans le territoire. Il serait utile de centraliser l'accueil de ces personnes pour remédier aux conditions inégales d'accueil d'un employeur à un autre. Cela signifie que l'organisme en charge de cet accueil, en plus d'obtenir les ressources nécessaires pour garantir ce service, devra aussi en faire la promotion auprès d'employeurs qui ne sont pas sensibilisés aux questions linguistiques, la langue française n'étant pas exigée pour l'emploi en question. Idéalement, la promotion de ce service devrait être faite en aval, au moment du recrutement et non pas une fois que la personne ait acceptée un poste dans les territoires ou qu'elle vienne juste d'arriver sur les lieux. Ainsi, le service serait plus efficace et les employeurs pourraient s'en servir comme un incitatif supplémentaire dans leur phase de recrutement. Ce service serait donc un outil additionnel pour les employeurs.

b) Renforcer les mécanismes de recrutement des personnes à même de rester plusieurs années dans le même poste

Nous avons vu, en première partie de ce rapport, les problèmes de recrutement de main-d'œuvre qui existent dans divers secteurs, de l'éducation à la santé, en passant par certains services administratifs. Cette problématique est également ressentie dans les récits des parcours : les modalités techniques de recrutement de personnel sont difficiles et coûteuses, même si l'utilisation d'Internet tend à simplifier le processus. Il n'en demeure pas moins que les entretiens sont difficiles à organiser, que la qualité du recrutement « à distance » s'en ressent, les motivations ou les attentes des candidats retenus n'étant pas à la mesure de la réalité retrouvée sur place. Les échecs semblent donc fréquents, et leurs conséquences également plus importantes, pour des services essentiels (petite enfance, enseignement, santé).

Il est certain que les postes à durée temporaire ne facilitent pas le recrutement des personnes les plus qualifiées qui vont préférer des postes permanents. Les organismes communautaires sont particulièrement touchés par le roulement de personnel, car leurs budgets sont généralement assez limités, ce qui fait en sorte que beaucoup de postes ne peuvent pas être garantis d'une année à l'autre.

S'il est difficile d'agir sur cette limite de ressources financières, à moins de convaincre les institutions subventionnaires de revoir leur manière de faire, il est peut-être possible de renforcer la durabilité du maintien en poste des nouveaux recrutés et



de prévenir leur départ anticipé par une évaluation plus étroite de l'expérience en milieu minoritaire et éloigné, et/ou par l'évaluation des motivations des personnels recrutés. Par exemple, beaucoup de personnes vont rester plusieurs années dans un même poste en début et en fin de carrière. Il s'agit alors de comprendre quelle est l'expérience recherchée par le candidat à un poste et comment il conçoit cette expérience dans l'ensemble de son parcours professionnel. Il est alors plus facile de déterminer combien de temps il souhaite rester en poste et quels compromis il est prêt à accepter.

c) Renforcer les infrastructures médiatiques pour les petites communautés

Il existe déjà des structures bien développées pour la diffusion des médias francophones, que ce soit la radio communautaire, les journaux et les espaces créés sur des sites Web par les associations et les différents organismes communautaires. Les francophones des territoires ont donc un accès à différents contenus d'informations locales sur la francophonie, mais aussi sur l'actualité des territoires en français. Compte tenu du peu de moyens dont les organismes disposent, il est encourageant de pouvoir accéder à ces différentes sources d'information. Par contre, ces structures pourraient être renforcées pour actualiser les données obsolètes présentes sur les sites Web, pour diffuser plus de contenus en ligne tout en préservant des modes de diffusion traditionnels qui vont rejoindre d'autres générations de francophones. Par exemple, l'actualité franco-yukonnaise diffusée par *L'Aurore boréale* est plus facilement accessible dans sa version papier que sa

version électronique contrairement aux deux autres territoires. Si l'on prend en compte que les 20-35 ans sont une tranche d'âge plus représentés que les autres dans les trois territoires et que les jeunes lisent de plus en plus de contenus en ligne, il faudrait penser à des stratégies de diffusion correspondant davantage à leurs attentes. De plus, ce média est le mieux à même de rejoindre des communautés, ou des familles parfois très éloignées des grands centres.

Cependant, il faut souligner que l'accès à Internet, et notamment Internet haute vitesse, est très inégal dans les territoires. Il peut être difficile, suivant les endroits, de télécharger des documents, d'envoyer des pièces jointes électroniquement, ou même d'envoyer un simple courriel. Pourtant, ce mode de communication est très utile pour des communautés éloignées qui peuvent rompre un certain isolement et qui peuvent aussi utiliser l'Internet pour faire la promotion de leur propre communauté. Certains ont réussi à développer des contenus par l'intermédiaire de médias sociaux comme Facebook ou ont développé leur propre site Web. Ils sont particulièrement développés quand il s'agit de contenus artistiques. On peut citer l'exemple d'Artcirq fondé par un francophone résidant à Igloolik⁷⁵. Au Nunavut, il existe également une télévision en ligne plurilingue avec du contenu en français (Isuma TV 2.0)⁷⁶.

⁷⁵ Guillaume Ittukssarjuat Saladin a fondé une troupe de cirques à Igloolik en collaboration entre autres avec le Cirque Éloize. Leurs productions peuvent être visionnées en ligne. Voir leur site Web : <http://www.artcirq.org> (Consulté le 15 juin 2010).

⁷⁶ Voir le site Web de Isuma TV : <http://www.isuma.tv/hi/fr> (Consulté le 15 juin 2010).



Il reste que des besoins semblent peu couverts concernant un ensemble de produits culturels, un secteur pourtant stratégique quant à la vitalité linguistique en dehors des écoles. Là aussi, les témoignages recueillis dans les entretiens montrent la difficulté des parents à inciter leurs enfants à suivre des programmes en français. Or, l'offre de ces produits paraît insuffisante. Bien des mécanismes existent pour accéder à des produits culturels francophones (l'Internet, l'accès à un réseau de câblodistribution, l'achat de livres, de DVD ou de CD en ligne), mais ils ne proposent pas un accès vraiment démocratique à la culture francophone. En effet, l'accès à ces produits a un coût que tous les francophones ne sont pas prêts à assumer, à la différence d'un accès à une bibliothèque municipale et à ses rayons de livres et de vidéos. C'est le cas particulièrement des jeunes familles pour qui les contenus culturels en français font pourtant partie des stratégies éducatives en vue de garantir un transfert linguistique satisfaisant. Il ne faut donc pas négliger les ressources des organismes francophones et des bibliothèques municipales concernant la location de matériels en français et surtout d'en renouveler le contenu. Il faudrait soit renforcer ces services de prêt, soit les développer. À ce titre, un programme d'accès à une vidéothèque ou à une bibliothèque francophones plus développées que celles qui existent présentement via les associations francophones ou les bibliothèques municipales et les écoles devrait être encouragé à la fois par les pouvoirs publics, mais également par les organismes communautaires.

d) Développer les programmes à destination des jeunes : l'exemple de Katimavik et PVT

Il existe déjà des programmes d'emploi ou de jumelage destinés à des jeunes. Par exemple, on peut citer le programme Katimavik (programme canadien qui consiste à jumeler des jeunes âgés entre 17 et 21 ans de partout au pays qui voyagent dans trois régions différentes du pays pendant neuf mois en faisant du bénévolat). Il y a aussi le programme « PVT », programme vacances-travail, qui permet à des jeunes Français de passer une année en dehors de la France pour y passer des vacances ou y travailler. Carrefour Immigration Crossroad s'occupe particulièrement de l'accueil des jeunes dans le cadre de ce programme au Yukon, et rencontre un succès grandissant (une quarantaine de jeunes sont passés par ce programme en 2009). L'idée de jumelage pourrait être étendue à des plus jeunes sur des périodes plus courtes par l'intermédiaire des écoles. Ces programmes sont très bénéfiques, car ils renforcent la fierté des jeunes envers leur culture, leur langue et leur lieu d'origine tout en comparant leur expérience à celle d'autres francophones au pays ou ailleurs dans la francophonie internationale. Il peut s'agir là, pour les communautés francophones, d'attirer pour au moins un an un certain nombre de jeunes francophones et ainsi de renforcer le dynamisme de la communauté.

e) L'école francophone et la rétention des jeunes au secondaire

L'école francophone a, dans les trois territoires, des difficultés à retenir les jeunes du secondaire. Il y a trop peu



d'effectifs, ce qui entraîne une perte de certains élèves, en vertu d'un cercle vicieux : l'élève quitte l'école parce qu'il y a trop peu de camarades, et donc il y a encore moins d'élèves. Cette « désertion » de l'école francophone chez les plus âgés est problématique ; elle est expliquée diversement. Mais l'explication qui revient le plus fréquemment dans nos entretiens, c'est précisément le caractère limité des effectifs et l'effet d'entraînement qu'il provoque. Après 12-14 ans, les élèves cherchent à élargir leurs réseaux de sociabilité à travers l'école notamment. Or, l'école francophone ne leur permet pas cette diversification, au contraire de l'école secondaire en immersion ou anglophone, où les effectifs sont beaucoup plus importants, et où les chances de « faire des rencontres » sont plus élevées. Nous arrivons alors à un paradoxe : à vouloir absolument garantir la transmission du français d'une génération à une autre grâce à un environnement linguistique homogène, nous en arrivons à une situation où l'école est délaissée au profit des écoles d'immersion ou anglophone. Le système ainsi pensé ne semble pas fonctionner, ou du moins il ne semble pas suffisamment adapté aux besoins de socialisation des jeunes et à la situation particulière de ces petites communautés. Il conviendrait donc de repenser le secteur du secondaire, en tenant compte de ces paramètres essentiels au dynamisme de l'école francophone. Les pistes de solutions sont nombreuses. L'une d'elle passe notamment par l'organisation d'activités de socialisation en partenariat avec les autres écoles, ou par le partage d'un certain nombre d'enseignements communs (sport, activités culturelles et artistiques...). Une consultation auprès des parents et des organes décisionnels des

autres écoles pour élaborer des solutions concertées pourrait être envisagée.

f) Poursuivre et renforcer le travail de sensibilisation auprès des parents ayants droit

Comme partout dans les communautés francophones en situation minoritaire, il reste un important travail de sensibilisation à mener auprès des parents ayants droit pour qu'ils puissent faire un choix éclairé et envoyer, en connaissance de cause, leurs enfants dans les écoles de leur choix. Bien souvent en effet, le simple fait d'informer à temps et convenablement les parents, présents sur le territoire ou ceux qui s'appêtent à venir, peut suffire à déterminer le choix d'une école, et donc des écoles francophones, qui jouissent dans les trois territoires, d'une très bonne réputation. En la matière, il semble vain de prévoir, de temps en temps, des journées ou des soirées d'information. Cette initiative est trop peu, et surtout trop tard. L'information doit venir aux parents avant même l'inscription des enfants dans une école, et donc parfois avant l'arrivée de la famille dans le territoire. Il faut aussi ajouter que parfois des parents nouvellement arrivés ou sur le point de s'installer ignorent la présence d'écoles francophones dans les territoires et qu'ils se dirigent d'emblée vers les écoles anglophones. Il faudrait s'assurer que l'information dont ils disposent avant de venir s'installer dans les territoires soit complète. En effet, il est probable qu'un certain nombre de parents s'informent par les sites Web gouvernementaux ou municipaux pour voir quelle école existe dans leur ville de destination avant d'aller directement sur le site des commissions



scolaires francophones. Il s'agit là peut-être des lieux les plus propices à la diffusion d'une information éclairée et surtout accessible sur les effets du choix par les parents d'une école pour leur enfant.

g) Renforcer les liens entre les CFSM des territoires, le Québec, le Nouveau-Brunswick et les provinces de l'Ouest

Par leur insertion, notamment dans les réseaux canadiens de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (FCFA), de la Société Santé en français ou du RDÉE, les trois fédérations francophones ont déjà développé des liens étroits avec la francophonie canadienne. Il semble cependant que des possibilités politiques nouvelles apparaissent en ce moment, et qui pourraient permettre une intensification des échanges avec certaines provinces, notamment au niveau de la circulation de la main-d'œuvre. Le Québec a mis sur pied, il y a quelques années, une « nouvelle politique du Québec à l'égard de la francophonie canadienne », de même qu'un Centre de la francophonie des Amériques ; la majorité des francophones installés dans les territoires sont d'origine québécoise et continuent d'entretenir de nombreux liens avec leurs familles demeurées sur place. Par exemple, la proximité du Nunavut et les liens étroits entre le Nunavik et le Nunavut devraient permettre d'intensifier les échanges. Le réseau qui tend ainsi à se construire entre le Québec et la francophonie canadienne en situation minoritaire pourrait être investi de manière plus systématique par les CFSM des territoires, d'autant que ces communautés francophones représentent en quelque sorte une « francophonie canadienne en miniature » dans la mesure

où elle rassemble souvent en un même lieu des francophones issus de partout au Canada, et même d'ailleurs. Ces liens à développer avec le Québec ne sont pas les seuls. La province du Nouveau-Brunswick, de par son expertise en matière d'aménagement linguistique, et de par l'importance de la communauté acadienne dans les trois territoires, pourrait également être une province partenaire dans le développement des francophonies boréales. De tels liens peuvent permettre notamment de trouver des pistes de solution en vue de favoriser la circulation de la main-d'œuvre, notamment bilingue, et de concevoir divers programmes d'échanges, notamment avec les universités et les cégeps, dans le cadre du développement, dans les territoires, de filières d'enseignement supérieur. C'est d'ailleurs ce qui est amorcé par le nouveau Collège des T.N.-O.

h) Renforcer les « lieux de socialisation » et les moments de rencontre communautaire

Les moments de rencontres communautaires sont très souvent présentés dans le cadre des entretiens comme des moments privilégiés pour la communauté (5 à 7, organisation de cafés communautaires, soirées, spectacles, célébrations, visionnement de matchs de hockey, fêtes, etc.). Ils sont considérés comme les temps forts de la vie communautaire, et on les associe à de nombreuses vertus : moment de socialisation, particulièrement important pour les nouveaux venus.

Le Yukon dispose de très belles infrastructures communautaires, et



fonctionne ainsi comme une véritable « ruche » où gravitent tous les services essentiels à la communauté. Outre une visibilité maximisée, ce rassemblement permet d'entretenir une proximité et des liens entre les différents intervenants communautaires, de même qu'entre les diverses clientèles communautaires.

Au Nunavut, la situation est également assez satisfaisante dans la mesure où, sous le même toit, se rassemblent plusieurs services essentiels à la communauté, ainsi que des compagnies touristiques francophones, une salle de spectacle, des services culturels, une radio, un centre de documentation, etc. Par ailleurs, la salle de spectacle et de réception est suffisamment vaste pour accueillir une grande variété d'événements communautaires ouverts à l'ensemble de la société territoriale qui apprécie la convivialité de la communauté. Elle sert d'ailleurs également pour d'autres associations en dehors de la communauté.

La situation est plus difficile pour les francophones des T.N.-O., dont les services sont dispersés autour de la Fédération, qui regroupe quand-même, dans un très petit local, peu adapté, toute une série d'organismes communautaires. Ce manque d'espace semble freiner tout un ensemble d'activités, notamment celles destinées aux familles qui ne peuvent être reçues dans un lieu aussi restreint. C'est particulièrement vrai concernant les rassemblements communautaires : l'espace étant restreint, il est bien difficile d'envisager des activités ouvertes à l'ensemble de la communauté, ou des activités d'envergure en vue de favoriser une meilleure connaissance de la communauté francophone à Yellowknife. Tout au plus, les associations peuvent

organiser de petites soirées ou des 5 à 7 conviviales, mais au nombre de participants limités. Cela est également problématique quant à l'hébergement des autres associations disséminées, comme nous l'avons mentionné, à travers Yellowknife.

Les « lieux de socialisation », c'est-à-dire des endroits communautaires suffisamment spacieux pour permettre le développement de tout un panel d'activités communautaires, à l'instar de ce qui se fait au Nunavut et au Yukon, s'avère indispensable à l'entretien d'une vie communautaire dynamique et, partant, à une vitalité linguistique satisfaisante. Il est en effet impossible, à l'heure actuelle, d'envisager au sein du local occupé par la Fédération franco-ténoise des T.N.-O. de fonctionner à l'image du Centre de la francophonie de Whitehorse. La FFT doit poursuivre son effort en vue de se doter d'un tel centre communautaire permettant de rassembler les organismes francophones au sein d'un même espace. Un tel centre nécessite la conclusion d'un accord entre les organismes francophones et les gouvernes fédérale et territoriale à même de contribuer financièrement à sa construction et son établissement. Un terrain d'entente pourrait être trouvé, par exemple en en confiant la gestion aux organismes francophones, tout en leur demandant d'ouvrir le centre à des activités multiculturelles intéressant l'ensemble de la société territoriale, ce que fait par exemple le centre francophone d'Iqaluit.

9.3.2.2 La société territoriale

Les recommandations qui suivent ne s'adressent pas d'abord aux leaders communautaires, mais aux décideurs



publics, et aux institutions territoriales et fédérales. Elles aussi sont basées sur des besoins constatés, et des idées qui ont été évoquées à l'occasion de nos rencontres, ou lorsqu'il s'est agi d'analyser et de comprendre certains dysfonctionnements quant à la question de la vitalité de la francophonie boréale.

9.3.2.2.1À l'égard du groupe d'aspiration francophone

a) Assurer un suivi collégial des dossiers linguistiques et des besoins de formation

Les organismes francophones ont fait part d'une difficulté particulière : s'ils se trouvent eux aussi confrontés au flux de leurs ressources humaines, par des durées de séjour plus ou moins courtes, il en est de même des fonctionnaires territoriaux ou fédéraux chargés des dossiers linguistiques. Les institutions et les administrations sont humaines, c'est-à-dire composées de groupes d'individus et donc soumises aux flux de population que connaissent ces groupes. Il n'est pas évident pour un fonctionnaire fédéral venu du sud et occupant son poste depuis seulement quelques jours de comprendre précisément et rapidement les réalités des francophonies nordiques. Il faut un temps plus ou moins long pour qu'il puisse être à l'écoute des besoins de la communauté. Or, comme dans chaque secteur, la fonction publique connaît un roulement en matière de ressources humaines. Ce flux rend bien difficile le travail entrepris par les organismes francophones quant à l'information et le développement de liens de type collaboratifs, en rallongeant les délais et en créant de plus ou moins fortes

frustrations. Il n'est pas toujours évident de développer, dans une relation de travail, un rapport de confiance suffisamment étroit pour permettre une saine collaboration. Il est en effet bien difficile d'assurer le suivi sur certains enjeux cruciaux pour la communauté si l'interlocuteur change, parfois plusieurs fois par année. Cela « use » considérablement les énergies déployées par les organismes communautaires quant au règlement de certains dossiers pourtant essentiels à leur développement.

Il conviendrait dès lors d'assurer, entre les administrations et les communautés concernées, dont la communauté francophone, un suivi systématique des dossiers par la création d'un groupe de fonctionnaires représentant le gouvernement territorial auprès notamment des communautés francophones. Un tel groupe permettrait d'éviter que le départ d'un fonctionnaire territorial ne nuise au suivi de certains dossiers, et au cours des discussions menées entre les organismes communautaires et le gouvernement dans les dossiers linguistiques. À l'instar de ce qui se fait déjà au Nouveau-Brunswick, il serait possible d'envisager que le suivi des dossiers sur le français soit assuré à la fois par les responsables de chaque ministère concerné, de même que par un fonctionnaire spécialisé dans la question linguistique. Ce suivi « collégial » permettrait une meilleure circulation de l'information entre les représentants gouvernementaux et les représentants communautaires.

À côté de ce suivi, ces fonctionnaires nouvellement entrés en poste pourraient



bénéficiaire de cours sur la francophonie dans les territoires et sur les communautés francophones en situation minoritaire. Il faudrait élaborer un contenu pour ces cours qui pourraient être dispensés en ligne, ce qui représente des économies de structures, mais permet aussi une certaine flexibilité dans les horaires d'études pour ces personnes qui sont déjà en poste.

b) Créer une table de concertation et des états généraux sur les questions linguistiques

Dans certains cas, comme nous l'avons vu, des services spécialisés sont mis en œuvre quant au traitement des questions linguistiques (comme des bureaux ou des directions des services en français). Or, ces questions linguistiques risquent de se poser avec de plus en plus d'acuité ces prochaines années, comme le montrent les évolutions de la reconnaissance des langues autochtones notamment au Nunavut.

Il s'agit là d'une évolution positive. En effet, les sociétés des trois territoires s'engagent dans une reconnaissance, très originale en Amérique du Nord, de plusieurs langues officielles reflétant l'histoire particulière de ces trois territoires canadiens. Elles font ainsi la démonstration du caractère ouvert de ces sociétés, et de leur volonté de s'inscrire dans les mouvements visant à reconnaître l'importance de la diversité culturelle, et de la protection des minorités.

En matière linguistique, les débats sont de plus en plus engagés sur la place des diverses langues en présence dans les trois territoires, et ce, particulièrement au Nunavut. Il semble important, sur ces

questions, qui touchent tout autant à l'accès aux services, à la représentation, au développement économique et social et à la vitalité linguistique, de réunir régulièrement les divers acteurs du dossier linguistique pour favoriser les échanges et le dialogue au sein de chaque territoire, mais également entre les acteurs des différents territoires.

Une table de concertation rassemblant les principaux organismes francophones et les ministères concernés (fédéraux et territoriaux) par la question de la vitalité du français, de même que par les éventuelles instances de contrôle (commissariat) pourrait être instituée, à un rythme favorisant la concertation et la collaboration entre les différents partenaires. La Table de concertation « 867 », réunissant les fédérations francophones des trois territoires constitue un premier pas dans ces échanges entre territoires.

De la même manière, il serait important d'organiser dans chaque territoire des états généraux des langues en vue d'établir un dialogue constructif sur les défis linguistiques particuliers rencontrés par les trois territoires canadiens, et sur les manières d'y répondre, en fonction des enjeux et des réalités locales. Il faudrait tenir compte, également, des défis particuliers qui se posent aux uns et aux autres.

9.3.2.2.2 À l'égard de la communauté francophone

Faire la promotion du dynamisme culturel et économique des francophones

Les francophones soulignent très souvent à quel point il existe, dans les territoires, un grand respect pour la diversité linguistique, en expliquant ce respect par la diversité de la provenance des personnes qui se retrouvent dans les centres que constituent Iqaluit, Whitehorse et Yellowknife. Il s'agit là d'un atout essentiel dans l'entretien de la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire. De son côté, la société territoriale dans son ensemble doit mieux prendre conscience de l'avantage d'une communauté francophone « en santé », et tout mettre en œuvre pour assumer non seulement ses obligations en matière linguistique, mais aller au-delà de ses obligations en garantissant une forme originale de reconnaissance.

La communauté francophone, par ses réseaux économiques internationaux, son dynamisme culturel, son savoir-faire en matière d'affirmation linguistique et identitaire est à même d'apporter à la société territoriale une plus-value humaine importante pour le développement du territoire. Le « capital social » de type communautaire ainsi généré peu à peu dans les territoires, via l'arrivée de francophones jeunes, dynamiques, très ouverts à la diversité culturelle et avides d'échanges avec les communautés autochtones peut servir de stimuli à bon nombre d'initiatives et d'avancées économiques, sociales et politiques à travers le principe du « gagnant-gagnant ».

La société territoriale, par l'intermédiaire de ses institutions, pourrait améliorer la reconnaissance de cet apport au développement du territoire, par un renforcement de la représentation de cet apport, notamment dans les lieux de mémoire ou les commémorations. L'utilisation des symboles de la communauté francophone (drapeaux...), l'insertion, au sein des musées sur l'histoire des territoires de sections consacrées à l'apport des francophones, la commémoration des principales figures marquantes de l'histoire des francophones dans les territoires pourraient être d'utiles formes de reconnaissance de la place de la francophonie et de l'apport de la communauté francophone à la construction d'une société territoriale originale au Canada.

Favoriser une installation durable des francophones nouvellement arrivés

Une des motivations des départs des territoires, c'est l'impossibilité de se constituer, sur place, un réseau durable. En effet, le cercle vicieux des départs, génère d'autres départs, et les employeurs désespèrent de recruter quelqu'un pour plusieurs années. Certains éléments pourraient encourager une installation plus durable, tant d'ailleurs des francophones que des autres nouveaux venus, anglophones, allophones, immigrants, en tenant compte du fait que l'accueil et la rétention dans les territoires ne répond pas aux mêmes conditions que dans le sud. Les spécificités des territoires rendent nécessaires l'établissement de services spécifiques à destination des nouveaux résidents. La rétention des migrants représente un défi qui se pose, non



seulement pour les francophones, mais pour la société territoriale dans son ensemble.

Les services à renforcer concernent le confort des individus (services aux familles, telles que les garderies ou les lieux de loisirs). Ils peuvent être liés aux ressources économiques des individus en développant par exemple des incitatifs fiscaux pour l'achat de maisons ou en développant des incitatifs salariaux après la troisième année dans le territoire en vue d'assurer une installation durable. Certaines aides fiscales, tel qu'un allègement des taxes ou des prêts hypothécaires facilités pourraient contribuer à des installations plus longues. Enfin, il y a lieu de cibler des populations suivant les tranches d'âge pour répondre à leurs attentes concernant leur installation et leur rétention dans les territoires. Les jeunes, les aînés, les parents, les enfants, les travailleurs, les francophones : chaque population a des besoins spécifiques et constituent les éléments indispensables d'un développement communautaire réussi.

Renforcer la capacité de recrutement du personnel bilingue dans les trois territoires

Les communautés francophones sont à la fois en demande de services en français, et capables, par les multiples réseaux qu'ils entretiennent avec les francophonies du Sud, de contribuer efficacement au recrutement de cette main-d'œuvre. Cette expertise pourrait être utilement mise au service des diverses administrations publiques, qui évoquent bien souvent les difficultés qu'elles rencontrent dans le recrutement de la main-d'œuvre en

général, et dans le recrutement d'une main-d'œuvre bilingue en particulier.

Répondre au défi particulier des personnes âgées

Un exemple parmi d'autres concerne les personnes âgées, mentionné assez fréquemment dans nos entretiens. De plus en plus de personnes âgées, comme on l'a vu, viennent s'installer dans les territoires, particulièrement au Yukon et dans les T.N.-O., grâce à la (relative) proximité des grands centres urbains albertains et britanno-colombiens. Cette installation assez nouvelle représente un nouveau défi, en termes de soins de santé et de services adaptés, mais également un atout, comme le rappellent certains de nos interlocuteurs. En effet, plusieurs aînés viennent accompagner leurs enfants, et permettent ainsi une installation plus durable et pérenne de certaines familles. Un des objectifs des gouvernes territoriales devrait être de développer davantage de services pour les aînés. Certains organismes de santé en français ont déjà commencé à développer des services destinés aux aînés francophones afin de favoriser leur installation dans le nord tout en répondant à leurs besoins spécifiques. Comme nous l'avons vu, ces besoins ne se posent pas seulement en termes de santé, mais aussi en termes d'activités culturelles et sociales. Ce défi est assez nouveau et est relatif au vieillissement général de la population y compris francophone. Encore une fois, il s'agit de développer l'ensemble du spectre des activités sociales à destination de l'ensemble des catégories sociales dont la présence favorise la durabilité de l'installation, notamment des travailleurs. Dans ces dossiers, pour être confrontés aux



besoins des personnes âgées à travers notamment les associations qui les représentent, les groupes d'aspiration linguistique disposent d'une bonne connaissance des populations concernées. Là aussi, la concertation et la collaboration serait de mise dans l'élaboration de programmes adaptés.

Mise sur pied de guichets uniques

Des systèmes de « guichet unique » sont parfois évoqués par les personnes que nous avons interrogées pour faciliter la communication entre les francophones et l'administration, et ce dans les divers secteurs concernés. Ce type d'organisation administrative a par exemple permis au Nouveau-Brunswick de gérer plus efficacement l'offre de services dans les deux langues officielles. Il est répandu dans d'autres CLOSM comme au Manitoba et a récemment été implanté aux T.N.-O. Ce type de service, qui pourrait regrouper à la fois certains services municipaux, territoriaux et fédéraux serait particulièrement intéressant dans un environnement tel que les territoires, qui connaissent plusieurs langues officielles en plus de l'anglais et le français. Il permettrait ainsi une meilleure représentation de la diversité linguistique des territoires. De plus, il serait particulièrement adapté au service des petites communautés éloignées.

Développer les services municipaux en français

Il a surtout été question des gouvernes territoriales, fédérales et communautaires, mais les gouvernes municipales sont elles aussi concernées. C'est souvent à leur municipalité que les résidents vont

s'adresser pour obtenir divers services et informations liés à leur vie au quotidien (déchets, loisirs, attractions, bibliothèques, etc.). Rappelons aussi que les francophones sont concentrés dans trois villes principales : Whitehorse, Yellowknife et Iqaluit. Très peu de municipalités ont le financement nécessaire pour offrir des services dans d'autres langues que l'anglais, que ces services soient dispensés en personne ou accessibles sur leur site Web. Ceci n'est d'ailleurs pas propre aux territoires, mais peut se vérifier partout au Canada, y compris pour les capitales des provinces et des territoires. Les municipalités ont cependant le pouvoir de légiférer sur l'affichage. Leur rôle est donc important et doit être renforcé pour qu'elles soient capables d'offrir des informations de base sur leur ville en français et sensibiliser les entreprises privées à un affichage plurilingue. À ce titre, les revendications constantes des organismes francophones en matière d'affichage ou d'accès à des services en français pourraient être prises en compte de manière plus systématique. Les municipalités pourraient notamment s'inspirer des réglementations territoriales en matière d'affichage, et travailler de manière plus concertée avec les représentants communautaires francophones en vue de mieux répondre à leurs besoins et de mieux refléter, par l'affichage, la diversité linguistique présente dans leur municipalité. Quant aux gouvernes territoriales et fédérale, il convient d'encourager les municipalités à améliorer ainsi le « paysage linguistique », indispensable à la vitalité des communautés linguistiques en situation minoritaire, notamment en apportant une contribution financière en appui à ces initiatives.



Mettre en place un commissariat territorial aux langues officielles

Convaincre et chercher à accommoder les divers intervenants dans le dossier linguistique doit être une des priorités, à la fois des intervenants communautaires, mais également des représentants gouvernementaux. Une table de concertation, rassemblant les divers partenaires, est en la matière une solution, comme nous l'avons évoqué. Mais les travaux de cette table de concertation doivent se fonder sur des constats clairs et des données les plus précises et contextualisées possibles sur la vitalité des langues dans les territoires, de même que sur un contrôle effectif des services dans les diverses langues officielles des territoires et institutions fédérales. La création d'un commissariat territorial aux langues officielles doit permettre de dresser, régulièrement et localement, de tels constats, et partant de renforcer la collaboration entre les divers intervenants. Il doit également permettre de mieux connaître les diverses communautés linguistiques qui composent chaque territoire. Cette voie est d'ores et déjà engagée par les Territoires du Nord-Ouest et par le Nunavut, et il convient de l'encourager. Il conviendrait également de réfléchir à ce que ces commissariats puissent également se prononcer sur les efforts faits par les institutions territoriales dans le domaine de la promotion des cultures autochtones. La dimension arbitrale d'un tel commissariat pourrait également profiter à chaque protagoniste, en repérant les forces et les faiblesses dans le dossier de la promotion et de l'avenir des diverses langues officielles au sein de chaque territoire. En outre, la création d'un

tel commissariat doit concerner à la fois le respect du bilinguisme, mais également répondre au souci de préserver et d'assurer le plein épanouissement des diverses langues autochtones reconnues à divers niveaux au sein des trois territoires.

La place de la Francophonie dans le réseau de l'Université de l'Arctique

Pour encourager le maintien sur place des jeunes générations, ou pour les attirer, il devient indispensable de développer, dans les territoires, des institutions d'enseignement supérieur pouvant offrir des cours en français. Il y a là d'ailleurs un relatif consensus sur ce sujet. Des instituts de recherche et des collèges sont d'ailleurs déjà présents sur place. Plusieurs d'entre eux sont intégrés à un réseau d'institutions de recherche et d'enseignement circumpolaire de plusieurs pays dont le Canada, il s'agit de la *University of the Arctic*⁷⁷. Ce réseau est principalement anglophone et existe officiellement depuis 2001⁷⁸. Les trois groupes d'aspiration

⁷⁷Voir le site Web de University of the Arctic : www.uarctic.org (Consulté le 15 juin 2010).

⁷⁸Voir le site des Affaires étrangères et Commerce international Canada : « L'université sans murs » est un partenariat de collèges, d'universités, d'organismes autochtones et de gouvernements du Nord créé pour répondre aux besoins d'enseignement et de formation des peuples nordiques à l'ère de la mondialisation. Au titre de ce partenariat, l'Université de l'Arctique combine des technologies de pointe de l'enseignement à distance et le savoir ancestral, légué de génération en génération, des peuples autochtones de l'Arctique. L'enseignement traditionnel et l'enseignement à distance sur le Web se complètent et pallient la mobilité parfois limitée des étudiants et des enseignants, garantissant ainsi le meilleur accès aux programmes clés de l'Université. [En ligne] <http://www.international.gc.ca/polar->



linguistique devraient préparer le dossier de la création d'une Université de l'Arctique, et se positionner en vue de donner au français la place qui lui revient dans un tel projet. Il est également important que de leur côté les autorités fédérales et territoriales mettent tout en œuvre pour que ce réseau d'enseignement supérieur et de recherche puisse garantir la présence du français en son sein, de même que la présence des diverses langues autochtones. À ce titre, les possibilités de partenariats avec les collèges communautaires, les cégeps et les universités du Sud, et en particulier les établissements bilingues ou francophones, doivent être explorées.

Renforcer les capacités de recherche sur les francophones en situation minoritaire

Les données recueillies dans le cadre de la présentation du présent rapport peuvent constituer une bonne étape dans une connaissance plus approfondie de ces communautés, mais elles restent insuffisantes. Des secteurs qui n'ont été qu'effleurés ici doivent être explorés plus en profondeur et de manière plus systématique pour répondre aux questions que se posent les groupes d'aspiration, les communautés, et les institutions concernées. Mentionnons certaines thématiques sur lesquelles nous estimons nécessaires d'approfondir l'analyse :

[polaire/arctic_univ_arctique.aspx?lang=fra](http://www2.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/prb0815-f.htm#universite) (Consulté le 20 mai 2010). Voir aussi l'article de Tim Williams (2008), *L'Arctique : Les acteurs de la coopération circumpolaire*, Bibliothèque du Parlement, Division de l'industrie, de l'infrastructure et des ressources, [En ligne] <http://www2.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/prb0815-f.htm#universite> (Consulté le 20 mai 2010).

- l'impact du facteur migratoire sur la vitalité du français, et ce dans tous les domaines (éducation, secteur communautaire, travail, santé, art et culture, développement économique),

- la rétention de la main-d'œuvre dans les régions boréales,

- la question du recrutement, de l'accueil, de l'installation et de la rétention des immigrants francophones dans les trois territoires,

- les défis de l'enseignement secondaire au sein des petites communautés éloignées,

- l'enseignement supérieur en français dans les francophonies boréales : stratégies de rétention et programmes d'échange avec les universités du Sud,

- l'impact du multilinguisme sur la vitalité de la francophonie boréale,

- l'impact de la dimension des communautés et du contexte boréal sur les besoins en matière linguistique : dans quelle mesure les « petites communautés éloignées des grands centres » connaissent des enjeux contrastés en termes de vitalité linguistique,

- la question de la gouvernance communautaire et de la mobilisation des communautés,

- une analyse de l'histoire des francophones des territoires et de leur apport au développement économique, et

- l'offre médiatique dans les régions éloignées.



Il conviendrait en particulier d’explorer diverses solutions qui permettraient de stimuler la recherche dans ces secteurs : encourager les jeunes chercheurs (doctorants) à développer des projets sur les francophonies boréales ou sur la diversité linguistique des territoires ; développer l’idée d’un campus de l’Arctique, réparti entre les trois territoires, et dont les mandats contiendraient la question du multilinguisme, notamment dans les programmes de sciences humaines et sociales ; renforcer les capacités de recherche des instituts qui existent déjà.

Encourager les démarches en vue d’une adhésion des trois territoires à l’Organisation internationale de la Francophonie

Il s’agit là d’une idée évoquée par un des fonctionnaires territoriaux que nous avons rencontré durant nos déplacements sur place. Les trois territoires, de par leurs obligations linguistiques, sont des territoires officiellement et partiellement de langue française. Ils peuvent être également considérés comme des gouvernements autonomes. Cette situation crée, il est vrai, pour les gouvernements territoriaux des obligations et des contraintes quant au fait d’assurer la vitalité des communautés francophones sur leur territoire. Mais cette situation linguistique peut également représenter pour eux une formidable opportunité de s’inscrire de plain-pied au sein d’un réseau international de gouvernements, au même titre que le Québec, le Nouveau-Brunswick ou l’Ontario. En raison des spécificités des territoires, et en dépit des difficultés que pourrait rencontrer un tel projet, les gouvernements territoriaux auraient tout à

gagner en termes de visibilité internationale, tandis que le statut du français dans les territoires se trouverait renforcé. De son côté, et de par la présence des trois territoires au sein de l’organisation, la place du Canada se trouverait confortée et renforcée au sein des organisations de la francophonie, qui est une des sphères d’influence majeure du Canada.

Encourager le développement de liens entre les gouvernements territoriaux et les pays de l’Union européenne

Les trois territoires du Grand Nord canadien exercent une fascination dans bon nombre de pays européens. En attestent les articles réguliers de la presse européenne visant à vanter les atouts notamment touristiques des trois territoires. Les communautés francophones sont en mesure d’exploiter cette image très positive, notamment en encourageant, avec le soutien des institutions territoriales et des municipalités, les échanges avec des collectivités locales ou avec des écoles européennes de langue française. Des liens existent déjà, par exemple entre la ville de Lanciaux en France et Whitehorse. Ce type d’échange ou de jumelage entretient à long terme les liens entre des communautés linguistiques en situation minoritaires et des communautés linguistiques en situation majoritaire. Cette prise de contact ne peut être que bénéfique dans l’amélioration de l’image du français dans les trois territoires. Par ailleurs, ces liens favoriseraient durablement la connaissance des territoires par des communautés locales européennes, et notamment les pays francophones de l’Union européenne.



9.4 Conclusion

Trois grandes orientations peuvent être présentées pour changer le statut du français et renforcer la vitalité linguistique des territoires :

a) Changer l'image du français : Du local à l'international ; de l'instrument à l'élément culturel

Toutes les offres de service en français sont vaines si elles ne s'accompagnent pas d'une transformation de l'image du français. À travers les entretiens, il apparaît que le français est perçu, certes comme une langue « patrimoniale », à laquelle on est particulièrement attaché, mais également comme une langue mineure, secondaire, au statut peu valorisant pour celui qui la maîtrise. Un peu à la manière d'une langue locale, le français et sa place sont sinon dévalorisés, du moins ignorés. Il convient de renforcer la fierté linguistique, à travers la découverte ou la redécouverte de la place du français dans le monde et du rayonnement de la culture française.

Même s'il faut reconnaître que l'image d'une langue est le produit de rapports sociaux, et que le fait minoritaire tend à structurer les rapports linguistiques dans les sociétés multilingues, les acteurs politiques et sociaux ont quand même une marge de manœuvre dans la manière dont ils représentent leur communauté. Dans un monde de plus en plus marqué par la circulation des idées, des capitaux et des personnes, les communautés en situation minoritaire doivent redécouvrir qu'elles participent à une communauté linguistique qui dépasse leur réalité locale et qui touche à la « civilisation de l'universel », comme le

rappelait le poète et académicien africain Léopold Sédar Senghor en parlant de la francophonie.

Il faut montrer que, plus qu'une simple langue en situation minoritaire, le français, à l'image de quelques langues dans le monde, jouit d'un prestige international qui ouvre à son locuteur un certain nombre de portes en matière culturelle et artistique. À ce titre, on peut citer en exemple l'organisation, à Moncton, du Sommet de la Francophonie. La tenue de ce type de rassemblement francophone est à même de transformer durablement l'image d'une langue, en redorant son prestige. L'adhésion des territoires à l'OIF et l'organisation d'une rencontre francophone internationale dans l'un des trois territoires pourrait être, en la matière, un élément contribuant à une transformation progressive du rapport entretenu par les francophones au français.

L'amélioration de l'image de la langue française au sein même de la communauté francophone, c'est-à-dire la manière dont cette langue est représentée, est un élément déterminant des comportements linguistiques adoptés par les francophones, de même que de leurs pratiques linguistiques quotidiennes. La vitalité du français dans les territoires ne dépend pas que de l'offre de services ou de moyens financiers afférents. Elle dépend également de son statut, et du sens que lui donnent ses locuteurs comme la société dans laquelle évolue cette minorité linguistique. Un des enjeux qui se pose aux communautés, et en particulier aux groupes d'aspiration, consiste à faire la démonstration (tant à l'égard de la société territoriale dans son ensemble qu'à l'égard



de la communauté francophone) que la langue française constitue non seulement un instrument utile de communication permettant à son locuteur un meilleur épanouissement, mais également un élément d'appartenance identitaire valorisant, le connectant avec une communauté internationale de millions de locuteurs et de multiples cultures de par le monde.

b) Vers une communauté « providence » plus autonome

Comme nous l'avons vu, le milieu communautaire et associatif des francophones est déjà très développé et offre un certain nombre de services en français. La notion de communauté « providence » fait référence à la notion d'État-providence, ou « Welfare state », c'est-à-dire d'un État qui s'est peu à peu investi dans des domaines qui n'étaient pas, en tout cas au départ, de sa compétence : l'aide sociale, la protection des individus contre les divers aléas de la vie, l'économie, etc. Au Canada, comme dans de nombreux pays, on assiste progressivement à une transformation et un redécoupage des sphères de compétences et des domaines d'action publique. À ce titre, la dévolution dont bénéficient actuellement les trois territoires en est une illustration.

Il semble que le développement des processus d'« empowerment » autrement appelé « capacitation », que l'on constate en particulier en Amérique du Nord, et qui se soldent par une gestion, parfois presque directe, de certains domaines d'intervention par divers organismes communautaires moyennant l'exercice d'un contrôle administratif, puisse être le signe

avant-coureur d'une attribution, toujours plus grande, vers le secteur communautaire de certains services « publics » et d'une autonomisation de certaines communautés non territorialisées telles que les CLOSM. Le projet d'une communauté providence s'inscrit dans l'esprit des analyses mettant en évidence l'importance, pour les CLOSM, de viser à plus ou moins brève échéance une forme satisfaisante de complétude institutionnelle.

Les gouvernements (territoriaux et fédéraux) ont parfois de la difficulté à proposer des services adaptés aux besoins des communautés francophones ou conformes à leurs obligations linguistiques assez contraignantes. Selon le principe de subsidiarité, c'est-à-dire consistant à confier au niveau le plus adapté les services concernés, il serait envisageable de renforcer progressivement le processus d'autonomisation des communautés francophones en leur confiant directement un certain nombre de services, à l'image du secteur de l'éducation, du développement économique, de la santé ou de la culture : autant de secteurs au sein desquels les communautés interviennent déjà plus ou moins directement.

La complétude institutionnelle, c'est précisément le développement de tels secteurs permettant une forme plus ou moins satisfaisante de reconnaissance de la part des différents gouvernements. Cependant, cette complétude institutionnelle n'est pas suffisante. Elle pourrait être renforcée grâce à une coordination plus systématique entre les divers secteurs d'intervention, à travers la définition d'une forme de gouvernance communautaire de type représentative.



L'idée est d'accroître le rôle joué par les francophonies boréales en tant que pourvoyeur de services destinés aux francophones en lui donnant les moyens notamment financiers, mais également en terme de compétences et de gouvernance, d'assumer ce rôle et ces responsabilités.

Une telle délégation de compétence implique une transformation des modalités de la gouvernance communautaire, notamment par l'établissement d'une forme plus démocratique de représentation politique des communautés. À ce titre également, les choses évoluent au Canada et plus particulièrement au sein des communautés francophones. Plusieurs modèles d'organisations plus représentatives sont disponibles, à l'instar du « projet d'assemblée délibérante » de la commission du même nom, mise sur pied par les francophones au Nouveau-Brunswick ou en Saskatchewan. L'avantage de la création d'une telle assemblée est d'opérer clairement, au sein des organismes communautaires, une distinction entre les services rendus à la communauté au sens large d'une part (la gouvernance communautaire), et les activités politiques exercées par les organismes qui représentent les communautés d'autre part (travail de contestation et de lobbying).

La présence d'une telle assemblée pourrait aboutir à sa reconnaissance en tant que représentation de la communauté, tout en permettant aux organismes communautaires de continuer de jouer un rôle politique d'expression des revendications et de mobilisation, indispensables au fonctionnement de la vie communautaire locale. Une telle assemblée rendrait également possible l'exercice d'un

contrôle sur l'ensemble des services gérés par la communauté, et ce par une instance communautaire démocratique.

La délégation de certaines compétences pourrait être organisée sous forme d'accords communauté-gouvernement, et assortie d'une forme de contrôle administratif exercé sur les services en question par les ministères territoriaux concernés, via un bureau des services en français, chargés de la coordination des rapports entre le territoire et les communautés. Un arbitrage, à travers les tribunaux existants, pourrait également être envisagé.

Un tel accord permettrait enfin de rendre non seulement possible, mais légitime le passage d'un système de subventions sur projet à un système de dotations à la pérennité plus grande pour encourager l'autonomie et l'autogestion des communautés sur le moyen et le long termes, tout en allégeant les procédures de vérification des dépenses qui pèsent très lourdement sur le fonctionnement actuel des communautés et des organismes composant les trois groupes d'aspiration francophone. De telles dotations pourraient également introduire la flexibilité nécessaire aux gouvernes communautaires dans la gestion de leur budget et la fixation de leurs grandes priorités.

c) La francophonie boréale : un partenaire-clé du développement territorial

La présence des francophones dans les territoires constitue un atout, et non une contrainte pour les trois sociétés territoriales. On peut énumérer ces atouts



qui participent autant au développement culturel, social, économique et politique des territoires :

- atout en tant que partenaire du développement des politiques de promotion des langues autochtones et de la diversité linguistique des sociétés territoriales,
- atout en termes de réseautage institutionnel et communautaire,
- atout en termes d'image sur l'avantage de la diversité culturelle dans les sociétés territoriales, et
- atout en termes de développement économique et de tourisme,
- atout en termes d'ouverture internationale des territoires.

Il faut souligner que la présence des francophones et la reconnaissance de ces trois francophonies boréales présentent également un atout pour le gouvernement fédéral dans la promotion du bilinguisme canadien, car avec le Nouveau-Brunswick, les trois territoires sont des sociétés où le français est une des langues officielles à parité avec l'anglais. Par ailleurs, les francophones peuvent aussi participer à la définition d'une identité canadienne marquée par la présence de la francophonie dans le Grand Nord.

Les milieux communautaires et associatifs francophones des trois territoires ont, certes, leur propre histoire et des enjeux spécifiques suivant les étapes de leur développement respectif. Cependant, ils ont en commun cette volonté de maintenir la vitalité du français dans le nord du Canada et d'avoir mis sur pied un certain nombre d'infrastructures qui dispensent des services de qualité en français. L'école

qui constitue un pivot central dans cette vitalité est particulièrement à soutenir ainsi que les services à la petite enfance. Ces services sont, non seulement, un facteur de vitalité pour maintenir le français, mais participent de manière déterminante à la rétention des familles francophones dans le nord. Outre les services d'éducation, les services de santé sont une préoccupation majeure des francophones interrogés dans cette étude, à l'instar, d'ailleurs, des autres communautés francophones « du Sud ». Il convient d'encourager le développement de ces services en créant notamment plus de postes bilingues dans les institutions de santé et en appuyant les services communautaires d'informations et de prévention. À côté de ces services de base, les francophones ont largement exprimé leur désir d'avoir plus d'activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs en général en français. L'accès à des médias communautaires adaptés au contexte territorial, et ce qui peut favoriser leur développement ou l'accès aux nouvelles technologies, est également à prendre en compte. Enfin, du côté du développement économique, les Réseaux de développement économique et d'employabilité sont déjà très actifs dans leur domaine. Il faut souligner leurs efforts dans la promotion de l'entrepreneuriat francophone et du développement de produits touristiques en français. Ils constituent une force indéniable dans l'économie des territoires et offrent une image différente du fait français dans le nord. Toutes ces initiatives contribuent à la vitalité linguistique dans les territoires, et les milieux communautaires francophones sont en grande partie responsables de ce succès. En développant des pratiques communautaires adaptées à la vie



nordique, des francophones ont créé un savoir-faire unique qu'il faut préserver et transmettre, mais également valoriser.

Malgré les mouvements migratoires importants dans les trois territoires, non seulement cette francophonie boréale se maintient, mais elle se déploie de plus en plus. Elle est mieux organisée et s'appuie sur des réseaux pancanadiens qui reconnaissent sa valeur. Il lui reste

cependant encore à atteindre une plus grande légitimité auprès des institutions territoriales et des communautés autochtones des territoires. Ses grands défis seront de se doter de stratégies efficaces pour continuer à se renouveler et de faire respecter ses droits au sein des trois territoires sans briser l'harmonie entre les différents groupes linguistiques si chère aux résidents des communautés nordiques.



Bibliographie

- AIDE – Actions interculturelles de développement et d'éducation (2008), *Le français, porteur de diversité culturelle, à partir de la société civile, Sondage*, Sherbrooke.
- AFN – Association des francophones du Nunavut (2010a), *Code d'éthique de l'Association des francophones du Nunavut*, Iqaluit, 19 avril, [En ligne] <http://www.franconunavut.ca/assets/docs/Code%20d'ethique.doc> (Consulté le 15 juin 2010).
- AFN – Association des francophones du Nunavut (2010b), *Plan de redressement de la situation financière de l'Association des francophones du Nunavut*, Iqaluit, 17 mai, [En ligne] [http://www.franconunavut.ca/assets/docs/100517%20Plan%20de%20redressement\[1\].pdf](http://www.franconunavut.ca/assets/docs/100517%20Plan%20de%20redressement[1].pdf) (Consulté le 15 juin 2010).
- AFN (2008), *Plan quinquennal de mise en œuvre à l'égard du français de la Loi sur les langues officielles du Nunavut*, 15 janvier.
- AFN – Association des francophones du Nunavut (2008), *Rapport financier annuel*, Iqaluit.
- AFN – Association des francophones du Nunavut (2006a), « Célébrons le 25^e anniversaire de l'Association des francophones du Nunavut ! », dans *Cahier souvenir*, Iqaluit.
- AFN – Association des francophones du Nunavut (2006b), « Entrevue avec André Samson », dans *25^e anniversaire – Entrevues*, Iqaluit, [En ligne] <http://www.franconunavut.ca/se-divertir/25-anniversaire/entrevues/entrevue-andre-samson.html> (Consulté le 15 juin 2010).
- AFN – Association des francophones du Nunavut (2006c), « Entrevue avec Claire Dumais », *25^e anniversaire – Entrevues*, Iqaluit, [En ligne] <http://www.franconunavut.ca/se-divertir/25-anniversaire/entrevues/entrevue-avec-claire-dumais.html> (Consulté le 15 juin 2010).
- AFN – Association des francophones du Nunavut (2006e), « Nunavut 101 », dans *les archives de l'AFN*, 21 diapositives PowerPoint, Iqaluit.
- AFN – Association des francophones du Nunavut (2006d), « Entrevue avec Jacques Belleau », *25^e anniversaire – Entrevues*, Iqaluit, [En ligne] <http://www.franconunavut.ca/se-divertir/25-anniversaire/entrevues/entrevue-avec-jacques-belleau.html> (Consulté le 15 juin 2010).
- AFN – Association des francophones du Nunavut (2005), *Procès-verbal de la*



- rencontre du conseil d'administration*, février, Iqaluit.
- AFN – Association des francophones du Nunavut (2004), *Plan de développement global de la communauté francophone du Nunavut pour le quinquennal 2004-2009*, Iqaluit.
- AFN – Association des francophones du Nunavut (sans date), « Procès verbaux de l'AFN » dans *les archives de l'AFN*, Iqaluit.
- AINC – Affaires indiennes et du Nord Canada (sans date – a), *Le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest*, Gatineau, [En ligne] <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/scr/nt/na/dvo/dnt-fra.asp> (Consulté le 9 juin 2009).
- AINC – Affaires Indiennes et du Nord Canada (2008), « Le gouvernement du Canada appuie la communauté francophone du Yukon », dans *Communiqués de presse*, 28 novembre, Gatineau, [En ligne] <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/mr/nr/s-d2008/nr000000135-fra.asp> (Consulté le 19 mars 2009).
- AINC – Affaires Indiennes et du Nord Canada (2004), *Le gouvernement du Canada signe l'entente cadre relative à la dévolution*, Gatineau, [En ligne] <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/mr/nr/j-a2004/2-02463-fra.asp?p1=209557&p2=18724> (Consulté le 19 mars 2009).
- ArtsNet Society (2007/2008), *Yukon's Arts and Culture Magazine*, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (2009), *Rapport annuel 2008-2009*, Whitehorse, [En ligne] <http://www.afy.yk.ca/secteurs/images/full/texte-2221.jpg> (Consulté le 30 août 2010).
- AFY – Association franco-yukonnaise (2008), *Yukon Francophone Day/Journée de la francophonie yukonnaise*, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (2008), Secteur culturel. *Programmation printemps-été 2008/Spring-Summer Schedule 2008*, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (2007), *Rapport annuel 2006-2007*, Whitehorse [En ligne] <http://www.afy.yk.ca/secteurs/images/full/texte-2397.jpg> (Consulté le 30 août 2010).
- AFY – Association franco-yukonnaise (2007), *Historique de la francophonie. De 1874 à nos jours*, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (2007), « La vitalité de la communauté franco-yukonnaise. Ses défis, ses enjeux », dans *Mémoire de l'Association franco-yukonnaise*, déposé devant le Comité permanent des langues officielles, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (2007b), *La communauté franco-yukonnaise : un survol, 25 ans d'existence*, Whitehorse



AFY – Association franco-yukonnaise (2007), *Compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle de l'AFY*, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (2007), *Bibliographie de L'Association Franco-yukonnaise*, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (2006a), *Mémoire de l'Association franco-yukonnaise. Sommet des communautés francophones et acadiennes*, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (2006), « Présentation de la communauté franco-yukonnaise », dans *Revitalisation des communautés francophones du Nord*, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (2006), *Compte-rendu de l'Assemblée générale annuelle de l'AFY*, 18 novembre, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (2006), *Synthèse du plan stratégique 2006-2009*, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (2006b), *Projet vision Yukon, plan communautaire*, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (2006c), « Présentation de la communauté franco-yukonnaise », dans *Revitalisation des communautés francophones du Nord*, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (2005), *Ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle de l'AFY*, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (2004), *Vers un plan d'action pour l'alphabétisation familiale en français au Yukon : 2004-2008. Étude de besoins*, présenté par Jean-François Nadeau (consultant) pour le Service d'orientation et de formation des adultes, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (2003), *Évaluation du projet Yukon branché*, présenté par Pierre Bourbeau (expert-conseil en évaluation) pour le Service d'orientation et de formation des adultes, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (2003), *Plan de développement global 2004-2009*, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (2003), *Rapport final : Besoins en santé de la population francophone du Yukon et proposition d'un modèle*, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (2002), *Des services de santé en français, un droit aussi au Yukon*, présentation à la Commission Romanow, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (2001), *Concerning the review of electoral districts in the Yukon*, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (2001), *Proposition de l'AFY dans le cadre de la consultation sur le renouvellement du gouvernement du Yukon*, Whitehorse.

AFY – Association franco-yukonnaise (1999), *Étude de faisabilité. Projet de centre de la francophonie*, Whitehorse.



- AFY – Association franco-yukonnaise (1998), *L'effet des transformations gouvernementales sur le programme des langues officielles*, mémoire présenté au Comité de travail externe sur les langues officielles du Conseil du Trésor, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (1993), *Mémoire sur le développement d'une politique des Arts au Yukon*, présenté au ministère du tourisme du Yukon, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (1993), *Sondage sur les services gouvernementaux et communautaires*, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (1992), *Bâtir ensemble l'avenir du Canada, présentation au Comité mixte spécial sur le renouvellement constitutionnel*, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (1991), *Mémoire sur la réforme de la carte électorale du Yukon*, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (1991), *Document de réflexion sur le déroulement des démarches visant à assurer la mise en place des services en français en janvier 1993*, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (1991), *Mémoire sur l'avenir constitutionnel du Yukon*, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (1991), *Présentation au Forum des citoyens et citoyennes sur l'avenir du Canada*, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (1987), *Étude exploratoire sur les possibilités d'autofinancement de l'Aurore boréale*, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (1987), *Mémoire présenté au Comité permanent des communications et de la culture*, Whitehorse.
- Association franco-yukonnaise, Association culturelle canadienne-française de Régina, Association canadienne-française de l'Alberta, Fédération franco-colombienne et Société franco-manitobaine (1986), *Le courage de nos différences, la télévision de Radio-Canada dans l'Ouest canadien*.
- AFY – Association franco-yukonnaise (1985), *Cahier d'information sur l'Association*, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (sans date), *Grandir en harmonie/Growing in harmony*, Whitehorse.
- AFY – Association franco-yukonnaise (sans date), *L'Alexandrin, lieu de vos rassemblements...au centre-ville de Whitehorse/The Alexandrin, the place for you gatherings...in downtown Whitehorse*.
- AFY – Association franco-yukonnaise (sans date), *Campagne de marketing social financé par le ministère des Affaires indiennes et de Nord canadien*, Whitehorse.
- Association franco-yukonnaise (sans date), *Vous venez d'immigrer au Yukon ? Vous connaissez des nouveaux*



- arrivants ?/Did you just immigrate to the Yukon? Do you know anyone else who has?*, Whitehorse.
- Ayotte, Guy (2008), *Collège des Territoires du Nord-Ouest. Institution d'enseignement postsecondaire francophone. Options de formation à distance.*
- Beaulieu, Marielle et Sandra St-Laurent (2003), *Termes de référence, Partenariat communauté en santé (PCS)*, Whitehorse.
- Beaulieu, Marielle, Anne Gilbert et Sandra St-Laurent (2003), *Besoins de santé de la population francophone du Yukon et proposition d'un modèle.*
- Bénéteau, Aurèle (1992), *Étude et cadre proposé pour la prestation des services de santé en français au Yukon.*
- Boileau, François (1990), *Deux importantes minorités au Yukon : Autochtones et francophones*, Whitehorse, Association franco-yukonnaise.
- Bone, Robert M. (1981), *Problems of secondary data sources for demographic studies : a case example of the Yukon health care insurance plan credits*, Montréal, Université de Montréal.
- Boucher, Caroline (2000), *Action Yukon II : Projet de création d'un service franco-yukonnais d'orientation et de formation des adultes*, Whitehorse, Association franco-yukonnaise.
- Boucher, Caroline (1997a), *Empreinte. La présence francophone au Yukon (1825-1950)*, Tome I, Whitehorse, Association franco-yukonnaise.
- Boucher, Caroline (1997b), *Empreinte. La présence francophone au Yukon (1825-1950)*, Tome II : Recueil historique, Whitehorse, Association franco-yukonnaise.
- Boucher, Caroline (1990), *Sondage sur la situation actuelle et les attentes de la communauté franco-yukonnaise*, Whitehorse, Association franco-yukonnaise.
- Boucher, Caroline (1989), *Projet d'alphabétisation francophone au Yukon : Phase I – Pré alphabétisation*, Whitehorse, Association franco-yukonnaise.
- Bourbeau, Pierre (2003), *Rapport d'étude en développement économique : Profil des entrepreneurs francophones et de leur entreprise. Analyse de leurs besoins et recommandations d'actions*, Whitehorse, Association franco-yukonnaise.
- Bourbeau, Pierre et Yvon Laberge (2002), « ExCel Learning Concepts. Projet des États généraux », *Revue de la structure organisationnelle francophone au Yukon.*
- Canadian Artic Holidays (sans date), *Arctic Watch Wilderness lodge*, Alcove.
- Centre de la Béringie (2008), *Les Ceusses qui-ont-du-fun-quand-y-chantent. Pourquoi chanter ?*, Whitehorse.



- CIC – Citoyenneté et Immigration Canada (2008a), « Le Canada et le Yukon accentuent leur collaboration en matière d’immigration », dans *Document d’information*, Ottawa, [En ligne] <http://www.cic.gc.ca/FRANCAIS/ministere/media/documents-info/2008/2008-05-21.asp> (Consulté le 5 décembre 2008).
- CIC – Citoyenneté et Immigration Canada (2008b), « Le gouvernement du Canada investit au Yukon pour aider les nouveaux arrivants », dans *Communiqué*, Ottawa, [En ligne] <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2008/2008-05-21.asp> (consulté le 5 décembre 2008). (Consulté le 5 décembre 2008).
- CIC – Citoyenneté et Immigration Canada (2006), *Plan stratégique pour favoriser l’immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, préparé par le Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire [En ligne] <http://www.google.ca/url?sa=t&source=web&cd=1&ved=OCBYQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.cic.gc.ca%2Ffrancais%2Fpdf%2Fpub%2Fplan-minoritaire.pdf&ei=aMjOTKK0LYS8IQfX6p3lCA&usg=AFQjCNFGLvVid6S1qUAvuJH3dlBznUUaaQ> (Consulté le 2 avril 2009).
- CIC- Citoyenneté et Immigration Canada (1997), *La révision de la législation sur l’immigration*, janvier.
- Comité du Canada en fête du Yukon (2008), *My Canada Today/Mon Canada aujourd’hui*, carte postale.
- Comité francophone catholique Saint-Eugène-de-Mazenod (2009), *Au cœur du Yukon, des services pastoraux en français offerts par le Comité francophone catholique Saint-Eugène-de-Mazen*, Whitehorse.
- Commission scolaire francophone du Nunavut (2009), *Plan stratégique 2009-2013*, Iqaluit.
- Commission scolaire francophone du Yukon (2010), *Dernières nouvelles*, juillet, [En ligne] <http://commissionscolaire.csfy.ca/fr/> (Consulté le 15 juin 2010).
- Commission scolaire francophone du Nunavut et Association des francophones du Nunavut (2008), *Lettre à Monsieur David Alagalak, objet : soumission portant sur le projet de loi 21, projet de loi sur l’Éducation*, Iqaluit.
- Comité permanent des opérations gouvernementales (2009), *Résumé du Rapport final sur la révision de la LLO*, Ottawa.
- CLO – Commissariat aux langues officielles (2008), *Bulletin de rendement 2007-2008*, Gatineau, Affaires Indiennes et du Nord Canada, [En ligne] www.ocolclo.gc.ca/html/inac_ainc_07_08_f.php (Consulté le 13 février 2009).
- CLO – Commissariat aux langues officielles (2006-2007), « Résultats par région des



- observations sur le service au public 2006-2007 (en personne) », dans *Bulletins de rendement*, Ottawa, [En ligne] http://www.ocolclo.gc.ca/html/person_ne_regions_f.php (Consulté le 13 février 2009).
- CLO – Commissariat aux langues officielles (2006), *Droits linguistiques, 2005-2006*, Ottawa, [En ligne] <http://www.ocolclo.gc.ca/docs/f/DroitsLinguistiques0506.pdf> (Consulté le 10 juin 2009).
- CLO – Commissariat aux langues officielles (2006a), « Santé Canada 2004-2005 », dans *Bulletins de rendement*, Ottawa, [En ligne] http://www.ocolclo.gc.ca/html/health_sante_f.php (Consulté le 18 février 2009).
- CLO – Commissariat aux langues officielles (2006b), « Santé Canada 2005-2006 », dans *Bulletins de rendement*, Ottawa, [En ligne] www.ocolclo.gc.ca/html/health_sante_05_06_f.php (Consulté le 18 février 2009).
- CLO – Commissariat aux langues officielles (2005), *Vérification des Sociétés d'aide au développement des collectivités et des Corporations au bénéfice du développement communautaire*, Ottawa, [En ligne] http://www.ocolclo.gc.ca/html/dev_052005_f.php (Consulté le 18 février 2009).
- CLO – Commissariat aux langues officielles (2001a), *Droits, écoles et communautés en milieu minoritaire : 1986-2002*, Ottawa, [En ligne] www.ocolclo.gc.ca/html/stu_etu_032001_f.php (Consulté le 18 février 2009).
- CLO – Commissariat aux langues officielles (2001b), *Infoacation*, vol. 7, n° 3, automne, numéro spécial.
- CLO – Commissariat aux langues officielles (1998), *Les effets des transformations du gouvernement sur le programme des langues officielles du Canada*, Ottawa, [En ligne] http://www.ocolclo.gc.ca/html/stu_etu_031998_f.php (consulté le 13 février 2009).
- CLO – Commissariat aux langues officielles (1998), *Suivi de l'étude spéciale des bureaux fédéraux désignés pour répondre au public en français et en anglais au Yukon*, Ottawa, [En ligne] http://www.ocolclo.gc.ca/docs/f/serv_yk_1998_f.pdf (Consulté le 22 janvier 2008).
- CLO – Commissariat aux langues officielles. Quell, Carsten (2002), *L'immigration et les langues officielles : Obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés*, http://www.ocolclo.gc.ca/html/stu_etu_imm_02_table_f.php [En ligne] (Consulté le 15 mars 2009).
- Commission scolaire francophone du Nunavut (2009), *Plan stratégique 2009-2013*, Iqaluit, [En ligne] http://www.csfnc.ca/assets/files/documents2/planstrategique_mai.doc (Consulté le 15 juin 2010).
- Conference Board of Canada (2001-2002), *Nunavut economic outlook: an examination of the Nunavut economy*, Ottawa.

- Conseil des ressources renouvelables de Teslin, Service canadien de la faune, Conseil des Tlingit de Teslin et ministère de l'Environnement du Yukon (sans date), *Delta de la rivière Nisutlin. Réserve nationale de faune, Teslin, Yukon*.
- CSFN – Commission scolaire des francophones du Nunavut (2009), *Plan stratégique 2009-2013*, Iqaluit.
- Consulat général de France à Vancouver (2008), *Monographie du territoire du Yukon*.
- Consultation Nicolas (2006), *Rapport final d'évaluation « Au cœur de la vie : la santé »*.
- Dallaire, Louise M. et Réjean Lachapelle (1990), *Profil démographique des communautés minoritaires de langue officielle, Yukon*, Ottawa, Direction générale de la promotion des langues officielles, Secrétariat d'État du Canada.
- Dawson City Museum (sans date), *A Walking Tour of Dawson City Cemeteries*.
- Dawson City Museum (sans date), *Dawson City Museum*.
- Dawson City Museum et Historical Society (sans date), *Old Territorial Administration Building*, Whitehorse, Ministère du Tourisme et de la Culture du Yukon.
- Défi Nunavut - Emploi et affaires en français au Nunavut (sans date), *Répertoire des entreprises et services*, Iqaluit, [En ligne]
<http://www.definunavut.ca/repertoire.php> (Consulté le 15 juin 2010).
- Destination Nunavut (sans date), *Le guide touristique du Nunavut*, Iqaluit, [En ligne]
<http://www.destinationnunavut.com/> (Consulté le 15 juin 210).
- Deveau, Kenneth, Rodrigue Landry et Réal Allard (2009), *Services gouvernementaux de langue française en Nouvelle-Écosse. Études de certains facteurs sociostructuraux, sociolinguistiques et psycholinguistiques associés à l'utilisation des services en français*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.
- Direction Yukon, Whitehorse, [En ligne]
<http://www.direction-yukon.ca/lang.php> (Consulté le 15 juin 2010).
- Direction des services en français du Yukon (2008), *Rapport annuel, 1994-1995 à 2007-2008*, Whitehorse, [En ligne]
<http://www.flsd.gov.yk.ca/fr/annualreports.html> (Consulté le 9 juin 2009).
- Direction des services en français du Yukon (sans date), « Loi sur les langues officielles » dans *Loi et politique sur les services en français*, Whitehorse, [En ligne]
<http://www.flsd.gov.yk.ca/fr/243.html> (Consulté le 9 juin 2009).
- Direction des services en français du Yukon (sans date), *Lignes directrices sur les cours de français*, Whitehorse.



- Direction des services en français du Yukon (sans date), *Lignes directrices sur la dotation en personnel bilingue*, Whitehorse.
- Dorais, Louis-Jacques (2006), « Discours et identité à Iqaluit après l'avènement du Nunavut », *Études/Inuit/Studies*, vol. 30, n^o. 2, p. 163-189.
- Doucet, Michel (1997), *Les obligations constitutionnelles du gouvernement territorial du Yukon et du gouvernement fédéral en matière linguistique dans le cas d'une dévolution de pouvoir*, Whitehorse, Association franco-yukonnaise.
- École des Trois Soleils (2009), *Projet éducatif*, Iqaluit.
- École Émilie-Tremblay (1999), *Plan d'amélioration de l'école Émilie-Tremblay. 1999-2004*, Whitehorse.
- Environnement Yukon (2008), *Assurer sa sécurité au pays des ours*, Whitehorse.
- FAFO – Fédération des aînés et des retraités francophones de l'Ontario, Ottawa, [En ligne] <http://www.fafo.on.ca/> (Consulté le 9 juin 2009).
- FFT – Fédération franco-ténoise (2006a), *Des situations propres aux T.N.-O.*, Yellowknife.
- FFT – Fédération franco-ténoise (2006b), *Résumé du jugement du 25 avril 2006 de l'honorable juge M. Moreau*, Yellowknife.
- FFT – Fédération franco-ténoise (2003), « Plan de développement stratégique de la communauté franco-ténoise 2004-2009 », dans *Deuxième partie : Plans de développement sectoriels*, Yellowknife, réalisé par Marc Haentjens, Société d'études et de conseil ACORD.
- FFT – Fédération franco-ténoise (2000), *Profil de la communauté franco-ténoise*, Yellowknife [en ligne] http://fft.franco-nord.com/index.cfm?Voir=sections&Id=7139&M=2352&Repertoire_No=2137985321 (Consulté le 23 septembre 2009).
- FFT – Fédération franco-ténoise (2001), *Étude sur le marché du travail et évaluation des besoins des francophones aux Territoires du Nord-Ouest*, Yellowknife.
- FCFA - Fédération des communautés francophones et acadienne (2004), *Profil de la communauté francophone du Yukon*, Ottawa, 2^e édition, [En ligne] <http://www.fcfa.ca/documents/108.pdf> (Consulté le 15 juin 2010).
- FCFA – Fédération des communautés francophones et acadienne (2000), *Profil de la communauté francophone du Territoire du Nunavut*, Ottawa, [En ligne] <http://www.fcfa.ca/documents/98.pdf> (Consulté le 15 juin 2010).
- FNCFS – Fédération nationale des conseils scolaires francophones (2008), *Annuaire de l'éducation en français au Canada 2008-2009*, Ottawa.



- FOISY, Batiste (2010), *Les organismes de santé en français au Canada convergent vers Yellowknife*, Radio Taïga, [En ligne] <http://radiotaiga.com/node/197> (Consulté le 30 août 2010).
- Geoffroy, Sylvie (1997), *Sondage réalisé auprès des femmes francophones du Yukon - Leurs besoins et préoccupations*, Les EssentiElles, Whitehorse.
- Girard, Cécile et Renée Laroche (1991 et 1994), *Un jardin sur le toit, la petite histoire des francophones du Yukon*, Whitehorse, Association franco-yukonnaise,.
- Girard, Cécile (1993), *J'ai mis tes mocassins. Regard sur les réalités des Premières Nations/Walk A Mile in my Moccasins. A Look at First Nations Realities*, Whitehorse, Association franco-yukonnaise.
- Gouvernement du Canada (2009) [1993], *Loi sur le Nunavut*, Ottawa, [En ligne] <http://lois.justice.gc.ca/PDF/Statute/N/N-28.6.pdf> (Consulté le 23 septembre 2009).
- Gouvernement du Yukon (2008), « Signature d'un accord entre le Québec et le Yukon visant la francophonie », dans *Communiqués*, 17 septembre, Whitehorse [En ligne] <http://www.gov.yk.ca/fr/news/2008/08-224.html> (Consulté le 12 mars 2009).
- Gouvernement du Yukon (sans date), *Au service des Yukonnais en français. Rapport annuel sur les services en français 2007-2008/Serving Yukoners in french. Annual report french language services 2007-2008*, Whitehorse.
- Gouvernement du Yukon (sans date), *Guideline for advertising, publishing and others forms of communication in french/Lignes directrices pour la publicité, les publications et les autres communications en français*, Whitehorse.
- Gouvernement du Yukon (1995), *Manuel d'administration générale. Politique en matière de communications*, Whitehorse.
- Gouvernement du Yukon (1994), *Manuel d'administration générale. Politique sur les services en français*, Whitehorse.
- Gouvernement du Yukon (2008), *Signature d'un accord entre le Québec et le Yukon visant la francophonie, communiqué, 17septembre*, Whitehorse, [En ligne] <http://www.gov.yk.ca/fr/news/2008/08-224.html> (Consulté le 12 mars 2009).
- Gouvernement du Yukon et ministère de l'environnement du Yukon (sans date), *En osmose avec la terre*, Whitehorse.
- Gouvernement du Yukon (2010), « Le gouvernement du Yukon investit dans des organismes voués aux arts », dans *Communiqué*, n° 10-105, 10 juin, Whitehorse, [En ligne] <http://www.afy.yk.ca/secteurs/documents/fr/d216-10105yukongovernmentinvestsinartsorганizationsfr.doc> (Consulté le 15 juin 2010).



- Gouvernement du Yukon. Direction des services en français (1999-2004), *Rapport d'évaluation de l'Entente de contribution Canada-Yukon sur le développement, l'amélioration et la mise en œuvre des services en français*, Whitehorse.
- Gouvernement du Nunavut (sans date - a), *Pinasuaqtavut 2004-2009*, présentation PowerPoint, Iqaluit.
- Gouvernement du Nunavut (sans date – b), *Plan de travail 2007-2008 et 2008-2009 – Initiatives en langue française*, Iqaluit, [En ligne] <http://pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/nu/07-09-Plan-Services-Nunavut-fra.pdf> (Consulté le 15 juin 2010).
- Gouvernement du Nunavut (sans date), *Annexe A. Plan de travail 2007-2008 et 2008-2009 : Initiatives en langue Inuit*, Iqaluit.
- Gouvernement du Nunavut (2002), *Nunavut Report on comparable health indicators*, préparé par Sylvie Healy et al., Iqaluit.
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (2004), *Rapport annuel sur les langues officielles 2003-2004*, Yellowknife.
- Haines Visitors Center (sans date), *Haines Alaska, 2008 Vacation Planner*.
- Hamlet of Resolute Bay (sans date), *Resolute Bau (Quassuittuq) Nunavut, Resolute bay*.
- Harper Street Publishing Inc. (2008), *Alaska and Yukon. The Last Great Road Trip. Travel Guide*, Carcross, Yukon.
- Harper Street Publishing Inc. (2009), *The last great road trip*, 16^e édition, Carcross, Yukon.
- Herry, Yann (2004), *La francophonie. Une richesse nordique/Northern Portraits*, Whitehorse, Association franco-yukonnaise.
- Hôpital Général Qikiqtani (sans date), *Participez à vos soins de santé*, Iqaluit.
- Hôpital Général Qikiqtani (sans date), *Plaintes et procédures d'appel*.
- Hôpital Général Qikiqtani (sans date), *Prévenez les erreurs de médicaments*, Iqaluit.
- Hôpital Général Qikiqtani (sans date), *Suivi des soins de santé*, Iqaluit.
- Hôpital Général Qikiqtani (sans date), *Arrêtez la propagation des infections*, Iqaluit.
- Johnson, Marc L. et Paule Doucet (2006), *Une vue plus claire : évaluer la vitalité des communautés de langue officielle en milieu minoritaire*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.
- Justice Canada (sans date), « Nunavut », dans *État des lieux sur la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles*, soumis par Recherche PGF, Ottawa.



- Kymlicka, Will (2001), *La citoyenneté multiculturelle, Une théorie libérale du droit des minorités*, Paris, Éditions La découverte.
- Klondike Kate's (sans date), *Dawson City. Klondike Kate's, Cabins & Restaurant*.
- Laberge, Yvon (1998), *Action Yukon : Étude sur les besoins de formation des adultes francophones qui habitent le Yukon*, Edmonton, Excel Learning Concepts.
- Lamontagne, Sophie-Laurence (1999), *Les francophones du Nord canadien : les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon*, Québec, INRS - Urbanisation Culture et Société.
- Landry, Rodrigue (2008), « Au-delà de l'école : le projet politique de l'autonomie culturelle », *Francophonies d'Amérique*, n° 26, p. 149-183.
- Langlais, Odette (2000), *Étude visant la consolidation de l'éducation en français au Yukon*, Whitehorse, Partenariat communautaire en éducation.
- Langlais, Odette (2000), *Rapport d'activités. Forum sur l'éducation en français au Yukon*, Whitehorse, Partenariat communautaire en éducation.
- Langlois, Serge et Louise Paradis (1990), *Vision d'avenir sur la jeunesse franco-yukonnaise et l'assimilation*.
- Laroche, Renée et Cécile Girard (1994), *Un jardin sur le toit. La petite histoire des francophones du Yukon*, Whitehorse, Association franco-yukonnaise, 2^e édition.
- L'Art du développement (2008), *Plan de développement économique communautaire 2008-2012*.
- L'Aurore boréale* (2008), vol. 25, n° 10.
- L'Aurore boréale* (2008), *La Franco - Yukonnie - de plus en plus vivante !*, Édition spéciale bilingue.
- La Garderie du petit cheval blanc (1992), *Mémoire sur la condition de la garderie, service de garde francophone en milieu minoritaire*, présenté à Santé et Bien-être Canada, Whitehorse.
- L'Aiglon* (2006), 3 mars, vol. 21, n° 9.
- L'Aiglon* (2008), 7 mars, vol. 23, n° 10.
- L'Aiglon* (2008), 28 mars, vol. 23, n° 13.
- L'Aiglon* (2009), 30 janvier, vol. 24, n° 4.
- L'Aiglon* (2009), 13 février, vol. 24, n° 6.
- L'Aiglon* (2009), 5 juin, vol. 24, n° 22.
- Lavigne, Julie (2003), *Construction et réception de l'identité franco-ténoise : une étude exploratoire*, thèse de maîtrise, département d'histoire, Université Laval.
- Leclerc, Jacques (2007a), « La juridiction des territoires fédéraux » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, Trésor de la langue française au Québec (TLFQ), Université Laval, [En ligne] <http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/amnord/territoiresfed.htm> (Consulté le 16 août 2009).



- Leclerc, Jacques (2007b), « Données démolinguistiques. Yukon » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, [En ligne] <http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/amnord/yukon.htm> (Consulté le 19 février 2009). <http://www.francosante.org/documents/publications/LeNombril7.pdf> (Consulté le 15 juin 2010).
- Leclerc, Jacques (2007c), « Données démolinguistiques. Territoires du Nord-Ouest » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, [En ligne] <http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/amnord/yukon.htm> (Consulté le 19 février 2009).
- Leclerc, Jacques (2007d), « Données démolinguistiques. Nunavut » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, [En ligne] <http://www.tlfq.ulaval.ca/AXL/amnord/nunavut.htm> (Consulté le 19 février 2009).
- Leclerc, Jacques (2001), « Territoire du Yukon, Loi sur les langues, 1988 », dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, [En ligne] <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/amnord/Yukon-loi1988.htm> (Consulté le 19 février 2009).
- Légaré, Geneviève (1992), *Étude du milieu et analyse de besoins, Alphabétisation Yukon*, Whitehorse, Association franco-yukonnaise.
- Le Nombril* (2008), printemps, n° 7, Whitehorse, Les EssentiElles, [En ligne]
- Le Nunavoix* (2009), vol. 8, n° 8, 27 février, Iqaluit, Association des francophones du Nunavut.
- Le Toit du Monde (2001), *Suivez les explorateurs de l'Arctique*, vol. 1, n° 1.
- Le Toit du Monde (2002), *Dossier : les jeux d'hiver de l'Arctique*, vol. 1, n° 4.
- Le Toit du Monde (2004), *Édition spéciale : Art Inuit*, vol. 3, n° 4.
- Le Toit du Monde (2006), *Langues inuites*, vol. 5, n° 2.
- Le Toit du Monde (2002), *Les enjeux de la décentralisation au Nunavut : l'exemple du Pont Inlet. À la découverte du royaume des glaces : le parc national Auyuittuq*, vol. 2, n° 1.
- Le Toit du Monde (2006), *Les ressources naturelles du Nord, développement durable ?*, vol. 5, n° 1.
- Le Toit du Monde (2007), *Passage du Nord-Ouest, l'Arctique à l'heure de pointe*, vol. 6, n° 1.
- Le Toit du Monde (2005), *Péril en la demeure : l'Arctique chauffé à blanc*, vol. 4, n° 2.
- Le Toit du Monde (2002), *La francophonie nordique fête ses vingt ans !*, vol. 2, n° 3.



- McComber, Louis (2003), *Le Nunavik québécois, une percée francophone dans l'Arctique canadien ?*, Iqaluit, Franc Nord.
- Ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse du Nunavut (sans date), *Des fonds à l'intention des Nunavummiut, Subventions et contributions*, [En ligne] <http://www.gov.nu.ca/cley/french/brochfrench.pdf> (Consulté le 15 juin 2010).
- Ministère de l'Environnement du Yukon (2003), *Dans la nature sauvage du Yukon. Ce que vous devez savoir pour vous déplacer sagement et en sécurité dans la nature sauvage du Yukon*, Whitehorse.
- Ministère de l'Environnement du Yukon (2008), *Guide d'observation de la faune et de la flore du Yukon : À partir des principales routes*, Whitehorse. Version allemande - EIN FÜHRER IN die Tier- und Pflanzenwelt des Yukon : ENTLANG DER HIGHWAYS
- Ministère de l'Environnement du Yukon et Pêches et Océans Canada (2007), *Points saillants du règlement, 2008-2009. Guide de la pêche*, Whitehorse et Ottawa.
- Ministère de l'Environnement du Yukon (2007), *Guide de pêche sportive dans les lacsensemencés du Yukon*, Whitehorse, Yukon Fish & Game Association.
- Ministère de l'Environnement du Yukon (2007), *Wildlife Viewing Program*.
- Driving the Fire Belt: North Klondike Highway*, Whitehorse.
- Ministère des Finances Canada (sans date), *La formule de financement des territoires*, [En ligne] <http://www.fin.gc.ca/fedprov/tff-fra.asp> (Consulté le 15 septembre 2009).
- Ministère du Tourisme et de la Culture du Yukon, Commission des droits de la personne du Yukon et National Association of Japanese Canadians (sans date), *L'histoire des Asiatiques au Yukon/Asian History of the Yukon*, Whitehorse et Winnipeg.
- Ministère du Tourisme et de la Culture du Yukon, (sans date), *Carcross (bâtiments historiques) à pied*, Whitehorse.
- Ministère du Tourisme et de la Culture du Yukon (2008), *Art Adventures on Yukon time*, Whitehorse.
- National Outdoor Leadership School et Wilderness medicine institute (sans date), *Expedition*, cd-rom, USA.
- New Parks North (2008). Newsletter 17.
- Northern News Services (sans date), *Discover Nunavut's Capital Iqaluit. Visitor Guide 2009*, Hay River.
- Northern News Services (2008), *Discover Nunavut's capital. Iqaluit Visitor Guide*, Hay River.
- Northern News Services (2008), *Yellowknifer. Visitors Guide*, Hay River.



Northwest Territories Métis Nation (2000), *Information Kit*, Hay River.

Northwest Territories Resources, Wildlife and Economic Development (sans date), *A Layperson's Geological Guide to the Fred Henne Park Area*, Yellowknife.

Northwest Territories Tourism (2008), *Spectacular Summer experiences*, Yellowknife.

Northwest Territories Tourism (2008), *Spectacular Northwest Territories*, Yellowknife.

Northwest Territories Tourism (sans date), *Territoires du Nord-Ouest. Guide des routes et des terrains de camping*, Yellowknife.

Nunavut Parks (sans date), *Iqalugaarjuup nunanga*, (Pond Inlet), Iqaluit.

Nunavut Parks (sans date), *Iqalugaarjuup nunanga*. (Rankin Inlet), Iqaluit.

Nunavut Parks (sans date), *Kazan Heritage river*, (Baker Lake), Iqaluit.

Nunavut Parks (sans date), *Kugluk/bloody falls territorial park*, (Kugluktuk), Iqaluit.

Nunavut Parks (sans date), *Ovayok*, Iqaluit.

Nunavut Parks (sans date), *Thelon wildlife sanctuary and thelon heritage river*, (Baker Lake), Iqaluit.

Nunavut Parks (sans date), *Sylvia Grinnell park*, Iqaluit.

Nunavut Parks (sans date), *Umiat ingilrayaarvinga pulaaqtarvik/Le parc du passage du nord-ouest*, (Gjoa Haven), Iqaluit.

Nunavut Parks (sans date), *Inuujaarvik avirkturhimayuq pulaaqtarvik/parc territorial Inuujaarvik*, (Baker Lake), Iqaluit.

Nunavut Tourism (2009), *Calendrier 2009*, Iqaluit.

Nunavut Tourism (sans date), *Nunavut, untamed, unspoiled, undiscovered. # 1 in Adventure*, Iqaluit.

Nunavut Tourism (sans date), *Nunavut; untamed, unspoiled, undiscovered. Hunting directory 08*, Iqaluit.

NWT Heritage Fairs (2008), *Les Fêtes Historica aux T.N.-O.*, Yellowknife.

Odyssée Nunavut/Division Iqaluit (sans date), *Odyssée Nunavut. Voyages au cœur de l'Arctique canadien*, Iqaluit.

Parc Canada (2005), *Les parcs et les lieux historiques nationaux du Canada au Nunavut*, Ottawa.

Parc Canada (2005), *Parc national et réserve de parc national Kluane du Canada*, Ottawa.

Partenariat Communauté en Santé (2009), *Plan stratégique 2009-2013*, [En ligne] <http://www.francosante.org/documents/publications/PCsplanificationstrategie20092013.pdf> (Consulté le 15 juin 2010).



- Partenariat communauté en santé (2004), *Annuaire en ligne (2004-2005) des services en français*, Whitehorse.
- Partenariat communautaire en éducation (2002a), *Présentation dans le cadre de la consultation relative à la Révision de la Loi sur l'éducation du Yukon*, Whitehorse.
- Partenariat communautaire en éducation (2002b), *Document de réflexion à l'intention des partenaires*, Whitehorse.
- Partenariat rural du Canada (2009), « Les francophones de Dawson s'organisent », *Revue rurale du Yukon*, Ottawa, [En ligne] <http://www.rural.gc.ca/RURAL/display-afficher.do?id=1241532162458&lang=fra#fra> (Consulté le 30 août 2010).
- Patrimoine canadien (2009), *Accord de collaboration entre le ministère du Patrimoine canadien et le secteur communautaire francophone du Nunavut*, Ottawa, [En ligne] <http://pch.gc.ca/pgm/lo-ol/accrd/nu/cmmnt/index-fra.cfm#a2> (Consulté le 30 août 2010).
- Patrimoine canadien (2007), « Annexes », dans *La collaboration intergouvernementale en matière de services provinciaux et territoriaux dans la langue de la minorité Réussites et défis (2003-2007)*, Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles, Ottawa, [En ligne] <http://www.canadianheritage.gc.ca/pgm/lo-ol/pubs/collbrtn03-07/105-fra.cfm> (Consulté le 27 mai 2009).
- Patrimoine canadien (sans date - a), *Entente Canada - Yukon sur le développement, l'amélioration et la mise en œuvre des droits et des services en français 2006-2007*, Ottawa, [En ligne] <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/yk/2006-2007/index-fra.cfm> (Consulté le 11 mars 2009).
- Patrimoine canadien (sans date - b), « Annexe B : Plan stratégique du Yukon relatif aux services en français pour 2006-2007 », dans *Entente Canada - Yukon sur le développement, l'amélioration et la mise en œuvre des droits et des services en français 2006-2007*, Ottawa, [En ligne] <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/services/yk/2006-2007/annexe-scheduleb-fra.cfm> (Consulté le 11 mars 2009).
- Patrimoine Canada (2005-2009), *Accord de collaboration entre le ministère du Patrimoine canadien et le réseau associatif francophone des Territoires du Nord-Ouest*, Ottawa, [En ligne] <http://pch.gc.ca/pgm/lo-ol/accrd/NT/cmmnt/index-fra.cfm> (Consulté le 11 mars 2009).
- Patrimoine canadien (2005-2009), *Accord de collaboration entre le ministère du Patrimoine canadien et le réseau associatif francophone du Nunavut*, Ottawa, [En ligne] <http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/accrd/nu/cmmnt/index-fra.cfm> (Consulté le 11 mars 2009).



- Patrimoine canadien (sans date), *Entente Canada – Yukon relative à l’enseignement dans la langue de la minorité et à l’enseignement de la seconde langue officielle 2005-2006 à 2008-2009*, Ottawa, [En ligne] http://www.pch.gc.ca/pgm/lo-ol/entente-agreement/education/yk/05-09_entente_education_yukon-fra.pdf (Consulté le 11 mars 2009).
- Pêches et Océans Canada et Comité du Yukon sur le saumon (sans date), *Tout ce que devez savoir sur la pêche au saumon au Yukon*, Ottawa.
- Pépin-Fillion, Dominique (2007), *Migration des jeunes francophones au Yukon*, pour le RDÉE Yukon, Rimouski, UQAR [En ligne] <http://www.afy.yk.ca/secteurs/documents/fr/d167-4rdee-yukonjeunesmigrations-jeunes-yukonrapport-final2007.doc> (Consulté le 30 août 2010).
- Perreault, Denis et Huguette Léger (dirs.) (1989), *Leroux, Beaulieu et les autres ou La petite histoire des francophones dans le Territoires du Nord-Ouest*, Les Yellowknife, Fédération franco-ténoise, Collection Francophones du Nord, n° 1.
- Perreault, Denis (1988), *La Grande Tournée, les Retrouvailles*, Comité de consultation sur les services en français dans les Territoires du Nord-Ouest, Yellowknife, Fédération franco-ténoise et Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
- Pomerleau, Jeanne (1996), « Quatrième partie : La ruée vers l’or du Yukon », dans *Les chercheurs d’or. Des Canadiens-français épris de richesse et d’aventure*, Sainte-Foy, Éditions, J.-C. Dupont, p. 107-179.
- Plumet, Patrick (1989), « Thuléens et Dorsétiens à l’île d’Amittualujjuaq, baie du Diana, Arctique québécois », *Géographie physique et Quaternaire*, vol. 43, n° 2, p. 207-221.
- PR Services Ltd. (2009), *Whitehorse: City Map - Attraction and Service Guide*, Whitehorse.
- Gouvernement du Yukon (sans date), *L’archéologie au Yukon*, ministère du Tourisme et de la Culture, Whitehorse.
- Prud’homme, Louis-Arthur (1904). « L’élément français au Nord-Ouest. Voyageurs Canadiens-français et métis 1763-1870 », *Revue canadienne*, vol. 47, 380-401.
- Radio-Canada (2009), *Éducation dans les Territoires du Nord-Ouest, Droits retirés aux francophones*.
- Rasmunssen, Derek (2000), *La société inuit menacée de dissolution par l’école et l’argent*, Montréal, Institut Interculturel de Montréal, Cahier n° 139.
- Regroupement des parents francophones des Territoires du Nord-Ouest (2002), *L’éducation en français aux T.N.-O. : états et perspectives 2002-2009*, conférence de positionnement tenue à Yellowknife le 27 avril 2002.



- Réseau T.N.-O. Santé en français (sans date), *Préparer le terrain pour la santé en français, Rapport abrégé, Territoires du Nord-Ouest*, Yellowknife.
- Réseau T.N.-O. Santé en français (2004-2006), *Compilation des chroniques T.N.-O. en français*, Yellowknife.
- Réseau T.N.-O. Santé en français (sans date), *Préparer le terrain pour la santé en français, Rapport abrégé, Territoires du Nord-Ouest*, Yellowknife.
- Réseau T.N.-O. Santé en français (sans date), *Votre santé d'abord en français encore mieux*, Yellowknife.
- Réseau T.N.-O. Santé en français (2008), *Vous rêvez d'une carrière dans le domaine de la santé ? Les possibilités de carrières...*, Yellowknife.
- RDÉE – Réseau de développement économique et d'employabilité (sans date), *Destination Nunavut. Le guide touristique du Nunavut 2004-2005*, Ottawa.
- RDÉE – Réseau de développement économique et d'employabilité (sans date), *Retracez l'histoire de Iqaluit*, Ottawa.
- RDÉE – Réseau de développement économique et d'employabilité du Yukon et Association franco-yukonnaise (sans date), *Guide touristique. Yukon plus grand que nature*, Whitehorse.
- RDÉE – Réseau de développement économique et d'employabilité du Yukon et Association franco-yukonnaise (sans date), *Répertoire des entreprises et services touristiques du Yukon*, Whitehorse.
- RDÉE – Réseau de développement économique et d'employabilité du Yukon et Association franco-yukonnaise (sans date), *Voué au développement économique francophone du Yukon/Dedicated to Yukon francophone economic development*, Whitehorse.
- RÉSEFAN – Réseau de santé en français du Nunavut (2009), *En route pour 2010. Appel de propositions de projets*, 5 décembre, [En ligne] <http://resefan.typepad.com/files/appel-de-propositions-de-projets.pdf> (Consulté le 15 juin 2010).
- RÉSEFAN – Réseau de santé en français du Nunavut (sans date), *Opération Mobilisation des partenaires : Santé en français 2009-2013*, Iqaluit.
- RÉSEFAN – Réseau de santé en français du Nunavut (sans date), *Opération mobilisation des partenaires, Santé en français 2009-2013*, document interne, Iqaluit.
- Rural Secrétariat (2005), *Nunavut profile: a ten-year census analysis (1991-2001)*, Ottawa.
- Sacred Heart Cathedral (2008), « De semaine en semaine », dans *Trinity Sunday*.
- SAFRAN – Santé en français au Nunavut (sans date – a), *Des services de santé en français : un défi intercommunautaire*, présenté par Daniel Hubert (directeur),



- Iqaluit [En ligne] <http://www.franco-nunavut.ca/safran/publications-du-safran/nunavoix-no1.html> (Consulté le 15 juin 2010).
- SAFRAN – Santé en français au Nunavut (sans date - b), *Nunavut : un modèle de services en santé en français*, présenté par Daniel Hubert (directeur), Iqaluit [En ligne] <http://www.franco-nunavut.ca/safran/publications-du-safran/nunavoix-no2.html> (Consulté le 15 juin 2010).
- SAFRAN – Santé en français au Nunavut (2007), *Notes de la présentation des réseaux de la santé en français du Nord*, présenté par le Comité permanent des langues officielles, Iqaluit, [En ligne] <http://www.franco-nunavut.ca/safran/publications-du-safran/notes-presentation-reseaux-sante.html> (Consulté le 15 juin 2010).
- SAFRAN – Santé en français au Nunavut (sans date), *Des services de santé en français : un défi intercommunautaire*, présenté par Daniel Hubert (directeur), [En ligne] <http://www.franco-nunavut.ca/safran/publications-du-safran/nunavoix-no1.html> (Consulté le 15 juin 2010).
- SAFRAN – Santé en français au Nunavut (sans date), *Nunavut : un modèle de services en santé en français*, présenté par Daniel Hubert (directeur), Iqaluit, [En ligne] <http://www.franco-nunavut.ca/safran/publications-du-safran/nunavoix-no2.html> (Consulté le 15 juin 2010).
- SAFRAN – Santé en français au Nunavut (sans date), *Personnel de la santé : Quand il y a pénurie et... pénurie*, présenté par Daniel Hubert (directeur), Iqaluit, [En ligne] <http://www.franco-nunavut.ca/safran/publications-du-safran/nunavoix-no3.html> (Consulté le 15 juin 2010).
- SAFRAN – Santé en français au Nunavut (2007), *Notes de la présentation des réseaux de la santé en français du Nord*, présenté par le Comité permanent des langues officielles, Iqaluit, [En ligne] <http://www.franco-nunavut.ca/safran/publications-du-safran/notes-presentation-reseaux-sante.html> (Consulté le 15 juin 2010).
- Saint-Onge, Hélène (2002), *Le choix scolaire des parents ayants droit de Whitehorse au Yukon*, activité de synthèse dans le cadre de la Maîtrise en Sciences de l'éducation, Edmonton, Faculté Saint-Jean.
- Secrétariat rural (2002), *Profil des Territoires du Nord-Ouest : une analyse des données de recensement sur dix ans (1991-2001)*, Ottawa.
- SOFA – Service d'orientation et de formation des adultes du Yukon (sans date), *Apprendre à lire... C'est découvrir le monde/Learn to read... Discover the world !*, Whitehorse.
- SOFA – Service d'orientation et de formation des adultes du Yukon (2008), *Programmation Sofa*, Whitehorse.
- Services Transfusionnels de Qikiqtani general hospital (2009), *Sang et*



- produits sanguins, information au patient*, Iqaluit.
- Significant Wildlife Areas (sans date), Whitehorse naturellement ! Guide des aires naturelles, Whitehorse, City of Whitehorse et ministère de l'Environnement du Yukon.
- Société de développement économique des Territoires du Nord-Ouest (2002), *Bâtir un pays. Planification 2002-2005 en matière de développement économique de la collectivité francophone des Territoires du Nord-Ouest*, Yellowknife.
- Société d'énergie du Yukon (2001), *Explorons la passe migratoire de Whitehorse. Un guide sur les déplacements du saumon royal dans le fleuve Yukon*, Whitehorse.
- Société d'énergie du Yukon (2000), *Découvrir les sentiers de Whitehorse. Guide des sentiers bordant le fleuve Yukon qui mènent au lac Schwatka, au canyon Miles et à Canyon City*, Whitehorse.
- Société d'énergie du Yukon (sans date), *Rapides de Whitehorse. Passe migratoire et éclosion*, Whitehorse.
- Société d'Énergie du Yukon (sans date), *Réseau de production de Whitehorse*, Whitehorse.
- Southern Lakes Visitors Association (sans date), *Attractions & Area Map*.
- Statistique Canada (2006a), *Recensement de 2006*, Ottawa.
- Statistique Canada (2006b), « Nunavut, Langue maternelle », dans *Profils des communautés de 2006*, [En ligne] <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/dp-pd/prof/92-591/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=PR&Code1=62&Geo2=PR&Code2=01&ata=Count&SearchText=Nunavut&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All&Custom=> (Consulté le 15 septembre 2009).
- Statistique Canada (2004), *Profil des divisions et subdivisions de recensement du Nunavut*, Ottawa.
- Statistique Canada (2003), *Enquête auprès des peuples autochtones de 2001 : première diffusion – Tableaux de soutien*, Ottawa, [En ligne] <http://www.statcan.ca/english/IPS/Data/89-592-XIE.htm> (Consulté le 30 août 2010).
- Statistique Canada. Corbeil, Jean-Pierre, Claude Grenier et Sylvie Lafrenière (2006), *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*, Ottawa, [En ligne] <http://www.statcan.ca/francais/freepub/91-548-XIF/91-548-XIF2007001.pdf> (Consulté le 30 août 2010).
- Steinbruck, Jean (1999), *The Yellowknife Journal*, Nuage Editions, Winnipeg.
- St-Pierre, Régis (2003), *Jeunes francophones au Yukon : évolution démographique*. Whitehorse, Association franco-yukonnaise et RDÉE Yukon.



- Tanguay, Jean-Paul (1998), *Mon petit monde, le récit d'une vie dans le nord canadien*, Whitehorse, Association franco-yukonnaise.
- Thériault, Joseph Yvon (2007), *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Éditions Prise de paroles, Collection Agora.
- Tourisme Yukon (sans date), *Dawson, les services francophones*, Whitehorse, Association franco-yukonnaise, [En ligne]
http://tourismeyukon.ca/Klondike/klondawson_serv.htm (Consulté le 30 août 2010).
- Tourisme Yukon (sans date), *Whitehorse, les services francophones*, Whitehorse, Association franco-yukonnaise, [En ligne]
http://tourismeyukon.ca/WH/wh_services.htm (Consulté le 30 août 2010).
- Traisnel, Christophe (1998), *Francophonie, francophonisme : groupe d'aspiration et formes d'engagement*, Paris, Édition L.G.D.J./Panthéon - Assas.
- Tremblay, Marie (1997), *La francophonie yukonnaise - Une mine d'or à découvrir*, mémoire de baccalauréat, département de Géographie, Université Laval.
- TV Ontario (1985), *North of 60: Yukon, the Invisible History*, enregistrement vidéo.
- Usher, Peter J. (1973), *Postes de traite des pelleteries des Territoires du Nord-Ouest 1870-1970*, Ottawa, ministère des Affaires indiennes et du Nord.
- Up Here Business (2008), *The magazine of Canada's enterprising North*, vol. 1, n° 7.
- Up Here Publishing Ltd. (2009), *Up here. Explore Canada's Far North*, vol. 25, n° 1.
- Up Here Publishing Ltd. (2009), *25th anniversary edition*.
- Vienneau, Jean-Guy (1989), *Étude portant sur l'efficacité organisationnelle et administrative de l'Association des Franco-Yukonnais*, Dieppe, PGF Consultants Inc.
- Vision North (2009), *Talking about Yukon land claims*, Minister of Public Works and Government Services Canada.
- Visions du Nord (2007), Automne/Hiver (bimensuel), ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.
- Visions du Nord (2008). Printemps/Été (bimensuel), ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.
- Vision Yukon (2006), *Plan communautaire. Rapport final*, Iqaluit.
- Wagner, Serge (1998), *Alphabétisation et formation de base des adultes de la communauté francophone du Yukon*, Montréal, UQAM.
- White Pass & Yukon Route, Yukon Larger than life et ministère du Tourisme et de la Culture du Yukon (sans date), *Viewing Yukon Railway Heritage*.



-
- Yellowknife Diamond Capital of North America (2008), « Your Guide to the capital of the NWT Yellowknife », *Visitors Guide*, vol. 6.
- Yellowknife Diamond Capital of North America (sans date), *Old Town. Heritage Walking Tour of Yellowknife, Northeast Territories*.
- Yukon Archives/Archives du Yukon (sans date), *Libérez le passé*, ministère du Tourisme et de la Culture du Yukon.
- Yukon Arts Centre Public art Gallery (2008), *Roots Yukon Art Society*.
- Yukon Bird Club (2008), *Liste des oiseaux du Yukon*.
- Yukon College (sans date), *2008-2009 Calender*.
- Yukon Energy (2002), *Enjoying Whitehorse trails. A guide to the Yukon River trails to Schwatka lake, Miles Canyon and Canyon City*. K.-L Services and Midnight Arts.
- Yukon Historical & Museums Association (sans date), *A Guidebook. Yukon Heritage Attractions*, ministère du Tourisme et de la culture du Yukon.
- Yukon info (sans date), *Yukon Highway Map*, Gouvernement du Canada.
- Yukon Larger Than Life (sans date), *Highway Map*.
- Yukon Larger than life et ministère du Tourisme et de la Culture du Yukon (sans date), *Viewing Yukon's Natural History Attractions*.
- Yukon Learn Society (2006), *Aller chez le médecin*, Whitehorse, Partenariat communauté en santé (PCS).
- Yukon Quest (sans date), *Course de chiens sur les sentiers de la tradition*, Yukon plus grand que nature et Fair Banks Convention & Visitors Bureau.
- Zaslow, Morris (1984), *Les Territoires du Nord-Ouest 1905-1980*, Ottawa, La Société historique du Canada, Brochure historique, n° 38.



ANNEXES

1.1 Grille d'entretien

Entretien semi-directif avec des francophones des territoires

Question de départ :

1. Depuis combien de temps êtes-vous dans ce territoire ? Qu'est-ce qui vous y a amené ?

Axes thématiques guidant l'entretien :

1. Son expérience personnelle
2. Raisons de sa présence sur le territoire. D'où vient la personne ?

Action :

1. Activités professionnelles, sociales et politiques – Description ^{*79}
2. Évaluation de la vie sur le territoire : aspects positifs, négatifs
3. En cas de participation à des activités communautaires
Déterminants de l'engagement – raisons évoquées de l'engagement – Pourquoi est-ce important ?
4. Parcours militant*
5. Autoqualification*
6. Justification de son action
7. Relations avec les autres organisations*
8. Manière dont il ou elle conçoit son engagement dans la communauté
9. Interrogé(e) sur l'organisme : ce qu'il ou elle y fait (fonctions)
10. Sa participation aux activités d'autres organismes : ce qu'il fait dans les autres organisations. Est-ce qu'il ou elle adhère à d'autres organisations ?*
11. Place de l'organisation dans le mouvement (fonction ?)*
12. « Alliés » et « adversaires » de son organisation* - Freins et opportunités d'action
13. Que fait-il (elle) en dehors de l'organisme pour la cause qu'il ou elle entend défendre ?*

Évaluation de la vie communautaire :

1. Son rapport avec la langue française
2. Pratiques linguistiques : santé, éducation, services, lieu de travail
3. Pour les couples : Exogamie ?
4. Niveau linguistique du conjoint ?
5. Fréquence de l'usage du français

⁷⁹ Questions s'adressant surtout aux leaders associatifs francophones.



6. Pour les pères et mères : Langue parlée à la maison ; langue parlée avec les enfants, École choisie pour les enfants
7. Mobilisation : la communauté est-elle facile à mobiliser ? Comment s’y prendre ? Exemples passés ?
8. Est-ce que le français, c’est important pour les francophones de sa communauté ?
9. Comment il ou elle perçoit l’attitude des autres francophones par rapport au français ?
10. Quels sont les besoins particuliers de la communauté francophone ?
11. Vie en français : évaluation des organismes et institutions, de la vie culturelle, de la vitalité culturelle de la communauté
12. Quels sont les droits des francophones ?
13. Ses représentations, son identité
14. Que représente le français ?
15. Quelle est sa vision de sa communauté ?* et/ou de son territoire ?
16. Comment doit être sa communauté ?* et/ou son territoire ?
17. Rapport avec les autochtones
18. De quoi il ou elle rêve pour son pays ?* et/ou son territoire ?
19. Causes les plus importantes en ce moment pour les francophones de son territoire
20. Victoires et les échecs pour les francophones du territoire
21. Rapports avec le gouvernement territorial
22. Rapport avec les institutions fédérales
23. Rapports avec les communautés (anglophones, autochtones, francophones extérieurs, autres ?)
24. Impact des actions prises pour défendre les droits des francophones : bien acceptées par le reste de la population et par les francophones eux-mêmes ? (ou au contraire ignorées)

Question de clôture d’entretien :

1. C’est quoi l’identité franco... ?
 2. Si vous deviez me dire quelle est votre identité, qu’est-ce que vous me diriez ?



1.2 Formulaires de consentement

Formulaire 1 : Invitation à participer à un entretien individuel

Formulaire de consentement

Présentation du projet

Nous vous invitons à participer à un projet de recherche qui vise à mieux connaître les communautés francophones dans les territoires du Nord canadien.

Nous aimerions vous interroger sur votre expérience et votre implication dans la communauté francophone. Ce projet est financé par Patrimoine canadien et le Commissariat aux langues officielles. La recherche est menée par l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, un institut de recherche indépendant.

Comme votre participation est volontaire, vous pouvez vous retirer du projet à tout moment. Une description plus complète du projet suit. Vous pourrez y trouver des informations sur les risques, les inconvénients et les avantages de votre participation à l'étude ainsi que sur les règles de confidentialité. Si vous avez des questions, vous pouvez en discuter avec les responsables du projet : Rodrigue Landry, Éric Forgues, Anne Robineau, Josée Guignard Noël, tous de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et Christophe Traisnel, professeur au Département de science politique à l'Université de Moncton. Vous pouvez les joindre au (506) 858-4669 ou à anne.robineau@umoncton.ca

Objectifs de l'étude

Le projet de recherche vise à réaliser un profil global des communautés francophones dans les territoires du Nord canadien afin de dégager des pistes qui permettraient aux leaders francophones d'élaborer un plan de revitalisation efficace et approprié pour celles-ci. Les objectifs plus spécifiques sont, d'une part, d'approfondir les connaissances sur les communautés francophones des territoires et, d'autre part, de déterminer les facteurs favorisant ou entravant la vitalité linguistique des francophones de ces régions. Pour identifier ces facteurs, quatre axes de recherche sont privilégiés : 1) la vitalité démographique et territoriale, 2) la vitalité organisationnelle, 3) la vitalité socio-économique et 4) la vitalité culturelle. Ces axes recouvrent plusieurs domaines : éducation, jeunesse, santé, économie, gouvernance, arts, culture et médias.

Participation des sujets :

Pour réaliser une partie de ce projet, la technique d'entretien semi-directif sera utilisée. Cela signifie que vous serez interrogé sur votre expérience en tant que francophone dans votre territoire et que vous pourrez répondre aux questions dans vos propres mots. Ces entrevues



seront enregistrées (audio) et seront faites en personne par les chercheurs (durée : 1h30 environ).

Avantages personnels pour le sujet et/ou pour la société

Il y a plusieurs avantages personnels à participer à cette recherche. Le premier est d'enrichir les connaissances sur le mode de vie des francophones dans les territoires en faisant part de son expérience personnelle. Le second est d'avoir l'opportunité de participer à une recherche scientifique qui a pour but l'amélioration de la vitalité culturelle des communautés francophones.

Risques ou inconvénients éventuels pouvant découler de la participation à ce projet

Il n'y a aucun risque ou inconvénient particulier hormis celui de donner de votre temps pour la durée de l'entretien.

La participation du sujet ne prévoit aucune rémunération ni remboursement.

Confidentialité et anonymat

Les chercheurs qui mènent cette étude doivent garantir l'anonymat des participants et la confidentialité des informations que vous donnez. Seules les personnes qui réalisent les entrevues et qui les retranscrivent ont accès aux noms des personnes interrogées. Dans les documents ou rapports issus de la recherche, les noms et ce qui permettrait d'identifier les interviewés sont remplacés par des codes ou des noms fictifs.

Les noms des participants ne sont pas non plus transmis à Patrimoine canadien ou au Commissariat aux langues officielles.

Les enregistrements et les transcriptions sont conservés sous clef au sein des bureaux de l'ICRML.

Les participants sont libres de mettre fin à leur participation à n'importe quel moment, et cela sans justification ni pénalité.

Les participants devront remplir et signer en deux exemplaires un formulaire de consentement libre et éclairé, que conserveront sous clé les responsables de la recherche.

Signature

Votre signature sur ce formulaire indique que vous 1) comprenez l'information qui vous a été fournie au sujet de votre participation au projet de recherche, 2) en êtes satisfait, et 3) acceptez d'y participer en tant que sujet de recherche.



Votre autorisation n'implique pas que vous renoncez à vos droits légaux et ne dégage ni les chercheurs, ni l'initiateur, ni le financeur, ni les institutions impliquées de leurs responsabilités légales et professionnelles. Vous êtes libre de vous retirer du projet à n'importe quel moment. Vous êtes également libre de demander des clarifications ou de nouvelles informations pendant l'entretien.

J'accepte de participer à l'étude : Oui [] Non []

J'accepte que l'entretien soit enregistré :

Oui [] Non []

Je souhaite être contacté ultérieurement pour un projet en lien avec le thème de la présente recherche :

Oui [] Non []

Si oui :

Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Nom de la personne participante : _____

Signature de la personne participante : _____

Date : _____

Signature de l'intervieweur(e) : _____

Date : _____

Merci de l'intérêt que vous portez à ce projet de recherche.

Coordonnées de contact institutionnel des membres de l'équipe de recherche :

Responsables de la recherche :

Christophe TRAISNEL
Département de science politique
Université de Moncton
Pav. Léopold-Taillon
Moncton, NB
E1A 3E9
CANADA
Tél. : (506) 858 4371
christophe.traisnel@umoncton.ca



Anne ROBINEAU
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
Pav. Léopold-Taillon, Pièce 410
Université de Moncton
Moncton, NB
E1A 3E9
CANADA
Tél. : (506) 858 4922
anne.robineau@umoncton.ca

Rodrigue LANDRY
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
Pav. Léopold-Taillon, Pièce 410
Université de Moncton
Moncton, NB
E1A 3E9
CANADA
Tél. : (506) 858 4669
rodrigue.landry@umoncton.ca

Éric FORGUES
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
Pav. Léopold-Taillon, Pièce 410
Université de Moncton
Moncton, NB
E1A 3E9
CANADA
Tél. : (506) 858 4669
eric.forgues@umoncton.ca

Josée GUIGNARD NOËL
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
Pav. Léopold-Taillon, Pièce 410
Université de Moncton
Moncton, NB
E1A 3E9
CANADA
Tél. : (506) 858 4669
josee.guignard.noel@umoncton.ca



Formulaire 2 : Invitation à participer à un groupe de discussion entre responsables communautaires

Nous vous invitons à participer à un projet de recherche qui vise à mieux connaître les communautés francophones dans les territoires du Nord canadien. Ce projet est financé par Patrimoine canadien et le Commissariat aux langues officielles. La recherche est menée par l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, un institut de recherche indépendant.

Nous aimerions vous interroger sur votre implication dans la communauté francophone et la façon dont vous envisagez son avenir.

Comme votre participation est volontaire, vous pouvez vous retirer du projet à tout moment. Une description plus complète du projet suit. Vous pourrez y trouver des informations sur les risques, les inconvénients et les avantages de sa participation à l'étude ainsi que sur les règles de confidentialité. Si vous avez des questions, vous pouvez en discuter avec les responsables du projet : Rodrigue Landry, Éric Forgues, Anne Robineau, Josée Guignard Noël, tous de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et Christophe Traisnel, professeur au Département de science politique à l'Université de Moncton. Vous pouvez les joindre au (506) 858-4669 ou à anne.robineau@umoncton.ca

Objectifs de l'étude :

Le projet de recherche vise à réaliser un profil global des communautés francophones dans les territoires du Nord canadien afin de dégager des pistes qui permettraient aux leaders francophones d'élaborer un plan de revitalisation efficace et approprié pour celles-ci. Les objectifs plus spécifiques sont, d'une part, d'approfondir les connaissances sur les communautés francophones des territoires et, d'autre part, de déterminer les facteurs favorisant ou entravant la vitalité linguistique des francophones de ces régions. Pour identifier ces facteurs, quatre axes de recherche sont privilégiés : 1) la vitalité démographique et territoriale, 2) la vitalité organisationnelle, 3) la vitalité socio-économique et 4) la vitalité culturelle. Ces axes recouvrent plusieurs domaines : éducation, jeunesse, santé, économie, gouvernance, arts, culture et médias.

Participation des sujets :

Pour réaliser une partie de ce projet, la technique du groupe de discussion sera utilisée. Cela signifie que des responsables d'organismes communautaires ou des personnes fortement impliquées dans l'organisation de la communauté seront réunis spécialement pour cette recherche. Ils seront interrogés en groupe sur leur expérience en tant que responsable associatif francophone dans leur territoire et ils pourront répondre aux questions dans leurs propres mots. Le groupe de discussion sera animée par Anne Robineau et Christophe Traisnel.



Les propos tenus pendant la discussion seront enregistrés (audio) pour le bénéfice de la recherche.

Avantages personnels pour le sujet et/ou pour la société :

Il y a plusieurs avantages personnels à participer à cette recherche. Le premier est d'enrichir les connaissances sur le mode de vie des francophones dans les territoires en faisant part de votre expérience personnelle. Le second est d'avoir l'opportunité de participer à une recherche scientifique qui a pour but l'amélioration de la vitalité culturelle des communautés francophones.

Risques ou inconvénients éventuels pouvant découler de la participation à ce projet.

Il n'y a aucun risque ou inconvénient particulier hormis celui de donner du temps pour la durée du groupe de discussion.

La participation du sujet ne prévoit aucune rémunération ni remboursement.

Confidentialité et anonymat

Les chercheurs qui mènent cette étude doivent garantir l'anonymat des participants et la confidentialité des informations qui sont données. Seules les personnes qui réalisent les entrevues et qui les retranscrivent ont accès aux noms des personnes interrogées. Dans les documents ou rapports issus de la recherche, les noms et ce qui permettrait d'identifier les interviewés sont remplacés par des codes ou des noms fictifs.

Les noms des participants ne sont pas non plus transmis à Patrimoine canadien ou au Commissariat aux langues officielles.

Les enregistrements et les transcriptions sont conservés sous clef au sein des bureaux de l'ICRML.

Les participants sont libres de mettre fin à leur participation à n'importe quel moment, et cela sans justification ni pénalité.

Les participants devront remplir et signer en deux exemplaires un formulaire de consentement libre et éclairé, formulaire que conserveront sous clé les responsables de la recherche.

Merci de votre intérêt

Signature



Votre signature sur ce formulaire indique que vous :

1. comprenez l'information qui vous a été fournie au sujet de votre participation au projet de recherche,
2. en êtes satisfait, et
3. acceptez d'y participer en tant que sujet de recherche.

Votre autorisation n'implique pas que vous renoncez à vos droits légaux et ne dégage ni les chercheurs, ni l'initiateur, ni le financeur, ni les institutions impliquées de leurs responsabilités légales et professionnelles. Vous êtes libre de vous retirer du projet à n'importe quel moment. Vous êtes également libre de demander des clarifications ou de nouvelles informations pendant l'entretien.

J'accepte de participer à l'étude :

Oui [] Non []

J'accepte que la discussion soit enregistrée :

Oui [] Non []

Je souhaite être contacté ultérieurement pour un projet en lien avec le thème de la présente recherche :

Oui [] Non []

Si oui : Numéro de téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Nom de la personne participante : _____

Signature de la personne participante : _____

Date : _____

Signature de l'intervieweur(e) : _____

Date : _____

Merci de l'intérêt que vous portez à ce projet de recherche.

Coordonnées de contact institutionnel des membres de l'équipe de recherche :

Responsables de la recherche :

Christophe TRAISNEL
Département de science politique
Université de Moncton
Pav. Léopold-Taillon
Moncton, NB
E1A 3E9
CANADA
Tél. : (506) 858 4371
christophe.traisnel@umoncton.ca



Anne ROBINEAU
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
Pav. Léopold-Taillon, Pièce 410
Université de Moncton
Moncton, NB
E1A 3E9
CANADA
Tél. : (506) 858 4922
anne.robineau@umoncton.ca

Rodrigue LANDRY
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
Pav. Léopold-Taillon, Pièce 410
Université de Moncton
Moncton, NB
E1A 3E9
CANADA
Tél. : (506) 858 4669
rodrigue.landry@umoncton.ca

Éric FORGUES
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
Pav. Léopold-Taillon, Pièce 410
Université de Moncton
Moncton, NB
E1A 3E9
CANADA
Tél. : (506) 858 4669
eric.forgues@umoncton.ca

Josée GUIGNARD NOËL
Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques
Pav. Léopold-Taillon, Pièce 410
Université de Moncton
Moncton, NB
E1A 3E9
CANADA
Tél. : (506) 858 4669
josee.guignard.noel@umoncton.ca

